L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cᵉ, RUE DE SEINE, 32.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

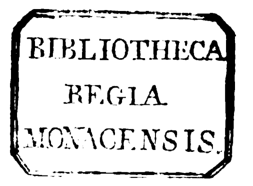
L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME III.—IIe SÉRIE.

DIXIÈME ANNÉE.

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1843


BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

MÉMOIRE.

FRAGMENT

DE L'HISTOIRE DE LA PEINTURE A FRESQUE *.

> La pittura a fresco, diceva Michelangiolo, è sola degna d'un vero pittore; la pittura a olio è un' arte da donna e da persone agiate ed infingarde.
>
> CONDIVI, *vita di Buanarotti*.

AVANT-PROPOS.

LA FRESQUE. — SES PROCÉDÉS. — SON EMPLOI.

Définition.

Trop souvent, dans le langage de la conversation, trop souvent même dans les écrits des auteurs sérieux, le mot fresque est synonyme de peinture sur mur; c'est ainsi que récemment encore j'ai souvent entendu désigner, sous le nom de fresque, la belle peinture exécutée par M. Paul Delaroche à l'École des Beaux-Arts de Paris, et qui n'est autre chose qu'une peinture à l'huile. Cette confusion de mots a fait tomber bien souvent dans les erreurs les plus graves.

L'étymologie même du mot *fresque* en est la meilleure définition; les Italiens appellent peintures *a fresco* ou *in fresco*, à frais ou sur le frais, les peintures

* Ce morceau, extrait du Mémoire couronné par l'Institut Historique le 15 mai dernier, fera partie d'une histoire complète de la peinture à fresque que M. Ernest Breton se propose de publier incessamment.



exécutées sur un enduit encore humide, que la couleur pénètre à une certaine profondeur. Les anciens auteurs français, tels que Félibien et Bernard Dupuy des Grez, conservant la différence qui existe entre l'italien *fresco* et le français *frais*, écrivaient *fraisque ;* aujourd'hui l'orthographe italienne a prévalu, et pour nous ce mot a maintenant plus de rapport avec son étymologie qu'avec sa signification réelle.

La durée de la peinture à fresque dépend de la qualité de l'enduit et de la nature des couleurs employées.

Enduit.

Les premières conditions pour que l'enduit soit solide sont la bonne contruction du mur même sur lequel il est appliqué, et sa disposition à le recevoir. Les matériaux étant différents suivant les pays, il faut faire en sorte que ceux de ces matériaux qui par eux-mêmes seraient moins propres à recevoir l'enduit, le deviennent par les préparations qu'on leur fait subir. La brique n'a besoin d'aucun secours pour se lier à l'enduit aussi parfaitement qu'on peut le désirer ; aussi est-elle toujours préférable dans la composition d'un mur destiné à être peint à fresque. Si on emploie des pierres raboteuses et poreuses, leurs aspérités peuvent suffire pour retenir l'enduit ; mais si la muraille est formée de pierres de taille, il faut en rendre la surface inégale, en y faisant des trous et en y plantant des clous et des chevilles.

L'enduit est généralement double. Le premier, qui touche la pierre, doit être fait de gros sable de rivière et de chaux ; quelquefois au lieu de sable on emploie la brique écrasée : il doit être bien dressé, mais raboteux, afin qu'il puisse adhérer fortement à la seconde couche qu'il doit recevoir lorsqu'il est parfaitement séché. Celle-ci, sur laquelle le peintre aura à opérer, et que les Italiens nomment *intonaco*, est formée de chaux et de sable fin de rivière, d'un grain fort égal ; elle doit être parfaitement unie. Il est très-rare que cet enduit bien fait se détache de la muraille ; il devient bientôt d'une dureté égale à celle de la pierre, et est très-préférable au plâtre, qui finit toujours par se lézarder et tomber par morceaux.

Le choix de la chaux n'est pas indifférent ; il est surtout très-important qu'elle soit complétement éteinte et depuis longtemps, un an si la chaux est forte, six mois au moins si elle est plus douce. Il est aussi certaines pierres qui produisent une chaux dont l'emploi pourrait être funeste, et tous les artistes n'auraient pas comme Michel-Ange le bonheur de voir dissiper leurs craintes. Buonarotti travaillait à la chapelle Sixtine ; déjà fort avancé, il s'aperçut qu'en quelques endroits, surtout du côté du nord, la fresque contractait un peu de moisissure. L'architecte Julien da San-Gallo, qu'il consulta, lui apprit que cet accident avait pour cause la nature de la chaux de Rome, qui, faite avec le travertin, séchait lentement, et produisait cet effet tant qu'il restait quelque humidité, mais que le mal disparaîtrait bientôt ; prédiction qui ne tarda pas à se réaliser.

Couleurs.

La fresque n'admet aucune des couleurs que la chaux peut altérer, telles que le blanc de plomb, le minium, l'orpin, toutes les laques, le noir d'ivoire, le vert-de-gris, et en général tous les verts, excepté ceux que fournissent les terres naturellement colorées, telles que le vert de Vérone. On doit éviter, et surtout au grand air, l'emploi du cinabre et du jaune de Naples. En général, il n'y a que les terres colorées et les couleurs qui ont passé par le feu qui puissent être employées avec succès; il en est de même des pierres et des marbres pilés. Les couleurs les plus usitées sont donc : le blanc de chaux, le vitriol brûlé, qui donne une sorte de laque, la terre rouge, la terre d'Ombre, les ocres, les noirs de Venise, de Rome et de charbon, enfin l'outre-mer naturel. Ces couleurs sont détrempées à l'eau pure au moment même de leur emploi. Il est important d'en préparer une quantité suffisante, car il serait souvent difficile de retrouver exactement le ton dont on viendrait à manquer. L'artiste ne doit pas les épargner, car de leur empâtement dépend en grande partie la solidité de la fresque. En effet, plus la couleur est déposée abondamment sur l'enduit, plus elle le pénètre et s'y incorpore.

Durée de la fresque.

On a longtemps agité cette question : les climats du Nord sont-ils moins favorables à la conservation de la fresque que ceux du Midi ? Elle a été résolue de la manière la plus opposée par les différents auteurs, et pourtant il est peut-être possible de concilier ces opinions diamétralement contraires. Nous croyons que la conservation de la fresque dépend beaucoup de son exposition dans l'un et l'autre climat. L'exposition au nord est la plus favorable dans les pays où il gèle rarement : le soleil du midi détruirait nécessairement la vivacité des couleurs. Dans les climats froids, l'exposition du couchant est préférable, parce que les premiers rayons du soleil levant ont, après les gelées, un effet très-pernicieux. Moyennant les diverses précautions que nous venons d'indiquer, la peinture à fresque est de tous les procédés le plus durable sans contredit ; mais elle présente quelques inconvénients dans son résultat, et d'immenses difficultés dans son exécution.

Inconvénients.

N'ayant à sa disposition qu'un nombre limité de couleurs, elle ne peut, comme la peinture à l'huile, aspirer à rendre les nuances infinies de la nature; l'essence même des couleurs qu'elle emploie, la manière rapide dont elles doivent être appliquées, sans pouvoir être fondues l'une dans l'autre, l'exclusion des couleurs végétales, les plus tendres de toutes, donnent à la fresque un coloris dur, criard, heurté, qu'il est bien difficile d'éviter entièrement, et auquel le vulgaire ne parvient que difficilement à s'habituer. Le coloris de la fresque s'est cepen-

dant amélioré par le perfectionnement des procédés, et, quelque admirables que soient les *stanze*, les plus beaux ouvrages de Raphaël en ce genre, elles sont bien loin, pour la couleur, de la galerie Farnèse, peinte par les Carrache dans le siècle suivant.

Difficultés.

Il faut encore que l'artiste se garde bien d'oublier que toutes les couleurs, à l'exception du rouge violet, des noirs et de l'ocre brûlé, s'éclaircissent à mesure que l'humidité disparaît, et que son coloris doit être outré pour arriver à être convenable après la complète dessiccation. Il peut faire d'avance l'essai de ses teintes sur des briques neuves, qui absorbent rapidement toute l'humidité.

Comme les couleurs sont tout de suite absorbées, on ne peut ni corriger, ni effacer; il faut en outre que le peintre couvre dans sa journée toute la superficie que le matin il a fait revêtir de l'enduit par le maçon. Cet enduit ne peut donc être placé qu'au fur et à mesure, et en commençant par le haut, sous peine de détruire ce qui serait déjà fait au dessous. Cette opération demande beaucoup d'adresse et de promptitude : l'ouvrier doit avoir soin de polir l'enduit en plaçant une feuille de papier entre la truelle et le mortier, et en enlevant à la pointe les grains de sable qui pourraient faire saillie. On ne doit commencer à peindre que quand l'enduit a acquis assez de dureté pour résister au doigt; s'il était encore mou, les couleurs s'étendraient comme sur un papier non collé, et il serait impossible d'obtenir des contours nets et purs.

Cartons.

La composition ne peut-être tracée sur le mur inégal; il a donc fallu, pour satisfaire à toutes ces exigences, que la composition pût être arrêtée d'avance et dessinée à la grandeur de l'exécution, et en même temps que chacune de ces parties pût être transportée sur la muraille au fur et à mesure du travail. Telle est la destination de ces vastes dessins appelés *cartons*, nom tiré de l'italien *cartone*, augmentatif de *carta*, papier, et qui, par conséquent, signifie grand papier, et non ce que nous désignons par le mot carton. Quelquefois pourtant ces dessins sont réellement en carton, et chaque figure est découpée pour pouvoir être posée séparément sur l'enduit frais, et en suivre les contours avec une pointe de fer, un style, qui les trace légèrement. Le plus souvent les cartons, composés de quelques feuilles de papier collées les unes sur les autres, sont une reproduction complète du tableau, qu'on transporte par partie à l'aide de *ponsifs*. Les cartons sont à la fresque ce que les modèles en terre sont à la sculpture.

Quelquefois, pour éviter de s'égarer dans le choix des couleurs, les artistes coloriaient d'avance les cartons mêmes; tels sont les fameux cartons de Raphaël, passés en Angleterre, et connus sous le nom de cartons d'Hamptoncourt. Le plus souvent ils se contentaient d'avoir sous les yeux une simple esquisse peinte.

Retouches.

Trop souvent, malgré tous ces soins préalables, les artistes se trouvent forcés d'employer quelques retouches ; elles sont de deux sortes. Lorsqu'une teinte qui vient d'être appliquée est reconnue trop faible, il faut attendre, pour la renforcer par une seconde, que la première soit un peu séchée et ait pénétré l'enduit. Si la correction n'est reconnue nécessaire que lorsque toute humidité a disparu, on est forcé d'avoir recours aux retouches à sec, le plus grand défaut matériel d'une peinture à fresque, défaut condamné sévèrement par Vasari. Lorsqu'absolument il est impossible de l'éviter, il faut au moins bien se garder des teintes plates, et n'employer que des hachures, travail qui, comme j'aurai occasion de le dire plus tard, fut toujours employé dans l'antiquité. Si l'impatience de Jules II l'eût permis, Michel-Ange eût introduit des retouches à sec dans ses peintures de la chapelle Sixtine; et ses prédécesseurs, Luca Signorelli, Cosimo Rosselli, Pérugin, dans l'exécution des fresques du bas-côté de cette même chapelle, ne s'en étaient pas fait faute. Quoi qu'il en soit de ces grands exemples, les retouches à sec doivent toujours être regardées comme une ressource, et non pas comme un moyen d'exécution.

Qualités.

La fresque est la véritable peinture monumentale et celle qui convient le mieux aux grandes compositions ; ses procédés excluant les petits détails des formes, la fonte des teintes, le mérite d'une touche délicate et légère, elle ne doit être vue qu'à une certaine distance. On ne peut guère citer comme exemple de fresques bien réussies dans de petites proportions que les Loges de Raphaël, et quelques médaillons de Jules Romain au palais du T, à Mantoue ; mais aussi la fresque, dans les mains d'un peintre habile, doué d'une touche large et vigoureuse, appliquée sur une grande échelle à la décoration de vastes salles, de plafonds élevés, est réellement la reine de la peinture : elle possède un grandiose, une vigueur, une fraicheur de tons, un relief dont aucun autre procédé ne peut approcher ; elle obtient de plus grands résultats en suivant la nature de moins près, et justifie presque Michel-Ange d'avoir dit : La seule peinture, c'est la fresque ; la peinture à l'huile n'est qu'un art de femmes, et d'hommes paresseux et sans énergie.

DE LA PEINTURE A FRESQUE JUSQU'AU XIII[e] SIÈCLE.

Antiquité de la fresque.

Pendant bien longtemps la fresque a été proclamée la plus ancienne des peintures. *Era dagli antichi molto usato il fresco,* disait Vasari, *ed i vecchj moderni ancora l'hanno poi seguitato ;* et au commencement de ce siècle Millin, dans son *Dictionnaire des Beaux-Arts*, écrivait que les grandes pein-

tures du Pœcile d'Athènes et du Lesché de Delphes, par Paninus et Polygnotte, dont parle Pausanias, étaient exécutées par ce procédé. Selon cet antiquaire, il en était de même des peintures laissées en si grand nombre par les Égyptiens dans leurs temples et leurs hypogées. « C'était, dit-il, ce que les Romains appelaient *in udo pariete pingere*; ils disaient *in cretulá pingere*, pour désigner la détrempe sur un fond sec. » Jusqu'à nos jours encore plus d'un antiquaire s'est obstiné à voir des fresques dans les peintures d'Herculanum et de Pompéi; voici pourtant ce que disait déjà Winckelmann à ce sujet, à la fin du siècle dernier : « Il est encore à remarquer que la plupart de ces tableaux n'ont pas été peints sur de la chaux humide, mais sur un champ sec ; ce qui est très-visible à quelques figures qui se sont enlevées par écailles, de manière qu'on voit distinctement le fond sur lequel elles portaient. »

Se fondant sur ce passage de Pline : *Nulla gloria nisi eorum qui tabulas pinxerunt*, M. Raoul-Rochette, dans ses cours, ainsi que dans un long mémoire publié en 1833 dans le *Journal des Savants*, et destiné à réfuter le savant travail de M. Hittorff sur l'architecture polychrome des anciens, inséré dans les *Annales de l'Institut archéologique*, tome II, M. Raoul-Rochette, dis-je, a cru pouvoir affirmer que les artistes ne peignirent jamais sur mur, et que tous leurs ouvrages étaient exécutés sur des tables de bois, πινάκες.

Je ne doute nullement que les maîtres les plus illustres n'aient peint des tableaux portatifs ; car Pline parle d'un nombre infini de peintures grecques apportées à Rome ; mais dire que les peintres d'un talent secondaire peignaient seuls sur mur, affirmer surtout que les immenses peintures du Lesché et du Pœcile étaient exécutées sur des tables de bois, ce sont des conjectures qui auraient, ce me semble, besoin de preuves plus concluantes que celles apportées par l'illustre antiquaire, avec lequel je regrette vivement de ne pouvoir cette fois me trouver d'accord, malgré tout mon respect pour son érudition, aussi profonde que sa parole est facile et éloquente. Il me paraît certain que d'anciens peintres très-habiles peignirent aussi sur mur. Vitruve nous apprend que certaines peintures de Sparte, exécutées sur un mur de briques, furent sciées, resserrées dans des cadres de bois, et apportées à Rome; c'est le procédé encore usité aujourd'hui. En réponse au mémoire de M. Raoul-Rochette, M. Letronne a publié des *Lettres d'un Antiquaire à un Artiste sur la peinture murale*. Jamais peut-être cette importante question n'avait été traitée d'une manière aussi approfondie. Une seule de ces lettres, la vingt-quatrième, a trait à la matière qui nous occupe spécialement; elle porte pour titre : *Des diverses manières de peindre, appliquées à la décoration des parois. — Les anciens n'ont point pratiqué la fresque.*

M. Letronne pense qu'il est hors de doute que les procédés techniques de la peinture murale étaient les mêmes que ceux qui servaient pour la peinture sur tables mobiles, de quelque nature qu'elles fussent, et qu'on n'avait rien à changer ni dans la préparation, ni dans l'emploi des couleurs. De nombreux efforts

ont été faits pour retrouver les procédés matériels de la peinture des anciens, et pourtant la même obscurité règne encore sur quelques points importants. Les analyses chimiques ont bien fait connaître les principes colorants qui entraient dans quelques peintures antiques, mais elles n'ont donné que peu de lumières sur leur préparation et leur emploi. Pour nous, deux questions se présentent à résoudre : Les anciens ont-ils peint à fresque? S'ils n'ont point peint à fresque, quels procédés ont-ils employés?

Pour notre sujet, la première est la plus importante. M. Letronne croit pouvoir la résoudre par la négative, et mes recherches, mon expérience propres me font embrasser entièrement son opinion. Avant lui, M. Hirt, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (1799-1800), avait accumulé une quantité de preuves à l'appui de la même opinion. M. Kératry l'a partagée dans l'*Encyclopédie Courtin*.

J'ai déjà dit que les laques, le blanc de plomb, le minium, l'orpin, le vert-de-gris, etc., étaient exclus de la fresque, étant par leur nature incompatibles avec l'emploi de la chaux fraîche ; ces couleurs sont justement celles dont la présence a été constatée le plus souvent dans les peintures antiques. Pline cite encore, parmi les couleurs qui ne pourraient résister à l'humidité, *qui udo illini recusant*, le blanc de Melos, qui était une des quatre couleurs les plus usitées des anciens. Le même auteur dit ailleurs que Polygnote et Mycon préparaient leur noir avec du marc de raisin ; et cette substance colorante, tirée du règne végétal, est naturellement exclue de la peinture à fresque. De ces témoignages, et de l'examen attentif que nous avons fait des peintures antiques découvertes en différents pays, il est résulté pour nous la conviction que jamais les anciens n'ont exécuté de véritables peintures à fresque, et qu'on en chercherait aussi vainement des traces chez les Égyptiens et les Étrusques que chez les Grecs et les Romains (1). L'expression de Pline, *in udo pariete pingere*, est expliquée de la manière la plus simple par un autre passage de Vitruve, qui nous apprend qu'on appliquait sur les murs frais les teintes plates, noires, bleues, jaunes ou rouges, destinées à former les fonds des peintures, ou même à rester unies, comme nos peintures de bâtiments. Il est facile de reconnaître à Pompéi et à Herculanum que cette impression a pénétré quelquefois d'une demi-ligne l'enduit dont la muraille est revêtue. C'était sur ce fond, parfaitement sec, que les sujets étaient exécutés, soit à la détrempe, *a tempera*, avec des couleurs à l'eau, unies par un gluten, soit peut-être à l'encaustique. L'emploi de ce dernier procédé n'est pas encore parfaitement constaté, malgré les efforts du savant Schnée dans ses *Recherches sur les procédés de peinture des anciens*, publiées en 1822. Quoi qu'il en soit, c'est à l'aide de l'encaustique que les faussaires romains parviennent à imiter avec le plus de perfection les peintures antiques.

(1) Je ne parle pas ici des peintures des catacombes de Rome et de Naples ; elles sont exécutées à la détrempe et non à fresque.



Quant à la peinture en détrempe sur un fond sec, elle nous paraît tout à fait hors de doute. Dans les peintures du Musée de Naples, les sujets ne sont point adhérents au fond que les teintes transparentes laissent apercevoir ; et lorsqu'ils viennent à se détacher par écailles, ce qui arrive souvent, le fond reparaît avec tout son éclat et sa fraîcheur. Cette observation est loin d'être nouvelle, et, outre les écrits de Winckelmann, que j'ai déjà cités, elle se trouve consignée dans les ouvrages de Fougeroux, de Lalande, etc. Pline, qu'il ne faut cesser d'invoquer lorsqu'on veut parler des arts dans l'antiquité, nous apprend encore que c'était sur une impression semblable, composée de lait et de safran, que Paninus exécuta les peintures dont il décora la Cella du temple de Minerve, à Elis. C'était sur ce fond que les artistes traçaient leurs compositions au crayon blanc, ce qu'on appelait λευκογραφεῖν.

Quant à l'exécution artistique, les anciens paraissent avoir ignoré l'art des glacis. Les objets étaient représentés par une teinte empâtée, avec une légère demi-teinte. Quelques traits obscurs et quelques coups de lumière achevaient de les éclaircir, et leur donnaient le relief nécessaire. Le clair-obscur n'est pas, comme chez nous, rendu par des teintes fondues, mais par des hachures à la manière de la gravure au burin. Le principal mérite de ces ouvrages consiste généralement dans la facilité d'exécution ; quelques-uns cependant mériteraient de n'être pas désavoués par l'artiste le plus habile ; tels sont : l'*Éducation d'Achille*, la *Marchande d'amours*, composition délicieuse, tant de fois reproduite ou imitée ; *Vénus, Mars et l'Amour*, les célèbres *Danseuses* d'Herculanum ; *Persée et Andromède*, le *Sacrifice d'Iphigénie*, les *Noces aldobrandines*, et tant d'autres qui font l'ornement des musées de Rome et de Naples.

La peinture, qui, chez les Grecs, était parvenue à son apogée sous le règne glorieux d'Alexandre, était tombée avec la puissance de la Grèce. En perdant sa liberté, la patrie des arts avait perdu le sentiment du beau ; le règne de la peinture était fini sur cette terre qu'avaient illustrée les chefs-d'œuvre d'Apelles, de Polygnote, de Paninus et de Mycon.

La peinture, à Rome n'était jamais arrivée à ce degré de perfection ; longtemps elle n'avait été exercée que par des hommes de la dernière classe, et même par des esclaves, et ce n'est qu'à grand'peine que parvinrent à la réhabiliter quelques patriciens, tels que les Amulius, les Fabius Pictor, les Cornelius Pinus, etc. La peinture suivit, après les douze Césars, le mouvement de décadence qui entraînait tous les arts ; elle reçut comme eux le coup de la mort, au IVe siècle, le jour où Constantin, quittant Rome pour fixer le siége de l'empire à Byzance, transporta dans sa nouvelle capitale, non-seulement les meilleurs artistes, mais encore une quantité prodigieuse de leurs productions et de celles qui les avaient précédés. Une autre cause de décadence fut l'acharnement des chrétiens contre tous les simulacres qui pouvaient rappeler la religion qu'ils venaient de combattre et d'étouffer.

C'est cependant une erreur encore généralement et depuis trop longtemps

établie, que de croire qu'après les jours de sa décadence, sous les derniers empereurs romains, la peinture ait été complétement anéantie; il est certain qu'elle se conserva encore à Constantinople pendant quelque temps; elle fut même encouragée par quelques princes. Le grand Théodose exempta les artistes de la plupart des charges et impôts. Les anciens Pères de l'Église orientale nous ont laissé l'éloge et la description de plusieurs peintures qui nécessairement n'étaient pas sans quelque mérite. Saint Grégoire de Nice (*Oraison faite à Constantinople, rapportée au deuxième concile de Nicée, act. 4*) assure qu'il ne pouvait retenir ses larmes à la vue d'un tableau représentant le *Sacrifice d'Abraham*. Le même Père, dans son *Oraison de saint Théodore*, décrit le temple magnifique consacré à ce saint; il rapporte que son martyre y était représenté avec tant de vérité, qu'on y lisait comme dans un livre la douleur et la constance du martyr, la fierté et la cruauté du tyran. Saint Basile (*XX. Homélie*) ajoute que le peintre produit autant d'effet par ses figures que l'orateur par ses discours, et que tous les deux servent également à persuader et à porter les esprits à la vertu. Pour frapper aussi vivement ces deux grands hommes, il fallait que la peinture eût encore conservé quelque puissance. En Italie, malheureusement, de nouvelles causes de ruine étaient venues se joindre à tant d'autres. Dans la première moitié du Ve siècle, Alaric, roi des Goths, Odoacre, roi d'Italie, Genséric, roi des Vandales, saccagèrent successivement la capitale délaissée; puis, en 445, Totila, roi des Goths, acheva de la renverser, et ensevelit sous ses décombres les chefs-d'œuvre qui avaient échappé aux ravages du temps et des hommes, et qui eussent pu servir de modèles.

Dans le VIIIe siècle, en Orient d'abord, puis en Occident, parut la secte des Iconoclastes, ou briseurs d'images, secte fatale aux beaux-arts, à la tête de laquelle fut, dès le principe, l'empereur Léon l'Isaurien (717), et ensuite plusieurs de ses successeurs, Constantin Copronyme (741), Nicéphore (802), Léon l'Arménien (813), Michel-le-Bègue (820), et Théophile, son fils (829).

Après une lutte de près d'un siècle et demi entre les empereurs et les arts, ceux-ci devaient nécessairement succomber; et pourtant, pendant et après la persécution des Iconoclastes, toute informe, toute grossière qu'elle était, la peinture continua, sinon à vivre, du moins à végéter en Italie, et ainsi se conserva le germe précieux que devaient plus tard féconder les grands artistes du XIIIe siècle.

On sait que les Goths même avaient eu des rois qui mirent des bornes aux dévastations; et Cassiodore nous apprend que Théodoric renouvela la charge du *Centurio nitentium rerum*, instituée par Constance, et chargé de veiller à la conservation des objets d'art. Les rois lombards qui succédèrent à ce grand prince, et régnèrent en Italie pendant deux cent dix-huit ans, quoique moins zélés pour le culte des arts, ne laissèrent point de les honorer.

Dans le 23e chapitre du IVe livre de son *Histoire des Lombards*, Paul Diacre nous apprend que, dès le VIe siècle, la reine Teudelinde, femme d'Autarit, et

ensuite d'Agilufe, avait fait peindre les prouesses des premiers rois lombards sur les murs de la basilique qu'elle avait élevée à Monza, sous l'invocation de saint Jean. La peinture osait donc encore aborder de grands sujets; la manière dont elle les traitait peut prouver qu'elle n'était pas exercée par des mains habiles, mais son existence n'en est pas moins constatée. D'autres peintures de la même époque se voient encore dans Pavie, et ont été signalées par Muratori (*Descriptiones rerum Italiæ*) et par Tiraboschi (*Litteratura Italiana*). L'église de Saint-Nazaire, à Vérone, possède, dans ses souterrains, des peintures qui doivent remonter aux VIe et VIIe siècles, et dont parle Maffei (*Verona illustrata*); elles ont été gravées par Ciampini et Friisi. D'Agincourt (*Histoire de l'art par les monuments*) les a publiées également, ainsi que celles de Pavie et de Monza.

La continuité de la peinture jusque dans le Xe siècle est formellement établie par un passage du moine allemand Ratherius, évêque de Vérone, dans la seconde partie de son traité : *De Contemptu canonum*. Dans ce traité, en forme de dialogue, on lui demande pourquoi, de toutes les nations chrétiennes, les Italiens sont ceux qui marquent le plus de mépris pour les canons et pour la cléricature. C'est, répond-il, parce que l'usage très-répandu parmi eux des tableaux voluptueux, l'abus continuel du vin et le mépris des leçons des prêtres les excitent à satisfaire leurs passions. Ainsi, voilà encore, dans le Xe siècle, l'Italie en possession de tableaux dont l'effet, sur les mœurs, indique que, quant à l'art, ils n'étaient pas sans quelque mérite. Les mots *frequentior usus*, employés par Ratherius, indiquent même que le goût des arts était assez répandu. Si ce n'était pas sortir de notre sujet, nous trouverions, dans l'emploi non interrompu des mosaïques et des miniatures sur vélin, une nouvelle preuve à l'appui de notre opinion.

Dans le Levant quelques artistes avaient aussi conservé ou repris le pinceau, même au risque de leur vie; un plus grand nombre s'était réfugié dans la Grande-Grèce, où ils furent accueillis par les pasteurs de l'Église latine, qui, opposés à l'erreur des schismatiques d'Orient, et dociles au concile de Nicée, multiplièrent alors les peintures religieuses de toutes les espèces, et surtout les mosaïques.

Les établissements des Génois, des Vénitiens, des Pisans dans l'empire grec favorisèrent encore des migrations de peintres grecs en Italie; et ainsi fut introduit ce style roide et sec que les premiers peintres, qui ressuscitèrent l'art en Italie, eurent tant de peine à abjurer. C'est à cette école, sortie de Byzance, qu'appartiennent ces nombreux artistes dont bien peu de noms sont parvenus jusqu'à nous, tels que le moine Lazare, à qui l'empereur Théophile eut la barbarie de faire brûler les mains; Emmanuel Transfurnari, dont on possède à la bibliothèque du Vatican un tableau représentant la *Mort de saint Éphrem*; enfin ce Luca, qui peignit des madones du nombre de celles que, par une confusion de noms, on attribue en Italie à l'apôtre saint Luc, et

que, comme telles, on vénère à Sainte-Marie-du-Peuple, à Saint-Jean-de-Latran, et dans une foule d'autres églises de Rome et du reste de l'Italie.

L'an 817, et non au Xe siècle, comme le dit Orloff (*Essai sur l'histoire de la peinture en Italie*), des artistes grecs, par ordre de Pascal I[er], exécutèrent dans l'église Sainte-Cécile de Rome le *Martyre de la sainte*, fresque curieuse qu'a publiée d'Agincourt. C'est encore à cette école que nous devons rapporter la grande madone peinte sur mur à Santa-Maria della Scala, de Milan, et qui, à la destruction de cette église, remplacée aujourd'hui par le fameux théâtre de la Scala, a été enlevée et transportée dans celle de Saint-Fidèle, où elle existe encore aujourd'hui; la série des portraits des papes depuis saint Léon, qui a péri en grande partie dans l'incendie de Saint-Paul hors les murs, et dont plusieurs remontaient jusqu'au V[e] siècle; enfin les peintures des souterrains de la cathédrale d'Aquilée, dont les dessins, les mouvements, les caractères sont conformes à ceux des mosaïques exécutées par les Grecs. Ces peintures doivent dater de l'an 1030 ou environ. A la même époque doit encore être rapportée l'image antique et vénérée, conservée dans la cathédrale de Pistoja, de la *Madona della porrine*, nommée ainsi parce qu'elle passait pour guérir cette maladie de la peau.

Les ouvrages de ces premiers peintres de l'enfance de l'art semblent marquer la transition qui réunit la sculpture à la peinture; ce sont des figures longues, roides comme des colonnes isolées, ou placées symétriquement, ne formant ni groupes, ni compositions, sans dessin anatomique, sans perspective, sans clair-obscur; n'ayant, pour exprimer les sentiments, d'autres moyens qu'une sorte d'écriteau sortant de la bouche des personnages; pour rendre l'idée de la suprématie, d'autre ressource que celle de la grandeur matérielle.

Ces fresques, si faibles sous le rapport de l'art, sont remarquables sous celui de l'exécution ; elles étaient d'une extrême solidité, et beaucoup plus encore dans la haute Italie que dans l'Italie inférieure. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit la prodigieuse conservation de quelques images de saints qui décorent les pilastres de l'église Saint-Nicolas de Trévise.

Les maîtres de l'école byzantine eurent, ainsi que je l'ai dit, peu de célébrité, et on ne vit sortir de leur école ni élèves, ni ouvrages bien remarquables. L'art devint peu à peu un mécanisme qui, en suivant les traces des Grecs, auteurs des mosaïques de Saint-Marc de Venise, reproduisit toujours les mêmes sujets religieux, sans jamais penser à copier la nature, encore moins à l'étudier.

Parmi les peintures qui sont parvenues jusqu'à nous, les premières qui se soient éloignées de ce faire uniforme, et pour ainsi dire arrêté d'avance, sont celles qui décorent l'intérieur de l'ancien temple de Bacchus dans la campagne de Rome, aujourd'hui église de Saint-Urbain ; on n'y retrouve rien de grec, ni dans les figures, ni dans les draperies, et il est impossible d'y méconnaitre un pinceau italien ; on y lit pourtant la date de 1011. Pesaro, Aquilée, Orviette, Fiesole gardent des monuments du même temps et de la même époque. Ces ouvrages des artistes des premiers siècles ne peuvent avoir d'intérêt que sous le

rapport historique ; ce ne fut que bien plus tard, et dans la seconde moitié du XIIIe siècle, que la peinture commença à entrer dans une nouvelle voie, où la sculpture l'avait précédée, guidée par le génie de Nicolas Pisano, et appuyée sur les modèles que l'art antique lui avait transmis, et qui commençaient à sortir des monceaux de ruines où si longtemps ils avaient été ensevelis.

ERNEST BRETON,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRADUCTION DE L'ILIADE

EN VERS FRANÇAIS,

PENDANT L'ÉPOQUE IMPÉRIALE (1).

L'enthousiasme dont on s'était pris, pendant la Révolution, pour les Grecs et les Romains, devait exciter de nouveau l'émulation de nos poëtes, et leur faire consacrer leurs veilles à transporter dans notre langue les grands poëmes qu'avait produits l'antiquité.

Quel que dût être plus tard le succès de cette entreprise, l'Empire a vu paraître des traductions fort recommandables de l'*Iliade*, de l'*Énéide*, de la *Jérusalem délivrée* et du *Paradis perdu* : je ne parle ici que des traductions en vers ; les traductions en prose sont beaucoup plus nombreuses encore ; elles sont en général préférées par ceux qui veulent y trouver un moyen d'entendre le texte, ou d'en faciliter l'intelligence ; par ceux même qui veulent, sans comparaison de l'original, avoir exactement le sens des phrases ; mais pour ceux qui désirent se faire une idée générale du poëme et de sa forme poétique, pour les gens du monde, en un mot, les traductions en vers sont les seules qui puissent satisfaire à cette condition, comme La Harpe l'a fort bien montré dans son *Cours de Littérature* (2).

Je n'en dirai pas davantage sur la question, d'ailleurs fort oiseuse, de la prééminence des traductions en prose ou en vers (3) ; celles-ci sont les seules dont nous ayons à nous occuper ; j'en parlerai dans l'ordre que j'ai indiqué tout à l'heure ; je commencerai donc par l'*Iliade*.

On sait que ce poëme contient l'histoire des combats qui ont eu lieu sous les murs d'Ilion, depuis la retraite d'Achille sur ses vaisseaux jusqu'à la chute

(1) Extrait de la leçon faite à l'Athénée royal, le 26 mai 1842.

(2) Prem. partie, liv. I, chap. III, t. I, p. 100 de l'édit. Ledoux, in-18. 1820.

(3) Cette question est traitée avec beaucoup de netteté dans le discours sur Homère, que Lamotte a mis en tête de son *Iliade*, p. cxlix.

d'Hector, tué par le même héros, qui vengeait ainsi la mort de son ami Patrocle.

La réputation de l'*Iliade*, considérée par tous les siècles comme le plus beau poëme qu'ait produit l'esprit humain, lui avait, dans toutes les nations et presque à toutes les époques, fait obtenir les honneurs de la traduction.

En France, pour ne parler, bien entendu, que des traductions en vers, Jean Mousset, le premier, selon d'Aubigné, qui ait fait des vers français mesurés à la manière des Grecs et des Latins (1), traduisit, vers 1530, l'*Iliade* et l'*Odyssée* en vers de cette espèce. Le premier de ces poëmes commençait ainsi :

Chante, Déesse, le cœur furieux et l'ire d'Achillès,
Pernicieuse qui fut, etc. (2).

Hugues Salel, valet de chambre de François Ier, reçut une pension de ce prince pour traduire l'*Iliade* en véritables vers français, c'est-à-dire en vers d'un certain nombre de syllabes, terminés par des consonnances ; il mit les onze premiers chants en vers décasyllabes.

Cet ouvrage étant resté imparfait par la mort du traducteur, Amadis Jamyn, secrétaire de la chambre du roi Charles IX, et son lecteur, le revit et donna les treize derniers chants en vers alexandrins ; il y ajouta même les trois premiers chants de l'*Odyssée* (3). J'aurai l'occasion de citer tout à l'heure quelques vers de Salel.

Salomon Certon, autre vieux poëte, a traduit aussi l'*Iliade* en vers alexandrins : il est si peu connu qu'on ne trouve pas même son nom dans les dictionnaires biographiques.

A une époque où la langue française, plus développée, pouvait mieux lutter contre la langue grecque, je veux dire dans le siècle dernier, de nouveaux efforts furent faits pour nous doter d'une *Iliade* en vers.

Lamotte d'abord traduisit ou plutôt réduisit l'*Iliade* (4) ; c'est ce qui a fait dire à J.-B. Rousseau, dans une épigramme que tout le monde connaît :

Le traducteur qui rima l'Iliade,
De douze chants prétendit l'abréger ;
Mais, par son style aussi triste que fade,
De douze en sus il a su l'allonger.

(1) *Dict. histor.*, mot *Mousset.*

(2) D'Aubigné, *Petites œuvres mêlées*, p. 126. Genève, 1630. — Voy. aussi Prosper Marchand, *Dict. histor.*, mot *Mousset.*

(3) *Les vingt-quatre livres de l'Iliade d'Homère, prince des poëtes grecs, traduicts du grec en françois, les onze premiers livres par* Hugues Salel, *abbé de Saint-Chéron ; et les treize derniers par* Amadis Jamyn, *secrétaire de la chambre du roy ; les vingt-quatre revus par le même.* Paris, 1584, chez la veuve Lucas Breyer ; 2 vol. pet. in-12 en italiques, de 4[illegible]0 feuillets en tout.

(4) L'*Iliade*, poëme, avec un discours sur Homère, par M. de Lamotte, de l'Académie Française. Paris, 1714, petit in-8°.

Or le lecteur qui se sent affliger
Le donne au diable, et dit, perdant haleine :
Hé! finissez, rimeur à la douzaine :
Vos abrégés sont longs au dernier point.
Ami lecteur, vous voilà bien en peine :
Rendons-les courts en ne les lisant point (1).

Voltaire, dans l'*Essai sur la Poésie épique*, qu'il a placé à la suite de sa *Henriade*, nous donne en ces mots une idée des mutilations que Lamotte avait fait subir à Homère : « Le poëte grec veut-il fléchir la colère d'Achille, il personnifie les Prières : elles sont filles du maître des dieux ; elles marchent tristement, le front couvert de confusion, les yeux trempés de larmes, et ne pouvant se soutenir sur leurs pieds chancelants ; elles suivent de loin l'Injure, l'Injure altière, qui court sur la terre d'un pied léger, levant sa tête audacieuse (2). C'est ici sans doute, ajoute Voltaire, qu'on ne peut s'empêcher d'être un peu révolté contre feu Lamotte-Houdart qui, dans sa traduction d'Homère, étrangle tout ce beau passage et le raccourcit ainsi en deux vers :

On apaise les dieux, et par des sacrifices
De ces dieux irrités on fait des dieux propices (3). »

Le même critique dit encore, un peu plus loin : « Lamotte a ôté beaucoup de défauts à Homère, mais il n'a conservé aucune de ses beautés; il a fait un petit squelette d'un corps démesuré et trop plein d'embonpoint : en vain tous les journaux ont prodigué des louanges à Lamotte ; en vain... s'était-il fait un parti considérable : son parti, ses éloges, sa traduction, tout a disparu, et Homère est resté (4). »

Je ne veux pas relever Lamotte de la condamnation prononcée par Voltaire après tant d'autres; je la tiens pour très-juste et très-méritée. Je remarque seulement que Lamotte était un homme de beaucoup d'esprit et de jugement, peu sensible assurément aux beautés poétiques, mais saisissant très-finement les défauts d'un ouvrage en vers ou en prose (5).

(1) J.-B. Rousseau, *Épigr.*, II, 12.

(2) Voltaire paraît avoir cité de mémoire ce passage du discours de Phénix à Achille dans le IXe livre de l'*Iliade*, v. 498. Voici la traduction du prince Lebrun : « Les Prières sont filles de Jupiter : boiteuses, les joues chargées de rides, les yeux baissés, elles se traînent sur les pas de l'Injure ; altière, farouche, l'Injure marche devant elle, et sème sur la terre le malheur et l'outrage; partout les Prières la suivent et guérissent les maux qu'elle a faits; elles versent les bienfaits sur le mortel qui les révère, elles exaucent ses vœux. Mais s'il en est qui les rejettent, qui les repoussent, elles montent au trône de Jupiter et lui demandent de ramener sur eux l'Injure et de punir leurs dédains. » T. I, p. 342.

(3) Voltaire, t. VIII, p. 33, édition Perronneau.

(4) *Ibid.*, page 332.

(5) Voyez son discours sur Homère, où il discute avec beaucoup de sagacité les défauts et les qualités du poëte grec, P. clxiij surtout.

S'il a réduit Homère, s'il l'a raccourci de douze chants, il n'a pas rendu sa traduction bonne sans doute ; mais il a montré que, pour lui, l'*Iliade* était démesurément longue (1). Il a ouvertement déclaré, ce que sentent très-bien, s'ils ne le disent pas, tous ceux que l'amour du grec ou de la littérature ancienne n'a pas entièrement aveuglés, que l'*Iliade* est en effet vide d'action ; que les combats et surtout les discours y sont on ne peut plus multipliés : que, sauf les expressions, ce sont presque toujours les mêmes (2). Cette monotonie dans les idées et dans les images, la répétition des mêmes figures, des mêmes descriptions, des mêmes énumérations, tenaient sans doute à l'état d'enfance de l'art poétique ; on ne savait pas encore lier une intrigue, enchaîner les événements et en varier les situations.

De nos jours, cette science est devenue commune ; le moindre romancier en sait plus à cet égard que n'en ont jamais su les Grecs ; ce qui ne veut pas dire sans doute qu'il ait un génie égal à celui des bons poëtes anciens, mais bien que le temps et les progrès successifs de l'esprit humain nous ont procuré la possession de certains moyens littéraires, comme ils ont mis dans les mains de tout le monde les choses aujourd'hui communes, et dont on ne peut se passer ; le sucre, par exemple, les horloges, les diligences, que les plus industrieux des anciens n'auraient jamais pu obtenir, y eussent-ils sacrifié toutes leurs richesses et toute leur vie.

Il n'y a que les esprits étroits, ou aveuglés par les préjugés du collége, qui puissent méconnaître ce progrès presque parallèle des sciences industrielles et de ce qui, dans les beaux-arts, en forme la partie technique et, l'on pourrait dire, matérielle.

Pour nous donc, un poëme français fait comme l'*Iliade*, avec un génie égal à celui d'Homère, avec les mêmes qualités et les mêmes défauts, serait un ouvrage illisible : la grandeur de la création poétique, ni la richesse de l'imagination, ni l'éclat des images, ni la magnificence du style n'y feraient rien du tout ; l'ennui serait plus fort que tout le reste ; on ne le lirait pas.

C'est ce qu'avait parfaitement senti Lamotte, et j'ai bien peur que ce ne soit là la véritable raison qui condamnera toujours promptement à l'oubli, quels que soient le talent du traducteur et la perfection de son œuvre, les traductions des ouvrages grecs et latins.

A les prendre au plus haut point de perfection que l'on puisse imaginer, ce seraient des ouvrages anciens refaits de nos jours ; eh bien, cette définition

(1) Je me suis proposé, en mettant l'*Iliade* en vers, de donner un poëme qui se fît lire... Entre plusieurs raisons, ce qui a fait tort à nos poëmes, c'est leur longueur... Lamotte, *ibid.*, p. clv.

(2) J'ai réduit les vingt-quatre livres en douze. On croirait d'abord que ce ne peut être qu'aux dépens de bien des choses importantes.... Mais si l'on considère que les répétitions emportent plus de la sixième partie de l'*Iliade* ; que le détail anatomique des blessures et les longues harangues des combattants en emportent encore bien davantage, on jugera qu'il m'a été facile d'abréger sans qu'il en coûtât rien à l'action principale. Lamotte, *ibid.*, p. clvij.



seule en est la condamnation formelle : l'homme ne peut, pas plus dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre politique ou chronologique, se trouver derechef au même point; et l'on applique avec raison au goût littéraire des nations la magnifique comparaison qu'employait Héraclite pour peindre la suite universelle des événements et des choses : « C'est, disait-il, un fleuve immense où il n'est pas donné à l'homme d'entrer deux fois (1). »

Mais cette question ne saurait être traitée ici. Je continue donc la liste des poëtes qui ont entrepris la traduction en vers de l'*Iliade*.

Guillaume de Rochefort, né à Lyon en 1731, mort en 1788, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a donné, en 1781, une traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* (2). On trouve de la grâce, de la facilité, de la sensibilité dans divers morceaux; mais l'harmonie, la précision, l'énergie lui manquent, et les grandes images d'Homère sont souvent rendues par des images communes (3). Cette distinction est indiquée par Aignan lui-même (4), qui, dans sa première édition de l'*Iliade*, avait assez mal traité Rochefort (5), mais qui, l'ayant relu avec attention, a déclaré dans sa seconde édition que son premier jugement avait été précipité; qu'il devait par conséquent être redressé en plusieurs points : il a alors reconnu le grand mérite de son savant prédécesseur, son bonheur même dans la traduction des passages d'Homère qui se rapportaient à son génie, et les emprunts qu'il lui avait faits.

Dobremès et le baron de Beaumanoir ont aussi donné des traductions de l'*Iliade*, aujourd'hui tout à fait inconnues (6). Cabanis se délassait encore de travaux plus sérieux par des essais de traduction en vers du prince des poëtes grecs, et l'on a de lui quelques fragments.

Enfin Aignan, né en 1773, mort en 1824, membre de l'Académie Française en 1814, a donné une traduction de l'*Iliade*, supérieure, si je ne me trompe, à tout ce que nous avions jusqu'alors (7). Sa première édition, où, comme il l'a

(1) Diog., *in Heracl.*; Platon, *Cratyle*.

(2) *Dictionnaire historique*, mot *Rochefort*. — (3) *Ibid.*

(4) Voyez aussi M. Boucharlat, *Suite au Lycée de La Harpe*.

(5) M. de Rochefort a travaillé de bonne foi; mais lorsqu'il s'est cru appelé à traduire Homère en français, il s'est complétement trompé sur sa vocation.... Rarement de fortes trivialités, mais une médiocrité soutenue : presque jamais la tournure et l'expression propre. *Discours préliminaire*, p. 103.

(6) Dans sa première édition in-12, Aignan cite quelques vers de Dobremès et Beaumanoir. En voici quatre de ce dernier : c'est Agamemnon qui parle :

> Que de nos longs travaux la paix soit le salaire;
> Qu'Ilion de la Grèce enfin soit tributaire;
> Et soyons tous amis. Dans cet espoir flatteur
> Agamemnon vous fait hommage de son cœur.
>
> (*Discours préliminaire*, p. 105.)

(7) Le jury nommé pour la distribution des prix décennaux a déclaré, page 7 (voy. les *Rapports, etc.*), « qu'il aurait joint aux traductions de Delille et de Gaston une traduction nouvelle

reconnu lui-même, il n'avait pas rendu justice à Rochefort, avait indisposé contre lui; si bien qu'on le représenta plus tard qui atteignait aux portes de l'Institut en montant sur les épaules de son devancier.

Mais lorsqu'il eut reconnu le mérite de celui-ci, cette critique, toute ingénieuse qu'elle était, ne frappait plus aussi juste; car enfin c'est le droit commun dans tous les arts, et particulièrement dans les traductions, que les derniers venus profitent de ce qui s'est fait avant eux (1).

Aignan a exposé avec beaucoup de simplicité le système de traduction qu'il avait suivi : « J'ai fait, dit-il, très-peu de retranchements; j'en ai moins fait que M. de Rochefort... mais j'ai quelquefois serré le tissu de manière pourtant à ne jamais altérer le caractère de l'original, et à faire sentir le défaut sur lequel je cherchais à glisser (2). » Ces mots nous montrent que notre auteur ne s'est pas fait illusion sur l'ouvrage qu'il entreprenait; il a bien vu la difficulté pour un Français de faire passer dans sa langue un poëme si long et en même temps si lâche et si vide, et surtout de lui trouver des lecteurs.

Pour cela, il a pensé qu'il devait resserrer, autant que possible, les amplifications trop souvent sonores et peu substantielles du poëte grec; mais ce n'était pas encore assez : on ne lira pas l'*Iliade* d'une baleine; l'intérêt n'est pas assez soutenu pour qu'on puisse suivre même un chant : Aignan a imaginé un moyen fort ingénieux, dont il rend compte lui-même en ces termes : « La division en chants... ne m'a pas paru suffisante, et, pour transiger mieux avec le dégoût superbe du siècle et l'impatience de la nation, j'ai rétabli les subdivisions des anciens rhapsodes.... Chacun pourra donc lire séparément, de la même manière que les rhapsodes les chantaient, l'*Enlèvement de Briséis*, le *Combat de Pâris et de Ménélas*, *Vénus blessée par Diomède* (3). »

C'est au fond comme s'il nous eût dit : Vous ne liriez pas un long poëme; je vais, pour votre plus grande commodité, le décomposer en quatre vingt ou cent parties, indépendantes les unes des autres, que vous lirez comme autant de petits poëmes particuliers.

L'expédient n'était pas mal imaginé; et telle est pourtant l'antipathie du public pour les reproductions des ouvrages anciens, qu'on n'a pas lu le travail d'Aignan; du moins on ne le lit plus du tout, si bien que, depuis sa mort, un nouveau traducteur, M. Bignan, s'est présenté dans l'arène, et nous a donné, à deux ans de distance, l'*Iliade* et l'*Odyssée* en vers français. Je souhaite qu'il ait plus de succès que n'en ont eu jusqu'ici nos traducteurs, et Aignan en particulier.

de l'*Iliade* d'Homère, si cet estimable ouvrage n'avait pas été publié peu de temps après la clôture du concours. »

(1) Il avait, dit la *Biographie des contemporains*, pris mot à mot, dans Rochefort, plus de douze cents vers; ce qui le fit surnommer le *Cosaque de l'Institut*. Il n'avait qu'à avouer hautement la chose, on ne lui eût rien reproché.

(2) Ouvrage cité, *Discours préliminaire*, p. 80.

(3) *Ibid.*, page 84.



Il faut dire cependant que la traduction de celui-ci est fort estimable : tout n'y est pas sans doute de la même force ; du moins y a-t-il presque partout une interprétation convenable du texte, souvent beaucoup d'élégance dans le langage, quelquefois même de l'énergie et une véritable éloquence.

Je donnerai un exemple ; je choisirai pour cela la provocation d'Hector aux Grecs dans le VII[e] livre, celle qui précède son combat avec Ajax : c'est un discours fort beau et fort célèbre, parfaitement déterminé d'ailleurs, et qui comprend vingt-cinq vers dans l'original (1).

Voici d'abord la traduction de Hugues Salel, dont j'ai parlé tout à l'heure. La comparaison entre les deux nous montrera combien la langue poétique a changé depuis cette époque, ainsi que le système de traduction.

Donques Hector, *accoustré de ces armes,*
Dit devant tous : Oyez, Troyens gens d'armes,
Et vous, Grégeois, à présent un propos
Qui peut servir à vostre aise et repos.
La convenance et les promesses faictes
Entre ces camps demeurent imparfaictes
Et sans effect. Jupiter *nous a mis*
En ce danger et n'a l'accord permis,
Pour ce qu'il veut (*tant est plein de malice*)
Voir de nous tous un cruel sacrifice.
C'est à savoir, ou que Troie soit prise
Par vous, Grégeois, ou que *vostre entreprise*
Soit inutile, et qu'en brief vous soyez
Par les Troyens tous occis ou noyez.
Or maintenant, pour ce que je sens bien
Qu'en vostre camp y a des gens de bien,
Et courageux, qui ne voudraient faillir
De bien défendre et de mieux assaillir,
Faites venir le plus vaillant et fort
Pour me combattre *et montrer son effort*
Contre moi seul : certes je l'attendrai.
Et ma promesse *et ma foi* lui tiendrai.
Dont j'en requiers, *s'il en estoit besoin,*
A l'advenir, Jupiter à tesmoin.
S'il est vainqueur, et que sa lance il souille
Dans mon corps mort, il prendra ma despouille
Et la pourra en ses vaisseaux porter
Sans autrement sur le corps attenter.
Ains permettra aux Troyens de le prendre
Pour le brûler et recueillir la cendre ;
Et s'il advient qu'Apollo me permette
Qu'il soit outré *et qu'à mort je le mette,*
Tant seulement je me contenterai
De son harnais, lequel je porterai

(1) Homère, *Iliade*, VII, vers 67 à 91.

Dans Ilion, le pendant en son temple,
Qui servira de trophée et d'exemple;
Et quant au corps, je le ferai mener
A ses Grégeois, qui pourront ordonner
Son monument sur le bord de la rive
De l'Hellespont : dont si quelqu'un arrive,
Par traict de temps jusqu'en ceste contrée,
Quand il aura la tombe rencontrée,
Dire pourra : Ci-gist le Grec vaillant
Auquel Hector, *rudement l'assaillant*,
Donna la mort, combien qu'il fist effort
De chevalier très-valeureux et fort :
Voilà comment l'homme étranger dira,
Dont mon renom jamais ne périra (1).

Cette longue paraphrase, où l'on compte presque deux fois autant de vers que dans l'original (quarante-huit pour vingt-cinq), contient, comme le montrent les mots écrits en italique, la valeur de quinze vers entièrement ajoutés au texte et assurément fort inutiles ; à peine appellerions-nous *traduction* une imitation aussi lâche d'un ouvrage étranger. Dans le XVI[e] siècle on n'y regardait pas de si près.

Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que, si Salel a ajouté beaucoup de chevilles, il en a retranché aussi plusieurs : on ne voit pas chez lui ces épithètes insignifiantes et multipliées sans mesure, qui caractérisent la poésie homérique.

Dans le seul discours que j'examine ici, qui n'a, je le répète, que vingt-cinq vers dans l'original, on trouve presque coup sur coup les Grecs *aux belles chaussures* (2) et *à la belle chevelure* (3); le cœur *placé dans la poitrine* (4); Troie *aux belles tours* (5); des vaisseaux *creux* (6) *qui vont sur la mer* (7), *bien garnis de bancs* (8), et qui ont *beaucoup de rangs de rameurs* (9); la mer *couleur de vin* (10) ; Hector *le divin* (11) ou *l'illustre* (12) ; une lance *bien tendue en avant* (13), et Apollon *qui lance au loin ses flèches* (14). Certes il est difficile d'être plus prolixe, et d'accumuler davantage les mots parasites. Salel, obéissant au goût de sa nation, les a tous retranchés; il y a substitué des phrases qui ne sont pas plus utiles, mais qui du moins signifient quelque chose ; tandis que ces mots grecs ne signifiaient véritablement rien ; ils s'accolaient à la fin des substantifs, à peu près comme certaines syllabes que nous ajoutons quelquefois par forme de jeu à la fin des mots : elles n'ont aucun sens et servent seulement à dérouter ceux qui ne sont pas habitués à cette amusette.

Voici, par opposition à l'amplification de Salel, la réduction de Lamotte : il

(1) *Les vingt-quatre livres de l'Iliade d'Homère, etc.*, par Hugues Salel, liv. VII, feuillet 118.
(2) *Iliade*, VII, v. 67. — (3) *Ibid.*, v. 85. — (4) *Ibid.*, v. 68. — (5) *Ibid.*, v. 71. — (6) *Ibid.*, v. 78. — (7) *Ibid.*, v. 72. — (8) *Ibid.*, v. 84. — (9) *Ibid.*, v. 88. — (10) *Ibid.*, v. 88. — (11) *Ibid.*, v. 75. — (12) *Ibid.*, v. 90. — (13) *Ibid.*, v. 77. — (14) *Ibid.*, v. 83.

supprime tout le discours et le remplace, comme on le verra, par un seul vers :

Après quelques essais, etc.,
Le généreux Hector interrompt le carnage;
Il défie au combat le plus brave Argien ;
Le sort lui donne Ajax le Télamonien (1).

Ces deux derniers vers remplacent, le premier, le dicours d'Hector; le second, les inquiétudes des Grecs, le dévouement de Ménélas, le discours de Nestor, le tirage au sort entre les principaux guerriers grecs, les préparatifs d'Ajax, et les menaces que se font les deux guerriers.

Il est permis de croire que Lamotte s'est bien aveuglé lui-même quand il a pensé que cette analyse si sèche, et réduite ainsi aux proportions d'une matière de vers, représentait en substance tout ce qu'il y a dans le passage de l'*Iliade* qu'il veut faire connaître. Sans doute, en pressant le plus possible la narration d'Homère, on en fait sortir ce que Lamotte nous dit ici en deux vers; mais c'est une sorte de *caput mortuum* qui ne ressemble plus en rien à la chose analysée : il n'y a ni couleur poétique, ni exhibition de caractère, ni personnalité des héros ; tout se réduit à une pure abstraction qui ne saurait intéresser personne.

La traduction d'Aignan ne donne ni dans l'un ni dans l'autre excès ; il y a vingt-cinq vers dans le texte, il y en a vingt-sept dans le français ; il rend toutes les pensées exactement, en suprimant, bien entendu, les épithètes oiseuses qui semblent la langue propre d'Homère ; enfin sa poésie, sans être aussi élevée que celle du modèle, n'est pourtant pas au-dessous de la situation ; les vers y sont convenables. On en jugera du reste par ce qui suit :

Peuples! s'écrie Hector, peuples, prêtez l'oreille!
Un désir généreux dans mon âme s'éveille :
Jupiter (par sa main nos pactes sont brisés)
Veut que de notre sang ces bords soient arrosés
Jusqu'au jour qui verra Pergame renversée
Ou des Grecs abattus la flotte dispersée.
Des chefs audacieux combattent parmi vous :
Si l'un d'eux contre moi veut signaler ses coups,
Qu'il vienne, *et de fureur nos lances animées*
Seules vont se croiser entre les deux armées.
Que Jupiter vengeur, par ma voix imploré,
Soit arbitre et témoin de ce combat sacré!
Si mon rival heureux proclame sa victoire,
La dépouille d'Hector doit suffire à sa gloire;
Que, fier de ce trophée, il respecte mon corps;
Qu'Ilion, me frayant le noir sentier des morts,
Sur un bûcher pieux puisse honorer ma cendre.
Mais, si dans les Enfers mon bras le fait descendre,
Si le dieu du carquois veut illustrer mon nom,

(1) Lamotte, *Iliade*, liv. VI, p. 207.

Appendant son armure au temple d'Apollon,
J'honorerai son corps; vos mains reconnaissantes
Au bord de l'Hellespont, près des cités puissantes,
Élèveront sa tombe; et nos fils courageux,
Un jour, en sillonnant ces détroits orageux,
S'écrieront : Là repose un guerrier magnanime
Que fit descendre Hector au ténébreux abime;
Et ma gloire, ô guerriers! ne périra jamais (1)!

Si l'on compare cette traduction au texte même, on ne trouvera guère d'ajouté que les deux vers soulignés précédemment :

Et de fureur nos lances animées
Seules vont se croiser entre les deux armées.

C'est une de ces phrases insignifiantes qu'il faut bien quelquefois accorder aux exigences de la rime; mais tout le reste a été fort exactement traduit, et il est assurément fort heureux de pouvoir rendre Homère d'une manière aussi serrée et aussi complète.

Ici peut-être est-il à propos de remarquer quelle est, eu égard à nos habitudes de narration, la lenteur de cette action racontée par Homère, et du discours même que je viens de rapporter. Il est clair que le discours ne perdrait rien de sa signification si Hector disait, en s'abrégeant lui-même : « Jupiter veut que ces bords soient arrosés de notre sang; que le plus brave de vous vienne combattre contre moi : le vainqueur se fera un trophée de la dépouille du vaincu; mais il rendra le corps à ses amis, afin qu'ils lui accordent les honneurs funèbres. Ainsi vivra à jamais la gloire du meilleur guerrier. » Cela aurait pu fournir six ou huit vers. L'habitude de développer une idée donnée en un plus grand nombre de mots ou de phrases qu'elle n'en comporte n'est pas louable en elle-même; c'est un défaut plutôt qu'une qualité de style; par elle le discours ressemble (qu'on me passe la comparaison) à une bouteille de caoutchouc qu'on étend beaucoup en la tirant, mais qui perd en largeur et en épaisseur ce qu'elle gagne en longueur.

La traduction d'Aignan est donc souvent très-satisfaisante; on regrette qu'elle ne le soit pas toujours; c'est surtout quand Homère s'élève et qu'il faudrait dans le traducteur une grande énergie, une haute poésie, qu'il se trouve au-dessous de sa tâche : les narrations sont peut-être ce qu'il y a de plus difficile en français, parce que notre langue est si sévère qu'elle n'y passe ni un mot de trop, ni une expression impropre, ni une construction embarrassée. C'est aussi là que notre auteur est souvent médiocre.

La narration qui suit la provocation d'Hector, et où Homère représente Ajax marchant aux combats, nous en peut fournir un exemple. Voici les vers d'Aignan :

(1) Voyez la traduction de l'*Iliade*, par Aignan, ch. VII, pages 331 et 332 de la 2e édition in-8°.



Tel qu'aux peuples sanglants...
Le dieu Mars apparaît gigantesque et farouche;
Tel, et d'un rire affreux il fait frémir sa bouche,
Le redoutable Ajax, d'un pas démesuré,
S'avançait agitant un long dard acéré;
Les Grecs ont tressailli d'une allégresse ardente;
Au cœur des Phrygiens la froide peur serpente (1).

Aignan met en note : « Que ce rire d'Ajax est effrayant! et quel coup de pinceau vigoureux! (2) » En vérité, il fait bien de nous en avertir. Le mot grec μειδιόων βλοσυροῖσι πρόσωπαι (3), *subridens terribili vultu*, n'a rien que de fort ordinaire; et, quant à la traduction, *faire frémir sa bouche d'un rire affreux*, si elle est française, ce qui est douteux, elle est plus prétentieuse qu'énergique. Le pas *démesuré* d'Ajax est ridicule; l'allégresse *ardente* ne signifie pas grand'chose; et rien n'est assurément plus froid et plus maussade que la *peur serpentant au cœur des* Phrygiens.

C'est un exemple entre mille de la difficulté immense des vers français; c'est une preuve de ce que j'ai dit souvent, qu'il serait à souhaiter que les traductions des poëtes anciens ou modernes devinssent des espèces d'entreprises littéraires où chacun chercherait à corriger les endroits qui lui paraîtraient défectueux; les poëtes feraient alors sur les œuvres de leurs prédécesseurs ce que font les architectes chargés de restaurer un monument; petit à petit disparaîtraient tous les défauts choquants, et l'on resterait avec des traductions à peu près irréprochables.

Celle d'Aignan, on vient de le voir, ne l'est pas partout; elle est déparée en plusieurs endroits par des vers comme ceux que je viens de citer : cependant ces vers si mauvais ne sont pas communs, et cette version, sans être un chef-d'œuvre, est généralement fort recommandable.

Le poëte a quelquefois surmonté avec bonheur une des difficultés que présente la traduction d'Homère : on sait que, quand ce poëte charge un serviteur de porter les ordres de son maître, il lui fait répéter exactement, et sans y changer un seul mot, les paroles qui lui ont d'abord été dites. Ces répétitions sont pour nous insupportables, et Aignan aurait bien fait peut-être de les supprimer absolument.

Mais il y a dans le livre VIII un passage connu où la répétition est assez ingénieusement modifiée pour n'être plus désagréable; c'est le discours de Jupiter lorsqu'il voit Junon et Pallas monter sur leur char pour aller porter, malgré lui, du secours aux Grecs; il envoie Iris à ces deux déesses leur intimer l'ordre de revenir dans l'Olympe. Voici son discours :

Presse ton vol, Iris, vers la céleste plaine :
Si de ces déités l'aveuglement fatal

(1) Ouvrage cité, p. 335. — (2) Note 8 du chant VII. — (3) *Iliade*, VII, v. 212.

Ne craint pas d'engager un combat inégal,
Annonce à leur révolte un châtiment terrible :
Leurs coursiers foudroyés par mon bras invincible,
Leur char brisé, les airs semés de leurs débris,
Elles-mêmes roulant des célestes lambris,
Et sur leurs corps, en proie aux plus cruels supplices,
Mes carreaux imprimant d'horribles cicatrices
Que dix ans de douleur ne pourraient effacer.
Pallas est à ce prix libre de m'offenser.
Junon irrite moins ma colère enflammée :
Je connais de son cœur l'audace accoutumée.

Iris, en rapportant le discours, est obligée de changer les personnes : ce que dit Jupiter à la première personne passe à la troisième ; ce qu'il dit des déesses à la troisième du pluriel passe à la seconde quand Iris leur parle à elles-mêmes : de là un changement total du sens du discours sous des sons qui restent presque entièrement les mêmes. C'est un effet assez original :

Déesses, écoutez ; Jupiter ne veut pas
Que vers le camp des Grecs vous dirigiez vos pas.
J'annonce à la révolte un châtiment terrible :
Vos coursiers foudroyés par son bras invincible ;
Ce char brisé, les airs semés de ses débris,
Vous même enfin roulant des immortels lambris,
Et sur vos corps, en proie aux plus cruels supplices,
Jupiter imprimant d'horribles cicatrices
Que dix ans de douleurs ne sauraient effacer :
Pallas est à ce prix libre de l'offenser.
Junon irrite moins sa colère enflammée :
Il connaît de son cœur l'audace accoutumée.

Certes il y a dans cette conversion des mêmes pensées et des mêmes mot plus de grâce et d'aisance qu'il n'était permis d'en espérer d'un travail si minutieusement difficile.

C'est une preuve de plus, au reste, que nous pouvons nous vanter d'avoir eu de l'*Iliade*, pendant l'époque impériale, non pas sans doute une traduction de premier ordre et qui doive décourager toute tentative nouvelle, mais une version estimable, et qui le deviendrait encore plus si un helléniste patient s'occupait d'en retoucher les endroits les plus faibles.

BERNARD-JULLIEN,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.



HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. J. MICHELET,

Membre de l'Institut, professeur au collége de France, chef de la section historique aux Archives du royaume.

Chargé par l'Institut Historique de l'examen des deux derniers volumes publiés par notre honorable collègue M. Michelet, je dois d'abord franchement avouer que je regrette les circonstances qui ont éloigné de notre association l'auteur des précédents rapports. M. Michelet n'est pas en effet un de ces hommes qui écrivent au hasard, et dont les œuvres peuvent être appréciées isolément. Il existe entre ses diverses publications des liens qu'il est important de saisir; les variations qu'a subies sa méthode sont, je n'en doute nullement, une révélation du mouvement qui s'est opéré dans son esprit; et pour les juger avec équité il faudrait en dérouler la série complète. Malheureusement la nature même de ce rapport m'interdit toute appréciation de ce genre; d'un autre côté, mes convictions s'opposent à ce que je prenne pour point de départ les conclusions de celui de nos collègues qui a rendu compte du troisième tome de l'*Histoire de France*. Je désire donc que nos lecteurs sachent bien que l'Institut Historique ne prétend nullement assumer sur lui la responsabilité d'opinions qui me sont toutes personnelles.

La période historique retracée dans ces deux derniers volumes est caractérisée par l'auteur au moyen de deux morts : Charles VI, c'est la mort de la France; Charles VII, c'est la résurrection. Avant d'examiner ce que cette image peut avoir de justesse ou d'exagération, nous devons, pour mettre quelque ordre dans notre travail de critique, en indiquer les divisions; nous avons à faire la part de l'investigateur, de l'artiste, du philosophe.

Comme investigateur des faits, comme érudit, M. Michelet mérite toute l'attention des hommes sérieux, et plus il marche dans la voie de l'histoire, plus il acquiert de valeur. Dans aucun livre écrit jusqu'à ce jour sur les règnes de Charles VI et de Charles VII on n'avait vu réunir des témoignages aussi nombreux, aussi imposants; dans aucune histoire de France antérieure à la sienne, l'Angleterre, la Flandre, si constamment intéressées à nos débats intérieurs, n'avaient été étudiées avec tant de soin; c'est là une justice que je me plais à rendre à M. Michelet. Etre un savant, un érudit, et rendre cette érudition attrayante, voilà sans doute un mérite nouveau, et ce mérite notre honorable collègue le possède sans restriction.

Le charme qu'il sait répandre sur tout ce qu'il fait tient, au surplus, à sa qualité d'artiste; et par là nous ne prétendons pas seulement indiquer son incontestable talent d'écrivain; mais ce n'est pas avec des phrases élégantes et harmonieuses, ce n'est pas avec des mots sonores que M. Michelet attache, enchante son lecteur; l'art se manifeste chez lui par l'éclat qu'il sait donner à la pensée, au

moyen de comparaisons prises dans ce que l'esprit humain a produit de plus admirable. Shakspeare et Rubens, Dante et Michel-Ange, saint Thomas et Gerson lui ont révélé leur génie, et ont mis à sa disposition toutes les couleurs de leur palette. Voyez aussi comme il s'en sert, et demandez-vous, comme je l'ai fait moi-même, le secret de M. Michelet pour avoir étudié tant de choses à son âge ; car, il ne faut pas l'oublier, M. Michelet est dans la force de son talent, peut-être même grandira-t-il encore. Il s'est donné pour but de rechercher sur l'histoire la marche de l'esprit humain, et de la rechercher non pas seulement à l'aide des lumières qu'il pourrait trouver dans la philosophie réelle, dans la religion, dans la politique, mais il lui faut tout voir, tout embrasser; et, au risque de se heurter contre la voûte des cieux, il veut s'élever toujours pour grandir son horizon. Que cet élan soit noble et beau, nul n'en disconviendra ; qu'il soit sage, peu de gens le croiront.

Qu'arrive-t-il en effet ? C'est que M. Michelet ne voit plus les hommes, il voit l'homme. C'est l'humanité qui trébuche avec Charles VI ; elle est ivre, elle chancelle, elle perd le sens. C'est la France que Louis d'Orléans représente avec son insouciante humeur, ses caprices d'artiste et son élégance légère et frivole ; les individus ne sont plus rien. Soumis à je ne sais quelle déité aveugle, que M. Michelet appelle progrès, et qui s'enveloppe dans le fatalisme de Vico et dans les nuages allemands, ils marchent à leur insu vers un but qu'ils ne connaissent pas ; ils croient agir, mais ils n'agissent pas ; d'où il suit qu'ils ne sont ni bons ni mauvais, ni grands ni petits, ni justes ni criminels : les grands hommes n'existent pas ; il n'y a que des mythes.

Le malheur de ces théories, c'est de détruire la morale : sans le libre arbitre il n'y a ni bien ni mal; sans la grâce et la révélation il n'y a ni être ni mesure ; et jusqu'ici l'Église catholique seule a su établir entre ces deux principes un équilibre qui laisse à Dieu sa toute-puissance, et à l'homme une conscience et une liberté dont il ne peut se séparer par aucun système.

M. Michelet ne paraît pas l'avoir senti ; il regrette le catholicisme et ses belles fêtes, il le regrette comme s'il était mort ; et puis il rêve je ne sais quelle foi nouvelle ; il se désigne sous le nom bizarre de *croyant de l'avenir*, sans nous révéler le symbole de cette religion qu'il nous annonce. Ce qui manque aux deux derniers volumes de M. Michelet, c'est donc tout uniment ces mots : *Ceci est bien, ceci est mal*, après chaque fait. C'était chose facile en apparence, et pourtant M. Michelet n'a pas pu écrire ce simple mot. Nul système ne peut donner droit de trancher ainsi ; la foi seule, et la foi naïve, la foi du charbonnier, donne ce privilége, et revêt l'histoire d'une autorité qui ressemble à celle du sacerdoce.

HENRI PRAT,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.



ESSAI
SUR LA CONSTITUTION ROMAINE,

Par M. A. NOUGARÈDE DE FAYET. — 1 vol. in-8.

Rome, qui par la haute influence de ses conquêtes a soumis à sa civilisation presque tout le monde antique, ne pouvait manquer d'attirer sur sa constitution les méditations des philosophes et les études des jurisconsultes. C'est comme historien, et comme historien philosophe, que M. Auguste de Fayet a approfondi cette constitution, et le titre modeste d'*Essai*, sous lequel il publie son travail, nous doit disposer d'avance à ne pas exiger de lui, sur une semblable matière, de trop vastes développements. Il ne faut pas non plus demander à l'auteur de remonter aux premières époques de l'antique Italie, à ces siècles d'une authenticité douteuse, mais où s'élaboraient, sous la sauvegarde d'un silence mystérieux, les constitutions primitives du vieux Latium, les législations héroïques des Sabins, et les codes sacrés de la sacerdotale Étrurie; car l'idée fondamentale du livre qui va nous occuper n'est qu'une idée accessoire : l'auteur ne s'était proposé, en effet, que de traiter transitoirement de *la constitution romaine;* ce travail n'était pour lui qu'une dépendance et une annexe d'une œuvre plus étendue, et qui se trouve avec notre époque dans un rapport plus direct d'intérêt et d'utilité; cette *œuvre*, c'est *une histoire de la domination romaine dans les Gaules*, et c'est de ce livre, encore inédit, que M. de Fayet a détaché son *Essai sur la constitution romaine*.

J'ai dû entrer dans tous ces détails pour déterminer la position de l'auteur, pour motiver les éloges que nous lui adresserons, pour donner d'avance une base aux observations que nous aurons peut-être à lui présenter.

Pour M. de Fayet, la constitution romaine ne date que de l'an 493 avant notre ère; et, comme cette constitution a commencé d'être altérée l'an 134 avant J.-C., il en résulterait qu'elle n'aurait subsisté que 359 ans dans une complète intégrité. Il n'y a en effet *constitution*, suivant notre auteur, que là où il y a *équilibre ;* et l'équilibre ne s'étant formé dans la cité romaine que par l'établissement du tribunat, qui seul permit aux plébéiens de lutter avec avantage contre l'omnipotence patricienne, il en résulte, au point de vue de M. de Fayet, que c'est seulement alors qu'il y a eu à Rome une véritable constitution.

A partir de cette époque jusqu'au règne de Caligula, M. de Fayet nous fait étudier la constitution de Rome dans ses rapports avec les mœurs romaines, dans les diverses vicissitudes qu'elle a subies, dans les nombreuses influences exercées sur elle par le tribunat des Gracchus, par les consulats de Marius, par la longue dictature de Sylla, par l'éloquence de Cicéron, par la lutte de César contre Pompée, par la guerre d'Antoine contre Octave, par la politique de ce dernier, et par le règne de Tibère.

Dans cette revue à vol d'oiseau de la constitution romaine, les différentes phases en sont nettement accusées, les caractères dominants indiqués avec précision, souvent même développés avec éloquence. Il s'y rencontre de temps en temps d'intéressants aperçus, des comparaisons ingénieuses entre la législation de Rome et celle de l'Angleterre; et si l'on n'est pas toujours d'accord avec l'auteur quant aux éloges qu'il donne à ce dernier pays, on ne peut s'empêcher pourtant de rendre justice à l'étendue de ses lumières, à la variété de ses connaissances, à la finesse d'observation qui lui fait saisir et manifester les rapports en apparence les plus éloignés.

Après avoir ainsi mis en évidence tout ce qui nous a semblé bon et utile dans le livre dont nous nous occupons, que M. de Fayet me permette de lui soumettre en passant quelques observations.

Dès la deuxième page de son livre, notre auteur met judicieusement en relief les causes qui tenaient en équilibre les deux grands ordres principaux entre lesquels se partageait le peuple romain; si la force numérique était pour la classe plébéienne, la force morale appartenait au patriciat. « En effet, dit « M. de Fayet, si les plébéiens avaient pour eux le nombre et tous les moyens « de révolte et de violence qu'il entraîne, les patriciens avaient entre les mains « tout ce qui constitue la force morale : seuls ils étaient appelés aux magistra- « tures civiles, politiques et religieuses; seuls ils avaient droit de prendre les « augures et de connaître les formules consacrées pour l'exercice de la justice; « et ce n'était même pas seulement dans l'ordre public que leur prééminence « était établie, mais aussi dans les relations privées par suite de l'institution du « patronage. »

Tels sont réellement les éléments principaux dont se composait l'influence patricienne, influence toute morale, qui avait son principe dans la religion et son développement dans la loi. C'est donc dans la loi, et surtout dans la religion, qu'il eût été à propos, ce nous semble, d'aller chercher le caractère distinctif de la constitution romaine et d'en saisir la personnalité. Qu'on nous permette d'exposer brièvement nos doctrines sur cette question :

La religion, en tant qu'elle touchait à l'organisation politique de la cité, reconnaissait quatre espèces de divinités différentes : 1° *les dieux lares*, fondateurs des *larisses*, ou primitives cités, d'où tiraient leur origine les vieux peuples du Latium; ces *lares*, mis au nombre des dieux, présidaient au foyer domestique; chacun avait les siens, soit qu'il appartînt à la plèbe, soit qu'il fît partie du patriciat; la cité elle-même avait ses dieux lares; Romulus était un des lares de la cité romaine; 2° *les pénates*, les dieux des pères, révérés dans la partie la plus secrète de la demeure romaine : le patricien avait ses pénates, la cité avait les siens; le plébéien n'en avait pas; les pénates de la cité romaine étaient les Cabires de la Samothrace, transportés en Phrygie par Dardanus, et de Troie en Italie par Énée; ils avaient été établis à Lavinium par ce héros, et les Romains leur envoyaient tous les ans offrir un sacrifice; 3° *les dieux indigètes*, les dieux

appartenant au pays, quel que fût le peuple qui l'habitât ; puissances cosmiques qui avaient organisé matériellement la contrée, comme les *lares* avaient constitué la cité politique, comme les dieux des pères avaient créé la famille patriarcale d'où les lares avaient pris naissance ; 4° *les grands dieux*, auteurs de l'univers, de même que les autres dieux l'étaient de la contrée, de la cité et de la famille patriarcale.

Cette hiérarchie donne, selon nous, le mot de toutes les énigmes historiques que semblent, au premier coup d'œil, présenter les annales de Rome.

Gardienne sévère, interprète rigoureuse de tous les rapports que cette hiérarchie avait déterminés, la constitution romaine en faisait sans ménagement l'application à l'ordre politique et civil. De là l'indignité du plébéien relativement à toute fonction religieuse, de là son incapacité d'arriver aux grandes magistratures. Étranger dans la cité, où il n'était admis qu'à titre de client, il n'y pouvait vivre qu'en adoptant pour ses *lares* ceux qu'adoraient ses patrons ; dépourvu de *pénates*, il ne pouvait non plus posséder ce qu'on appelait les *sacra domestica ;* et cette privation, qui indiquait suffisamment l'état de barbarie où ses pères avaient existé, rappelait aussi qu'issu d'une race hostile et sans dieux, il ne lui avait été donné de s'asseoir au foyer commun de la patrie qu'à la condition de conserver éternellement l'empreinte de son infériorité originelle. Telle est, à notre avis, l'origine du patronage. Aussi ne pensons-nous pas, comme l'a dit M. de Fayet, que *le patronage soit né de l'esclavage.* L'esclavage, nous ne l'ignorons pas, augmenta, par voie d'affranchissement, le nombre d'individus dont se composait la clientèle primitive. Les fils d'affranchis servirent au recrutement du plébéianisme, mais ce ne sont pas eux qui le fondèrent. Le plébéianisme remonte au berceau de la monarchie romaine ; elle le précède même, en Italie comme partout ailleurs. Bien plus, l'établissement du patronage a précédé celui du plébéianisme ; c'est ce qu'a parfaitement démontré M. Ballanche au VIe volume de ses *OEuvres*, en expliquant une expression de Vico : « *Ex lex optimus*, d'après Vico, dit M. Ballanche, c'est l'*ops* (le propriétaire « primitif du sol) qui n'est pas en société civile, et qui pourtant a déjà des « clients. Alors ce serait le Cyclope de Platon. Ainsi l'existence de la clientèle « serait antérieure à l'institution de la plèbe, et en serait différente. Dans cette « opinion, les clients auraient commencé à l'époque des *opes* solitaires, les- « quels alors seraient les Cyclopes. Les premières sécessions des clients auraient « seules produit les premières plèbes. La plèbe indique donc, toujours dans la « même donnée, une première concession de liberté. De là les monarchies, nées « dans ce mouvement des clients qui veulent s'organiser en plèbe. » Nous conclurons de là que ce qui distingue de l'esclavage la clientèle primitive, celle qui fut la souche du plébéianisme primitif, c'est que l'esclave, pris à la guerre, ou acheté dans les marchés publics, ou né dans la maison de son maître, était la chose, la propriété de celui-ci, indépendamment, contrairement même à sa volonté. Il n'en était pas de même du client primitif, dont l'état résultait de sa vo-

lonté. Subordonné à la volonté du patron, il n'avait sans doute aucune personnalité qui lui fût propre, aucun culte qui lui fût particulier, aucun nom qui lui appartînt; mais il empruntait à son patron son nom, son culte, son individualité, et occupait ainsi dans la famille patriarcale un rang supérieur à celui de l'esclave, inférieur au rang des enfants. Voilà l'état d'où était issue la constitution romaine, et que tous les efforts des patriciens tendirent constamment à perpétuer.

M. de Fayet a paru assimiler dans son livre la condition des enfants à celle des esclaves, et il en a inféré la parité, de ce que esclaves et enfants pouvaient également être vendus par le père de famille. Nous ne nierons pas assurément qu'il y ait un côté par lequel se ressemblait la condition de l'esclave et celle de l'enfant, M. Ballanche, dans le volume de ses œuvres que nous venons de citer, le reconnait formellement : « Les personnes, dit-il, qui n'étaient pas « sous leur propre droit, mais qui vivaient à l'abri du droit d'un autre, ne pou« vaient acquérir que pour ceux sous le droit desquels elles vivaient ; ainsi les « *enfants*, les clients et *les esclaves*, qui étaient *la personne* ou *la chose* du *pa-* « *ter familias.* » Mais ce passage, qui indique comment l'enfant et l'esclave se ressemblent, nous montre aussi par où ils diffèrent ; l'esclave n'est que *la chose*, l'enfant est *la personne* du père de famille. De là naît la légitimité de ce qu'ajoute M. Ballanche : « Mais aussitôt après la mort du père, le fils entrait « dans toutes les prérogatives du père ; fût-il à la mamelle, il était *pater-fami-* « *lias.* « Ainsi, non-seulement l'émancipation, mais l'identité de condition était toujours dévolue au fils par la mort de son père. Cette mort n'était même pas nécessaire pour que le fils fût émancipé ; il l'était par le mariage, et cela par respect pour la femme, comme l'a fort bien remarqué M. Leudière dans son savant mémoire *Sur les origines du peuple romain.*

Je ne saurais terminer ce rapport sans noter un des points capitaux de la constitution romaine sur lequel M. de Fayet a gardé un silence absolu. Je veux parler de la lutte longue et acharnée à laquelle les plébéiens se livrèrent pour obtenir le droit de s'allier par des mariages avec les familles patriciennes.

Le droit de mariage était, chez les anciens, l'un des dogmes politiques les plus inviolables et les plus sacrés. « La faculté de posséder la terre, dit M. Bal« lanche, celle d'assurer la famille par le mariage, celle de confier sa dépouille « mortelle à la terre identique avec l'homme par la propriété, ne sont-elles pas « la même faculté éminente et incommunicable, dont la couche nuptiale du « patricien est l'insigne auguste? »

Or tous ces droits, toutes ces facultés n'étaient et ne pouvaient être que le partage des seuls patriciens. Un terrible, un sanglant anathème avait été la punition de quiconque, dans les temps antiques, avait essayé de communiquer ces incommunicables prérogatives à des races barbares, hostiles ou plébéiennes. Les unions contractées entre ces dernières castes et les familles héroïques, souches des races patriciennes, furent partout symbolisées par ces accouplements monstrueux

dont les traditions de l'antiquité nous offrent tant de témoignages; et les enfants qui en naissaient étaient considérés comme doués d'une *nature en désaccord avec elle-même*, NATURA SECUM DISCORS; objection terrible, et longtemps victorieuse, opposée par le patriciat aux prétentions matrimoniales des plébéiens. Tant qu'elle le fut avec succès, les efforts de la plèbe pour arriver à l'égalité politique restèrent infructueux, et l'on peut dire qu'en dépit de la puissance tribunitienne, de la divulgation des formules sacrées, de la participation des plébéiens à une notable partie des charges de l'État, jamais ils ne seraient parvenus à renverser la puissance aristocratique, si la communauté des mariages entre familles patriciennes et plébéiennes n'avait donné le jour à une génération obligée, par son intérêt personnel, à mettre en oubli la constitution primitive de Rome et les coutumes des ancêtres qui les frappaient d'illégitimité et d'incapacité politique.

Telles sont les remarques que nous avons dû soumettre à l'appréciation de M. de Fayet. Notre intention n'est ni d'improuver, ni de réformer son ouvrage, mais, en rendant justice à ce qui s'y trouve de bon, de lui proposer des doutes qui contribueront peut-être à mettre sur la voie de quelques perfectionnements un esprit aussi laborieux et aussi distingué que celui de cet honorable écrivain.

ALPH. FRESSE-MONTVAL,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 7 décembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit une lettre de notre collègue M. Victor Derode, chef d'institution à Esquermes (Nord), qui annonce à M. l'Administrateur l'envoi d'un second exemplaire (édition de luxe) et de deux exemplaires (édition populaire en petit format) de son ouvrage intitulé : *le Siége de Lille en* 1792. M. Dufey (de l'Yonne) a été chargé, dans la dernière séance de la 1re classe, de rendre compte de cet ouvrage. « Il attend, a-t-il dit, « pour commencer cet examen, la réunion de plusieurs documents, et notam« ment l'ouvrage intitulé : *les Sept Siéges de Lille*, par M. Brun-Lavainne. Ce « n'est qu'après avoir comparé attentivement le travail de M. Derode avec ces

« documents et le récit officiel du *Moniteur*, qu'il écrira son rapport. Il espère « pouvoir le lire prochainement. »

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on distingue les ouvrages suivants : *Statistique militaire et Recherches sur l'organisation et les institutions militaires des armées étrangères;* Autriche, Prusse, Russie; par M. C.-A. Haillot, capitaine d'artillerie; *Itinéraire* (jour par jour) *de Napoléon Bonaparte, depuis son départ de Corse jusqu'à son arrivée à Longwood*, recueilli, d'après sa correspondance et les documents authentiques, par M. Charles Dolly; enfin le deuxième volume du grand ouvrage intitulé : *Archivio storico italiano, etc.*; *Archives historiques italiennes*, ou *Recueil de documents inédits ou devenus très-rares*, par une réunion de savants italiens. Ce volume, qui renferme, comme le précédent, des documents précieux et nouveaux pour l'histoire de France, si souvent mêlée à l'histoire d'Italie, est renvoyé à l'examen de M. Renzi, déjà chargé de rendre compte du premier. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le comte Gråberg de Hemsö, ancien consul de Suède et de Sardaigne dans l'empire de Maroc, chambellan et bibliothécaire palatin de S. A. I. R. le grand duc de Toscane, correspondant de l'Institut de France, fait hommage à l'Institut Historique, par l'entremise de M. Noirot, bibliothécaire de la Société de Géographie, de ses nombreux ouvrages, la plupart relatifs à la géographie. M. Nolte est chargé d'en rendre compte.

M. Cesare Cantù, de Milan, et M. Édouard d'Outrepont, proposés l'un et l'autre à la dernière séance comme membres correspondants, sont successivement admis par voie de scrutin secret, le premier sur le rapport de M. Nolte, le second sur le rapport de M. F. Fontaine.

M. Dufey (de l'Yonne) lit un mémoire intitulé : *Recherches sur les attributions et la charge de connétable*. Ce mémoire, que la classe a écouté avec beaucoup d'intérêt, est renvoyé au comité du journal. (Voyez la précédente livraison, page 441.)

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur deux brochures de M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, intitulées, l'une : *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord*; l'autre : *De l'arsin et de l'abattis de maisons dans le nord de la France*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. (Voyez la précédente livraison, page 447.)

La classe entend un rapport de M. Nolte sur l'ouvrage intitulé : *le Léman, ou Voyage historique et pittoresque dans le canton de Vaud*, par M. Bailly de Lalonde. — Renvoi au comité du journal.

*** Le mercredi 14 décembre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Dix-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Renzi communique à la classe une

lettre de notre collègue M. Duché, principal du collége de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), qui fait hommage à l'Institut Historique d'une *Ode sur la mort du Prince royal.*

M. le comte Gråberg de Hemsö, ancien consul de Suède et de Sardaigne dans l'empire de Maroc, chambellan et bibliothécaire-palatin de S. A. I. R. le grand duc de Toscane, correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), est proposé comme membre correspondant par MM. le comte Le Peletier d'Aunay et Renzi. Les nombreux et intéressants ouvrages offerts à l'Institut Historique par M. le comte Graberg de Hemsœ ont été présentés à la 1re classe dans sa dernière séance. (Voyez le procès-verbal ci-dessus, et le *Bulletin bibliographique* de la précédente livraison, page 476.) Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature : MM. le comte Le Peletier d'Aunay, le baron de La Pylaie et W. Nolte.

MM. le comte de Toreno, ancien premier ministre d'État d'Espagne, auteur de la belle *Histoire du soulèvement de l'Espagne et de la guerre de l'indépendance contre Napoléon, de* 1808 *à* 1814 ; Antonio Galiano, Antonio de Benavidès, Juan-Donoso Cortès, tous trois anciens députés aux Cortès, et professeurs à l'Athénée royal de Madrid, proposés comme membres résidants par MM. Martinez de la Rosa et Renzi, et particulièrement connus par la haute éloquence qu'ils ont déployée à la tribune nationale espagnole, sont successivement admis par voie de scrutin secret, sur le rapport de M. le comte Le Peletier d'Aunay.

MM. François Pérennès, ancien rédacteur de l'*Encyclopédie catholique* et Reclam, de Leipzig (voyez pour les titres et qualités le procès-verbal de la précédente livraison, page 469), sont également admis par voie de scrutin secret, en qualité de membres résidants, le premier sur le rapport de M. le comte Le Peletier d'Aunay, et le second sur le rapport de M. W. Nolte.

M. Bernard-Jullien lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M. l'abbé Prompsault, aumônier des Quinze-Vingts ; 1re partie, 1 vol. in-8°. 1842. Ce rapport, dans lequel l'important ouvrage de M. l'abbé Prompsault est apprécié avec savoir et impartialité, est renvoyé au comité du journal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le baron de La Pylaie entretient la classe de ses recherches sur *Bratuspantium*, capitale des Bellovaques. Il donne de curieux détails sur cette vieille cité du Beauvoisis et sur les antiquités de la contrée. La classe, qui a écouté M. de La Pylaie avec beaucoup d'attention, l'engage à rédiger ses observations.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 21 décembre, sous la présidence de M. Badiche. — Vingt-quatre membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, la classe reçoit plusieurs volumes et bro-

chures, entre autres les ouvrages suivants : *Introduction à la science de l'histoire*, par M. le docteur Buchez, 2ᵉ édition, 2 vol. in-8° (rapporteur, M. Mary-Lafon) ; *Origine commune de la littérature et de la législation chez tous les peuples, démontrée par l'examen comparatif des monuments littéraires des Hébreux, des Hindous, des Chinois, des Mahométans, etc.* ; par M. N.-H. Cellier du Fayel ; 1 vol. in-8° (rapporteur, M. H. Barbier). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Bernard-Jullien sur l'admission de trois nouveaux membres correspondants. M. Renaud-Jean-Louis de Samson Himelsfjesma, landsalr de la noblesse de Livonie, conseiller d'État de S. M. l'empereur de Russie, président de la Société d'Histoire et d'Antiquités des provinces baltiques, établie à Riga, a été proposé par MM. le docteur Schultz, de Saint-Pétersbourg, et Renzi : il doit nous envoyer prochainement un travail *sur l'affranchissement des serfs dans les provinces baltiques*, et contribuer à mettre l'Institut Historique en relation avec les Sociétés du nord de l'Europe.

M. le docteur Corinaldi, président de l'Académie Tibérine de Pise (Toscane), proposé par MM. le docteur Giordano, pharmacien de l'Hospice royal des Aliénés de Turin, et Renzi, est un naturaliste fort distingué, qui a étudié avec succès, dans ses voyages en Égypte, les productions naturelles de ce pays, et en a rapporté de nombreux objets d'antiquité : il a publié d'importants travaux.

M. le docteur Bonacossa, proposé également par MM. le docteur Giordano et Renzi, est premier médecin de l'Hospice royal des Aliénés de Turin et du Piémont. Il a visité tous les établissements d'aliénés qui existent en Italie, à Paris, à Londres, à Bruxelles, et dans plusieurs grandes villes de France, d'Angleterre et de Belgique. M. le docteur Bonacossa a publié une excellente *Statistique des aliénés de Turin et du Piémont*, qu'il doit nous envoyer.

MM. Renaud Jean-Louis de Samson Himelsfjesma, le docteur Corinaldi et le docteur Bonacossa sont successivement admis par voie de scrutin secret.

M. l'abbé Badiche lit un rapport sur le troisième et le quatrième volume de la *Biographie du Clergé contemporain*, par un Solitaire. — Renvoi au comité du journal.

M. Bernard-Jullien dit quelques mots sur un petit ouvrage de Michel Psellus, publié pour la première fois par notre honorable collègue M. le docteur Gottfried Seebode, directeur de l'instruction publique du duché de Nassau, sous le titre de Μιχαὴλ Ψελλοῦ ἐπιλύσεις σύντομοι φυσικῶν ζητημάτων. (Voyez la chronique de la précédente livraison, page 475.)

M. Bernard-Jullien lit ensuite un travail littéraire qui rentre dans la spécialité de la 2ᵉ classe, mais que ses collègues de la 3ᵉ classe n'en écoutent pas moins avec beaucoup d'attention. Ce morceau est intitulé : *Du Pédantisme dans la poésie.* Ce travail, où M. Bernard-Jullien fait ressortir et critique avec



goût plusieurs défauts de notre poésie moderne, est renvoyé au comité du journal, après une discussion assez animée.

*** Le mercredi 23 décembre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret. — Dix-huit membres sont présents.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. le docteur Lortet, de Lyon, qui envoie à l'Institut Historique deux inscriptions latines. M. E. Breton est chargé de les examiner et d'en faire connaître la valeur.

M. Renzi lit une lettre de notre collègue M. Deville, qui propose, comme membre correspondant, M. Delorme, bibliothécaire et conservateur du Musée de Vienne (Isère), et archéologue fort distingué. M. E. Breton, qui connaît les titres et les travaux de M. Delorme, appuie sa candidature. Sont nommés commissaires MM. Debret, E. Breton et Renzi.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, entre autres les ouvrages suivants : *Nouvelles recherches sur l'inscription en lettres sacrées des monuments de Rosette*, par M. Graberg de Hemsö ; 1 vol. (rapporteur, M. de Brière) ; *Souvenirs d'un voyage archéologique dans l'ouest de la France*, ou *Rapport fait au Comité historique des Arts et Monuments dans la session de* 1841, par M. Schmit, maître des requêtes, ancien chef de division du culte catholique, membre du comité ; *Description historique de l'église de Saint-Germer de Flay*, par M. l'abbé Corblet.

M. le chevalier Carlo Bonucci, de Naples, architecte-ingénieur, directeur des fouilles royales, correspondant de l'Institut de France, etc. ; et M. le chevalier Bianchi, de Naples, architecte-ingénieur, premier architecte de la maison du roi, directeur des fouilles de Pompéi, Herculanum, Pœstum, etc. ; proposés par MM. le marquis de Pastoret et Renzi (voyez la précédente livraison, page 471), sont successivement admis par voie de scrutin secret, sur le rapport de M. E. Breton.

Le mérite éminent de MM. les chevaliers Carlo Bonucci et Bianchi est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le signaler à nos lecteurs. Nous aurons d'ailleurs plus d'une fois l'occasion de parler des travaux des deux illustres architectes et antiquaires, particulièrement lorsqu'ils feront à l'Institut Historique les communications qu'ils lui ont promises.

M. E. Breton lit ensuite la seconde partie de son travail sur les *Monuments druidiques*, qui doit faire partie du grand ouvrage intitulé : *Monuments anciens et modernes*, publiés sous la direction de M. Jules Gailhabaud, chez Firmin Didot frères. Cette seconde partie n'est pas moins savante, moins curieuse que la première ; la classe remercie M. E. Breton de lui en avoir donné communication.

Après cette lecture, M. le baron de La Pylaie énumère et décrit brièvement un certain nombre de *tumulus gaulois*, que M. E. Breton a dû négliger dans son travail, destiné à faire connaître les principaux monuments. On sait que la

plupart de ces *tumulus* se ressemblent, et qu'un petit nombre seulement ont une importance particulière.

*** L'assemblée générale du mois de décembre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 10 décembre, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Quarante-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. l'administrateur donne communication d'une lettre de M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Bruxelles, qui fait parvenir à l'Institut Historique le *Bulletin des séances* de cette Académie, et remercie la Société de l'envoi régulier de son journal.

M. le secrétaire lit la nomenclature des ouvrages offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle la sanction par l'assemblée générale des élections faites par les classes pendant le mois de décembre. L'assemblée admet successivement, par voie de scrutin secret, comme membres correspondants de la 1re classe : MM. Cesare Cantù, de Milan, et Edouard d'Outrepont; comme membres résidants de la 2e classe : MM. le comte de Toreno (voyez pour les titres et qualités les procès-verbaux ci-dessus), de Benavidès, Antonio Galiano, Juan Donoso Cortès, François Pérennès, Reclam (de Leipzig); comme membres correspondants de la 3e classe, MM. Renaud Jean-Louis de Samson Himelsfjesna (de Riga), le docteur Corinaldi (de Pise), et le docteur Bonacossa (de Turin); comme membres correspondants de la 4e classe, MM. le chevalier Carlo Bonucci et le chevalier Bianchi (de Naples).

M. le docteur Josat lit un compte-rendu d'un ouvrage intitulé : *Ophthalmie des armées. — Rapport à M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur l'ophthalmie régnante en Belgique, accompagné de Considérations sur la statistique de ce pays;* par M. le docteur P.-L.-B. Caffe, ancien chef de clinique ophthalmique à l'Hôtel-Dieu de Paris. Ce compte-rendu, qui, par son étendue et l'importance des considérations qu'il renferme, est un véritable mémoire sur le sujet, est renvoyé au comité du journal.

L'assemblée consacre le reste de la séance à l'examen de plusieurs questions proposées pour le prochain Congrès.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Alphabet universel, inventé par M. de Brière, et appliqué à *cent* langues du monde, ouvrage couronné en 1837 par l'Institut royal de France; 1 vol. in-8°, avec plusieurs planches lithographiées (sous presse).



Cours sur les hiéroglyphes égyptiens et les religions anciennes comparées, par M. de Brière; 2 vol. in–8°, avec un atlas de planches (sous presse). Voyez la chronique de la précédente livraison, page 474.

Revue étrangère et française de Législation, de Jurisprudence et d'Economie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; dixième année, livraison de janvier 1843.

Bulletin de la Société de Géographie (2e série), tome XVIII; n° 108, décembre 1842.

Bulletin de l'Alliance des Arts, sous la direction de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob); n° 14, 10 janvier 1843.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien; 56e livraison, *Nothomb; Marmont* : Sous presse *de Humboldt, Alexandre Dumas.*

Dissertacao inaugural sobre as aguas mineraes Brasileiras e em particular as da cidade do Rio-Janeiro, thèse présentée à la Faculté de Médecine de Rio-Janeiro, et soutenue, le 7 décembre 1841, par M. Antonio Maria de Miranda e Castro, docteur en médecine de la même Faculté.

Offrande au Dieu de l'univers, discours prononcé au temple israélite de Lyon, le jour de la fête appelée *Jour des Souvenirs*, vulgairement dit *le Premier jour de Rosch-Haschanah* (5 septembre 1842), par Auguste Fabius.

Portique du XIXe siècle, revue scientifique et littéraire, paraissant le 1er de chaque mois, par livraison de cinq feuilles grand in-8°, sous la direction de M. Camille Duteil, rédacteur en chef; 1re livraison; janvier 1843.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier. — Sciences, littérature, beaux-arts, industrie. — Livraisons du 1er, du 15 et du 31 janvier 1843.

Quadro di studi rudimentali ordinati e disposti con opportune dichiarazioni giusta la prima sezione del suo progetto di riforme per la pubblica istruzione; par Monseigneur Mazetti, archevêque de Séleucie, président de l'Université royale, à Naples.

Mémoire sur la topographie médicale du 4e arrondissement de Paris; recherches historiques et statistiques sur les conditions hygiéniques des quartiers qui composent cet arrondissement, par M. le docteur Henri Bayard, médecin du bureau de bienfaisance du 4° arrondissement, etc.; 1 vol. in–8°, avec trois cartes.

Dictionnaire général et complet de la langue française, par une Société d'hommes de lettres, de savants, érudits et grammairiens; 1re livraison de quatorze feuilles grand in-8°, comprenant, outre le commencement de la lettre A, un abrégé de grammaire française, et une introduction fort étendue par M. Leudière, chargé de la révision de tout l'ouvrage.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

NEUVIÈME

CONGRÈS HISTORIQUE,

CONVOQUÉ

PAR L'INSTITUT HISTORIQUE,

Dans le palais du Luxembourg, au rez-de-chaussée, aile gauche. — Entrée du côté du jardin, sous l'horloge,

POUR LE DIMANCHE 14 MAI 1843.

A Messieurs les membres résidants et correspondants de l'Institut Historique ; aux savants, littérateurs et artistes qui s'occupent de travaux historiques ; aux Académies et Sociétés savantes, françaises et étrangères, etc., etc.

Au nom de l'Institut Historique, nous avons l'honneur de vous inviter à venir assister au neuvième Congrès Historique qui s'ouvrira le dimanche 14 mai 1843.

Nous vous en adressons le programme.

Nous espérons que vous voudrez bien nous aider de vos travaux et concourir à augmenter le nombre des questions que nous avons posées.

Agréez l'assurance de notre parfaite considération.

Les membres de la haute commission chargée de préparer et de diriger le Congrès de 1843.

Le marquis de PASTORET, président honoraire; le marquis de LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, président; le comte LE PELETIER D'AUNAY, vice-président; le baron TAYLOR, vice-président; MARTINEZ DE LA ROSA, membre de la 2ᵉ classe; docteur BUCHEZ, président de la 1ʳᵉ classe; E. GARAY DE MONGLAVE, secrétaire perpétuel; A. RENZI, administrateur-trésorier.

Bureaux des classes :

MM. DUFEY (de l'Yonne), vice-président de la 1ʳᵉ classe; (*Histoire générale et Histoire de France*); H. PRAT, vice-président-adjoint; ROZIÈRE, secrétaire; BUCHET DE CUBLIZE, secrétaire-adjoint.

J.-L. VINCENT, président de la 2ᵉ classe (*Histoire des langues et des littératures*); MARY-LAFON, vice-président; ALIX, secrétaire; TREMOLIÈRE, secrétaire-adjoint.

L'abbé BADICHE, président de la 3ᵉ classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*); M. N. de BERTY, vice-président; FRESSE-MONTVAL, vice-président-adjoint; HIPPEAU, secrétaire; docteur JOSAT, secrétaire-adjoint.

DE BRET, président de la 4ᵉ classe (*Histoire des Beaux-Arts*); ERNEST BRETON, vice-président; FOYATIER, vice-président-adjoint; FERDINAND THOMAS, secrétaire; DE BRIÈRE, secrétaire-adjoint.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

L'Institut Historique, fondé dans le but d'encourager et de propager les études historiques,

Considérant qu'à défaut d'une méthode commune, on ne peut établir dans la science un centre de travail et de communications intellectuelles que de deux manières, savoir : par la direction des efforts de tous sur les mêmes sujets, et par la délibération en commun et la discussion des travaux à faire ;

Que les meilleurs moyens à employer pour arriver à ce double résultat sont, indépendamment des travaux intérieurs, de convoquer des Congrès, de provoquer l'émission de questions sur l'histoire, et de proposer des prix dans les quatre spécialités de l'Institut Historique :

ARRÊTE :

Le neuvième Congrès historique s'ouvrira à Paris le dimanche 14 mai 1843, à une heure, pour être continué, à la même heure, les mardi 16 mai, jeudi 18, samedi 20, lundi 22, mercredi 24, vendredi 26, dimanche 28, mardi 30, jeudi 1ᵉʳ juin.

Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance les quatre prix, entrant dans les spécialités des quatre classes de l'Institut Historique, seront décernés, s'il y a lieu; et les sujets de ces

4

mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics, avec les conditions des concours.

Pour ce neuvième Congrès les questions suivantes sont mises en discussion :

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et histoire de France*).

1. Quels sont les caractères des peuples primitifs, et chez quelle nation de l'Europe pourrait-on les retrouver ?

2. De tous les peuples qui couvrent la surface du globe, quel est celui dont l'origine remonte à la plus haute antiquité?

3. Analyser les principaux ouvrages publiés sur les origines gauloises, et faire ressortir l'importance des résultats que semblent promettre de nouvelles recherches comparatives sur les monuments druidiques, les monnaies celtiques et les traditions locales.

4. Déterminer par l'histoire quel était dans les Gaules l'état des arts industriels avant et depuis les invasions des Romains jusqu'à la chute de l'Empire.

5. Faire l'histoire des symboles adoptés par la France, par ses provinces et par ses villes, dès les temps les plus reculés.

6. Déterminer quelle part ont prise les navigateurs français à la découverte du continent américain.

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des langues et des littératures*).

1. Quelle est l'influence que les langues germaniques ont exercée sur les langues romanes ?

2. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature espagnoles sur la langue et la littérature françaises ?

3. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italiennes sur la langue et la littérature françaises?

4. Quelle influence le romantisme exerce-t-il sur la langue française?

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*)

1. Rechercher les influences exercées sur la durée de la vie humaine par le climat, les habitudes, le régime et le tempérament.

2. Rechercher, à l'aide des monuments poétiques, historiques et philosophiques, ce que les peuples ont entendu par le mot LOI, aux différentes époques de leur civilisation.

3. Comparer les divers systèmes de colonisation des Grecs, des Gaulois et des Romains.

4. Rechercher à l'aide de l'histoire quelle a été l'influence de l'hygiène des pythagoriciens sur les doctrines médicales enseignées jusqu'à nos jours, et surtout sur celles d'Hippocrate.

5. Quelles sont les causes qui ont préparé et amené la chute des Tarquins et l'abolition de la royauté à Rome, et quelle influence ces grands événements ont-ils exercée sur les destinées du peuple romain?

6. Faire l'analyse comparée des législations mérovingienne, bourguignonne et wisigothe.

7. Quel était l'état de la législation en France avant la découverte des Pandectes, et quelle a été l'influence de cette découverte sur notre législation ultérieure?

8. De quelle utilité ont été à la chrétienté les ordres religieux et militaires?

9. Quelle a été l'influence de la migration des peuples au IVe et au Ve siècle sur l'état social et intellectuel de l'Europe?

10. Quelle a été l'influence des Normands sur la civilisation de l'Angleterre?

11. Quelle influence l'irruption des Tartares a-t-elle exercée sur les destinées de la Russie?

12. Quel degré de connaissances mathématiques suppose la construction des grandes cathédrales des XIIIe, XIVe et XVe siècles?

13. De la civilisation au XIXe siècle.

14. Quelle influence peut avoir la forme présente des institutions du Brésil sur les institutions des autres États de l'Amérique méridionale?

15. Faire l'histoire des puits artésiens.

QUATRIÈME CLASSE (*Histoire des beaux-arts*).

1. Exposer, d'après les textes et les monuments, quels étaient les principaux usages observés par les Romains dans les festins, aux temps de la République et de l'Empire.

2. Caractériser par l'histoire l'origine, les progrès et la décadence de l'architecture gothique.

3. Résumer l'histoire de l'art chez les Indiens.

AVIS IMPORTANT.

Toutes les personnes qui désireraient traiter une des questions désignées pour le Congrès devront le faire savoir au secrétariat de l'Institut Historique avant le 6 mai.

Celles qui ne pourraient pas se rendre au Congrès sont invitées à adresser au bureau du Congrès, également avant le 6 mai, les mémoires qu'elles auraient rédigés sur les questions insérées au tableau dressé par l'Institut Historique.

Paris. — Imp. d'A. René et Cie, rue de Seine, 32.



MÉMOIRE.

EXAMEN HISTORIQUE

DU RÉGIME COLONIAL SOUS LE RAPPORT DES INTÉRÊTS DE L'AGRICULTURE DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION.

§ Ier. *Introduction.*

Les préjugés de localité ont toujours été un obstacle à la civilisation des populations coloniales, et par conséquent à l'établissement du régime du droit commun dont jouissent les populations de la métropole. La plupart des Américains, sans même en excepter les citoyens des États-Unis, sont encore sous l'empire des mêmes préventions, des mêmes préjugés, quant à l'emploi des nègres esclaves pour la grande culture des produits de leur sol.

Suivant eux, point de culture possible dans l'Amérique sans nègres esclaves ; et cependant les représentants des colonies françaises, admis aux états généraux, n'ont point légalement protesté contre le vœu unanime des cahiers des trois ordres, qui imposaient aux députés le mandat formel d'abolir l'esclavage des noirs.

En présence d'une manifestation aussi solennelle, aussi explicite, de l'universalité des assemblées électorales de toutes les parties de la France, une protestation isolée des Français d'outre-mer eût été intempestive et impuissante. Le principe de l'abolition graduelle de l'esclavage des noirs avait été délibéré, reconnu, proclamé, comme principe de gouvernement, à une immense majorité. Les votes ne diffèrent que dans les termes ; le fond est partout le même. Il suffira de transcrire les textes les plus clairs et les plus précis.

« Les états généraux sont suppliés d'obtenir de la bonté et de l'humanité du « roi l'abolition de la traite des nègres et de leur esclavage, attendu que ce « commerce est contraire à la loi naturelle et à toutes les lois de l'humanité. » (*Cahier du clergé de Metz*, page 13.)

« Quand les députés des colonies seront admis aux états généraux, et non « avant (1), que les états généraux s'occupent des moyens d'améliorer le sort « des nègres. » (*Cahier de la noblesse de Paris*, page 29.)

« L'on prendra en considération l'état des noirs dans nos colonies, et les « états généraux chercheront les moyens les plus prompts de les rendre à la

(1) Les colonies avaient leurs représentants aux états généraux quand cette assemblée prononça le principe de l'affranchissement graduel.



« liberté, à laquelle ils ont autant de droits que nous, puisqu'ils sont nos sem-
« blables. » (*Cahier du tiers état de Château-Thierry*, art. 14.)

« En attendant la suppression de l'esclavage des nègres, on s'occupera au moins « de l'examen de la réforme du *Code noir*. Si des intérêts politiques de la plus « grande considération nous empêchent de suivre les mouvements de nos « cœurs pour interdire, dès à présent, le commerce et l'esclavage des nègres, « que leur sort soit adouci, qu'ils soient traités comme des hommes ; qu'on « abroge les lois barbares qui imposent des droits considérables pour l'affran- « chissement même des nègres, et peuvent empêcher la bonne volonté d'un « maître envers son esclave. » (*Cahier du tiers état de Rennes*, art. 20.)

Les cahiers de l'ordre du clergé étaient encore plus explicites et plus énergiques. « L'humanité révoltée doit dénoncer à la nation, représentée dans les « états généraux, un abus qui déchire toutes les âmes sensibles ; c'est le droit « que s'est donné l'homme d'acheter son semblable, de le priver de sa liberté, « de le soumettre à un travail dur et continuel, et de le rendre jusqu'à la mort « victime de ses caprices et de ses cruautés. Le roi sera donc supplié de vou- « loir bien encourager la respectable Société des Amis des Noirs, et l'autoriser « à chercher et à proposer au gouvernement les moyens les plus propres à abo- « lir l'infâme commerce de la traite des nègres. » (*Cahier du clergé de Mantes et de Meulan*, page 49.)

Ce vœu de la France en 1789 est devenu une réalité légale; mais les sages mesures de prévoyance, réclamées par les cahiers, ont été négligées, et d'épouvantables désastres ont été le résultat d'une application trop précipitée, trop absolue, de la loi d'affranchissement.

Depuis, les puissances européennes se sont également prononcées pour l'abolition de la traite : elles en ont sagement combiné le mode d'exécution ; elles ont assuré des garanties réelles à tous les droits acquis. Elles se sont résignées à subir toutes les conséquences des faits accomplis ; l'avenir leur appartenant, elles ont voulu que le commerce d'esclaves fût désormais irrévocablement aboli.

Les planteurs n'ont pas encore compris les exigences de leur nouvelle position ; ils n'ont pas compris que, déjà longtemps avant la révolution de 1789, il leur était impossible de se procurer, chaque année, des cargaisons de soixante mille noirs pour maintenir au complet leurs populations d'esclaves travailleurs. Comment pourraient-ils espérer aujourd'hui, sous l'empire de la prohibition, ce qu'ils ne pouvaient obtenir lorsque ce commerce d'esclaves était protégé, encouragé, exécuté par toutes les puissances ? On devait s'attendre qu'au moins ils restreindraient les genres de culture qui exigeaient le concours d'un plus grand nombre de nègres, et notamment la canne à sucre. Ils ont fait tout le contraire, ils ont donné à cette culture une extension illimitée.

A la Martinique, dont le café est d'un écoulement facile et peut être considéré, avec celui de Bourbon, comme le meilleur des colonies américaines, les planteurs ont fait arracher une grande partie de leurs cafiers ; car le haut prix au-

quel s'était élevé le sucre sur les marchés de la métropole semblait leur promettre de grands bénéfices. Mais, même dans cette hypothèse, ils ne devaient pas excéder la mesure des besoins de la consommation. Le même vertige d'imprévoyance s'est étendu à toutes nos colonies, et nos ports se sont trouvés encombrés de sucres bruts et raffinés. Les sucres exotiques ont encore trouvé dans le sucre indigène, déjà cultivé en grand, une concurrence dont ils ne pouvaient soutenir les chances. Telle est la cause de la crise dont nous sommes témoins, et dont les spéculateurs de la nouvelle industrie sont, par l'effet de la nouvelle ordonnance de dégrèvement en faveur du sucre colonial, menacés d'être les victimes.

Le sucre de betterave est pour le sucre exotique ce qu'a été celui-ci pour le miel ; c'est une sorte de réaction agricole. La France reprend ce que lui avait enlevé la culture coloniale. Cette substance alimentaire, dont l'usage a précédé les premiers temps de la civilisation, était pour l'ancienne France l'objet d'un commerce immense : de vastes terrains étaient occupés par les plantes aromatiques nécessaires à l'alimentation des abeilles ; de grandes usines avaient été construites pour l'épuration du miel, la manipulation de la cire. Le miel du Languedoc, l'hydromel de la Lorraine, la cire du Mans étaient expédiés en grande quantité dans tous les pays du monde.

Ce riche et brillant appareil d'industrie agricole et manufacturière s'écroula tout à coup ; la foudre l'avait frappé ; les vieilles ruches gauloises furent abandonnées ; le sucre colonial fut substitué au miel pour la consommation usuelle ; de nouvelles substances oléagineuses furent appliquées à l'éclairage domestique et public.

Les cultivateurs, les fabricants, atteints par cette révolution imprévue, ne s'obstinèrent point à soutenir une lutte inégale. Des céréales, des arbres utiles, des légumes remplacèrent les plantes parfumées. Les bâtiments d'exploitation, jusqu'alors employés aux travaux de l'industrie déchue, furent convertis en celliers et en granges. Les propriétaires demandèrent à l'avenir la compensation de leurs pertes du moment, et cette compensation ne leur a pas manqué.

Des dédommagements plus faciles s'offrent aux colons : la terre attend les nouvelles productions qu'ils voudront lui confier ; leur sol n'est pas moins fécond que celui de la France. L'existence commerciale d'un pays ne peut être compromise par la perte d'un seul de ses produits, dès qu'il lui en reste d'autres à exploiter qui lui garantissent les mêmes avantages. Les planteurs de Bourbon, de la Martinique, de la Guadeloupe et des autres îles françaises doivent et peuvent prévenir les chances fatales d'une spéculation mal combinée, que rien ne saurait justifier : eux seuls peuvent réparer leurs malheurs ; la féconde variété de leur sol leur en offre les moyens. Le café n'est-il pas comme le sucre un aliment nécessaire? et le café de Bourbon et de la Martinique n'est-il pas le meilleur des colonies américaines? Il ne le cède en rien qu'à celui de Van-Diémen. Le prix n'a point fléchi sur les marchés de la métropole, tandis que le trop plein

des sucres coloniaux, accru par la découverte et l'exploitation d'une substance rivale, subit dans ses évaluations une marche décroissante.

Qui oserait soutenir que d'autres découvertes n'ameneront pas de nouvelles révolutions dans les matières agricoles qui font aujourd'hui l'objet des spéculations du monde commerçant? Ne pourrait-on pas déjà assigner un terme fatal, sinon à l'entière extinction, du moins à un décroissement considérable dans l'importation des thés? Les Hollandais, qui les premiers en introduisirent l'usage en Europe, au commencement du XVIIe siècle (1610) (1), portaient en échange aux Chinois notre petite sauge (*salvia*), dont ils venaient s'approvisionner sur les côtes de Provence. Ils recevaient d'eux, pour une caisse de sauge, acquise au prix le plus infime, trois caisses de thé qu'ils nous vendaient au poids de l'or.

Le thé est aujourd'hui une des branches les plus considérables et les plus lucratives du commerce des Anglais. Que de millions coûte chaque année à la France cette denrée, dont elle pouvait se passer autrefois, ou qu'elle pouvait du moins se procurer sans bourse délier ! Les négociants français ignorent-ils les avantages qu'offrait à leurs devanciers l'heureuse fertilité du sol natal, et les grands bénéfices que leur donnerait l'application de leurs capitaux au développement de l'agriculture nationale ?

On pourrait citer un grand nombre de productions indigènes dont l'utilité a été constatée, et qui sont perdues pour la consommation usuelle. Quelques spéculateurs ont aventuré les faibles capitaux dont ils pouvaient disposer à l'exploitation de l'huile de faines; ils ont succombé dans leur entreprise. Les fonds et les encouragements leur ont manqué.

Le sucre de betterave n'était pas une découverte nouvelle, et cette industrie n'a réussi que parce qu'elle a été exploitée par de riches capitalistes, propriétaires de vastes terrains, qui ont pu suffire aux frais, toujours considérables, de premier établissement, opérer sur une grande échelle, et offrir à la consommation une forte quantité de produits. Ils eussent succombé si les droits exorbitants, imposés aux provenances de nos colonies, eussent été moins élevés. Il est constant que dans les pays qui n'ont point de colonies, mais dont l'administration fiscale est plus intelligente, le sucre colonial est encore moins cher qu'en France et en Angleterre.

Ce qui vient de se passer en France pour les sucres, n'est qu'une répétition de ce qui était arrivé, il y a plus d'un siècle, en Espagne. Le moyen employé par le gouvernement pour faire cesser la rivalité a été le même, avec cette seule différence dans les circonstances des deux faits, qu'il s'agissait au delà des Pyrénées

(1) Les premiers arrivages de café ont eu lieu à Marseille en 1644. Les premiers établissements publics auxquels le café a donné lieu se sont formés à Paris, par des Arméniens, à la foire Saint-Germain, et, hors le temps de la foire, rue de Bussy. Grégoire et Procope, propriétaires de ce premier café, en ouvrirent un autre rue des Fossés-Saint-Germain. Les cafés de la Régence et de Foy datent de 1718.



de la concurrence du sucre de canne colonial et du sucre de canne devenu européen. Le gouvernement espagnol n'a jamais attaché une grande importance aux produits agricoles de ses colonies, le tabac et le cacao exceptés. Le chocolat est, au delà des Pyrénées, l'aliment usuel du riche et du pauvre. Sa manipulation exige deux livres de sucre sur une livre de cacao. D'Aranda, premier ministre de Charles III, voulut mettre un terme à l'énorme tribut que payait son pays au commerce étranger pour la consommation du sucre, et bientôt des plantations de canne couvrirent les vastes champs du royaume de Grenade.

Le succès surpassa les espérances des nouveaux planteurs; les étrangers se plaignirent; les négociants des ports se joignirent à eux; le ministère céda, et le fisc royal, sans attendre que les planteurs espagnols fussent rentrés dans leurs avances, greva d'impôts exorbitants le sucre indigène, favorisa l'importation du sucre exotique, et rompit l'équilibre de la concurrence. La ruine soudaine et irréparable des spéculateurs grenadins fut la conséquence de cette mesure injuste et imprévoyante. La culture de la canne fut abandonnée, et l'heureuse impulsion donnée à l'agriculture fut arrêtée dans ses premiers développements. Le fisc n'y gagna rien; les cultivateurs et les fabricants, qui s'étaient livrés à cette spéculation sur la foi de l'autorité publique et dans un but d'intérêt national, furent ruinés. Le ministre-citoyen qui avait doté son pays d'une production alimentaire devenue indispensable à la presque totalité des familles, le comte d'Aranda, avait été disgracié. Les armateurs des ports, leurs associés d'Angleterre et de Hollande, profitèrent seuls de l'ordonnance de prohibition. Les peines les plus rigoureuses furent établies contre les contrevenants. Les malheureux indigènes ne purent avoir dans leur jardin une seule canne à sucre sans s'exposer à la peine des *presides* (galères) et du *garot* (strangulation).

Loin d'être compromis par le système d'égalité dans les charges et dans les bénéfices, les intérêts du commerce, de la consommation et de la navigation en acquièrent plus d'activité, plus de garanties de prospérité et de durée. La consommation s'accroît par le bon marché, et les plus légers bénéfices de détail, multipliés par l'accroissement numérique des opérations, deviennent considérables. C'est une vérité aujourd'hui démontrée, mais longtemps incomprise. La liberté d'association et la libre concurrence sont les deux conditions d'existence et de force du commerce et de l'industrie.

Si l'on en excepte quelques familles de fabricants dans nos grandes cités manufacturières, il n'y avait et ne pouvait y avoir jadis que des marchands. Les véritables négociants étaient une exception. A peine parvenu à réaliser un capital assez élevé pour fonder ou améliorer un grand établissement industriel et soutenir un grand crédit, le commerçant dédaignait l'obscurité de sa fabrique et de son comptoir; il se faisait anoblir; il achetait une office d'administration ou de magistrature, et, depuis l'origine de la vénalité des charges, sous le règne de François I[er], jusqu'à la révolution de 1789, on comptait en France quatre mille charges qui conféraient la noblesse.

Dans une société ainsi faite les grands établissements de commerce étaient d'autant plus rares que les principaux priviléges de fabrication étaient accordés à des courtisans qui vendaient à des compagnies leur droit d'exploitation. Les tapis, les glaces, les porcelaines étaient livrés au monopole. Cependant cette épidémie d'anoblissement avait déjà perdu beaucoup de son intensité au XVIIIe siècle; mais les mêmes préjugés avaient conservé toute leur influence dans nos colonies : les planteurs qui avaient fondé ou acquis à prix d'argent l'habitation qu'ils exploitaient étaient en minorité; ces habitations étaient les moins étendues et les moins riches. Les grandes propriétés coloniales, en général, provenaient de concession; la cour les prodiguait aux gouverneurs et aux intendants; ils en avaient toujours un grand nombre à leur disposition; aussi comptait-on en France beaucoup de familles de courtisans qui possédaient dans les colonies de vastes habitations qu'ils connaissaient à peine et qu'ils confiaient à des régisseurs.

Les concessions obtenues étaient immédiatement divisées en plusieurs lots et offertes à des spéculateurs par les concessionnaires. Ils en vendaient une portion pour monter le personnel et le matériel de la future habitation, et s'assuraient ainsi de grands revenus, soit qu'ils affermassent, soit qu'ils fissent exploiter pour leur compte la portion de terres qu'ils s'étaient réservée.

Leurs relations de famille ou d'intérêt entretenaient dans les colonies ces traditions de féodalité qui ont été le plus grand obstacle au progrès de l'agriculture, du commerce et de la civilisation. Le roi ou plutôt les ministres se réservaient les honneurs de la suzeraineté; les gouverneurs et les intendants exploitaient les pays placés sous leur juridiction, comme les grands vassaux du moyen-âge.

Il n'existe qu'un moyen possible de rallier les colonies à la mère-patrie; c'est, avant tout, d'effacer ces qualifications qui divisent les Français en deçà et au delà des mers, de faire disparaître la chose et le mot, de rayer du vocabulaire gouvernemental ces expressions, *métropole* et *colonies*, de placer enfin la France d'outre-mer dans le régime du droit commun.

Je vais rappeler quel a été le sort des îles françaises sous la domination des aventuriers, des compagnies, du gouvernement militaire, et quels obstacles ont été opposés à la consolidation du droit commun, établi par l'Assemblée constituante.

§. II. — *État des colonies américaines sous la domination des aventuriers.*

Tous les modes de gouvernement ont été imposés aux colonies; elles ont passé par toutes les épreuves, et ces épreuves ont duré assez longtemps pour que l'on puisse apprécier à leur juste valeur les causes et les conséquences des divers régimes qui s'y sont succédé depuis les découvertes des premiers navigateurs européens jusqu'à nos jours.

Le désir d'explorer un nouveau monde, l'espoir d'y trouver un riche butin ont seuls inspiré les chefs des premières expéditions; aucune pensée civilisatrice n'a présidé à ces audacieuses entreprises : l'esprit de propagande religieuse n'y resta point étranger, mais il fut moins la cause que le prétexte des malheurs et des crimes qui ont signalé ces grands événements. Les conquérants abandonnèrent eux-mêmes les pays qu'ils avaient envahis; d'autres aventuriers vinrent ensuite s'en emparer au nom de leurs souverains et y formèrent des établissements.

La France a dû, longtemps après la conquête, à des aventuriers sans mission, sans autre ressource qu'un courage à toute épreuve, la possession de ses plus belles colonies. Les flibustiers et les boucaniers étaient en grande partie Français, et la patrie leur était toujours présente. Établis d'abord dans l'îlot de la Tortue, voisin de Saint-Domingue, ils ne vivaient que de leur chasse et du commerce de peaux de taureaux et de vaches sauvages. Mais les monarques espagnols, qui avaient pris au sérieux la fameuse ligne alexandrine (1), firent assaillir avec des forces supérieures les flibustiers, et détruisirent leurs établissements naissants.

Cette peuplade de chasseurs, brutalement expulsée de la terre qu'elle avait conquise et cultivée, n'eut plus qu'une pensée, la vengeance. Les flibustiers jurèrent une guerre d'extermination aux Espagnols; ils se firent hommes de mer, armèrent de faibles embarcations, qu'ils échangèrent bientôt contre les navires enlevés à leurs ennemis, portèrent l'épouvante et la dévastation dans toutes les îles espagnoles, attaquèrent et pillèrent tous les convois.

Leurs succès prodigieux et incessants leur donnèrent de nombreux et vaillants compagnons; ils dominèrent bientôt dans tous les parages de l'Amérique méridionale. La terre ne pouvait leur manquer; ils se créèrent des stations sûres, et une partie d'entre eux vint se fixer dans les lieux même d'où les Espagnols avaient chassé leurs devanciers. Tels furent les créateurs du premier établissement agricole et commercial de Saint-Domingue (Haïti).

D'autres aventuriers jetèrent les fondements d'une nouvelle colonie à la Martinique.

La France, en proie au plus redoutable des fléaux, la guerre civile et religieuse, n'était qu'un vaste champ de bataille toujours humide du sang de ses enfants. Les protestants et les catholiques couvraient le sol natal de dévastations et de ruines, lorsqu'un seul homme, un huguenot, jusqu'alors inconnu, Dominique de Gourgues, de Mont-de-Marsan, justement indigné de la pusillanimité du gouvernement, qui avait gardé le silence à la nouvelle du massacre de tous les Français établis dans les Florides, jura de venger ses concitoyens là-

(1) Alexandre VI, qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, s'était arrogé le droit de disposer de tous les royaumes du monde, avait *donné* aux rois d'Aragon et de Castille tous les pays qui n'appartenaient point aux princes chrétiens. Il avait tracé *la ligne* des parts du Nouveau-Monde, qu'il octroyait aux rois espagnols et portugais.



chement égorgés : il vendit ses biens, arma et équipa trois petits bâtiments, et, accompagné d'une troupe de braves, il débarqua sur le lieu qui avait été le théâtre du massacre, ordonné et exécuté par le commandant espagnol Mendès.

Les Espagnols furent tous pris et pendus (1). De Gourgues n'abusa point de sa victoire. Reçu comme un libérateur par les indigènes, il se concilia, par la généreuse franchise de son administration, l'estime et la reconnaissance des indigènes, ainsi que toute la confiance de leur roi, et il en reçut des otages.

Après avoir pourvu à la défense du pays, aux besoins et à la sûreté de ses compagnons d'armes, il se hâta de revenir en France faire hommage au roi Charles IX de sa nouvelle conquête. Il s'était présenté à la cour, il devait s'attendre à un accueil bienveillant, et il reçut l'ordre de s'éloigner. Il alla se réfugier à Tours, où il mourut au moment où il allait prendre le commandement d'une escadre expéditionnaire, que la reine d'Angleterre Élisabeth avait mise à sa disposition.

Villegagnon, d'accord avec les chefs calvinistes, avait dirigé une autre expédition au Brésil : Coligny avait conçu le plan de cette entreprise hardie; il avait employé aux frais de cet armement une partie de sa fortune. Il avait compris la nécessité d'assurer un asile à ses coréligionnaires, proscrits en Europe. Villegagnon avait réussi à former un grand établissement dans ce beau pays, à Rio-Janeiro ; il y avait réuni de nombreux colons, presque tous calvinistes. De déplorables querelles de religion à propos des doctrines nouvelles firent échouer cette entreprise, commencée sous les plus heureux auspices.

Un gouvernement plus éclairé sur ses véritables intérêts n'eût vu dans le succès de cette expédition qu'un moyen d'éloigner sans frais et sans violence un parti qu'il redoutait; mais déjà le massacre de tous les huguenots en France avait été résolu dans les conciliabules secrets de Catherine de Médicis et des Guise, et rien ne fut tenté pour conserver à la France l'importante possession des Florides.

L'établissement colonial, fondé à la Martinique par les flibustiers, avait prospéré sous la direction de Duparquet, leur chef. Richelieu vit bientôt tout ce que promettait l'avenir d'une colonie défendue par des hommes braves et laborieux ; il fit nommer Duparquet gouverneur de cette île (1637). Richelieu n'avait pas imité ceux qui l'avaient précédé au pouvoir : sa politique ne fut point comprise par ses successeurs. Colbert ne se rappela l'existence des Français d'Amérique que lorsqu'il sentit la nécessité de donner à la marine militaire un nouvel élément de force et d'énergie ; il provoqua le concours des flibustiers à l'expédition projetée contre Carthagène. Les flibustiers répondirent à son appel ; ils montèrent sept bâtiments corsaires. Une audacieuse intrépidité assura le suc-

(1) Les Espagnols avaient placé sur le théâtre du massacre, encore jonché des cadavres de leurs nombreuses victimes, cette inscription : *Mis à mort, non comme Français, mais comme huguenots.* De Gourgues écrivit à son tour sur le même lieu : *Pendus, non comme Espagnols, mais comme traîtres, brigands et assassins.*



cès de la campagne ; mais, après la victoire, leurs services furent oubliés, et la conquête de Carthagène devint le dernier et inutile triomphe de ces hommes dévoués, aussi habiles marins que valeureux soldats.

§ III. — *Du régime colonial sous l'administration des compagnies financières.*

Colbert, élevé dans la routine des bureaux, ne connaissait d'autres moyens de colonisation que la régie des compagnies financières, dont il est inutile de rappeler la longue nomenclature. Des sommes considérables leur furent prodiguées, les priviléges les plus exorbitants leur furent garantis, et elles se culbutèrent les unes sur les autres, sans honneur et sans profit pour la métropole. L'histoire de leur administration n'offre qu'une série des mêmes fautes et des mêmes désastres. Un seul exemple suffira pour résumer tout le système d'administration coloniale adopté et suivi par Colbert avec une si opiniâtre et si malencontreuse ténacité d'opinion et de volonté.

Conquise à la fin de XVe siècle par Christophe Colomb, l'île de la Guadeloupe, qui depuis a acquis une si grande importance agricole et commerciale, n'avait été pour l'Espagne qu'une conquête purement nominale. Un siècle et demi s'était écoulé depuis la prise de possession par Colomb, sans qu'aucun établissement européen s'y formât. Les indigènes seuls l'habitaient lorsqu'en 1635 deux Dieppois, Lolive et Duplessis, à la tête de cinq cent cinquante Français, abordèrent sur cette côte et vinrent y fonder une nouvelle colonie. Ils furent pendant cinq ans en guerre continuelle avec les naturels, qui en furent enfin expulsés.

Devenus maîtres de l'île, les vainqueurs y firent de larges défrichements ; d'autres Français, déjà établis à Saint-Christophe, se réunirent à eux et s'associèrent à leurs utiles travaux ; mais ils ne purent échapper au malheureux système de gouvernement que protégeait le nom de Colbert. La Guadeloupe fut livrée à la cupide incurie d'une compagnie qui avait obtenu le privilége exclusif de culture et de commerce des iles de l'Amérique ; les millions qu'elle avait reçus, à titre d'avances, du trésor royal, furent bientôt épuisés. La Guadeloupe et ses dépendances, Marie-Galande, la Désirade et Sainte-Lucie avaient été vendues au marquis de Boisseret, pour la somme de 60,000 liv., et sous la redevance annuelle de six cents livres de sucre fin.

Le nouveau suzerain, qui s'était associé Houel, son beau-frère, divisa sa *principauté* en comtés, marquisats, baronnies, châtellenies : c'était le régime féodal dans toute sa pureté native ; il n'y manquait que des serfs et des vassaux. Les nobles titres de baronnies, marquisats, restèrent attachés au sol qui composait chaque fief. Les acquéreurs qui ont succédé à cette première circonscription ont conservé toute la morgue, toutes les prétentions de leurs illustres devanciers, tous les priviléges dont ils se sont depuis montrés si fiers, et ces titres ont survécu à la chute de la dynastie du noble marquis de Boisseret.

L'édifice féodal s'était bientôt écroulé ; son fondateur revendit la Guadeloupe et ses dépendances à Louis XIV, en 1664, pour la somme de 125,000 livres tournois, mais sans réserve en sucre. Le vendeur avait fait une bonne affaire ; il recevait le double de son prix d'acquisition, et, en sus, les finances des grandes et petites seigneuries qu'il avait livrées sur parchemins et à tout prix aux amateurs de qualifications féodales.

Des compagnies organisées dans un bon système de régie intéressée, et composées d'hommes spéciaux et expérimentés, habitués aux transactions commerciales, aux combinaisons des échanges et du crédit, auraient pu réussir. Colbert, instruit par ses propres fautes, aurait pu réparer ses erreurs ; mais Colbert, toujours sous l'influence de sa monomanie de colonisation par compagnies, ne changeait rien aux clauses des traités, et, à peine avait-il racheté la colonie vendue au marquis de Boisseret, qu'il céda à la compagnie des Indes occidentales la Guadeloupe et ses dépendances. Cette compagnie culbuta comme les autres, et les îles rentrèrent dans le domaine royal, qui resta grevé des dettes de la compagnie déchue.

§ IV. *Régime des gouvernements militaires et des intendances dans les colonies.*

Le régime des gouverneurs et des intendants ne fut pas plus avantageux à la métropole et à ses colonies que ne l'avait été celui des compagnies privilégiées. La forme était changée, mais le fond du système restait le même. Cependant les combinaisons instinctives de l'intérêt privé avaient amené certaines améliorations. Quelques propriétaires avaient essayé d'heureuses tentatives pour doter le sol colonial de nouvelles productions. La culture avait fait de rapides progrès : le café, la canne à sucre, denrées non moins importantes, avaient été transportées de l'Europe et de l'Orient dans les colonies françaises, et avaient parfaitement réussi. Le commerce d'exportation et d'importation avait pris une activité croissante ; il y avait progrès évident dans la culture et dans les revenus des produits ; mais, dès le commencement du XVIIIe siècle, les colonies furent considérées comme des fermes de la métropole et traitées en conséquence.

Les négociants des ports, se posant en maîtres souverains des produits coloniaux, s'attribuèrent le privilége de fournir à tous leurs besoins et de disposer de toutes leurs provenances. Depuis cette époque les planteurs et les commerçants de nos ports marchands ont toujours été en état d'hostilité permanente. C'est pour la première fois qu'après un siècle de débats on les retrouve se donnant la main sous une même bannière ; ils ne se sont coalisés que pour renverser une concurrence imprévue. Mais que l'industrie du sucre indigène succombe, et les nouveaux alliés se diviseront bientôt en deux camps.

Les négociants des ports, dans leur lutte séculaire contre les colons, avaient toujours eu pour eux le gouvernement ; ils étaient si près, et les colonies étaient si éloignées ! Le premier acte de l'ancien gouvernement pour l'administration

des colonies et leurs rapports commerciaux avec la métropole fut une violation flagrante du principe de réciprocité et d'égalité qui doit présider aux relations d'intérêt entre citoyens de la même nation, quel que soit l'espace qui les sépare. Le gouvernement avait adopté pour bases de la législation coloniale que *les colonies étaient faites pour la métropole*. C'est sous l'influence de ce système que fut rédigé, en 1727, la première ordonnance sur ce point important, ordonnance que l'on disait n'être qu'une répétition exacte des règles adoptées à cet égard par les autres gouvernements qui avaient des colonies.

Avant cette époque les Anglais et les Hollandais importaient dans les colonies françaises des nègres esclaves, des vivres et diverses productions nécessaires aux besoins dés habitants. L'ordonnance de 1727 probiba cette importation; il fut interdit aux colons de rien recevoir d'autre part que de la France, de rien exporter que pour la France, par d'autres vaisseaux que ceux de la France, et pour ailleurs que pour les ports français.

Vainement les colons demandèrent-ils une exception pour les denrées de première nécessité que la France ne pouvait leur servir directement; vainement ils insistèrent pour tirer leur riz de la Caroline et leurs salaisons de l'Irlande; les négociants des ports repoussèrent toute dérogation aux dispositions prohibitives de l'ordonnance, et les protecteurs ne leur manquèrent pas. Ce système de prohibition absolue ne profitait qu'aux contrebandiers. La différence des prix était énorme : tandis que les colonies anglaises recevaient par la Georgie et la Caroline le riz à 15, et au maximum à 18 liv. le quintal, les colonies françaises le payaient aux négociants des ports de la métropole 60 à 80 liv., même en temps de paix.

Cette ordonnance de 1727 a régi le commerce avec les colonies jusqu'en 1784. Jusqu'alors les réclamations incessantes des colons étaient restées sans réponse, l'opinion publique n'avait pas alors d'organes, et, dans l'absence de tout contrôle légal, les malheurs et les abus se perpétuaient avec une désespérante intensité.

Les denrées de première nécessité, importées en temps de guerre dans les colonies, ne pouvaient parvenir à leur destination qu'à de rares intervalles; les plus riches colons ne pouvaient s'approvisionner qu'au jour le jour et à des prix exorbitants, et les produits coloniaux ne trouvaient point d'écoulement, ou ne se vendaient qu'à vil prix. Les expéditions d'allée et de retour ne s'effectuaient qu'en payant des assurances ruineuses.

Dans le cours des guerres de 1744 et 1746 le baril de farine, du poids de cent soixante-dix livres, se vendait, aux îles du Levant et à Saint-Domingue, jusqu'à 600 liv.; les vins de Bordeaux étaient montés de 120 à 1,200 liv. la barrique, et les sucres étaient descendus à 3 liv. le quintal. Les autres denrées d'exportation et d'importation subissaient les mêmes chances de hausse et de baisse.

Les négociants des ports répondaient aux cris de détresse des colons « que

« c'était bien à tort qu'ils se plaignaient de ce que le commerce français les laissait « manquer des choses les plus nécessaires à la vie ; qu'ils avaient tout dans la « plus grande abondance ; qu'à défaut des produits de la métropole, leur pays « leur fournissait à profusion des aliments excellents, la cassave, l'igname, la « patate, etc., et qu'ils avaient pour boisson leur délicieux tafia. »

Voilà ce qu'on lisait dans les mémoires des négociants des ports, mémoires imprimés, publiés et répandus dans tous les bureaux des ministères.

Si parfois, sur les demandes réitérées des gouverneurs, le ministère expédiait des vivres pour les garnisons, c'était toujours sans profit pour les populations coloniales, et le plus souvent en quantité insuffisante pour les besoins des troupes, auxquelles ces vivres étaient exclusivement destinés. Trois bataillons avaient été envoyés au Canada en 1755, et quatre autres en 1756 ; chaque expédition portait des vivres pour la première campagne. Cet approvisionnement avait été si mal calculé, qu'avant la fin de la première campagne les soldats et les officiers étaient réduits à une ration de quatre onces de pain et d'une livre de cheval. Il importe de faire remarquer qu'à cette époque le Canada était l'entrepôt des approvisionnements des îles à sucre. Le Canada fut cédé à l'étranger par le traité de paix de 1762.

A cette époque on parla de réforme, d'amélioration dans le régime colonial ; des mémoires, des renseignements de statistique furent demandés aux gouverneurs ; leurs correspondances furent communiquées au conseil d'État ; des délégués des divers ports marchands furent consultés, et, après deux ans d'enquête et de délibération, intervint un arrêt du conseil d'État, du 29 juillet 1767, qui établit deux entrepôts dans les colonies, et déclara neutres le port du Carénage à Sainte-Lucie, pour les îles du Vent, et celui du môle Saint-Nicolas pour Saint-Domingue. Le système prohibitif cessa sur ces deux points. Il fut dès lors permis aux navires étrangers d'y apporter du riz, des bois, des légumes, des animaux vivants ; mais le monopole des salaisons fut réservé aux négociants des ports.

L'expérience prouva bientôt que les avantages qu'avait fait espérer le nouvel arrêt du conseil n'étaient qu'apparents, et que, dans le fait, ils se présentaient nuls, parce que les opérations restaient lentes et difficiles, le cabotage entre les diverses colonies et les entrepôts compliqué et dispendieux, et que les frais de ces entrepôts ajoutaient aux embarras de la situation en augmentant les dépenses.

Quels furent les résultats de cette combinaison si longtemps élaborée au conseil ? On avait espéré mettre un terme à la contrebande, et la contrebande fut aussi active qu'avant l'arrêt. L'autorité de la loi dut fléchir devant l'urgence des besoins : les administrateurs furent contraints de tolérer des versements que la loi déclarait frauduleux, mais que la nécessité rendait légitimes. Avant tout il fallait conserver à la métropole ses plus belles colonies.

On évaluait à 15 millions la contrebande du môle Saint-Nicolas. Les intérêts

des négociants des ports étaient évidemment compromis par l'établissement des deux entrepôts, qui ne profitaient qu'aux fraudeurs. Les colons, au contraire, demandaient deux nouveaux entrepôts qui devaient être placés dans des lieux plus convenables. Les temps étaient changés : les colons, jusqu'alors isolés, sans appui, sans relations dans les bureaux ministériels, sans organes auprès des hommes du pouvoir, avaient trouvé de puissants protecteurs à la cour.

Une grande partie des territoires coloniaux étaient restés à la disposition du domaine royal. Les ministres, les gouverneurs, les intendants eurent une large part dans la distribution des concessions. La noblesse de cour grossit la foule des solliciteurs.

Les nouveaux concessionnaires vendirent à des planteurs une partie des vastes terrains que leur avait octroyés la munificence royale, et, avec le prix de la portion vendue, ils pourvurent aux frais de premier établissement, de défrichement et d'exploitation de la portion qui leur restait. Mais, tout à fait étrangers aux besoins, aux mœurs, aux véritables intérêts des colonies, ils ne pouvaient prêter aux anciens colons que l'appui de leur nom et de leur crédit à la cour. Leur influence pouvait du moins lutter avec avantage avec les prétentions, d'ailleurs habilement combinées, des négociants des ports.

En 1775 Sartines, qui avait passé de la lieutenance générale de la police de Paris au ministère de la marine, voulut signaler son avénement au pouvoir par un nouveau règlement sur le régime colonial ; il convoqua une réunion de délégués de chaque port marchand et de chaque colonie. Les représentants des négociants des ports s'engagèrent, au nom de leurs commettants, à pourvoir à tous les besoins des colonies, à les mettre à même de se passer de tout secours étranger ; mais ils firent leurs conditions.

Ils demandèrent : 1° Des facilités pour le transport et l'entrepôt des marchandises propres au commerce de Guinée, y compris le tabac du Brésil, et une prime de 80 liv. par tête de nègre introduit dans les îles du Vent ;

2° Une prime de 5 liv. par quintal de morue importé par eux, et payable par les colonies ; 25 sols aussi pour les mêmes salaisons importées directement des pêcheries et autres ; 25 sols pour celles expédiées des ports de France ;

3° La faculté d'importer, au retour, dans les ports de France et d'y mettre en entrepôt les sirops et tafias des colonies, pour être ensuite portés à l'étranger.

Le ministre Sartines eût accordé toutes ces conditions, mais il ne put obtenir l'assentiment de ses collègues Turgot, de Clugny, et des fermiers généraux. Les choses restèrent donc dans le même état.

La guerre de l'indépendance américaine priva les colonies françaises des approvisionnements de riz et et de morue que leur apportaient les Anglo-Américains. Mais la France était encore en paix avec l'Angleterre ; les négociants des ports auraient pu facilement tirer du riz du Levant et des contrées méridionales de l'Europe, sans nul risque de guerre, et avec la certitude d'obtenir des



bénéfices considérables. La guerre n'éclata entre la France et l'Angleterre qu'en 1778.

Rien n'avait été prévu pour la défense et les approvisionnements des colonies. Les dépenses de la guerre furent immenses; et cependant tout manqua pour les flottes et pour les armées. Un grand nombre de vaisseaux marchands furent capturés par les croiseurs anglais; douze mille matelots périrent dans les prisons d'Angleterre, ou furent contraints de passer à son service. On évalua à 150 millions la perte des denrées coloniales enlevées par les ennemis dans les ports et les magasins des colonies.

Après la paix de 1783, les ministres, sans se faire rendre compte de la situation déplorable des colonies, sans s'occuper de leurs besoins et des moyens de les mettre à même de réparer leurs pertes, ne songèrent qu'à donner des ordres pour la rigoureuse exécution des lois prohibitives. Les Américains, nos nouveaux alliés, conservèrent seuls la faculté d'entrer dans le port du môle Saint-Nicolas; mais ils préférèrent s'ouvrir des relations plus utiles avec les îles restées sous la domination britannique.

Il était urgent de sauver nos colonies d'une ruine imminente, et le ministre comprit enfin qu'il fallait mettre un terme au régime prohibitif, et permettre au commerce étranger de fournir aux îles françaises les denrées et autres objets de première nécessité que ne pouvait leur procurer la métropole.

Alors fut rendu le fameux arrêt du conseil du 30 août 1784. L'article 1er augmenta le nombre des entrepôts, maintint celui de Sainte-Lucie, remplaça celui du môle Saint-Nicolas par trois autres, au Port-au-Prince, au Cap-Français, aux Cayes-Saint-Louis. Il conserva pour les îles du Vent l'entrepôt déjà existant au port du Carénage de Sainte-Lucie; il établit ceux de la Martinique à Saint-Pierre, de la Guadeloupe à la Pointe-à-Pitre, de Tabago à Scarboroug. Rien ne fut changé pour Cayenne et la Guyane.

L'article 2 ouvrit les ports des colonies au commerce étranger, mais avec quelques restrictions. Ce fut néanmoins un bienfait pour les colonies. Il importe d'en connaître les dispositions textuelles : là est la question qui soulève maintenant une polémique si animée.

Art. 2 de l'arrêt du conseil du 30 août 1784. « Permet S. M., par provision « et jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en ordonner autrement, aux navires étrangers « du port de soixante tonneaux au moins, uniquement chargés de bois de toute « espèce, même de bois de teinture, de charbon de terre, d'animaux et bes« tiaux de toute nature, de salaison de bœuf et non de porc, de morue et pois« sons salés, de riz, maïs, légumes, de cuirs verts, en poils ou tannés, de pel« leteries, et de résines et goudrons, d'aller dans les seuls ports désignés par « l'article précédent, et d'y décharger et commercer lesdites marchandises. »

Cet article souleva une violente opposition dans les chambres de commerce des villes maritimes. La chambre de commerce de Bordeaux publia de nombreux mémoires contre l'arrêt du conseil; elle en demanda formellement l'a-

brogation, dans l'intérêt du commerce et des colonies. Tous ses arguments se résumaient à celui-ci :

« Les colonies ont pu exister depuis 1727 sous le régime prohibitif, donc elles « pourront encore exister sous l'empire des mêmes lois. »

Les négociants des ports s'élevaient encore avec une égale opiniâtreté contre l'art. 3 du même arrêt du conseil, ainsi conçu :

« Il sera permis aux navigateurs étrangers qui iront dans les ports d'entrepôt, « soit pour y porter les marchandises permises par l'art. 2, soit à vide, d'y « charger, pour l'étranger uniquement, des sirops et tafias, et des marchandises « venues de France. »

Les chambres de commerce se récrièrent surtout contre l'importation des salaisons dans les colonies par navires étrangers ; mais leurs efforts furent inutiles ; l'arrêt ne subit aucune modification ; et le temps a prouvé que les colonies durent leur salut au maintien de leurs nouvelles relations avec le commerce étranger. L'état de paix entre la France et l'Angleterre rendit ces relations plus actives.

L'art. 18 du traité de 1783 stipulait que les deux puissances contractantes « travailleraient à de nouveaux arrangements de commerce sur le pied de réci« procité et de convenance mutuelles. » L'ouverture des négociations pour ce traité de commerce ne se fit pas attendre ; mais des critiques de tout genre en prolongèrent la durée, et le choix des commissaires suffisait pour en faire pressentir les résultats.

Le plénipotentiaire britannique ne s'était adjoint que des hommes spéciaux, appartenant aux notabilités commerciales de son pays ; le ministre français Vergennes n'était assisté que d'hommes de cour ; et, le 12 octobre 1786, fut signé ce désastreux traité de commerce, si funeste à notre industrie, et qui provoqua les plus vives réclamations de nos cités manufacturières. Les droits d'importation de nos vins, de nos eaux-de-vie, de nos huiles en Angleterre avaient été taxés jusqu'alors à un taux exorbitant et qui équivalait à une prohibition absolue : ils furent réduits par le nouveau traité à 96 liv. sterl. Les droits sur la coutellerie, les métaux travaillés, la sellerie, les toiles, etc., furent les mêmes pour les importations et les exportations des deux puissances.

Cette égalité de tarif, juste en apparence, était tout à fait à l'avantage de l'Angleterre, dont les frais de fabrique étaient très-inférieurs aux nôtres. Les Anglais ne nous achetaient aucun de nos produits industriels, tandis que nos marchands s'approvisionnaient dans les magasins britanniques. Il en fut de même pour nos colonies. Ainsi la France, victorieuse de l'Angleterre dans la guerre de l'indépendance américaine, paya, aux dépens de l'industrie nationale, tous les frais que cette guerre avait coûté à la puissance qu'elle avait vaincue.

Un cri général d'improbation s'éleva de toutes les parties de la France contre le ministre Vergennes ; on lui reprochait de s'être vendu aux ennemis de son

pays; cette accusation était mal fondée. Sans doute les précédents de ce ministre justifient ses intentions : il fut dupe de l'habileté des ministres anglais; il fut leur instrument et non leur complice. Le but du cabinet de Londres fut d'attirer en Angleterre la meilleure partie de notre numéraire, et ce but fut atteint.

Pour son honneur et pour l'avantage de la France, le ministre Vergennes vécut trop d'une année; mais il vécut assez pour être témoin des funestes conséquences d'un traité qu'il avait trop légèrement cru juste et également avantageux aux deux parties contractantes. Ce traité était encore en pleine voie d'exécution quand la révolution de 1789 éclata. La part très-active que prirent à cette grande commotion sociale les colons qui se trouvaient alors à Paris eut une grande influence sur les événements désastreux dont les colonies devinrent bientôt le théâtre.

Les cahiers des trois ordres avaient émis le vœu d'admettre aux états généraux les représentants des colonies, et de ne s'occuper des affaires coloniales qu'après cette admission. Ce vœu imposait à l'Assemblée constituante un devoir dont elle ne pouvait s'abstenir sans manquer à sa mission; mais la distance des lieux ajournait à une époque éloignée l'accomplissement de ce devoir. Les colons réunis à Paris réclamèrent leur admission en masse. Ils n'avaient aucun caractère politique; nul mandat légal n'avait pu leur être donné; leur élection était irrégulière, ou, pour mieux dire, il n'y avait point, il ne pouvait y avoir eu d'élection.

Cependant l'Assemblée nationale crut devoir ne pas différer l'admission de douze d'entre eux comme représentants légitimes des colonies françaises. Elle avait encore à remplir un autre vœu de ses commettants, l'abolition graduelle de l'esclavage des nègres. L'immense majorité se prononça pour l'affirmative; mais l'exécution fut différée.

Les colons députés, ou reconnus comme tels, et leurs amis, avaient formé à Paris un club, qui depuis a rendu son nom fameux, le club Massiac. Ce club avait ses affiliés, ses journaux, une correspondance très-active et très-étendue avec les autorités des colonies et les villes maritimes de France. La résolution y fut prise de s'opposer par tous les moyens possibles à l'exécution du décret d'affranchissement. Les meneurs de cette faction formèrent le projet de se séparer de la métropole. L'assemblée coloniale de Saint-Marc mit tout en œuvre pour réaliser cette détermination.

Alors commença cette lutte terrible, implacable, sanglante, de l'assemblée coloniale de Saint-Marc et de l'assemblée provinciale du nord de Saint-Domingue. La première refusa formellement leur participation à l'exercice des droits politiques aux hommes de couleur, libres et propriétaires. De perfides insinuations irritaient l'impatience des esclaves. Le club Massiac avait été dissous; les délégués qui en faisaient partie, s'étaient retirés, moins deux qui s'étaient assuré des relations intimes avec les chefs du parti ultra-révolutionnaire : ils pro-

fitèrent de leur influence pour perdre tous ceux qui avaient opposé quelque obstacle à la réalisation de leur projet. Malheur aux écrivains, aux législateurs, à tous les fonctionnaires qui avaient soutenu, continué l'œuvre d'affranchissement et de civilisation de l'Assemblée constituante !

Il est démontré, par les pièces authentiques jointes au rapport de Garran de Coulon, que Brissot et Barnave, et tant d'autres, ne furent traduits au tribunal révolutionnaire et condamnés à mort que sur les dénonciations et les incessantes sollicitations des deux agents des colonies, Page et Bruley, se disant commissaires de Saint-Domingue (1). Les mêmes hommes qui avaient accusé Brissot, Barnave, Raimond, Blanchelande, Polverel et Santhonax de vouloir livrer à l'étranger nos plus belles colonies, d'être les agents de Pitt et de Cobourg, sont les mêmes qui plus tard provoquèrent et favorisèrent l'invasion de nos colonies par les Anglais.

Tous les faits de cette époque sont connus. Les colonies n'avaient pas un seul instant cessé d'être l'objet de la plus active sollicitude du gouvernement, mais il était difficile de connaître la vérité, et ce fut pour y parvenir qu'avant de prononcer entre les accusateurs et les accusés, fut rédigé l'immense et consciencieux rapport de Garan de Coulon. Ce travail est toute l'histoire de nos colonies depuis les premiers troubles jusqu'à l'époque du Consulat. Tous les faits cités sont appuyés de pièces justificatives, dont l'authenticité ne peut être sérieusement contestée.

§ V. *De l'état politique et commercial des colonies françaises sous le Consulat, l'Empire et la Restauration.*

Avant 1789 nos principales colonies étaient administrées par un gouverneur, un intendant, un conseil supérieur, une amirauté. Ce mode d'administration les plaçait sous un régime exceptionnel et sous la dépendance du ministre de la marine. Les attributions des autorités supérieures n'étaient pas déterminées avec toute la précision nécessaire ; il en résultait de fréquents conflits de pouvoir. Les gouverneurs affectaient les prétentions et l'omnipotence des *vice-rois*.

Les assemblées législatives qui succédèrent à la Constituante avaient substitué le régime du droit commun au protectorat arbitraire des anciens gouverneurs, et, ayant égard aux lenteurs, aux difficultés inévitables des communications avec la mère-patrie, elles avaient établi dans chacune des grandes îles une assemblée coloniale et des assemblées provinciales qui furent rarement d'accord entre elles. Cependant l'expérience a prouvé que celles qui étaient restées fidèles au nouveau système furent moins exposées aux dissensions intestines que celles qui tentèrent de se rendre indépendantes de la métropole.

(1) Voir ce rapport, IVe volume, page 491 et suiv.

Après la paix d'Amiens, qui d'ailleurs ne fut qu'une trève, le gouvernement consulaire, par divers arrêtés de mai et juin 1802, établit un mode d'administration qui se rapprochait beaucoup du régime exceptionnel aboli par les lois de la Constituante et des autres assemblées législatives. L'administration coloniale fut divisée en trois branches, dont les attributions furent mieux déterminées que sous l'ancien gouvernement.

1° Un capitaine général. Il avait sous ses ordres immédiats les forces de terre et de mer, les gardes nationales et la gendarmerie. Il était exclusivement chargé de la défense intérieure et extérieure.

2° Un préfet colonial. Il dirigeait l'administration des finances, la comptabilité générale, et ne pouvait destituer les officiers d'administration.

3° Un chef de la justice sous le titre de grand-juge. Il avait la surveillance des tribunaux, et devait se faire rendre compte de leurs actes par les présidents des tribunaux et les commissaires du gouvernement.

En cas d'absence ou de mort, ces fonctionnaires étaient remplacés par celui de leurs subordonnés qui se trouvait le premier après eux dans l'ordre hiérarchique des pouvoirs.

Restait à régler le mode d'importation et d'exportation des marchandises de la métropole et des produits coloniaux. Le gouvernement consulaire s'était borné à rétablir dans *sa forme et teneur* l'arrêt du conseil du 30 août 1784, dont le texte a déjà été rapporté plus haut.

Depuis la promulgation de l'arrêté consulaire (1802) les colonies ont été soumises au régime exceptionnel. L'arrêté du conseil de 1784 n'a point éprouvé, sous l'Empire et la Restauration, de graves changements ; seulement, à cette dernière époque, les anciennes dénominations des principaux fonctionnaires ont été rétablies. Nous ne dépasserons pas 1830. Ce qui suit rentre dans la politique et l'actualité ; il lui manque le degré de maturité qu'exige l'histoire impartiale.

§ VI. *Du régime du droit commun.*

Les mots colonies et métropole doivent disparaître de notre vocabulaire politique, si l'on veut que la nationalité française ne soit pas une déception. Les îles françaises et l'Algérie ne doivent être, comme la Corse, que des départements français, que les parties d'un même tout. Le plus grand obstacle à l'entière civilisation des anciennes colonies, c'est l'aristocratie de la peau : les mêmes dissidences, les mêmes antipathies, les mêmes préjugés domineront dans ces contrées tant qu'elles ne seront pas régies par les mêmes lois. Ce n'est qu'en multipliant leurs relations avec leurs co-nationaux d'Europe, ce n'est qu'en fondant, entre les diverses branches de la même famille politique, une communauté parfaite d'intérêts et d'opinions, que l'on pourra parvenir à détruire d'injustes et absurdes préventions.

Comme leurs frères du continent européen, les Français d'outre-mer doivent

avoir leurs représentants dans les assemblées législatives, la Cour de cassation, le conseil d'État, dans tous corps institués pour diriger l'action générale de l'administration publique; ils doivent choisir parmi leurs concitoyens leurs administrateurs, leurs juges; et jusqu'à présent ils ont été placés en dehors de la nationalité commune.

Des collisions sanglantes, toutes les calamités qu'entrainent la guerre civile et la guerre étrangère, ont eu pour cause l'isolement imposé par le régime exceptionnel. Le temps des suzerainetés métropolitaines est passé; l'histoire de ces suzerainetés est écrite en caractères de sang. La désaffection des populations coloniales est la conséquence d'un système d'administration essentiellement vicieux, et dont l'entière abolition est une nécessité de notre époque de régénération sociale. Il est temps de réaliser le vœu exprimé par les publicistes du XVIII[e] siècle. L'abrogation du régime exceptionnel n'est pas une opinion nouvelle.

« Jusqu'à présent, écrivait, il y a un demi-siècle, l'auteur des *Recherches sur* « *la Science du Gouvernement*, la conduite des gouvernements d'Europe en- « vers leurs colonies a été directement contraire aux principes d'unité et de « conservation : les ministres ont cru devoir tenir les colonies les plus éloignées « sous le joug de la domination la plus dure et surtout sous celui du monopole « le plus ruineux. Il y a des gouvernements qui ont porté la tyrannie jusqu'à « défendre aux colons de cultiver les productions nécessaires à leur subsistance « et à leur habillement. Sans doute ils ont cru devoir se modeler, à cet égard, « sur les anciens Carthaginois, qui, selon Tite-Live, défendaient aux Corses et « aux Sardes, sous peine de mort, de planter, semer, ou fabriquer rien de ce « qu'ils recevaient d'Afrique, et d'où ils étaient obligés de le tirer, etc. (1) » L'ordonnance de 1727 n'était-elle pas une application modifiée de la législation coloniale des anciens Carthaginois? Le même auteur, après avoir cité d'autres exemples, pour prouver les avantages du droit commun, ajoute :

« On ne doit jamais envoyer pour intendants, commandants ou gouverneurs « dans les colonies, que des hommes justes, sages, désintéressés, intègres, amis « de l'ordre et de l'humanité... Pour faire prospérer ces possessions, il faudrait « y établir des administrations municipales organisées comme celles de la mé- « tropole, et composées d'officiers élus par tous ceux qui ont droit de concou- « rir aux élections... L'État ne doit demander à ses colonies d'autres contribu- « tions que la portion du produit net de leur revenu territorial qui lui appartient. « Les colonies ne doivent avoir pour leur défense que des milices citoyennes « et quelques vaisseaux de marine militaire; enfin elles doivent être cultivées « par des mains libres... Poivre, voyageant dans la Cochinchine, avait remar- « qué, en 1750, combien le travail libre était plus productif que celui des es- « claves, même dans la culture du sucre. »

(1) Gorani, *Recherches sur la Science du Gouvernement*. *Voy.* II[e] vol., p. 296.

A l'époque où Gorani écrivait, les colonies n'avaient pas été déchirées par les collisions nées des préjugés contre les hommes de couleur. Craindrait-on aujourd'hui que les élections ne fussent pas sans quelque danger pour la tranquillité publique? Mais ces antipathies que repoussent la raison, l'humanité et les intérêts de tous, ne sont pas indestructibles : chaque siècle, chaque pays a compté ses parias; la France du moyen-âge avait ses *ladres* et ses *cagots*, et ils n'existent plus même dans nos souvenirs. Ces préjugés de couleur s'effaceront sans retour. L'Europe n'a-t-elle pas été asservie aux mêmes erreurs? et il n'y a plus en France ni seigneurs, ni serfs. Les mêmes causes doivent avoir les mêmes résultats dans les colonies. Les bienfaits de la civilisation peuvent y effacer les derniers vestiges du servage.

Mais la civilisation européenne ne peut s'y faire jour que par une réformation absolue dans le système d'administration : le besoin de ces changements se fait généralement sentir, et c'est déjà un progrès. On atteindra le but désiré en multipliant les rapports entre les deux populations. Il faut donc favoriser les établissements des Européens dans les colonies, encourager, protéger les relations de famille et d'association commerciale, attirer en Europe les colons par leurs intérêts, par l'attrait des jouissances, et les initier aux découvertes qui ont agrandi le domaine des arts industriels, décuplé les forces humaines par l'emploi des mécaniques, et perfectionné toutes les branches de l'agriculture et de l'industrie.

Ces relations ne peuvent se former, s'étendre et se consolider que sous l'empire des mêmes institutions politiques, et par l'abolition absolue et immédiate du régime exceptionnel. La découverte d'une puissance motrice par la vapeur a rapproché les distances et rendu moins lents et moins dispendieux les plus longs voyages. La France continentale peut verser dans la France coloniale le trop plein de sa population. Une grande partie de nos îles, encore inculte, n'attend que des cultivateurs pour décupler ses produits, mais sous la condition de leur garantir la liberté de les exporter partout où bon leur semblera. Tout ce que l'on pourrait exiger à la rigueur serait de réserver une portion nécessaire à la consommation de la France. L'exception ne peut aller au delà sans violer tous les principes de justice qui régissent le droit de propriété. N'est-il pas inique d'imposer aux colonies l'obligation de ne vendre leurs produits qu'à la métropole, si, de son côté, la métropole ne s'oblige à en acheter la totalité?

L'abolition de la traite, les changements progressifs survenus dans le commerce, l'agriculture et l'industrie de l'ancien continent, ont ouvert une ère nouvelle; il faut accepter toutes les conséquences de ces changements. Les besoins de la navigation, la sûreté de notre puissance maritime, l'existence de notre commerce réclament, dans le régime colonial, une réforme immédiate et complète, et cette réforme ne peut résulter que de l'application la plus large du droit commun.

§ VII. *Du régime du droit commun, substitué au régime exceptionnel.*

Les griefs que les colons français reprochent à la mère-patrie sont les mêmes que ceux que les *insurgents* de l'Amérique septentrionale adressaient au roi d'Angleterre dans la déclaration du premier congrès qui proclama leur indépendance : asservissement à l'arbitraire du régime militaire, surcharge d'impôts, entraves de tout genre au développement de l'agriculture et de l'industrie indigène, etc. Il est vrai que les insurgents de l'Amérique anglaise, occupant un vaste territoire compacte, puissants par une nombreuse population, par l'unanimité de leurs vœux, de leurs opinions, et leurs efforts pour l'émancipation commune, pouvaient opposer aux troupes de la métropole une longue résistance. Il est encore vrai que, malgré les avantages de leur nombre et de leur position topographique, ils eussent succombé dans une lutte inégale, s'ils n'avaient été soutenus par l'intervention armée de la France et de l'Espagne ; de la France surtout, qui ne recula devant aucun sacrifice, devant aucun danger, pour la défense de ses nouveaux alliés.

Mais telle n'est point la situation des colonies françaises ; elles ne sont qu'un point dans l'espace, comparées au continent de l'Amérique septentrionale. Isolées les unes des autres, séparées par de grands intervalles, elles ne pourraient rien espérer d'une confédération sans force réelle et peut-être sans sympathies. Réduites à une faible population, où trouveraient-elles les éléments d'une marine imposante et d'une armée régulière et fortement organisée ? La résistance serait impossible. Elles sont sans moyens pour se rendre indépendantes ; et cependant elles l'ont tenté dans les premières années de la Révolution ; elles savaient que les forces de la métropole suffisaient à peine pour la défendre elle-même contre toutes les puissances de l'Europe coalisée.

Abandonnées à elles-mêmes, les colonies françaises n'ont opposé aucune résistance sérieuse et spontanée aux attaques de l'étranger à la même époque. Dans les temps antérieurs, elles avaient néanmoins montré plus d'énergie, plus de résolution et un plus grand dévouement à la mère-patrie.

En 1674 l'amiral hollandais Ruyter avait tenté une descente sur les côtes de la Martinique, et s'était rendu maître des magasins qui s'y trouvaient : les habitants et la faible garnison du Fort-Royal, secondés par l'artillerie des vaisseaux stationnés dans le port du carénage, forcèrent les Hollandais à se retirer en désordre, après avoir laissé neuf cents hommes sur le champ de bataille. Les débris de cette petite armée ne s'échappèrent même qu'à la faveur de la nuit.

En 1695, trois cents Anglais, descendus à une petite lieue du fort Saint-Pierre, dans la même colonie, ne furent pas plus heureux. Les milices du pays les arrêtèrent dans leur marche, et, par leur résistance, elles donnèrent au gouverneur le temps d'arriver avec quelques troupes régulières. Les Anglais furent contraints de se remberquer à la hâte, comme l'avaient fait les Hollandais

vingt ans auparavant. Il y avait alors affection sincère et dévouée à la métropole. La réunion de cette colonie à la France n'était pas ancienne ; la génération qui combattait pour la défense de ses foyers et de son sol était la même qui avait vu s'opérer cette réunion. C'était encore le temps des ménagements et d'une bienveillance intéressée.

Mais le système d'administration restait le même et devait aboutir au même résultat ; l'expérience du passé n'avait pas éclairé le gouvernement sur les vices de ce système ; les mêmes abus se propageaient, protégés par une routine séculaire. On ne s'apercevait pas même qu'en soumettant les colonies à ne vendre leurs produits qu'à la métropole, et à ne recevoir que d'elle seule exclusivement tout ce dont elles pouvaient avoir besoin, on les réduisait à borner leur culture au chiffre des besoins de la métropole : aussi une grande partie des terres restait inculte, tandis qu'en les autorisant à vendre à l'étranger, elles auraient eu intérêt à agrandir progressivement le cercle de leur culture. Le régime exclusif a toujours été la grande plaie des colonies.

On conçoit que l'ancien gouvernement, essentiellement attaché aux formes établies, et qui avait la plus opiniâtre répugnance pour tout ce qui pouvait ressembler à une innovation, eût conservé les traditions reçues ; mais on ne comprend pas qu'en 1802, en présence des événements désastreux dont les colonies avaient été le théâtre, un gouvernement nouveau, plus habile ou plus national, qui n'était lié par aucun précédent, et qui venait d'organiser sur une base plus large, plus normale, toutes les parties de l'administration intérieure, ne se soit occupé des colonies que pour sanctionner, par ses arrêtés de mai et juin 1802, les mêmes anomalies, et qu'il n'ait vu rien de mieux à faire, pour le bien-être des colonies et l'intérêt de la France maritime, que de reprendre et continuer l'ancien système d'administration, justement aboli par les lois civilisatrices des assemblées législatives. Dans cette circonstance importante on a compromis les droits, les intérêts de la France et de ses colonies, et fait acte d'usurpation de pouvoir et d'imprévoyance. Ces arrêtés n'ont apporté que des changements de forme dans l'ancien régime colonial. L'*exclusif* a été rétabli tel que l'avait fait l'édit de 1727, modifié par l'arrêt du conseil de 1784.

§ VIII. — *Résumé et conclusion.*

L'état des colonies est remis en question par une découverte imprévue, et qui remplace dans la consommation usuelle de la France le sucre qu'elles lui fournissaient. Les moyens d'échange entre les deux pays ne sont plus les mêmes ; le commerce d'outre-mer a perdu un de ses plus puissants éléments d'activité ; et il faut à la France continentale, à la vaste étendue de son littoral, à la surabondance de ses produits agricoles et industriels, de plus larges voies d'écoulement ; il lui faut, pour balancer les forces des nations rivales, une puissante marine. Elle ne peut l'obtenir qu'en encourageant par tous les moyens

possibles le développement de sa navigation marchande ; elle a le plus grand intérêt à conserver ses possessions d'outre-mer, et à protéger et garantir les expéditions au long cours. C'est une vérité reconnue et dont l'évidence n'a nul besoin de nouvelle démonstration.

Dieu nous garde du congrès colonial proposé, il y a plus de vingt ans, par l'abbé de Pradt, qui avait adopté pour base de son utopie que les colonies ne sont que les fermes de la métropole ! L'expérience nous a appris ce que valent les congrès diplomatiques. L'étranger n'a rien à voir dans nos débats domestiques.

S'il est évident que la métropole a besoin des colonies, il ne l'est pas moins que les colonies ont besoin de la métropole : elles ne peuvent subsister par elles-mêmes ; et, telles qu'elles sont, elles ont moins à craindre de la domination étrangère qu'à espérer du patronage arbitraire de la mère-patrie. Dans la position que leur ont faite les suzerainetés européennes, toutes ont tenté de se rendre indépendantes. Cette position doit avoir un terme. L'union avec la métropole ne peut être établie, consolidée qu'en brisant toutes les barrières politiques qui séparent leurs intérêts communs.

La France doit les avantages politiques dont elle jouit, au système uniforme de son administration intérieure ; les mêmes lois régissent toutes les parties de son territoire. Ce système n'a pu s'établir qu'en surmontant les plus grands obstacles. L'épreuve est faite ; ce qu'on considérait comme une utopie impraticable est devenu une heureuse réalité ; les mêmes obstacles ne se renouvelleront plus dans les colonies. On ne peut en craindre qu'un seul, et il perd chaque jour de son intensité, la rivalité des castes. Mais le préjugé fléchira devant les exigences du bien-être commun. Son extinction complète n'est plus qu'une question de temps.

L'événement qui a provoqué l'examen du régime colonial et mis en évidence l'urgente nécessité d'une réforme soudaine et complète de ce régime pourra devenir, pour les Français d'Europe et les Français d'outre-mer, un inappréciable bienfait.

Depuis un demi-siècle les progrès de l'industrie se sont accrus avec une prodigieuse rapidité. Leur développement eût pu se faire sentir vingt ans plus tôt. La découverte d'une nouvelle force motrice par un ingénieur français, en 1769, avait été constatée par des expériences réitérées sous les yeux des hommes les plus savants de l'époque. Ses heureux résultats avaient été rendus publics ; le principe du nouveau véhicule ne pouvait laisser aucun doute dans les esprits les plus prévenus, et cette précieuse découverte était passée inaperçue ! Le ministre Choiseul avait fait toutes les dispositions pour l'exécuter sur une grande échelle, quand une intrigue de cour, dont la favorite régnante n'était que l'instrument, fit révoquer ce ministre et l'envoya en exil dans sa terre de Chanteloup. Qui eût pu prévoir alors que cette découverte serait, après un long intervalle d'oubli, exploitée par l'Anglo-Américain Fulton? Il y avait toute une ré-

volution dans cet événement. Appliquée à la navigation, aux usines de tout genre, elle a été pour le commerce des deux mondes ce que furent, au moyen âge, pour la guerre, les sciences, les arts, la civilisation, les découvertes de la poudre à canon et de l'imprimerie. Cette dernière révolution du moins fut un bienfait pour l'humanité. La poudre, élément de destruction, inventée au XIVe siècle, ne fut qu'un fléau de plus.

Qui peut dire quelles autres révolutions nous réserve l'avenir? Dans les matières même qu'exploite avec tant de succès l'industrie contemporaine, jusqu'à présent les colonies ne nous ont fourni que des productions de leur sol. Telle était l'Amérique du nord avant d'avoir conquis son indépendance; et déjà, depuis longtemps, elle n'a rien à demander aux manufactures européennes. La paix, des rapports plus rapides, plus directs pourront aussi doter les autres parties du Nouveau-Monde de grands établissements industriels.

Cet avenir est encore loin de nous; mais il faut profiter de l'absence de ces établissements dans nos colonies, de leurs besoins actuels, pour fixer sur une base durable leur union à la métropole. Le plus sûr moyen d'y parvenir est de les rendre au régime du droit commun : il faut enfin que les Français d'outre-mer et les Français du vieux continent cessent d'être étrangers les uns aux autres; il faut qu'en deçà comme au delà des mers la nationalité française soit *une*. Ce n'est point le sol qui constitue une nationalité, mais la communauté des institutions politiques. Sans cette communauté il y a toujours domination d'un côté, et servage de l'autre.

Le sucre est la seule denrée coloniale que la France n'a plus à demander à l'Amérique; mais la source des autres produits agricoles et industriels des deux pays est encore assez considérable, assez variée, pour maintenir sur la même échelle leurs transactions commerciales. Les intérêts matériels des colonies pourront trouver une suffisante compensation en rendant à la culture des autres denrées, dont la France ne produit point d'analogues, les terres que, par un faux calcul, les colons avaient enlevées aux cafiers, aux indigotiers, aux cotonniers, etc., etc. Que le trésor national leur vienne en aide pour sortir de la crise qui les accable, pour réparer les désastres imprévus et les pertes qu'ils auraient pu éviter en cessant de donner à la culture des cannes une extension excessive! Ce surcroît de dépense pour le trésor ne sera que temporaire et borné; nous aurons peut-être un bel édifice ministériel de moins, et nous aurons à enregistrer une bonne œuvre de plus. Les contribuables cette fois ne se plaindront point; ils accepteront un sacrifice momentané pour un bien durable. Croyons que nos concitoyens d'outre-mer ne seront point ingrats. Le malheur et la reconnaissance les auront rapprochés de nous; le sentiment d'un meilleur sort sera la garantie d'une union également avantageuse à tous. Que toute contestation, à propos d'un échange désormais impossible, cesse sans retour. Une seule question appelle toute l'attention, tous les efforts et le concours unanime des hommes d'État, des législateurs et des organes de l'opinion publique; l'abo-

lition du régime exceptionnel et l'établissement du régime du droit commun dans les colonies.

DUFEY (de l'Yonne), *avocat*,
membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CORNEILLE ET GERSON

DANS L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST,

PAR M. ONÉSIME LEROY,
Membre résidant de l'Institut Historique.

Le retentissement qu'ont eu, il y a quelques années, dans le monde littéraire et savant, les *Études sur les Mystères et sur les manuscrits de Gerson*, n'est ignoré de personne. On se rappelle que l'Académie des Inscriptions, appréciant la haute portée de ce beau travail, lui décerna le prix d'antiquité nationale. Notre secrétaire perpétuel en rendit compte à cette époque dans le *Journal de l'Institut Historique* (novembre 1837, tome VII). Dans son examen consciencieux le rapporteur remarque avec vérité que ce livre est un de ces ouvrages rares et curieux comme on en publie peu dans le siècle où nous vivons, et, après avoir proposé de voter des remerciements à l'auteur, il l'invite à poursuivre la noble tâche qu'il s'est imposée. C'était sans doute ce que se proposait M. Onésime Leroy, car il vient offrir à l'Institut Historique un autre ouvrage non moins remarquable, dans lequel il met en présence deux des plus puissantes intelligences dont la France puisse se glorifier, Corneille et Gerson. Si différentes qu'elles soient en apparence, M. Leroy a pourtant découvert entre *ces deux âmes, toutes romaines et toutes religieuses*, ainsi qu'il les caractérise, des analogies et des points de contact qu'on admire avec une saisissante surprise, tant il y a de justesse et de lumineuse profondeur dans les aperçus qui le conduisent à cet intéressant résultat. Le cadre qu'il a choisi pour y parvenir est en effet bien propre à favoriser le point de vue où il s'est placé; c'est le grand Corneille transportant dans notre langue poétique, par voie de traduction ou de paraphrase, les sublimes enseignements du texte latin de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Essayons de donner une idée, la moins imparfaite qu'il nous sera possible, de ce nouveau travail de notre collègue.

Suivant Fontenelle, neveu de Corneille, l'*Imitation* latine ne pouvait être traduite en vers. On n'appela point de cet arrêt, quoiqu'il fût prononcé par un juge assez peu compétent en matière de poésie; car ce même juge, comme on sait, fut un détracteur malavisé d'*Esther* et d'*Athalie*; peut-être contribua-

t-il, par une détestable épigramme, à l'oubli incroyable dans lequel le second de ces chefs-d'œuvre resta, jusqu'à ce que le goût éclairé d'un prince ami des lettres, dit M. Leroy, vint tirer *Athalie*

...... De la nuit du tombeau,
Et de David éteint rallumer le flambeau.

Repoussant énergiquement et avec raison l'opinion tranchante de Fontenelle, M. Leroy croit au contraire que l'*Imitation de Jésus-Christ* n'a pu être conçue que par un poëte (et Gerson l'était même dans sa prose); que dès lors elle ne peut être reproduite d'une manière satisfaisante et complète que par un poëte. M. Leroy fait à cette occasion des rapprochements fort curieux entre le texte latin et diverses traductions en vers non-seulement de Corneille, mais encore d'un évêque de Dijon et d'un curé de Montauban, traductions jusqu'ici entièrement ignorées. Après avoir commenté un chapitre du texte latin, le vingt-troisième du troisième livre, et en avoir signalé toutes les beautés poétiques, M. Leroy s'écrie :

« Et l'on a dit qu'il n'était pas poëte (Gerson) ! Mais il l'est presque à chaque mot; et Corneille lui-même, Corneille ici ne peut le suivre. Malgré ses beaux vers, ses vers même ne peuvent s'élever jusqu'à ces images où l'auteur, comme les apôtres dans l'Évangile, prie Dieu d'ordonner aux vents et aux tempêtes (soulevées dans son âme sans doute) de s'apaiser; de dire à la mer : Repose-toi; à l'aquilon : Ne souffle plus; et telle est sa confiance en Dieu qu'il ajoute : Alors la tranquillité sera grande : *Et erit tranquillitas magna.*

« Et après ces mouvements tumultueux, et quand tous ces flots de passions sont pour ainsi dire tombés, et ces débordements rentrés dans leurs limites, avec quelle douceur, quel intérêt de style le poëte, l'homme divin, *vates* (je ne puis lui refuser ce titre), avec quel amour ce poëte invoque l'astre de vérité qui peut seul éclairer une terre en désolation, la rouvrir aux rayons de la grâce, la forcer encore à porter de bons fruits! Avec quelle onction il prie Dieu de répandre sur lui cette grâce céleste : *Effunde gratiam desuper!* de pénétrer son cœur d'une rosée divine : *Perfunde cor meum rore cœlesti;* d'élever son âme oppressée sous le poids de ses iniquités : *Eleva mentem pressam mole peccatorum;* et d'attacher enfin ses vœux au ciel : *Et ad cœlestia totum desiderium meum suspende!*

« Qu'est-ce donc que la poésie, grand Dieu! si, opposée au langage vulgaire, *sermoni pedestri*, comme dit Horace, elle n'est pas ce qu'il y a de plus élevé sur la terre? Combien peu d'esprits en ont le sentiment, quand je vois des hommes de mérite (et j'en entendais tout à l'heure, au moment où j'imprime ce livre) s'appuyer encore de l'opinion de Fontenelle pour repousser toute traduction en vers de l'*Imitation!* Je croyais en avoir assez dit contre ce paradoxe, et je suis forcé d'y revenir. Quoi! l'*Imitation*, si elle était en vers, *n'irait pas droit au cœur*, dites-vous après Fontenelle. Mais la poésie n'est-elle pas la langue du

cœur? n'est-elle pas sa fidèle interprète?...... Je dis plus, elle est la langue du Ciel. Cherchez son origine : elle émane de la sagesse du Très-Haut. Interrogez l'antiquité sacrée, d'où ce beau livre de l'*Imitation* est tiré en partie; portez vos regards sur le peuple de Dieu : à chaque pas vous apercevrez, comme autant de phares placés sur la tête des générations, les chefs de ce peuple extraordinaire recevant d'en haut leurs inspirations. Et quelle langue leur parlait l'Esprit de Dieu? quelle langue parlaient-ils eux-mêmes au peuple? celle de la poésie. Voyez Moïse, voyez Josué, les juges, les héroïnes, les prophètes, les rois; tous, quand ils s'efforçaient d'arracher leur cœur du limon de la terre pour le transporter dans le sein de la Divinité, tous avaient recours à la poésie : c'est qu'en effet la prose doit souvent puiser à cette source vive autant que profonde, quand elle a besoin de renvoyer au ciel les inspirations qui n'en sont venues que pour y remonter en flots d'amour pressés et de reconnaissance, ou se répandre sur la terre en rosée bienfaisante : *Ad locum undè exeunt flumina revertuntur, ut iterum fluant.* » Eccl. 1, ℣. 7.

Mais tout n'était pas bon dans la traduction de Corneille, car elle est souvent d'une diffusion effrayante, surtout dans l'édition qu'il en donna peu de temps avant sa mort, et que tous les éditeurs ultérieurs ont réimprimée telle quelle. Aussi M. Leroy a-t-il fait des découpures habiles et des emprunts heureux à la première édition, devenue d'une extrême rareté, et qu'on n'avait pas conservée, attendu qu'elle ne contenait que les premiers livres. Il a ensuite rapproché les différents textes, en a discuté la valeur poétique et comparative, avec cette pureté de goût que nous lui connaissons. Il a fait habilement ressortir les beautés éparses dans les nombreuses éditions qui furent publiées de cette version, depuis 1651 jusqu'en 1682, et toutes revues par Corneille. On conçoit donc qu'une Étude aussi laborieusement consciencieuse doit avoir pour résultat final de présenter l'interprète de Gerson sous un point de vue tout nouveau, c'est-à-dire comme poëte religieux et contemplatif, sans cesser d'être le grand, l'immortel Corneille!

Quant à la question relative à l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, elle a déjà été résolue en faveur de notre illustre compatriote, le chancelier de l'Université de Paris, par M. Leroy, dans ses *Études ;* mais la nature même de son sujet devait naturellement le ramener à cette question d'ailleurs si importante, et c'est ce qui est arrivé. Il y revient, en effet, dans la deuxième partie de son livre, plutôt comme corollaire de la première et « par curiosité, selon son expression, que « pour acquérir de nouvelles preuves; car ceux qui ne sont pas convaincus, « ajoute-t-il, ne le seront jamais ou ne voudront pas l'être. » Cette curiosité de notre savant collègue est d'autant plus heureuse, qu'elle lui fait produire un genre de preuves auxquelles il parait impossible que le doute puisse résister. Que voulez-vous répliquer à des arguments pour ainsi dire palpables? Je me sers de ce mot *palpables* avec intention, car ils consistent principalement dans le texte primitif français de l'*Imitation*, prêché par Gerson lui-même à Bruges, plus de

vingt ans avant qu'il le mît en latin, le développât et complétât dans sa retraite des Célestins de Lyon ; et c'est ce texte que cite M. Leroy, d'après les manuscrits de Valenciennes. Or c'est bien là qu'on retrouve non-seulement le germe, la pensée-mère des trois premiers livres de l'*Imitation*, mais encore de longs fragments qui y sont reproduits avec de fort légères modifications ; et c'est bien Gerson prêchant que nous voyons dans les miniatures que notre collègue a fait calquer sur ces manuscrits pour en enrichir son volume. Voici comment il explique lui-même la plus frappante de ces miniatures, en tête de laquelle on lit ces paroles : *Cy commencent les admonitions tirans aux choses internelles, et parle de internelle consolation.*

« C'est dans cette retraite (de Bruges) féconde que nous le montre la miniature peinte dans le manuscrit, sur le revers du dernier feuillet du sermon de la Passion et sur la page même qui commence le sermon de l'*Internelle Consolation*, d'où probablement est sorti le second livre de l'*Imitation*. Le chancelier, en secouant sa robe et ses soucis universitaires, a repris un habit plus humble et toute sa sérénité. Sa tonsure aussi, plus étendue peut-être, exprimait alors un détachement plus entier du monde.

« Au milieu de cette ville pieuse, le royaume de Dieu est tout dans son âme, comme il va, dès ses premiers mots, le trouver dans son auditoire.

« L'idée de l'effet produit par la première inspiration du livre sublime, qui n'est encore écrit que dans le ciel, et n'a pas besoin d'autre pupitre, est admirable. Tous le reçoivent avec l'attention la plus religieuse ; car l'artiste ne se contente pas de nous montrer dans une tribune les deux principaux personnages de la cour de Bourgogne : la cour céleste tout entière, et Dieu même, et sa mère, et les saints et les saintes prennent part à l'inspiration ; et les chérubins et les anges applaudissent des ailes et rendent gloire à Dieu, au plus haut des cieux, du présent qu'il fait à la terre.

« Jamais livre ne fut mieux annoncé. Son heureuse influence s'est déjà répandue sur le peuple de Bruges, où nous ne voyons pas un seul front ennemi, et où nous remarquons en particulier, sous leur humble mantille (dont la forme est encore aujourd'hui la même), ces pieuses femmes si attentives ou si recueillies, « qui vous sont assises bien bas à la terre, et voulentiers, se faire se povoit, se « bouteroient dedans par grande humilité. »

Le cadre nécessairement borné d'un compte-rendu ne me permettant pas, à mon grand regret, d'exposer en détail ce que renferme de neuf, de curieusement substantiel et de littéraire ce second ouvrage de M. Leroy, je vais en résumer le double objet.

1° Corneille, dans une œuvre qui de prime abord semble peu en harmonie avec la vigueur hardie de son génie, est encore là le premier de nos grands poëtes, quoi qu'en puissent dire ceux qui connaissent à peine l'existence de cette œuvre, digne à tous égards de l'auteur immortel de *Cinna* et de *Polyeucte*.

2° Gerson, en exaltant la vie contemplative, en cherchant à établir l'excel-

lence de l'humilité chrétienne, à laquelle il veut soumettre tous les sentiments ; en faisant contraster les misères humaines avec les joies ineffables de l'*internelle consolation ;* en prouvant le néant des choses terrestres et la réalité des grandeurs de Dieu, s'élève dans sa prose à cette belle et suprême poésie dont l'Écriture sainte lui fournit les principaux traits, qu'il associe avec un rare bonheur à ses propres inspirations. C'est là, si je ne me trompe, ce qu'a voulu démontrer l'auteur de *Corneille et Gerson dans l'Imitation*, et ce à quoi il a complétement réussi. Aussi a-t-il récemment obtenu l'un des prix Montyon décernés par l'Académie Française : d'où cette conclusion, fondée sur des faits nombreux qui n'ont pu trouver place ici, des rapports qui existent entre le génie et les sentiments de ces deux illustres personnalités françaises.

3° Enfin, il a voulu porter occasionnellement un dernier coup aux adversaires obstinés de Gerson, dont il pulvérise les paralogismes par lesquels ils prétendent ravir à la France l'une de ses plus grandes gloires intellectuelles et morales. La magnifique couronne que les uns plaçaient (et c'étaient les plus nombreux) sur le front du Flamand A'Kempis, et les autres sur celui de l'imaginaire et fabuleux Gersen, M. Leroy l'a restituée à qui elle revient, *et par droit de conquête et par droit de naissance.*

Ce sont là des services que la France scientifique et littéraire a dignement appréciés, comme nous l'avons vu plus haut, et dont elle gardera bonne mémoire. D'un autre côté, l'opinion que l'Institut Historique a émise, par l'organe de vos rapporteurs, sur les divers travaux de notre collègue, ne le flattera pas moins, j'en suis persuadé, que les honneurs académiques qui lui ont été décernés à si juste titre.

P. Trémolière,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 4 janvier, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-trois membres sont présents.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Dufey (de l'Yonne) sur l'ouvrage intitulé : *Abrégé de l'Histoire générale des Temps modernes, depuis la prise de Constantinople par les Turcs* (1453) *jusqu'à la mort de Louis XIV* (1715), par M. F. Ragon, inspecteur de l'Académie de Paris; nouvelle édition, revue et corrigée; 3 vol. in-8°.



Le rapporteur, avant d'entrer en matière, fait observer que, jusqu'à ce jour, la plupart des écrivains ont pris l'ère chrétienne pour point de départ de l'histoire moderne : il ne peut pas adopter l'opinion de ceux qui la font commencer seulement en 1453. Il pense 1° que la prise de Constantinople ne produisit pas un changement assez notable dans la situation politique des peuples pour marquer une période nouvelle ; 2° que les deux événements les plus remarquables de cette époque sont la découverte du Nouveau-Monde et celle de l'imprimerie ; que c'est donc de l'un ou de l'autre qu'il faudrait dater l'ère de l'histoire moderne, si toutefois cette innovation paraissait nécessaire. M. Dufey (de l'Yonne) invite la classe à examiner sérieusement cette importante question.

Une discussion animée s'engage immédiatement, à laquelle prennent part un grand nombre de membres. Les diverses époques d'où l'on a daté l'histoire moderne, les périodes ou divisions secondaires adoptées par les différents historiens, sont tour a tour attaquées et défendues avec beaucoup de force et de chaleur. De l'examen approfondi des faits paraît résulter cette conséquence, qu'il est très-difficile, sinon impossible, d'établir dans l'histoire, depuis l'ère chrétienne, des divisions qui conviennent aux annales de tous les peuples, et sur lesquelles tous les historiens puissent s'accorder. Ces débats occupent une partie de la séance. La classe, sur la proposition de plusieurs membres, renvoie la suite de la discussion et la lecture du rapport de M. Dufey (de l'Yonne) à la prochaine assemblée générale, qui aura lieu le mercredi 27 janvier.

M. le baron de La Pylaie, qui vient d'explorer les monuments historiques de l'ancienne Picardie, fait connaître le résultat de ses recherches sur la partie de cette province qui fut le théâtre de la désastreuse bataille de Crécy. Cette communication, que notre savant collègue n'a pas le temps d'achever, sera continuée prochainement.

Le reste de la séance est consacré à l'examen de plusieurs questions proposées pour le congrès.

*** Le mercredi 8 février, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Moreau (de Dammartin). — Dix-huit membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit trois lettres de MM. le comte de Toreno, de Benavidès et Juan Donoso Cortès, qui remercient dans les termes les plus affectueux l'Institut Historique, et en particulier la 2e classe, de les avoir admis au nombre de ses membres.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. On remarque parmi ces ouvrages la 1re livraison (quatorze feuilles grand in-8°) du *Dictionnaire général et complet de la langue française*, par une Société d'hommes de lettres, de savants, érudits et grammairiens. Cette livraison comprend, outre le commencement de la lettre A, un abrégé de grammaire française et une introduction fort étendue par M. Leu-

dière, chargé de la partie étymologique et de la révision de tout l'ouvrage. M. Vincent est nommé rapporteur.

M. le comte Le Peletier d'Aunay, en son nom et au nom de MM. le baron de La Pylaie et W. Nolte, fait un rapport sur la candidature de M. le comte Gråberg de Hemsö, chambellan et bibliothécaire palatin de S. A. R. I. le grand duc de Toscane, correspondant de l'Institut de France, etc. Les nombreux et importants travaux de M. le comte Gråberg de Hemsö sont bien connus des savants : l'Institut Historique, qui en possède une partie, reçoit encore dans cette même séance sa belle Carte de l'empire de Maroc, la meilleure que nous ayons, au dire des géographes. Cette carte est renvoyée à M. W. Nolte, chargé de rendre compte de l'ouvrage intitulé : *Specchio geographico e statistico dell' impero di Marocco*, par le même auteur ; un fort volume grand in-8°. M. le comte Gråberg de Hemsö est admis à l'unanimité, par voie de scrutin secret.

Plusieurs travaux à l'ordre du jour n'étant pas prêts, M. le baron de La Pylaie complète la communication qu'il a faite, dans la dernière séance de la 2e classe, sur la ville gauloise de *Bratuspantium*, située dans le Beauvoisis. Il se propose, dit-il en finissant, « de résumer dans un mémoire ses recher- « ches et ses opinions, qui lui sont toutes personnelles. »

MM. Leudière et de Monglave engagent notre infatigable collègue à rechercher sur les lieux, s'il a l'occasion de les visiter de nouveau, et dans les traditions du pays, l'étymologie du nom de *Bratuspantium*.

« Si l'on retranche la terminaison qui est latine, dit M. Leudière, on recon- « naît dans *Bratuspantium* deux mots : *Bratus* et *Pant*, dont le dernier offre « un sens très certain. *Pant* en gallois, l'un des principeux dialectes celtiques, « veut dire : petite colline, inclinaison, *pente*. Il n'est peut-être pas impossible « de retrouver, dans les traditions ou dans les expressions locales, le sens du « premier mot. »

M. le baron de la Pylaie expose la suite de ses recherches sur les lieux où fut livrée la bataille de Crécy. Il entre dans des détails historiques et topographiques d'un grand intérêt, et relève les erreurs commises par plusieurs historiens sur la position et les forces respectives des deux armées.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 15 janvier, sous la présidence de M. l'abbé Badiche.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Renzi communique à la classe une lettre de M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie des Sciences de Naples, qui annonce à l'Institut Historique l'envoi du journal *Il Progresso*, journal où écrivent les hommes les plus distingués dans les sciences et dans les lettres.

M. Ferdinand de Luca propose en même temps, comme membres correspondants, MM. le docteur Castellacci et Scinmola, médecins de S. A. R. le comte

de Syracuse, membres de l'Académie des Sciences de Naples. Ces candidatures sont appuyées par M. Renzi.

M. le docteur Henri de Jannau, membre du Consistoire, inspecteur d'études, à Laïs, en Livonie, est proposé comme membre correspondant par MM. le docteur Schultz, de Saint-Pétersbourg, et W. Nolte.

M. le secrétaire lit une lettre de M. le docteur Antonio de Miranda e Castro, de Rio-Janeiro, qui se présente comme membre correspondant de la 3e classe, sous les auspices de MM. de Monglave et Renzi. Il fait hommage à l'Institut Historique d'un travail sur les eaux minérales du Brésil.

Sont nommés commissaires, pour l'examen des quatre candidatures ci-dessus, MM. Renzi, Bernard-Jullien et H. Barbier.

La classe reçoit plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue les suivants : *Quadro di studj rudimentali ordinati e disposti con opportune dichiarazioni giusta la prima sezione del suo progetto di riforme per la publica istruzione*, par monseigneur Mazetti, archevêque de Séleucie, président de l'Université royale à Naples, membre correspondant de l'Institut Historique (rapporteur, M. Fontaine); *Compte-rendu de l'Académie royale des Sciences de Naples*, année 1842 ; six cahiers grand in-8° (rapporteur, M. W. Nolte); *Essai sur la topographie médicale du 4e arrondissement, etc.*; par notre collègue M. le docteur Bayard, médecin du bureau de bienfaisance de cet arrondissement (rapporteur, M. le docteur Maigne).

M. le docteur Chevallay de Rivas, médecin de l'ambassade de France à Naples, envoie un manuscrit traitant de médecine et d'astrologie. M. de Brière est nommé rapporteur.

M. l'abbé Badiche, chargé de rendre compte de la *Biographie de M. le duc de Doudeauville*, ancien président de l'Institut Historique, lit un extrait de cette biographie, qui intéresse vivement ses auditeurs en leur rappelant plusieurs traits remarquables de la vie d'un homme qui n'a usé de sa haute position que pour faire le bien. Ce travail est renvoyé au comité du journal, après une courte discussion.

*** Le mercredi 22 janvier, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret. — Vingt membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit une lettre de notre collègue M. Poletti, architecte et professeur à Rome, qui remercie M. l'administrateur du compte-rendu qu'il a donné dans *L'Investigateur* de son ouvrage sur *Les Peuples et les Arts primitifs de l'Italie*, et de l'invitation qu'il lui a faite, au nom de la Société, de concourir pour le prix proposé par la 4e classe sur l'*Histoire de l'Art chez les Étrusques*. Ses occupations ne lui permettent pas de se livrer immédiatement à ce travail; mais il se propose de publier plus tard sur ce sujet, qu'il a beaucoup étudié, un ouvrage étendu qu'il ne manquera pas d'envoyer à l'Institut Historique.

MM. Foyatier et Renzi proposent comme membre résidant M. Catrufo, compositeur distingué, auteur de nombreux ouvrages qui ont été représentés sur les principaux théâtres de l'Europe.

MM. E. Breton et Fontaine proposent comme membre correspondant M. Henri-James Watt, graveur de sujets d'histoire à Londres, auteur de plusieurs œuvres d'un haut mérite. Il doit en envoyer quelques-unes à l'Institut Historique dans le courant de ce mois.

Sont nommés commissaires, pour l'examen de ces deux candidatures, MM. Debret, Foyatier et E. Breton.

La 4e classe n'ayant pas encore préparé, pour le Congrès de 1843, la partie du programme qui rentre dans sa spécialité, consacre le reste de la séance à l'examen des questions qui lui ont été proposées.

*** L'assemblée générale du mois de janvier (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 24 janvier, sous la présidence successive de MM. Dufey (de l'Yonne) et le comte Le Peletier d'Aunay.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire perpétuel lit une lettre de M. le chevalier de La Basse-Mouturie, de Lille, qui fait hommage à l'Institut Historique, au nom de notre collègue M. le comte Goethals Pecsteen, de Gand, du *Grand Dictionnaire historique de Moréry*, 4 volumes in-folio, reliés. Il offre lui-même à la Société, en son propre nom, *le Théâtre italien de Gherardi*, recueil illustré de toutes les scènes françaises jouées par les comédiens italiens du roi, avec tous les airs gravés et notés ; 6 vol. in-12, reliés. Amsterdam, 1701.

M. le chevalier de La Basse-Mouturie envoie, en outre, deux dissertations manuscrites qu'il a composées sur les antiquités d'Altthnoter et de Diekirch, au grand duché de Luxembourg. Ces deux manuscrits sont renvoyés à la 4e classe. Sur la proposition de M. Renzi, appuyée par M. de Monglave, des remerciements sont votés à MM. le chevalier de La Basse-Mouturie et le comte Goethals Pecsteen.

M. le secrétaire perpétuel lit la nomenclature des ouvrages offerts à l'Institut Historique pendant le mois de janvier. Ces ouvrages, déjà présentés aux classes, seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité l'élection de M. le comte Gråberg de Hemsö, chambellan et bibliothécaire palatin de S. A. I. R. le grand duc de Toscane, admis, en qualité de membre correspondant, à la dernière séance de la 2e classe, sur le rapport de M. le comte Le Peletier d'Aunay.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport verbal sur l'*Abrégé de l'Histoire générale des Temps modernes*, par M. Ragon, inspecteur de l'Académie de Paris; 3 vol. in-8°. Le rapporteur, après avoir suivi l'auteur pas à pas dans son récit, se plait à reconnaitre qu'il a parfaitement apprécié les événements, et particulièrement ceux de l'histoire de France. Il a détruit plus d'une erreur commise

par de graves historiens, et rétabli dans leur véritable jour des faits mal compris ou entièrement négligés. Son style est simple, clair, élevé même, toujours convenable au sujet.

L'auteur, en déclarant dans sa préface qu'il n'a travaillé que pour la jeunesse, a fait preuve de beaucoup de modestie ; son livre sera utile aux gens du monde, et lu avec plaisir par les hommes instruits. « J'ai consacré toute ma vie à l'étude « de l'histoire, dit en finissant M. Dufey (de l'Yonne), et je n'ai point encore « trouvé d'ouvrage qui m'ait offert un résumé aussi impartial, aussi complet de « mes longues et laborieuses études. »

L'assemblée continue la discussion, commencée à la dernière séance de la 1re classe, sur le véritable point de départ de l'histoire moderne.

M. N. de Berty pense qu'il faut s'en tenir à la date de la prise de Constantinople, et ne point mêler l'histoire moderne avec l'histoire du moyen âge, qui a un caractère distinct.

M. Dufey (de l'Yonne) répond que les historiens n'ont jamais pu s'accorder sur l'époque où commence le moyen âge et sur celle où il finit. Si l'histoire des temps modernes ne parlait pas de la naissance de Jésus-Christ, la date de la découverte du Nouveau-Monde serait préférable à celle de la prise de Constantinople.

M. N. de Berty soutient que la découverte du Nouveau-Monde n'a eu que bien tard une grande influence sur l'état de l'Europe, et qu'elle ne peut par conséquent devenir le point de départ de l'histoire moderne.

M. Renzi rappelle que la découverte de l'Amérique et celle du cap de Bonne-Espérance ont détruit la puissance maritime de Venise et annulé pour des siècles le bassin de la Méditerranée. Cette double découverte eut beaucoup d'autres résultats qu'il serait trop long d'énumérer, et qui modifièrent profondément, après un court espace de temps, la face des principaux États de l'Europe.

M. de Monglave partage l'opinion de M. Renzi. Il signale l'influence de la découverte du Mexique et de l'Amérique du Sud sur l'Espagne et le Portugal ; il fait voir l'importance de la civilisation qui s'est développée dans les colonies espagnoles et portugaises, civilisation qu'on oublie trop aujourd'hui, et qui a bien devancé celle de l'Amérique du Nord.

La discussion continue entre les mêmes orateurs et plusieurs autres membres qui viennent appuyer l'opinion de M. Dufey (de l'Yonne).

L'assemblée s'occupe ensuite de l'examen de plusieurs questions proposées par les classes pour le prochain Congrès.

CHRONIQUE.

Dans une des dernières séances de la 2e classe de l'Institut Historique, un de ses plus honorables membres, M. le comte Le Peletier d'Aunay, a rendu compte

dans ces termes de deux ouvrages de M. Pérennès, un de ses nouveaux collègues :

« J'ai lu et examiné attentivement l'*Éloge de Suard*, par M. Pérennès ; il est écrit avec soin. L'auteur rend à l'académicien la justice qu'il mérite, et cite avec éloge plusieurs passages de ses *Mélanges sur la littérature*. Suard, en parlant des pièces de théâtre, a tracé cette phrase, remarquable de nos jours : « Il est « plus aisé d'émouvoir la multitude que de satisfaire les gens de goût, d'obte« nir les applaudissements de la place de Grève que les suffrages de la postérité. » M. Pérennès cherche ensuite à démontrer que, dans la politique, Suard a suivi la même ligne que Lally-Tollendal et Barbé-Marbois; il écrivait à Condorcet : « Je vois avec douleur profaner le saint nom de liberté par la plupart de « ceux qui l'invoquent ; on cherche la liberté dans l'indépendance : elle n'est « que dans la règle ; supprimez toutes ces gênes des lois qui dirigent les mouve« ments de la liberté et qui en répriment les écarts, et vous établirez la plus « cruelle des tyrannies et la plus hideuse de toutes les servitudes. » Suard, exilé à la suite de fructidor, fut rappelé avec le 18 brumaire ; puis, en sa qualité de littérateur et d'ancien membre de l'Académie Française, il obtint d'être appelé à l'Institut. Napoléon, après le procès de Moreau et l'exécution du duc d'Enghien, le fit prier d'écrire sur ces deux faits dans *le Publiciste*, dont il était le directeur, « afin, disait-il, de ramener l'opinion publique qui s'égarait. » Suard exprima son refus dans une lettre pleine de noblesse et de dignité. Cet éloge d'un homme de talent, qui fut aussi un homme de cœur, est consciencieux, bien écrit et se fait remarquer par un style clair et coulant.

« Changement d'ouvrage, changement de couleurs et de pinceau ! une touche plus vigoureuse se révèle dans la brochure sur l'*Observation du Dimanche*. L'auteur commence par établir que la division septénaire, basée sur la Genèse, est de toute ancienneté ; il arrive ensuite aux Chaldéens et les considère comme étant les premiers qui ont donné aux sept jours de la semaine le nom des sept planètes. Les Égyptiens l'ont adoptée après eux, et ont fixé un jour de fête pour le septième ; les Delphiens l'ont reçue de ce peuple; ils avaient choisi le lundi pour jour de repos et de fête, qu'ils consacraient à Apollon, et ce jour-là ils se rendaient dans son temple pour y chanter des hymnes en son honneur. Les Phéniciens ont consacré le septième jour à Saturne. Les Romains, après les Grecs, adoptèrent cette division et lui donnèrent les noms des sept planètes, noms que nous avons conservés. Les Juifs avaient divisé la semaine en sept jours, et le jour du sabbat, qui était leur septième, était un jour de repos ; il était voué au Seigneur. Cette division septénaire, dans laquelle le septième jour était jour de fête, a été adoptée par tous les peuples persans, indiens, chinois, druides; on la trouve aussi chez un peuple qu'on regarde comme plus nouveau, chez les Péruviens.

« Ces différentes nations ont adopté cette division septénaire, ou jour de repos et de fête, parce qu'ils ont reconnu que l'homme, ainsi que les animaux, ayant travaillé pendant six jours, a besoin de repos pour renouveler ses forces

physiques ; qu'il faut aussi un jour de fête où l'on rendra grâces à la Divinité, où on la remerciera de ses bienfaits ; un jour qui devienne une époque fixe de réunion et de joie dans les familles. Les Juifs ont conservé leur jour du sabbat ; les chrétiens, pour se conformer à l'Évangile, ont choisi le dimanche, et les musulmans le vendredi.

« L'auteur recommande l'observation du dimanche comme acte religieux aux ouvriers, parce qu'ils ont besoin d'un jour de repos ; ce qui le prouve, c'est qu'ils travaillent le dimanche et se reposent le lundi. Qu'en résulte-t-il ? que les femmes et les enfants fêtent le dimanche ; que les maris, les pères, les abandonnent le lundi ; qu'ils se réunissent au cabaret et s'y livrent au vin, au jeu et à toutes sortes de débauches, qui les entraînent dans des voies criminelles. Si, au lieu de cela, les hommes et les femmes fêtaient en famille le dimanche, il deviendrait pour eux un jour de réunion et de bonheur ; leurs plaisirs communs seraient plus moraux, il y aurait alors moins de vices, moins de débauches et moins de crimes.

« L'auteur voudrait qu'après les offices religieux il y eût tous les dimanches soir des plaisirs communs qui pussent délasser le peuple et les ouvriers. C'est principalement sous ce point de vue moral qu'il recommande l'observation du dimanche. Ce travail consciencieux et complet a droit à tous nos éloges. »

— M. Dufey (de l'Yonne) a fait à la 1re classe un rapport sur un nouvel ouvrage historique de notre collègue M. Lagarrigue, intitulé : *Abrégé de l'histoire de France, par demandes et par réponses.*

Le rapporteur, après avoir payé un juste tribut d'éloges à ce livre élémentaire, qui remplit parfaitement l'objet pour lequel il a été entrepris, l'instruction méthodique et progressive de l'enfance, adresse à l'auteur quelques critiques de détail dont il ne manquera pas de profiter dans une seconde édition qu'on a tout lieu de croire prochaine. M. Dufey reproche à M. Lagarrigue d'avoir pris pour point de départ la seconde invasion romaine. « Notre histoire nationale, dit-il, commence à une époque plus reculée ; notre ère historique date du milieu du II siècle de la fondation romaine. Depuis cette époque, l'histoire des Gaules se lie sans solution de continuité à celle de la Grèce et de Rome, et cette période est féconde en événements du plus haut intérêt. »

Il signale ensuite quelques erreurs chronologiques qu'il attribue aux imprimeurs, car elles ne peuvent être attribuées à l'historien.

Dès le début de l'ouvrage on lit qu'Auguste a divisé les Gaules en quatre grandes provinces. « Mais tous les documents historiques, dit M. Dufey, constatent que la Gaule, divisée par César en trois parties, fut subdivisée par Auguste en seize, et par l'empereur Adrien en dix-sept. »

L'ouvrage fixe au 1er janvier 1793 la date de l'ère républicaine. « Tout le monde n'est pas obligé de lire le *Bulletin des Lois*, dit le rapporteur, mais tout le monde peut consulter les almanachs ; et il suffirait de cette facile investiga-

tion pour apprendre que l'ère républicaine a commencé le 21 septembre 1792. »

Le rapporteur conclut au dépôt de l'ouvrage aux archives, et à l'annonce au *Bulletin bibliographique*. « Malgré mes critiques, dit-il en finissant, je persiste à penser qu'il y a dans ce premier jet le germe d'un bon livre élémentaire, germe que l'auteur est plus que qui que ce soit en mesure de féconder. »

— *Panthéon des grands écrivains modernes*, ou *Tableau synoptique des principales littératures de l'Europe, depuis le XIII*e *siècle jusqu'à nos jours*, par MM. Pescantini et Delâtre (1). — Nous sommes un peu en retard pour parler d'un ouvrage qui a déjà obtenu un beau succès, et dont la troisième édition est en ce moment sous presse. Le *Panthéon* de MM. Pescantini et Delâtre est un panorama, ou, si l'on veut, une mappemonde des principales littératures de l'ère chrétienne, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. C'est un guide sûr et instructif dans les diverses sphères de la littérature moderne. Le texte est encadré dans un magnifique péristyle d'ordre corinthien ; malgré l'abondance des faits et les réflexions critiques, une grande lucidité règne dans tout ce travail. Les notices sur l'origine et la formation des langues, qui occupent la frise du monument, présentent une foule d'aperçus ingénieux, résumés dans un style concis et plein d'idées.

L'ouvrage, dont la donnée est originale, mérite par son exécution une place honorable parmi les travaux consciencieux destinés à faciliter l'étude de l'histoire des langues et des littératures. Il appartenait, sous ce rapport, à l'Institut Historique de le recommander aux professeurs qui s'occupent à instruire la jeunesse, et aux hommes de loisir qui ont besoin de revoir ce qu'ils ont appris.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien ; 57e livraison, *de Humboldt*. Sous presse : *Cousin*.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier. — Sciences, littérature, beaux-arts, industrie. — Numéro du 15 février 1843.

Histoire impartiale et critique du rigorisme moderne en matière de prêt de commerce, ou la Législation française et la doctrine de l'Église catholique sur le prêt à intérêt, justifiées des imputations de la plupart des séminaires de France. — Réfutation des erreurs de M. l'abbé Combalòt sur l'autorité du Pape et sur l'indépendance des rois quant au temporel ; par M. l'abbé Baronnat, prêtre du diocèse de Lyon, prédicateur et chanoine honoraire d'Autun ; 1 vol. in-8o. 1842.

Archivio storico italiano, etc. ; Archives historiques italiennes, ou Recueil de

(1) Chez Challamel, rue de l'Abbaye, 3, à Paris

documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie, par une Société de littérateurs et de savants italiens; deux très-forts volumes grand in-8°; chez Pietro Vieusseux, éditeur, à Florence; et à Paris chez Renouard, 1842. — (L'ouvrage se continue.)

Luciliburgensia, sive Luxemburgum Romanum; hoc est Arduennæ veteris situs, populi, loca prisca, ritus, sacra, lingua, viæ consulares, castra, castella, villæ publicæ, jam indè à Cæsarum temporibus urbis ad hæc Luxemburgensis incunabula et incrementum investigata, atque à fabula vindicata; Mounmentorum insuper, præprimis vero Eglensis, Secundinorum Cis-Alpinorum principis, inscriptionum, simulacrorum, sigillorum, epitrapeziorum, gemmarum, et aliarum antiquitatum quamplurimarum, tam urbi Luxemburgensi importatarum quam per totam passim provinciam sparsarum mythologia Romana; pleraque aut prorsus nova, aut à nemine hactenùs explanata, erudite non minùs quàm operosè eruderata et illustrata à R. P. Alexandro Wilthemio, Luxemburgensi, Societatis Jesu sacerdote; opus posthumum, à med. doctore Aug. Neyen, Luxemburgo, pluribus Societatibus adscripto, nunc primum in lucem editum; un volume in-4°. Luxembourg, 1842; chez J.-P. Kuborn.

Manuel de Zoologie, ou *Exposé succinct et méthodique de l'histoire naturelle des animaux,* par Auguste Neyen, docteur-médecin, membre des Sociétés des Sciences Naturelles et de Médecine de Liége, etc., etc. Liége, 1831.

Rendiconto delle adunanze e de' lavori della reale Accademia delle Scienze di Napoli; Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples; cahiers in-4° de dix feuilles d'impression, paraissant tous les deux mois; les six numéros de 1849.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio, revue mensuelle publiée à Milan sous la direction de M. Lampato; numéros de décembre 1842 et de janvier 1843; tomes LXXIV et LXXV.

Journal des Antiquités nationales, publié par la Société des Antiquaires de Zurich; année 1841 et partie de l'année 1842; cahiers in-4°, avec planches, représentant un grand nombre d'antiquités celtiques, romaines et germaniques.

Revue étrangère et française de Législation, de Jurisprudence et d'Economie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; dixième année, numéro de février 1843.

Annales scientifiques littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef, directeur du Jardin de botanique, et conservateur du Cabinet de minéralogie de la ville de Clermont; numéro d'avril 1842, tome XV.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.



MÉMOIRE.

BRATUSPANTIUM.

Notre collègue, M. l'abbé Devic, nous a adressé un savant mémoire sur l'emplacement de l'*oppidum* de *Bratuspantium*, mentionné par César, et sur les ruines qui en subsistent encore. Nous regrettons vivement que le cadre de notre journal ne nous permette pas d'insérer en entier cet intéressant travail, et nous force de passer sous silence la première partie, dans laquelle l'auteur a résumé avec impartialité tout ce qu'ont dit ses devanciers, et a accumulé avec autant de science que de sagacité toutes les preuves qui concourent à fixer le site de Bratuspantium dans la vallée de Saint-Denis.

La ville de Bratuspantium était située dans l'espace compris aujourd'hui entre les communes de Vandeuil, Caply, Beauvoir et ses dépendances.

La vallée est renfermée dans un triangle formé à l'ouest par la route de Beauvais à Amiens, et à l'est par celle d'Amiens à Paris, qui se rejoignent à Breteuil. Elle s'étend de l'est à l'ouest, depuis l'église de Beauvoir, bâtie à l'entrée de la vallée, tout près de la route de Paris, jusqu'à Caply, situé sur celle de Beauvais. Elle est presque partout entourée de collines, excepté du côté de Caply, où elle se prolonge resserrée jusqu'au delà du village de Troussencourt.

Le périmètre de la ville gauloise a été contesté. Plusieurs personnes s'étaient cependant occupées sérieusement de déterminer la surface de son aire, mais elles ont été loin de tomber d'accord.

M. Mouret, de Breteuil, ne lui assignait qu'une superficie de 250 arpents; M. Cambry, de son côté, l'évaluait à 600 arpents. Je me suis transporté sur les lieux dans les premiers jours de mai 1828; je fis passer la chaîne par tous les endroits où il est certain que des preuves matérielles ont existé, et où l'on trouve encore de temps à autre des médailles. Je ne tardai pas à être convaincu qu'il n'y avait qu'une légère différence entre le calcul de M. Cambry et le mien, différence qui d'ailleurs pouvait ne résulter que de la manière seule d'opérer. Je trouvai, non sans surprise, une superficie de 2,714,100 mètres carrés, somme égale à environ 531 arpents métriques. Je tiens donc pour certain qu'un calcul, appuyé sur de nouvelles opérations, ne varierait qu'entre mon évaluation et

celle de M. Cambry, pourvu toutefois qu'on partît du même principe, et qu'on comprît dans le périmètre toute la ligne sur laquelle se sont montrés des monuments.

Deux collines sont en partie renfermées dans le périmètre, l'une au nord, et l'autre au midi de la vallée. Une troisième, presque isolée, appelée le Câtelet, fut disposée pour servir de fort à la ville. Son plateau, qui dominait la ville et ses environs jusqu'à une certaine distance, a dû être pour les habitants un lieu propre à la constructiou d'une redoute. Le nom qu'elle a conservé, sa position, des débris de constructions antiques, des masses de ciment aussi dur que la pierre, des pierres de taille portant encore les empreintes des liens de fer qui les unissaient, tout cela témoigne de l'existence d'une forteresse sur cette colline, qui est située dans la vallée même, à droite de la route de Breteuil à Clermont.

Une voie romaine, venant de *Cæsaromagus* (Beauvais) passait au pied du Câtelet, après avoir traversé du sud au nord l'assiette de la ville, et se dirigeait sur Samarobrive (Amiens). Cette même chaussée se retrouve en maints endroits sur la ligne de *Bratuspantium* à *Cæsaromagus ;* et, quoique sur beaucoup de points de la plaine elle ait été entièrement défoncée, il est possible d'en suivre encore les traces jusqu'à Beauvais. C'était une des deux voies dites d'Agrippa, mentionnées dans l'itinéraire de Théodose, qui allaient de Lyon à Boulogne, celle-ci passant par *Sylvanectum* et *Cæsaromagum*.

M. le comte d'Allonville, préfet de la Somme en 1823, nous raconte dans son bel ouvrage que, dans une excursion faite par lui à cette époque sur l'emplacement de Bratuspantium, le pépiniériste Mouret lui fit remarquer cette voie romaine partant du site même de la ville. « Elle était, dit-il, construite de cail« loux et élevée au-dessus du niveau de la plaine. » La même observation fut faite partout où il en existe encore quelque partie intacte.

Avant d'entrer dans le détail des monuments comme preuves irréfragables de l'existence d'une ville gauloise dans le périmètre que je viens de tracer, je ne dirai qu'un mot d'une opinion qui, en 1821, aurait remis tout en question sur l'existence de cette ville, si un document intéressant pour le pays n'était intervenu pour réformer l'avis de l'ancien professeur de l'Université. A cette époque, M. Raymond, dans une lettre, insérée le 3 juillet dans le *Journal de l'Oise*, disait « qu'à l'emplacement présumé de Bratuspantium il ne pouvait y avoir eu qu'une station romaine, et non pas une ville gauloise. »

Ce que trois siècles nous avaient fait connaître de la vallée de Saint-Denis en fait d'antiquités rendait bien peu probable l'assertion du savant professeur. Quels établissements, en effet, auraient pu fonder là, plutôt que par toutes les Gaules, des soldats auxquels on assignait de temps en temps d'autres postes ? Ce qu'on trouve ordinairement sur les lieux où l'on présume qu'il y eut des stations romaines se réduit à quelques médailles de bronze, à quelques fragments de vases communs à l'usage du soldat. D'ailleurs une station romaine, composée d'une poignée d'hommes appelés *stationarii*, ne pouvait avoir, même avec le

temps, l'importance d'une ville telle que d'innombrables monuments attestent qu'il en exista une dans la vallée en question.

Supposons pour un instant que nous n'ayons pas le document dont je vais parler tout à l'heure, et au témoignage duquel s'est résigné M. Raymond, je ne crois pas encore qu'il y ait eu raison à confondre les faibles vestiges d'une station romaine avec ceux d'une ville dont le périmètre est si considérable, et que j'ai fixé, non d'après de simples conjectures, mais en conséquence d'un principe incontestable, appuyé autant sur de puissantes considérations que sur des renseignements positifs.

Le célèbre d'Anville écrivait, vers le milieu du XVIIIe siècle, que, deux cents ans avant lui, c'est-à-dire vers 1550, « les traces de Bratuspantium existaient encore dans la paroisse de Vandeuil, près de Breteuil. » Or il n'est sans doute pas venu à l'idée du célèbre géographe *qu'il ne pouvait y avoir eu qu'une station romaine* sur une aire de près de six cents arpents, où nous croyons qu'était *Bratuspantium*. En parlant des ruines de cette ville, qui « existaient encore deux cents ans avant lui, » il ne prétendait pas assurément ne parler que des restes de ces ruines, que les vieillards d'aujourd'hui ont encore vus il n'y a pas cinquante ans, ni de ceux que des fouilles subséquentes ont mis à découvert. Il voulait donc mentionner des vestiges plus importants, qui accusaient sur ces lieux l'antique présence d'une ville et non pas d'une station romaine.

Peut-être que d'Anville avait reçu communication ou qu'il avait entendu parler d'un *Rapport fait au prince de Condé*, et demandé par le prince lui-même, *sur l'antiquité de Breteuil et de Bratuspantium*. Quoi qu'il en soit, ce document, daté de 1574, était d'autant plus précieux qu'il faisait mention de monuments, d'édifices encore intacts à cette époque. Aussi, quoique M. Raymond ne vît pas la pièce originale, mais bien une copie qui en fut faite en 1625, et qui lui fut communiquée par M. Bayard, alors juge de paix de Breteuil, il écrivit cependant une autre lettre, datée du 31 juillet même année, et insérée de même au *Journal de l'Oise*, dans laquelle il reconnait l'importance du document en preuve de l'emplacement de Bratuspantium. Voici cette copie :

« Rapport fait en 1574 sur l'ordre exprès du prince de « Condé, seigneur châtelain de Breteuil, par Jean Warnier, « curé dudit Breteuil, et Georges Thury, prêtre habitué, « homme d'érudition et scrutateur des antiquités.

« Le tout diligemment et mûrement considéré, Monseigneur, nous avons trouvé « que le bourg de Breteuil était en sa première fondation une ville que Jules- « César nomme en ses *Commentaires* Bratuspance (1), distante d'Amiens de

(1) On verra par la suite du récit que les auteurs du rapport ne prétendent pas faire entendre qu'ils prennent Breteuil pour Bratuspantium, puisqu'une ligne plus bas ils le placent près de Breteuil.



« sept lieues, sise en un certain lieu nommé à présent la Fosse-aux-Esprits (1), « proche ledit Breteuil, un quart de lieue; ainsi dit parce qu'ils ont vu et « voient encore plusieurs apparitions en cette plaine.

« Cette ville était en estime et fort peuplée lorsque César conquesta les « Gaules, comme on lit èsdits *Commentaires;* que Marcus Junius Brutus (2) était « en garnison à Bratuspance, César hivernait à Amiens, et Cicéron à Té- « rouenne (3); laquelle ville a fleuri et subsisté jusqu'au temps d'Honorius et « d'Arcadius, empereurs, qui régnaient environ l'an 400; ce qui se vérifie par « les anciennes médailles que les laboureurs trouvent ordinairement ès vieilles « masures et ruines de ladite ville, où sont les inscriptions des empereurs qui « ont régné à Rome depuis Octavien jusqu'aux susdits Honorius et Arcadius.

« Or, depuis quatre ans le sieur Desruisseaux (4) faisait travailler auxdites « masures pour y prendre des pierres, les carliers (*carriers*) ayant trouvé un fon- « dement d'un autre bâtiment d'environ 4 à 5 pieds d'épaisseur, en démolis- « sant lequel fondement trouvent (*trouvèrent*) une cave en longueur de 80 pieds, « et en largeur de 30, au bout de laquelle y avait une large pierre en façon « d'autel, qui avait deux rameaux aux coins; et, à l'autre bout de ladite cave, y « avait des marches et degrés. Ce qu'ayant entendu, nous fûmes avec plusieurs « le voir, et, après l'avoir vu et considéré, avons trouvé que ce pouvait être « un temple de payens, et que la grande pierre était un autel sur lequel on « tuait la beste pour l'offrir aux idoles; et que sur icelui (*le temple*) était encore « un autre temple qui avait été démoli et ruiné.

« Et ayant trouvé ledit seigneur (Desruisseaux), le priâmes ne vouloir dé- « molir une si belle antiquité; ce que lors il promit.

« Mais depuis ayant besoin de pierres pour bâtir, et comme les carliers (*car- « riers*) rompaient la grande muraille, trouvent au milieu d'icelle un pot de « terre plein de plusieurs pièces de cuivre, et environ vingt pièces d'argent, où « était la figure de plusieurs empereurs, qu'ils portèrent audit seigneur que « nous allâmes voir, et nous en donna environ quarante pièces.

« L'opinion de toute antiquité est que, lorsque Pharamond et Marcomir, son « fils, entrèrent en Gaules, passant par le Vermandois, prirent ladite ville, et « après l'avoir prise la brûlèrent; comme on voit encore la terre qui est brû- « lée, les charbons et anciennes ferrailles.

(1) Au XVIe siècle, les populations nommaient toute la partie basse de la ville *Fosse-aux-Esprits:* actuellement le peuple dit *Fosse-Serprix*, et restreint cette qualification dégénérée à un endroit très-circonscrit de la vallée, à une très-grande dépression de terrain, au midi, près de Caply, sous le bois dit de Calmont, dont une partie est comprise dans le périmètre.

(2) M. d'Allonville corrige cette erreur, et dit que c'est Décius Brutus.

(3) M. d'Allonville corrige encore ici une erreur, et dit que c'est à Tournai qu'était Cicéron.

(4) Louvet nomme *Erusseaux* comme un des points entre lesquels il plaçait Bratuspantium. Le même hameau figure dans la carte du diocèse de Beauvais, par Delisle, entre Vandeuil et Caply. Je crois que le nom du seigneur est plutôt *d'Eruisseaux* que *Desruisseaux*.

« Après qu'ils eurent chassé les Romains, toutes les terres et seigneuries fu-
« rent divisées et données aux capitaines et soldats victorieux. Le capi-
« taine *et ses soldats qui eût* cette ville avec plusieurs autres seigneuries, ayant
« donné et divisé celle-ci à ses soldats, selon le degré de mérite, pour en jouir
« en usufruit en qualité de bénéfice, se réservant (*se réserva*) la donation ad-
« venant le trépas ; icelui, voyant que ladite ville était en trop grande ruine,
« choisit un autre lieu près d'icelle, où il fit bâtir, par les habitants d'icelle ville
« (Bratuspance) et villages circonvoisins, un château, à la construction et dé-
« pense duquel lesdits habitants furent contraints avec telle rigueur que le
« château nouvellement bâti fut nommé *Breteuil*, c'est-à-dire *OEil-Bret* ; les
« *paysans* voulant signifier par cette nouvelle *nomination* les peines, les fati-
« gues et dépenses qu'ils avaient endurées à la construction d'icelui. »

Le curé et les marguillers de Saint-Jean-Baptiste de Breteuil, le lieutenant du roi, le procureur fiscal et le greffier de la châtellenie avaient remis cette copie « entre les mains de M. Derveloy, procureur du roi ès siéges royaux de Granvilliers, pour être présentée à messire Nicolas de Lannoy, gouverneur du cômté d'Eu, après avoir été collationnée à l'original par le même M. Derveloy. »

Il est dit que, « en vertu des ordres du prince, les sieurs Warnier et Thury compulsèrent les vieux titres, lettres, archives et écritures de l'abbaye, plus les papiers et renseignements réunis au coffre de l'église paroissiale, » pour composer leur rapport et l'étayer par tous les moyens de preuves bien autrement abondantes alors qu'aujourd'hui.

« Voilà, dit M. Raymond, un titre authentique s'il en fut jamais ; c'est dom-
« mage qu'il soit plein de fautes. Mais nous sommes certains d'avoir les faits
« principaux, quelle que soit la copie. »

Certes je partage la conviction de M. Raymond au sujet de ce document, d'autant plus que je ne le croyais pas autant que lui aussi nécessaire à la constatation de la vérité des faits historiques qui y sont consignés. C'est moins un rapport qu'une narration, mais elle est empreinte de tant de loyauté que son style seul, à part les fautes qu'on y rencontre en plusieurs genres, mériterait déjà quelque confiance, si d'ailleurs le récit n'était appuyé, comme il l'est en effet, par des monuments qui ne souffrent pas le moindre doute.

A la simple lecture on aperçoit que ses auteurs n'ont rien voulu avancer d'eux-mêmes ; qu'ils n'ont donné qu'un résumé des extraits d'autres documents compulsés par eux. On se convainc de leur bonne foi en les voyant invoquer les *Commentaires de César* et en rapprocher la tradition locale ainsi que l'opinion constante du pays.

Cependant je n'attacherai pas plus que M. Raymond une égale importance à tous les faits du rapport que nous venons de lire, et je ne leur accorderai pas indistinctement la même confiance.

Ainsi, quant à ce que disent les sieurs Warnier et Thury, que les habitants du voisinage avaient *vu et voyaient encore* alors *des apparitions dans la vallée de*

Bratuspance, je crois qu'on n'en pourrait rien conclure contre les auteurs ni contre le rapport lui-même; car, bien qu'ils ne fassent aucune réflexion sur ce préjugé populaire, ils ne font que répéter ce qui se disait parmi le peuple. Ils donnent par là l'explication du nom de *Fosse-aux-Esprits*, imposé par la crédulité à un lieu dont la vue seule rappelait un fait imposant.

D'ailleurs ils n'avaient pas à réfuter ni à combattre dans leur récit la croyance superstitieuse d'une partie des populations, toujours portée au merveilleux. Son erreur est d'autant plus compréhensible qu'elle avait constamment sous les yeux les vestiges d'une grande ville dont la destruction était, pour son ignorance de l'histoire, un problème inexplicable. Il n'est pas nécessaire de se reporter jusqu'au milieu du XVI[e] siècle pour trouver un peuple qui prête à des génies inconnus, malfaisants, à des chimères qu'il appelle *esprits*, les grandes ruines qu'il contemple, mais dont il ignore et l'origine et les causes.

Quoi qu'il en soit, les principaux faits au sujet de Bratuspantium se retrouvent dans ce rapport. La soumission de la ville à César, puis aux empereurs romains, sa destruction par le feu, la présence d'un temple païen souterrain, vu par les auteurs mêmes du rapport, les ruines présumées d'un autre temple extérieur qui aurait été élevé sur celui-là, « *l'opinion de toute antiquité*, qu'une armée de Barbares avait détruit la ville, » la date de sa destruction vérifiée par les médailles trouvées sur les lieux, qui répondent à cette époque, tels sont en résumé les faits contenus dans le document. Je vais les reprendre et les examiner les uns après les autres en continuant la description interrompue de l'emplacement de Bratuspantium.

Le commencement des défrichements de la *vallée de Saint-Denis* ne remonte pas au delà de trois cents ans; celui des hauteurs qui l'entourent de trois côtés est d'une date toute récente, ainsi qu'une bonne partie de la vallée même. Le rapport au prince de Condé parle de vieilles masures, de ruines, de fondements de maisons et d'édifices encore existants sur le sol. Il fait mention d'un certain seigneur d'Erusseaux (1) qui défrichait, qui faisait démolir des masses de ruines pour rebâtir avec leurs débris; c'était au milieu du XVI[e] siècle.

Sur la fin du XVIII siècle, c'est-à-dire vers 1796 et années suivantes, M. Davallete, intendant de la seigneurie de Vandeuil, reprit les travaux de défrichement commencés sur plusieurs points de la vallée par ceux qui l'avaient précédé dans l'administration de cette terre. Il y employa des ouvriers (dont plusieurs existent encore) qui défoncèrent une partie de la plaine, comblèrent des puits, et reconnurent parmi les nombreux matériaux de démolition l'emploi de la pierre des carrières de Bimont, près et à l'ouest de Breteuil. La charrue

(1) J'ai copié servilement le manuscrit en écrivant *Desruisseaux*; mais, d'après la remarque que j'ai faite plus haut (page 84, note 4), sur une erreur de copiste que je présume exister dans ce nom propre, je crois devoir l'écrire désormais comme ci-dessus.



n'a donc sillonné la vallée de Bratuspantium depuis plusieurs siècles que partiellement, et au fur et à mesure que s'opérait le défrichement. J'ai déjà cité l'opinion de d'Anville sur l'importance des ruines de la ville au milieu du XVIe siècle. Il n'y a guère que quarante ans que la vallée est tout entière livrée à la culture.

D'ailleurs l'énorme quantité de puits et de caves, les débris non moins nombreux et embarrassants des démolitions d'une grande ville, répandus sur toute la superficie de son assiette, auraient empêché tout usage du sol avant qu'il eût été déblayé.

« Et combien, dit Louvet, que ladite ville ait été totalement ruinée, néanmoins paraissent encore des fondements fort massifs, de fort grandes remarques, de grands espaces de logis, grand nombre de puits et de caves.... et principalement quand cette grande campagne est ensemencée en blé, on y reconnait encore le compassement et les endroits des rues où le blé est plus petit qu'ès lieux où les maisons étaient bâties. »

Remarquons que Louvet écrivait cela au commencement du XVIIe siècle, pas beaucoup moins de deux cents ans après le rapport des deux ecclésiastiques de Breteuil.

Au sujet des remarques faites par Louvet, j'ai interrogé plusieurs anciens habitants de Vandeuil et de Caply sur la direction des rues visibles aux approches de la moisson, surtout parmi les graminées, et principalement le froment. Tous m'ont affirmé la même chose; et, sur ce qu'ils me dirent, « qu'il serait encore possible à une personne attentive d'en faire l'observation sur certaines parties du terrain » qui n'avaient point été entièrement défoncées, je priai un cultivateur complaisant de vouloir bien me conduire sur les lieux. C'était à la fin de juin 1826. Nous parcourûmes donc ensemble la plaine dans tous les sens; nous mimes plusieurs heures à l'explorer, et je ne tardai pas à me convaincre de la vérité du fait.

Je fis l'observation sur nombre d'endroits, mais principalement sur cinq, où les tiges de froment et les épis étaient plus courts et plus maigres d'une manière frappante à l'extrémité de la pièce ensemencée, tandis qu'ils se trouvaient dans toute leur beauté à l'autre bout et dans le milieu de la même pièce de blé. J'avais prévu la nécessité, et nous nous étions pourvus d'une pioche dans l'intention de chercher dans le sein de la terre la raison d'une différence si sensible. Nous creusâmes donc en deux endroits, où nous trouvâmes, à une profondeur de 0^{m},35, une assise de pierres dures, rapprochées, dont les côtés avaient été taillés, d'une épaisseur qui variait entre 0^{m},20 à 0^{m},25, et d'une largeur de 0^{m},50 à 0^{m},60 et plus. La direction de cette assise de pavés était dans le sens de l'observation que j'avais faite avant de creuser. Elle traçait sous le sol une ligne parallèle à celle qui était marquée à l'extérieur par la hauteur des tiges.

Un sillon seulement et une borne séparaient cette pièce de terre de la pièce voisine sur laquelle j'obtins également la preuve que je désirais. C'était le même

grain de pierre dure dans les deux endroits, à la même profondeur et sur un terrain de niveau. Elles étaient de même forme; leur superficie et leur épaisseur variaient. Leur rapprochement exact était fait à l'équerre; je pus m'en assurer par l'ouverture de plusieurs joints. Nous enlevâmes une de ces pierres que nous mîmes hors du trou; il en résulta pour moi la conviction parfaite que ce ne pouvait être qu'un pavé de rue; car l'assiette de ce pavé annonçait un encaissement profond rempli de marne, de gros silex et de gravier, formant un tuf d'une solidité telle que la pointe de notre instrument y marquait à peine.

J'appris en même temps que d'autres curieux avant moi avaient voulu savoir d'où provenaient ces différences si tranchées parmi les céréales lorsqu'elles sont parvenues à leur entier développement, car c'était seulement alors que l'observation se pouvait faire aisément. Mon guide me dit « que des propriétaires de « Vandeuil, encore existants, avaient fait extraire ainsi, des terres qu'ils possé- « daient dans la vallée, des pierres toutes taillées qu'ils avaient employées à « bâtir; qu'il avait vu défoncer de la sorte plusieurs rues; que les résultats ob- « tenus en double avantage par les premiers en avaient entraîné d'autres à faire « de même, et qu'ainsi avaient disparu partiellement les traces multipliées de « l'étendue et de la direction d'un certain nombre de rues, que les habitants « âgés du pays ont pu remarquer. » Les progrès de l'agriculture ont achevé d'enlever tout moyen d'observation à ce sujet.

C'était là une omission assez grave du rapport des deux ecclésiastiques; mais heureusement que le fait n'a point échappé à Louvet, qui fit sans doute lui-même quelque remarque sur les lieux. Quoi qu'il en soit, il a consigné dans ses *Antiquités* ce fait, et a par là rendu service à l'histoire en provoquant les observations faites ultérieurement.

Quant aux nombreux puits dont il parle, il faut croire qu'on en voyait beaucoup alors, puisque, quoiqu'on en ait tant comblé depuis si longtemps, on en pouvait encore compter une quarantaine il y a peu d'années, et qu'aujourd'hui même il s'en découvre çà et là, soit de nouveaux, soit de ceux qu'on n'avait que recouverts de bois et de gazon.

Les caves sont devenues plus rares, parce qu'il était plus facile de les remplir, et à cause de l'avantage que retiraient les propriétaires à en extraire les pierres de construction des côtés et des voûtes dans une contrée où la pierre est assez rare. Cela explique la persistance du *seigneur d'Esrusseaux* à démolir, dès avant 1574, les énormes murs du temple souterrain (1), quoiqu'il eût promis aux auteurs du rapport de conserver intacte « *une si belle antiquité.* » Je remarquai toutefois en maints endroits des enfoncements de terrain, de dimensions différentes, où mon guide me dit avoir vu des fondations et des caves. Ces dépressions du sol indiquaient un remplissage par le moyen

(1) Ce fait prouve de quel côté étaient l'esprit et le goût. Que d'actes semblables nous avons vus depuis que la *maudite soif de l'or* s'est emparée d'une classe de spéculateurs !

des éboulements. Les bords visibles marquaient autant de parallélogrammes. J'ai vu dans les maisons de Caply des marches en pierre qu'on m'a dit avoir été extraites des caves de Bratuspantium.

La ville a dû singulièrement s'agrandir et s'embellir pendant les quatre cent cinquante ans environ qu'elle fut soumise à l'empire. Il est facile d'en juger par le temps qu'ont duré ses ruines. En 1574, époque du rapport adressé au prince de Condé, « il y avait déjà quatre ans que le seigneur d'Erusseaux faisait travailler auxdites masures pour y prendre des pierres. » Tant de débris, qui naguère subsistaient encore, témoignent assez de l'étendue et de la solidité des constructions que renfermait Bratuspantium. L'épaisseur des fondations, mises à jour à des époques plus ou moins rapprochées, constatent quelles devaient être l'élévation et l'importance des édifices pour lesquelles elles avaient été construites.

En 1796 et années suivantes, M. Davalette reprit les travaux de défoncement, interrompus pendant la Terreur, dans la partie dépendante de la terre de Vandeuil. Ils étaient si considérables que des manœuvres ordinaires n'y suffirent pas. Il employa pendant longtemps des ouvriers plus capables, desquels le pépiniériste Mouret apprit les détails suivants. On commença au nord-ouest de la vallée, sur un plateau où il y a aujourd'hui un petit bosquet; on y découvrit bientôt d'immenses fondements de 15 pieds d'épaisseur, dans lesquels on trouva des assises de pierres dures, dont chaque pierre ne portait pas moins de 4 à 5 pieds carrés, placées sur une maçonnerie faite d'autres pierres également taillées et posées à bain de mortier. On trouva les deux côtés parallèles de cet énorme maçonnerie coupés à angle droit, et à des intervalles différents, par d'autres fondations de 4 à 5 pieds de diamètre, sur lesquels s'élevaient sans doute des murs de refend.

M. Davalette, désespérant d'en pouvoir finir, se contenta d'avoir fait extraire 40 pieds (13 à 14 mètres) de ces fondations en longueur, et abandonna le reste qui est aujourd'hui recouvert d'une couche assez mince de terre, de sorte que, pour n'être pas allé plus loin, on ne put alors se livrer qu'à des conjectures sur le but d'aussi grands travaux. Les uns voulaient qu'un temple colossal eût été bâti sur ces masses, et qu'au-dessous du temple eût été l'habitation des prêtres. Ils donnaient pour raison de leur opinion que les ossements humains trouvés sur le lieu indiqueraient que, lors de la destruction de la ville, des habitants, des femmes, et peut-être les prêtres eux-mêmes, avaient pu s'y retirer dans l'espoir d'y trouver leur salut plutôt qu'ailleurs, et avaient succombé dans l'embrasement de la ville. Les autres pensaient que ce pouvait avoir été quelque édifice public à l'usage des magistrats romains, sous lequel des caveaux ou des cachots auraient existé, et que les ossements humains seraient un indice des exécutions secrètes qui s'y seraient faites. D'autres enfin, et de ce nombre est le pépiniériste Mouret, croyaient reconnaître dans ces ruines les fondements d'une porte de Bratuspantium, avec une sorte de bastion sur le côté, qui aurait

servi à en défendre l'entrée, parce que, disaient-ils, la voie romaine qui traversait la ville vient passer devant ces fondations.

Sans les murs de refend trouvés dans les fondations, lesquels jettent encore quelques doutes, l'opinion de Pierre Mouret serait la plus probable de toutes ; car il est certain que Bratuspantium était fortifié, puisque les Bellovaques y avaient mis en sûreté ce qu'ils avaient de précieux, qu'eux-mêmes s'y étaient retirés après leur défaite sur l'Aisne, et qu'enfin c'était du haut des murs de la ville que les enfants et les femmes tendaient vers César leurs mains implorant la paix : *Qui quùm se suaque omnia in oppidum Bratuspantium contulissent..... pueri mulieresque ex muro passis manibus.... pacem... petierunt* (1). Et d'ailleurs César ne désigne par *oppidum* qu'une ville fermée ou fortifiée ; il était tout simple que Bratuspantium le fût, étant sur la frontière des Bellovaques.

Un motif de plus en faveur de cette dernière opinion, c'est la rencontre de l'extrémité nord des fondements en question avec la ligne du périmètre de la ville tel que j'ai cru devoir le déterminer. Quelque présomption contraire qu'on allègue, je pense sur ce sujet comme le pépiniériste de Breteuil.

Rappelons-nous maintenant les dimensions du temple souterrain, visité et mesuré par les deux prêtres, auteurs du rapport, et qu'ils prenaient d'abord pour une cave. « Des fondations de 4 à 5 pieds d'épaisseur, » que des ouvriers étaient occupés à démolir, donnèrent lieu à la découverte de ce temple, « qui avait en « longueur 80 pieds et en largeur 30 pieds, au bout duquel était une large pierre « en façon d'autel. » Quel excellence de construction dans cet édifice pour que sa voûte ait résisté à l'écroulement présumable d'un autre temple ou d'un édifice quelconque qui avait été élevé sur les fondements du premier, et de plus aux ravages des onze siècles qui s'étaient écoulés depuis la destruction de la ville !

Je ferai remarquer en passant combien il est à regretter que le rapport sur Bratuspantium n'ait rien dit sur plusieurs circonstances qui auraient aujourd'hui pour nous un très-grand intérêt. Il donne les dimensions du monument, il exprime le regret qu'éprouvaient les deux ecclésiastiques de voir le seigneur d'Erusseaux acharné à le démolir, tandis qu'il ne désigne pas l'endroit de la vallée où il existait, qu'il omet de faire connaître sa hauteur sous voûte, et si l'on pensait qu'il était de construction gauloise ou romaine.

Les détails du rapport ne nous suffisent pas pour nous faire à ce sujet une opinion. Si c'était un temple, nous ne pouvons dès lors douter que les Romains ne l'aient bâti, car avant la conquête les Gaulois n'avaient pas besoin de temple. Les objets de leur culte, tels que des fontaines salées, des rivières, des lacs et des bois, ne se renferment pas dans des enceintes de murs. Leur dieu *Esus*, dont parle Lucain (2), qui tenait lieu de toutes leurs autres divinités, était ho—

(1) *Comm.*, lib. II, cap. 29 et sqq.
(2) *Pharsal.*, lib. III. — Plin., *Hist. nat.*, lib. XVI, cap. 44.



noré dans un bois sacré, cultivé exprès, et arrosé d'une fontaine. Des troncs d'arbres représentaient ce dieu, aux pieds desquels s'élevaient des autels, sur lesquels ils immolaient des victimes humaines. Les places publiques servaient aussi aux cérémonies religieuses et aux sacrifices. Le temple dont il est question (si c'en était un) n'existait donc pas à Bratuspantium avant sa soumission à la république, et la ville ne le devait sans doute, ainsi que beaucoup d'autres embellissements, qu'au génie des Romains.

Peut-être que ce temple était à l'usage des chrétiens, car le christianisme avait déjà fait d'immenses progrès dans les Gaules avant Constantin-le-Grand, puisque Dioclétien lui fit éprouver la onzième persécution. Alors la légion thébaine comptait déjà six mille chrétiens. C'est dans les Gaules qu'elle fut décimée par Maximien-Hercule; il est donc très probable qu'il y en avait beaucoup dans le peuple. Le nombre des martyrs parmi les évêques et les grands de la nation, sacrifiés par Maximien-Hercule et le préfet Rictiovarus, en est une preuve incontestable. Mais ils se multiplièrent bien autrement lorsque Constantin rendit la paix à l'Église. Je ne serais donc pas éloigné de penser que le temple souterrain ait servi aux chrétiens de Bratuspantium (1).

D'après ce que nous dit César des constructions des Gaulois, nous pouvons juger de leur défaut de goût en fait d'architecture, et nous n'avançons rien de trop en attribuant aux Romains des travaux si considérables et en même temps si solides. Au reste, les constructions des Gaulois, surtout dans une province où la pierre était rare, consistaient plus en charpente qu'en maçonnerie, et avaient de l'analogie avec leur manière de construire les murs d'enceinte de beaucoup de leurs villes (2). Celles des Romains, au contraire, portaient avec elles un air de majesté et d'élégance, joint à toutes les conditions réunies de solidité et de durée. Nous en avons pour preuves de nombreux monuments répandus sur la surface de la France, et des routes dans l'exécution desquelles ils n'ont épargné ni les matériaux les meilleurs, ni le ciment le plus tenace, qui en fai-

(1) Le commerce continuel des Gaulois avec les Romains introduisit bientôt des innovations dans leur religion et la transforma entièrement; c'est ainsi qu'ils adoptèrent, à l'exemple des Romains, l'usage des lacrymatoires, les repas funéraires, les libations et les sacrifices expiatoires. Les statues introduites par les maîtres du monde rendirent plus sensible aux Gaulois leur polythéisme. Bientôt ils en eurent aussi qu'ils placèrent isolées sur une colonne, ou sur un piédestal qui servait d'autel, en plein air. Cependant il n'est pas présumable que les Gaulois aient eu l'idée de bâtir des temples, si ce n'est au moins 200 à 250 ans après la conquête.

(2) Dans ce que je viens de dire des habitations et des constructions des Gaulois, je n'ai pas eu intention, tant s'en faut, d'insinuer que je partage le sentiment de ceux qui ont parlé du manque absolu d'artistes chez les Gaulois. Ils faisaient un commerce trop étendu, et la noblesse aimait trop la magnificence pour qu'ils en aient été privés. Nous savons, du reste, combien l'or était commun dans les Gaules; que les riches s'y paraient de magnifiques étoffes, et portaient des bracelets d'or délicatement travaillés. Marseille n'était-elle pas devenue l'Athènes des Gaules, depuis qu'une colonie de Phocéens y avait apporté les arts et la langue des Grecs?

sait une masse compacte, qu'on ne divise encore aujourd'hui qu'à grande peine.

J'arrive à une question qui n'est pas la moins intéressante pour les amateurs d'archéologie.

Certes nous regretterons toujours qu'il ait fallu tant de siècles pour obtenir que l'homme trouvât l'art précieux qui rendra désormais présents aux âges à venir les hauts faits des temps passés, et les détails historiques qui ne laisseront rien à désirer sous ce rapport.

Mais nos regrets seraient plus poignants si les peuples qui nous ont précédés ne nous eussent pas légué, à défaut de livres et d'histoire écrite, un livre toujours ouvert, qu'il est plus facile d'arracher à toutes les causes réunies de destruction que toutes les bibliothèques possibles : on comprend que je veux parler des médailles, des monnaies des anciens peuples, et particulièrement de ceux qui ont habité les Gaules, soit indigènes, soit vainqueurs, Gaulois ou Romains.

De quel secours ne sont pas pour l'histoire les médailles des nations, sans lesquelles nous ne pourrions nous faire une idée exacte de leur génie, de leur caractère, de leurs usages ou de leurs mœurs ! Comment, sans les médailles, pourrions-nous parler, comme nous le faisons, de l'état des arts chez certains peuples qu'on en disait d'abord absolument dépourvus? N'est-ce pas au moyen des médailles que, comparant les objets d'antiquité que nous rencontrons çà et là sur le sol de la France, avec les dessins gravés sur ces médailles, nous parvenons à rectifier tous les jours des erreurs accréditées par les divers récits d'auteurs qui se sont succédé en se copiant?

Saurions-nous le cas que faisaient du cheval les Gaulois si nous ne rencontrions la figure de cet animal sur une infinité de leurs monnaies? De même, si nous n'y trouvons ni temples, ni traces d'architecture, nous savons dès lors que le culte des Gaulois n'en exigeait pas, et que c'était peut-être des bizarreries même de ce culte que procédait leur ignorance ou leur défaut de goût dans l'art, si en honneur chez les Romains. En revanche, la toute-puissance des druides, enveloppée d'une infinité de mystères, semble être révélée dans les nombreux emblèmes ingénieux et tout à la fois mystérieux dont leurs médailles sont surchargées. De combien de données sur ce sujet ne sommes-nous pas privés par la quantité de frustes que nous avons, sur lesquelles ni l'œil le plus exercé, ni la loupe de l'observateur ne peuvent rien ! Mais de l'absence de l'art architectural chez les Gaulois on ne peut pas conclure à la privation de tout art; leurs médailles et autres monuments, dont je ferai mention plus bas, feraient justice de cette gratuite supposition. Les médailles sont donc une des preuves que j'ai dû invoquer de l'existence de Bratuspantium près de Breteuil, et dans le périmètre que j'ai déterminé plus haut (page 81).

Il y a en France peu de contrées où l'on en ait autant trouvé que dans le Beau-

voisis ; il n'est peut-être pas de localité où l'on en ait fait une aussi abondante moisson que dans la vallée dite de Saint-Denis ou de Bratuspantium.

Voilà près de trois siècles qu'à la connaissance de tous, des curieux viennent visiter ces lieux pour y recueillir des antiques. Croirons-nous qu'avant cette époque personne ne se soit occupé d'archéologie? Il s'en faut bien que le goût des antiquités soit moderne. Malgré les dissensions civiles, les guerres intestines qui travaillaient la France et la cour au XVIe siècle, le prince de Condé trouvait encore le temps d'y penser et de s'en occuper ; le rapport demandé par lui aux deux ecclésiastiques de Breteuil en fait preuve. Le goût de ces deux mêmes prêtres pour les antiquités nous est révélé dans leur requête au seigneur d'Erusseaux, en vue de le détourner de ses projets de démolition du monument qu'ils étaient allés voir.

La carte du diocèse de Beauvais, par Delisle, publiée en 1710, fait mention du hameau d'*Eruisseaux*, au nord-ouest de la vallée, lequel n'existe plus aujourd'hui. C'était sans doute là qu'étaient la propriété et l'habitation de ce fameux seigneur d'*Eruisseaux*, si appliqué pendant des années, au milieu du XVIe siècle, à exploiter les ruines de la ville pour les employer à bâtir. Placés donc sur l'assiette même de *Bratuspantium*, les habitants de ce hameau défrichèrent autour d'eux et durent par conséquent trouver alors quantité de médailles et autres objets d'antiquité, puisque, depuis ce temps, nombre d'amateurs en ont encore pu faire d'immenses collections.

J'ai déjà cité Louvet, qui dit que de son temps les laboureurs trouvaient beaucoup de médailles « ès vieilles masures. » Or les laboureurs ne les trouvaient qu'en travaillant à défricher et sans les chercher, comme cela arrive encore maintenant, mais plus rarement.

Le Père de Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, dit « qu'il avait ramassé une grande quantité de médailles et monnaies gauloises qui avaient « toutes été trouvées en France, la plupart à Breteuil, » c'est-à-dire dans la vallée de Bratuspantium.

Le duc de Sully, ancien propriétaire du château de Vandeuil, possédait la plus riche collection en médailles d'or, d'argent, de cuivre et de bronze ; en divers ornements et objets antiques, tels que vases, quelques-uns entre autres de très-précieux, des statuettes, des instruments de sacrifice en bronze, des cassolettes, etc., etc., etc.

M. Cambry, pendant qu'il administra le département de l'Oise, alla très-souvent sur les lieux mêmes, et, autant des médailles qu'il recueillit lui-même dans les fouilles qu'il fit pratiquer sur plusieurs points, que de celles qu'il acheta des habitants des trois villages qui bordent la vallée, il se composa d'intéressantes tablettes, dont il nous fait passer en revue une partie à la fin de sa *Description du département*.

Plusieurs autres amateurs du département suivirent cet exemple, et eurent aussi leurs collections. Combien de fois n'ai-je pas rencontré moi-même

dans la vallée, comme s'ils s'y étaient donné rendez-vous, des amateurs venus des départements voisins ou éloignés, pour explorer le site de la ville gauloise, et qui tous en remportaient quelques antiques.

En admettant, ce qui d'ailleurs est assez vraisemblable, que les habitants de Bratuspantium aient eu le loisir d'emporter ou de cacher sur les lieux ce qu'ils avaient de plus précieux avant qu'ils fussent contraints d'abandonner leur ville au moment de sa destruction, on peut croire qu'ils durent revenir y reprendre ce qu'ils y avaient peut-être enfoui, et qu'ils emportèrent ainsi d'immenses richesses. On peut juger de ce qu'ils possédaient en numéraire d'après l'énorme quantité de médailles d'or, d'argent, et de métaux moins précieux qu'on y a recueillies depuis des siècles; encore n'entends-je pas parler ici de tout le métal fabriqué ou non fabriqué qui disparut infailliblement dans l'embrasement de la ville, sans qu'il restât à la postérité des traces de ces pertes, qui durent être considérables.

Parmi toutes les médailles trouvées jusqu'aujourd'hui sur l'emplacement de Bratuspantium, il y en a de gauloises, de grecques, de consulaires, des empereurs, des tyrans et de quelques princes étrangers, entre autres de quelques rois de la Germanie.

Les médailles gauloises sont les plus nombreuses : on en a de cinq espèces de métaux : en or, argent, bronze, cuivre et fer ; malheureusement elles sont la plupart frustes. M. Cambry en possédait néanmoins plusieurs d'or, d'argent et de bronze, ainsi que plusieurs fourrées, parfaitement conservées.

Nous avons vu déjà que le cabinet du duc de Sully ne se composait pas seulement des médailles trouvées dans la vallée de Saint-Denis, mais encore d'une infinité d'autres objets non moins intéressants. M. Cambry fait mention d'une grande quantité de ces antiques ramassés sur les mêmes lieux, et dont il possédait la plupart, tels que : « agrafes de bronze de diverses formes, telles que poissons, oiseaux, ou en filigranes légers, en partie émaillés ; verres et fragments de verre de fabrique gauloise ; fleurons d'or et de bronze ; patères, spatules d'argent, de bronze cannelé ; épingles, cuillers d'ivoire, boucles, anneaux ciselés, pommeaux d'épée à tête d'hommes ou à mufle de chien ; ornements en bronze infiniment variés ; fleurs, pommes de pin, glands, têtes de lion en forme de trépied ; boutons, petits animaux de bronze ; clefs de toutes formes ; poids antiques de plomb, et sonnettes de bronze. »

On y a encore trouvé des vases, des milliers de fragments de vases et de poterie, sur lesquels on retrouve dessinés les mêmes caprices et mimes que sur les médailles gauloises.

M. Beaucousin, d'Amiens, amateur instruit, qui était souvent allé visiter la vallée de Bratuspantium, fit présent à M. Cambry d'un doigt de bronze qu'il y avait trouvé, et dont les proportions, données par M. d'Allonville, indiquaient que la statue de laquelle il avait été détaché avait dû être de grandeur naturelle. Certes le savant préfet de l'Oise avait raison d'émettre le vœu que le gouverne-

ment fit faire des fouilles dans le but d'y trouver la statue; peut-être est-elle au fond d'un des nombreux puits dont j'ai parlé. Le fini du travail porte à croire à la beauté de ses formes.

Je ne sais si c'est dans l'intention de la trouver que M. Cambry employa pendant quelque temps, sous la direction de M. Davalette, les ouvriers dont ce dernier s'était lui-même servi pour démolir les fondements d'une porte présumée de la ville. Ils fouillèrent en différents endroits sans résultat important. Ils découvrirent une espèce de citerne et plusieurs puits qu'ils se mirent à vider; mais on interrompit leurs travaux avant qu'ils fussent parvenus au fond. L'ardeur de ces ouvriers, stimulée par la curiosité, les porta à demander comme une grâce qu'on les laissât au moins terminer des recherches si avancées; mais ils ne purent l'obtenir.

Plus tard le pépiniériste Mouret fit de nouvelles tentatives sur plusieurs points de la vallée, et principalement dans la direction du *Câtelet*. Je crois savoir que sa fortune ne lui permit pas d'aller assez loin (1). Nous devons toutefois à des sondages exécutés sous sa direction, vers le Câtelet et sur la colline boisée qui lui fait face au sud, la découverte de nouveaux matériaux de construction, parmi lesquels on trouva des crampons ou liens de fer, courbés à angle droit aux deux extrémités, et qui semblaient avoir servi à joindre de gros blocs de pierres d'encoignure, qu'on y rencontra aussi ayant l'empreinte de trous où des crampons auraient été scellés. On put juger de la grosseur primitive de ces liens par l'épaisseur de près de 0m,3 d'oxyde de fer qui les recouvrait tout à l'entour. Les médailles ne firent pas défaut à M. Mouret dans ses recherches; il en trouva souvent, et ce fut pour lui un moyen de remercier ses nombreux visiteurs étrangers, en leur en faisant hommage.

La mine est loin d'être épuisée, car la majeure partie de l'emplacement de la ville n'a été défoncée qu'à la profondeur nécessaire à la culture; il n'y a donc en quelque sorte d'exploitée que la superficie; encore, après de fortes pluies et dans les deux saisons de labours, en rencontre-t-on souvent. C'est surtout dans ces circonstances que, pendant huit ans, je dirigeai assidûment vers la vallée mes promenades, qui ne furent jamais vaines. Je suis certain que la terre y recèle une infinité d'antiques bien précieux, et je ne puis m'empêcher de faire remarquer l'indifférence du département depuis l'administration de M. Cambry, dont le zèle aurait dû, ce me semble, donner l'idée d'un cabinet d'antiquités, puisque pour le composer il aurait sufi de quelques fouilles annuelles et de l'acquisition des collections faites par des particuliers sur le territoire seul de l'ancien Beauvoisis (2).

(1) La chronique ignorante de Breteuil raillait les projets du pépiniériste en lui prêtant le désir ambitieux d'un trésor que la crédulité populaire plaçait partout et nulle part. Pour moi, j'aurais ardemment souhaité que le goût et les sacrifices de cet honnête homme fussent couronnés du plus heureux succès. La fortune n'en pouvait guère favoriser de plus digne.

(2) Au moment de publier cette notice, j'apprends qu'enfin l'on projette l'érection d'un musée

En terminant l'article des médailles recueillies sur l'emplacement de Bratuspantium, je mentionnerai une découverte qui me conduira à parler de la destruction de la ville.

C'était dans les premiers jours de mai, en 1831, que des hommes de journée pratiquaient une tranchée au pied du *Câtelet*, du côté de la vallée. Les prenant pour des défricheurs au compte de quelque curieux, j'allai droit à eux. La coupure sur le flanc de la colline était perpendiculaire ; ils en retiraient de l'argile, du mauvais sable, de la craie, des pierres dures, de la terre végétale, du bois presque entièrement pourri, et une matière noire comme serait du charbon pulvérisé, le tout mêlé, mais très-facile à distinguer, quoique amassé pour être transporté ailleurs comme décombres propres à combler. L'attention que je prêtai à trier des yeux cette quantité de matières hétérogènes fixa celle des ouvriers, et les porta à m'expliquer ce qu'ils croyaient faire le sujet de mes observations. Ils me montrèrent quelques parties d'ossements que je n'avais pas remarqués ; ils venaient de découvrir un squelette humain, debout, dont la partie antérieure du bras droit était horizontale, et la main appuyée sur un bâton, tandis que le bras gauche était dans la position verticale du corps. Incapables de tenir aucun compte de la découverte, ils avaient fait tomber en poussière le bâton et le bras droit sous leurs premiers coups de pioche. Cependant ils me firent observer que c'était bien du bois, en en retirant du tas de décombres. En effet les filaments ligneux étaient très-reconnaissables, mais se brisaient sous la plus légère pression des doigts.

Une forte teinte de rouille, imprimée dans la terre à l'endroit où était posé le pied du bâton, ferait présumer qu'il était armé d'un fer large et épais dans la forme d'une houe.

Le squelette avait disparu plus facilement encore, sauf quelques légères portions d'os qui avaient conservé assez de consistance. Les ouvriers me firent observer que ces particules s'étaient trouvées dans une veine de charbon qui régnait autour de la tranchée, à la hauteur du fémur du squelette, lequel, d'après leurs renseignements, devait être celui d'un homme de 1 mètre 85 centimètres de taille. L'espace qu'il occupait en largeur était proportionné. Les preuves que j'avais sous les yeux ne me permirent pas de douter un instant de la sincérité de leur récit.

Serait-ce un des malheureux habitants de *Bratuspantium* qui aurait péri dans le sac de la ville ? Je serais porté à le croire ; car tout ce qui l'enserrait ne se composait que de décombres amoncelées au hasard, et les veines horizontales de bois carbonisé n'en seraient pas des preuves à dédaigner.

Quoi qu'il en soit, je remarquai dans les déblais des morceaux d'argile à demi cuite, d'une teinte noirâtre, occasionnée par le voisinage du charbon. J'empor-

d'antiquités à Beauvais ; mais il paraît que l'autorité y demeure encore étrangère, car on parle d'une Société d'amateurs qui s'est formée d'elle-même à cet effet.

tai avec moi de cette poussière noire, et je ne tardai pas à me convaincre, par sa dessiccation et sa combustibilité, de l'exactitude de mes observations, que vont tout à l'heure confirmer d'autres preuves nombreuses et incontestables de la destruction de *Bratuspantium* par l'embrasement.

En 1836, un cultivateur de Caply, labourant une pièce de terre, sentit quelque chose qui résistait au soc de sa charrue. Il trouva là, à côté l'un de l'autre, deux sarcophages en pierre, bien recouverts et en bon état. L'un contenait un squelette entier, et un long instrument en forme de poignard; l'autre renfermait aussi un corps humain, mais dont la tête avait été séparée du tronc et mise sur le côté du cadavre. On m'a dit qu'un habitant de Beauvoir avait demandé et emporté cette tête, et que le poignard était demeuré en la possession du propriétaire, ainsi que les cercueils.

A peu de distance de cet endroit, un autre cultivateur découvrit de la même manière, et à la même époque, un puisard ou égout, dont la maçonnerie était au ciment, en belles pierres, et encore intacte. Son orifice était d'une seule pierre taillée en hexagone, et le diamètre de son ouverture était d'environ 0m,40. Il était percé perpendiculairement au sol jusqu'à deux mètres, puis sa pente commençait et prenait la direction de la petite rivière, entre Caply et Vandeuil.

Nous avons vu précédemment les auteurs du rapport au prince de Condé attribuer, « d'après *l'opinion constante du pays*, la destruction de *Bratuspantium* « à l'invasion des Francs sous la conduite de *Pharamond et de Marcomir, son fils*, « *environ l'an 400, sous le règne des empereurs Honorius et Arcadius*. » (1)

On conçoit que les deux prêtres de Breteuil aient eu besoin de l'appui d'un fait pour fixer l'époque d'une invasion dans laquelle aurait disparu *Bratuspantium*, comme ont succombé bien d'autres villes gauloises, entre autres la capitale de la seconde Belgique. Voici, je pense, leur raisonnement : Certain nombre de villes ont péri dans les Gaules à une même époque; or une quantité d'événements de ce genre ne sauraient se présumer qu'en supposant un bouleversement notable dans les affaires de l'Empire, occasionné par une des nombreuses invasions des hordes du Nord, fait attesté par l'histoire.

De plus, quant à Bratuspantium, les médailles trouvées sur son emplacement s'arrêtent au règne d'Honorius ; il n'est donc question que de savoir quelle invasion eut lieu sous le règne de cet empereur, dans laquelle la seconde Belgique eut principalement à souffrir les ravages des Barbares qui l'envahirent.

Ce raisonnement m'a paru d'autant plus admissible qu'à défaut de certitude métaphysique sur les faits d'une époque si reculée, il en offre une morale que l'historien ne rencontre pas encore partout. Voilà une des mille circonstances où nous sommes heureux que les médailles nous viennent en aide, et soient

(1) Voir le rapport, page 63 et suiv.

pour nous, ainsi que tout autre genre de monument, comme des témoins des faits et de la chronologie de l'histoire.

En admettant le raisonnement qui ressort des paroles du rapport que j'ai cité, je ne crains pas toutefois de rejeter ce que j'y regarde comme une erreur, ou du moins comme une supposition gratuite; par exemple : que Pharamond ait été, avec un fils du nom de Marcomir, le chef de l'invasion des deux Belgiques en 400 (1). En tout cas, nous allons voir si ce ne serait pas dans les premières années du Ve siècle qu'aurait péri Bratuspantium.

Recourons à ce que l'histoire nous présente de plus probable au sujet des invasions successives des peuples du Nord, et voyons laquelle causa le plus de ravages dans le Beauvoisis.

Depuis la soumission des Gaules à l'empire romain, l'histoire fait mention d'une première invasion des Barbares, en 264, sous le pitoyable règne de Gallien. Ils traversent les Gaules en les ravageant, et passent en Espagne et en Italie; mais l'usurpateur Posthumus, vainqueur de Gallien, en délivre entièrement tout le territoire des Gaules (2). C'est depuis le règne de Gallien que les peuples envahisseurs du Nord furent généralement appelés *Francs* ou *Franks*, nommés ainsi par Aurelius-Victor.

A moins que *Bratuspantium* ait été détruite plusieurs fois, ou qu'elle ait seulement eu à souffrir de cette première invasion, rien ne prouve qu'elle ait succombé dans celle-ci, puisque la série des médailles nous reporte ou à la fin du IVe siècle, lorsque Théodose fut seul empereur, après la mort de Valentinien II, ou au commencement du Ve.

Autre invasion des Hérules, Bourguignons et Caïbons en 288, sous la conduite d'Athec et de Gennebaude, défaits par Maximien-Hercule, associé à l'empire par Dioclétien. La liberté que ce prince leur donne de s'établir dans les provinces du nord de la seconde Belgique ne laisse pas présumer que ces peuples en aient détruit les villes.

En 293, Constance-Chlore chasse ces mêmes peuples de leur nouveau séjour dans la Batavie, mais il en fait transporter des bandes çà et là dans diverses parties des Gaules pour y cultiver les terres.

En 306, Constantin met en déroute une armée qui avait envahi le nord de la seconde Belgique; on ne voit pas qu'elle y ait fait de notables dégâts.

En 341, l'empereur Constant marche contre une armée de Franks qui avait déjà franchi le Rhin. L'histoire rapporte (3) qu'il s'en fit des alliés. Cela ne donne pas idée qu'ils se soient avancés, ni qu'ils aient commis alors aucuns ra—

(1) Adon, Aimoin, Sigebert, et d'autres chroniqueurs anciens, font Pharamond fils de Marcomer ou Marcomir, roi d'un peuple de Francs, mais qui ne réussit pas à passer dans les Gaules.

(2) Orose, liv. XXV, ch. 9. — Zoz., liv. Ier. — Pollio, *In 30 tyr.* — Id., *In Posth.* — Eutrop., lib. IX.

(3) *Art de vérifier les dates, Chronologie des rois de France, Prélimin...*

vages. Depuis on vit des officiers franks à la cour des empereurs et dans les armées romaines.

Entrope et Zozime font mention d'une autre attaque des Franks, sous Constance II, second fils de Constantin, en 353 ou 354. Il s'agit de butin et de prisonniers que les Barbares emmenèrent, mais il n'y est pas question de destruction de villes; et d'ailleurs ils n'entrèrent pas avant dans le pays.

Une nouvelle tentative a lieu sur les frontières de la Belgique en 356; Julien s'y oppose avec succès et refoule les Barbares au delà du Rhin (1), après les avoir rejoints en partie vers Lyon, qu'il venaient de piller, et qu'ils n'avaient pas eu le temps de brûler. Julien les taille en pièces, après leur avoir repris le butin et les prisonniers.

Autre invasion des Franks et des Saxons en 367, sous Valentinien. Leurs ravages n'ont lieu que sur la frontière de la première Belgique, d'où ils sont chassés par Théodose, chef de l'armée romaine (2).

Il y avait quatre ans que Valentinien s'était associé son frère Valens, lorsqu'en 368 Bagalifrand envahit les Gaules à la tête d'une armée des peuples de la Germanie. D'abord battu par Valens, puis vainqueur, il fit quelques dégâts sur les terres de l'empire, mais il fut bientôt expulsé par Théodose.

Après l'élévation de Théodose à l'Empire, et sous Valentinien II, les Franks font une nouvelle irruption en 388; mais, poursuivis par Nannius, gouverneur des provinces frontières, ils repassent le Rhin (3). C'est dans cette invasion que figurent comme chefs ou rois Marcomir, Genobaud et Sunnon, que Grégoire de Tours qualifie de *sous-rois*. Marcomir, surpris par Nannius, est livré à Stilicon, qui l'envoie en exil en Toscane. Marcomir ne reparaissant plus depuis cette époque, et les ravages causés par cette expédition n'ayant eu lieu que sur le Rhin, j'en conclus que Marcomir n'était pas à la tête des armées de Barbares qui firent le sac de *Bratuspantium*, et que les auteurs du rapport se sont trompés non-seulement en lui attribuant sa destruction, mais encore en donnant la date de l'événement.

Il ne paraît pas non plus de Pharamond, roi des Francks, avant 424, et encore ce n'est que sur le Rhin. Alléché sans doute par la réussite des nombreuses armées qui avaient depuis quelques années envahi toutes les Gaules, et desquelles je parlerai plus bas, il tente à son tour d'y passer, mais il en est empêché autant par les Barbares vainqueurs que par le peu de troupes romaines qui se trouvent sur la frontière. Clodion lui-même, fils de ce Pharamond, ne franchit le Rhin que dans l'intervalle de 432 à 438, se jette sur le Brabant, où il s'établit jusqu'en 445 sans opposition, et de là s'avance jusqu'à Cambrai. Il est donc pro-

(1) Aurel. Vict. — Eutrop., lib. X. —

(2) Zozim., liv. XXVII.

(3) Gregor. Turon., lib. II, cap. 9, *Ex Sulpit. Alexand.*

bable que Pharamond, son père, n'avait pas, avant cette époque, conduit son armée dans les Gaules, et qu'il n'existait déjà plus lorsque Clodion y entra (1).

Salvien, évêque de Marseille, déplore la ruine des villes de Mayence, de Cologne et de Trèves lors de l'entrée de Clodion dans la première Belgique; mais il ne fait pas mention d'autres ravages dans la Belgique.

J'ai réservé de parler en dernier lieu de deux autres irruptions de nations barbares sur les Gaules, qui m'ont paru devoir fixer plus particulièrement l'attention du chronologiste sur le fait en question, parce que les nombreux témoignages des auteurs qui en ont parlé nous conduisent pour ainsi dire sur les lieux qui en ont le plus souffert.

On sait quelle terreur saisit en 451 toutes les Gaules au bruit des désastres et des ruines amoncelées par Attila dans les Germanies, qu'il venait de traverser, et à la nouvelle qu'il s'avançait en deçà du Rhin avec une innombrable armée de Huns. Les Romains, trop faibles pour lui opposer seuls quelque résistance, font alliance pour le repousser avec les rois qui, déjà depuis longtemps, avaient fait plus qu'entamer la puissance de l'empire en formant de nouveaux États au sein même des Gaules, les uns attirés par l'attrait d'un riche territoire, les autres appelés par des traitres ou par les menées d'ambitieux rivaux. Les Romains et les Gaulois se liguent donc, avec les hordes récemment victorieuses, contre un nouvel ennemi. Attila n'en parvient pas moins jusqu'au cœur du pays, portant partout sur son passage le fer et le feu. La ville de Nasium, sur l'Ornain, périt sans doute à cette époque, et celle de Reims fut incendiée. Les plaines de la Champagne furent le principal théâtre des ravages et de la défaite du Barbare, après que les confédérés, commandés par Ætius, l'eurent rejoint sous les murs d'Orléans et forcé de rétrograder.

Le silence de l'histoire sur le ravage de l'Amiennois et du Beauvoisis, dans cette circonstance, ne suffirait pas pour nier la destruction de Bratuspantium par Attila, si d'ailleurs nous avions d'autres données plausibles pour en appuyer la conjecture. Mais, outre la raison du silence de l'histoire sur la dévastation de ces deux provinces par l'armée d'Attila, on a d'assez puissantes raisons pour ne pas rattacher le fait à l'invasion d'Attila, quoiqu'on ait prétendu avoir trouvé quelques médailles de ce prince sur l'emplacement de la ville.

(1) Les auteurs qui ont prétendu faire de Pharamond le fondateur de la monarchie française se sont vus forcés, malgré eux, d'intervertir les dates. Se fondant sur ce que les nations barbares du Nord n'avaient trouvé de moment plus favorable à l'envahissement des Gaules que l'époque de la mort d'Honorius et l'usurpation de la pourpre impériale par le préfet du prétoire Jean, ils en conclurent que ce fut alors que tomba définitivement l'empire romain. Mais, avant ce temps, beaucoup de nations étrangères avaient déjà formé des établissements dans les Gaules, et avaient scindé la puissance impériale en se gouvernant par leurs propres chefs, et par des traités avec les derniers empereurs qui les avaient laissés s'y établir. Dupleix fait toutefois l'aveu de l'impossibilité de rien fixer de très-précis. Ne comptant peut-être pas assez sur les auteurs presque contemporains des faits, il s'est jeté dans des contradictions.

Il me reste donc à parler de la plus terrible invasion des Gaules, et celle-ci, qui nous reporte à l'empire d'Honorius, nous met en rapport avec le mémoire adressé au prince de Condé. Ici ce n'est plus une simple conjecture, c'est une opinion fondée non-seulement sur la constante tradition locale, mais de plus sur le témoignage de nombreux auteurs, dont la plupart vivaient et écrivaient voisins des événements, tels que saint Jérôme, Sidoine Apollinaire, saint Grégoire de Tours, Zozime, Sozomène, etc.

L'accord des plus anciens écrivains sur cette formidable invasion, rapportée par M. Paul Dupont (1) au dernier jour de l'année 406, et à la même date par Dupleix (2), est principalement remarquable sous le rapport de la chronologie; et d'ailleurs, quand nous n'aurions à consulter que Grégoire de Tours, qui écrivait, si rapproché des faits, son *Histoire des Franks*, son témoignage seul suffirait pour pouvoir fonder une opinion sur la ruine de plusieurs villes. Son histoire comprend cent soixante-quatorze ans, depuis 417 jusqu'en 591 ; il ne date par conséquent que de 417 l'établissement définitif des peuples franks dans les Gaules. Ne leur fallait-il pas bien, en effet, pour réparer leurs propres ravages et fonder quelque état régulier, les dix ans écoulés depuis leur entrée en 407 ? Nulle probabilité ne ressortant de toute autre invasion, les immenses désordres auxquels furent en proie, en 407, les provinces de la Belgique et le Beauvoisis plus que le reste des Gaules, m'ont déterminé avec d'autres motifs à accepter cette époque comme étant celle où périt Bratuspantium.

Théodose venait de mourir après un règne qu'il avait illustré d'avance comme général, ensuite comme empereur. L'empire d'Occident, tombé aux mains d'Honorius, sous latutelle d'un Vandale heureux, devenu ministre tout-puissant (3), descendit tout à coup du haut degré de force et de gloire où l'empereur l'avait relevé et maintenu autant par sa prudence que par ses victoires sur plusieurs tyrans et sur des armées de Barbares.

Pendant que Rufin et Stilicon, tuteurs, l'un d'Arcadius, et l'autre d'Honorius, travaillaient à réaliser leurs ambitieuses prétentions (4), Alaric et ses Goths, appelés par le traitre Rufin à dessein d'empêcher Stilicon de venir se mêler du gouvernement de l'empire d'Orient, envahissaient, parcouraient et ravageaient les États d'Arcadius. La Grèce et la Macédoine succombaient, et l'Italie et Rome même allaient bientôt être en proie aux mêmes désastres.

L'envie de Stilicon contre son compétiteur l'aveugle sur les dangers de l'empire d'Occident, et lui fait négliger le salut de l'État et surtout des Gaules, quoiqu'il ait cru peut-être y avoir suffisamment pourvu en domptant quelques rois franks, en recevant d'autres des otages, et en complétant les garnisons qui

(1) *Biographie universelle*, art. STILICON, p. 556, col. 2.
(2) *Memoires des Gaules*, liv. VIII, chap. 7. In-fol.
(3) Zozime, liv. VI. — Paul. Diac., liv. XIII.
(4) S. Jer., *Ep. III ad Heliod.* — Aimoin, 8. — Sigeb., *Chron.* — Greg. Turon., l. II, c. 9.

bordaient la frontière des Gaules sur le Rhin. Il s'attache aux pas du gouverneur d'Arcadius, qu'il réussit à faire assassiner. La faiblesse d'Arcadius, devenu l'esclave d'Eutrope, digne successeur de Rufin, l'envahissement de ses provinces, celui de l'Italie par une armée nombreuse d'autres Barbares qui occupaient Stilicon, les tiraillements de l'ambition de ce fameux tuteur d'Honorius rejaillirent enfin sur tout l'empire, et offrirent aux nations qui aspiraient à la conquête des Gaules la plus favorable occasion de la tenter.

Un essaim de Barbares, accumulés depuis longtemps sur les rives du Rhin par des arrivées continuelles du Nord, n'y pouvaient plus tenir; ils profitèrent des embarras des deux empires d'Orient et d'Occident pour fondre tous ensemble sur les Gaules.

Saint Jérôme (1) décrit avec larmes cette formidable invasion. Il compte dix armées réunies : Quades, Vandales, Sarmates, Alains, Gépides, Hérules, Saxons, Bourguignons, Allemands et Pannoniens. Jamais, selon saint Jérôme, dévastation ne fut plus générale et plus effroyable dans toute l'étendue des Gaules, depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées, et depuis l'Océan jusqu'au Rhin. Les deux Belgiques furent des plus maltraitées.

Ces désastres, dont l'époque concourt avec les tristes commencements du règne d'Honorius, durèrent neuf à dix ans, c'est-à-dire jusqu'en 416. A en juger par ce que ces peuples barbares avaient déjà occasionné de désastres par où ils étaient passés, on peut se faire une idée de ce qu'il y eut de calamités dans les Gaules pendant ces neuf ans.

Les Bellovaques, quoique déjà dégénérés, du temps de César, de leur ancienne valeur, firent-ils peut-être alors quelque effort désespéré qui leur coûta la destruction de leurs villes?

Tout porte à rattacher la ruine de Bratuspantium à cette invasion plutôt qu'à aucune autre antérieure ou postérieure à 407 : d'abord sa coïncidence avec le règne d'Honorius, la confirmation de l'événement sous la même date par « l'opinion de toute antiquité du pays » où il eut lieu; ensuite l'histoire, qui, parlant des autres irruptions de peuples barbares sur les Gaules, ne désigne pas comme dans celle-ci les ravages de la seconde Belgique. De plus, une autre preuve qui ne souffre pas de contradiction, c'est que « le fait se vérifie par les anciennes « médailles que les laboureurs trouvent ordinairement ès vieilles masures et « ruines de ladite ville. » Or la série chronologique des médailles trouvées sur l'emplacement de Bratuspantium, et que j'ai donnée ailleurs, s'arrête à Théodose, successeur sans collègue de Valentinien II.

Lamartinière, dans son Dictionnaire (art. *Bratuspantium*), dit que cette ville a duré jusqu'au moyen âge; « car il en est question, dit-il, dans la vie de saint Guibert, et dans celle d'Ainsfride, évêque d'Utrecht, par Sigebert. » Sa durée

(1) S. Jer. *ep. XI.* — Zosim., liv. IX, ch. 22.

fut donc d'un siècle dans le moyen âge ; car Constantin-le-Grand fut proclamé Auguste en 306, et Bratuspantium détruite en 407.

L'époque de la ruine de Bratuspantium me semble suffisamment établie par les preuves que je viens d'en fournir ; j'ai donc cru devoir en négliger quelques autres moins importantes.

Mais il se présente une dernière question à résoudre pour compléter cette notice, à savoir : Comment la ville des Bellovaques fut détruite ?

J'ai parlé précédemment des amas de poussière de charbon que j'avais remarquée dans une tranchée faite au pied du *Câtelet*, au nord de la vallée ; j'ai dit m'être assuré du fait. On va voir les preuves matérielles abonder dans mon opinion.

L'énorme quantité de bois que, d'après les commentaires, nous savons que les Gaulois employaient dans leurs fortifications et pour leurs habitations, a dû laisser des traces durables de l'incendie qui consuma la ville. Ces traces existent non-seulement au pied du *Câtelet*, mais sur toute la superficie qu'occupait Bratuspance. Le sol, labouré depuis plusieurs siècles, et auquel ont été mêlés tant d'engrais et de décombres étrangers, n'a pas encore perdu, sur beaucoup de points, la teinte rousse qu'imprime ordinairement à quelque espèce de terre que ce soit une grande chaleur.

Mais si l'on creuse en certains endroits, on retrouve les matières incendiées dans le même état qu'à l'époque de la conflagration : des pierres dures, calcinées en bonne partie ; des masses de mortier cuit, ayant au dedans la couleur primitive et au dehors celle de la brique et sa consistance ; de gros silex lamellés et blanchis par l'effet du feu ; des amas de bois carbonisé ; de nombreuses ferrailles comme on en trouve après un incendie.

Au sud de la vallée, sur la côte où s'étendait la ville, et dont le sommet est planté en bois, les ouvriers ont rencontré maintes fois, au pied des arbres qu'ils abattaient, du charbon à 0m,35 ou 0m,40 de profondeur. Il s'en est trouvé de même dans des puits et dans des caves. Partout où il s'est fait des fouilles, elles ont produit les mêmes résultats. Telles sont les preuves qui existaient d'une manière bien plus convaincante, sans doute, lorsque les sieurs Warnier et Thury, de Breteuil, faisaient leur rapport au prince de Condé, rapport dans lequel on a pu lire leurs remarques sur le même sujet. Ces preuves subsisteront encore longtemps pour l'observateur, et c'est sur elles qu'est fondée l'opinion de l'embrasement de Bratuspantium. Ajoutons-y celle qui résulte du mode le plus expéditif de destruction qu'on sait avoir été généralement employé par les armées de Barbares dans leurs excursions sur les terres de la Gaule, je veux dire de l'incendie. On sait aussi que Reims, capitale de la seconde Belgique, fut ravagée deux fois par les flammes, la première avec Bratuspantium sans doute, et la dernière fois par Attila.

Je crois avoir démontré et prouvé l'existence de Beauvais et de Bratuspantium du temps de la conquête des Gaules. J'ai réfuté, d'une manière satisfaisante, selon

moi, l'opinion des auteurs qui plaçaient gratuitement cette ville ailleurs qu'auprès de Breteuil, tandis qu'elle touchait presque aux anciennes limites du pays des Amiennois, seul endroit où le texte des commentaires paraît en déterminer la position, et où se rencontrent toutes les preuves d'une ville de laquelle ces auteurs ne prennent pas la peine de rendre raison.

J'ai rejeté, comme je le devais, les assertions hasardées de ceux qui ont prétendu la confondre avec Beauvais, malgré l'impossibilité pour eux d'accorder les distances de ces deux villes à d'autres villes ou lieux cités par César; je n'ai fait aucun cas de l'opinion au moins ridicule, pour ne pas dire plus, qui plaçait Bratuspantium dans le Brabant, contrairement à César qui le mettait au pays des Bellovaques.

Si donc on ne nous montre ailleurs, chez ce peuple, le site et l'emplacement d'une ville forte, dont la distance des frontières de *Samarobrive* soit en rapport avec le texte des *Commentaires*, et si l'on ne nous fournit à l'appui toutes les preuves de son existence en tel autre lieu que ce soit du Beauvoisis; si enfin l'on ne nous dit pas quelle a pu être cette autre ville dont nous trouvons les vestiges indubitables sur les lieux décrits dans cette *Notice*, nous devons en conclure que là était située la ville de *Bratuspantium*.

J'ai apporté en témoignage de mon opinion un document consciencieux, et dont le fond mérite foi à plus d'un titre, surtout lorsqu'il parle du nom et du site de Bratuspantium, basé sur la tradition et sur d'autres documents remontant à plusieurs siècles antérieurs à sa date. L'histoire et la chronologie m'ont suffisamment servi à appuyer mes présomptions, comme celles des auteurs que j'ai cités en faveur de mon opinion.

Cependant c'était peu encore que tant de témoins, si je n'avais fait parler jusqu'aux cendres mêmes de la ville, si je n'avais fait sortir de terre une partie de ses ruines, si je n'avais interrogé ses monuments, si enfin je n'avais satisfait aux exigences d'une critique raisonnable en produisant sur l'époque de sa destruction le témoignage le plus irrécusable, celui des médailles (1).

Je suis donc fondé à conclure que la ville de Bratuspantium était une place forte et considérable des Bellovaques; qu'elle était située dans la vallée connue aujourd'hui sous le nom de *Vallée de Saint-Denis*, à sept lieues de poste de Beauvais, à un peu plus de distance d'Amiens, dans l'angle formé par les deux routes de Clermont et de Beauvais à Breteuil, et entre les villages de Vandeuil au nord, de Beauvoir au sud-est, et de Caply au sud-ouest; que ce fut dans l'invasion la plus formidable, qui couvrit de ruines le sol des Gaules, que les Barbares en

(1) Pour séparer le vrai d'avec le faux,
Et ne confondre pas l'histoire avec la fable,
Le secret est indubitable,
Il faut s'en rapporter à la foi des métaux.

HOUSSAYE-DU-TOT.

firent le sac, ainsi que la capitale de la seconde Belgique et de beaucoup d'autres villes.

En terminant cette dissertation et cette notice sur la ville gauloise, dont il me tardait de constater autant que possible l'existence, je répéterai ce que j'ai dit au commencement, que, quand je n'aurais réussi qu'à provoquer de nouveaux éclaircissements et de nouvelles recherches sur le fait et sur mes conclusions, j'aurais déjà obtenu ce que je me suis par-dessus tout proposé.

L'abbé Devic,
Membre correspondant de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

FABLES,

PAR M. LE BARON DE STASSART,

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES, DE L'INSTITUT DE FRANCE, ETC.

Sixième édition.

Il y a dans l'homme un sentiment inné d'affection et de dévouement pour la vérité et la justice. Aussi bas que vous le supposiez placé dans l'échelle sociale, si la nature l'a doué de cette force d'âme qui rend indépendant et libre, même dans les entraves, il faut qu'il exprime les idées que le ciel lui envoie, qu'il blâme ce que sa conscience juge coupable, quand même cela plairait à ceux que la fortune a placés au-dessus de lui; de même aussi il faut qu'il loue ce que sa conscience lui fait considérer comme noble, grand et vertueux, quand même le tyran qui fait peser sur lui son sceptre de plomb regarderait ces éloges comme une satire à son adresse.

C'est ce sentiment indestructible de la liberté humaine qui a produit l'apologue.

L'apologue est donc le fils de l'esclavage, si l'on veut, mais de l'esclavage subi sans être accepté. Ésope, Phèdre étaient esclaves; mais, dans la conscience qu'ils avaient de leur génie, de leur moralité, ils se mettaient avec justice bien au-dessus de leurs maîtres; et ils avaient raison, car avec leur génie ils valaient mieux que ceux-ci avec leurs trésors et leur position sociale.

Ce qui caractérise un pouvoir aveugle, c'est son intolérance pour tout ce qui lui rappelle une règle qu'il a abjurée, et qu'il est bien décidé à ne plus suivre.

Ce qui caractérise la force de l'apologue, c'est la faculté qu'il a de contraindre ce pouvoir orgueilleux, quelque grand qu'il soit, à se condamner soi-même, pour peu qu'il ne ferme pas l'oreille à l'apologue qu'on lui fait entendre.

Quand je parle d'un pouvoir aveugle, opiniâtre, entêté, ce n'est pas seule-

9

ment le pouvoir d'un seul que j'entends désigner par là. Menenius Agrippa a bien montré que la multitude pouvait recevoir une leçon par un apologue, tout aussi bien que David en avait reçu une quand le prophète, après lui avoir tracé un de ces apologues auxquels la conscience humaine ne saurait se soustraire, ajouta : *Tu es ille vir.*

Nous n'en sommes plus aux temps où il fallait employer les détours de l'apologue, parce que, courbé servilement devant un tyran, le front du moraliste n'eût osé en face proclamer des vérités de tous les temps et de toutes les époques. Nous avons conquis une liberté précieuse, que les anciens ne connaissaient pas, *la liberté de la presse*, laquelle est en possession de dire aux rois, comme aux particuliers, toutes leurs vérités, même les plus dures. Et malheur à celui qui croirait devoir mettre son attention plutôt à comprimer l'expression de ces vérités qu'à en faire son profit pour se corriger! Il ne comprendrait pas la grande voix de la conscience humaine, destinée à rappeler un jour tous les hommes à la pratique du devoir, à mesure que les consciences individuelles s'en écarteront, dans les choses relatives à la morale générale.

Tant d'organes aujourd'hui s'occupent de nous ramener à l'équité, à la modération, à la tolérance, à toutes les vertus sociales, et surtout à la charité, que déjà sur presque tous les points le recours à l'apologue n'est plus nécessaire. Tous les hommes acceptent les principes à cet égard. C'est un des progrès de l'humanité; et celui-là est d'autant plus précieux qu'il est défini, connu, et surtout accompli.

Il n'y a plus guère que dans la politique où l'emploi de l'apologue soit utile, quelquefois même nécessaire. C'est sur les questions politiques que les hommes d'aujourd'hui sont le plus disposés à s'enflammer ; et, quand on tient à leur donner sous ce rapport quelque leçon, si l'on veut que la leçon profite, il faut y mettre de l'art. Or cet art a surtout recours à l'apologue.

De là vient la fable politique.

La Fontaine, Ésope même et Phèdre, tous les anciens la connurent peu ; elle devait surtout fleurir de nos jours, où la politique a tout envahi, et où le morcellement infini des opinions fait sentir la nécessité de recruter par la douceur le plus de partisans possibles aux opinions que l'on professe.

Aussi la fable politique est-elle maintenant en honneur. Entre autres organes qui nous ont présenté l'apologue sous ce nouvel aspect, nul ne mérite plus d'éloges assurément que notre ancien et illustre collègue de l'Institut Historique, M. le comte de Stassart, auteur du volume que j'ai été chargé d'examiner.

Oui, c'est à mon avis un excellent cours de politique que le recueil de ces fables. L'apologue, arraché à sa première destination, beaucoup moins brillante, ne s'y prend plus seulement aux travers individuels des hommes ; il s'est fait une voix de tribun ; il harangue les peuples et les rois ; seulement il y met des formes qui ne font qu'assurer davantage ses succès. Et l'on pense bien que c'est surtout sous la plume de l'illustre Belge qu'il a dû conserver ce charme et cette amé-

nité qui doivent caractériser l'apologue de la haute société, si l'on peut ainsi parler.

Je suis embarrassé pour le choix d'une ou deux fables à citer; je voudrais pouvoir les citer toutes. Mais puisque c'est le choix qui m'embarrasse, je vais ouvrir le livre au hasard; je tombe sur la fable XXI du livre II.

LE DAIM, LE PORC, LE BOEUF, L'ANE, LA CHÈVRE ET LE CHEVAL.

Le cheval, un beau jour, le porc, le daim léger,
Le bœuf pesant, la chèvre et l'âne
Résolurent de voyager.
Pour conduire la caravane
Il faut un chef. Sur le cheval
Se réunissent les suffrages.
On chemina d'abord sous les meilleurs présages;
Partout bon gîte et grand régal!
Mais tôt ou tard le ciel se couvre de nuages,
Et l'on voit naître les orages.
La fatigue, l'ennui, du trajet la longueur
Produisent la mauvaise humeur.
L'injustice gagna les esprits les plus sages.
Bref, chaque voyageur
De crier hautement contre le conducteur.
Ainsi les Juifs, partis pour la terre promise,
Au moindre choc se plaignaient de Moïse.
« Le guide presse trop le pas,
« Disait le bœuf, et je ne puis le suivre. »
Le daim trouvait qu'on n'allait pas.
Le porc ne goûte point cette façon de vivre;
A peine a-t-il le temps de prendre ses repas.
De sa nature errante et vagabonde,
La chèvre aurait voulu circuler à la ronde
Au lieu d'aller droit son chemin.
On murmurait du soir (1) au lendemain,
Si tous les biens en abondance
Ne pleuvaient sur la troupe, et du pauvre coursier
On gourmandait l'imprévoyance.
L'âne surtout se montrait sans quartier:
Étalant son impertinence,
Il contrôlait l'esprit, les mots
Et le sens de chaque ordonnance.
Pour tout blâmer, je m'en rapporte aux sots.
Notre cheval, bien qu'il fût débonnaire,
Fit ce qu'en pareil cas toujours on devrait faire.
Il s'en alla,

(1) Je ne sais pas pourquoi l'auteur a parlé du *soir*. Ce mot paraît peu exact: car le voyage avait lieu le jour (*le cheval, un beau jour*). J'aimerais mieux dire: *Du matin jusqu'au soir.*



Et planta là
Cette race ingrate et légère,
Qui sans chef bientôt succomba
Sous la dent du lion, du loup, de la panthère.
On ne peut se passer des rois.
A tort comme à travers (1) pourtant on les censure;
Selon son intérêt chacun voudrait des lois.
On n'obéit plus sans murmure.
Du pouvoir souverain l'éclat, la majesté
Ont perdu leur prestige et leur autorité...
Les rois sont malheureux dans le siècle où nous sommes.
Préférons notre obscurité
Au dangereux honneur de gouverner les hommes.

Toutes les fables de M. de Stassart sont ainsi terminées par une affabulation ou morale; et vous voyez combien il sait en tirer de leçons diverses, toujours justes et parfaitement philosophiques.

On peut aussi juger de la manière de l'auteur par cette seule fable. Tous ses apologues sont assaisonnés, tantôt de réflexions morales, comme celle-ci par exemple : *Mais tôt ou tard le ciel se couvre de nuages, et l'on voit naître des orages*, qui rappelle l'instabilité des jouissances humaines; tantôt de petits épisodes qui coupent la monotonie, tel que celui de Moïse voyageant à la tête des Hébreux; tantôt des traits de mœurs qui peignent habilement les personnages et leurs caractères. Vous en avez la preuve dans ces mots heureux : *Le porc goûtait fort peu cette façon de vivre; la chèvre aurait voulu circuler à la ronde, au lieu d'aller droit son chemin.*

Arrive enfin l'âne, qui se montre d'autant plus impertinent dans ses critiques qu'il est de beaucoup plus sot que les autres, et au sujet duquel l'auteur nous laisse échapper cette leçon : *Pour tout blâmer je m'en rapporte aux sots.*

Le style de M. de Stassart est toujours attachant par ces petits artifices qui le rendent agréable, pittoresque, naïf, et qui souvent rappellent les meilleurs traits de La Fontaine.

Permettez-moi de tenir toute ma promesse. Je vous ai annoncé deux fables, je ne veux pas vous avoir fait espérer une jouissance sans vous l'accorder. Je prends toujours au hasard :

LE TORRENT ET L'ARBRISSEAU.

Plus d'un ruisseau devient torrent,
Pour peu que le ciel le seconde.
Alors vous l'entendez qui murmure et qui gronde.
J'en connais un, vrai conquérant.
Il s'en va partout dévorant

(1) Un proverbe ne saurait admettre ces changements d'expressions. Je ne hasarde ces deux critiques qu'en tremblant. Mais on verra, du moins, que mes éloges sont sincères.



Ce qui s'oppose à son passage.
Mais voilà qu'un frêle arbrisseau,
Qui se trouve au milieu de l'eau
Bien qu'il soit né sur le rivage,
Ne craint point d'affronter l'orage,
Et voit tout le péril sans en être étonné.
A résister pourtant c'est en vain qu'il s'apprête:
Le torrent emporte sa tête;
Un autre en pareil cas se serait incliné.
Et qu'importe un grand caractère
Si la prudence ne l'éclaire?

Vous reconnaissez toujours la même touche de la part de l'auteur; et vous la reconnaitriez partout si je pouvais tout transcrire.

Le mérite des fables de M. de Stassart a été reconnu par un succès incontestable. L'exemplaire qui m'a été remis appartient à la sixième édition; la septième, je crois, se prépare en ce moment. Tant mieux! ces fables sont un de ces livres qui ne peuvent être trop répandus. A présent que nous vivons sans cesse dans l'atmosphère de la politique, il est bon que le fabuliste nous y suive, ou plutôt nous y précède et nous y serve de cicerone. Grâce à ses conseils insinuants et pleins de charmes, peut-être les ambitieux, qui se lancent sur cette mer si remplie d'écueils, parviendront-ils à en éviter quelques-uns. Ils en devront de la reconnaissance à l'illustre auteur, que sa propre expérience du grand monde semble avoir pourvu tout exprès de l'autorité qui rend les leçons fructueuses, en même temps que la nature lui avait départi un talent rare pour servir de véhicule à ces mêmes leçons.

J.-L. VINCENT,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

LE LÉMAN,

VOYAGE PITTORESQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE A GENÈVE ET DANS LE CANTON DE VAUD (SUISSE),

Par M. BAILLY de LALANDE. 2 vol. gr in-8.

Il est différentes catégories de voyageurs errants sur le globe; les uns parcourent le monde pour leur compte personnel, n'oubliant jamais de nous faire savoir comment ils dînent et soupent, comment ils s'amusent et s'ennuient, quand ils se lèvent et se couchent, quand ils rient et pleurent, quand ils marchent et se reposent; ceux-là enfin ne nous taisent rien de ce qui a trait à leur sublime individualité, chose fort intéressante pour eux et fort peu pour nous. D'autres se mettent en route avec l'espoir qu'en pays étranger tous leurs goûts, toutes les idées favorites qu'ils ont de tout temps caressées, se réaliseront subitement dès leur arrivée. Malheur au pays dont l'état religieux et social ne



répond pas à leurs rêves ! Malheur au coin de terre dont les habitants ont des mœurs et des penchants peu conformes aux habitudes de ce voyageur, qui est venu pour imposer sa loi à toute une contrée, à tout un peuple assez sauvage pour ne pas apprécier de prime abord les grandes idées de réforme et de salut que ce grand apôtre de l'humanité daigne, dans son désintéressement, mettre sans réserve à sa disposition ! Puis, en dernière ligne, vous trouverez le nombre fort circonscrit des voyageurs vraiment dignes de ce nom, qui quittent le sol natal avec la résolution d'y rapporter un jour, pour l'édification de leurs compatriotes, tout ce qu'ils auront pu recueillir de nouveau, d'inconnu, de réellement instructif, sur les mœurs, l'histoire, les sciences, les arts, l'état matériel et intellectuel des peuples qu'ils se proposent de visiter. Ces voyageurs-là savent fort bien que, pour réussir dans cette sainte mission, il faut s'effacer complétement soi-même, s'assimiler à la nature qu'on veut connaître, concentrer en elle toute son attention, afin de pouvoir au retour porter sur elle, sur son passé, sur son avenir, un jugement exempt de prévention et dégagée de toute erreur volontaire.

Je suis assez heureux pour pouvoir classer M. de Lalonde, notre nouveau collègue, dans cette dernière catégorie de voyageurs ; il a étudié dans ses moindres détails la partie de la Suisse qu'il décrit ; il y a résidé longtemps, il y est retourné pour l'examiner de nouveau, et il nous présente en ces deux volumes le fruit de ses excursions et de ses travaux de plus de dix années. L'auteur passe en revue les écrivains et tous les hommes distingués du pays ; il n'a garde d'oublier les étrangers marquants qui y ont séjourné. Il juge leurs livres et leurs actions ; il les traite même avec assez de rigueur, surtout quand ils appartiennent aux deux sectes des philosophes et des protestants ; car, champion inflexible de la vraie foi, M. de Lalonde s'arme de tout son zèle pour ramener les brebis égarées dans le sein de l'Église romaine ; il ne laisse échapper aucune occasion de leur faire toucher du doigt leurs erreurs et de les remettre dans la voie du salut. Quoique nous soyons loin de partager toutes ses opinions, nous avouons franchement que son allure nous plaît, et que, dans ce siècle de déception et de tartuferie, nous préférons de beaucoup l'homme d'une opinion franchement arrêtée, comme lui, à cette tourbe de jongleurs de tout étage qui n'en ont d'autres que celles que leur suggère leur intérêt ou leur ambition.

Parmi tant de sujets instructifs et intéressants que l'auteur traite dans son livre, nous avons été particulièrement frappé de ce qu'il dit de la constitution et de l'histoire de la ville de Genève.

« On divisait autrefois, dit-il, en quatre classes bien distinctes les membres de la république de Genève ; ils étaient connus sous le nom d'*habitants*, de *bourgeois*, de *citoyens* et de *natifs*. On nommait *habitants* les étrangers qui, ayant la permission d'y demeurer, n'y jouissaient d'aucun privilége. Les cartes dites d'habitation étant à perpétuité, on ne les délivrait à aucun catholique

qu'autant qu'il se faisait protestant. Bien plus, un catholique ne pouvait se marier dans Genève, ni même y acheter une maison ou une propriété quelconque sans renoncer à la foi de ses ancêtres. On exigeait de lui le même sacrifice s'il voulait obtenir le droit de maîtrise pour y exercer une profession.

« Les *bourgeois* étaient ceux qui avaient acquis le droit de bourgeoisie avec les prérogatives qui s'y trouvaient attachées. Ils avaient la faculté de se livrer à tous les genres de commerce, et ne pouvaient être expulsés que par un jugement. Ils prenaient part au gouvernement et à la législation ; mais les premières fonctions de l'État étaient réservées aux citoyens. Le fils d'un bourgeois devenait bourgeois comme son père s'il naissait hors du territoire. Toutes les lettres de bourgeoisie qui furent accordées depuis la réforme (depuis l'an 1535) imposaient l'obligation de *promettre et de jurer sur les saintes Écritures de Dieu de vivre selon la sainte réformation évangélique*. Tout bourgeois qui aurait embrassé la religion catholique aurait perdu ses droits de cité.

« Les *citoyens*, fils d'un citoyen ou d'un bourgeois, et nés dans la ville, pouvaient seuls parvenir aux premières charges de la magistrature. L'avantage d'être *citoyen* et né dans la ville était si important, que les Genevoises absentes ne manquaient jamais de rentrer à Genève pour y faire leurs couches, afin de ne pas priver leurs enfants de divers priviléges. Les *natifs* étaient ceux qui, issus d'un père *habitant* et nés à Genève, avaient quelques droits de plus que l'auteur de leurs jours ; mais ils n'étaient admis à aucune fonction de l'État. Beaucoup de professions leur étaient interdites, et ils n'avaient le droit de faire aucun commerce ; cependant c'était sur eux principalement que pesait le fardeau des impôts. En toute espèce de charge publique, la personne et les propriétés du natif étaient taxées plus que celles du citoyen et du bourgeois.

« On pourrait ajouter à cette classification étrange d'un peuple de républicains une cinquième classe, composée d'habitants du territoire, qu'ils y fussent nés ou non ; on les appelait *sujets* ou *étrangers*. Ces dénominations seules prouvent leur nullité sous tous les rapports, et semblent indiquer qu'on les regardait comme des voyageurs ou de simples étrangers, soumis néanmoins aux lois de l'État.

« Mais depuis nombre d'années (1) toutes ces distinctions absurdes de citoyens, de bourgeois, de natifs, d'habitants et de sujets ont disparu devant les nouvelles lois, qui les ont anéanties. Le gouvernement ne reconnaît aujourd'hui que des citoyens de la république, tous enfants de la même famille et ayant tous les mêmes priviléges ; il n'en sépare que les étrangers, à qui une résidence temporaire ou l'amour de la patrie ne permet point de demander des lettres de naturalisation (2). »

(1) D'abord en 1798, et ensuite à l'époque de la restauration de la république, en 1814.

(2) *La constitution ne reconnaît ni patriciat, ni classes privilégiées : tous les Genevois sont égaux devant la loi.* (Constitution de la république de Genève, titre Ier, art. 8.)



D'après la nouvelle constitution de Genève, le pouvoir suprême de cette république réside dans deux sortes de magistrature : le conseil représentatif et le conseil d'État.

« Le Conseil représentatif ou Grand Conseil, dit M. de Lalande, se compose, outre les vingt-cinq membres du conseil d'État, de deux cent cinquante députés, élus par les citoyens, et présidés par le premier syndic de la république. Chaque année on le renouvelle de trente membres (les députés sortants ne pouvant être réélus qu'une année après). Pour devenir éligible, il faut être âgé de trente ans, si l'on est célibataire, ou de vingt-sept, si l'on est marié ; mais il faut avoir trente-cinq ans accomplis pour être conseiller d'État.

« Le collége électoral est formé de tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans au moins, et payant 15 florins ou 7 francs de France de contributions directes (1), pourvu qu'ils ne soient *ni faillis, ni domestiques, ni interdits, ni assistés, ni flétris par un jugement infamant ou emportant privation du droit d'être électeur* (2).

« Les éligibles qui ont réuni la majorité absolue des votants, pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au quart des électeurs inscrits au tableau, sont proclamés députés. Ceux qui viennent immédiatement après, dans l'ordre des suffrages, sont présentés comme candidats, en nombre double des places restantes au même collége, qui est chargé de compléter l'élection. Si, dans les diverses opérations du collége électoral, il y a égalité de suffrages, la préférence est accordée au plus âgé. Chaque électeur, avant de déposer son vote, prête serment de fidélité à la république de Genève, et jure d'élire ceux qu'il croit les plus dignes de la représentation nationale. Tous les électeurs sont obligés de voter trente fois, c'est-à-dire de nommer chacun trente personnes éligibles. Cette singulière disposition de la loi est de rigueur (3).

« C'est au Grand Conseil qu'appartient la puissance législative avec le droit de guerre et de paix, les alliances, la levée des impôts, l'élection des principaux magistrats et tous les autres pouvoirs souverains. Les séances ont été publiques, pour la première fois, le lundi 18 novembre 1833 ; mais, par une clause dont il est difficile de se rendre compte, l'entrée de la salle a été et demeure expressément interdite aux femmes. »

Je me résume ; *le Léman* est une œuvre grave et consciencieuse, à laquelle

(1) Le cens électoral était plus élevé il y a quelques années : il fallait payer 25 florins (11 fr. 50 c.) de contributions directes pour être électeur. C'est la loi du 18 avril 1832 qui a réduit le cens à 15 florins.

(2) Loi constitutionnelle du 28 juillet 1819.

(3) Avant une loi de 1831 (du 21 janvier), l'élection des députés appartenait encore à un collége électoral formé des membres des deux Conseils de la république, des députés sortis de la Chambre représentative par l'effet du renouvellement annuel, des pasteurs des deux cultes, réformé et catholique, payant la contribution électorale, et des électeurs laïques âgés de soixante ans révolus. Le second collége procédait définitivement à l'élection des derniers candidats.



l'auteur a consacré des études assidues et de longues années. Rien n'y manque; science, histoire politique, littéraire et religieuse, descriptions des mœurs et usages des habitants, description du pays avec ses produits, tout y est traité avec le soin le plus minutieux. Nous n'avons donc rien de mieux à faire que de recommander ce livre de la plus haute importance à tous ceux qui désirent connaître cette partie de la Suisse. Il n'y manque que ce qu'on trouve en très-grande abondance dans les voyageurs ordinaires, c'est-à-dire, non pas des détails intéressants sur les choses utiles à apprendre, mais cette multitude de riens dont leur individualité se fait une auréole qui n'a de prix que pour eux. Dieu nous garde d'en faire un reproche à l'auteur! Nous aurions voulu aussi qu'au lieu du titre beaucoup trop modeste de *voyage*, il en eût donné à son livre un plus digne des matières qu'il y traite, et qui l'empêchât d'être confondu avec toutes ces orgueilleuses compositions sans goût, sans but et sans avenir, dont nous sommes inondés.

W. Nolte,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

. La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 1er février, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-cinq membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire perpétuel donne lecture : 1° d'une lettre de M. le chevalier de La Basse-Mouturie qui propose, comme membre correspondant, M. le docteur Neyen, de Luxembourg; 2° d'une lettre où M. Neyen fait connaître ses titres et ses travaux. Il fait hommage à l'Institut Historique des deux ouvrages suivants : *Manuel de Zoologie* et *Luciliburgensia, sive Luxemburgum Romanum, etc.* (Voyez le *Bulletin bibliographique* de la précédente livraison, page 80.) Ces deux ouvrages sont renvoyés l'un à la 3e, l'autre à la 4e classe. M. Renzi appuie la candidature de M. le docteur Neyen. Sont nommés commissaires MM. de Monglave, Renzi et Huillard-Bréholles.

M. Dufey (de l'Yonne) lit un long mémoire intitulé : *Examen historique du régime colonial sous le rapport des intérêts de l'agriculture, du commerce et de la navigation*. Ce travail, qui renferme, à côté des faits économiques, l'histoire de l'origine et du développement des colonies françaises en Amérique, amène une discussion entre plusieurs membres. Le secrétaire perpétuel, M. de

Mongla-e, donne de précieux détails sur les flibustiers, sur leurs expéditions contre les colonies espagnoles, et particulièrement sur la prise de Caracas par ces hardis aventuriers.

M. Dufey (de l'Yonne) fait l'histoire de la culture en grand de la canne à sucre dans les provinces méridionales de l'Espagne, culture qui eut un immense succès, et fut prohibée sous le ministère d'Aranda pour favoriser le commerce maritime des pays étrangers avec l'Espagne. Le mémoire de M. Dufey est renvoyé à l'unanimité au comité du journal. (Voyez la précédente livraison, page 43.)

*** Le mercredi 8 février, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Vincent. — Dix-sept membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit une lettre de M. le comte Gråberg de Hemsö, qui remercie l'Institut Historique de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Renzi communique à la classe une lettre de notre collègue M. Gravant, de Verviers (Belgique), qui propose comme membre correspondant son compatriote M. Ortmans-Hauseur, jeune chimiste, qui s'occupe avec succès de l'étude des sciences dans leurs applications aux arts. M. Renzi appuie cette candidature. Sont nommés commissaires MM. le baron de La Pylaie, Renzi et Moreau (de Dammartin).

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Simonin, professeur à l'École secondaire de Nanci, qui offre à la classe la copie d'un diplôme latin du XVIe siècle, écrit sur parchemin. Ce diplôme, qui contient une lettre pastorale de Hughes de Hazard, évêque de Toul, datée de 1517, est précédé d'une notice explicative par M. Simonin. — Renvoi à l'unanimité au comité du journal.

M. Vincent lit le compte-rendu d'un ouvrage intitulé : *Histoire des Idées littéraires en France*, par M. Alfred Michiels. La lecture de ce rapport, qui donne une fidèle analyse de l'ouvrage, tout en faisant de nombreuses réserves sur les opinions et les théories qu'il renferme, est écoutée avec beaucoup d'attention et d'intérêt. La classe en vote le renvoi au comité du journal, après une discussion entre MM. Leudière, Vincent et Fontaine.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 15 février, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Dix-neuf membres sont présents.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque les deux ouvrages suivants : *Manuel de Zoologie*, ou *Exposé succinct de l'histoire naturelle des animaux*, par M. le docteur Auguste Neyen, de Luxembourg ; *Vie de Michel-Charles Malbeste, chanoine honoraire de Paris, ancien*

curé de Sainte-Élisabeth, par M. l'abbé Z.-F., du clergé de cette paroisse (rapporteur, M. N. de Berty).

M. Bernard-Jullien, en son nom et au nom de MM. Renzi et H. Barbier, fait un rapport détaillé sur les candidatures de MM. les docteurs Castellacci et Semmola, médecins de S. A. R. le comte de Syracuse, membres de l'Académie des Sciences de Naples, etc.; le docteur Henri de Janneau, membre du Consistoire, inspecteur d'études à Laïs, en Livonie; et le docteur Antonio de Miranda e Castro, de Rio-Janeiro, proposés comme membres correspondants à la dernière séance de la 3e classe. Sur les conclusions conformes du rapporteur, ces quatre candidats sont successivemement admis, par voie de scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Foulon fait un rapport sur un ouvrage intitulé : *le Livre du Cœur, ou Entretiens des Sages de tous les temps sur l'Amitié ;* par notre collègue M. Louis-Auguste Martin. — Renvoi au comité du journal après une courte discussion.

M. Bernard-Jullien lit un travail sur les *Poésies de Clotilde de Surville*. Cette lecture est accueillie par une approbation unanime.

M. le baron de La Pylaie fait la description d'un hypogée nouvellement découvert à Crécy, près de Meaux (Seine-et-Marne).

M. Bernard-Jullien entretient la classe des travaux auxquels s'est livré le *Comité central pour l'instruction primaire de la ville de Paris*, sur diverses méthodes d'enseignement, et en particulier sur la *Méthode* dite *polonaise* pour l'enseignement de l'histoire et de la chronologie.

M. de Monglave annonce qu'il a réuni, sur la demande du ministère de l'intérieur, les éléments d'une *Statistique générale des Sourds-Muets en France*, où le nombre de ces infortunés s'élève de 22,000 à 25,000. Il expose les diverses propositions qu'il a faites dans l'intérêt des Sourds-Muets des départements, et les résultats qu'il espère en obtenir.

*** Le mercredi 22 février, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton — Dix-sept membres sont présents.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. le comte de Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, qui offre obligeamment de mettre l'Institut Historique en rapport avec les principales Sociétés savantes de ce pays, et nous envoie le *Journal de la Société des Antiquaires de Zurich* (année 1841 et partie de l'année 1842); un volume et plusieurs cahiers in-4, avec de nombreuses et très-belles planches. Cette importante publication, qui embrasse les antiquités celtiques, romaines et germaniques, est en allemand; néanmoins plusieurs articles relatifs aux antiquités de la Suisse romande sont en français. La partie allemande est renvoyée à M. W. Nolte, et la partie française à M. E. Breton. — La classe vote à l'unanimité des remerciements à M. le comte de Reinhard.

La classe reçoit plusieurs publications, parmi lesquelles on distingue surtout

le *Luciliburgensia*, *sive Luxemburgum Romanum*, *etc.*; ouvrage posthume du R. P. Jésuite Alexandre Wilthem, publié, pour la première fois, et offert à l'Institut Historique par M. le docteur Auguste Neyen, de Luxembourg; un très-fort volume grand in-8°, avec planches. M. E. Breton est chargé d'en rendre compte.

Sur le rapport d'une commission composée de MM. Foyatier, E. Breton et Renzi, la classe admet successivement, par voie de scrutin secret, et sauf la sanction de l'assemblée générale, comme membre résidant, M. le chevalier Catrufo, maître compositeur, et, comme membre correspondant, M. Henri-James Watt, graveur de sujets historiques à Londres.

M. E. Breton rend compte de deux dissertations manuscrites sur les antiquités d'Altthnoter et de Diekirch, au grand duché de Luxembourg, envoyées à l'Institut Historique par M. le chevalier de La Basse-Mouturie. Le rapporteur conclut à ce qu'il en soit publié un résumé dans la chronique du journal. — Renvoi au comité.

M. E. Breton lit un fragment remarquable de son voyage en Auvergne, contenant une description fort curieuse du mont Dore.

⁂ L'assemblée générale du mois de février (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 24, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Trente-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des ouvrages offerts à l'Institut Historique pendant le mois de février. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée générale sanctionne, par voie de scrutin secret et par votes successifs, les élections de MM. les docteurs Castellacci, Semmola, Henri de Janneau, et Antonio de Miranda e Castro, admis en qualité de membres correspondants par la 3e classe; et celles de MM. le chevalier Catrufo et Henri-James Watt, admis, le premier comme membre résidant, et le second comme membre correspondant, à la dernière séance de la 4e classe.

M. Dufey (de l'Yonne) donne communication à l'assemblée de plusieurs pièces historiques et diplomatiques d'une haute importance, relatives aux rapports de la France avec la Pologne vers l'époque du premier partage; pièces qui démontrent, contrairement à l'opinion généralement répandue, que le gouvernement de Louis XV fit des efforts pour sauver la Pologne.

Ces pièces devant paraître très-prochainement dans la *Pologne pittoresque*, tirée à 4,000 exemplaires, les membres de l'Institut Historique pourront facilement en prendre connaissance.

M. le docteur Josat lit la première partie d'un travail intitulé : *Histoire de l'Hygiène chez les anciens jusqu'aux Romains*. Cette première partie embrasse l'histoire et l'examen des pratiques hygiéniques chez les Égyptiens.

A la suite de cette lecture, une discussion fort vive s'engage entre l'auteur et

M. Leudière sur la cause de l'embaumement de certains animaux et sur le culte qu'on leur rendait en Égypte. Nous rendrons compte de cette discussion, s'il y a lieu, lorsqu'elle sera terminée.

L'assemblée consacre le reste de la séance à l'examen définitif des questions proposées pour le Congrès.

CHRONIQUE.

L'auteur du livre intitulé : *De l'existence de Dieu et de l'Immortalité de l'Ame* (voir au *Bulletin*), docile à quelques observations bienveillantes (voir notre numéro de février 1841), a rattaché à son sujet l'idée de la révélation dont elle est le complément. Ce livre sera lu avec fruit par les personnes qui peuvent avoir des doutes, et avec un vif intérêt par celles qui sont affermies dans la foi.

— M. Brillouin, chargé par la quatrième classe de lui faire connaître la valeur et l'importance des pièces de monnaie dont M. Gauthier-Stirum a fait hommage à l'Institut Historique, nous communique la note suivante.

« Notre collègue M. Gauthier-Stirum a envoyé à l'Institut Historique plusieurs monnaies du XV[e] siècle. Les mieux conservées et les plus curieuses sont :

« 1° Deux pièces d'argent, du poids de 3 grammes, des ducs de Savoie. Elles présentent d'un côté une croix de Malte, qui fut ajoutée aux armes de cette famille pour perpétuer le souvenir de la défense de Rhodes contre les Turcs par Amédée V, comte de Savoie, en 1315 ; de l'autre côté un bouclier et une croix entourée de chaînes qui forment une autre croix : c'étaient les insignes d'un ordre de chevalerie institué par Amédée VI, insignes qui se portaient au cou, d'où ils pendaient du côté gauche.

« L'une de ces monnaies a pour légende : *Amedeus, duc Sabaudiæ* ; et au revers : *Marcio in Italia princeps* primus ou *p*edemontis. Amédée VIII, successeur d'Amédée VII, en 1391, fut surnommé le *Salomon* de son siècle. Quoique l'empereur Sigismond eût érigé en sa faveur le comté de Savoie en duché, par diplôme du 11 novembre 1416, Amédée quitta ses Etats et se retira, en 1434, au prieuré de Ripaille, qu'il avait fondé près de Thonon. C'est de ce séjour de la paix et de la vertu que les Pères du concile de Bâle le firent sortir lorsqu'ils le nommèrent pape, en 1439, pour l'opposer à Eugène IV. Il prit le nom de Félix V ; mais, après la mort d'Eugène, Nicolas V ayant été élu, Félix abdiqua la tiare, en 1449, par esprit de paix, et se contenta du chapeau de cardinal. Il mourut, en 1451, en philosophe chrétien, qui avait sacrifié généreusement à la tranquillité de l'Eglise une dignité acceptée malgré lui.

« L'autre monnaie est de Louis, successeur d'Amédée VIII, qui mourut en 1465.

« 2° Trois monnaies d'argent, du poids d'un gramme, de Sigismoud d'Autriche, qui fut comte du Tyrol en 1475. Elles offrent d'un côté une grande croix patée, coupant la légende *Sigismundus* en quatre parties; cette croix est chargée d'une autre croix plus petite, mais de même forme. Dans l'un des angles que forment ces deux croix on aperçoit une étoile. — Au revers, dans le champ, un aigle couronné, debout, la tête tournée à gauche, les ailes déployées, comme s'il voulait s'en couvrir. Dans l'une de ces monnaies l'aigle n'a pas de couronne.

« 3° Un hardi de billon avec l'effigie de Charles VIII, roi de France, mort en 1498. Le roi tient d'une main l'épée, et de l'autre un sceptre.

« 4° Un billon du canton d'Uri, en Suisse, de 1614.

« M. Gauthier-Stirum, dont nous ne pouvons assez louer le zèle pour les recherches des objets antiques, a ajouté à son envoi le dessin de quelques curiosités fort intéressantes qu'il a recueillies dans le département de la Côte-d'Or, et qu'il conserve précieusement.

« 1° Un couteau en fer de 30 centimètres de longueur, dont 20 de lame, et qui a 6 centimètres de largeur. Ce couteau, qui paraît très-oxydé, et qui pourrait avoir été un couteau de sacrifice, n'a pas cependant la forme de ceux qui ordinairement servaient à cet usage. Ceux que nous connaissons avaient la pointe plus affilée et faite à peu près comme celle de nos grands couteaux à découper. Celui-ci est plus arrondi par la pointe, et la lame est plus forte.

« 2° Un couperet, espèce de haste, dont le tranchant a 22 centimètres sur 6.

« 3° Une flèche de 17 centimètres de longueur.

« Ces objets ont été découverts, en 1841, dans la Saône, à Pouilly, près de Seurre. Sont-ils gaulois ou romains? Sont-ils antérieurs ou postérieurs à la conquête des Gaules? Cela est fort difficile à décider.... Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'ils sont probablement gallo-romains, d'une époque qu'on ne peut bien fixer.

« Vis-à-vis de l'endroit où ils ont été trouvés, sur les bords de la Saône, existent des ruines. Nous ne connaissons pas assez les lieux, et les renseignements qu'on nous donne ne sont pas assez précis pour que nous puissions dire si ces ruines sont de l'époque romaine ou du moyen âge. Un événement historique important, et qui eut lieu dans la contrée, pourrait servir à asseoir un sentiment au moins probable. C'est que Jules-César campa entre la Saône et le Doubs, à l'endroit où était jadis Seurre, à quatre kilomètres du lieu qu'elle occupe aujourd'hui, et qu'il éleva des fortifications pour s'opposer, ou du moins disputer le passage de ces rivières aux Helvétiens. Ces ruines ne seraient-elles pas un reste de ces fortifications qui ont dû couvrir un espace assez grand, et les objets trouvés n'auraient-ils pas été à l'usage des soldats de l'une ou l'autre armée? J'abandonne cette opinion à l'appréciation des antiquaires du pays. »

— Nous devons signaler à nos lecteurs le *Compte-Rendu des travaux de l'Académie Tibérine de Rome pendant l'année* 1841, *lu dans l'assemblée générale du 27 décembre*, par le secrétaire, M. le chevalier Fabi de Conti Montani, membre correspondant de l'Institut Historique. C'est une analyse des nombreuses lectures faites au sein de cette Société savante, qui s'est livrée, dans l'année 1841, à des travaux sérieux et vraiment dignes d'attention. L'Académie Tibérine compte parmi ses membres des cardinaux, des évêques, des théologiens, des hommes versés dans les sciences et dans les lettres : la plupart lui ont payé leur tribut par la lecture de mémoires pleins de savoir et de goût. Les sujets en sont variés et presque toujours choisis parmi ceux qui intéressent notre époque. Les diverses branches de nos connaissances, histoire, philosophie, littérature, biographie, économie politique, etc., y sont traitées, sous plusieurs rapports, avec le sentiment et l'intelligence de l'esprit et des besoins de ce siècle. La critique littéraire y est éclairée par l'histoire, et plusieurs travaux d'économie politique prouvent que nulle part, de nos jours, l'étude de cette science n'est négligée. On distingue particulièrement un travail très-remarquable du président de l'Académie Tibérine, monseigneur Carlo Cazzòla : c'est l'examen du *Commentaire de la Divine Comédie du Dante Alighieri, par Ugo Foscolo*. Ce commentaire, qui devait avoir cinq parties, a été interrompu par la mort de l'auteur ; la première partie seule a paru, en deux volumes, à Londres, où Foscolo vécut plusieurs années. Nul ne pouvait mieux comprendre la fierté gibeline de Dante que le chantre des *Tombeaux*. Dans ce commentaire de l'œuvre du père de la poésie italienne par un poëte de génie, l'histoire est le flambeau qui éclaire et dirige le critique. A cette lumière, *les beautés merveilleuses du divin poëme* paraissent plus neuves, plus grandes et plus touchantes. Quel homme ne sera doublement ému en lisant l'épisode de Françoise de Rimini, lorsqu'il saura que Françoise était fille de ce Guido Novel de Polenta chez lequel Dante passa plusieurs années de son exil. Le grand poëte ! pour reconnaître la généreuse hospitalité de Guido, tâchait de consoler ce malheureux père en chantant dans les plus beaux vers la fille qu'il pleurait.

Monseigneur Carlo Cazzòla réfute ensuite avec beaucoup de force cette idée étrange de Foscolo, savoir : que l'unique but du Dante dans la composition de son poëme était de *réformer toute la discipline, et même une partie des rits et des dogmes de l'Église catholique*. Cette idée, soutenue également par Gabriel Rossetti, dans un ouvrage publié à Londres, a été repoussée en Italie, par tous les savants, comme une erreur sans fondement.

Nous citerons encore, parmi les travaux de l'Académie Tibérine : *Une dissertation sur un triptique grec d'ivoire, conservé à la bibliothèque Casanati de Rome*, par le Père Hyacinthe de Ferrari ; *le Commerce considéré en général et relativement à l'Italie*, par le Père Marco Morelli ; *la Puissance des idées religieuses au moyen âge*, par monseigneur Bartolomeo Pacca.

Nous ne pouvons que féliciter vivement l'Académie Tibérine de pareils tra-

vaux, et encourager son savant secrétaire à les exposer dans des comptes-rendus aussi clairs, aussi bien faits que celui de l'année 1841.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien ; 60e livraison, Cousin (fin du cinquième volume).

Monografia della citta di Cajazzo, nella provincia della Terra di Lavora ; raccolta ed illustrata, con note, per Giovanni Sannicola da Venafro, dottore in filosofia, midicina e chirurgia, etc.

Zeitchrift der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich ; Viertes Heft ; Journal de la Société des Antiquaires de Zurich ; cahier (tout en français) contenant des extraits de chroniques sur le siége et la bataille de Grandson, avec un précis des événements, par M. Frédéric Du Bois ; in-4°, avec planches dessinées par le même.

Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831 ; tome Ve, 3e livraison (janvier 1843), contenant : 1° un Rapport sur les nouvelles fouilles de Martre ; 2° une Notice sur la cathédrale de Bayonne ; 3° la Description d'un coffret du Musée de Toulouse, par M. de Castellane ; in-4°, avec de nombreuses planches.

Annales de la Société libre des Beaux-Arts ; tome XI, avec complément ; année 1841-1842, un volume et un fort cahier in-8°.

Quadro storico statistico della serenissima republica di S. Marino, dal capitano Oreste Brizi Aretino ; cahier in-8°. Florence, 1842.

Rapport sur les fouilles exécutées dans les jardins de l'hospice de Vienne (Isère) pendant les mois de mai, juin et juillet 1838 ; par M. T.-C. Delorme, bibliothécaire et conservateur du Musée de Vienne. Brochure in-8°.

Revue du Midi, publié à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal, professeur à la Faculté des Lettres et rédacteur en chef ; tome Ier, 1re et 2e livraisons, janvier et février 1843 ; in-8° de six feuilles.

La Revue Synthétique, publiée sous la direction de M. Victor Meunier. — Sciences, littérature, beaux-arts, industrie. — Numéros du 28 février et du 15 mars 1843.

Revue étrangère et française de Législation, etc ; par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette ; dixième année, livraison de mars 1843.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.



INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 9.

PRIX D'HISTOIRE

FONDÉS PAR L'INSTITUT HISTORIQUE.

Sont admis à concourir les personnes étrangères à l'Institut Historique et les membres de cette Société, à l'exception des juges du concours.

Chaque mémoire doit être écrit en français ou en latin, et muni d'une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom et la demeure du concurrent.

Les billets appartenant aux manuscrits couronnés ou mentionnés seront ouverts en séance publique du Congrès annuel. Les autres resteront cachetés, et seront remis avec les mémoires aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

Les mémoires couronnés ou mentionnés seront considérés comme des titres suffisants pour faire ouvrir les portes de l'Institut Historique aux auteurs qui demanderaient à y être admis, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises : ces mémoires deviendront la propriété de l'Institut Historique.

PRIX BIENNAL DE 400 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 1er JANVIER 1844. Ce prix sera décerné le 15 mai 1844.

QUESTION.

Faire l'histoire du développement maritime chez les peuples de la Méditerranée depuis son origine jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

PRIX ANNUELS DE 200 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 1er MARS 1844.
Ces prix seront décernés à l'ouverture du Congrès de mai 1844.



QUESTIONS

CORRESPONDANT AUX QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

Dire quelle était, avant l'invention de l'imprimerie, le mode de publicité pour les livres.

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des langues et des littératures.

Déterminer le caractère de la littérature italienne au XIIIe et au XIVe siècle, époque de Dante et de Pétrarque.

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

Faire le parallèle du développement des forces maritimes de la France et de l'Angleterre depuis le XVIe siècle jusqu'à la révolution française.

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des beaux-arts.

Dire comment, à l'occasion des croisades, s'établirent en France les associations des *pontifes* et autres constructeurs.

S'adresser, pour les renseignements, à l'Institut Historique.

MÉMOIRES.

DES PRINCIPALES FORMES DES TEMPLES

CHEZ LES DIVERS PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ.

Dès les premiers temps où les hommes furent réunis en société et qu'une religion commune leur fit sentir le besoin de se rassembler pour se livrer en commun aux pratiques de leur culte, ils durent choisir des lieux qui fussent affectés spécialement aux cérémonies. Les premiers temples furent fournis par la nature même. Ce furent les hauts lieux, dit la Genèse, ce fut le sommet des montagnes, plus rapprochées, croyait-on, du séjour de la Divinité, que les hommes choisirent d'abord pour lui adresser leurs prières. Vinrent ensuite les bois, dont l'obscurité était favorable au recueillement religieux, ou bien un simple terrain que bientôt on entoura d'une enceinte en terre ou en pierre; c'est ce que chez les Grecs on appelait *ἱερὸν*, *lieu sacré*, et chez les Celtes *crom-lech*, *pierre en cercle*. Ces enceintes sacrées furent perfectionnées par les Phéniciens, qui nous ont laissé plusieurs de ces monuments primitifs, dont le plus important est le temple appelé *Giganteja*, dans l'île de Gozo, si savamment décrit par notre collègue M. Albert Lenoir dans le *Recueil des Monuments anciens et modernes*.

Quand les hommes abandonnèrent les tentes ou les chariots pour des habitations fixes et plus solides, ils ne pouvaient manquer de consacrer à leurs divinités des demeures plus somptueuses que celles qui les recouvraient eux-mêmes. C'est ainsi que la religion donna naissance à l'architecture qu'elle devait continuer à inspirer pendant tous les siècles, et dont elle devait nous transmettre les plus beaux chefs-d'œuvre. Je ne puis partager ici l'opinion de M. Quatremère de Quincy, qui croit que l'idée d'un temple construit ne dut se présenter que lorsque le progrès dans l'art des figures taillées eut commencé à donner à la Divinité une personnification assez sensible pour qu'on pût prendre l'image pour une réalité, et porter quelques soins à sa conservation en lui procurant une demeure. Ne savons-nous pas par Sanchoniaton qu'Astarté, la Vénus phénicienne, était représentée dans ses temples par une pierre conique, de même que la Vénus grecque dans son sanctuaire de Paphos? Ici, à coup sûr, l'illusion ne pouvait exister. D'ailleurs, ce serait supposer à la sculpture une antériorité que l'architecture peut à bon droit revendiquer; car chez tous les peuples l'utile a toujours dû précéder l'agréable, et le besoin de se mettre à l'abri des intempéries des saisons ou des attaques des bêtes sauvages a dû se faire sentir bien avant



qu'on pensât à un art dont le véritable but ne pouvait être que d'orner ces demeures elles-mêmes.

Les premiers temples furent analogues aux habitations des peuples qui les élevaient. C'est ainsi que les Troglodytes adorèrent leurs divinités dans des grottes, tandis que les peuples qui logeaient dans des cabanes érigèrent des édifices dont la forme rappelait plus ou moins cette sorte d'habitation. Aussi trouvons-nous dans la grotte l'origine du temple égyptien, dans la cabane celle du temple grec; aussi est-ce à tort, selon nous, qu'on a voulu attribuer l'invention des temples à un seul peuple, aux Égyptiens, et faire dériver les temples d'Athènes et de Rome de ceux de Memphis et de Thèbes. Beaucoup de peuples, tels que les Phéniciens et les Syriens, ont certainement bâti des temples dans le même temps que les Égyptiens, et l'on peut dire que les peuples du sud-ouest de l'Asie ont connu les temples avant eux. Les temples égyptiens et les temples grecs diffèrent d'ailleurs quant au plans, aux caractères, aux détails, autant que les religions mêmes différaient entre elles, et ce ne fut que bien tard, quand par l'effet de la conquête les deux religions commencèrent à se mêler et se confondre, que la même fusion s'opéra plus lentement encore dans l'architecture des édifices sacrés. Nous pensons donc devoir séparer entièrement les monuments des deux pays, et, pour suivre l'ordre des dates, nous commencerons par jeter un coup d'œil sur la disposition des temples égyptiens.

Nous avons dit que la grotte avait été le type de l'architecture égyptienne. En effet, le manque de bois força ces peuples à y chercher un refuge, et lorsque la nature ne leur présenta pas des cavernes toutes faites, ou ne leur en offrit que de trop petites, ils durent en creuser de nouvelles, ou agrandir celles déjà existantes. Bientôt, quand ces grottes leur parurent insuffisantes au culte de leurs divinités, ils commencèrent à élever des constructions en avant de ces demeures souterraines. Tels sont, en effet, les plus anciens temples de l'Égypte. Même quand l'usage des édifices isolés se fut introduit, ils continuèrent encore parfois à construire de ces hypogées; tels sont les deux temples d'Ebsamboul, en Nubie.

Ici je suis heureux de pouvoir mettre à contribution l'excellent mémoire lu par notre collègue, M. Ferdinand Thomas, au Congrès de 1839; il y a résumé avec autant de sagacité que de savoir les différents changements que subit aux diverses époques la disposition des temples de l'Égypte.

Le temple égyptien occupait toujours une position élevée, non pas, comme on l'a prétendu, seulement pour le préserver des inondations du Nil et des exhaussements du sol, mais pour lui imprimer, s'il était possible, plus de grandeur et de majesté. Sous les Pharaons, le temple formait une réunion de bâtiments distincts se divisant en trois parties, publique, centrale et privée.

La partie publique était elle-même formée du *dromos* ou *peristylos*. En avant du *dromos* se présentait une porte flanquée de deux massifs gigantesques, et décorée de colosses et d'obélisques; c'est ce que nous sommes convenus d'appeler

pylône. Le pylône était précédé d'une avenue, quelquefois d'une longueur énorme, composée de sphinx, de béliers, ou d'autres animaux. Lorsqu'on avait franchi cette première entrée, on se trouvait dans l'intérieur du *dromos*, vaste espace découvert, entouré de colonnes, et sans doute orné de palmiers et autres arbres, et peut-être aussi de fontaines quand la nature du pays le permettait. Venait ensuite le *peristylos*, grande cour entourée de portiques, sorte de cloître qui communiquait par un second pylône à l'*hypostylos*, immense vestibule où se pressait une multitude de grosses colonnes, et qui constituait la partie centrale. L'*hypostylos* était la construction la plus élevée du temple, après les pylônes. Enfin se présentait la partie privée, comprenant trois sanctuaires, le *pronaos*, le *naos* et le *secos*, formant le temple proprement dit.

Le pronaos était une salle ornée de colonnes; le *naos*, enceinte immédiate, se composait souvent de plusieurs pièces, communiquant à des appartements habités par les prêtres; enfin le *secos*, où était l'image du dieu, n'était souvent qu'une sorte de niche ou de loge où l'on renfermait l'animal sacré que l'on adorait, non, ainsi qu'on l'a cru, comme étant la divinité elle-même, mais comme en étant le symbole. Une de ces niches de granit se voit au Musée de Marseille.

Tels étaient les temples complets qui furent érigés sous les Pharaons; tels se présentent à nos yeux ceux de Memnon et de Medinet-Abou, qu'on a pris longtemps pour des palais, le temple d'Hermopolis et le grand temple d'Apollinopolis.

Quand l'Égypte passa sous la domination des Perses, lorsque Cambyse, mettant tout à feu et à sang, imposant partout la loi du vainqueur, fit taire les institutions s'il ne put les changer, la religion égyptienne ne put songer à ériger des temples; mais, sous le gouvernement plus paisible, plus modéré, de ses successeurs, quelques édifices sacrés commencèrent de nouveau à s'élever; mais déjà leur plan était modifié; souvent les colonnes ont disparu du *pronaos*, et des murailles masquent l'*hypostylos* pour dérober aux étrangers un culte qui n'est plus celui des maitres du pays. A cette domination des Perses appartiennent le grand temple de Philæ et le temple du Sud, à Karnak.

Sous Alexandre et les premiers Lagides l'art se relève; mais ce que le temple a gagné en richesse et en perfection de sculpture, en légèreté dans le galbe de ses colonnes, en aplomb dans ses murailles, qui tendent à se rapprocher de la perpendiculaire, il l'a perdu en majesté; il a encore vu disparaître quelques-unes des parties qui constituaient son ensemble harmonieux. Le *dromos* et le *peristylos* n'existent plus, et le temple est réduit au sanctuaire et à l'*hypostylos*. De cette époque datent le temple d'Antæopolis et les grands temples de Denderah, Ombos et Latopolis.

Les colonnes s'effacent du *pronaos* sous la seconde période des Lagides, qui vit s'élever le temple de Débout, en Nubie, et les petits temples de Latopolis et d'Ombos. Enfin, sous la troisième période de ces princes, l'*hypostylos* n'existe plus; le nombre des sanctuaires diminue, et les colonnes, rangées extérieurement

autour du temple, le métamorphosent en une espèce de temple *périptère*, comme ceux de Dandour en Nubie, et d'Hermonthis, le Typhonium de Denderah, et les petits temples d'Apollinopolis et de Philæ.

A leur tour les Romains avec leurs lois imposent aux peuples conquis le culte de leurs divinités; ils introduisent Vénus et Jupiter dans les sanctuaires d'Osiris ou d'Athôr. C'est ainsi que de la fusion des deux religions devait naître la fusion des deux arts, si différents et de forme et d'origine; fusion dont les deux temples d'Eléphantine et celui d'Elithya sont les premiers degrés, et qui devait conduire bientôt à couvrir le sol de l'Égypte de monuments purement romains, tels que le temple d'Antinoé.

Nous arrivons enfin aux temples de la Grèce, ces admirables chefs-d'œuvre, et à ceux de l'Italie, dont ils ont été les modèles. Nous ne reproduirons pas ici le parallèle si habilement établi entre le temple et la cabane, que nous avons indiquée comme étant son type primitif, par M. Quatremère de Quincy, dans son *Dictionnaire d'architecture ;* nous aujouterons seulement quelques mots qui pourront donner une nouvelle force à ses assertions.

Les premiers temples de la Grèce étaient de bois ; Pausanias (liv. VIII) nous apprend que tel était celui qu'Agamèdes et Trophonius dédièrent à Neptune. Nous lisons dans le même historien que, de son temps, on voyait encore à Elis un temple dont le toit sans murs portait sur des piliers de bois de chêne ; au même lieu il y avait alors, dans le portique de derrière du temple de Junon, une colonne du même bois.

Vitruve nous a conservé un nouveau témoignage de cette origine et de cette constitution première dans les notions qu'il nous donne du temple toscan, dont la structure, selon toutes les apparences, avait été, dans des temps très-reculés, empruntée à la Grèce par les Étrusques, ainsi que sa langue, son écriture et sa mythologie, dans lesquelles il est si facile de reconnaître une émanation très-ancienne des pratiques et des usages de la Grèce. Le temple toscan de Vitruve était un composé de bois de charpente ; des poutres formaient sa toiture, ses combles et son entablement.

Les temples étaient nombreux dans toutes les villes de la Grèce ; le plus beau et le plus grand était toujours consacré à la divinité protectrice de la ville : c'est ainsi qu'on comptait au nombre des plus magnifiques le temple de Minerve à Athènes, ceux de Diane à Éphèse, d'Apollon à Delphes, de Jupiter à Olympie, de Vénus à Paphos et à Cythère. Généralement les temples de ces divinités protectrices étaient situés dans le lieu le plus élevé. Les temples de Mercure se trouvaient dans les *forums* et les marchés ; ceux d'Apollon et de Bacchus, près des théâtres ; ceux d'Hercule, près des gymnases, des amphithéâtres ou des cirques ; ceux de Mars, de Vénus et de Vulcain, près des portes, en dehors des villes ; ceux de Cérès, dans les lieux retirés de la campagne ; enfin ceux d'Esculape sur les hauteurs où l'air était plus sain pour les malades qui venaient implorer le secours du dieu de la médecine.

En général, les temples étaient tournés vers l'orient, comme les églises chrétiennes. Vitruve prescrit cette orientation, « afin, dit-il, que ceux qui prient ou « qui sacrifient en dehors envisagent tout à la fois le temple et l'orient, en même « temps que les images des dieux placées au fond du sanctuaire semblent se « lever, et comme des astres s'avancer de l'orient pour regarder les suppliants. »

Le temple de Jupiter Olympien, à Agrigente, paraît avoir fait exception à cette règle. La façade tournée à l'ouest présente sept colonnes, et conséquemment une au milieu ; il faudrait donc croire qu'on serait entré dans le temple par deux petites portes placées en face des entre-colonnements, ce qui n'est pas supposable. On doit penser plutôt que l'entrée était, contrairement à l'usage, à la face orientale, qui ne présentait sans doute que six colonnes, l'entre-colonnement du milieu étant double des autres.

Pour donner plus de majesté et d'élégance aux temples, ils étaient exhaussés sur plusieurs rangs de gradins ; on appelait ce soubassement κρηπίδωμα.

Les temples étaient de forme ronde ou rectangulaire.

Les édifices ronds étaient en très-petit nombre chez les Grecs, et surmontés de coupoles appelées θόλος. On n'en trouve que six indiqués par Pausanias, et trois seulement étaient de véritables temples ; c'étaient : un sanctuaire voisin du temple d'Esculape, à Épidaure ; le temple de Sparte, où étaient placées les statues de Jupiter et de Vénus ; enfin le temple, appelé le foyer commun (κοινὴ ἑστία), à Mantinée.

Sur le vaisseau, d'une grandeur extraordinaire, que Ptolémée Philopator, roi d'Égypte, fit construire, il y avait entre autres un temple rond consacré à Vénus. (Athen., *Deipnos.*, lib. V.)

L'ancien architecte San-Gallo parle, dans un ouvrage que possède la bibliothèque Barberini de Rome, d'un temple rond à Delphes, consacré à Apollon. On ne peut pas assurer que le temple que Périclès fit construire à Éleusis eût une forme circulaire ; mais quand il aurait été carré, il n'est pas moins certain qu'il était surmonté d'une coupole et d'une sorte de lanterne. (Plutarque, *Périclès*.)

La forme circulaire d'un temple de la Thrace, dédié au soleil, était le symbole du disque de cet astre. Beaucoup plus communs chez les Romains, les temples ronds devaient souvent leur forme à quelque motif allégorique du même genre ; c'est ainsi que le temple de Vesta, bâti par Numa, et qui servit de type à ceux qu'on éleva plus tard en l'honneur de la même divinité, « avait été fait de « la sorte, dit Plutarque, non pour signifier par là que Vesta fût le globe de la « terre, mais que par ce globe on représentait l'univers, dont le feu sacré était « censé occuper le centre. »

Outre le joli temple de Vesta, situé sur le bord du Tibre, à Rome, et celui de la Sybille, à Tivoli, nous possédons les restes de plusieurs autres temples ronds appartenant à l'époque romaine ; tels sont les temples de Vénus Genitrix et de Mercure, près de Pouzzol, dont le dernier est connu sous le nom de *Truglio*, de *trullus*, rond ; tels sont à Rome le temple dit de Romulus, aujourd'hui église de

Saint-Théodore; le temple de Romulus et Rémus, au Forum, aujourd'hui Saint-Côme et Saint-Damien, et le temple de Minerva Medica; tel est celui de *la Toux*, à Tivoli; tels étaient ceux de Pluton et de Proserpine, à Autun.

Souvent ces édifices présentaient à l'extérieur une forme polygonale, bien que conservant la forme ronde à l'intérieur : de ce nombre est le temple de Diane Lucifère, à Pouzzol; et c'est à un édifice de ce genre qu'a dû appartenir le fragment de muraille connu à Autun sous le nom de temple d'Apollon.

Rome possède un temple circulaire qui présente à sa façade un portique rectangulaire, disposition dont on ne trouve d'analogie que dans le petit temple de Balbek, en Syrie. Vous avez déjà nommé le plus beau, le plus pur, le plus intact de tous, le Panthéon d'Agrippa.

On appelait temple *monoptère* celui qui offrait simplement une coupole portée sur des colonnes disposées en rond, et dont le sanctuaire n'était pas fermé. Nous en avons un exemple dans les ruines du temple de Sérapis, à Pouzzol. Cette forme élégante a été adoptée par les modernes pour la décoration des jardins, et on la retrouve dans les petits temples qui ornent le parc de Trianon à Versailles, la Villa Reale à Naples, et la Villa Borghèse à Rome.

Les temples rectangulaires avaient reçu différentes dénominations, suivant la disposition des colonnes qui les décoraient.

1° Le temple *à antes*, *in antis*, ou, comme les Grecs l'appelaient, *ἐν παράστασιν*, fut le premier à ordonnance régulière, selon la classification de Vitruve. L'usage des colonnes au frontispice des temples ne fut pas, dans les premiers temps, d'une nécessité absolue. Lorsqu'un sommier en bois, vu le peu de largeur de ces constructions, put sans inconvénient s'étendre d'un mur à l'autre, il y eut un vestibule couvert en avant de la porte, qui se trouva reculée sous cet abri. Lorsque plus tard l'architrave, composée de plusieurs pierres, remplaça la plate-bande en bois, il devint indispensable de la soutenir par l'emploi des colonnes d'une *ante* à l'autre, c'est-à-dire de la tête d'un des murs latéraux du temple à la tête de l'autre mur. Le temple *in antis*, le plus simple de tous les temples à colonnes, présentait donc des pilastres aux encoignures, et une colonne seulement de chaque côté de la porte. Tels étaient le temple d'Athènes, que Stuart appelle temple sur l'Ilyssus, et le temple de la Fortune, à Rome, mentionné par Vitruve.

2° Le temple *prostyle* ne diffère du temple à antes qu'en ce que l'on substitua deux nouvelles colonnes aux pilastres et aux extrémités des murs de la *cella*, qui autrefois se prolongeaient de chaque côté de la façade.

3° Le temple *amphiprostyle*, ou double prostyle, présentait quatre colonnes à la façade, et quatre à la face postérieure.

4° Dans les temples *périptères*, les colonnes entouraient complétement l'édifice. Vitruve place six colonnes à la façade; mais cette règle est loin d'être sans exception, et on trouve une foule de temples périptères qui ont un plus grand nombre de colonnes. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les plus beaux

temples de l'antiquité, tels que le Parthénon et le temple de Thésée à Athènes, ceux de Jupiter Panhellénien à Égine, d'Apollon Épicurius à Phygalie, de Minerve Polyade à Priène, de Bacchus à Théos, de Vénus à Pompéi, de la Concorde et de Junon à Agrigente, de Cérès à Ségeste, enfin les temples de Corinthe, de Sunium, et deux des trois qui existent encore à Pœstum. C'est ce genre de temple que l'on s'est efforcé d'imiter dans la construction de la Bourse de Paris.

Il y avait également des temples circulaires périptères, comme ceux de Vesta à Rome, de la Sybille à Tivoli, etc.

Cette colonnade, ce portique régnant tout autour du temple, lui donnait une apparence grandiose, quoique tendant à resserrer la *cella*, qui restait toujours dans des proportions assez étroites. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, tout en conservant à l'édifice son aspect noble et élégant, qu'on inventa le temple pseudo-périptère, ou faux périptère, dans lequel les colonnes des ailes et de la façade postérieure sont engagées dans les murs de la *cella*, qui se trouve ainsi agrandie de tout l'espace qui, dans les temples périptères, séparait sa muraille des colonnes du portique. Le temple de Jupiter Olympien, à Agrigente, était le plus ancien temple pseudo-périptère connu ; du même genre étaient le temple d'Esculape dans la même ville, ceux de la Fortune Virile à Rome, et d'Auguste à Vienne, enfin la Maison-Carrée de Nîmes, le plus bel édifice romain que possède la France.

6° Un double rang de colonnes entoure les temples *diptères*. Cette disposition, la plus riche et la plus dispendieuse de toutes, dut être rarement appliquée. Vitruve ne nous en cite que deux exemples, l'un dans Rome, le temple dorique de Quirinus, et l'autre, beaucoup plus fameux, le temple de Diane, construit à Éphèse par Ctésiphon. Le temple d'Apollon Didyme à Milet, le plus magnifique de l'Asie-Mineure, bâti par Pæonius et Daphnis, de Milet, était également diptère.

Les temples pseudo-diptères étaient de deux sortes : tantôt la façade présentait deux rangées de colonnes isolées, et les trois autres côtés une rangée seulement isolée, et une engagée dans le mur de la *cella* ; tantôt on supprima entièrement sur ces trois côtés la rangée de colonnes intérieures, ce qui donna à la galerie environnante la largeur de deux entre-colonnements. Ermogènes d'Alabanda appliqua cette innovation au temple de Diane à Magnésie; mais c'est par erreur que Vitruve lui en attribua l'invention, puisqu'on connait en Sicile un autre temple pseudo-diptère, qui certainement est d'une époque antérieure, le grand temple de Sélinunte, qui fut érigé à l'époque de la conquête de la ville par les Carthaginois, 409 ans avant J.-C., tandis qu'Ermogènes ne vivait que sous Alexandre, c'est-à-dire vers l'an 330 avant l'ère vulgaire. C'est sur ce plan, légèrement modifié, qu'a été construite à Paris l'église de la Madeleine.

Les colonnes étaient toujours en nombre pair dans les façades des temples, car autrement il s'en fût trouvé une au milieu, devant la porte d'entrée, et, sui-

vant qu'on en comptait quatre, six, huit, dix ou douze, les temples prenaient la dénomination de tétrastyle, hexastyle, octastyle, décastyle ou dodécastyle.

Les temples rectangulaires avaient ordinairement pour longueur le double de leur largeur; mais cependant, pour les temples périptères, les architectes grecs et romains différaient entre eux sur la disposition des colonnes latérales. Les Grecs mettaient aux ailes une colonne de plus que le double de celles de la façade, comptant deux fois celles des angles; il en est ainsi au petit temple de Pœstum, à celui de la Concorde à Agrigente, au temple de Thésée et au Parthénon d'Athènes. Les Romains, au contraire, comptaient les entre-colonnements, et par conséquent plaçaient aux ailes une colonne de moins que le double de celles de la façade.

Au reste, il s'en faut de beaucoup que cette règle ait toujours été observée, et l'on trouve des temples dont la longueur excède de beaucoup le double de la largeur. De ce nombre était le temple d'Hercule à Agrigente, dont le duc de Serra-di-Falco a publié dernièrement le plan dans son bel ouvrage des *Antiquités de la Sicile*.

Les plafonds des temples étaient ordinairement de bois, tant dans les plus anciens temples, tels que celui d'Apollon à Delphes (Pind., *Pith.* V, v. 52) que dans les édifices d'une époque moins reculée. Il y a cependant eu quelques temples qui, tels que celui de Thésée à Athènes, étaient surmontés d'une voûte. Le toit, toujours à double égoût, était formé de dalles en pierre ou en marbre, de tuiles, et quelquefois de plaques de métal. Les escaliers qui y conduisaient étaient ménagés dans l'épaisseur des murs, et en forme de vis, comme Pausanias (l. V) nous apprend qu'étaient ceux du temple de Jupiter Olympien dans l'Élide.

Certains temples, qu'on appelle hypètres, n'avaient pas de toiture, au moins en partie. Vitruve ne dit pas qu'ils fussent complétement découverts, et M. Quatremère de Quincy pense que le milieu seul était à ciel ouvert; le Parthénon était de ce nombre. Dans ces temples la *cella* était plus longue que dans les autres, et chaque extrémité avait une entrée et un *pronaos*. A l'intérieur étaient souvent deux étages de colonnes superposées, formant deux galeries comme dans les basiliques; il en était ainsi au temple de Thésée, le plus beau du Péloponnèse, bâti par Scopas dans la 93e olympiade, et au grand temple de Sélinunte.

Les temples étaient généralement assez petits; la *cella* n'avait que l'étendue nécessaire pour la statue et l'autel, ce qui était suffisant, puisqu'en général chacun sacrifiait en particulier. On ne donna plus tard une grande étendue qu'aux temples d'une divinité protectrice d'une ville ou d'un peuple, et on ajouta parfois à cette étendue en entourant le temple entier d'une enceinte appelée *peribolos*, comme le temple de Vénus à Pompéi, ou en les faisant précéder d'une cour fermée, quelquefois entourée d'un portique, et dans le pourtour de laquelle se trouvaient les logements des prêtres, ainsi qu'on le reconnait aux temples d'Isis et d'Esculape dans la même ville.

Le porche qui précédait le temple, et sous lequel était la porte d'entrée, s'appelait indifféremment *frons*, *pronaos*, *prodomos* et *anticum*. *Frons* désignait cependant plus spécialement la façade proprement dite. L'extrémité opposée du temple portait le nom de *posticum*; quelquefois on y ménageait une pièce, appelée *opistodômos*, destinée à renfermer les *ex-voto*, ἀναθήματα, et le trésor du temple, ou même le trésor public : c'est ainsi que les sommes énormes produites par la contribution, φόρος, que les villes grecques s'étaient imposée pour subvenir aux frais de la guerre contre les Perses, furent déposées à Athènes dans l'opistodôme du Parthénon.

La *cella*, ou sanctuaire, portait également les noms de *domos*, *secos* ou *naos*. Le lieu où était la statue s'appelait θάλαμος, lit. C'était derrière la statue du dieu qu'était souvent ménagée une petite niche, où se plaçait le prêtre pour rendre les oracles; il y arrivait par un escalier secret qu'on a retrouvé dans plusieurs temples antiques, et entre autres au temple d'Isis à Pompéi. L'intérieur de la *cella* était en général plus simple que l'extérieur du temple; cependant, outre l'autel et la statue de la divinité à laquelle le temple était consacré, on y plaçait aussi parfois les images d'autres divinités qui lui étaient associées, et qu'on appelait συνναῖοι (σύν, avec; ναός, temple).

Dans les temples romains, tels que celui de Jupiter Capitolin, on trouvait quelquefois au fond du sanctuaire trois chambres consacrées à trois divinités; elles existent dans le temple grec de Jupiter Olympien à Agrigente, mais elles sont évidemment une addition romaine, comme il est facile de s'en assurer par l'examen de leur construction. L'intérieur de ce temple était divisé en trois nefs par deux rangées de piliers carrés qui existent encore en partie; la base était très-élevée et supportait des figures gigantesques d'Atlantes alternativement mâles et femelles.

Le temple d'Apollon Épicurius à Phygalie a présenté deux particularités très-remarquables et sans exemple. Une colonne isolée d'ordre corinthien, mais dont le chapiteau, de la plus grande simplicité, parait être le type primitif de cet ordre, était placée devant la statue du dieu. Dans le mur de la *cella* à l'intérieur étaient des colonnes ioniques engagées, formant ainsi entre elles des espèces de renfoncements destinés sans doute à contenir des *ex-voto*.

Les murs intérieurs de la *cella* étaient souvent décorés de peintures. Nous savons que dans le temple de Thésée, à Athènes, Mycon avait peint une amazonéide et le combat des Centaures et des Lapithes; que, dans le temple des Dioscures, Polygnotte représenta leur mariage avec les filles de Leucippe, et Mycon l'expédition des Argonautes, etc. Virgile décrit fort au long la prise de Troie, peinte sur les murs du temple de Junon, que Didon venait d'élever dans sa nouvelle ville. Il y avait aussi des peintures dans plusieurs temples de Rome. L'an de Rome 450, Fabius en avait orné le temple de la déesse *Salus*, ce qui lui avait valu le surnom de *pictor*, qui fut conservé à ses descendants. Quelquefois ces

peintures n'étaient qu'une simple teinte plate, comme il a été constaté au temple d'Égine, lors de sa découverte en 1812.

Vitruve nous laisse dans une grande incertitude sur la manière dont les temples étaient éclairés ; il est probable que les plus petits recevaient une lumière suffisante par la porte, qui devait avoir les deux tiers de la hauteur de la *cella*, et que les plus grands étaient éclairés par des baies ménagées dans la couverture. Quant à des fenêtres, il ne paraît pas qu'ils en aient jamais eu, si ce n'est toutefois celui de Minerve Polyade, à Athènes, temple dont la forme était tout à fait exceptionnelle. Cet édifice, appelé aussi l'*Erechtheum*, a beaucoup souffert par les guerres, et surtout par la dernière ; il était le plus ancien temple d'Athènes, comme il en était le plus sacré. Détruit par les Perses, il fut rebâti vers la même époque que le Parthénon, mais un peu plus tard, dans les dernières années de la guerre du Péloponnèse. Il était divisé en trois temples par deux murailles parallèles à sa longueur ; c'étaient ceux de Minerve Polyade, protectrice de la ville ; l'*Erechtheum* et le *Cecropium*. Au midi et au nord étaient joints deux portiques ouverts, dont l'un était soutenu par des cariatides. Sous celui-ci se trouvait l'olivier sacré que la tradition disait avoir été créé par Minerve dans sa dispute avec Neptune. L'autre portique, situé au nord, et non encore dégagé, était d'ordre ionique ; sa frise et son plafond ont surtout été fort endommagés par la dernière guerre ; un boulet y a fait un ravage épouvantable.

Telles sont les principales données qui, chez les Égyptiens, les Grecs, les Romains, présidèrent à la construction des temples. Il nous resterait pour compléter notre travail à vous entretenir des temples des Babyloniens, des Perses, des Indiens ; mais les notions que nous possédons sur ces édifices sont trop peu nombreuses, trop peu précises, pour pouvoir en déduire un plan systématique et régulier qui paraisse avoir été adopté par chacun de ces peuples. Je ne pourrais que décrire chacun de ces édifices dont les restes sont parvenus jusqu'à nous ; mais ce travail fort long, et que sans doute vous trouveriez tel, n'aboutirait qu'à vous soumettre des individualités sans importance dans la synthèse de l'art, et qui s'éloigneraient du but de ce mémoire. D'ailleurs ces monuments sont loin d'avoir pour nous l'intérêt de ceux de Thèbes, d'Athènes et de Rome, qui seront toujours la source où l'on devra puiser tout ce que l'art peut offrir de pur par la forme, de noble par l'aspect, et de sublime par la pensée.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

ESSAIS HISTORIQUES

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

I.

ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-AUBE.

Cet arrondissement est situé dans la partie du département appelée le Vallage; ce n'était, dans les siècles, reculés qu'une forêt considérable qui s'étendait jusqu'à Joinville, dans la Marne. Son nom celtique était *Der*, dont au moyen âge on a fait *Dervis*. Ce qui reste aujourd'hui de cette *forêt* porte le nom de *Forêt d'Orient*. La grande route de Bar-sur-Aube à Châlons, par Brienne et Vitry, occupe une partie de l'ancienne *voie romaine* qui allait de Langres à Reims. Cette route venait de Langres à Hume, Bauchemin, Richebourg, etc., etc., et entrait dans le département de l'Aube par Longchamps, d'où elle gagnait Bar, Éclane, La Rothière, où, faisant un coude, elle se dirigeait vers Brienne-la-Vieille et non Brienne-le-Château, comme l'a avancé Caylus. L'ancienne voie, qui laissait cette dernière ville sur la droite, et qui est mentionnée dans un acte de l'an 1185 sous le nom de *voie antique*, est celle qui est indiquée sur la table de Peutinger. Elle porte aujourd'hui, suivant les localités, le nom de *Haut Chemin*, de chemin de *Courcelange* ou de chemin des *Romains*. Nous pensons qu'une autre route, moins importante, partait de Bar, se dirigeait par Fresney vers Pommevoire, où il se trouve plusieurs chemins que l'on prétend être l'ouvrage des Romains, et où l'on a trouvé en 1770 un grand nombre de médailles d'argent des empereurs. De là elle allait à Vassy, et passait probablement la Marne à Valcourt. Nous n'assurons pas que cette direction soit exacte; car nous n'avons suivi et examiné cette route que dans le département de l'Aube.

§ 1. BAR-SUR-AUBE.

Si l'origine de la ville de Bar, *Barrus ad Albam*, dont il est fait mention sous ce nom dans la chronique de Viétard, sous l'an 837, est ignorée, son antiquité est démontrée par des constructions romaines, des tombeaux, des vases antiques, des médailles que l'on trouve encore de temps en temps dans son enceinte et sur la montagne qui l'avoisine. Nous croyons que l'ancienne ville n'était pas au lieu où est aujourd'hui Bar, qui n'était jadis pour le soldat et le voyageur qu'un point de repos, *stabulum*, *hospitium*, placé entre la voie et la rivière, à peu près vis-à-vis l'île et le pont actuel, à l'extrémité de la rue d'Aube.

Il y a quelques années M. Garnier, avoué, en faisant creuser une cave, le long de la rue par laquelle on entre dans la ville en venant de Troyes, a trouvé deux tombes en pierre brute et couvertes de grandes tuiles; des ossements y étaient



encore, ainsi que deux grands bronzes de Commode et de Lucile sa femme, ce qui a fait croire que les tombeaux étaient ceux de l'homme et de la femme. M. Garnier a fait replacer les tombes dans les murs de sa cave, où une inscription témoigne de leur existence. Il m'a assuré que plusieurs autres tombes avaient été trouvées par les habitants, le long de cette rue, qui occupe la place de l'ancienne *voie romaine*. Elles étaient placées à l'opposite de celles des chrétiens, qui ont la tête ordinairement tournée vers l'Orient. Bar est agréablement situé au pied de la montagne Sainte-Germaine. Cette montagne est peut-être aujourd'hui l'endroit le plus important de la localité, et celui qui offre le plus d'intérêt à l'étude de l'antiquaire et de l'archéologue.

Au milieu de cette montagne, à l'endroit le plus escarpé, et encore appelé le *Chastelet*, existent des ruines. Selon les uns, elles ne sont que les ruines du château que les comtes de Bar firent élever vers le XIe siècle, afin de tenir dans le devoir les étrangers qui venaient en grand nombre aux foires renommées de la ville. Les autres pensent qu'il existait jadis sur cette montagne une ville ou bourgade nommée *Florentia*, prise et saccagée par Attila, qui y fit mourir aussi sainte Germaine, à la piété de laquelle on devait l'église bâtie dans ce lieu et qui fut probablement la plus ancienne de la contrée; enfin elle a dû être dans l'origine, suivant M. Giraud, curé de Bar (1), occupée par une de ces colonies que les Romains établissaient sur les hauteurs dans les pays conquis, pour en surveiller et en contenir les habitants.

Ces ruines ont en effet trop d'étendue pour être celles d'un simple château, et leur enceinte, qui est fort grande, semble avoir été plutôt celle d'une ville que d'une forteresse. Cette montagne, qui est divisée en plusieurs parties inégales, était une position militaire trop importante pour avoir été négligée. Elle ne pouvait être attaquée que par le côté retranché, dans la partie qui communique à la plaine, les trois autres étant défendus par une pente très-rapide garnie de pointes de rochers. Pour parvenir à son sommet il faut huit minutes. On y remarque encore la trace d'un double fossé, qui, bien qu'à demi comblé, est encore très-profond, et çà et là des murs qui s'effaçent chaque jour sous le soc de la charrue. Ces fossés sont trop larges pour être ceux d'un *castellum* romain ; ils appartiennent au château moderne que les comtes firent élever sur les ruines de l'ancien. Après avoir examiné pendant une journée cette montagne, nous avons cru devoir, nous aussi, émettre notre sentiment, et chercher à rendre moins obscure l'histoire ancienne du pays.

A l'endroit où est aujourd'hui Bar-sur-Aube, et peut-être des deux côtés de la rivière, était la bourgade gauloise qui dans César a ordinairement le nom de *Vicus*. Elle était composée de chaumières appelées *ædificia* (2), éparses, séparées les unes des autres, et placées de préférence dans le voisinage d'une forêt,

(1) *Vie de sainte Germaine*, in-18.
(2) Lib. VI, ch. 3.

ou près d'une rivière, pour éviter la chaleur. C'était la demeure ordinaire des Gaulois indépendants qui vivaient dans une espèce de barbarie, en état de guerre perpétuelle; mais ils avaient eu soin de fortifier tous les points du territoire susceptibles de l'être, pour y renfermer leur butin le plus précieux, quand ils n'étaient pas les plus forts. Ces lieux étaient appelés *oppida*. Telle fut la montagne Sainte-Germaine, qui ne fut jadis qu'un *oppidum* gaulois, où, s'il n'était pas toujours habité, ceux des villes voisines se retiraient à l'approche des ennemis et surtout des armées romaines. Mais César s'étant emparé du pays des *Lingones*, dont cet *oppidum* faisait partie, le réunit à la Gaule belgique ou lyonnaise.

Les Romains, maîtres de la montagne Sainte-Germaine, ne durent pas négliger cette position, et à la fin de sa sixième campagne, après avoir détruit le parti d'Ambiorix, César, ayant pacifié le pays des *Senones* et celui des Carnutes, mit ses légions en quartier d'hiver. Six furent placées à *Agendicum*, capitale des *Senones*, et deux autres, sous les ordres de Labienus, hivernèrent dans le canton des *Lingones*. Nous croyons qu'une de ces légions forma un camp sur la montagne qui domine *Bar;* et cette position lui paraissant favorable pour arrêter les incursions des Barbares du Nord, qui commençaient à abandonner des terres ingrates afin de chercher un établissement plus avantageux dans les Gaules, César fortifia le plateau en y élevant des remparts plus solides et en y creusant un fossé (1). Ce camp, qui a dû être plus tard un camp permanent, servit à protéger la voie romaine, la station militaire, le passage de la rivière dont il était essentiel que les Romains fussent maîtres. Celui-ci, placé dans la partie qui regarde la ville actuelle, pouvait contenir de six à douze mille hommes. C'était la même forme et les mêmes dispositions que les Romain savaient établies dans celui de l'Étoile, sur la Somme, et dans celui qui est près de Boulogne, camps placés tous deux sur une montagne presque inaccessible.

Les Romains, afin de conserver leurs conquêtes, eurent soin d'établir un grand nombre de camps permanents dans les Gaules et d'y laisser des troupes, non-seulement pour être à l'abri des incursions qu'ils redoutaient toujours, mais encore pour garder le pays, devenu frontière, des Germains et des autres peuples dont ils méditaient la conquête et dont ils redoutaient les attaques. Alors n'est-il pas croyable qu'ils aient fait ici ce qu'ils avaient fait ailleurs, pour protéger la voie militaire, en utilisant une position avantageuse à défendre la frontière sur laquelle on peut dire qu'elle était placée, puisqu'elle ne se trouvait pas à trente milles de la Belgique, dont la Meuse marquait la limite?

Si dans toutes les parties de la Gaule la plupart des *oppida* devinrent des villes romaines qui ont continué d'être habitées, nous pensons que l'*oppidum* dont nous parlons, et dont les Romains avaient fait un camp, devint une ville

(1) *Annuaire de l'Aube*, de 1838, d'après un manuscrit. — Maupas, *Statistique de l'arrondissement de Bar.*



sous leur domination, ville que nous plaçons, comme nous l'avons déjà dit, sur la montagne, et non dans la plaine où est la ville moderne.

Cet *oppidum* s'appelait *Barr*, nom qu'a conservé la ville actuelle. Ce nom est celtique : nous laisserons de côté les diverses étymologies que lui donnent Morery, Vallois, Expilly, Dulaure, et nous dirons que *Barr* signifie lieu élevé, lieu fort par sa position, montagne. Cette étymologie convient parfaitement à une ville placée sur une montagne presque inaccessible.

Ce nom de *Barr* fut changé par les Romains en celui de *Segessera*, qu'on trouve sur la carte de Peutinger, et que M. de Cayeux place dans un lieu inconnu aux environs de Bar. Les géographes modernes l'ont appelée *Florentia* au lieu de *Frumentia*, que lui avaient donné les Francs (1), parce qu'ils y renfermaient leurs blés et leurs richesses. Ce nom, qui n'est qu'une altération de celui de *Segessera*, qui veut dire aussi *moisson*, ne se trouve pas plus que celui de *Florentia* sur aucun monument celtique, et n'a dû être, s'il a réellement existé, qu'un nom plus moderne, qui aura pendant quelque temps remplacé le nom romain, comme celui-ci avait remplacé le nom gaulois.

La ville de *Segessera* passa, l'an 448, sous la domination franque, lorsque Mérovée pénétra dans la Lorraine et la Champagne, et asservit à sa domination les Romains de la contrée. Elle reçut peut-être alors le nom de *Frumentia* ou de *Florentia*, que nous ne trouvons que dans les géographes modernes. C'est au milieu de cette ville que sainte Germaine souffrit le martyre, l'an 452, et c'est elle que dévasta Attila, lorsqu'après sa défaite dans les plaines de *Mauriacum* il s'en retournait avec les débris de son armée, forte encore de trois cent mille hommes, pour aller se jeter sur l'Italie. Alors *Segessera*, ou du moins la ville établie sur la montagne, fut abandonnée à cause de l'incommodité de sa situation, qui n'était plus défendue que par sa position naturelle, depuis que les Huns en avaient ruiné les fortifications. Les Romains et les Francs, mêlés aux naturels du pays depuis la conquête de la Gaule, crurent pouvoir jouir enfin plus facilement de toutes les commodités de la vie dans la plaine, descendirent sur le bord de la rivière, près de la voie romaine, dans un endroit fertile, au lieu où est aujourd'hui la ville de Bar, qui était devenue, depuis le départ de leurs ancêtres, un *hospitium* romain. Tel est aussi le sentiment de MM. Babaud et Rubichon qui, après plusieurs géographes, disent dans leur dictionnaire géographique que Bar-sur-Aube se forma, après le passage d'Attila, des habitants de *Florentia* qui survécurent à la fureur des Barbares. En même temps ils ont dû s'étendre sur l'Aube du côté de Proverville. Le vaste lit et la profondeur de la rivière donnèrent dès lors aux habitants la facilité de commercer avec les peuples d'alentour (2).

(1) *Annuaire de l'Aube* de 1838. — *Statistique* de M. Maupas.

(2) Nous avons plusieurs exemples d'habitations ainsi transportées du haut d'une montagne dans la plaine, pour la commodité des habitants, ou pour quelque autre raison qu'il n'est guère possible de deviner. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome Ier.)



La ville de la plaine prenait de l'étendue, et, après que les troupes romaines eurent abandonné la plupart des villes de la Celtique placées sur les hauteurs, les noms romains disparurent peu à peu. *Segessera* quitta le sien et reprit son ancien nom de *Barr*, comme le firent les autres villes à la chûte de l'empire : elle renfermait même dans son enceinte la voie romaine qui fait aujourd'hui la principale rue de *Bar*. La ville ancienne de la montagne ne fut qu'un village que les chrétiens appelèrent Sainte-Germaine, du nom de la vierge qui y avait reçu la couronne du martyre, et dont les reliques y ont toujours été en grande vénération.

La ville de Bar fut réunie, sous les enfants de Clovis et de Clotaire Ier, au royaume de Metz et d'Austrasie. Il y avait à cette époque des ducs de Champagne, dont la dignité n'était qu'un bénéfice à temps ou à vie, donné par le roi (1); mais dans le Xe siècle ils rendirent leur dignité héréditaire. La ville de Bar eut aussi pendant quelque temps ses comtes particuliers, issus de la famille des comtes de Troyes.

Le premier fut Hérard, fils de Herbert de Vermandois, comte de Champagne, qui eut en partage la ville, avec une assez vaste étendue de terrain remplie de vallées fertiles. *Bar* devint alors la capitale du *Vallage*, et fut le chef-lieu d'un comté considérable, dont on ne connait pas précisément la limite. Hérard fit bâtir, vers le milieu du Xe siècle, un monastère sur la montagne Sainte-Germaine, et éleva une chapelle au milieu du village qui avait remplacé la ville de *Segessera*. Elle fut d'abord sous l'invocation de saint Etienne; mais, depuis qu'on y transporta solennellement et en triomphe les restes de sainte Germaine, l'église fut dédiée sous le nom de la sainte, que les Bar-sur-Aubins ont depuis choisie pour leur patronne, qui y a toujours eu un culte public. Cette église était alors l'église paroissiale du village situé sur la montagne, et Proverville et Fontaine étaient des hameaux dépendants de la cure de Sainte-Germaine (2); mais le village ayant été ruiné par les Anglais, en 1380, les habitants, qui se procuraient difficilement de l'eau sur cette hauteur où il n'y a qu'une fontaine, n'y revinrent plus. Ils se réfugièrent aux lieux appelés aujourd'hui Fontaine et Proverville, sur les bords de la rivière, et s'y fixèrent. Depuis lors cette montagne est devenue une espèce de désert. Il n'y avait plus debout que le monastère, la ferme et l'église, dont les Anglais n'avaient pu s'emparer, et qui devinrent annexes de Proverville, lorsque ce village eut été érigé en paroisse. Ils subsistèrent jusqu'à la fin du siècle dernier, que l'église et ses dépendances furent vendues. Elle fut démolie, rasée; la relique, vénérée depuis quatorze siècles, fut arrachée de son sanctuaire, brûlée et réduite en cendres, aux applaudissements d'une horde impie (3). Plus tard, l'acquéreur des pierres fit

(1) *Annuaire de l'Aube*, 1838.
(2) *Annuaire de* 1838.
(3) *Vie de sainte Germaine*, in-18.

construire, près de l'emplacement occupé naguère par l'ancienne église, une chapelle dédiée à sainte Germaine : elle a été restaurée et embellie par M. le baron de Vouillemont. Le peuple y va en pèlerinage, et tous les ans on y célèbre une fête solennelle qui attire les habitants de la contrée. On y montre encore, entre le deuxième et le troisième retranchement, le lieu où, d'après une pieuse et antique tradition, on croit que sainte Germaine eut la tête tranchée.

Cette montagne n'est plus occupée que par les bâtiments de la ferme et la nouvelle chapelle. On cultive son sommet. Une partie du glacis intérieur et des fossés est plantée de vignes et de cerisiers, au milieu desquels existent encore des décombres de toute espèce. On m'a assuré qu'on y avait trouvé quelques tombes, et qu'il y existait un tombeau sous lequel on prétend qu'un préfet romain aurait été enterré. Sa construction annonce, dit-on, qu'il a appartenu à un homme puissant de cette nation. Je n'ai pas eu le temps de vérifier ce détail, que j'ignorais lorsque j'ai visité la montagne.

On devrait lever le plan de ce lieu et de ce qu'il renferme encore de vraiment intéressant; on y désignerait les lieux où ont été successivement trouvés tous les objets antiques qui existent encore dans la ville, ou dont on garde le souvenir. Ce travail serait très-important pour l'histoire du pays, qui change tous les jours de face, et auquel les travaux successifs qu'on y fait enlèvent son antique et vénérable physionomie. J'avais commencé ce travail, que mon départ m'a forcé d'interrompre, et que je n'ai pas l'espérance de terminer : les seuls objets antiques que j'ai vus sont des monnaies gauloises assez frustes, trouvées dans la partie qui tient à la plaine, à neuf mètres à peu près de l'endroit où étaient élevés les retranchements. Mais ces monnaies ne peuvent instruire l'histoire, et il est impossible de rien conjecturer sur le temps et le lieu de leur fabrique. Elles portent, comme toutes les autres, une tête mal faite, à peine connaissable, et un cheval dont la ressemblance et la nature sont difficiles à trouver. Je les ai cependant recueillies comme des objets de curiosité sortis d'une fabrique barbare.

BRILLOUIN (de Saint-Jean-d'Angély),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DE L'ESPRIT DU SIÈCLE.

Notre honorable collègue M. Martinez de la Rosa vient de faire paraître à Madrid le sixième volume de l'*Esprit du Siècle*, ouvrage dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs (1). Le chapitre Ier de ce volume en indique suffisamment le but et l'importance.

« Ce livre, dit l'auteur, comprend l'*époque de l'Empire*. Aucune autre, dans les fastes du monde, n'a été aussi riche en grands événements : des révolutions, des conquêtes, des guerres sanglantes, de vieux rois chassés du trône, de nouveaux princes couronnés, d'anciens États bouleversés de fond en comble, et la dictature d'un homme sur le point d'être imposée à l'Europe !

« Mais cet homme, ébloui par sa puissance, en mina lui-même les fondements et causa sa perte. N'ayant pas voulu accorder à la France une *liberté* sage, il fut contraint de lui offrir en compensation la *gloire*, et, pour lui procurer la gloire, il se vit forcé de s'engager dans des guerres sans fin; et, engagé dans des guerres sans fin, il n'avait d'autre alternative que de vaincre ou de périr.

« Toutes les coalitions qui s'étaient formées précédemment contre la France avaient échoué à cause de la désunion des puissances qui n'avaient été mues que par des intérêts opposés, et trop souvent étroits et mesquins. A la dernière époque, l'union des gouvernements, qui paraissaient tendre à un même but, noble et légitime, assura leur triomphe.

« Mais ce serait une erreur bien grande que de vouloir expliquer le succès de cette entreprise en ne consultant que les fastes militaires ou les archives de la diplomatie : il y eut une *cause morale*, d'une force incalculable, qui contribua puissamment au triomphe des puissances et à la chute de Napoléon. Au commencement de la révolution française, les gouvernements et les peuples ne se trouvaient nullement d'accord : ceux-là s'obstinaient à soutenir, à tout prix, l'ancien édifice qui s'écroulait, tandis que les nations se sentaient attirées par l'attrait des réformes que la France prêchait partout. Mais, à la fin de l'Empire, les rois et les peuples s'étaient réconciliés : les rois réveillaient eux-mêmes l'enthousiasme des peuples en faveur de l'*indépendance*, et les peuples accouraient avec empressement, dans l'espoir que, pour prix de leurs sacrifices, ils obtiendraient la *liberté*.

« Napoléon avait triomphé jusqu'alors de tous les gouvernements ; mais il ne pouvait pas vaincre en même temps et les gouvernements et les peuples. Il

(1) Tome XIV, page 428.

avait opprimé la France, et la France l'abandonna ; il avait insulté l'Europe, et il se trouva sans un seul allié ; il se livra tout à fait à son étoile, et la fortune lui tourna le dos.

« Napoléon se détrôna lui-même ! »

On voit que ce premier chapitre n'est, pour ainsi dire, que l'esquisse du tableau que M. Martinez de la Rosa se propose de dérouler ensuite aux yeux du lecteur. Le sixième volume va jusqu'aux *Conférences d'Erfurth*, à la fin de 1808 : il contient donc l'exposition des causes qui amenèrent la révolution de la Péninsule hispanique et le grand soulèvement de la nation espagnole contre le joug qu'on voulait lui imposer.

M. Martinez trace ainsi à grands traits la physionomie de cette guerre qui exerça une si grande influence sur le sort de Napoléon et sur celui de l'Europe.

« Le soulèvement de l'Espagne était d'une telle nature qu'il devait nécessairement imprimer à cette guerre un caractère tout particulier. Dans toutes celles que Napoléon avait soutenues jusqu'alors, son triomphe avait toujours été non moins prompt que décisif ; il avait employé la même tactique partout, aussi bien dans la partie militaire que dans la partie politique. Son système à lui était tout simple : il attaquait avec une grande impétuosité, il culbutait l'armée principale et s'ouvrait un passage jusqu'à la capitale du royaume ennemi. Là il profitait de l'abattement des esprits et de la faiblesse des gouvernements pour leur dicter les conditions de la paix.

« Mais, dans la guerre d'Espagne, on ne pouvait pas employer ces moyens, et, quand même on aurait pu le faire, ils auraient été tout à fait inefficaces. Il était d'une mince importance de s'emparer de la capitale, comme on venait de le voir il n'y avait pas longtemps, et comme on l'avait vu plus d'une fois pendant la *guerre de la succession*. Le principe vital de l'État ne se trouvait point concentré dans le cœur ni dans la tête ; il était répandu à la fois dans les membres les plus éloignés : il ne suffisait donc pas de frapper un grand coup ; il fallait en frapper plusieurs.

« La *junte centrale*, chassée du lieu de sa résidence, enlevée même par l'ennemi, l'Espagne ne tombait pas sous le joug de Napoléon. La destruction d'un gouvernement devait en faire naître plusieurs autres. C'était sans doute un grand embarras qu'on s'était créé, sous plus d'un rapport, en laissant subsister des juntes populaires dans chaque province ; mais cette circonstance offrait aussi quelques avantages d'un prix infini : on avait pour ainsi dire sous la main une espèce de gouvernement supplémentaire, tout prêt à prendre les rênes de l'État aussitôt que l'occasion se présenterait. Ce que l'on pouvait tout au plus obtenir, en détruisant la *junte centrale*, c'était de replacer l'Espagne dans une situation semblable à celle où elle s'était trouvée au commencement de la révolution.

« Il n'était pas possible d'employer la crainte ou la corruption : ces moyens peuvent être efficaces auprès d'un cabinet ; auprès d'une nation, jamais ! Les senti-

ments qui avaient soulevé l'Espagne étaient trop purs pour qu'il y eût à craindre de les voir se corrompre de sitôt. Il y avait de la loyauté, de l'enthousiasme ; et l'aspect sombre et sévère que gardait le peuple, ainsi que la terrible vengeance qu'il avait exercée parfois pour de simples soupçons, retenaient dans le devoir le petit nombre de ceux qui peut-être, sans cette contrainte, se seraient montrés disposés à traiter avec l'ennemi.

« C'était la première fois que Napoléon se trouvait vis-à-vis d'une nation, et, pour son malheur, il ne sut pas le comprendre. Il était entré trop tard sur la scène politique, durant la révolution de sa patrie ; il n'avait pas pu apprécier par lui-même l'entraînement populaire qui avait imprimé d'abord à cette révolution une force si merveilleuse. Bien au contraire, Napoléon avait vu de ses yeux, dans plus d'une occasion mémorable, avec quelle grande facilité le peuple avait été vaincu en s'engageant contre les troupes. Élevé dans les camps, et ayant triomphé en très-peu de jours des nations les plus belliqueuses, il ne pouvait pas concevoir qu'une multitude presque sans armes, sans chefs, sans discipline, pût soutenir l'aspect de ses légions. Ce qu'il ne comprenait pas (parce que c'était pour lui quelque chose d'insolite et d'extraordinaire), c'est qu'il ne s'agissait point de vaincre des armées, mais de mettre sous le joug une nation. La première tâche était aisée, la seconde impossible.

« Dans de précédentes guerres on avait vu parfois quelques étincelles de résistance. Ainsi on avait vu des soulèvements éclater dans les Calabres et le Tyrol ; ainsi des bandes plus ou moins nombreuses s'étaient montrées en Allemagne. Mais cette résistance était partielle, trop restreinte ; elle ne pouvait nullement être comparée à celle de toute une nation qui comptait douze millions d'habitants, et qui était si décidée à vaincre ou à périr que, à l'exemple de Cortès, elle avait brûlé ses vaisseaux.

« Sans parler du caractère des habitants de la Péninsule, caractère persévérant outre mesure, tenace, capable de guerroyer pendant huit siècles en ne laissant apercevoir aucun signe de découragement et de lassitude, il fallait tenir compte de bien d'autres difficultés, telles que la configuration et les accidents du pays, environné presque de tous côtés par la mer, qui restait fermée à Napoléon et ouverte à ses ennemis ; le royaume de Portugal tout voisin, touchant l'Espagne et lui tendant les bras ; le territoire de la Péninsule inégal, hérissé de montagnes, sans voies faciles de communication, et où les aliments, l'eau même, ne sont pas en abondance ; en un mot, un champ de bataille de plusieurs centaines de lieues, tracé comme à dessein par la nature pour fournir aux habitants du pays des moyens de défense.

« Dans d'autres guerres, une bataille décidait de toute une campagne ; une campagne décidait du sort d'un État. Dans la guerre de la Péninsule les armées espagnoles étaient vaincues une et plusieurs fois, sans que l'ennemi fût maître même de la terre qu'il foulait aux pieds. Une armée était-elle dissoute, on en voyait renaître d'autres comme par enchantement. Chaque maison était une

forteresse, chaque sillon un fossé, chaque monceau de terre un mur. La résistance était générale, continuelle, de toutes les heures, de tous les moments; elle cessait sur un point, elle renaissait sur un autre... Il n'y avait pas au monde de forces capables d'en venir à bout. »

M. LE DUC DE DOUDEAUVILLE.

L'Investigateur est destiné à recueillir, à conserver les matériaux utiles à l'histoire; comment se fait-il donc qu'on n'ait pas compris jusqu'ici quel intérêt il y avait à y consigner le souvenir de la vie et des travaux de ceux de nos collègues qui ont vivifié l'Institut Historique, de ceux particulièrement qui ont contribué à sa fondation? Car le petit nombre d'articles nécrologiques qui s'y trouve peut être regardé comme une exception, et cette exception n'a pas toujours été faite pour ceux qui en étaient le plus dignes, pour M. le duc de Doudeauville, par exemple, qui justifiait si parfaitement la vénération dont nous l'environnions tous. Je n'ai pu m'expliquer surtout comment l'éloge si éloquent et si juste qui en avait été fait dans le sein de cette Société par son successeur à la présidence (1) n'avait pas été reproduit dans le journal.

Une occasion se présente de réparer autant que possible cette omission regrettable; M. Demoyencourt a fait hommage à l'Institut Historique du discours qu'il a prononcé, à l'assemblée générale de la Société Élémentaire, sur la vie politique et privée du duc de Doudeauville. Nous y puiserons quelques traits, puisque, à notre grand regret, nos statuts ne nous permettent pas de le reproduire en entier.

Si nous voulions émettre toute notre pensée sur l'œuvre de M. Demoyencourt, nous avouerions franchement que, dans l'éloge d'un *de ces hommes qui savent*, dit-il, *mériter également l'estime et la vénération de leurs concitoyens, à quelque opinion politique ou religieuse qu'ils appartiennent*, nous n'aurions point voulu voir de couleur politique; nous chercherons pour notre part à éviter cet inconvénient en ne présentant que des actes qui parlent d'eux-mêmes, et nous ne pourrons mieux faire, pour atteindre ce but, que d'emprunter souvent jusqu'aux expressions même de M. Demoyencourt.

M. Ambroise Polycarpe de Larochefoucauld naquit à Paris le 22 avril 1765. Tout jeune encore, il comprit qu'il avait un grand nom à porter. Ami du travail et doué naturellement de ces dispositions heureuses dont il devait faire un jour un si noble usage, il parcourut au collége dit d'Harcourt le cercle de brillantes études, et termina à l'âge de douze ans celle de la langue latine. Il fut dès lors, suivant l'usage des grandes familles à cette époque, fiancé à Mlle de Montmi–

(1) M. le marquis de Pastoret.

rail, et prit le titre de duc de Doudeauville, sous lequel nous le désignerons désormais. Il s'essayait déjà à de petites compositions poétiques qui n'ont pas vu le jour, mais que l'on a conservées dans la famille, et dont quelques-unes sont de précieux autographes. Nous citerons seulement un recueil de quatrains qui, si l'on réfléchit surtout à l'âge de l'auteur, ne paraîtra peut-être pas sans mérite. Il l'a fait précéder de cette note : « Quatrains faits à l'âge de douze ans pour « Mlle de M........., avec qui mon mariage était arrangé, et que je ne connais« sais pas encore » :

. . . .
. . . .
Apollon à la chasse avait perdu sa sœur ;
Il la cherchait partout : elle était sage et belle.
En vous apercevant, charmé de son bonheur,
Il ne la chercha plus : il vous prenait pour elle.

Le duc de Doudeauville embrassa la carrière militaire à l'âge de seize ans. Il n'abandonna pas cependant ses habitudes studieuses, qu'il sut concilier avec la nécessité où il se trouvait de voir le monde. Ce fut dans cette société, si polie, si gracieuse, qu'il épura encore, si ce fut possible, ces formes élégantes qu'il devait à sa première éducation ; il y joignit de bonne heure une délicatesse exquise, qui donnait un charme indicible à son commerce.

Il fut aussi mêlé de bonne heure aux affaires publiques, et là, ce qui déjà était plus difficile, il sut se concilier l'estime des gens de bien. On rendait justice à sa douceur en louant sa piété. Il avait à peine vingt-cinq ans lorsque l'horizon politique annonça la tourmente révolutionnaire, et pendant plus d'un an il balança à suivre le parti de l'émigration. Mais que pouvait-il faire en France? Quel service allait-il y rendre désormais, lui pour qui rendre service à ses concitoyens et à sa patrie était un véritable besoin ? Il se décida donc à aller rejoindre l'armée de Condé sur les bords du Rhin. Mais déjà le mauvais vouloir et l'hypocrite duplicité des puissances étrangères n'étaient un mystère pour personne. Notre jeune émigré, remettant l'épée dans le fourreau, alla chercher dans la culture des sciences et des lettres les consolations dont il avait besoin, et voyagea en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Italie, avec la noble pensée de faire jouir un jour ses compatriotes du fruit de ses recherches.

Le vœu qu'il ne cessait de former de revoir la France fut enfin exaucé. Bonaparte cherchait à rehausser sa jeune auréole de tous les vieux souvenirs, de tous les vieux noms de la France, en rattachant à sa personne ou à sa maison tous les lambeaux d'un passé que venait d'emporter la tempête ; il fit des offres séduisantes au duc de Doudeauville, qui crut devoir les refuser. Mais, brûlant toujours du désir d'être utile à ses concitoyens, on le retrouve, en 1805, à la présidence du conseil général du département de la Marne, et depuis, pendant trente-six ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, il n'a pas cessé d'en faire partie. L'estime générale n'a pas cessé, non plus, de l'y suivre.

M. Demoyencourt nous dit que le duc de Doudeauville salua avec attendrissement le retour des Bourbons; il y voyait le triomphe de ses sympathies; il espérait surtout des jours plus heureux pour la France. Rappelé à la cour du roi Louis XVIII, il recouvra ses anciens titres et ses honneurs.

En 1814 il fut nommé commissaire extraordinaire du roi dans la deuxième division militaire, à Mézières, puis pair de France le 4 juin de la même année. Il quitta de nouveau la France en 1815, y rentra avec Louis XVIII, et devint aussitôt inspecteur général des gardes nationales du département de la Marne. L'année suivante il présida la commission qui avait pour but la réorganisation difficile de l'École Polytechnique. Membre assidu de la Chambre des pairs, il fut appelé, en 1822, à la direction générale des postes, dans laquelle il se signala par d'utiles améliorations. Chaque nouvelle fonction dont se voyait investi le noble duc était pour lui une nouvelle occasion de bonnes œuvres. Ce fut là le but de toutes les pensées de sa vie. Mais, quelque soin qu'il prit de cacher à la main gauche le bien que faisait la droite, ses bienfaits ne pouvaient rester longtemps ignorés; la reconnaissance publique trahissait, chaque jour, ses secrets.

Parmi tant de services rendus, rappelons l'usage qu'il fit de sa position de directeur général pour sauver la vie au sous-officier de cavalerie *Louis Bussière*, jeune homme honnête, à la docilité duquel on avait toujours rendu justice, que sa conduite régulière et son amour du travail recommandaient jusque-là à tous ses chefs; pauvre jeune homme qui venait d'être condamné à la peine de mort, pour avoir frappé un lieutenant de sa compagnie, homme peu considéré, et qui l'avait, en quelque sorte, poussé à cet oubli de ses devoirs, que les lois militaires ne pardonnent pas et qu'elles ne sauraient punir trop sévèrement. Tant de recommandations personnelles et l'appui du duc intéressèrent en sa faveur Monseigneur Montaut des Iles, évêque d'Angers, qui obtint sa grâce de Louis XVIII. C'était le mercredi 23 juin, et Bussière devait être exécuté à Angers, le 25, à trois heures et demie du matin. Le moindre retard dans l'arrivée de la grâce royale pouvait perdre le jeune homme. Impossible, d'un autre côté, d'expédier une estafette sans l'ordre du directeur général, et c'était au milieu de la nuit! N'importe! tous les fonctionnaires de l'administration connaissent l'humanité de leur chef, et, sans considérer son âge, son état de maladie, l'heure indue, on arrive au chevet de son lit, et en peu de mots on lui raconte ce dont il s'agit. Il bénit la Providence de l'occasion qu'elle lui offre d'ajouter une bonne œuvre à celles qui lui attirent déjà les bénédictions de tous; il s'habille à la hâte et se fait conduire à l'hôtel des Postes pour y organiser lui-même un service d'estafettes. Un des commis les plus intelligents de l'administration court à son cabinet, et aussitôt le duc lui dit : « Il y a trente-sept postes de Paris à Angers par la route du Mans; voici 37 louis que vous ferez tenir au directeur de cette première ville, à qui je vais écrire pour qu'il les fasse distribuer par le premier courrier de retour à tous les pos-

tillons qui auront porté rapidement votre paquet. Partez vite ; ne manquez pas d'annoncer la nouvelle au premier relai ; répétez-la partout, afin que tous les courriers de cette route se la fassent passer de l'un à l'autre. Si vous organisez bien ce service, si la dépêche arrive à temps, il y aura 100 écus de gratification pour vous. » Tout fut exécuté comme il l'avait ordonné. Bussière fut sauvé ; sa grâce arriva à Angers le jeudi 24, à onze heures et demie du soir, et les 37 louis ne figurèrent jamais au budget de l'administration des postes.

C'est au duc de Doudeauville qu'on dut, en 1826, l'établissement de la ferme de Grignon et tout ce qui se fit d'important dans le ressort plus ou moins direct de ses hautes fonctions de ministre de la maison du roi, celle de toutes les fonctions que lui confia le gouvernement, qui convenait le mieux à ses goûts. Nul n'était, en effet, plus propre que lui à remplir cette mission de confiance qui plaçait dans ses mains une des plus belles attributions de la royauté, celle de récompenser le mérite, de soulager le malheur, d'encourager les beaux-arts et de protéger l'industrie. Ces services cependant ne furent pas toujours appréciés comme ils le méritaient, et, le 29 avril 1827, le ministre de la maison du roi rentra dans la vie privée, pour n'avoir pu voir sans regret le licenciement de la garde nationale parisienne, grave mesure qu'il jugeait avec raison d'un effet désastreux pour l'avenir. Cependant ce ne fut, en quelque sorte, qu'après la révolution de 1830 que finit la carrière politique du duc de Doudeauville. Pour des motifs que nous ne nous permettrons point d'examiner, il crut devoir siéger à la nouvelle Chambre des pairs, assister au procès des ministres et donner seulement en 1832, après l'échec de la loi sur l'hérédité de la pairie, une démission qui ne lui paraissait pas opportune deux ans plus tôt. Alors il rentra, pour n'en plus sortir, dans la vie privée qui avait pour lui de l'attrait et qui ne le laissa pas oisif. Sa bonté d'âme le faisait s'associer à tout ce qui lui paraissait utile.

Le conseil général des Hospices ne tarda pas à l'appeler dans son sein. Chacun des membres s'était chargé de la surveillance d'une de ces maisons où la maladie reçoit les secours de l'art, où la vieillesse trouve un refuge. Le duc de Doudeauville eut pour sa part l'hôpital de la Pitié, l'hôpital Necker et l'hospice de Larochefoucauld, que sa bonne et respectable mère avait ouvert à Montrouge aux indigents et aux infirmiers devenus incapables par l'âge ou les infirmités de continuer leur service dans les hôpitaux. Il faudrait un effort de mémoire pour donner ici la nomenclature de toutes les Sociétés auxquelles il appartint, auxquelles il fut utile. « Je suis le plus effroyable cumulard de France, » disait-il spirituellement en parlant de ses innombrables fonctions gratuites auxquelles l'attachait son cœur. Toutes les associations philanthropiques se disputaient l'honneur de le posséder. Mentionnons spécialement l'École et les établissements charitables de Montmirail, dont il fut l'âme, et où sa mémoire sera toujours vénérée. Nous ne voulons pas oublier de dire aussi la part que prit le duc de Doudeauville au projet de rétablissement des Bénédictins,

que l'Association paternelle des Chevaliers de Saint-Louis essaya à Senlis, et qui eût réussi si elle eût été confiée à des hommes plus énergiques.

En le considérant sous le rapport littéraire, nous mentionnerons encore la *Société pour l'instruction élémentaire*, dont il fut le président, et au sein de laquelle un de ses membres les plus distingués, M. Demoyencourt, fit entendre l'éloquent éloge qui a fourni les quelques phrases reproduites ici. Nous tenons surtout aussi à rappeler sa coopération active à nos travaux, sa présence assidue à nos séances, l'avantage, dont nous fûmes fiers, de l'avoir pour président de l'Institut Historique, et cet accès facile, aimable, que tous ses collègues étaient sûrs de trouver près de lui.

Dans sa retraite il s'occupa à consigner en vers ses souvenirs et ses regrets; là, au milieu de ses parents et de ses amis, il aimait à se rappeler le bon vieux temps. Il composait des couplets pour leurs fêtes; il chantait les louanges de la Providence, et faisait toujours de plus en plus bénir son nom par les habitants de Montmirail comblés de ses bienfaits.

Une vie si pleine, si occupée, avait nécessairement influé sur sa santé. En 1839, il avait subi avec une patience tout à fait angélique trente-six fois l'opération de la lithrotritie. Son docteur disait qu'*il trouvait dans son pouls le calme de son âme*. Ce calme venait de la pureté de sa conscience et de sa confiance inébranlable dans les décrets de Dieu. Il fut soulagé, se crut guéri, et partit pour Montmirail afin d'y achever sa convalescence. Quelles furent ses émotions quand il reparut sur cette terre où il était adoré! Tout le pays bordant la route était venu à sa rencontre; le mauvais temps et la pluie n'avaient pu retenir ces bons villageois qui se pressaient sur les pas de leur ami. Cependant il revint à Paris, où, malgré son état, il voulut reprendre ses occupations et ses œuvres de bienfaisance. Les forces physiques ne répondaient plus à l'activité de sa belle âme. Il quitta, pour la dernière fois, Paris au printemps de 1840, et retourna à Montmirail. Sa profonde et sincère piété lui permit de regarder la mort sans la braver et sans la craindre, et l'on a trouvé, parmi ses *Pensées*, ces vers touchants :

Pourquoi donc redouter la bienfaisante mort,
De nos vices l'effroi, de nos vertus le germe?
De nos maux, de nos pleurs n'est-elle pas le terme?
D'un voyage orageux n'est-elle pas le port?
O Mort! dont j'enviai souvent la douce loi;
Mort que je venge ici de toute ma puissance,
Favorable à mes vœux, pour seule récompense,
Epargne ce que j'aime, et ne frappe que moi.

En pensant à ses derniers moments, il écrivait ce qu'il appelait son *Testament de cœur*, ajoutait à son épitaphe et préparait sa belle âme à ce passage toujours redoutable, même pour le juste.

Excellent chrétien, il reçut les sacrements de l'Église et cessa de vivre le 2 juin 1841, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Quoique cette mort fût depuis longtemps prévue, tout Montmirail, en l'apprenant, fondit en larmes. Pendant quatre jours les restes mortels du duc, déposés dans une chapelle ardente, furent l'objet de pieux pèlerinages. Membre de plusieurs Sociétés littéraires, jusque dans le Nouveau-Monde, sa mort aura partout excité des regrets, et celui qui, aux titres de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, de chevalier de Saint-Louis, d'officier de la Légion-d'Honneur, de grand d'Espagne de 1re classe, trouvait encore préférables les titres que lui donnaient sa piété et son patriotisme, celui-là mérite que sa mémoire soit toujours bénie !

L'abbé Badiche,
membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE DE M. PASCAL STANISLAS MANCINI,
Avocat à Naples.

C'est pour la quatrième fois que vous avez à examiner la question de la propriété intellectuelle; je dis intellectuelle et non pas littéraire ; car elle s'applique, dans le principe et dans les conséquences, à toutes les productions de l'intelligence humaine, aux sciences, aux arts comme à la littérature.

La légitimité du principe n'est plus à l'état de discussion. Déjà en séance particulière des classes, dans plusieurs assemblées générales et dans les congrès, la question a été l'objet de débats intéressants : vous vous êtes prononcés pour l'affirmative. Mais il reste une question encore non résolue, et qui présente plus de difficultés dans l'application de ce droit désormais incontestable ; il faut la considérer sous le rapport international.

M. Mancini nous apprend que cette garantie de réciprocité a été reconnue et acceptée par la plupart des puissances de la péninsule italique, une seule excepté, et c'est le gouvernement napolitain. Cette prohibition unique a trouvé à Naples un apologiste. C'est à cette apologie, que je ne veux point qualifier, que répond M. Mancini, et il a rempli avec autant de talent que de bonheur la noble mission qu'il s'était imposée.

Il s'est surtout attaché au principe de garantie réciproque, et c'est sur ce seul point que j'appelle votre attention ; c'est le seul qui doit être l'objet de la discussion actuelle.

Cette question du droit de garantie réciproque avait occupé les savants, les artistes, les littérateurs du XVIIIe siècle. Des édits, des arrêts du conseil, du parlement ont été publiés sur les livres d'auteurs français imprimés ou réimprimés hors des frontières (1).

Ravalée alors à l'état de problème de police politique, la question n'avait jamais été examinée dans l'intérêt du principe de propriété des auteurs et dans celui des sciences, des lettres et des arts.

(1) Arrêt de règlement de 1723. Examen de l'intérieur.



Les temps sont heureusement changés, et la nécessité de la garantie réciproque, réglée par un acte international entre tous les gouvernements du monde civilisé, a été démontrée dans les débats de nos Chambres législatives. La légitimité du droit des auteurs a été reconnue; la question a été examinée dans tous ses développements.

Sans doute il ne s'agit pas d'intervenir dans les règles prescrites par les divers gouvernements, et le droit de réciprocité ne s'applique qu'aux livres dont la publication est autorisée par chaque gouvernement, et nullement à ceux publiés sans l'autorisation de chacun d'eux ou même à son insu; mais il s'agit d'appliquer aux sciences, aux arts libéraux, aux lettres, la garantie accordée partout aux arts industriels.

Etrange contradiction! l'invention ou l'importation d'un procédé pour la confection ou le perfectionnement d'un objet de luxe ou de fantaisie peut en assurer l'exploitation exclusive dans tous les pays, quelle que soit d'ailleurs la forme du gouvernement établi. Il suffit d'y demander un brevet moyennant finance convenue: ce n'est qu'une question d'argent. Et l'auteur qui aura consacré ses veilles, son génie à un ouvrage de science, à un ouvrage qui honore son siècle et son pays, dont la publication intéresse au plus haut degré les progrès de l'esprit humain, se verra contrefait à Bruxelles, à Londres, et partout ailleurs, sans pouvoir obtenir justice contre les contrefacteurs, qui auront pu, sans nul risque, s'approprier le produit d'une scandaleuse spoliation, et avoir la certitude d'un immense profit. La contrefaçon se multipliera d'autant plus que l'ouvrage sera plus important, et que le nom de l'auteur sera cité avec plus d'éloges parmi les célébrités du monde savant.

Vainement le droit de propriété intellectuelle aura été reconnu, proclamé comme souverainement juste, si dans le fait il n'est pas garanti par une convention internationale. Il s'agit d'examiner si les éditeurs étrangers peuvent reproduire des ouvrages, dont il leur suffira d'acheter un exemplaire. Pendant que la contrebande s'exercera sur la frontière, la contrefaçon dans l'intérieur dissimulera sa fraude en empruntant la rubrique ou le nom d'une librairie étrangère; affranchis du payement du prix du manuscrit original, les éditeurs étrangers et les contrefacteurs pourront vendre à meilleur marché; le libraire, propriétaire de l'original, ne pourra soutenir la concurrence, et par conséquent remplir ses engagements envers l'auteur. Il est donc démontré que, sans la garantie internationale, le droit de propriété intellectuelle n'est plus qu'une déplorable déception, ou plutôt une prime offerte à la fraude et à la cupidité; c'est ajouter l'impunité au scandale de la plus injuste spoliation.

L'expérience a prouvé que la contrebande rendait inutiles tous les expédients de l'autorité pour entraver la circulation des ouvrages imprimés; les pénalités les plus sévères, les amendes les plus exorbitantes ne frappent que quelques

misérables agents en sous-ordre ; les prohibitions fiscales n'ont jamais arrêté les grands spéculateurs (1).

Ajoutons en terminant que, si le brevet d'invention ou de perfectionnement d'un objet par un industriel peut être refusé par un gouvernement étranger quand il le juge à propos, il en serait de même pour les productions scientifiques et littéraires. Le droit de garantie n'est réclamé que pour les ouvrages autorisés.

A ces conditions, qui doivent faire disparaître les susceptibilités les plus ombrageuses, la garantie réciproque ne présente aucun inconvénient ; posée dans les limites fixées par la justice, et réclamées dans l'intérêt de la civilisation et de l'humanité tout entière, la question ne peut recevoir qu'une solution approbative.

Espérons que le mémoire de notre courageux et savant collègue M. Mancini obtiendra tout le succès qu'il mérite, et que le cabinet napolitain adhérera au règlement de garantie réciproque consenti par les autres cabinets de l'Italie.

DUPEY (de l'Yonne),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

GRAMMAIRE RAISONNÉE DE LA LANGUE LATINE,

PAR L'ABBÉ J.-H.-R. PROMPSAULT,

Aumônier de la Maison royale des Quinze-Vingts. — 1842.

M. l'abbé Prompsault est un des érudits les plus patients et les plus consciencieux de notre époque ; déjà connu par plusieurs ouvrages de piété (2) et par quelques autres de pure érudition, qui ont pour objet l'ancienne langue française (3), il a donné au public, en 1837, un *Traité de Ponctuation et de Lecture* (1), extrêmement curieux, moins sans doute par les applications qu'on en peut faire, qui souvent seraient contraires aux habitudes de notre orthographe, que par les notions historiques que nous donne l'auteur, et les recherches qu'il a faites sur l'origine, la valeur et les modifications successives de tous nos si-

(1) Nous lisons dans un mémoire que l'illustre Malesherbes, alors chargé de la direction générale de la librairie en France, présenta à Louis XVI, ce passage fort significatif (p. 243) : « Je crois que cette cour (Rome) tire beaucoup d'argent de la contrebande des livres. J'en citerai pour preuve une lettre que j'ai reçue depuis peu d'un habitant d'Avignon, qui me mande qu'il a sollicité la permission d'imprimer une nouvelle feuille périodique, différente de celle connue sous le nom de *Courrier d'Avignon ;* qu'il a offert à la chambre apostolique 20,000 fr. par an ; mais que le pape est arrêté par le privilége qu'il a accordé au nommé Giraud pour le *Courrier d'Avignon*, pour un tribut annuel de 4,000 fr. Il est très-possible que les autres livres qui s'impriment à Avignon paient une pareille redevance. »

(2) *Pastoral ; le Petit Jardin des Roses ; Miroir spirituel ; le Livre de la vie religieuse, etc.*

(3) *Œuvres de maistre François Villon ; Discours sur les publications littéraires du moyen âge. Lettre à M. Crapelet.*

(3) In-18 ; chez Jeanthon.



gnes de ponctuation. On suit avec le plus vif intérêt cette histoire du point, de la virgule, des deux points, des parenthèses, des crochets, que l'on voit naître de siècle en siècle, passer des manuscrits dans les imprimés, et y prendre définitivement la forme et la valeur que nous leur connaissons maintenant.

A la suite de ce travail, en quelque sorte préparatoire, M. l'abbé Prompsault publia, il y a environ quatre ans, le prospectus et le spécimen d'un dictionnaire universel de la langue latine, qui devait donner les mots latins de toutes les époques avec leurs formes et leurs sens différents, purs ou altérés. Cet ouvrage vraiment gigantesque, dont le projet semblait devoir embrasser tout Forcellini et tout Ducange, n'a point paru. Mais M. Prompsault ne l'a pas abandonné, et, avec l'espoir de mener son entreprise à bonne fin, il reproduit son plan primitif, en ce qu'il avait de vraiment caractéristique, dans la *Grammaire raisonnée* dont nous avons sous les yeux la première livraison

Cette grammaire n'est pas faite pour commencer l'étude de la langue latine : M. Prompsault le reconnaît lui-même quand il déclare (page 7) que son ouvrage est particulièrement destiné aux maîtres. Il suffit d'ailleurs de dire que la première livraison contient 320 pages, et que nous ne sommes encore qu'à la moitié du traité des lettres et de l'orthographe : ce serait certainement prendre le plus long que de mettre un tel ouvrage entre les mains des élèves.

Mais pour ceux qui savent la langue latine, et qui veulent l'étudier à fond, la *Grammaire raisonnée* de M. Prompsault, et j'aimerais mieux dire sa *Grammaire historique et critique*, leur offre des ressources immenses et des détails extrêmement précieux.

C'est en effet l'histoire générale et détaillée de la langue latine qu'entreprend notre auteur, sous le nom beaucoup trop modeste de *Grammaire latine*; pour cela il a consulté tous les monuments littéraires qu'il a pu rencontrer; les nombreux documents qu'il en a tirés lui ont permis de suivre pas à pas la marche de la langue latine à travers les siècles, de constater les différentes modifications qu'elle a subies, d'appuyer ou de combattre ce que les grammairiens en ont dit jusqu'à ce jour, et de déterminer, avec autant de précision et de certitude que le sujet en comporte, les règles propres à chaque âge et à chaque espèce de latinité (page 6).

On voit déjà par ces mots que ce n'est pas une seule latinité, celle de Cicéron et de Virgile, par exemple, que M. Prompsault veut nous faire connaître; ce sont les latinités différentes qu'il reconnaît dans les vingt-deux siècles qu'a duré la langue latine.

Ces latinités sont, pour lui, au nombre de quatre, savoir : la *haute latinité*, ou celle du premier âge, qui commence à la fondation de Rome et s'étend jusque vers les derniers temps de la république; la *belle latinité*, ou latinité du second âge : elle commence vers le temps de Sylla, et finit avec le règne d'Auguste; la *moyenne latinité*, qui répond aux troisième et quatrième âges, c'est-à-dire au temps écoulé depuis la mort d'Auguste jusqu'à la chute de l'empire ro-

main, et depuis cette époque jusqu'au XVe siècle où la langue latine cessa d'être parlée; enfin la *basse latinité*, c'est-à-dire la langue des écrivains de tous les âges dépourvus de goût et de savoir.

Je n'examine pas ici la division qu'il admet dans la durée de la langue latine; quelques humanistes, Funck entre autres, suivi par M. Schœll, l'ont partagée un peu différemment. Ces divisions générales, n'ayant d'existence que dans la pensée de l'auteur et l'esprit du lecteur, n'ont pas non plus d'autre importance que de mettre dans les idées un ordre commode et facile à retenir, et la division nouvelle est certainement très-louable sous ce rapport, quoiqu'on ne puisse pas dire qu'elle est absolument supérieure à toute autre.

Maintenant, pour nous rendre compte des variations de la langue, M. Prompsault a non-seulement lu les auteurs latins; il a consulté les grammairiens anciens et modernes; il appelle *grammairiens anciens* ceux qui ont écrit avant le XVe siècle; les autres sont, pour lui, des *grammairiens modernes* : ceux de cet ordre, qu'il analyse dans son ouvrage, sont au nombre de plus de deux cents; et en effet il en cite trente et un sur la définition seule de la grammaire, sans compter douze anciens, dont il réunit les témoignages sur le même sujet.

On comprend par ces lignes quelle sera la marche générale de son livre : obligé de discuter sans cesse, l'auteur expose d'abord la doctrine des modernes; il fait connaître ensuite celle des anciens, et se sert des autorités les plus respectables pour établir les principes les plus raisonnables et les plus sûrs : ainsi chaque point de doctrine grammaticale fait le sujet d'un chapitre; chaque chapitre contient trois articles : la doctrine des modernes, puis celle des anciens, et, sous le titre *Discussion et Principes*, les opinions de M. Prompsault lui-même, appuyées sur le raisonnement ou l'autorité légitime.

Cette marche est lente et longue sans doute, comme l'avoue M. Prompsault (page 7); mais personne ne songera à lui en faire un reproche, si l'on trouve, dans son livre, comme il y a lieu de l'espérer, tout ce qu'on y cherchera sans doute après avoir lu sa première livraison.

Celle-ci fait la moitié à peu près du traité des lettres, de l'orthographe et de la ponctuation; après lequel on en trouvera quatre autres sur les mots considérés comme parties du discours, sur les divers rapports de ces mots entre eux, sur les rapports de la syntaxe française à la syntaxe latine, et sur les formes propres à la langue oratoire ou poétique.

On peut donc penser que l'ouvrage aura quatre volumes de six à sept cents pages; sous des dimensions si considérables il est probable que rien ne manquera de ce qui tient à l'histoire de la langue latine : les changements que la langue a éprouvés successivement, soit dans le corps des mots, soit dans leurs terminaisons, soit dans la forme de ses phrases, apparaîtront sans doute, en temps et lieu, réunis dans des listes substantielles, et comme le résumé des longues discussions qui les auront précédées.

De pareilles listes ont déjà été publiées; Funck, dans le siècle dernier, en a

composé plusieurs par lesquelles il termine les différents âges de la langue latine, et M. Schœll n'a pu mieux faire que de les reproduire en abrégé dans son *Histoire de la littérature latine.* Nous devons croire que M. Prompsault ne négligera pas un moyen si avantageux de présenter, sous un seul coup d'œil, le résumé de tout ce qui a été dit ; il est d'autant moins permis d'en douter que, dans son livre II, au chapitre 9, sur les *lettres considérées comme notes ou signes,* il a reproduit ou composé des listes très-étendues de toutes ces abréviations, avec des explications dont plusieurs seront contestées peut-être, mais qui ne sont pas moins fort ingénieuses.

Reprenons maintenant avec quelque détail ce qui se trouve dans ce volume. Après une introduction et une discussion sur la nature de la grammaire, que M. Prompsault définit *la science des signes de la parole et des règles à suivre pour les employer convenablement* (page 11), vient, dans le livre Ier, une série de dissertations sur l'origine de l'alphabet latin (page 16), sur le nombre des lettres latines (page 19), sur la composition de l'alphabet aux divers âges de la langue (page 36), sur la division et le nom des lettres (page 38), sur leur prononciation (pages 50 à 75), sur la forme des lettres et leur écriture (page 82).

Le second livre traite de l'orthographe, que les grammairiens appellent *absolue,* ou des lettres considérées dans les mots : ce sont encore des discussions approfondies sur l'orthographe en général (page 84), sur les syllabes, les diphthongues, les voyelles et les consonnes ; sur l'affinité des lettres (page 98), sur celle des diphthongues (page 108), sur celle des consonnes (page 112), sur la sympathie des lettres (page 149), c'est-à-dire sur la faculté qu'elles ont de s'associer avec les unes plutôt qu'avec les autres ; sur l'euphonie (page 156), et à ce propos sur les métaplasmes par addition, soustraction ou changement ; sur la décomposition syllabique des mots (page 206) ; enfin sur les lettres considérées comme notes ou signes (page 212).

Ce dernier chapitre, qui s'étend dans la présente livraison de la page 212 à 320, n'est pas terminé ; il traite des lettres nominales (page 213), des lettres numérales (page 215) ; et à ce propos vient un exposé de la numération écrite des Romains, où ceux qui ont l'habitude d'écrire avec ces chiffres trouveront des idées bien opposées à celles qui sont généralement reçues. Les notes de poids, mesures et monnaies des Romains lui donnent lieu d'entrer dans des détails très-curieux sur la signification et la valeur de ces notes, et de composer un calendrier romain, le plus complet que j'aie encore vu, d'après huit autres calendriers. Enfin M. Prompsault commence à la page 260, et continue jusqu'à la page 320, une liste des notes abréviatives propres à certaines formules de droit et autres. Cette liste, où il y a jusqu'à présent entre deux et trois mille explications, ne va pourtant que jusqu'à la lettre I ; le reste doit commencer la seconde livraison.

Tel est, dans ce qui en a paru, le travail de M. l'abbé Prompsault ; l'énoncé seul de ce qui s'y trouve a fait assez comprendre sa valeur. Il est certainement

le résultat de très-longuès recherches et d'une très-constante application de l'auteur.

Y trouvera-t-on maintenant quelques erreurs de détail, quelques conséquences forcées, quelques vues contestables? Cela se peut, cela même, dirai-je, est probable. Comment n'échapperait-il pas quelques fautes dans un si grand ouvrage? Mais il faudra, pour les trouver, vérifier soigneusement tous les textes, toutes les autorités dont M. Prompsault s'appuie. L'auteur, du reste, met dans son exposition une entière bonne foi; car en plusieurs endroits, et notamment à la page 60, où il traite de la prononciation des lettres latines, ayant à donner les opinions de trois grammairiens latins, Terentianus Maurus, Marius Victorin et Marianus Capella, il met le texte latin en note au-dessous de sa traduction, pour donner à chacun la facilité de le consulter et de le redresser au besoin.

Toutefois je dois dire à M. Prompsault qu'on regrettera toujours que dans sa première livraison les citations ne soient presque jamais indiquées chez lui que par le nom des auteurs; il annonce pour la seconde livraison une liste par ordre alphabétique des noms d'auteurs ou de titres de tous les ouvrages cités, avec la date de leur impression. Cette liste sera fort utile sans doute, mais elle ne dispense point d'une indication plus précise. S'il faut chercher dans tout un ouvrage pour y trouver un passage cité, on y renonce la plupart du temps et l'on ne vérifie pas.

L'augmentation du volume serait d'ailleurs insensible; car, M. Prompsault devant donner une liste des éditions qu'il a eues sous les yeux, il lui était facile de mettre à côté du nom de l'auteur cité le numéro de la page entre parenthèses, ou le numéro du paragraphe, dans les ouvrages divisés de cette manière. Comme presque toutes les citations de M. Prompsault sont l'objet d'autant de paragraphes, cette addition n'aurait pas fait une page de plus sur la totalité du livre, puisqu'elles n'auraient augmenté le nombre des lignes de chaque paragraphe que dans le cas très-rare où celui-ci est composé de lignes absolument complètes. Je n'en ai trouvé que trois de ce genre sur les treize premières pages. Il n'est pas douteux, si l'auteur prenait le parti de faire ses indications dans les livraisons suivantes, selon le système que j'indique, que son livre n'y gagnât beaucoup, aux yeux de ceux du moins qui tiennent à une grande exactitude : cela ne détruirait d'ailleurs aucunement et ferait au contraire mieux ressortir encore les immenses travaux qu'il a dû faire pour venir à bout de composer une grammaire de la nature et du mérite de la sienne.

BERNARD-JULLIEN,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 1er mars, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Noirot, bibliothécaire de la Société de Géographie et directeur du *Spectateur militaire*, qui fait hommage à l'Institut Historique des ouvrages suivants : *Aperçu de l'état militaire en France en* 1840 ; *l'Expédition et le siége de Constantine en* 1837, avec deux plans et une vue ; *Journal des opérations de l'artillerie au siége de Constantine*, avec plans et vues ; *la Colonne de Napoléon au camp de Boulogne*, par Joachim Ambert ; *Relation de ce qui s'est passé à la convocation et pendant le voyage de l'arrière-ban en Allemagne, en* 1674, par Claude Joly ; *Carte pour servir à l'intelligence de l'histoire régimentaire de l'armée d'Italie, en* 1796. M. Renzi est chargé de l'examen de cette carte. — Des remerciements particuliers sont votés à M. Noirot.

La classe reçoit encore deux autres ouvrages, savoir ; *Description du sépulcre Goethals, en l'église Saint-Piat, à Tournay ;* suivie de la *Biographie de Henri Goethals, dit de Gand*, avec gravure et portrait ; ouvrage offert par M. le chevalier de La Bassemouturie ; *Quadro storico statistico della serenissima republica di San-Marino*, par notre honorable collègue M. le capitaine Oreste Brizi, d'Arezzo. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Renzi, en son nom et au nom de M. le chevalier Fabi de Conti Montani, propose comme membres correspondants : Monseigneur Charles-Emmanuel Muzzarelli, auditeur de la *Sacra Rota*, à Rome ; S. E. M. le prince Frangipane di Campobasso, de l'ancienne famille *Anicia*, protecteur des lettres et des arts, à Rome; M. le comte François Brancaleoni Ranghiosci, de Gubbio, antiquaire, possesseur d'un musée de numismatique et d'une belle galerie de tableaux, à Rome ; M. le chevalier Joseph-Vincent Dentoni, de Parme, cameriere di spada e cappa de S. S. Grégoire XVI, membre de plusieurs académies, à Rome.

M. le comte de Jelski propose ensuite, comme membre résidant, M. le comte Alexandre Holinski, occupé en ce moment à préparer un ouvrage important où il a réuni le fruit de ses études et de ses observations pendant ses longs voyages dans les principaux États de l'Europe. M. de Monglave appuie la candidature de M. le comte Holinski.

Sont nommés commissaires, pour l'examen de ces cinq candidatures, MM. de Monglave, Renzi et le baron de La Pylaie.

M. le docteur Neyen, de Luxembourg, présenté en qualité de membre correspondant à la dernière séance de la 1re classe, est admis à l'unanimité, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Dufey (de l'Yonne) fait la première partie de son rapport sur l'ouvrage intitulé : *Les Femmes célèbres de* 1789 *à* 1795, *et leur influence dans la Révolution*, pour servir de suite et de complément à toutes les histoires de la Révolution française, par Lairtullier, avocat ; 2 vol. in-18 ; Paris, 1840. Le rapporteur, qui a été témoin de la Révolution, donne plusieurs détails curieux et tout à fait nouveaux sur les personnages mentionnés dans l'ouvrage de M. Lairtullier, et sur l'époque qui les a produits.

M. de Monglave ajoute quelques renseignements sur le ministre de la guerre Bouchote ; renseignements qu'il tient de son fils, qui vit aujourd'hui retiré à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Le rapport de M. Dufey (de l'Yonne) sera continué à une prochaine séance.

*** Le mercredi 8 mars, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Leudières. — Seize membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Renzi donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Ortmans-Hauseur, de Verviers (Belgique), proposé à la dernière séance en qualité de membre correspondant. Dans cette lettre, que la classe écoute avec beaucoup d'attention, le candidat expose en très-bons termes la nature, le but et l'importance des travaux auxquels il se livre depuis plusieurs années.

Sur les conclusions de la commission, composée de MM. le baron de La Pylaie, Renzi et Moreau (de Dammartin), M. Ortmans-Hauseur est admis à l'unanimité, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Bernard-Jullien annonce à la classe l'apparition de l'ouvrage que M. Egger, professeur agrégé à la Faculté des Lettres de Paris, préparait depuis longtemps sous ce titre : *Sermonis latini vetustioris reliquiæ*. M. Jullien analyse rapidement les diverses parties de cet important ouvrage, et fait voir combien il est précieux pour l'étude des premiers temps de la langue latine, dont il rapporte avec la plus sévère exactitude tous les principaux monuments conservés chez les auteurs, surtout chez les grammairiens, ou sur les tables de bronze et de marbre découvertes à différentes époques.

La classe remercie M. Bernard Jullien de sa communication, et, après une conversation sur le mérite et l'importance du livre de M. Egger, sur la nécessité de le faire connaître le plus tôt possible aux lecteurs du journal de l'Institut Historique, M. Leudière est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 15 mars, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Vingt membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire fait connaître les titres des brochures et volumes offerts à la 3e classe depuis sa dernière séance. Ces

ouvrages seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. N. de Berty fait un rapport sur la *Vie de Michel-Charles Malbeste, chanoine honoraire de Paris, ancien curé de Sainte-Élisabeth*, par M. l'abbé Z.-F., du clergé de cette paroisse. — Renvoi au comité du journal.

M. l'abbé Badiche rend compte d'une brochure intitulée : *Les Chemins de fer seront ruineux pour la France, et spécialement pour les villes qu'ils traverseront*, par F.-J.-B. Noël, avocat, notaire, etc. A Nancy (Meurthe), in-8. 1842.

Dans une discussion où le rapporteur et les autres membres qui y prennent part paraissent peu d'accord avec l'auteur de la brochure, on reconnait unanimement que, si les chemins de fer offrent des dangers, particulièrement pour la moralité du peuple des campagnes, qu'ils rapprocheront trop rapidement et trop souvent peut-être de la population des villes, ils sont devenus aujourd'hui une nécessité à laquelle aucun Etat ne peut se soustraire. La classe manifeste, à cette occasion, le désir qu'un de ses membres veuille faire un travail où serait étudié surtout le côté moral de la révolution que les chemins de fer doivent produire.

M. de Brière lit un mémoire *sur la Langue sacrée ou sacerdotale chez les Égyptiens*. Il complétera son travail, dans une prochaine séance, par une lecture *sur la Langue sacrée ou sacerdotale chez les autres peuples de l'antiquité*.

La séance est terminée par une discussion entre MM. de Brière et l'abbé Badiche sur quelques points de ce mémoire.

⁂ Le mercredi 22 mars, séance de la 4ᵉ classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton. — Dix-sept membres sont présents.

M. Renzi fait part à la classe d'une lettre de notre collègue M. le comte de Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, qui envoie à la Société, avec sa complaisance ordinaire, un nouveau cahier du *Journal de la Société des Antiquaires de Zurich*. Ce cahier contient des extraits de chroniques sur *le Siége et la bataille de Granson, avec un précis des événements*, par M. Frédéric Du Bois; in-8°, avec planches dessinées par le même. — Renvoi à M. E. Breton.

M. le secrétaire donne lecture à la classe d'une lettre de M. G. Dode, sous-préfet de Vienne (Isère), qui fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé : *Rapport sur les fouilles exécutées dans les jardins de l'hospice de Vienne (Isère), pendant les mois de mai, juin et juillet* 1838, par M. T.-C. Delorme, bibliothécaire et conservateur du Musée de la même ville. Si ce travail, lu par l'auteur devant la Commission des Beaux-Arts de Vienne, n'a pas été offert plus tôt à l'Institut Historique, c'est qu'il vient seulement de paraître. « Mais, dit M. Dode, « j'ai envoyé antérieurement à votre Société, par la voie du ministère de l'instruction publique, le *Rapport sur les fouilles exécutées en* 1839, 1840 *et* 1841. » — M. l'administrateur ne l'a pas encore reçu.

M. Renzi offre à la classe, au nom de notre nouveau collègue M. James-Henri Watt, graveur de sujets historiques, à Londres, deux très-grandes et magnifiques gravures de sa composition, représentant l'une : *The Higland drovers deporting for the South*, d'après le tableau d'Edwin Landseer; l'autre : *May day in the reign of Elisabeth*, d'après le tableau de R. Roy.

La classe reçoit encore plusieurs volumes et brochures qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés à tous les donateurs, et en particulier à M. H.-J. Watt.

M. le baron de La Pylaie entretient la classe assez longuement de la position d'Erquy, des voies et des monuments romains qui se trouvent dans les environs; des diverses antiquités du pays et des faits historiques s'y rattachant.

A la suite de cette communication une discussion s'élève, à laquelle prennent part plusieurs membres présents, et particulièrement MM. Leudière et le baron de La Pylaie.

. L'assemblée générale du mois de mars (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 24 mars, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Trente-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

S. Exc. M. Aureliano de Souza e Oliveira Coutinho, ministre des affaires étrangères du Brésil, écrit à M. l'administrateur que S. M. l'empereur de Brésil don Pedro II, en recevant le titre de *membre protecteur* de l'Institut Historique, a été très-flatté de cette preuve de considération. S. M. lui a ordonné d'annoncer immédiatement à l'Institut Historique qu'Elle agréait le titre de *membre protecteur*.

M. Cesare Cantù, de Milan, dans une lettre à M. Renzi, remercie l'Institut Historique de l'avoir admis au nombre de ses membres. Il est tout dévoué, lui aussi, dit-il, aux études historiques; et, malgré les nombreux travaux que lui occasionne la composition de ses ouvrages (1), il a payé son tribut au troisième volume des *Archives historiques italiennes*, qui contient des documents relatifs à l'histoire du Milanais. L'Institut Historique aimera sans doute à apprendre que, dans le nouveau volume des *Monumenta historiæ patriæ*, publié par la *Société Historique de Turin*, on a donné une nouvelle édition du *Code Lombard*, plus complète et surtout bien plus correcte que celle de Canciani. Il termine en offrant à l'Institut Historique quelques opuscules de sa composition, qui pourront donner une idée de ce qui se fait et de ce qui préoccupe aujourd'hui les esprits en Italie.

S. Exc. M. le prince d'Angri Doria, de Naples, annonce qu'il a reçu avec beaucoup de plaisir et de reconnaissance le diplôme de membre de l'Institut

(1) Particulièrement son *Histoire universelle*, aujourd'hui très-avancée.

Historique. Rien ne pouvait lui être plus agréable que d'être honoré des suffrages d'une Société qui se consacre avec succès à l'étude préférée de notre siècle.

M. Mancini, avocat et membre de l'Académie royale des Sciences de Naples, après des remerciements pleins de modestie, assure qu'il fera tous ses efforts pour resserrer les liens qui viennent de l'unir à l'Institut Historique. Il désire beaucoup que l'article qu'il a publié dans le *Compte-rendu de l'Académie royale des Sciences de Naples sur les travaux de l'Institut Historique* ait pu être agréable à notre Société. Occupé en ce moment à terminer deux ouvrages, l'un sur la *Philosophie du Droit pénal*, l'autre qui sera intitulé : *Cours élémentaire du Droit universel*, il nous envoie, en attendant, plusieurs opuscules, parmi lesquels on remarque les six premières livraisons, en double exemplaire, d'un *Journal des Sciences morales, législatives et économiques*, publié sous sa direction, et un travail sur *la Propriété littéraire en Italie*. Il recommande particulièrement à l'Institut Historique ce travail sur une question qui est en ce moment à l'ordre du jour dans le royaume des Deux-Siciles. La plupart des princes d'Italie ont adhéré à la *convention austro-sarde* pour garantir la propriété littéraire dans les divers Etats de la Péninsule ; seul le roi des Deux-Siciles hésite encore à donner son adhésion, malgré le vœu de son peuple. Un article publié sur ce sujet dans le *Journal de l'Institut Historique*, qui jouit à Naples d'une véritable considération, pourrait avoir une heureuse influence. (*Voy.* la présente livraison, p. 147.)

M. Dufey (de l'Yonne), qui a longuement étudié cette question de la propriété littéraire, soit en elle-même, soit dans ses rapports avec le droit international, est chargé de rendre compte du travail de M. Mancini. (*Voy.* la présente livraison, p. 147.)

M. Filippo Rizzi, président de la grande cour criminelle de Naples, remercie la Société d'avoir admis, sur sa proposition, monseigneur Pasqua, évêque de Nola, auquel il n'a pas encore pu faire part de sa nomination. Il a lu avec plaisir la petite notice insérée dans le Journal de l'Institut Historique sur son ouvrage intitulé : *De l'Impunité*.

M. Vieusseux, de Florence, éditeur des *Archives historiques italiennes*, ou Recueil de documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie, publiés par une réunion de savants et de littérateurs, annonce que le troisième volume de cet ouvrage paraîtra à la fin de mars. Les tomes IV et V sont fort avancés, et paraîtront sous peu. L'Institut Historique les recevra aussitôt après.

M. le secrétaire perpétuel lit la liste des livres offerts à l'Institut Historique dans le cours du mois de mars. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité, par voie de scrutin secret, l'élection de M. le docteur Neyen, de Luxembourg, admis en qualité de membre correspondant par la 1re classe, et celle de M. Ortmans-Hauseur, de Verviers (Belgique), admis en la même qualité par la 2e classe.

M. l'administrateur, au nom du Conseil et de la Commission chargée de pré-

parer et de diriger le Congrès de 1843, fait le résumé des travaux auxquels s'est livrée cette Commission. Il termine en demandant qu'*elle soit autorisée à prendre toutes les mesures propres à assurer l'impression du Compte-rendu de ce Congrès*, qui sera publié par livraisons paraissant au fur et à mesure de la tenue des séances.

Tout le reste de la séance est consacré à l'examen de cette question, et des meilleurs moyens d'assurer une bonne et prompte publication du Congrès.

La proposition de M. l'administrateur est adoptée à l'unanimité.

CHRONIQUE.

En attendant qu'un rapport soit fait sur le nouvel ouvrage de M. Onésime Leroy, nous tirons de son introduction ces quelques lignes : « L'image d'un « peuple qui se forme, s'éclaire, ou qui se corrompt par le plus actif de tous les « agents, par *l'action* de l'homme offerte à ses regards ; l'examen de ces *dra-« mes* et de leurs auteurs ; l'influence qu'ils ont exercée sur les mœurs, sur les « croyances salutaires, sur les penchants funestes, sur ces maladies sociales, « nées souvent de la corruption ou des fausses idées propagées au théâtre ; ce « sujet d'histoire est-il moins intéressant, moins utile, que celui des événements « purement politiques ? On ne le croira pas. Que l'on vienne voir avec nous « d'où cet art est sorti : on saura le chemin qu'il a fait ; saura-t-on le chemin « qu'il peut faire encore !.... »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

*Époques de l'*HISTOIRE DE FRANCE, *en rapport avec le* THÉATRE FRANÇAIS, *dès la formation de la langue ;* avec cette épigraphe de Montaigne : *Indiscrète nation !...* Un fort vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 cent. Paris, Hachette, et Amyot, rue de la Paix, 6.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien ; 61e et 62e livraisons, CASIMIR PÉRIER. — Sous presse : MANZONI.

Bulletin de l'Alliance des Arts, sous la direction de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) ; numéros de février, mars et avril 1843.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio ; tome LXXVII, publiées à Milan, par M. Lampato ; livraison de février 1843.

Vie de Michel-Charles Malbeste, chanoine honoraire de Paris, ancien curé de Sainte-Élisabeth, par M. l'abbé Z.-F., du clergé de cette paroisse.

Description du sépulcre Goethals de l'église de Saint-Piat, à Tournay, suivie de la *Biographie de Henri Goethals, dit de Gand* ; brochure in-8°. 1843.

Discours de rentrée, prononcé à la Société Phrénologique de Paris, le 11 janvier 1843, par M. le docteur Lacorbière, président ; brochure in-8°.

Deux grandes Gravures envoyées par notre nouveau collègue M. Henri-James Watt, de Londres. (*Voy*. p. 156 de cette livraison.)

Histoire de France depuis Clovis jusqu'à Louis IX, avec le tableau des insitutions et des mœurs des temps barbares et du moyen âge, par M. F.-A. Serpette de Marincourt, avocat à la Cour royale de Paris; 3 forts volumes in-8°. Paris, 1841.

Compendio da historia portugueza, par M. Tiburcio-Antonio Craveiro, avocat et professeur de rhétorique au collége de Pedro II, à Rio-Janeiro; 1 vol. in-8°.

De l'existence de Dieu et de l'Immortalité de l'âme d'après les sciences physiques et morales, par l'abbé C. de Piétry; nouvelle édition entièrement refondue; 1 vol. in-8°. Paris, 1842.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome V, in-8°, avec neuf planches. Amiens, 1842.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1842; 1 vol. in-8°. Rouen, 1843.

Mémoire sur le maître-autel et le tableau du chœur de l'église de Notre-Dame de Calais, par M. H.-J. de Rheims, bibliothécaire-archiviste de la ville de Calais; brochure in-4°.

Revue du Midi, publié à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de la même ville; 3e livraison; mars 1843.

La Revue Synthétique, sous la direction de M. Victor Meunier. — Sciences, littérature, beaux-arts; livraisons du 15 et du 31 mars, avec la table du tome Ier.

Bulletin de la Société de Géographie; 2e série, numéros 108 et 109; décembre 1842 et janvier 1843.

Revue étrangère et française de Législation, etc; par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; dixième année, mars et avril 1843.

Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie, et des cartes géographiques, gravures, lithographies, œuvres de musique, paraissant tous les samedis, avec un feuilleton concernant tout ce qui se rattache aux intérêts de l'imprimerie et de la librairie; les quinze premiers numéros depuis le 1er janvier 1843.

Annales Médico-Psychologiques; Journal de l'Anatomie, de la Physiologie et de la Pathologie du système nerveux, destiné particulièrement à recueillir tous les documents relatifs à la science du physique et du moral, à la pathologie mentale, à la médecine légale des aliénés, et à la clinique des maladies nerveuses; par MM. les docteurs Baillarger, médecin des aliénés de la Salpétrière, Cerise et Longet. Introduction avec indication des matières contenues dans les numéros de janvier 1843.

Pour le Secrétaire perpétuel, HUILLARD-BRÉHOLLES.
L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.



MÉMOIRES.

NEUVIÈME CONGRÈS HISTORIQUE

DE 1843.

Le compte-rendu des séances du neuvième Congrès historique, convoqué cette année au palais du Luxembourg, vient d'être publié en un beau volume in-8°, avec une introduction qui, donnant l'analyse des Congrès de 1840, 1841, 1842, rattache le Congrès de 1843 à ses aînés. Chaque membre de la Société, nous n'en doutons pas, tiendra à honneur de souscrire à ce volume qui, en définitive, est l'œuvre de tous, et, par une légère dépense individuelle, contribuera à alléger le sacrifice que l'Institut Historique s'est imposé ; d'autant plus que, par le mérite et la variété des mémoires et par l'intérêt des discussions, les espérances de la commission ont été justifiées et son but complétement atteint. Nous nous bornerons donc à présenter ici la physionomie générale du Congrès de cette année, et nous ne reproduirons *in extenso* que le compte-rendu des travaux de la Société. En effet, ce résumé est pour ainsi dire une chose à part, et il est nécessaire que ceux de nos lecteurs qui ne pourraient répondre à notre appel sachent au moins ce que nous avons fait et les résultats que nous avons obtenus.

A l'ouverture de la première séance, M. Huillard-Bréholles, vice-secrétaire, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, selon l'usage annuel de ces solennités littéraires, il doit vous être rendu un compte détaillé de l'état, des travaux et de la direction de l'Institut Historique, depuis la clôture du dernier Congrès jusqu'à ce jour. En l'absence de notre secrétaire perpétuel, M. E. Garay de Monglave, retenu cette année encore loin de nous, et cette fois par une grande douleur domestique, on a confié à mon inexpérience cette tâche difficile dont il s'acquittait si bien. Avec quelle grâce, vous vous le rappelez, avec quelle facilité spirituelle il savait dérouler devant vous cette minutieuse série de noms et de faits, en captivant toujours l'attention d'un auditoire d'élite. L'année dernière, du moins, celui de nos collègues qui fut appelé à le remplacer auprès de vous pouvait dignement, par l'étendue et la sagacité de son esprit, remplir le vide de cette absence. Aussi, averti un peu tard, j'aurais décliné cet honneur si je n'avais

avant tout consulté mon zèle plutôt que mes forces, et si je n'avais compté sur votre indulgence. Dans le simple exposé que je me propose de faire, on remarquera sans doute bien des omissions; mais, je puis le dire, elles étaient inévitables dans un travail aussi précipité.

« Et d'abord qu'il me soit permis de remercier publiquement, au nom de notre Société, le personnage éminent qui a bien voulu mettre à notre disposition cette vaste salle, et donner plus d'appareil à nos séances. Depuis quatre ans nous étions chez nous, là bas, en famille, *dans cette maisonnette de Socrate*, pour me servir de l'heureuse expression de notre secrétaire, *toute petite, mais toute pleine de véritables amis.* Aujourd'hui les amis viendront encore aussi dévoués, mais plus nombreux, et se souviendront que là où est le drapeau, là est la patrie. Déjà, je le vois, nos prévisions n'ont pas été trompées, et dans les rangs pressés de nos bienveillants auditeurs les dames ne nous font pas défaut, elles que la nature a douées d'un tact si pénétrant et si sûr, et qui ne sont étrangères à aucun des travaux de l'intelligence; leur présence seule est un encouragement, leur regard une inspiration de tous les sentiments élevés et généreux. Ainsi, grâce à la bonté si affable de M. le duc Decazes, grâces aux démarches actives de M. le baron Taylor, qui nous a déjà rendu tant de services, et auquel nous avons voulu témoigner notre gratitude en le choisissant pour président honoraire, nos conférences modestes vont s'ouvrir non loin de cette enceinte où s'agitent les graves et importants débats de la politique contemporaine; et, sans prétendre établir de rapprochement ambitieux, il me semble qu'on respire ici comme un air de modération et de sévère dignité qui ne peut qu'influer heureusement sur nos discussions littéraires.

« Avant de convoquer ce neuvième Congrès, l'Institut Historique, conformément aux statuts, a procédé au renouvellement annuel de son bureau. Un homme s'est rencontré, étranger par la naissance, mais Français par le cœur et par le langage, mûri par la pratique des grandes affaires, occupant ses loisirs à apprécier *l'esprit de ce siècle* avec une hauteur de vues aussi rare que l'énergie de son style, ayant apporté au dernier Congrès le tribut de ses lumières et de son éloquence, et cela avec un empressement qui ne s'est jamais démenti dans nos réunions particulières. A tous ces titres M. Martinez de la Rosa avait droit à nos suffrages, et, en l'appelant à nous présider, nous n'avons considéré que son talent; car la France, Messieurs, n'est pas exclusive; elle accepte de bonne grâce toutes les gloires; je dis plus, elle les consacre en leur donnant droit de cité. Non, l'esprit national ne consiste pas dans un culte insensé de soi-même et dans le dénigrement du mérite d'autrui. La France entend mieux ses intérêts; elle peut être généreuse parce qu'elle est riche, et libérale parce qu'elle est forte, forte surtout par les conquêtes de la pensée, et celles-là survivent aux revers.

« Restaient les fonctions de vice-président et de vice-président adjoint, qui ont été confiées à M. le docteur Buchez et à M. le comte Le Peletier d'Aunay. Notre Société ne pouvait faire de meilleurs choix; l'un, connu par sa vaste éru-

dition et ses travaux considérables, s'est placé au premier rang des historiens de notre époque ; l'autre, si éclairé, si bienveillant, non content de nous aider toujours de sa science et de ses conseils, nous a continué cette protection délicate qui avait permis à notre Société de traverser des jours mauvais, et dont j'aurai tout à l'heure l'occasion de vous signaler une preuve nouvelle.

« Voilà sous quels auspices s'est placé l'Institut Historique. A l'ouverture de ce Congrès, il est heureux de pouvoir, cette année encore, offrir, non pas une récompense, mais un encouragement à un des nombreux mémoires présentés à son examen. Sur quatre questions mises au concours, la première seule, d'après le rapport de la commission, a été traitée de manière à réunir toutes les conditions requises. Exposer l'influence que les corporations de métiers, les maitrises et les jurandes avaient exercée sur le développement de l'industrie en France, n'était-ce pas là un sujet fécond, bien fait pour occuper les méditations de l'écrivain? Ne touchait-il pas intimement à la formation du tiers état, et, par là, à l'établissement de la civilisation moderne, dont l'avénement de la démocratie au pouvoir est la condition et la garantie ?

« L'année prochaine, la commission aura à statuer sur le grand prix biennal de 400 fr., et il faut espérer que l'Institut Historique sera amplement dédommagé du sacrifice qu'il s'impose par le mérite du futur mémoire lauréat. Ceci m'amène, Messieurs, à vous dire quelques mots de notre position financière. Sans doute, les Sociétés éparses et mobiles comme la nôtre, et dont l'action, d'ailleurs, est purement morale, ne peuvent échapper aux embarras matériels. Mais nous en sommes sortis victorieux, et le rapport de M. l'administrateur-trésorier, dont l'activité et le zèle ne sauraient être trop loués, a constaté deux fois de suite que la recette avait été supérieure à la dépense. Cette situation rassurante et même prospère est due, en grande partie, à des traits de munificence et de désintéressement que nous devons rappeler. S. A. I. et R. le grand duc de Toscane, en acceptant le diplôme de membre protecteur, a fait remettre, outre les 300 fr. de sa cotisation à vie, 500 fr. à titre de don. Notre honorable collègue le commandeur Mouttinho, ambassadeur du Brésil à Rome, a fait l'abandon d'une somme de 2,000 fr. qui lui était due. « Elle m'a « rapporté, a-t-il dit à notre administrateur, un intérêt au centuple par le plai- « sir que j'ai à contribuer ainsi à consolider une association dont je m'estimerai « toujours heureux de faire partie. » Enfin, M. le comte Le Peletier d'Aunay, notre vénérable vice-président, s'est dessaisi de valeurs en coupons représentant une somme de 1,900 fr.; et ces actes de libéralité, imités par beaucoup d'autres membres, dégagent notre Société d'une dette qui aurait pu, sinon compromettre notre avenir, du moins entraver notre marche.

« Délivré de cette préoccupation, l'Institut Historique est entré dans une voie de progrès qu'il me reste à parcourir avec vous. Si en France et à l'étranger il a enrôlé sous la bannière commune tant d'amis de la science, c'est qu'il a fait noblement ses preuves ; car il ne suffit pas de dire : Venez à nous ; il faut

encore que cet appel mérite d'être entendu. Or, nous pouvons le dire sans fausse modestie et sans qu'on nous accuse de camaraderie complaisante, tous, membres résidants ou membres correspondants, ont bien fait leur devoir. Honneur surtout à ceux de nos collègues qui composent les trois comités ! Grâce à leur assiduité, à leur accord, à leur sage direction, les questions ont été préparées, discutées, résolues, les travaux classés, revus, disposés avec ordre. Grandes ou petites, les administrations ne fonctionnent que par le jeu régulier des rouages.

« Outre ses Congrès annuels, l'Institut Historique se met en rapport avec le public par son journal et ses cours gratuits. Le journal, Messieurs, c'est le nerf et la vie de notre Société ; on a dit que la presse, cette puissance si terrible et si salutaire, était comme la lance d'Achille, qu'elle guérissait les maux qu'elle avait faits. Étranger à la politique et fidèle à son titre, notre journal purement littéraire n'ambitionne pas ce rôle périlleux ; il se contente de chercher la vérité dans un but utile, et croit qu'on peut éclairer le présent en interrogeant le passé.

Une rapide revue des mémoires et des rapports qui ont été insérés pendant cette année 1842-1843 vous permettra d'apprécier ses améliorations en même temps que son esprit. L'histoire proprement dite doit à M. Dufey (de l'Yonne) de savantes recherches *sur l'Origine et les attributions de la charge de connétable*. L'archéologie s'est enrichie de deux dissertations, l'une de M. l'abbé Devic, *Sur l'ancienne ville gauloise de Bratuspantium* ; l'autre, de M. Brillouin, relative aux *Antiquités de Bar-sur-Aube*. M. le chevalier de La Basse-Moûturie a écrit pour nous la *Biographie d'Henri Goëthals*, cet illustre Flamand, si estimé par les ducs de Bourgogne. M. le docteur Josat nous a parlé d'Ottavi, ce noble cœur, cette vive intelligence que la mort a étouffée trop tôt ; M. l'abbé Badiche a raconté la vie du duc de Doudeauville, cet homme si grand et si simple, qui ne vécut que pour faire le bien, et dont la mémoire sera à jamais bénie ! C'était au prêtre chrétien qu'il appartenait de louer le juste. Les sciences physiques ont trouvé dans M. le docteur Josat un habile interprète, soit qu'il retraçât l'*Histoire des idiots, et les causes de l'idiotie*, soit qu'il nous communiquât de curieuses *Observations sur un cas particulier de monomanie*. Le beau travail de M. Schültz, *sur les Monuments païens et les mœurs actuelles des peuples finnois*, et celui si complet de M. Dufey (de l'Yonne), *sur le Régime colonial, considéré sous le rapport de l'agriculture, du commerce et de la navigation*, se rattachent aux sciences sociales et politiques. Citons encore, en linguistique, l'*Analyse des langues indiennes*, par M. Renzi, travail qui lui a valu les félicitations de la Société archéologique de l'Amérique du Nord ; la *Grammaire ouolove*, par M. Lambert, curé de Gorée, au Sénégal, avec un exposé également par M. Renzi ; et, pour l'histoire littéraire, la spirituelle leçon de M. Bernard-Jullien *sur les traductions de l'*ILIADE *en vers français pendant l'époque impériale*.

« Ainsi tous les genres ont été abordés avec succès ; et cependant l'Institut

Historique n'aurait point accompli tout son mandat s'il s'était borné à la lecture et à la discussion de ces travaux, quelque importants qu'ils soient. Il se doit aussi à ceux qui, par leurs publications, contribuent au mouvement général de la science, et qui ont droit de trouver la plus douce récompense de leurs efforts dans une honorable publicité et dans une critique impartiale. Plus de quinze rapporteurs ont été chargés de rendre compte aux différentes classes des ouvrages français et étrangers qui rentraient dans la spécialité de chacune; ils s'en sont acquittés avec autant de zèle que de conscience. Les principaux de ces rapports insérés au journal sont ceux de M. Bernard-Jullien : 1° sur trois *Mémoires scientifiques* envoyés par notre collègue le savant professeur Ferdinando de Luca; 2° sur l'*Histoire des Sciences mathématiques en Italie*, par M. Libri, membre de l'Académie des Sciences; 3° sur les *Actes du premier et du troisième Congrès des savants italiens*, tenus à Pise et à Florence en 1839 et 1841; 4° sur la *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M. l'abbé Prompsault, ce vaste travail dont les premières bases nous promettent un si beau monument; de M. Renzi, sur *les Peuples et les Arts primitifs de l'Italie*, par M. Poletti, architecte-ingénieur à Rome; de M. Ernest Breton, sur les *Monuments historiques de Montauban*, par M. Devals aîné; de M. Huillard-Bréholles : 1° sur l'*Histoire de Malte*, par M. Miége, ancien consul de France dans cette île; 2° sur deux brochures intéressantes envoyées par M. Leglay, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; de M. Nolte : 1° sur le *Moyen âge*, discours de M. Cesare Cantù; 2° sur *le Leman*, *voyage pittoresque et historique à Genève et dans le canton de Vaud*, par M. Bailly de Lalonde, ouvrage original et sérieux qu'il faut se garder de confondre avec ces itinéraires sans portée et sans valeur qui se répètent sans cesse; de M. Vincent : 1° sur les *Comptes-Rendus de l'administration de la justice en France en* 1840; 2° sur les charmantes *Fables* de M. le baron de Stassart, de l'Académie royale de Bruxelles; de M. l'abbé Badiche, sur l'*Examen historique et critique des diverses théories pénitentiaires*, par M. Marquet-Vasselot; de M. Leudière, sur le *Nouveau Lexique français-anglais et anglais-français*, par M. Marin de La Voye; de M. le docteur Josat, *sur l'Economie forestière*, par MM. Rouchon et de Montvallon; de M. Henri Prat, sur l'*Histoire de France*, par M. Michelet, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, rapport qui a donné lieu à une vive et brillante discussion; de M. Fresse-Montval, sur l'*Essai sur la constitution romaine*, par M. Nougarède de Fayet; de M. Trémolière, sur le beau travail de M. Onésime Leroy, ayant pour titre : *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ*; enfin de M. Dufey (de l'Yonne) : 1° sur l'*Etat de la France avant la révolution de* 1789, par M. Raudot; 2° sur l'*Histoire d'Ensisheim et des événements mémorables qui se sont passés en Alsace*, par M. le curé Merklen; 3° sur les *Régences en France*, par M. le prince de la Moskowa, pair de France; 4° sur l'*Abrégé de l'histoire des temps modernes*, par M. Ragon, travail où le rapporteur a prouvé les efforts du gouvernement de

Louis XV pour sauver la Pologne; 5° sur un mémoire de M. Mancini, de Naples, relatif à la *Garantie de la propriété littéraire.*

« Cette dernière question, Messieurs, tant de fois débattue ici et ailleurs, et toujours résolue en principe dans un sens favorable à l'intelligence, revenait pour la quatrième fois, mais accompagnée du droit de garantie internationale, droit qui seul peut assurer efficacement l'inviolabilité de la propriété littéraire. M. Mancini, jaloux de voir le gouvernement de son pays adhérer à une convention qui honore les autres États italiens, nous demandait notre suffrage. M. Dufey (de l'Yonne), toujours prêt à combattre pour l'indépendance de la pensée, s'est chargé avec empressement de formuler l'opinion de tous ses collègues en s'associant au vœu de M. Mancini. Puisse ce témoignage de sympathie concourir au succès de cette tentative généreuse !

« En nous voyant si laborieux, si pleins de bon vouloir, le monde savant a reconnu que nous étions une Société sérieuse, et qu'il devait y avoir profit à entrer dans la communauté de nos études. Si la mort nous a enlevé le comte Alexandre Delaborde, cet érudit si distingué; le comte de Cambraï, de Florence, qui aimait tant les arts auxquels il avait voué sa vie; Debaecker, jeune avocat plein d'avenir; le capitaine Gustave d'Outrepont; de Roovere de Roosemerch et Zype, ce gentilhomme si lettré; Fouquier-Long, ancien et honorable député; Arsène Philippet, cet homme si bon et si brave; le baron Schikler, ce protecteur éclairé des talents, ces vides ont été comblés par de nombreux candidats, tous nommés sans faveur, tous en justifiant des conditions exigées par les statuts. Quarante-quatre volontaires se sont fait inscrire cette année pour concourir à notre croisade scientifique. Parmi les membres résidants, citons les noms si recommandables de MM. le docteur Treuille, Armand Guérin, Cam. Duteil, Simonet, Bailly de Lalonde, le comte de Toreno, ancien ministre d'Espagne; de Benavidès, Antonio Galiano, Donoso Cortès, anciens députés aux Cortès; François Perennès; Reclam, de Leipzig; le chevalier Catrufo; parmi les correspondants : à Bordeaux, le docteur Escarraguel; au Sénégal, l'abbé Lambert; à Londres, M. Henri-James Watt; à Helsingfort, le professeur Gabriel Rein; à Mittau, M. de Reecke; à Riga, M. de Samson Himelsfjesna, conseiller d'État de l'empereur de Russie; à Laïs, en Livonie, le docteur Henri de Jeanneau; à Saint-Pétersbourg, le docteur Schültz; à Luxembourg, le docteur Neyen; à Verviers, M. Ortmans-Hauseur; à Nassau, M. Seebode, directeur de l'instruction publique; à Turin, M. Bonacossa; à Venise, M. Giacchetti; à Milan, M. Cesare Cantù; à Pise, M. Corinaldi; à Florence, le comte Gråberg de Hemsö, bibliothécaire palatin du grand duc de Toscane; à Arezzo, le docteur Fabroni, conservateur du Musée d'histoire naturelle et d'antiquités de cette ville, si connu par ses magnifiques travaux sur les vases étrusques; à Rome, M. Zanelli, rédacteur en chef du *Diario*, et le célèbre architecte Poletti; à Naples, le prince d'Angri Doria; Monseigneur Pasqua, évêque de Nola; MM. Mancini, Castellacci, Semmola; les chevaliers Carlo

Bonucci et Bianchi, tous professeurs, académiciens, architectes, ingénieurs renommés; à Rio-Janeiro, MM. Antonio Moraès de Carvalho et Antonio de Miranda e Castro. Des souverains, des princes de sang royal ont reçu avec satisfaction le diplôme de membres protecteurs : l'empereur du Brésil don Pedro II, le grand duc de Toscane, le comte de Syracuse, frère du roi des Deux-Siciles, en acceptant cet éminent patronage, se sont trouvés en illustre compagnie. Il serait trop long d'énumérer les remerciements ou les promesses flatteuses qui nous viennent de la Russie, de l'Italie, de l'Amérique du Nord et du Brésil.

« Par là, Messieurs, vous pouvez juger quel développement ont acquis et vont acquérir encore les relations de l'Institut Historique. Déjà, des points les plus éloignés du nouveau comme de l'ancien monde, nous sont venus des communications intéressantes, des documents inédits; et, s'il nous a fallu faire un choix, c'est surtout parce que l'espace nous manquait pour les insérer tous. Est-il besoin de rappeler la *Dissertation sur la mort de Diego Velasquez*, par D. Sandalio de Noda, que nous a communiquée M. Francis Lavallée, vice-consul de France à Trinidad de Cuba; les envois de M. le comte Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade française en Suisse ; la *Notice sur les vitraux de l'église du Champs*, près Mortagne; les renseignements authentiques, donnés par M. l'abbé Manet, sur l'*Incendie de Saint-Malo en* 1661 ; la *Biographie de Thomas Ragio*, conseiller du roi d'Espagne Philippe II, par M. Ubertin de Bastia ; la lettre où M. de Montmeyan (d'Aix) établit *le Christianisme de Leibnitz;* celle de M. Boysse, relative aux découvertes archéologiques faites dans le département de la Haute-Vienne ; celle de M. Froment, d'Annonay, sur les *Antiquités de la ville de Joyeuse ;* les textes curieux et originaux promis par le même membre, et par M. Simonin, de Nancy; les deux comptes-rendus de M. Brillouin sur des *Médailles et des objets d'arts*, envoyés par MM. Deville et Gauthier-Stirum? Je cite à dessein ce dernier fait; car il serait injuste de ne pas mentionner le zèle empressé avec lequel beaucoup de nos collègues ont enrichi notre collection et notre bibliothèque.

« Après le journal, qui est l'œuvre de tous, viennent les cours publics, dont quelques membres seuls ont tout l'honneur, comme ils en ont toute la peine. C'est là une autre manifestation qui a aussi son importance, un second moyen d'action également utile, quoique plus restreint. L'autorisation du gouvernement ne s'est point fait attendre; et cette année encore la plupart d'entre vous ont applaudi M. Robert (du Var), quand il vous retraçait, comme il le sait faire, l'*Histoire de la philosophie depuis Descartes jusqu'à nos jours ;* M. Henri Prat, exposant avec sa parole brillante l'*État de la France sous Louis XIV ;* M. le docteur Maigne, expliquant *les Merveilles de la Physiologie ;* M. de Brière, poursuivant sur *les Hiéroglyphes et les Religions anciennes* ses investigations si laborieuses et si sagaces ; M. Cellier du Fayel, comparant avec son talent ordinaire *la Littérature et la Législation*. Si vous avez regretté d'entendre moins souvent M. le docteur Josat faire son *Cours d'hygiène et de méde-*

cine pratique; M. Dufey (de l'Yonne) continuer le développement de ses recherches sur notre *Droit public;* M. Fresse-Montval raconter l'*Histoire de la Poésie antique;* et M. Bernard-Jullien, celle de *la Littérature latine jusqu'à Lucrèce*, c'est que les forces de l'homme sont bornées, et que le temps ou la santé manque quelquefois au plus sincère dévouement.

« Tels ont été, Messieurs, nos travaux intérieurs. Ils ont servi de préparation et de point d'appui à ceux que nos collègues ont publiés au dehors. Je ne reviendrai pas sur les ouvrages que j'ai énumérés dans le paragraphe relatif aux rapports, quoique je sente combien peu cette sèche nomenclature leur a pu rendre justice; mais il faut au moins rappeler ceux que le public aime et apprécie déjà. M. Robert (du Var), dans ses *Éléments de philosophie d'après les écrits de Pierre Leroux;* M. Cellier du Fayel, dans ses *Origines de la littérature et de la religion chez tous les peuples;* M. de Brière, dans ses *Études sur les Religions anciennes*, ont reproduit sous un jour nouveau, et plus complétement, les doctrines professées dans nos cours. M. Fresse-Montval a donné une *Traduction complète d'Hésiode en vers français*, avec des notes et des éclaircissements qu'on chercherait vainement ailleurs. M. Marquet-Vasselot a continué de mettre son expérience au service des saines idées philanthropiques; M. l'abbé Polge, professeur de dogme à la Faculté de Théologie d'Aix, a adressé aux hommes de bonne foi son *Traité de la Réforme et du Catholicisme;* M. l'abbé Cacheux a écrit, sous le nom modeste d'*Essais*, deux ouvrages fort étendus sur la *Philosophie du Christianisme*, et sur l'*Histoire de la philosophie des conciles tenus en France;* M. Boucharlat, inspiré par Plutarque, a chanté les *Récits épiques des hommes illustres*, et n'est point resté au-dessous de son titre; M. Martin, dans son *Livre du Cœur*, a traité de l'amitié en moraliste autant qu'en érudit; l'*Histoire de France, depuis Clovis jusqu'à la mort de saint Louis*, de M. Serpette de Marincourt, se recommande par de fortes études et par une vive intelligence des faits; les premières livraisons du *Dictionnaire général et complet de la langue française*, publié sous la direction de MM. Ledière et Raymond, ont justifié toutes les espérances; les *Monuments druidiques* devront beaucoup à MM. E. Breton et Gailhabaud; ceux de la France au moyen âge, à la magnifique entreprise dont M. le baron Taylor est le chef si éclairé. Dans un écrit tout récent, M. Onésime Leroy, président de la 2e classe, a mis *les Époques de l'histoire de France en rapport avec le théâtre français*, appliquant son cœur et son esprit à considérer le théâtre au point de vue de la moralité humaine et de l'enseignement populaire. Cet ouvrage aura, n'en doutons pas, le même succès que le travail sur *Corneille et Gerson.* C'est une belle renommée que celle de l'écrivain qui, ayant reçu de l'Académie Française un prix de 1,500 fr., l'a destiné à la Bibliothèque de prêt gratuit, fondée sur son appel à Valenciennes. S'il est honorable d'obtenir de pareilles récompenses, on s'honore encore plus d'en faire un si noble emploi.

« J'aurais voulu citer aussi les travaux de nos collègues étrangers, tels que l'*His-*

toire universelle, publiée en italien par M. Cesare Cantù, cette tête vraiment encyclopédique ; le *Luxemburgum Romanum*, de M. Neyen ; les recherches de M. Oreste Brizzi, sur la *République de Saint-Marin*, et tant d'autres productions estimables. Mais je m'aperçois que ce compte-rendu est déjà bien long, quoiqu'il n'ait pas dépendu de moi de l'abréger. Je ne puis le clore cependant avant de vous avoir dit quelques mots du dernier Congrès. Dans ses quinze séances, onze questions importantes ont été traitées, et plus de vingt orateurs ont pris part à la discussion, avec des chances diverses, mais tous avec une égale conviction. Vous avez applaudi alors, et depuis relu dans le calme du cabinet, ceux des mémoires que notre journal a reproduits ; car nous ne pouvions faire à tous, comme aujourd'hui, les honneurs si bien mérités d'une publication spéciale. Vous n'avez pas oublié les trop courts fragments du travail de M. Ernest Breton sur la *Peinture à fresque*, travail auquel l'Institut Historique venait de décerner un prix ; le *Coup d'œil sur l'Histoire de l'improvisation en Italie*, et l'*Essai sur les principales formes des temples chez les peuples anciens*, dus encore au même auteur, si versé dans l'archéologie et dans les beaux-arts ; la dissertation de M. de Brière sur cette question : *Le Paganisme a-t-il eu quelque influence sur la morale publique des nations anciennes, et quelle a été cette influence ?* les recherches de M. l'abbé Bediche sur l'*Histoire de la philosophie scolastique depuis le temps de Boëce jusqu'au temps de Roscelin* ; le brillant discours de M. Martinez de la Rosa, ayant pour texte l'*Influence de l'esprit du siècle actuel sur la littérature* ; le résumé par lequel il ferma si éloquemment la discussion, et les détails qu'il voulut bien nous donner sur un grand poëte, son compatriote.

« Aujourd'hui ce Congrès va s'ouvrir par une vaste question qui se rattache à la précédente. Notre illustre président exposera le tableau de la civilisation du XIXe siècle, lui qui en a si éloquemment jugé l'esprit. Il ne m'appartient pas, il n'appartient à personne d'en parler avant lui. J'ajouterai seulement qu'à mes yeux, ce qui le caractérise, ce siècle dont on dit bien du mal, c'est cette tolérance équitable, ce respect de la liberté de discussion, qui restera, comme toujours, la règle de vos débats. Cette victoire, fût-elle la seule, serait immense et féconde. Oui, Messieurs (et j'emprunte, en terminant, les paroles mêmes de M. Martinez de la Rosa), « nous sommes dans une voie d'amélioration, de pro« grès ; nous avons un instinct généreux qui nous pousse vers un avenir meil« leur, comme ce sentiment qui est au fond de nos âmes et qui nous annonce « l'immortalité. »

M. Martinez de la Rosa, président, proclame ensuite le nom de Mme Bourgeois-Allix, auteur du mémoire qui a obtenu un prix de 200 fr. sur cette question : *Exposer à l'aide de faits précis l'influence qu'ont exercée, sur le développement de l'industrie en France, les corporations ou associations de métiers, ainsi que l'institution des maîtrises et jurandes.*

M. le président monte alors à la tribune, et, prenant pour texte *la Civilisation du XIX*e *siècle*, prononce un brillant discours, souvent interrompu par de longs applaudissements. L'orateur, après avoir indiqué à grands traits ce que la civilisation doit à l'Égypte, à la Grèce et à Rome, arrive aux temps modernes, et nous fait assister à l'œuvre de reconstruction sociale qui a sa base dans le christianisme. Il assigne à chacun des peuples la part qui lui revient dans ce travail commun ; signale de siècle en siècle les progrès de la liberté politique et de l'intelligence humaine, et insiste sur le grand développement industriel qui caractérise notre époque. Il ajoute en terminant qu'il y a encore un autre ordre d'idées plus élevé, plus important, le perfectionnement moral, auquel il faut s'attacher ; car sans lui les institutions politiques, la civilisation elle-même courraient de grands dangers. La discussion s'est emparée surtout de cette dernière pensée pour en proclamer l'excellence; aussi doit-on constater, en passant, que dans tout le cours du Congrès les orateurs se sont constamment montrés les éloquents défenseurs de la religion et de la morale, et ont toujours éveillé les profondes sympathies de l'auditoire.

M. le président a clos la discussion par une belle improvisation, et c'est un devoir pour l'Institut Historique de témoigner ici sa gratitude au noble étranger qui a présidé toutes les séances avec une assiduité si digne d'éloges, et qui, dans son discours de clôture, a rendu justice à chacun avec une appréciation si juste et une verve si spirituelle.

Dans ce remarquable travail, M. Martinez de la Rosa a rappelé les questions importantes et variées qui avaient été agitées dans le Congrès, et il y aurait témérité à entrer dans ces détails après lui. Indiquons seulement, pour l'instruction de nos lecteurs, les principales thèses mises en discussion : ce sont les mémoires de M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président, *sur l'Utilité des Ordres religieux et militaires pour la chrétienté;* de M. Joubert de l'Hyberderie, *sur les Caractères des peuples primitifs, et sur la nation de l'Europe où on pourrait les retrouver;* de M. Masson, sur un article important de la loi salique; de M. Vincent, sur l'*Influence que le romantisme exerce sur la langue française;* les improvisations de M. Hippeau sur les *Rapports de la philosophie et de la religion;* et de M. Eug. Garay de Monglave, secrétaire perpétuel, sur les *Résultats de l'Imprimerie depuis sa découverte jusqu'à nos jours*. Citons encore les curieuses recherches de M. Mennechet sur la nationalité de la littérature française, de M. le docteur Josat, sur l'*Hygiène des Pythagoriciens*, et de M. Ernest Breton, sur l'*Histoire de l'art chez les Indiens*, etc.

Mais nous sortirions des limites que nous nous sommes posées si nous voulions signaler les points les plus saillants des débats et rappeler les noms des nombreux orateurs qui sont venus prêter à l'Institut Historique le concours de leur zèle et de leurs lumières. Les membres de la Société, en lisant le *Compte-Rendu du Congrès de* 1843, jugeront mieux par eux-mêmes du mérite de ces orateurs et de la profondeur des idées qu'ils ont émises. Faire ici l'analyse des

discussions, ce serait *déflorer* pour ainsi dire le plaisir que se promettent et qu'éprouveront certainement les lecteurs de notre volume.

Ajoutons seulement, pour ceux qui n'ont pu assister aux séances, que jamais peut-être les appels de l'Institut Historique au public lettré n'avaient été entendus avec un pareil empressement. A chacune des dix séances, on a vu cinq ou six cents personnes, et parmi elles une foule de dames se presser dans la vaste galerie de l'Horloge, et prêter à nos longues discussions une attention soutenue. Beaucoup de membres résidants et correspondants, des membres étrangers même, s'étaient donné rendez-vous au Congrès, et on remarquait dans l'assemblée de hauts fonctionnaires et des étrangers de distinction. Plusieurs pairs, quittant la séance de la Chambre, venaient prendre place au milieu de nous, et nous encourageaient par leur présence et leurs applaudissements. Le Congrès de 1843 aura un retentissement mérité. Honneur donc à l'Institut Historique qui a donné d'une manière si éclatante le spectacle d'une de ces luttes de la pensée, où il y a profit pour tous sans blessure pour personne! Honneur aussi à l'auditoire qui, en assistant au combat, n'a vu ni vainqueurs, ni vaincus, mais seulement des hommes d'esprit et de cœur exprimant leurs opinions souvent avec bonheur et toujours avec conscience!

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

OPHTHALMIE DES ARMÉES,

SURTOUT DE L'OPHTHALMIE RÉGNANTE EN BELGIQUE,

PAR LE DOCTEUR CAFFE.

Que le titre ne vous effraie pas, lecteurs; l'auteur a traité ce sujet de telle sorte que nous pourrons vous rendre compte de son travail sans sortir des règlements qui dirigent nos travaux habituels. Dans une maladie dont il avait surtout à rechercher l'origine et la cause, M. Caffe a senti la nécessité de donner à ses recherches une base historique. Et tout d'abord déchargeons-nous du reproche le plus sérieux peut-être qu'il y ait à faire au travail de M. Caffe, en disant qu'il eût du faire sur l'Egypte, pays dont il fait partir, avec raison, la contagion ophthalmique, un travail d'histoire et de géographie analogue à celui qu'il a fait pour la Belgique. Nous tâcherons d'y suppléer en son lieu.

L'ophthalmie des armées, que nous nommerons de préférence blennhorrée

oculaire, comme le veut avec raison notre auteur, est une maladie qui a son siége dans le plus précieux de nos sens, je veux dire l'organe de la vue; la membrane qui tapisse la face interne des paupières et le globe oculaire commence par s'enflammer légèrement ; puis viennent successivement l'injection, le boursouflement, le ramollissement de cette membrane, qui ne tardent pas à la recouvrir de granulations, avec sécrétion d'un liquide séreux qui devient plus tard mucoso-purulent et enfin purulent.

Cette inflammation spécifique a souvent une marche si rapide que, dans l'espace de quelques heures, la cornée se ramollit, se perfore ; les humeurs s'échappent de la coque oculaire, et l'œil (quelquefois les deux) est fondu, pour employer l'expression de M. Velpeau. Dans les cas moins graves il s'établit sur la cornée des ulcérations qui donnent naissance aux taies, à l'albugo, au leucome, etc.

Dans les cas moins graves encore il y a persistance de l'injection de la membrane palpébro-oculaire dont nous avons parlé; les granulations continuent à faire saillies ; leur sécrétion moins abondante est aussi moins maligne ; la cornée se couvre d'un nébulum, et la vue reste incomplète.

Toutes ces variétés, qui sont bien plutôt des degrés d'un même mal que des maladies différentes, trouvent leur raison dans une même cause primitive, sévissant avec plus ou moins d'intensité; dans des causes secondaires variables à l'infini, et enfin dans les idyosincrasies individuelles. Mais il fallait classer toutes ces variétés, ne fût-ce que pour en faciliter l'étude, sans parler des besoins de la science et du profit pour la pratique. M. Caffe distingue donc des ophthalmies purulentes et d'autres non purulentes, qui sont indolentes, chroniques ou aiguës. Mais, comme il le fait judicieusement remarquer, toutes ces espèces de blennhorrées ophthalmiques n'offrent aucune régularité dans leur marche, et elles parcourent le plus souvent leurs périodes en un temps si court qu'on peut dire qu'elles se confondent. Quoi qu'il en soit, nous devons sûrement à cette marche, aussi logique qu'elle est habile, le tableau si complet à la fois et si brillant que l'auteur a fait de l'ophthalmie des armées. Il n'est donné qu'à un observateur d'une grande probité scientifique de recueillir autant de matériaux si rigoureusement exacts, et à l'écrivain distingué de les assembler avec une aussi noble simplicité.

La mission confiée à notre collègue avait un but tout pratique : le ministre voulait surtout se précautionner contre un fléau qui décime l'armée d'un peuple voisin. M. Caffe a donc dû en rechercher la cause et subsidiairement l'origine.

Le monde médical, en Belgique, se divise, relativement à la maladie qui nous occupe, en médecins contagionnistes et en ceux qui repoussent la contagion comme cause de l'ophthalmie des armées. Les anti-contagionnistes, qu'on nomme aussi compressionnistes, on verra pourquoi, attribuent l'épidémie à un grand nombre de causes qu'ils supposent agir, sinon toutes en même temps sur les mêmes sujets, au moins en nombre assez grand pour se prêter un mutuel appui.

Ce sont : l'action irritante sur les paupières des molécules de la craie ou sous-carbonate de chaux qui sert aux soldats à nettoyer leurs buffleteries ; la qualité et la quantité des aliments, l'abus des spiritueux, la coupe trop fréquente des cheveux, la brusque suppression de la transpiration cutanée, l'intempérie de l'air et des saisons, les fumigations d'une certaine espèce employées en Belgique contre les affections psoriques et siphilitiques, la compression du pourtour cervical par un col dur et le collet de l'habit agraffé verticalement, la *compression* du front par un schako résistant et lourd qui, gênant le retour du sang par les veines jugulaires, produit une congestion sanguine dans les vaisseaux capillaires de la conjonctive. Cette cause, la compression, acquiert une importance toute particulière lorsqu'on sait que l'ophthalmie n'affecte généralement qu'une seule classe de la société, soumise tout entière aux mêmes modificateurs hygiéniques. Pour ajouter autant qu'ils peuvent de la valeur à la compression, ses partisans font observer que les soldats d'infanterie sont presque exclusivement la proie de l'épidémie ophthalmique, accablés qu'ils sont sous un poids d'au moins 70 livres, ce qui n'a pas lieu dans les autres corps de l'armée. Ils vont jusqu'à appeler, à l'appui de leur opinion, l'exemple des chevaux de trait qui perdent plus souvent la vue que ceux employés à d'autres services ; celui des chiens vivant à l'attache et forçant incessamment sur leur collier, qui n'ont jamais les yeux sains et perdent la vue de bonne heure. Ils continuent en disant que le plus grand nombre d'ophthalmies se déclarent après la fatigue des exercices, après des marches forcées faites avec tout le poids de l'équipement, après la garde descendante, après une nuit passée sur le lit de camp. Ils ajoutent que la compression du col et de la zone de la tête occasionne des lésions du système nerveux ganglionnaire qui réagit à son tour sur la circulation capillaire entièrement sous son influence. Enfin ils n'oublient pas de mentionner la nostalgie à laquelle n'échappent guère des jeunes gens arrachés du sein de leur famille dès l'âge de dix-huit ans, tandis qu'en France et dans les pays méridionaux, où le développement de l'homme est plus hâtif et le caractère plus gai, les levées militaires ne se font qu'à vingt ans. Dans cet état de l'esprit et du cœur, les yeux, qui en sont le reflet, sont tristes, abattus, larmoyants, et se trouvent dans des conditions de vitalité qui doivent moins résister à l'influence des autres causes de l'ophthalmie et lui permettent ainsi de sévir sur de grandes masses. Ce qui paraîtra au moins extraordinaire, les anti-contagionnistes s'élèvent de toutes leurs forces contre l'encombrement des militaires dans des chambres peu élevées et ventilées, faisant partie de casernes mal assises et souvent fort humides. C'est là une contradiction que les compressionnistes tourneraient plutôt qu'ils n'éviteraient en disant qu'ils reconnaissent une influence miasmatique capable, dans certains cas, d'agir comme cause déterminante. Cette influence miasmatique, en effet, n'est que la contagion médiate des *contagionnistes*, et notre infection vive ou morte, dont nous avons longuement parlé dans un autre travail. (*Voyez la* 84e *livraison.*)

Les médecins belges contagionnistes n'admettent, comme cause primitive de l'ophthalmie des armées, que la contagion médiate ou immédiate, ce qui, ramené à notre distinction (*voyez la* 84e *livraison*), veut dire que pour eux la maladie naît, soit de la contagion proprement dite, soit de l'infection organique ou vive, soit de l'infection inorganique ou morte. Sans s'arrêter au raisonnement qui ne convertit jamais que les repentis, ils s'adressent hardiment à l'expérience, ce grand maître de toutes les vérités pratiques. Pour prouver, en premier lieu, que la maladie est due à la contagion proprement dite, ils prennent sur des hommes malades le produit de la sécrétion morbide, l'inoculent, ainsi que l'a fait M. Decondé, sur des chiens, et il se développe chez ces animaux une maladie identique à celle des hommes. L'inoculation pratiquée sur des chats, des cochons d'Inde, a constamment donné lieu à la suppuration et à la destruction des yeux. Le chevalier de Kirkoff a inoculé le pus ophthalmique sur une cornée opaque humaine, et celle-ci est entrée en suppuration. C'est pourquoi rien n'est mieux prouvé, selon les contagionnistes, que la transmission immédiate de la maladie au moyen des linges, des doigts, d'instruments, de liquides, etc., qui deviennent véhicules d'un virus morbifère en s'imprégnant de la sécrétion qui le contient.

Quant à l'infection vive ou morte, il n'y avait qu'à recueillir les faits malheureusement trop nombreux qui s'accomplissent tant au sein de l'armée que dans le peuple. Ainsi plusieurs soldats couchent dans une même chambre close, non ventilée; un seul, la veille, était atteint de l'affection, et le lendemain les deux tiers ont déjà contracté la maladie; le 25 janvier 1834 il n'y avait pas un seul cas de blennhorrophthalmie dans la garnison de Namur; ce même jour deux malades entrent à l'hôpital, et depuis lors le nombre a sans cesse augmenté. En mars de la même année, le 1er régiment de lanciers, en garnison à Malines, fournit à l'hôpital plusieurs malades, tandis que les escadrons en cantonnement en sont exempts. Ce n'est pas sur l'armée seulement que sévit le fléau, il attaque encore tous ceux que l'infection saisit dans des circonstances favorables à son action. Ainsi un soldat ophthalmique sort de l'hôpital de Bruxelles sans être guéri, et rentre au sein de sa famille; son père, sa mère, ses frères, ses sœurs sont bientôt atteints et perdent la vue pour la plupart. Les cas analogues son nombreux et authentiques. « Ajoutons que c'est presque constamment le matin en s'éveillant, au sortir de la chambre ou à la garde descendante, que les soldats accusent d'ordinaire l'invasion de l'ophthalmie. Dans le principe, les hôpitaux, qui devaient être des lieux de salut, contribuèrent davantage à propager l'épidémie; des individus qui s'y trouvaient traités pour une affection étrangère à l'œil ne tardèrent pas à être infectés. La même chose s'observait pour ceux qui arrivaient à l'hôpital avec une ophthalmie légère; elle prenait rapidement un caractère des plus graves. Les choses se passèrent ainsi pendant plusieurs années, et ce fut à tel point que les soldats redoutaient d'entrer à l'hôpital, et qu'ils dissimulaient avec habileté les premiers symptômes de l'ophthalmie. »

Cependant les compressionnistes et les contagionnistes, fermes chacun dans leur camp respectif, se renvoient les arguments destinés à faire brèche à l'un et à l'autre système.

1° L'usage du carbonate de chaux, disent les contagionnistes à leurs adversaires, n'est point employé dans tous les régiments de l'infanterie belge, et les régiments autrichiens s'en servent tous sans inconvénient aucun; on vous a d'ailleurs satisfait en prohibant cette substance. En est-il résulté quelque amélioration?

2° On vous a accordé tout ce que vous avez conclu, quant à la nourriture dont vous faisiez une cause de la maladie. Encore une fois, quelle amélioration avez-vous obtenue?

3° Vous parlez de la nostalgie? mais le soldat belge n'est jamais éloigné que de quelques lieues de son village; il vit au milieu de ses compatriotes; la Belgique est sans montagnes, et la nostalgie est un mal presque inconnu des habitants de la plaine. Le Suisse, le Savoyard, l'Ecossais, l'Auvergnat y sont surtout exposés lorsqu'ils sont enlevés pour la première fois au village qui les vit naître.

4° Nous ne dirons qu'un mot en réponse à votre assertion que l'ophthalmie vient de l'emploi des substances dirigées contre la siphilis et les maladies de la peau. Avez-vous vu jamais régner épidémiquement la maladie qui nous occupe dans les hôpitaux où l'on traite la siphilis et les maladies cutanées?

5° Et pour en venir enfin à la question principale, la compression sur la tête et le col par le schako et l'uniforme, les faits vont vous répondre. Ne vous a-t-on pas accordé toutes les réformes que vous avez indiquées? On a fait faire les manœuvres sans havresac, en bonnet de police; on a fait monter les gardes sans l'attirail ordinaire; il a été imposé au soldat de se débarrasser de son col, de sa cravate, à sa rentrée au corps-de-garde; la coupe des habits a été changée; on a fait une échancrure triangulaire à la partie antérieure du collet de l'habit et de la capotte. Tout ce que vous avez demandé à cet égard vous a été accordé. Quels ont été les résultats? Nuls, vous le savez. Ne pouviez-vous pas le prévoir quand vous n'ignoriez pas que l'armée française n'avait jamais été affligée de l'épidémie ophthalmique, quoique avant 1830 les soldats de ce pays portassent un uniforme absolument semblable à celui que vous faisiez réformer? D'ailleurs, avant votre réforme, tous les régiments de même arme étaient uniformément équipés, et quelques-uns seulement étaient affligés par la maladie. Enfin l'ophthalmie est si rare dans la cavalerie et les corps d'élite que l'on est allé (quoique à tort) jusqu'à soutenir qu'ils en sont exempts, et cependant la compression est sensiblement la même.

Beaucoup moins empressés de répondre que de récriminer, les compressionnistes reprochent aux contagionnistes l'inexactitude de leurs expériences. Mackezy et ses disciples inoculent, à divers époques et en des lieux différents, le produit de la sécrétion purulente à tous les degrés de la marche inflamma-

toire et n'obtiennent aucun résultat. Les chats, les chiens, les cabiais, les hommes même, assez courageux pour se prêter à ces dangereux essais, n'en reçoivent aucune atteinte; et en outre, si la cause du mal est dans la contagion et l'infection, pourquoi se montre-t-il si rare et d'ordinaire si benin parmi les habitants des villes et des villages, malgré leur contact presque incessant avec les militaires ?

Cependant le fléau poursuivait sa marche, portant le défi à l'un comme à l'autre camp, en frappant jusqu'à 6,000 victimes dans une armée de 50,000 hommes; il laissait les traces de ses coups, en ravissant aux uns un œil seulement, à d'autres les deux à la fois. Le gouvernement belge fait alors un appel à la science des plus célèbres praticiens de l'Allemagne. Ils arrivent, prennent rang parmi les compressionnistes ou les contagionnistes, se jettent dans la discussion qu'ils enveniment en y mêlant un air de rivalités nationales, et s'en retournent laissant les esprits plus divisés que jamais, et la maladie aussi cruellement épidémique.

Et pourtant il suffisait à tous ces hommes, d'opinions et de pays divers, de se rapprocher pour l'étouffer. Chaque camp était en possession de quelques éléments de salut qui, en se joignant aux éléments que recélait le camp opposé, eussent infailliblement amené le terme des maux. Oui, sans aucun doute, l'usage des schakos trop lourds, un col dur et un collet d'habit agraffé verticalement, le mode de nutrition des soldats, l'abus des spiritueux, la coupe trop fréquente des cheveux, la brusque suppression de la transpiration cutanée, l'intempérie de l'air et des saisons, le carbonate de chaux, le tripoli, la nostalgie, l'encombrement dans des casernes malsaines, ont une valeur comme causes de l'ophthalmie des armées; mais cette valeur n'est point absolue, et sous leur influence isolée l'épidémie ne surgirait certainement point. La contagion elle-même et l'infection organique ou inorganique, malgré tout ce qu'elles possèdent de valeur intrinsèque, resteront impuissantes au sein des conditions atmosphériques et hygiéniques qui leur seront opposées, ou contre les idyosincrasies rebelles, ou lorsqu'elles manqueront elles-mêmes de l'énergie nécessaire. Mais que l'*élément principe*, si je puis ainsi parler, que le *virus*, pour employer un mot sans signification, mais reçu, naisse au milieu de toutes les circonstances qui lui sont favorables, s'attaque, dans l'âge de sa fécondité, à l'homme prédisposé à recevoir sa funeste influence, et inévitablement une ville, un royaume, le monde entier peut-être sera ravagé par un de ces fléaux que l'on nommera peste, lèpre, choléra, scorbut, typhus, fièvre, ophthalmie, etc.; le rom y fait peu ici.

C'est après une observation longtemps suivie sur le théâtre même de la maladie que M. Caffe, convaincu que l'ophthalmie militaire belge naît de la contagion et de l'infection favorisées par toutes les circonstances que les compressionistes signalaient comme autant de causes principales, a posé les principes d'un

traitement prophylactique qui détruirait bientôt, chez nos voisins, le fléau qui décime leurs armées.

Notre collègue met en première ligne « la dissémination des malades, le bivouac en rase campagne dans la direction d'un air sec et frais. Ce moyen avait déjà été employé avec un remarquable succès par le docteur Lepage, qui raconte ainsi son observation. Le 4e régiment d'infanterie partit de Louvain le 5 mai 1839, à dix heures du matin, pour se rendre au camp de Diest, où il arriva extrêmement fatigué, vers quatre heures de l'après-midi. Les soldats furent logés dans des baraques proportionnellement trop petites. Dès le lendemain l'ophthalmie se déclara avec la plus grande violence, devint purulente et revêtit tous les caractères de l'ophthalmie dite d'Egypte. Elle se propagea avec une telle rapidité que, dans l'espace de quatre à cinq jours, 5 à 600 hommes du régiment en furent atteints. M. Lepage demande et obtient la dissémination des hommes du régiment. Les plus malades sont dirigés sur l'hôpital de Diest. On réunit ceux qui l'étaient moins dans l'infirmerie du camp. Aussitôt les baraques sont aérées, à l'hôpital les lits sont espacés, et le résultat de cette habile et soudaine détermination fut d'arrêter la marche de la maladie et de procurer la guérison des malades.

M. Caffe propose ensuite « l'éloignement absolu des rangs de l'armée de tout individu infecté, quelle que soit l'époque, récente ou non, de l'invasion de la maladie, quelle que soit la légèreté du symptôme, fût-il même à l'état de prodrôme. Une visite, renouvelée deux fois dans un jour par des médecins experts, constaterait l'état sanitaire de tous les hommes de chaque compagnie; ceux qu'on éloignerait seraient rangés en deux catégories, les uns considérés en état de suspicion, et les autres comme réellement infectés; ils seraient dirigés sur des dépôts qui réuniraient toutes les conditions hygiéniques en rapport avec chacune de ces catégories qui, par-dessus tout, ne pourraient pas communiquer ensemble. Les soldats ne sortiraient de ces dépôts, dont quelques-uns existent déjà, que pour passer encore, pendant un certain temps, dans des compagnies d'attente préposées elle-mêmes à la garde des citadelles et des places fortes; et ce n'est qu'après ce triple contrôle que ces hommes pourraient être enfin réintégrés dans leurs corps respectifs.

« Et que l'on ne vienne pas m'objecter, ajoute M. Caffe, la perturbation que toutes ces mesures apporteraient dans les cadres de l'armée, les surcharges qu'ils feraient peser sur le budget de l'État. L'État n'est-il pas autrement grevé par les pensions de réforme qu'il est obligé de payer à des militaires devenus aveugles et dont les bras restent inutiles pour l'agriculture? Les charges de l'État ne sont-elles pas augmentées davantage par le séjour permanent dans les hôpitaux, depuis 1813, d'un nombre immense de soldats dont le service serait sous les drapeaux. Le prix de la journée d'un homme à l'hôpital est au moins des deux tiers plus élevé que le prix de la journée passée au régiment. »

Plein de confiance dans les mesures qu'il propose, notre collègue ne craint

pas d'annoncer la fin de l'épidémie après un an ou dix-huit mois, si on les exécute scrupuleusement; car, dit-il, « la blennhorrée ophthalmique persiste en Belgique par cela seul qu'elle y existe; elle s'alimente dans son propre foyer, et il n'est pas douteux qu'en l'éteignant tout entier et tout à coup on ne parvînt à éloigner de ces riches et industrieuses contrées un fléau qui peut, d'un moment à l'autre, franchir la frontière de France, épargnée jusqu'à présent par un de ces hasards heureux que la science ne saurait expliquer et encore moins produire. »

Et qu'on ne croie pas que ce soit là une de ces théories bâties dans le cabinet à grand renfort de livres, de mémoire et d'imagination! M. Caffe a vu, observé les malades; il s'est fixé au milieu d'eux, les a traités, les a vu traiter d'après toutes les méthodes; s'est entretenu avec les médecins du pays; il a visité non-seulement toutes les villes de la Belgique où il y avait garnison, hôpitaux, campements ou dépôts militaires, mais encore la Hollande, les villes de la Confédération germanique, toute la Prusse rhénane, et, ce qui ajoute un grand prix aux mesures de salubrité qu'il propose, c'est qu'elles reposent sur des connaissances historiques et topographiques scrupuleusement exactes. Le climat, la population, les ressources industrielles et commerciales, les accidents de terrain, la nature du sol, ses produits, tout a de la valeur pour le médecin qui se propose de remonter à la cause d'un mal épidémique et d'en combattre les effets. Elles conduisent ici à cette conséquence évidente que la Belgique nourrit des habitants trop nombreux sur une surface trop limitée, sans montagnes élevées, sans accidents de terrain, sans fleuves d'un cours rapide, avec un climat partout le même, une population souterraine, vivant enfouie dans les mines ou dans des ateliers toujours plus ou moins insalubres. En effet, si toutes ces circonstances ne suffisent pas pour donner naissance à une épidémie comme celle dont nous traitons, elles doivent singulièrement contribuer à la propager, à l'aggraver, ou à la rendre interminable. L'expérience ne l'a que trop prouvé, puisque, sur une armée de 50,000 hommes, le nombre des ophthalmiques, depuis 1814, a été de plus de 100,000. On peut se faire une idée du nombre d'hommes que cette cruelle maladie prive entièrement de la vue, en consultant le précieux travail sur les aveugles du docteur Julius, qui nous apprend qu'en Belgique il y a un aveugle sur 1000 individus, tandis qu'en Prusse et en France il n'y en a qu'un sur 1,650.

Occupons-nous maintenant de rechercher l'origine de l'ophthalmie militaire. En tête de cette recherche doit figurer un fait capital: c'est que cette maladie s'est montrée pour la première fois en Belgique en 1814. Il n'y a pas de difficulté à cet égard, il ne peut y en avoir. Cela posé, il faut admettre ou que l'ophthalmie militaire a levé et est née spontanément, est née d'emblée (comme dirait notre collègue M. Ricord) en Belgique, ou qu'elle y a été importée. La première proposition ne pourrait être soutenue qu'aux dépens de la vérité des faits et du témoignage des médecins du pays. Il est en effet bien reconnu en Belgique « qu'il ne s'est jamais présenté d'ophthalmie spécifique ou contagieuse dans l'armée avant

qu'on formât à Gand, en 1814, le 7e bataillon de ligne. Or les vieux militaires qui constituaient le noyau de ce bataillon avaient contracté dans l'armée française une inflammation contagieuse des yeux que beaucoup portaient encore. Il en résulta que l'ophthalmie se communiqua bientôt à un grand nombre de soldats. Ce bataillon n'a pas cessé d'avoir le funeste privilége, qu'il conserve encore aujourd'hui, de promener et de répandre partout où il passe la contagion qui le désole depuis bientôt trente ans.

L'ophthalmie militaire, tout le monde en convient, a donc été importée de l'armée française dans l'armée belge. Il est en effet incontestable que ce fléau a désolé notre milice pendant plusieurs années. Il nous reste donc, par conséquent, à rechercher l'origine de l'ophthalmie militaire française, que nous venons de laisser donnant le jour à l'ophthalmie belge.

Il y a, entre la Méditerranée, le golfe Arabique, la Nubie et la vieille Libye, une contrée qui, de temps immémorial, paraît avoir eu la triste prérogative d'enfanter les fléaux qui ont désolé le monde. L'air de l'Égypte, puisqu'il faut la nommer, est chargé de particules salines (1), dont l'extrême ténuité, les propriétés corrosives et la putridité miasmatique disposent l'organe de la vue à se phlogoser à l'action de la réverbération que Monge décrit sous le nom de mirage, et qui résulte de la réflexion des rayons du soleil sur le sable alumineux qui couvre les vastes plaines de ce pays. Les yeux se trouvant dans ces conditions, surviennent ces bouffées étouffantes du vent du sud que les Arabes ont surnommé Semoun ou poison, et qui est le Samiel des Turcs. Les voyageurs comparent l'impression que son souffle fait éprouver à celle qu'on reçoit de la bouche d'un four quand on retire le pain. Le Samiel serait mortel s'il était continu. Sa propriété dessiccative est telle que l'eau d'arrosement a à peine touché le sol qu'elle est évaporée. Il flétrit et dépouille les plantes, crispe la peau, et en obstrue les pores en donnant lieu à un état d'anxiété fébrile que rien ne peut dominer.

Avec de pareilles conditions météoriques, atmosphériques et terrestres, l'ophthalmie a été et doit être encore endémique en Égypte. Qu'elle le soit de de nos jours, cela est plus que démontré par ces milliers de borgnes, d'aveugles et d'ophthalmiques qui font le désespoir de l'administration si éclairée et si philanthropique du pacha actuel.

Pour démontrer que l'ophthalmie a régné endémiquement en Egypte de temps immémorial et sans interruption, il suffirait de faire remarquer, avec Paul Assalini, qu'une maladie dont la naissance, la propagation et la persistance tiennent essentiellement à des conditions atmosphériques et topographiques inhérentes

(1) Le sel est si abondant que, partout où l'on creuse, on trouve de l'eau saumâtre contenant un sel marin, du natron et un peu de nitre. Lorsqu'on inonde les jardins pour les arroser, on voit après l'absorption et l'évaporation de l'eau, le sel effleurir à la surface de la terre. Le natron se forme en abondance dans les lacs, et on ramasse le sel tout formé le long de la côte et dans l'intérieur de l'isthme de Suez (Encyclop. moderne, t. II).



à une localité, doit y avoir régné dès l'époque la plus éloignée. Ce cas est rigoureusement applicable à l'Egypte. Ces transitions brusques du froid piquant de la nuit à la chaleur excessive du jour qui suit, ces vastes plaines renvoyant à l'œil qui les affronte des rayons qui l'éblouissent, cette poussière caustique qui l'irrite et l'enflamme, ces émanations putrides d'un fleuve qui semble avoir la mission désolante de féconder un règne au détriment de l'autre, ces vents qui confondent et transportent tous ces éléments morbifères, sont des conditions du pays que ses habitants, indigènes ou étrangers, doivent subir, j'ose dire nécessairement. L'histoire le dit suffisamment; Cyrus envoie en Egypte une députation pour obtenir du roi Damasias un oculiste habile (Hérodote). Cambyse, assez imprudent pour s'aventurer à travers les sables d'un désert brûlant, en revient avec une armée désolée par ses nombreux malades, ses borgnes et ses aveugles. Axtaxerces Mnémon n'échappa point à l'épidémie. Plus sage que lui, Cyrus-le-Jeune, lorsqu'il alla faire la conquête de l'Égypte, ne négligea point de donner à son armée les meilleurs oculistes de la Grèce. Ces rudes Macédoniens, qui avaient déjà conquis l'Asie, vinrent à leur tour se faire décimer par une épidémie dont les ravages croissants les effrayèrent au point de les porter à braver pour la première fois l'autorité d'Alexandre. Les soldats romains redoutaient le climat de l'Egypte surtout à cause de la propriété qu'ils lui reconnaissaient d'attaquer les yeux. L'histoire me fait défaut ici jusqu'à saint Louis; mais je trouve à cette époque un fait qui n'est rien moins qu'un monument. Louis IX, ramenant aux Quinze-Vingts les aveugles de l'expédition d'Egypte, atteste péremptoirement l'existence de l'ophthalmie (voir Hérodote, Diodore de Sicile, Xénophon, Justin, Quinte-Curce, Rollin, etc.). C'est au même foyer de contagion que sont allés puiser le même mal d'autres soldats français, six cents ans plus tard, sous la conduite du moderne Alexandre, qui n'y a pas laissé comme lui une ville pour publier son nom. En effet, avant l'expédition d'Egypte conduite par Bonaparte, il n'avait jamais été question d'ophthalmie épidémique parmi les troupes françaises depuis saint Louis. Aussi cette affection fut-elle considérée comme une maladie nouvelle causée par les nouvelles conditions climatériques dans lesquelles les Français se trouvaient (docteur Decondé, *Annales d'oculistique*). A peine débarqué en Egypte, l'ophthalmie s'attaqua aux divers corps avec tant d'intensité que celui de Desaix compta à El Laoum, dans le Daoum, jusqu'à 800 ophthalmiques, tous menacés d'une cécité complète; Desaix lui-même faillit perdre la vue dans de cruelles douleurs (Larrey et Saintine). L'armée eut à souffrir de la maladie pendant toute la durée de l'occupation : elle parut un moment vouloir s'éteindre ; mais voilà que tout à coup, quand on la croyait à sa fin, elle se réveille avec une fureur nouvelle, multiplie ses victimes comme à son début, et ne cède enfin qu'à une dyssenterie grave et persistante qui opéra ici une salutaire révulsion. Cette recrudescence de l'ophthalmie eut lieu en 1801, lorsque les Français, pour s'opposer à la descente des Anglais, campèrent sur les bords du lac Madieh, alors inondés (Larrey,

Rel. hist. et chir. de l'exp. de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie). La capitulation eut lieu en octobre 1801; l'armée française évacua l'Egypte, et rentra en France par Marseille et Toulon. Mais reprenons cette armée à son départ de l'Egypte, et suivons-la partout où elle se dispersera pour ne pas perdre de vue avec elle l'ophthalmie qu'elle emporte.

De toute la flotte française, partie pour l'Egypte sous les ordres de l'amiral Bruéis, il ne resta, après la bataille d'Aboukir, que *le Guillaume-Tell* et *le Généreux*, avec les frégates *la Justice* et *la Diane*, qui filèrent vers Malte, sous Villeneuve, pour s'y mettre sous la protection du fort de cet îlot. Une partie de la flotte fut brûlée, détruite ou conduite en trophée en Sicile par Nelson (Saintine, *Hist. scientif. et milit.*, t. I, p. 298); une foule de petits bâtiments restèrent avec Gantheaume et Perrée, éloignés du champ de bataille d'Aboukir, et échappèrent aux conséquences de cette affaire, mais presque tous furent pris par les Anglais. L'aviso *l'Anémone* se rendit (juillet 1799) au commodore Hood, qui stationnait dans le Nil, et l'aviso *la Tauride* fut pris à l'abordage un mois après. La frégate *la Sensible*, ayant reçu l'ordre de rentrer en France après la prise de Malte, ayant à son bord le général Baraguay-d'Hilliers, ne parvint qu'à la hauteur de la Sicile, où elle fut capturée par les Anglais. En 1800, peu après le départ de Bonaparte pour la France, le transport l'*Amérika*, qui emmenait en France Junot, Rigel, Lallemand et autres, fut également capturé, et Smith s'empara du convoi maritime envoyé de Damiette à Saint-Jean d'Acre. Un bâtiment, ayant à bord 150 estropiés ou aveugles, fut dirigé sur la France, accompagné par trois chirurgiens qui avaient en partie perdu l'organe de la vue. Poussés sur les côtes de Sicile à Augusta, ils y furent tous impitoyablement égorgés. Un petit transport ayant à bord Dolomieu et les généraux Dumas, Cordier, Mascourt, débarqua dans le golfe de Tarente; tous y furent emprisonnés pendant longtemps. L'escadre qui, sous les ordres de Gantheaume, trompa la vigilance des croisières anglaises et débarqua Napoléon à Fréjus, en 1800; *le Lodi*, qui partit avec le général Leclercq pour l'expédition de Saint-Domingue; quelques petits bâtiments qui furent jetés sur les côtes d'Italie, les frégates qui furent livrées aux Anglais lors de la capitulation d'Alexandrie, composaient le reste de cette belle flotte française, partie deux ans avant avec César et sa fortune. S'il en resta encore quelques débris, ils disparurent à Trafalgar, en 1805, et à Cadix en 1808. Ce n'est donc point évidemment la flotte française qui aura pu importer en France l'ophthalmie d'Egypte, puisque cette flotte a été détruite en Orient même, et que ses débris sont allés périr de la fièvre jaune dans les mers des Antilles. Prenons maintenant l'armée de terre, et suivons-la à son tour.

Rappelons-nous que l'ophthalmie, après avoir perdu prodigieusement de son intensité première, avait repris plus grave et plus cruelle aux environs du lac Madieh, pour disparaître de nouveau en grande partie devant une dysenterie scorbutique qui sévit avec une sorte de préférence sur les hommes aux hôpi-

taux, les blessés et les ophthalmiques. Lorsque l'armée s'embarqua pour la France sur la flottille de l'amiral anglais Keith, elle ne comptait pas moins de 1338 malades, non compris les blessés et les invalides; 14 vaisseaux hôpitaux les débarquèrent tous à Marseille. — Les troupes, revenues d'Egypte un an avant, et débarquées à Fréjus avec Bonaparte, comptaient dans leurs rangs une petite division, dite les hussards d'Argento, qui avait été attaquée de l'ophthalmie en Egypte, et n'en était pas encore guérie au moment du débarquement. Une partie de ces hussards furent incorporés dans le corps des mameluckss, et dirigés avec eux sur Melun, où bientôt le mal se développa avec une grande violence et se propagea aux nouvelles recrues. Pendant ce temps le corps des dromadaires-cavaliers et les 6,000 hommes de la garnison du Caire, sous les ordres de Belliard, rentraient en France sur des transports anglais, et Samuel Cooper, passant par Marseille, en 1802, y vit, dit-il, beaucoup de soldats français atteints d'ophthalmie qu'ils avaient rapportée d'Egypte (Samuel Cooper, *Dict. de Chir.*, t. II, art. Ophthalmie, p. 214). Revenons sur nos pas.

Les malades du premier transport anglais, après la capitulation d'Alexandrie, les hussards d'Argento, la garnison du Caire, avec leurs nombreux ophthalmiques éparpillés dans toute l'Europe, ont infecté la France, l'Italie, la Hollande, l'Allemagne et la Belgique. La Belgique reste seule aujourd'hui en possession de ce funeste présent des vainqueurs du Mont-Thabor aux légions de la Grande-Armée. Telle est l'origine de l'ophthalmie belge, qui, comme on le voit, ne serait qu'un rameau encore vivant d'une branche étendue sur l'Europe par l'ophthalmie égyptienne, aussi ancienne elle-même que son Nil, ses déserts sablonneux et ses vents *semoun* (poison).

Mais il reste une difficulté dont je suis loin de nier la gravité et de décliner la solution. Comment admettre l'origine égyptienne d'une maladie commune, dans ses débuts, à toutes les contrées de l'Europe, et reléguée aujourd'hui dans une seule?

Je pourrais me contenter de répondre que l'ophthalmie belge est un fait que je crois avoir relié à un autre qui lui a donné naissance, et que, ne m'étant proposé que ce but, si je l'ai atteint, on n'a pas le droit de m'en demander davantage. Mais j'aborde sans crainte la difficulté.

Il n'y a point de contagion ni d'infection absolue. Cette proposition moyenne entre les contraires soutenues par les contagionistes et leurs adversaires éteint leur interminable querelle, en les mettant hors de combat les uns et les autres. En effet, s'il pouvait exister une contagion ou une infection absolue, il faudrait que tout ce qui a vie dans le lieu où règne une maladie contagieuse fût indistinctement frappé. Heureusement les choses ne se passent jamais ainsi. Mais lorsqu'un mal transmissible surgit ou est importé dans une localité, s'il trouve des hommes ou des animaux dont les conditions de santé, de constitution organique, d'âge, de sexe, d'alimentation, d'atmosphère, d'habitudes, etc., lui sont favorables, il les attaque avec une sorte de choix, va-

riant les résultats de ses coups autant que les nuances de prédispositions qu'il trouve dans ses victimes. Bien plus, cette espèce de préférence élective que la contagion a pour les individus, il est prouvé qu'elle l'accorde à certaines contrées du globe. Ainsi un pays ou même un coin dans ce pays offre au fléau, dans sa marche, toutes les circonstances propres à le faire vivre ; il s'y arrête et s'y fixe tant que ces circonstances restent les mêmes. Passons à l'application.

L'ophthalmie égyptienne, importée en Europe, apparut presque simultanément en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Hollande et en Belgique. On s'en occupe peu, car qu'est-ce qu'une centaine d'ophthalmiques parmi des milliers de mutilés que la mitraille laisse sur les champs de bataille ? Malgré l'espèce d'oubli dans lequel la chirurgie militaire laisse l'ophthalmie, les cas en deviennent de plus en plus rares. Voici pourquoi. « Si on en excepte les mamelucks, qui restèrent réunis en un seul corps jusqu'à la fin de l'Empire, tous les régiments de l'armée d'Egypte furent dissous, et leurs hommes incorporés dans les régiments divers qui parcoururent l'Europe. Soumis à des marches incessantes, à des combats continuels, campés aujourd'hui dans un lieu, et cantonnés ailleurs le lendemain, leur séjour dans les casernes fut rare et jamais de longue durée. Or il est prouvé que le changement d'air et l'absence de concentration des hommes dans un même local sont les deux circonstances les plus favorables pour combattre l'ophthalmie des armées. » La maladie a dû se réduire vraisemblablement aux cas existants, et les guerres continuelles moissonnant les soldats qui étaient restés malades, le nombre des ophthalmiques se restreignit prodigieusement, et c'est tout au plus si, en 1814 et 1815, les chirurgiens des armées ennemies en retrouvent quelques centaines dans ces phalanges innombrables qui encombraient Paris et couvraient la France.

Cependant le monde respirait enfin dans les fureurs civiles. La paix refoula bientôt dans leurs pays respectifs toutes ces légions, qui ne tardèrent pas à être licenciées. Mais la fatalité avait voulu qu'un bataillon, formé à Gand en 1814, recélât dans ses rangs des soldats qui avaient été affectés d'ophthalmie pendant qu'ils faisaient partie de l'armée française, et d'autres qui en étaient encore atteints. Ce foyer, primitivement bien circonscrit, rayonna bientôt sa funeste influence autour de lui d'abord, et plus tard sur toute l'armée belge. Nous avons déjà fait voir ailleurs que tout, dans ce pays, avait été favorable à l'expansion de la contagion et de l'infection.

Résumant donc tous ces développements à peine suffisants, malgré leur étendue, nous dirons : L'ophthalmie des armées, issue de l'ophthalmie qui, de temps immémorial, a régné en Egypte, après avoir affligé toutes les contrées de l'Europe, sans en excepter l'Angleterre, n'a persisté contagieuse et épidémique qu'en Belgique, où une circonstance tout à fait exceptionnelle l'a fait survivre à elle-même en 1814, pour s'y fixer depuis au sein de toutes les conditions favorables à son existence.

Je reviens enfin à M. Caffe, qui m'eût évité de le perdre de vue pendant aussi

longtemps, s'il eût traité un sujet qui était le complément nécessaire de son travail.

Il est consolant, à une époque travaillée comme la nôtre par l'égoïsme et l'amour de l'or, de rencontrer un homme instruit, recevant d'un ministre la mission gratuite d'aller étudier, chez un peuple voisin, le fléau qui le désole, pour lui communiquer les fruits de son travail, et de le voir revenir riche du bien qu'il fait et des ressources capables peut-être d'éloigner de la patrie le mal qui afflige la frontière.

S'exprimer comme je le fais, c'est faire l'éloge du cœur et de l'esprit de notre collègue. M. Caffe appartient à l'élite de cette génération de jeunes médecins qui travaillent à retremper leur profession dans les principes d'abnégation, de dévouement et de loyauté, dont la médecine française a fourni l'un des plus beaux modèles dans cet illustre Larrey, qui vient de recevoir le prix de ses vertus dans un monde meilleur, laissant dans celui-ci la réputation du plus honnête homme que Napoléon ait connu.

Voici les sources qui m'ont fourni les détails historiques consignés dans ce travail. Rollin, *Hist. des Egyptiens*; — Xénophon, *Cyrop.*; — Joinville, *Hist. de saint Louis*; — Hérodote; — Diodore de Sicile; — Les Mémoires sur l'Egypte; — Les ouvrages publiés par Champollion et Letronne;

Le général Jomini, *Hist. crit. et milit. des guerres de la Révolution*;

Saintine, *Hist. scientif. et milit. de l'expédition d'Egypte*;

Larrey, *Rélat. hist. et chirurg. de l'expédition de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie*;

Léonard Gallois, *Hist. de Napoléon*;

Annales d'oculistique, publiées en Belgique;

Annales de la Société de Médecine de Gand, 1839, p. 146;

Samuel Cooper, *Dict. de Chir.*, art. OPHTHALMIE; — *Journal de Groof*, p. 179;

Histoire des maladies observées en 1812 *à la Grande-Armée et en* 1813 *en Allemagne*, par de Kerckhove. Anvers, 1836.

Le docteur JOSAT,
membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE

DES IDÉES LITTÉRAIRES EN FRANCE AU XIXe SIÈCLE ET DE LEURS ORIGINES DANS LES SIÈCLES ANTÉRIEURS,

PAR M. A. MICHIELS.

Une grande et belle idée esthétique me paraît avoir inspiré l'ouvrage que je me propose de faire connaître aux lecteurs de *l'Investigateur*, journal de l'Institut Historique.



Cette idée, il suffit de l'énoncer.

Il ne peut se faire que les mêmes formes artistiques qui ont servi à l'expression des idées mensongères du paganisme soient propres aussi à l'expression des idées pures du christianisme qui est venu régénérer le monde. Donc, il faut que notre société moderne, telle que le christianisme l'a faite, adopte un système littéraire autre que celui qui fut en honneur chez les anciens, notamment chez les Grecs et les Romains.

Ce point de départ de M. Michiels nous paraît de toute vérité, et nous sommes complétement de son avis jusqu'ici.

Si, en effet, c'est un principe incontestable qu'une littérature quelconque doit être la représentation exacte de la société à laquelle elle appartient, comment serait-il arrivé qu'au moment où l'esprit chrétien eut renouvelé le monde il ne se fût pas trouvé une forme artistique nouvelle, résumant en elle-même toute cette rénovation, et propre à exprimer tous ces perfectionnements?

Aussi, voyez la littérature des premiers Pères. Si elle n'est pas encore constituée dans sa forme nouvelle, elle manifeste déjà une tendance énergique à se séparer de la littérature païenne. Dans les premiers organes de l'idée chrétienne, tout se trouve en quelque sorte métamorphosé. Si vous considérez le fond des choses, il n'est plus le même. Le matérialisme païen est remplacé partout par le spiritualisme chrétien. Toutes les choses du temps y sont vues des hauteurs de l'éternité; la nature de l'homme est mieux connue, mieux analysée, mieux comprise; les replis du cœur humain y sont mieux sondés; les destinées futures de l'humanité plus habilement appréciées. Sans doute, tout cela est encore, parfois, enveloppé de quelques imperfections, comme les matériaux nouvellement extraits d'une carrière. Mais, patience! avec le temps tout se polira.

Or il y avait dans le christianisme naissant le germe de deux régénérations : l'une sociale, l'autre artistique.

La première était certainement la plus urgente et la plus précieuse pour les destinées du monde. Rien ne devait en arrêter la marche et le progrès, et le monde entier ne tarda pas à s'agenouiller pieusement aux pieds de la croix.

Quant à la régénération littéraire, les circonstances lui furent moins favorables. Au milieu du fracas d'un monde entier qui s'écroulait, il n'y avait guère moyen qu'une nouvelle théorie littéraire et artistique pût s'établir. La poésie et les arts ont besoin de calme pour fleurir, et le calme manquait au monde. Les cloîtres (c'est tout ce qu'ils pouvaient faire) conservaient, il est vrai, le feu sacré; mais le temps de le raviver et de le communiquer n'était pas venu.

Il fut même lent à venir.

La conquête des Barbares, le bouleversement de l'ancien ordre de choses amenèrent le régime féodal, régime de fer, nécessaire pour contenir et diriger des hommes de fer qui avaient, j'en conviens, une foi vive au fond de l'âme, mais qui étaient encore étrangers aux jouissances de l'intelligence.

A cette époque où la nouvelle expression chrétienne n'avait été qu'à peine ébauchée par les Pères, où celle de la société païenne était enfouie, de vastes ténèbres se répandirent sur l'Europe occidentale. Toutefois, le respect pour l'antiquité n'était pas éteint ; au contraire, une auréole mystérieuse entourait les manuscrits d'Homère, de Démosthène, de Sophocle, de Virgile, de Cicéron et d'Horace, lors même qu'ils sommeillaient incompris dans les poudreuses bibliothèques des cloîtres, et ce prestige ne devait pas rester sans résultat.

En effet, dès qu'à la suite de ce long sommeil de l'esprit humain on fut parvenu à cette époque connue sous le nom de renaissance, ce fut ce sentiment respectueux et enthousiaste pour l'antiquité qui contribua le plus à ressusciter les monuments littéraires de l'Italie et de la Grèce. On voyait en eux des modèles que rien ne pouvait surpasser, ni même égaler.

Ce qui favorisa encore cette résurrection des auteurs anciens, ce fut l'absence d'un idiome national assez parfait pour lutter contre les idiomes anciens. Le latin était la langue savante et universelle. Il fallait écrire en latin pour être lu, et on lisait le latin des anciens pour pouvoir l'écrire. On tournait ainsi dans un cercle vicieux. Il enchaînait au point que le savant, tout chrétien qu'il était dans le cœur, avait à peine pris la plume pour exprimer ses pensées que, par une apostasie inexcusable, il redevenait en quelque sorte tout païen, abjurait Jehovah pour Jupiter, et tous les saints du Paradis pour les demi-dieux de la fable.

Certes un pareil état de confusion appelait une réforme. Elle s'annonça par une protestation de J. Dubellay, qui, dès 1549, publia son *Illustration de la langue française;* ouvrage dans lequel il s'efforça de venger notre langue du dédain dont elle était alors l'objet. La première chose à faire, c'était de créer un idiome national. Dubellay le comprit, et ce fut sa gloire. Ronsard et la Pléiade adoptèrent, défendirent, propagèrent la même idée ; mais, soit défiance de leurs forces, et pour ne pas heurter, comme le veut M. Michiels ; soit plutôt, selon nous, par conviction et par dévouement aux vrais et éternels principes, ils restreignaient leurs idées de réforme au seul point de la langue, et Dubellay recommandait au poëte, avant tout, *l'imitation des Grecs et des Latins.*

A partir de ces premiers efforts, franchissez deux siècles avec M. Michiels, siècles pendant lesquels, ainsi qu'il le dit, la grande cause de l'indépendance littéraire fut lâchement et follement abandonnée. Tout à coup Desmarest de Saint-Sorlin et Boisrobert se posèrent de nouveau comme les champions de la poésie et de la langue française. Boisrobert jeta une nouvelle idée à la discussion ; il plaida la cause du théâtre moderne contre l'ancien dans un discours qu'il lut à l'Académie. Desmarest, dans sa *Comparaison de la langue et de la poésie française avec la grecque et la latine*, fit tous ses efforts pour démontrer l'importance de la question qu'il agite dans son livre. « On te fait juge, dit-il à « son lecteur, du plus grand différend qui soit actuellement au monde, et qui

« sera jamais, puisqu'il s'agit de juger la Grèce, Rome et la France, et de juger « encore si les Français doivent céder pour jamais la gloire du langage et du « génie aux Grecs est aux Latins. » On ne pouvait poser la question en termes plus dramatiques et plus grandioses.

Perrault se présente ensuite dans la lice, deux ouvrages à la main : un poëme, lu à l'Académie, intitulé *le Siècle de Louis-le-Grand*, où il répète avec plus d'ordre et de méthode les objections de Saint-Sorlin contre les anciens ; et son *Parallèle des anciens et des modernes*, dans lequel on trouve, il est vrai, plusieurs idées novatrices et hardies, mais que tout le monde à beaucoup près ne juge pas aussi remarquables que le fait M. Michiels. Nous nous expliquerons plus tard sur la portée de ces idées. Quant à présent, bornons-nous à dire que, dans son *Parallèle*, Perrault, généralisant avec raison, ne se restreint pas à la littérature, mais qu'il embrasse, en enchérissant sur tous ceux qui l'avaient devancé, tous les arts, l'histoire, la poésie, la statuaire, l'architecture, l'éloquence, la peinture, etc., et avance hardiment *que, dans toutes les manifestations du sentiment et de l'intelligence, nous avons laissé bien loin derrière nous les anciens.*

Boileau escarmoucha contre ce système plutôt qu'il ne le combattît. Doit-on attribuer la faiblesse de ses efforts à son impuissance ou à un calcul?

M. Michiels n'hésite pas à prononcer que Boileau n'a pu mieux réfuter Perrault. « Il se montra, dit-il, faible de raisons. Il essaya de réfuter Perrault par « trois épigrammes et par ses réflexions sur Longin, dont il fit alors la traduc- « tion. Il est assez d'usage aujourd'hui de vilipender Boileau. Pour moi, je ne « dirai pas avec M. Pierre Leroux que Boileau n'avait pas assez d'intelligence « pour comprendre Perrault ; je dirai plutôt que le peu d'influence ou de suc- « cès qu'obtenait l'ouvrage de Perrault dispensa Boileau de le combattre plus « sérieusement. »

A Perrault succédèrent Fontenelle et Lamothe, deux nouveaux champions du progrès, selon M. Michiels. Leurs idées nouvelles trouvèrent un rude adversaire dans Mme Dacier, et la querelle s'échauffa au point qu'elle eut du retentissement même au dehors. En Angleterre, Boyle, Wolton, Bensley, Saint-Evremond se déclarèrent pour les modernes ; le chevalier Temple et Jonathan Swift s'établirent les défenseurs des anciens.

On voit ensuite apparaître successivement Diderot et Beaumarchais, qui font un pas de plus. Ils attaquent positivement les *unités*, nouvelle idée littéraire que le parti romantique a le droit de revendiquer ; puis le grand réformateur du théâtre, selon M. Michiels, Sébastien Mercier, auteur du *Tableau de Paris*. Citons ici l'appréciation que M. Michiels fait de cet auteur, ne fût-ce que pour décliner à cet égard toute responsabilité.

« Cet ouvrage, dit-il (le *Tableau de Paris*), imprimé en 1773, est un des plus « étonnants qui aient paru dans notre langue. Jamais on n'a poussé plus loin le « dédain de la routine. Tout est bon dans ce livre, depuis la préface jusqu'aux

« notes. L'auteur y montre une intelligence profonde que le critique a rare-
« ment possédée chez nous. C'est le plus beau travail de critique publié dans le
« XVIIIe siècle. Il domine alors tous les autres, comme les dialogues de Perrault
« dominaient ceux de l'époque antérieure. » Puis M. Michiels ajoute : « A l'ex-
« ception de quelques idées importantes, mais peu connues, le *romantisme* est
« là tout entier. On y trouve spécialement les opinions littéraires qui se sont
« fait jour de 1820 à 1830, et qu'on donnait alors pour de sublimes décou-
« vertes. »

Voilà le grand mot lâché ; nous avons le secret de cette glorification tant soit peu emphatique de Sébastien Mercier. Sans réfuter les éloges de M. Michiels, contentons-nous de lui demander en passant si ce romantisme, né tout armé du cerveau de Sébastien Mercier, est bien celui qu'il entend dans l'idée fondamentale de son livre, c'est-à-dire cette forme artistique nouvelle, destinée à exprimer l'idée chrétienne ; *forme* assurément qui préoccupait fort peu, je le pense, Sébastien Mercier, et tous ceux qui l'ont précédé dans cette voie.

Pendant que les idées littéraires nouvelles s'élaboraient ainsi à l'intérieur, un puissant renfort leur vint du dehors ; et ici je ne trouve pas que les romantiques soient parfaitement conséquents avec eux-mêmes. Pendant que la France était encore pleine de vénération pour les Grecs et les Romains, l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne suivaient une marche très-différente. Lope de Véga, Caldéron, Cervantes, par delà les Pyrénées ; Shakspeare, Young, lord Byron, Walter Scott, au delà de la Manche ; la foule des auteurs germaniques, par delà le Rhin, s'occupaient tous à fonder une littérature nationale, non sur des imitations, mais en travaillant par des procédés originaux et qui leur étaient propres. Peu à peu les chefs-d'œuvre de ces diverses nations furent connus en France. On vit (ou l'on crut voir) qu'on pouvait faire mieux que les anciens sans s'astreindre à leurs règles, et que par là on donnait à l'art un type particulier de nationalité.

Gloire à ces nations, en ce cas ! Mais que s'ensuit-il pour nous ? Les romantiques n'ont fait que changer le défaut de nationalité. Au lieu d'imiter les Grecs et les Romains, un peu loin de nous, ils ont donc pensé qu'il valait mieux s'inspirer du génie espagnol, allemand ou anglais. Est-ce là tout ?

Quoi qu'il en soit, j'admets avec M. Michiels que cette influence étrangère ne contribua pas peu à effacer les souvenirs classiques, et amener la littérature que nous avons vue et que nous voyons encore. Mais avec tout cela, qu'il en convienne avec nous, nous avons, il est vrai, le romantisme, mais nous n'avons pas l'*expression* chrétienne qu'il paraissait, au début de son livre, nous annoncer.

Aussi, arrivé à l'époque contemporaine, M. Michiels, comme s'il s'attendait à ce reproche, s'attache à prouver qu'en ces derniers temps la question du romantisme a été mal posée et mal comprise. Il regrette qu'on n'en ait pas fait une question de nationalité. « Au lieu de prouver que le romantisme, ajoute-t-il,
« remonte à nos origines poétiques, d'après Mme de Staël, que c'était notre re-

« ligion et nos institutions qui l'avaient fait naître, on a réduit la question à « une querelle de mots et de forme. Le romantisme s'est trop arrêté à la sur« face; il n'a pas atteint le fond des choses. »

On le voit bien, le romantisme dont M. Michiels était préoccupé, dès le début de son livre, n'est réellement pas celui de 1820 à 1830. C'est quelque chose de tout autre ; et voilà pourquoi nous pensons qu'il a eu tort d'employer ce mot. Il ne pouvait le faire sans tout confondre.

Nous ne pouvons ici passer en revue avec M. Michiels tous les noms contemporains qui figurent dans la seconde partie de son ouvrage. Disons-le, en général, cependant : tous, vivants ou morts, riches ou pauvres, faibles ou puissants, y sont jugés avec une inflexible indépendance. Bien peu sortent de là sans y laisser une partie de leur manteau.

Ce n'est pas que M. Michiels se fasse un plaisir méchant de le leur déchirer ; mais il les a trouvés sur sa route, ils lui ont parfois barré le chemin. D'une main vigoureuse il les prend et les pose devant lui, tire son scalpel, les dissèque pour ainsi dire, nous révèle ce qu'il y trouve de bien et de mal, comme il se le dirait à lui tout seul. Il est surtout implacable envers ceux qu'il juge sans talents et faisant les implacables envers les autres. C'est une peine du talion sur laquelle ils n'avaient pas compté; mais la Providence est juste.

Vu de haut, ce livre a un but important, et il contribuera à le faire atteindre : c'est de prouver que, pour s'occuper de critique et remplir les feuilletons d'un journal, il ne suffit pas de prendre la plume au hasard, de dire tout ce qui vient à l'esprit, blâmant et approuvant sans règles arrêtées, sans études antérieures, sans point de départ. La critique est une science qui, comme toutes les autres, exige des études longues et sérieuses, qui doit avoir ses principes et ses déductions.

Or on sait que, l'idée que M. Michiels s'est faite de la véritable critique, il cherche à la réaliser en jetant les vrais principes de la science. Les grandes idées catholiques qu'il a posées, les savants travaux qu'il a faits sur la littérature française, toutes ses recherches prouvent qu'il a compris la hauteur de la mission du critique. Aussi accable-t-il de son mépris ces misérables charlatans, comme il les appelle, artistes sans idées et sans goût, âpres à la satire, rebelles à la louange, qui prétendent tenir le sceptre du goût. C'est à ceux-là que l'auteur a voulu, selon son expression, administrer une dose de ce breuvage amer qu'ils offrent despotiquement aux autres, et qu'ils ont dû trouver détestable quand il a fallu le boire eux-mêmes.

A Dieu ne plaise que notre intention soit d'abreuver aussi de fiel le jeune auteur de l'*Histoire des Idées littéraires en France!* Mais nous le croyons digne, à cause de son talent, d'entendre ce que nous regardons comme la vérité, sur la forme de l'ouvrage dont nous avons essayé jusqu'ici de faire connaître le fond.

Nous y trouvons à reprendre deux choses : d'abord quelque exubérance dans

fes développements. Cette exubérance ne s'aperçoit cependant que par réflexion. Tant qu'on lit, l'intérêt que l'auteur donne à tout ce dont il parle empêche qu'on s'occupe d'autre chose; mais la réflexion naît, et l'on trouve que la longueur des détails laisse dans l'esprit quelque chose d'incertain. Le but de l'auteur n'apparaît pas assez clairement.

La seconde chose sur laquelle j'appellerai l'attention de M. Michiels, c'est le style. Habituellement clair, pompeux, fleuri, il tombe aussi parfois dans l'obscurité, dans l'emphase et dans le manque de naturel. Il y a des choses petites et simples qu'il faut savoir dire telles qu'elles sont. Vouloir tout relever par des expressions choisies, élégantes, ornées, vouloir tirer de tout ce qu'on touche des pensées remarquables auxquelles le vulgaire n'aurait pas songé, c'est s'exposer à donner parfois à son style quelques airs d'apprêt et de recherche. Une œuvre de critique surtout est quelque chose de grave et de sévère. J'aimerais que cette gravité et cette sévérité fussent emprcintes aussi bien sur les détails que sur l'ensemble.

Ces défauts, s'ils existent, n'empêcheront point le succès de l'ouvrage que nous venons d'examiner. D'abord ils ne s'y rencontrent que rarement, et ensuite l'ensemble de l'ouvrage est frappé à un coin qui engagera certainement le lecteur à passer par-dessus ces petites taches.

J.-L. VINCENT,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT SUR LE LIVRE DU CŒUR,

PAR M. L. MARTIN.

Parmi les lieux communs classiques, il en est peu de plus connus que le sujet de l'amitié. Aussi accepte-t-on difficilement tout traité sur pareille matière, quelque mince que soit le volume. Je vous proposerai cependant un vote d'approbation sur l'œuvre de M. Martin, que vous m'avez donnée à examiner.

Il l'a intitulé le *Livre du Cœur* ou Entretiens des Sages de tous les temps sur l'amitié, et l'a dédié à la jeunesse.

La forme dialoguée que l'auteur a essayée d'employer est, je puis le dire, une précaution littéraire contre l'ennui qu'offre toujours un sujet de morale; mais il me semble que le but n'a point été parfaitement atteint et que les jeunes gens s'attacheront difficilement à la lecture de ces préceptes que M. Martin fait passer sous nos yeux comme une sorte de lanterne magique.

J'avoue qu'il était fort embarrassant de lier agréablement les pensées toujours sérieuses qu'ont émises sur l'amitié les sages de tous les temps; ces pièces de rapport forment une mosaïque curieuse, mais froide. M. Martin était exposé

pour l'animer à altérer les pensées des auteurs cités ; il a préféré les conserver intactes. L'œuvre est moins séduisante, mais elle est plus exacte, ce qui vaut beaucoup mieux. On est satisfait aussi de l'énoncé successif des opinions quelquefois opposées des sages sur l'amitié. Cette opposition donne au tableau des clairs et des ombres et lui fait produire un meilleur effet. Il s'établit une sorte de discussion, et c'est au lecteur à juger et à choisir la meilleure opinion émise dans le cours du dialogue.

Notre collègue a formé douze entretiens répondant aux sujets suivants :

1 Qu'est-ce que l'amitié ?
2 Choix des amis.
3 Avantages de l'amitié.
4 Echange de bons avis, confiance réciproque.
5 Services mutuels. Solidarité d'action.
6 Fidélité à toute épreuve.
7 Jusqu'où l'on doit porter le dévouement.
8 Conformité de caractère, de condition, etc.
9 Causes de rupture.
10 De l'amitié intéressée ou hypocrite.
11 Sur la pluralité des amis.
12 Rareté de l'amitié.

Je ne pense pas pouvoir mieux faire que de donner la liste des interlocuteurs de ces douze entretiens. Elle donnera l'idée des recherches faites par l'auteur sur ce sujet, en même temps que du nombre de moralistes que l'amitié a inspirés.

Ambroise (saint).
Anthistènes.
Appolidore.
Archytas.
Aristote.
Athénée.
Attale.
Augustin (saint).
Bacon.
Balzac.
Belloi (de).
Bernardin de Saint-Pierre.
Bias.
Boileau.
Bona.
Bossuet.
Boufflers.
Bourdaloue.
Caton.
Charton.
Chateaubrun.
Chateaubriant.
Chilon.
Cicéron.
Cléobule.
Corneille.
Danchet.
Delille.
Diderot.
Diogène.
Dion.
Dorat.
Ducis.
Dugald-Stewart.
Ennius.
Enveh.
Epaminondas.
Epictète.
Epicure.
Espinasse (Mlle de L').
Euripide.
Fénélon.
Florian.
Gérando (de).
Grégoire de Nazianze.
Gresset.
Helvétius.
Héreau.

Hiéroclès.
Holbach (d').
Horace.
Isocrates.
Jean Chrysostome (saint).
Jouffroy.
Juvénal.
Kant.
La Bruyère.
Lacépède.
Lacretelle.
La Fontaine.
Lambert (Mme).
La Mennais.
Larochefoucauld.
Ligne.
Lucien.
Mallet (l'abbé).
Marmontel.
Marot.
Martial.
Massillon.
Ménandre.
Moïse.
Molière.
Montaigne.
Necker.
Nicole.
Nodier.
Obermann.
Ovide.
Oxenstiern.
Phèdre.
Platon.
Plaute.
Plutarque.
Pythagore.
Quinault.
Regnard.
Ronsard.
Rotrou.
Rousseau (J.-J.)
Ryer (du).
Sacy.
Saint-Evremont.
Sainte-Beuve.
Salm (princesse de).
Salomon.
Scipion.
Scudéry (Mlle).
Ségur.
Sénèque.
Simplicius.
Socrate.
Solon.
Stanislas.
Staël.
Swift.
Térence.
Thalès.
Thomas.
Vauvenargues.
Virgile.
Voltaire.
Young.
Yvon (l'abbé).
La Bible.
Les poëmes sanscrits.
— arabes.
— chinois.

Cette liste vous prouve que l'amitié est de tous les temps et de tous les pays, et la lecture des entretiens établit qu'il n'y avait plus rien à dire après de si éminents esprits. La seule chose que l'on ait à désirer, c'est que M. Martin n'a point rapporté l'indication des ouvrages où il a puisé, et pour les auteurs qui ont beaucoup écrit, on ne sait où aller rechercher la pensée qu'ils émettent dans le cours du dialogue.

Du reste, M. Martin a droit à des éloges pour les rares réflexions par lui jetées dans les entretiens, et il en mérite beaucoup pour sa combinaison ingénieuse, son arrangement des pensées, sa conduite du dialogue.

Puisse cette œuvre courte, mais sérieuse, remplir les intentions de l'auteur, qui a voulu montrer à la jeunesse les différentes voies à suivre dans la recherche de l'amitié, sa conservation et son extension.

Foulon,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. LE CHEVALIER PERUZZI, MINISTRE RÉSIDANT DE TOSCANE, A M. LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT ROYAL HISTORIQUE DE FRANCE.

Paris, le 30 juin 1842.

Monsieur le Président,

L'Institut royal Historique de France a adressé, il y a quelque temps, le diplôme de protecteur à S. A. I. et R. le grand duc de Toscane.

Je m'empresse, monsieur le Président, de vous informer que S. A. I. et R. a bien voulu accepter ce titre honorable, et qu'elle m'a chargé de remettre entre vos mains la somme de 300 francs pour taxe d'entrée, plus 500 francs à titre de présent de sa part.

Bien content de pouvoir servir d'interprète auprès de vous aux désirs de mon auguste Souverain, protecteur éclairé des sciences, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir agréer les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Président,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Le ministre résidant de Toscane,

Chevalier PERUZZI.

LETTRE DE M. AURELIANO DE SOUZA E OLIVEIRA COUTINHO, A M. LE CHEVALIER DE RENZI, ADMINISTRATEUR-TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

Rio-Janeiro, le 24 décembre 1842.

Monsieur le Chevalier,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que vous m'avez adressée, le 6 août, en votre qualité de trésorier-directeur de l'Institut Historique, dans laquelle vous me communiquez que la Société, dans son assemblée générale du 29 juillet dernier, avait décerné à S. M. l'Empereur, mon auguste maître, et d'une voix unanime, le diplôme de membre protecteur de l'Institut Historique de France.

Quoique le diplôme respectif, la liste générale des membres de l'Institut, ses statûts et la collection complète de son journal, dont vous me faites mention dans votre lettre, ne me soient pas parvenus, je me suis empressé, monsieur le



Chevalier, de porter à la connaissance de l'Empereur cette preuve de considération d'une association littéraire aussi distinguée, et je puis vous assurer que Sa Majesté Impériale en est sincèrement flattée, et que j'ai reçu l'ordre de vous communiquer qu'elle a daigné agréer la nomination susdite.

Je vous prie donc, Monsieur le Chevalier, de vouloir bien donner connaissance à l'Institut de cette décision de Sa Majesté Impériale, et d'accepter les assurances de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

AURELIANO DE SOUZAE OLIVEIRA COUTINHO.

CHRONIQUE.

M. le chevalier de La Basse-Moûturie a signalé à l'attention de l'Institut Historique deux monuments curieux, existant l'un et l'autre dans le grand duché de Luxembourg. L'un est situé dans le bois d'Altlinster, à cinq minutes N.-O. du château de ce nom, bois couvert de roches qui sortent de terre, et qui, vues au crépuscule, ressemblent à des fantômes couverts de manteaux grisâtres et mystérieusement réunis en conciliabule. Parmi ces roches, il en est une fort remarquable par le culte dont elle porte l'empreinte. C'est une masse de quartz, haute de 6 mètres, large de 5, portant, taillées et sculptées sur une de ses faces, deux figures de 2m,27 et 2m,60 de hauteur, fort détériorées par le temps. La moins grande représente un homme, l'autre une femme, tous deux revêtus du costume gaulois ; le premier portant la tunique, la seconde une robe longue et un voile couvrant la tête, drapant les épaules, les bras, et descendant par derrière presque aussi bas que la robe. Cette figure est imposante, impérieuse ; l'homme, au contraire, semble s'éloigner pour aller exécuter des ordres. Dans le pays on appelle ce groupe *la Méchante femme*, et on accuse celle-ci d'avoir coupé la tête à son mari. Il ne reste plus, en effet, que la trace de cette tête.

On nomme encore cette roche, tantôt *la Roche des Païens*, tout ce qui n'est pas catholique paraissant appartenir au paganisme, chez ce bon peuple luxembourgeois ; tantôt *l'Armoire de Herta* (Hertescbrien), du creux de 10 centimètres pratiqué dans la pierre pour obtenir le relief; tantôt enfin et plus communément *la Roche de Herta* (Hertesley), nom qui se reproduit tout près, à l'égard d'une autre roche appelée *le Temple de Herta* (Herteskirch).

« Cette *Herta*, dit M. de La Basse-Mouturie, était une des plus anciennes divinités celtiques. Tacite, qui vivait de l'an 70 à 80 de notre ère, prétend qu'elle était encore adorée chez les Rugiens. L'île de Rugen, dans la Poméranie suédoise, aurait été le dernier asile de son culte. »

Sa statue était conservée dans un bosquet inviolable, appelé *Castrum nemus*,

et placée en permanence sur un chariot couvert d'un tapis sacré. Un seul prêtre avait le privilége de l'approcher, de la servir, de transmettre ses ordres, d'annoncer au peuple quand elle voulait se promener, traînée par deux génisses. Au retour, on lui immolait les esclaves qui avaient escorté la procession, et l'on jetait leurs cadavres dans un lac voisin.

Suivant notre collègue, la disposition des lieux, le voisinage de l'Erens, qui coule auprès, la proximité du *Herteskirch*, la supériorité d'attitude de la femme confirmeraient l'opinion accréditée que le bas-relief représente *Herta* et son prêtre. La dégradation des deux figures sculptées sur un roc exposé au midi, et légèrement incliné pour les garantir de l'orage, ne s'expliquerait que par une longue série de siècles. Le monument de Diane, à Bollendorff, formé de la même matière, est dans un état satisfaisant de conservation, malgré les dix-neuf siècles inscrits sur son baptistaire. M. le chevalier de La Basse-Moûturie croit devoir assigner une antiquité au moins double au bas-relief d'Altlinster.

Un autre roc de la même forêt, appelé *le Freyley*, ou *Rocher de Frey*, n'offre rien d'extraordinaire dans sa physionomie. Mais d'où lui vient, dit M. de La Basse-Mouturie, ce nom du frère de *Fraya* (le même peut-être que le Freyr de la mythologie scandinave)? *Frey*, on le sait, réglait les saisons, dispensait le soleil et la pluie, la paix et l'abondance. C'était le plus bienveillant des dieux.

L'autre monument, décrit par notre collègue, est situé près de la ville de Dickirck, qu'arrose la Sûre, et qui est abritée des vents du Nord par une haute montagne, à laquelle elle est adossée. Cette montagne est indifféremment appelée *Thorenberg* ou *Herenberg*, le mont de *Thor* ou du Seigneur. Le dieu *Thor*, dans la mythologie scandinave, est considéré comme le roi des dieux inférieurs et le maître du tonnerre.

De l'autre côté de la Sûre, contre la forêt du *Hart*, qui couronne d'une manière si pittoresque la colline de *Gilsdorff*, on voit ce monument, fort curieux, nommé *Didons Elter*, l'autel de Didon, et que le peuple, en haine de l'idolâtrie, appelle aussi l'autel du Diable, *Diefelster*. Il ne s'agit pas ici, dit M. de La Basse-Moûturie, de la reine de Carthage, qui ne fut jamais divinisée, mais d'une divinité de ce nom qui se retrouve dans la mythologie des Slaves. C'est *Didon* ou *Didé*, fils de *Lada*, déesse de la Beauté et frère de *Lalo*, le dieu des Amours. Il présidait à l'hyménée. Sa mère *Lada* était fille d'*Odin* et sœur de *Thor*.

Ce monument est tout druidique : quatre pierres brutes, semblables, de 2m,27 à 2m,60 de long, 0m,97 de large et 0m,65 d'épaisseur, en forment la base et les parois; une cinquième le couronne. Les deux premières sont disposées parallèlement de l'est à l'ouest, et séparées par un intervalle de 1m,30; les deux autres leur sont superposées sur les extrémités, dans la direction du nord au sud, de manière à former un carré; enfin la cinquième est un cône quadrangulaire couvrant le tout.

La susceptibilité religieuse des paysans du voisinage leur avait fait renverser cet amas de pierres dans lequel ils voyaient leurs croyances blessées. Les pierres

étaient restées sur place. Ce monument fut restauré par M. Vannerus, ancien commissaire du district de Diekirch.

Il offre, suivant notre collègue, beaucoup d'analogie avec les monuments celtiques connus en Angleterre sous le nom de *kist-wean*, coffre de pierre, et qui sont fort communs aussi dans la Scandinavie. La tombe *westro-gothique* offerte par M. Lebas (*Univers pittoresque*, tome IV, page 16, planche 7) n'en diffère que par le couronnement.

« Personne, dit M. le chevalier de La Basse-Moûturie, n'a jusqu'ici contesté au Luxembourg son origine celtique. Mais personne, ajoute-t-il, n'a songé à en rechercher les traces dans les monuments. » Suivant lui, la montagne de *Thor*, la tombe ou l'autel de *Dido*, les roches de *Herta* et de *Frey*, et *le Château des Bardes*, à Clairefontaine, combleront désormais cette lacune.

Notre collègue a joint à ces deux manuscrits de curieux dessins. La 4e classe, tout en regrettant de ne pouvoir admettre toutes ses hypothèses, toutes ses conclusions, fort ingénieuses, mais qui souvent lui ont paru hasardées, n'a pas balancé un instant à leur donner place dans son journal sous la responsabilité de leur auteur. M. le chevalier de La Basse-Moûturie est un des correspondants de l'Institut Historique dont l'infatigable zèle et les consciencieuses recherches méritent d'être le plus encouragés. Habitant tour à tour le département du Nord et les provinces méridionales de la Belgique, placé par conséquent à cheval sur la frontière, il est plus que qui que ce soit en position, par ses lumières et son entourage, de lier les archéologues et les historiens des deux pays, et de les faire profiter mutuellement de leurs découvertes.

— La question relative au véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* a été enfin mise hors de toute sérieuse controverse par M. Onésyme Leroy, tant dans ses *Études sur les Mystères* que dans son ouvrage sur *Corneille et Gerson*. Notre honorable collègue M. J. Spencer Smith, Anglais d'origine et savant archéologue, habitant la ville de Caen, ajoute aux travaux de M. Leroy le tribut de ses laborieuses investigations, par d'autres preuves qui, bien que surabondantes, n'en sont pas moins importantes et d'un haut intérêt. Il vient de publier récemment et successivement plusieurs cahiers, sous le titre de *Collectanea Gersoniana*, ou Recueil d'études, de recherches, de correspondances littéraires, de pièces inconnues, etc., ayant trait au problème bibliographique auquel a donné lieu l'illustre chancelier de l'Église de Paris, en tant qu'auteur de l'*Imitation*. Les deux derniers cahiers contiennent, l'un une Dissertation latine sur les écrits de Gerson, tirée de l'une des plus anciennes et plus rares éditions de ses œuvres, et l'autre un long fragment de sermon inédit, plus un *fac-simile* de son écriture, etc. Ces curieuses publications se trouvent à Paris, chez M. Derache, libraire, rue du Bouloi, 7.

— Notre collègue M. Lortet a signalé à l'attention de la Société le petit lac

de Crotel, au-dessus de Grolée, dans le Bugey. Ce lac a un *emissario* en partie naturel et en partie artificiel. Sur le rocher même sont les restes d'une inscription malheureusement très-fruste, et qui indique que les travaux de ce canal d'écoulement ont été exécutés par les Romains.

Le même correspondant a adressé une inscription découverte à Morestel (Isère), et placée dans le mur du cimetière. Elle est intacte, et aucune lettre n'est douteuse ; la voici :

IOVI
BAGINATI
CORINTHVS
NICIDIAE LAN
EX VOT

Cette inscription est remarquable par l'épithète donnée à Jupiter, et dont on ne trouve d'exemple dans aucun des grands recueils de Gruter, Spon, Orelli, etc. Il serait fort difficile d'en trouver le sens. Voici la traduction du reste de l'inscription : A Jupiter *Baginas* ou *Baginates*, Corinthus, laniste de Nicidia, *ex voto*.

— M. de Caumont, dans une brochure qu'il a adressée à l'Institut Historique, vient de signaler l'existence de deux églises souterraines de la plus haute antiquité, qu'il a le premier remarquées à Jouarre (Seine-et-Marne). Ces cryptes contiennent un assez grand nombre de tombes extrêmement curieuses, dont plusieurs remontent jusqu'au VII. siècle, tandis que d'autres ne sont pas antérieures au XIII°. Cette découverte est un nouveau titre à la reconnaissance des antiquaires, qui du reste est depuis si longtemps acquise au restaurateur de l'étude de nos antiquités nationales.

— Nous avons à faire connaître un ouvrage d'un nouveau candidat, M. Tiburcio-Antonio Craveiro, avocat portugais, et professeur de rhétorique au collége de Pedro II, à Rio-Janeiro, présenté à l'Institut Historique par M. le docteur José-Cardozo de Menezès, de la même ville. M. de Monglave, chargé d'en rendre compte, s'exprime en ces termes :

« Le titre sur lequel M. Craveiro appuie sa candidature est un résumé de l'*Histoire de Portugal* (en langue portugaise), formant un vol. in-12 de 245 pages, et comprenant depuis les aborigènes et l'invasion des Carthaginois jusqu'au règne de dom Pedro IV, ce grand empereur brésilien dont les Portugais des deux hémisphères déploreront longtemps la perte. Cet ouvrage est divisé en six livres, dont le dernier traite des Cortès, des lois, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des sciences et de la littérature.

« Un supplément de 47 pages contient les événements qui se sont passés de 1823 à 1833 et, en particulier, la campagne mémorable à laquelle de nombreux Français prirent part, et dont le résultat fut le rétablissement de la reine Dona Maria sur le trône de ses aïeux par le courage de son illustre père.

« La première partie de cet intéressant travail a été largement empruntée aux curieux *Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne*, cette mine inépuisable, à laquelle est forcé de recourir quiconque veut écrire sur les hommes et les choses du Portugal.

« La seconde partie est dûe presque entière aux précieux matériaux recueillis sous le titre de *Mémoires sur la Campagne de Dom Pedro, ex-empereur du Brésil, en Portugal*, deux volumes. Rio-Janeiro, 1833. Cet ouvrage, d'un puissant intérêt, est dû au maréchal brésilien dom Cunha Mattos, collègue ardent et instruit, dont l'Institut Historique de Paris déplorera longtemps la perte.

« Mais ce qui appartient en propre à M. Craveiro, c'est le tact exquis avec lequel il a su distribuer tant de faits en si peu d'espace, c'est le style clair, précis, élégant dans lequel est écrit son livre, c'est l'à-propos des sages réflexions dont il a entremêlé son récit.

« Voilà un de ces livres rares qui mériteraient d'être traduits en français pour l'usage de notre studieuse jeunesse. Nous n'avons pas de résumé de l'histoire du Portugal qui vaille celui-là. Celui d'Alphonse Rabbe, si remarquable sous le rapport du style, n'est au fond qu'un roman plein d'intérêt. »

ERRATA DU NUMÉRO D'AVRIL.

Page	133,	ligne	13,	*au lieu d'*	Eclane,	*lisez*	Eclance.
—	—	—	27,	—	Vietard,	—	Nitard.
—	136	—	9,	—	Cayeux,	—	Caylus.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843) ; 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr., pour Paris, et 7 fr. 50 c., pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien ; 61e et 62e livraisons, Casimir Périer. — Sous presse : Manzoni.

L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon, ou *Mémoires relatifs à l'histoire de cette nation, depuis l'avénement de Philippe V, en* 1700, *jusqu'à la mort de Charles III en* 1788, écrits en anglais sur des documents originaux inédits, par William Coxe, auteur de l'*Histoire de la maison d'Autriche*, traduits en français, avec une introduction historique, des notes et des additions, par don Andrès Muriel ; 6 volume in-8°, reliés. — Ouvrage offert à l'Institut Historique par le traducteur.



Gouvernement de Charles III, roi d'Espagne, ou *Instruction réservée transmise à la junte d'Etat, par ordre de ce monarque*, avec une introduction et des notions préliminaires sur la junte d'Etat, et des notes ; publié par Andrès Muriel ; un volume in-8°, relié. — Ouvrage offert à l'Institut Historique par l'auteur.

Esquisses biographiques extraites des tablettes généalogiques de la maison de Goethals, par M. le chevalier L'Evêque de La Basse-Moûturie ; 2ᵉ édition ; 1 vol. in-8°.

Rendi-conto delle adunanze e de' lavori della reale Accademia delle Scienze di Napoli ; numéro 7, janvier et février ; et numéro 8, mars et avril 1843. Deux cahiers in-4° de dix feuilles chacun.

Continuazione delle Ore solitarie, ovvero Giornale di scienze morali, legislative ed economiche, accresciuto di un appendice di conoscenze universali e de' memoriali academici italiani ; revue mensuelle publiée à Naples sous la direction de M. Pascal-Stanislas Mancini, avocat et professeur de droit ; les six premières livraisons en trois doubles cahiers in-8°, de huit feuilles chacun.

Intorno alla proprietà litteraria italiana et ad un opuscolo di Rafaele Carbone ; — Raggionamento dell' avocato P.-St. Mancini ; in-8°.

Della vita e delle opere di Pasquale liberatore, discorso letto all' Accademia Pontaniana n'ell' adunanza degli 11 *settembre* 1842 *;* d'all' avocato et professore di dritto P.-St. Mancini, socio ordinario ; in-8°, avec portrait.

Discorso prononziato nell' alta Corte militare, in Napoli, dall' avocato P.-St. Mancini ; *a difesa del caporale Giuseppe, esposito, condamnato alla fucilazione per insubordinazione con omicidio del proprio superiore ;* in-8°.

Prolusione per lo studio del dritto, de professori Rafaele Tecci, P.-St. Mancini e Matteo de Augustinis ; in-8°.

Considerazioni intorno al metodo degli studj da servire di chiarimenti di appendice alle sezioni seconda e terza del capo primo del suo progetto di riforme per la publica istruzione ; par monseigneur Mazzetti, archevêque de Séleucie et président de l'Université royale, à Naples ; in-8°.

Vita di Luigi Adolfo Thiers, scritta da Francesco Lattari da Fuscaldo ; in-8°. Naples, 1842.

Il Cimiterio d'Approniano, detto anche di Santa-Eugenia, su la Via Latina ; — Al cavaliere Pietro Ercole Visconti, commissario delle romane antichità. LETTERA di monsignor Domenico Bartolini, cameriere d'onore della Santità di N. S. Gregorio XVI, economo della basilica di S.-Marco ; in-8°, avec planches. Rome, 1840.

Iscrizione posta al sepolcro della santa martire fortissima nel cimiterio suburbano di Santa Ciriaca, illustrata da monsignor Bartolini e letta nell' Accademia Romana d'Archeologia, il giornio 7 aprile 1842 ; in-8°, avec *fac-simile*.

La Magna Grecia brevemente descritta, da Giuseppe Castaldi ; forte brochure in-8°. Naples, 1842.

Discorso preliminare al volume di documenti intitolato : DELLA LETTERATURA. — *Discorsi ed esempi in appoggio alla* STORIA UNIVERSALE, di Cesare Cantù ; in-8°. Turin, 1841.

Primordii della lingua italiana, schiarimenti e note al libro XI del volume intitolato : DELLA LETTERATURA, par le même ; in-8°.

D'un nuovo testo DEL GIORNO di G. Parini. LETTERA al signor Salvatore Betti di Cesare Cantù.

Di Cose militari, par le même; in-8° (estratto dalla *Rivista Europea*, Luglio 1842).

Il regno delle Due-Sicilie, par le même ; in-8° (estratto dalla *Rivista Europea ;* agosto—settembre 1841).

Raccolta di opere utili, par le même ; in-8° (estratto dagli *Annali universali di Statistica*, etc.; agosto 1842).

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo di Scienze ed Arti, e Biblioteca italiana compilata da varii dotti nazionali e stranieri ; numéros 17 et 18, avril et mai 1843 (Milan).

Annali universali di statistica, economia publica, storia, viaggi e commercio ; revue publiée sous la direction de M. Lampato, tome LXVII, livraison de mai 1843 (Milan).

Osservazioni intorno alle TOMBE ETRUSCHE *di Cere*, del professore Luigi Poletti, membro ordinario dell' Istituto di corrispondenza archeologica, etc. (estratto dagli *Annali dell' Istituto archeologico*, tom. VII, pagg. 177-186) ; in-4°, avec planches.

Bulletin de la Société de Géographie, rédigé par MM. Albert-Montémont, Ansart, d'Avezac, Barbié du Bocage, Berthelot, Callier, Cochelet, Daussy, Jomard, de La Roquette, Roux de Rochelle et Tixier, actuellement sous la direction de M. Jomard ; 2e série, tome XVIII, numéros 110, 111 et 112 ; février, mars et avril 1843.

Histoire de la ville de Gournay-en-Bray, par M. N.-R. Potin de La Mairie ; 2 vol. in-8°. 1842.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier, paraissant, depuis avril dernier, du 25 au 30 de chaque mois , par livraisons de dix feuilles grand in-8°, 160 pages d'impression. — Sciences, littérature, beaux-arts ; tome II, numéros 1 et 2, avril et mai 1843.

Bulletin de l'Alliance des Arts, sous la direction de Paul Lacroix (bibliophile Jacob) ; numéros 22 et 23, 10 et 25 mai 1843.

Pour le Secrétaire perpétuel, HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRE.

Ce mémoire, sur le rapport d'une Commission composée de MM. d'Artois, colonel du génie et secrétaire du comité des fortifications; Rozière, sous-chef au ministère de la justice, et Trémolière, secrétaire-adjoint de la 2e classe de l'Institut Historique, a obtenu la *médaille d'or* décernée, dans la première séance du neuvième Congrès, convoqué au Palais du Luxembourg (dimanche 14 mai 1843), au meilleur mémoire présenté au concours sur cette question :

Exposer, à l'aide de faits précis, l'influence qu'ont exercée sur le développement de l'industrie en France, les corporations ou associations de métiers, ainsi que l'institution des maîtrises et jurandes.

> Toute société partielle, quand elle est étroite et bien unie, s'aliène la grande. J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. I.

I. CORPORATIONS ROMAINES.

L'origine des corporations remonte au berceau de la ville immortelle. Plutarque, dans sa *Vie de Numa*, raconte que ce roi réunit en corps tous les artisans d'un même métier; ces corps reçurent le nom de *colléges*, nom qui leur fut commun avec les Augures et les Capitolins. Après avoir traversé la république, ils furent l'objet de la sollicitude de quelques empereurs. Vespasien les traita avec bonté (1); Alexandre Sévère renouvela la division de Numa (2). Il fit plus; il tira des syndics de leur sein même, et nomma des juges qui leur furent particuliers. Ces beaux jours s'éclipsèrent bientôt, et les dures lois de Valentinien et de Valens (3), d'Honorius et d'Arcadius, rendirent la condition des colléges presque égale à celle des esclaves-ouvriers, avec lesquels ils n'avaient jamais été confondus. Ces beaux jours, du reste, ne méritèrent cette qualification que relativement à ceux qui les suivirent. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en aucun temps les colléges ne purent obtenir dans l'Etat ni crédit, ni richesse, et que par conséquent ils furent toujours inhabiles à imprimer le moindre développement à l'industrie, qui, chez les Romains, resta constamment dans l'enfance. Le grand nombre d'esclaves répandus sur la surface de l'empire laissait peu de travaux aux ouvriers salariés; en outre chaque citoyen faisait fabriquer dans sa

(1) *Vie de Vespasien*. Crevier, *Histoire des empereurs romains*. — (2) *Vie d'Alexandre Sévère*. Ibid. — (3) *Code Théod.*, liv. XIV, tit. III, leg. 3.



maison tout ce dont lui et sa famille avaient besoin ; il y avait même des maîtres qui, faisant apprendre à leurs esclaves toutes sortes de professions, les louaient ensuite à ceux qui en avaient besoin. Ces sortes d'ouvriers étaient les plus redoutables antagonistes des communautés ; et, quoiqu'elles en employassent fréquemment pour l'exécution de leurs entreprises, elles n'en avaient pas moins à lutter contre leur concurrence.

L'Etat avait aussi ses travailleurs-esclaves, à l'aide desquels il exploitait ses mines, ses forges, ses manufactures.

Il est facile de reconnaître que cet ordre de choses, ou plutôt ce désordre, devait nécessairement entraver l'essor de l'industrie. Les esclaves, hommes abrutis et dégradés par le fait même de l'esclavage, avaient peu de penchant à la réflexion ; ils étaient peu propres à imaginer le moindre perfectionnement. D'ailleurs qu'eussent-ils gagné à découvrir d'autres moteurs que leurs bras, à trouver des moyens plus ou moins ingénieux d'accroître ou d'améliorer les produits de leur industrie ? Le poids de leur travail de chaque jour en eût-il diminué le moins du monde ? Leurs besoins auraient-ils été plus largement satisfaits ? Auraient-ils eu moins de privations à subir ? Non ; le fruit de leur intelligence n'eût servi qu'à augmenter le lucre, qu'à accroître les jouissances de leurs maîtres ou plutôt de leurs tyrans. Quant à leur activité physique, on peut, sans craindre de se tromper, la supposer nulle : tout homme qui ne receuille pas le fruit de son labeur est sans énergie, sans courage ; il s'endort quand le fouet ne le réveille pas.

Les artisans *collégiens* touchaient de très-près à l'esclavage ; ils étaient méprisés : l'industrie veut de la liberté et de la considération. Les grands ne leur tenaient aucun compte de leurs travaux ; jamais une prime d'encouragement ne leur était offerte. Suétone exalte les récompenses que Vespasien fit distribuer à des architectes, à des mécaniciens, preuve certaine de l'extrême rareté du fait. Ces colléges s'élevaient à un faible nombre ; les professions y étaient par conséquent peu variées : Constantin ne comptait dans son vaste empire que trente-cinq corps de métiers différents, presque tous fort pauvres. Il faut des capitaux pour acquérir, en suffisante abondance, les matières premières ; il faut beaucoup de temps pour tenter mille essais que réclament les découvertes nouvelles ou les inventions à perfectionner. Les espèces de contre-maîtres qui dirigeaient les grands établissements de cette époque, n'étant intéressés ni aux pertes, ni aux bénéfices de leur industrie, se bornaient à la discipliner convenablement et témoignaient d'une complète indifférence pour les progrès qu'on pouvait en attendre.

C'est à ce qu'on appelle aujourd'hui aisance, bien-être, commodités de la vie, que l'on reconnaît chez les habitants d'un pays le degré de perfection auquel l'industrie y est arrivée. Or, chez les Romains, le peuple, c'est-à-dire plus des trois quarts de la population, était mal nourri, mal logé, mal vêtu ; partout se heurtaient le luxe et la misère ; et quel luxe encore que celui qu'entretenaient

les produits étrangers et que payait l'or des nations tributaires? Les grands se couvraient de riches étoffes, et ils n'avaient ni linge, ni bas; les maisons étaient d'une belle architecture, et elles n'avaient ni vitres, ni cheminées. Ce fut pour ce motif qu'à deux pas d'ici l'empereur Julien manqua d'être asphyxié dans son palais des Thermes, qui devait être bâti sur le modèle de ceux de Rome. On avait des chars d'ivoire et d'or, et l'on ignorait l'art de les suspendre; les cavaliers montaient sans selle; on ne savait jamais l'heure qu'à peu près. Il serait trop long d'énumérer tout ce qui manquait aux Romains de ce que nous regardons aujourd'hui comme les moindres commodités de la vie.

II. CORPORATIONS GAULOISES.

Les Gaules, où pénétrèrent de bonne heure les institutions romaines, eurent, à l'exemple de leurs conquérants, des corporations composées en grande partie d'affranchis. Ces nouveaux *collèges*, organisés par Auguste (1) au temps où les Gaulois jouissaient du régime municipal, en ressentirent l'heureuse influence : chacun de ces corps eut le droit de s'assembler, il fut autorisé à faire lui-même sa police; mais ils étaient trop pauvres pour payer le cens, et l'accès des conseils municipaux leur fut interdit.

Il s'établit aussi dans les Gaules de ces manufactures d'étoffes, de ces teintureries romaines connues sous le nom de gynécées et de *baphiæ*. Des fabriques d'armes appartenant à l'Etat y furent disséminées : il y en avait une à Soissons, où l'on préparait les cuirasses, les écus, les balistes; Trèves en possédait deux où l'on forgeait des boucliers; celles d'Amiens et de Mâcon livraient des flèches; il y avait également des manufactures d'armes à Autun, à Reims et à Strasbourg. Les esclaves employés dans ces fabriques n'en pouvaient sortir; ils étaient la propriété de l'Etat. Les mines et les carrières étaient exploitées par des esclaves au profit du gouvernement ou des propriétaires.

Les préfets, les gouverneurs, et tous les hommes composant l'administration romaine dans les Gaules, traînèrent à leur suite sur le territoire conquis bon nombre de colléges, pourvoyeurs naturels du luxe, tels que des orfèvres, des doreurs, des ciseleurs. Remarquons en passant que presque tous ces corps exerçaient des professions qui se rattachaient aux beaux-arts; les esclaves domestiques servaient aux choses d'une utilité journalière. Bientôt il fallut appeler des architectes, des maçons, des serruriers, etc. : il s'agissait de tracer des villes, d'élever des édifices, de sillonner la contrée de ces longues routes dont les ruines excitent encore notre admiration. Dès lors le régime des corporations fut introduit dans les Gaules. Cette importation remonte bien haut, car ces travaux commencèrent durant le séjour d'Octave dans ces contrées.

L'architecture et tous les arts qui en dépendent étaient restés, jusqu'à cette

(1) Serpette de Marincourt, *Histoire des Gaules, période romaine.*

époque, à peu près inconnus aux Gaulois; du moins ils n'y avaient pas eu recours pour construire ces maisons en roseau et en terre, dont Vitruve nous a laissé la description; et, si quelques peuples, tels que les Bituriges, avaient dans leurs places de guerre des constructions très-solides, je ne crois pas qu'on puisse en conclure qu'il y eut dès lors un ordre spécial de citoyens méritant le nom d'architectes.

On voit que le travail s'organisa dans les Gaules à la façon romaine. Il fut modifié plus tard d'une manière encore plus funeste à l'industrie par la promulgation des lois de Valentinien, interdisant aux membres des corporations d'aliéner leur patrimoine (1), qui devenait le bien de la communauté, et leur défendant de cesser jamais, et sous aucun prétexte, de faire partie de leur corps, ou de passer de leur corps dans un autre, s'ils ne voulaient s'exposer à y être ramenés par la force publique (2). De ce qui précède il résulte évidemment que l'industrie gauloise fut tout aussi bornée que l'industrie romaine, et qu'avec les mêmes entraves elle dut se résigner à d'aussi faibles développements.

III. CORPORATIONS FRANÇAISES.

Les Francs trouvèrent, dans toutes les parties de la Gaule où ils s'établirent, des colléges d'artisans gaulois et romains, libres ou presque libres; des manufactures ou gynécées; des teintureries ou *baphiæ*; des fabriques, des forges, des mines dont tous les ouvriers étaient esclaves, soit de l'Etat, soit de riches particuliers, propriétaires de quelques-uns de ces établissements. Les ateliers impériaux furent conservés par les rois de la première et même de la seconde race; on lit dans les *Capitulaires* que, du temps de Charlemagne, il y avait encore des fabriques d'armes dans plusieurs provinces. Les gynécées survécurent aussi à l'invasion des hommes d'outre-Rhin : il en est parlé dans les lois criminelles des rois francs. Charlemagne ordonne qu'on leur fournisse le lin, la laine, le savon, les vases, et généralement tout ce qui leur est nécessaire. Un écrivain de l'époque cite deux esclaves échappés du gynécée de Colombe, qui assistèrent à une bataille livrée par Charlemagne aux Saxons. Malgré les promesses bienveillantes de l'empereur qui avait applaudi à leur courage, ils prirent la fuite après la victoire, craignant d'être ramenés à leur manufacture, fait qui, selon nous, prouve évidemment que non seulement les gynécées étaient encore en pleine activité au IXe siècle, mais que les ouvriers y étaient traités avec une rigueur égale à celle des Romains.

Les *colléges* ne résistèrent pas à l'invasion des Francs : en butte à tous les maux dont les accablaient de continuelles guerres, obligés de fuir sans cesse devant des armées dévastatrices, ils abandonnaient leurs occupations, leurs in-

(1) *Code Theod.*, liv. XIV, tit. III, leg. 13.
(2) *Ibid.*, liv. XXVI.

struments, ainsi que le prouve la découverte, sur l'emplacement du Panthéon, de tout ce qui constituait une fabrique de vases de terre (1). Cependant les travaux exécutés par les rois de la première race émanaient de membres épars des corporations d'origine romaine. L'abbé de Tournay raconte que l'église Sainte-Geneviève, bâtie par Clovis et brûlée par les Normands, était décorée de peintures et de mosaïques. « En 675, dit Beda, l'abbé de Wermouth envoya chercher en France des artistes capables de bâtir une église de style romain ; il fit venir aussi des ouvriers pour fabriquer le verre dont il voulait orner les fenêtres de cette église, *attendu que cet art était encore inconnu en Angleterre.* » Il est hors de doute que les peintres, les ouvriers en mosaïque, les vitriers, ainsi que les architectes et les maçons qui coopérèrent à ces édifices, étaient les successeurs des colléges de ces professions, nommés dans la liste de Constantin.

Les trésors des rois de France et des princes, dont il est tant parlé dans les premiers siècles de notre histoire, se composaient de ceintures, de baudriers ornés d'or et d'argent, de vases et d'armes enrichies de pierreries. Ne reconnait on pas encore ici les ouvrages artistiques des doreurs, des argentiers, des ciseleurs, des graveurs et des orfèvres gallo-romains? D'ailleurs les Francs, au sortir de leurs forêts, n'étaient point capables d'exécuter des choses si délicates. Quant aux musiciens romains, quoique au nombre des corps de métiers nommés dans la liste de Constantin, ils n'avaient peut-être jamais existé dans les Gaules, ou du moins on ne les y retrouve plus sous Clovis, puisque, au rapport de Grégoire de Tours, ce roi en fit demander à Théodoric, qui lui envoya un musicien renommé tant par le charme de sa voix que par la manière dont il s'accompagnait sur la harpe.

La famine, résultat des guerres et du pillage, fut une des principales causes de la dissolution des communautés gauloises. Ceux qui au sac des villes avaient échappé à l'esclavage se faisaient esclaves pour échapper à la misère. « Les pauvres, dit Grégoire de Tours, se mettaient en servitude afin de recevoir une portion d'aliments. » Ces malheurs se prolongèrent au point que tous les ouvriers libres disparurent, et que l'industrie entière passa sous la dépendance des seigneurs.

Les couvents servirent aussi de refuges aux débris des anciens corps de métiers ; dans ces pieux asiles l'industrie survécut jusqu'au jour où devait luire pour elle l'aurore de la liberté.

La mission des corporations gauloises qui existaient au commencement de la monarchie fut de conserver à la France le dépôt intact des arts et de l'industrie, et de servir d'école et de point de départ aux industriels du moyen âge.

L'époque où naquirent ces corporations françaises coïncide avec celle où Louis VI délivra ses premières chartes d'affranchissement. Depuis longtemps,

(1) Dulaure, *Histoire de Paris.*

il est vrai, ces corps élaboraient leur organisation dans le silence et le recueillement, et le roi de France ne fit que consacrer ce qui existait avant lui ; mais cette consécration accrut leurs forces et donna à l'industrie le droit de déployer ses enseignes. Il fallut se résigner à acheter ce droit comme on achetait la liberté ; mais le travail produisait déjà assez pour qu'on pût se dégager de cette tyrannie.

Bien que ces corps s'occupassent plus particulièrement d'augmenter leur nombre afin d'offrir plus de résistance à leurs oppresseurs, ils n'en agissaient pas moins dans l'intérêt de l'industrie, et ces mêmes forces servaient à la défendre et à la protéger.

Un des faits qui prouvent le mieux les progrès que ces agglomérations d'artisans faisaient faire à l'industrie, c'est le besoin qu'ils éprouvèrent bientôt de foires et de marchés : ces lieux de rendez-vous, où les produits furent échangés au moyen des achats et des ventes, annonçaient que les fabricants acquéraient déjà assez de richesses pour posséder à l'avance des objets fabriqués. Ici devrait trouver sa place l'esquisse rapide de l'origine des foires, intimement liée aux pratiques religieuses du moyen âge. L'espace nous manque pour entrer à cet égard dans les développements que comporterait notre sujet.

La foire Saint-Denis devint de jour en jour plus considérable par le grand nombre d'artisans qui y apportaient les nouveaux produits de leur industrie en si grande quantité, que Philippe Auguste dut publier un règlement qui assignait des places distinctes aux divers marchands qui y affluaient. Les foires firent naître une utile concurrence dont chacun put profiter. Celle de Saint-Denis n'ayant lieu qu'une fois par an, il y eut nécessité de créer des marchés, nouveaux centres d'approvisionnements, de vente, d'achat et d'écoulement. Tel était le but de Philippe-Auguste lorsqu'il établit les halles de Paris, où l'on se rendait tous les samedis. Le parvis Notre-Dame, réservé jusqu'alors, en faveur de la corporation des bouchers, au commerce des bestiaux et de la viande en détail, devint, au moyen d'une transaction entre le monarque et Guillaume II, évêque de Paris, un marché où furent exposés également en vente divers produits industriels. Par une clause expresse de ce traité, les marchands désignés par le roi et qui appartenaient aux corporations furent admis à jouir de la même liberté que les *ministériaux* de l'évêque. L'industrie commençait à se dessiner dès cette époque comme une avenue qui devait conduire à la liberté. Un peu plus tard, l'établissement de la foire Saint-Germain fut une nouvelle preuve à l'appui du développement industriel ; les marchandises qui commençaient à s'entasser dans les boutiques en attendant l'acheteur sont une autre expression bien caractéristique de ce mouvement. Le nombre des métiers, la variété des objets travaillés fournissent encore des indications précises du progrès que nous cherchons à constater ; il était tel que, du temps de saint Louis, plus de cent communautés firent acte d'apparition à la prévôté de Paris. On remarque toutefois en passant que plusieurs professions, telles que celles de parcheminiers,

de tanneurs, de vitriers, etc., ne s'étaient point fait inscrire, sans doute par négligence.

Le livre si curieux d'Etienne Boyleau nous montre l'industrie parisienne, à peine dégagée des langes du berceau, affectant déjà de nobles proportions et souriant à un avenir dont il n'est pas permis encore de calculer la portée. Déjà sont mis en œuvre le plomb, l'étain et presque tous les métaux que nous employons aujourd'hui ; le cuivre est laminé, filé, façonné ; le fer est converti en tissu pour les cottes de mailles ; l'os, la corne, l'ambre, le jais, servant aux objets du culte, indiquent les premières tentatives de la tabletterie ; les cuirs adoptent mille formes ; les peaux de chèvres sont apprêtées et teintes à la façon de celles de Cordoue ; la soie est filée et tissée ; les fabricants de tapis sarasinois prennent ceux de l'Asie pour modèles ; Saint-Denis, Lagny, Beauvais rivalisent avec la Flandre pour la fabrique des draps ; les pierres précieuses sont imitées ; les vitres s'arrondissent autour des basiliques pour leur distribuer cette douce lumière, si favorable aux élans du cœur vers Dieu ; elles commencent à se parer de ces brillantes peintures qui ajoutent tant de charme à la prière et à la méditation : tout cela est l'ouvrage des corporations. Honneur donc et reconnaissance à ces hommes qui par leur union se sont rendus assez forts pour arracher l'industrie à l'esclavage, qui ont été assez économes pour amasser les capitaux nécessaires à l'achat des matières premières, assez habiles pour construire des machines, telles simples qu'elles fussent, et cela quand ils gémissaient sous de nombreuses exactions, et que les entraves seigneuriales rendaient les routes périlleuses et les rivières presque impraticables ! Alors point de canaux, point de débouchés, pas même de province à province ! point de théories pour les guider dans des routes nouvelles ! point de science qui vînt leur poser des principes ! L'expérience ne pouvait pas les éclairer ; ils s'essayaient à peine dans leur art : c'était une création qu'ils accomplissaient chaque jour. Ils comprenaient, ils observaient les lois de l'économie industrielle, bien qu'elles ne fussent pas encore formulées. Parcourez le *Livre des Métiers ;* vous y verrez établie la division du travail, qui a le pouvoir de le rendre si facile et si attrayant ; vous y compterez cinq classes de chapeliers que distingue la matière qu'ils emploient ; les diverses formes que l'on fait prendre au cuir exigent six ou sept corps différents ; les fils de fer et d'archal occupent plusieurs communautés. On me permettra de ne pas pousser plus loin cette énumération.

Tant que la crainte et l'espérance animèrent ces associés, l'industrie prospéra parce qu'alors tous les travailleurs étaient admis indistinctement dans la communauté, et que chacun d'eux était poussé par le même esprit, celui de l'intérêt général. Mais cette égalité dura peu ; la féodalité industrielle apporta autant d'entraves aux progrès des arts et métiers que la féoalité politique aux conquêtes de la civilisation.

C'est dans les statuts conservés par Boyleau que dorment ensevelis les derniers restes de cet esprit d'union qui présida à leur naissance ; mais on aperçoit

à côté l'esprit dominateur et oppressif qui point à l'horizon et menace déjà de prendre de la force. N'oublions pas que ces statuts furent l'ouvrage des communautés elles-mêmes; que chacune d'elles déclara travailler d'après telles ou telles coutumes, auxquelles leur inscription à la prévôté donna force d'ordonnances. Quelques-uns de ces statuts se font remarquer par un régime très-doux, très favorable à l'artisan, et par conséquent à l'industrie; ce sont ceux dont l'état primitif n'a presque point été changé ni altéré. Nous en avons un exemple dans les statuts des batteurs d'étain :

« Quiconque veut être du métier le peut pourvu qu'il se conforme aux us et « coutumes. Il peut avoir autant de valets et d'apprentis qu'il veut. Il peut « teindre son étain de toutes les couleurs (1).

Dans les premiers temps, ces statuts durent être tous plus ou moins semblables, et c'est pour cela que les corps de métiers s'accrurent dans une si grande proportion jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés; voilà aussi pourquoi tant de nouvelles productions prospérèrent si bien. Si les corporations fussent restées dans des dispositions aussi fraternelles, elles eussent porté le développement de l'industrie à sa perfection, tandis qu'elles ne tardèrent pas à ralentir le mouvement progressif qu'elles-mêmes lui avaient imprimé.

A mesure qu'on avance dans le livre de Boyleau, en suivant l'ordre numérique des enregistrements, on voit les statuts se compliquer et prendre un caractère remarquable de méfiance et même d'hostilité envers les apprentis, les étrangers et les veuves. Il semble que les prud'hommes, en attendant le jour où ils devront s'expliquer à la prévôté, s'exercent à huis clos, et que l'un renchérit déjà sur l'autre en précautions contre tous ceux qu'ils pensent pouvoir nuire à leurs intérêts. Cependant on trouve en tête de chacun des statuts le principe qui a servi à réunir, à rallier tous les travailleurs : « Quiconque veut être du métier le peut, » contraste frappant qui signale l'époque où une transition s'opère.

La longueur des apprentissages, les entraves qu'ont à subir les compagnons, les difficultés qu'il faut vaincre pour arriver à la maîtrise, que de sujets de méditation souvent traités et devenus la matière de longs raisonnements qu'on ne me pardonnerait pas de reproduire! Sans doute ces dispositions furent de lourdes chaînes qui pesèrent sur l'industrie : des faits nombreux en fournissent la preuve : le premier, que je trouve dans Joinville et dans plusieurs auteurs moins anciens, c'est la préférence que pour leur établissement les artisans des domaines du roi donnent aux terres abbatiales. « Les bourgeois, dit-il, se retiraient sur le territoire des hauts justiciers ecclésiastiques, et la terre du roi devint comme déserte. » Cette désertion paraît au sage chroniqueur le résultat du désordre fiscal causé par les prévôts de Paris. Il se trompe : les abbés n'étaient pas plus justes dans leur perception, ni moins avides d'argent que les prévôts. Il n'en faut pas chercher la cause ailleurs que dans la liberté de travail qu'ac-

(1) *Livre des Métiers* d'Etienne Boyleau; *Statuts des batteurs d'étain*.

cordaient les abbés aux artisans. Ceux-ci fuyaient déjà les entraves des règlements sur les métiers qui étaient en vigueur avant leur incorporation ; car Boyleau ne fit que confirmer les usages en pratique ; il eût mieux fait d'en réformer le monopole odieux et les tendances. La prospérité des travailleurs libres devint telle que les corporations s'en émurent et tentèrent de se les affilier ; elles n'y réussirent pas. Les franchises abbatiales dont ils jouissaient leur parurent préférables ; mais ils ne purent se soustraire à la prohibition de leurs marchandises et à leur saisie lorsqu'elles arrivaient sur les terres royales : la rigueur avec laquelle on y procédait montre bien le profond mécontentement des corporations. Cependant les produits répandus par eux dans le commerce n'étaient pas inférieurs à ceux de leurs adversaires ; le choix que fit, parmi eux, Henri IV, des ouvriers dont il avait besoin pour les manufactures qu'il établit, en est une preuve incontestable. Turgot, dans son préambule de l'édit de 1776, leur rend encore cette justice, et c'est même du bon état de leurs marchandises qu'il tire cette conséquence que la liberté du travail ne peut pas nuire à la bonne fabrication.

On peut juger des entraves que mettaient au libre développement de l'industrie les règlements des corporations par le mouvement de désertion dont nous venons de donner une idée. L'accroissement de la population des terres ecclésiastiques, où le travailleur était affranchi des exigences réglementaires, et la dépopulation des terres royales, où elles le soumettaient à de gênantes prescriptions, sont deux faits qui donnent la mesure des funestes influences de ces associations despotiques sur les industriels, et, par contre-coup, sur l'industrie, dont elles comprimaient l'essor.

L'examen du commerce de la parcheminerie démontre avec plus de force encore les dommages causés par le monopole des maîtrises. Si les historiens regrettent la perte de quelques-unes de nos annales, causée par la cherté et la rareté du parchemin, cela provient de l'arbitraire qui présidait à cette branche de commerce, partage exclusif de quelques hommes ignorants et cupides. Sans les statuts, dont nous allons donner connaissance, on n'eût point été obligé de gratter, d'enlever les anciennes écritures pour en tracer de nouvelles. La vente du parchemin ne pouvait se faire autre part qu'à la halle du recteur de l'Université et aux seuls maîtres parcheminiers brevetés. Quand les marchands forains ne pouvaient réussir à vendre leur marchandise, ils étaient tenus de la faire enlever hors de la ville et de la banlieue de Paris, sous peine de confiscation et de 100 livres d'amende (1). Les seuls parcheminiers fixaient le prix d'achat et de vente du parchemin. Libre à eux de l'acheter à très-bon compte et de le vendre à un prix très-élevé, sans que personne eût droit de s'en plaindre. Ils n'en jetaient dans le commerce que la quantité nécessaire pour se rendre utiles et se faire désirer. Enfin « aucun marchand forain, disent les statuts, ne pou-

(1) *Statuts des parcheminiers.*

vait entreprendre sur le commerce des parcheminiers, directement ou indirectement, ni les troubler dans les marchés par eux faits, sous peine de 1000 liv. d'amende. » Les rigueurs de ces institutions éloignèrent les marchands forains et causèrent la disette du parchemin en France.

En suivant les progrès tardifs des étoffes de soie, depuis saint Louis jusqu'à Henri IV, on voit dans quelle langueur était tombée l'industrie durant ce long espace de temps; car ces étoffes qu'on fabriquait dès le règne de saint Louis restèrent presque aussi chères sous les règnes suivants, et l'on regarda comme une rareté les bas de soie que portait Henri II aux noces de sa sœur, la duchesse de Savoie.

On vit à cette époque se renouveler un mauvais raisonnement qui se reproduit fréquemment dans l'histoire : c'est que le haut prix des étoffes provient plutôt du nombre des personnes qui s'en parent que du manque de fabricants, véritable motif cependant de cette grande cherté. Les rois de France en conséquence se crurent autorisés à réserver aux seules personnes de la famille royale le droit de porter de la soie. Elle ne devint moins chère et plus commune qu'après l'établissement des manufactures fondées par Henri IV, époque où elle cessa d'être comprise dans les lois somptuaires. Le velours n'échappa pas aux édits contre le luxe, ce qui nous indique que les progrès de ce genre d'industrie étaient aussi lents que ceux de la fabrication de la soie. Saint Louis portait ordinairement un bonnet de velours cramoisi, et dans le siècle de Henri IV on était encore obligé d'acheter le velours aux marchands italiens. La façon des habits était d'un prix si élevé, qu'il surpassait celui des étoffes. Charles IX crut devoir le fixer, moins pour l'abaisser que pour l'empêcher de s'élever encore (1).

(1) Voici à ce sujet quelques-unes des lois somptuaires de Charles IX :

« 1° Que, comme la façon des habits excède de beaucoup le prix des étoffes, Sa Majesté ordonne « qu'à l'avenir il ne soit payé pour la façon d'un habit, tant pour homme que pour femme, que 60 sols, « sur peine, pour les contrevenants, de 100 livres parisis d'amende pour chaque contravention, « applicable moitié aux pauvres et l'autre au dénonciateur, sans rémission.

« 2° Fait défense aux femmes de porter des vertugades de plus d'une aune de tour. » Cet article est fait en vue d'employer moins d'étoffe.

« 3° Fait défense d'employer plus de 20 sols pour la façon des habits des serviteurs et laquais.

« 4° Les tailleurs et chaussetiers ne doivent point faire dorénavant de hauts-de-chausses rem- « bourrés de bourre ou de laine et y mettre dedans autre chose que la doublure; le taffetas, le sa- « tin et le velours simplement sans être aucunement relevé; de faire des poches qui n'auront do- « rénavant que deux tiers de tour pour le plus; sur peine de 200 liv. d'amende et de confiscation « pour chaque contravention.

« 5° Les femmes de marchands et autres, de moyenne condition, ne pourront porter des perles, « ni dorures qu'en patenostres et en bracelets, sous les mêmes peines.

« 6° Fait défense aux demoiselles de porter aucune dorure à la tête, si ce n'est la première an- « née de leurs noces; elles peuvent seulement porter des chaînes, des carcans et bracelets, pourvu « que ce soit sans émail, à peine de 200 livres d'amende. » DELAMARE, *Traité de la Police*, liv. VII, tit. 1.

Ces faits achèvent de prouver la funeste influence des règlements restrictifs des corporations sur la diminution successive du nombre des travailleurs. Cette circonstance concourut puissamment à la cherté et à la rareté des produits et des façons, si même elle ne suffit pas seule à expliquer le mal. Nous pouvons en conséquence admettre avec les économistes qu'en se plaçant sur un terrain tout opposé, l'industrie eût fait de rapides progrès, c'est-à-dire qu'en laissant à chacun la faculté de travailler librement, les produits seraient devenus abondants et variés, et que les prix, beaucoup moins élevés, auraient augmenté le nombre des consommateurs et maintenu le salaire des ouvriers en rapport avec leurs besoins. Telle aurait dû être, à nos yeux du moins, et en prenant la question au point de vue le plus général, la véritable base du progrès industriel.

Un autre exemple, pris entre mille, prouve péremptoirement la fâcheuse influence des corporations sur l'industrie. Dans la première partie du XVI[e] siècle, les écrivains copistes et les enlumineurs de manuscrits, perdant une grande partie des bénéfices de leur profession par les progrès de l'imprimerie, présentèrent à François I[er] une requête, dans laquelle ils le suppliaient de supprimer les imprimeurs. Le roi eut la faiblesse d'y consentir en promulguant son ordonnance du 15 janvier 1535; mais, comme il n'est pas au pouvoir des monarques, même les plus absolus, d'enchaîner les généreux efforts de l'esprit humain, le 23 février de la même année il réforma sa décision, en choisissant douze imprimeurs sur vingt-quatre qu'il avait ordonné au parlement de lui présenter, lesquels seuls eurent le droit d'imprimer seulement les livres jugés nécessaires, et non les compositions nouvelles, sous peine de la hart. Ainsi, à l'instigation de deux ou trois communautés, la plus belle des découvertes humaines se vit sur le point d'être exilée de France, ce berceau, cet asile de toutes les grandes inventions modernes.

C'est à cette époque que remonte l'origine de la liberté du commerce de province à province; mais des causes dépendantes des jurandes comprimèrent la grande extension qu'il eût dû recevoir : ces causes sont le mauvais emploi des capitaux; on achetait chèrement au pouvoir les privilèges dont on voulait jouir; et, de plus, ces industriels, qui donnaient à leurs associations le nom de confréries, parce qu'ils se regardaient comme des frères, ne cessaient de se quereller judiciairement; toute leur fortune se dissipait en frais de procès. On a vu des affaires durer deux cents ans avant que le jugement fût prononcé : tel fut le procès entre les poulaillers et les rôtisseurs, tel fut celui entre les tailleurs et les fripiers; on employa deux siècles à formuler tant bien que mal la ligne de démarcation où commençait le fripier et où finissait le tailleur, à déterminer enfin les caractères d'un habit neuf et d'un vieux. Ainsi s'épuisaient les capitaux qu'avec raison les économistes comparent à la sève sans laquelle l'arbre industriel se dessèche et périt. Dissipés dans ces procédures incessantes, ils ne revenaient à l'industrie qu'amoindris, dénaturés, impropres à circuler fructueusement dans la voie des entreprises majeures.

Les jurandes gênaient l'industrie jusque sur le sol où s'installaient les travail-

leurs. Quelque propice que ce sol pût être au travail spécial qu'ils avaient choisi, ils se voyaient forcés de l'abandonner quand il n'était pas compris dans l'étendue de telle ou telle juridiction. Deux compagnons passementiers de la ville de Saint-Lô, ayant épousé des veuves de maîtres, allèrent s'établir à Thorigny, où il n'y avait ni maîtrises ni jurandes. Les jurés de la communauté obtinrent de les faire rentrer dans la ville sous peine de confiscation de leurs métiers et ouvrages, et de 500 livres d'amende (1). On sait pourtant, et cette vérité a dû être reconnue à toutes les époques, qu'une bonne position peut suffire à la prospérité d'un établissement, en exerçant une heureuse influence sur la perfection des objets qui s'y confectionnent, ou en diminuant les prix de fabrique par la facilité des transports.

Lorsque Colbert arriva aux affaires, il n'y avait que des rudiments manufacturiers, disséminés au hasard sur quelques points du royaume ; ce n'étaient en quelque sorte que les miniatures des grands établissements que devait créer le grand ministre. Ces ateliers, qu'on peut appeler domestiques, n'étaient souvent composés que des membres de la famille, à l'exception de l'apprenti, malheureux serf de la féodalité industrielle. Cet état précaire nécessita les règlements de Colbert, qui eurent, eux aussi, dans le principe, un résultat assez semblable à celui des corporations. Eux aussi furent très-utiles au moment de leur promulgation, parce qu'ils révélaient des méthodes supérieures à celles qui jusqu'alors avaient été employées ; mais la mauvaise application qu'on en fit plus tard les transforma en un joug tyrannique. On obligeait à fabriquer sur patron invariable. Or rien n'est plus contraire aux progrès des arts que les règles qui imposent à l'ouvrier l'obligation de travailler sans cesse sur un même modèle, et d'étouffer ainsi l'essor de son génie dans d'étroites limites. Remarquons en passant que les mêmes circonstances donnent naissance aux mêmes faits. Les règlements des corporations furent d'abord favorables au progrès, parce qu'ils régularisèrent le travail ; plus tard ce mode devint oppressif, parce qu'il arrêta l'élan industriel en bornant l'activité du producteur ; ce qui avait été utile quand il s'était agi d'exciter l'émulation, devint fatal quand on voulut la comprimer. Dès qu'elle eut pris son vol, il eût fallu se borner à soutenir les talents que dévorait la soif d'innovation. Reconnaissons pourtant, à la gloire du grand administrateur, que, contrairement à l'esprit des jurandes, qui repoussaient de tout leur pouvoir les étrangers, il sut faire un appel aux ouvriers habiles de toute l'Europe : Indret apporta d'Angleterre le métier à bas ; il fut chargé de faire de nombreux élèves qui, une fois instruits, se répandaient dans toute la France, emportant un métier à bas que Colbert leur faisait délivrer. Van Robais apporta de Hollande la fabrication des draps fins, alors que ceux de France étaient encore très-grossièrement confectionnés. Ces divers établissements enrichirent le pays, nouvelle preuve que Colbert ne réussissait jamais mieux que lorsqu'il se

(1) *Statuts et règlements des passementiers de la ville de Saint-Lô.*

mettait en opposition avec les statuts des corporations. Jamais il n'accorda de maîtrises aux importations qu'il avait à cœur de propager, car il savait que ces sortes de priviléges produisent l'effet tout contraire de celui qu'on en attend.

Après sa mort, la bonneterie, née libre du métier à bas, devint un des six corps de marchands. L'impulsion qu'il avait donnée se ralentit ; ses règlements sur la fabrication joints à ceux des communautés arrêtèrent tout progrès. Pour en donner quelque exemple, citons l'ordonnance de 1671 qui obligeait les fabricants de papier à laisser pourrir les chiffons avant de les retirer de la cuve. Or il fut reconnu que par ce moyen les trois quarts de la matière première se perdaient, et que le papier qui en provenait était d'une qualité inférieure. Empruntons-en un autre à une petite industrie (1). Un maître passementier de Saint-Lô jeta dans le commerce du ruban blanc, nommé *padou*, quoique les statuts de sa communauté ne fissent mention que du *padou coloré*. Le grand débit qu'il en obtint éveilla la jalousie de ses confrères, qui interprétèrent contre lui le silence des règlements, et l'obligèrent à discontinuer une branche d'industrie dont il retirait un grand profit. Mille faits du même genre se reproduisaient chaque jour dans tous les lieux où il existait des maîtrises : ils enlaçaient l'industrie dans un réseau de fer ; rien de nouveau ne pouvait surgir à la face du soleil sans donner lieu à de pareilles récriminations. On sait pourtant combien les nouveautés ont de charmes pour le consommateur : c'est à des nouveautés que de nos jours beaucoup de fabricants et commerçants ont dû leur fortune. J.-B. Say rapporte que, lorsque les corporations furent supprimées en France, l'on y portait depuis un siècle ou deux des bouracans, des tiretaines, des basins qui, pour le tissu, les dessins, les couleurs, n'avaient subi depuis leur origine aucune amélioration. Nos voisins les Anglais et les Hollandais ont compris de bonne heure ce qu'il y avait à faire : ils ont étudié les caprices de la mode, les goûts changeants du consommateur, et ils ont varié leurs produits en conséquence. Les nôtres, avec la réputation d'être bien confectionnés, restaient dans nos magasins, alors que l'Angleterre s'emparait de tous les marchés, et qu'elle inondait le monde de ses productions nouvelles.

Les partisans des maîtrises et jurandes ne cessent de répéter que l'industrie a toujours progressé, qu'il ne s'est pas écoulé de siècle sans qu'il ait paru d'utiles découvertes. Nous le leur accordons volontiers ; mais qu'en résultera-t-il ? Est-ce bien réellement avancer, n'est-ce pas plutôt reculer que de faire un pas quand il serait possible, quand il serait facile d'en faire dix, d'en faire cent ? Remarquons d'ailleurs que les hommes capables de découvertes n'étaient pas heureusement tous soumis aux jurandes ; il y avait parmi eux des savants, des hommes indépendants ou par leur position ou par leur fortune, que n'atteignaient pas toujours les funestes priviléges des jurés ; mais, lorsque ces derniers croyaient pouvoir les attaquer, ils ne s'en faisaient pas faute, et le savoir

(1) *Statuts et règlements des passementiers de la ville de Saint-Lô.*

n'échappait pas constamment à leur basse jalousie. Ces petits despotes, juges et parties dans leurs propres causes, ont montré dans mille occasions qu'ils n'avaient en vue que leur intérêt personnel ou celui du corps dont ils faisaient partie, ce qui est plus dangereux encore : les inventions heureuses, les découvertes sublimes ne désarmaient point leur rigueur. Ainsi Briois, l'inventeur du balancier à vis, fut inquiété à l'occasion de cette belle découverte; il se réfugia en Angleterre où on le protégea. Les persécutions n'étaient pas passées de mode au XVIIe siècle, car on tourmenta de nouveau Warin qui rapportait en France le précieux instrument. Sans une faveur spéciale, le balancier à vis eût été pour la seconde fois chassé de France. Argant, l'inventeur de la lampe à double courant d'air, fut accusé par la corporation des lampistes, devant le parlement, de fabriquer des lampes sans droits de maîtrise. Lenoir, habile constructeur d'instruments de physique et de mathématiques à Paris, fondait les métaux dont il se servait, lorsque les syndics des fondeurs vinrent lui briser son fourneau, sous prétexte que, n'appartenant pas à leur corps, il n'avait pas le droit de fondre.

Et si des actes hostiles, patents, de ces autorités nous inférons ceux en plus grand nombre qu'elles ont dû accomplir dans l'ombre de leur communauté respective, nous pourrons avancer en toute assurance qu'elles ont été oppressives, ennemies directes du développement industriel, et que, si des améliorations se sont accomplies et propagées à cette époque, c'est que les jurandes n'ont pu les étouffer ou n'ont point eu intérêt à le faire.

Quel que soit le point de vue sous lequel on considère les maîtrises relativement à l'industrie, on apercevra toujours autour d'elles gêne, entraves, embarras apportés à son développement; ainsi les hommes placés dans d'heureuses circonstances pour le perfectionnement des arts mécaniques recevaient, étant apprentis, une instruction si bornée que leurs facultés intellectuelles en étaient nécessairement affectées, ce qui les rendait parfois entièrement incapables. Les maîtres tenaient leurs apprentis huit et neuf ans à ne voir et à ne confectionner que les mêmes objets, sans leur permettre de prendre connaissance d'autres objets intimement liés à ceux-là, sans souffrir qu'ils consultassent d'autres méthodes que la leur; et pourtant ce n'est qu'en comparant qu'on peut juger de ce qui est mieux; or, pour comparer, il faut avoir sous les yeux des objets de comparaison; et puis, on sait combien la vue continuelle des mêmes objets rend l'intelligence immobile. De plus, les corporations avaient l'esprit de caste; elles formaient des catégories qui communiquaient peu entre elles; or rien n'est moins favorable à la diffusion des connaissances que le manque de rapports fréquents et étroits. Un même art a besoin de plusieurs professions. Au lieu d'élever des barrières entre elles, comme le prétendaient d'ignorants jurés, on les a de nos jours rapprochées, initiées les unes aux autres, et leurs produits en ont été multipliés, variés à l'infini. Ainsi les procès des communautés, ayant pour but d'établir des lignes de démarcation entre les diverses

professions, étaient non-seulement ridicules, mais encore funestes, en ce qu'ils empêchaient les différents travaux de se combiner et de s'utiliser mutuellement.

Les adversaires de la liberté du travail s'appuient sur les malheurs de la concurrence pour soutenir leur thèse. Sous la domination des jurandes, disent-ils, on ne voyait point de faillites, et nous en voyons beaucoup trop maintenant. Cet argument aura bien moins de poids si on lui oppose les avantages d'une concurrence soutenue. Prenons pour exemple le commerce de la librairie ; il se trouve dans les conditions voulues pour notre démonstration. Sans doute je plains les concurrents qui se ruinent ; mais si je considère la grande quantité de livres versés dans le commerce à des prix accessibles à toutes les fortunes, les lumières qu'ils répandent dans toutes les classes de la société, ce qu'y gagnent les mœurs, et la facilité qu'on a de nos jours à se procurer tant d'instruction, de si doux plaisirs, d'aussi précieux délassements, je suis moins sensible alors au déplacement de quelques fortunes, et je m'applaudis de ne pas vivre dans le temps où une vingtaine de libraires latinistes, hellénistes, n'importe ! faisaient fortune en vendant quelques livres bien chers et bien rares. Il fallait qu'ils fussent d'un grand prix, puisque le vendeur d'un livre de hasard devait, pour pouvoir s'en défaire, être muni d'un certificat signé d'une personne connue, capable de répondre de la moralité du porteur de l'acte (1).

L'éloignement où se tenaient les manufacturiers des savants était un des moyens de succès dont ils privaient l'industrie ; car, dès que les sciences ont été appelées à participer aux progrès des arts et métiers par des applications de tous genres, les avantages qu'ils en ont recueillis ont été immenses. Ainsi la chimie, en donnant la manière de fixer les couleurs et en en inventant de nouvelles, a porté la teinture à un haut degré de perfection. La physique, la mécanique ont payé également leur tribut à l'industrie dès que les corporations ne les ont plus repoussées. On connaît les clameurs des fabricants de laine d'Amiens, de Reims, de Beauvais, lors de l'introduction des étoffes de coton ; ils en demandaient à grands cris la suppression immédiate. Les mêmes scènes se renouvelèrent lors de l'établissement des toiles peintes. Les villes de Paris, de Dijon, de Tours, de Rouen, s'élevèrent contre cette innovation, dont la prospérité cependant n'a pas nui à la leur, et a été pour le pays une source de richesse.

IV. CONCLUSION.

Nous concluons des détails qui précèdent :

1° Que l'esprit de caste a signalé ses déplorables effets à toutes les époques de l'histoire. Nous l'avons démontré pour les Français, pour les Gaulois, pour les Romains ; nous aurions pu remonter jusqu'au berceau du genre humain, et nous

(1) Statuts et règlements des libraires.



eussions vu là cet esprit étroit régner encore plus despotiquement; car la loi, dans ces temps reculés, ne permettait pas au fils d'autre profession que celle de son père. Sous Numa, les corporations industrielles étaient organisées à l'instar de beaucoup d'autres; la loi de l'égoïsme était donc déjà promulguée, quoique les communautés romaines fussent trop faibles pour exercer elles-mêmes aucune influence, comme nous l'avons établi par des faits. Ils nous ont encore aidé à démontrer le même résultat pour les Gaules. Toutefois, nous avons dû reconnaître que les corporations avaient conservé le dépôt des arts transmis par les communautés romaines aux Gaulois, lesquels en avaient sauvé les débris, qui furent plus tard le germe des corporations françaises.

2° Que les corporations ont servi l'intérêt des arts et de l'industrie à l'origine de leurs coutumes, en organisant le travail et en utilisant l'activité des hommes; leur influence a donc été alors heureuse et nécessaire.

3° Que, depuis l'enregistrement de leurs coutumes à la prévôté par Boyleau, sous saint Louis, l'esprit de monopole, qui déjà depuis longtemps s'infiltrait dans les corporations, avait été en se fortifiant, et qu'il s'était fait l'auxiliaire ou plutôt le frère aîné de la loi. Nous avons prouvé par une foule d'exemples que, depuis cette époque jusqu'à la dissolution des corporations, cette ardeur d'envahissement et d'égoïsme avait toujours été en croissant, favorisée qu'elle était par les besoins du fisc, et que Colbert n'apporta d'améliorations dans le travail qu'en agissant contrairement à l'esprit des corporations.

La liberté est donc ce qui peut contribuer le plus efficacement aux progrès de l'industrie.

Ainsi l'étude de l'influence des corporations sur l'industrie en France se divise naturellement en deux périodes :

La première utile et très-utile par l'organisation du travail;

La deuxième nuisible par le monopole exercé sur tout ce qui touchait à l'industrie.

Nous avons tâché d'établir par des faits ce double caractère et cette double action : puissions-nous avoir réussi!

Mme Bourgeois-Allix.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ESQUISSE HISTORIQUE ET STATISTIQUE DE LA SÉRÉNISSIME RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN (*en italien*),

Par le capitaine Oreste Brizi.

L'auteur, qui a dédié ce qu'il appelle modestement son opuscule au prince Joseph Bonaparte, capitaine honoraire de la milice de la république, expose



dans une courte préface les motifs qui lui ont fait entreprendre ce travail. C'est sur les lieux mêmes qu'il a observé les institutions, les mœurs, les lois, l'état de l'instruction publique, la législation de ce petit pays, si digne de l'attention des hommes d'État et des historiens.

Gênes, Venise, ces deux grandes puissances du moyen âge, qui ont occupé une si large place dans les événements qui ont agité l'Europe, ne figurent plus dans le monde politique ; et la petite république de Saint-Marin est encore debout, depuis plus de dix siècles, avec ses institutions, ses lois, ses mœurs primitives. Ce n'est, à la vérité, qu'une république en miniature, qu'une médaille précieuse par son ancienneté et par sa parfaite conservation ; mais son histoire a tout l'attrait, tout le charme d'un roman ; et son origine offre un singulier contraste, comparée à celle des autres nations.

La légende de son saint fondateur ne présente ni miracle, ni collision violente. Un homme du peuple, un simple maçon, un Dalmate, appelé Marino, avait été appelé à travailler aux réparations de Rimini.

Après trente années d'un labeur incessant, il se retira sur le sommet d'une montagne aride, afin de ne plus s'occuper que de son salut. On ne le vit plus dès lors quitter son ermitage que pour aller chercher aux environs de quoi satisfaire aux plus urgents besoins de la vie. Il avait renoncé à toute relation avec le monde ; il voulait mourir comme il avait vécu : obscur et tout à fait ignoré.

Cependant l'humble ouvrier n'avait pu échapper aux regards des populations voisines : il fixa surtout, bien à son insu, l'attention d'une princesse suzeraine de cette contrée. Elle donna en propriété au pieux solitaire la montagne dont il n'occupait qu'un espace presque inaperçu.

Sa nouvelle position lui inspira une pensée généreuse qui ne pouvait naître que dans un cœur aussi pur que le sien. Il se fit le fondateur d'une petite peuplade. Son chétif domaine fut bientôt couvert de chaumières neuves. Ses disciples en devinrent les premiers habitants. Il fut aussi leur législateur. Ses institutions eurent pour base la vertu la plus exemplaire : toutes ses lois furent puisées dans l'Evangile. Il eût pu se faire le chef d'un monastère ; mais sa république, composée de moines célibataires, n'aurait pu se perpétuer qu'aux dépens des avantages de la famille. Il comprit qu'on pouvait être à la fois bon père, bon époux, bon fils, bon citoyen et chrétien fidèle. Plus de douze siècles se sont écoulés depuis ; de nombreuses générations se sont succédé sur ce petit coin de terre ; mais les institutions primitives s'y sont conservées dans toute leur pureté originaire. Tous les San-Marinais naissent soldats ; la population n'excède pas six mille âmes sur un territoire de deux lieues d'étendue.

Dans cet étroit espace, le principe de la souveraineté nationale est une vérité. La montagne très-escarpée est couverte de neige pendant trois mois ; elle manque d'eaux vives ; mais les habitants y suppléent par des moyens d'irrigation très-ingénieux : pas une goutte d'eau pluviale n'est perdue ; cette eau est conservée dans des citernes. Le pays a aussi des eaux thermales assez

estimées. La culture a fécondé toutes les parcelles de terre végétale. La montagne est environnée d'une ceinture de vignobles qui donnent d'excellents produits. Le vin vieillit dans des caves d'une grande fraîcheur. Un seul chemin conduit à la petite cité; il est défendu, sous des peines sévères, de tenter d'y pénétrer par toute autre voie.

Tous les Marinois sont exercés, dès l'enfance, au maniement des armes. Chaque famille a un représentant dans l'*Arengo* ou conseil général, lequel ne se réunit que dans les cas extraordinaires qui intéressent la population tout entière. C'est de ce conseil général qu'est tiré un autre conseil permanent de soixante membres : quarante seuls sont en exercice ; tout se décide au scrutin. Ce dernier conseil est composé d'un nombre égal de nobles et de plébéiens. La petite république a son patriaciat : c'est par le patriaciat qu'ont péri toutes les grandes républiques des temps anciens; mais le pays de Saint-Marin a échappé à ce malheur par l'exiguité même de cette institution exceptionnelle : il n'y a point de conspiration possible là où tous les citoyens se connaissent, où les relations de famille sont de tous les instants, où nulle action ne peut se soustraire aux regards de tous.

Les décisions du conseil dirigeant doivent, pour devenir loi, réunir les deux tiers des suffrages ; or, les suffrages sont recueillis par tête et non par ordre. L'admission au conseil ne peut avoir lieu qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Deux membres de la même famille ne peuvent y siéger. Le conseil des soixante élit, sous le titre de capitaines, deux magistrats supérieurs dont les attributions sont à peu près celles des anciens consuls romains : ils ne gardent leurs fonctions que deux mois, et ne peuvent être réélus qu'après un intervalle d'un an ou de deux.

Un troisième magistrat est juge des causes civiles et criminelles : il doit être étranger, reçu docteur en droit et d'une probité irréprochable. Les Marinois n'ont qu'un médecin, âgé au moins de trente-cinq ans : il n'exerce que trois ans, et reçoit un traitement de la république. Il en est de même de l'instituteur chargé de l'éducation des enfants : il est également nommé par le conseil.

L'édifice constitutionnel du pieux fondateur faillit s'écrouler en 1740. Quelques familles nobles firent offrir au pape Clément XII d'accepter la souveraineté de leur pays : le pape y envoya un cardinal légat; mais, informé que cette offre n'émanait que de la minorité des habitants, il renonça à toutes ses prétentions. Les Marinois sont heureux et fiers de leur liberté : ils traitaient sur le pied d'égalité avec la république de Venise, même aux plus beaux jours de sa puissance. Dans leurs relations internationales ils n'employaient que cette suscription : *Alla nostra carissima sorella serenissima republica di Venizia.*

L'histoire ne cite qu'un seul cas où les Marinois aient pris parti dans les débats politiques du XVIe siècle. Ils s'étaient déclarés en faveur de Pie II contre *Malatesta*. Le pape leur fit don de quatre châteaux, mais la république n'en accepta qu'un.

Napoléon, lui aussi, n'oublia pas la petite république de Saint-Marin dans

le cours de ses gigantesques conquêtes, et un beau jour de victoire il lui annonça qu'il lui faisait cadeau de douze pièces de canon. Grande fut la rumeur de la république à cette nouvelle. Elle fit une dépense énorme pour envoyer un ambassadeur à Paris supplier le magnifique empereur de la dispenser d'accepter ce don de sa munificence, attendu, disait l'ambassadeur, que le premier qui en aurait envie pourrait aller lui reprendre ces douze canons, dont elle n'avait pas besoin.

Tel est le pays dont M. Brizi a entrepris l'esquisse historique. Son opuscule embrasse toutes les branches de la statistique de cette petite république. La presse quotidienne de France a fait l'éloge de son intéressant travail, et cet éloge est mérité. L'*Institut Historique* joindra sans doute ses suffrages à ceux des autres organes de la publicité périodique.

Je conclus à ce qu'il soit écrit à l'auteur pour le remercier de l'envoi de son ouvrage, et à ce que son livre soit déposé à notre bibliothèque et honorablement mentionné dans le Bulletin mensuel de la société (1).

DUFEY (de l'Yonne),
membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

GRAMMAIRE DE LA LANGUE GRECQUE,

PAR M. HENRY CONGNET,

Chanoine de Soissons.

DEUXIÈME ÉDITION (2).

Depuis que l'esprit essentiellement méthodique et clair de M. Burnouf a résumé tous les travaux faits antérieurement sur la grammaire grecque (non-seulement ceux de Port-Royal, si complets et si savants, mais ceux aussi de Gail, de Fischer, de Coray, d'Herman, de Buttman, de Matthiæ et de tant d'autres), et qu'il est parvenu à doter la France d'une excellente grammaire grecque, n'est-ce point une témérité d'oser publier un nouveau travail sur le même sujet?

Non, sans doute, pourvu que l'on se présente dans la lutte armé de toutes pièces, que l'on ait fait une étude approfondie des auteurs grecs, et surtout qu'on se soit occupé de comparer les travaux déjà exécutés, de manière à faire de tous un choix parfaitement coordonné.

C'est ce qu'a fait M. Conguet dans l'excellent travail dont je suis chargé de vous rendre compte.

(1) Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l'unanimité.

(2) A Paris, chez Périsse frères, rue du Pot-de-Fer, 8, près de Saint-Sulpice; et à Lyon, même librairie, rue Mercière, 33.



Rien de plus simple que le plan qu'il a adopté, et en même temps de plus rationnel. L'ouvrage a deux parties : la première s'occupe de mots considérés isolément ; la deuxième, de la syntaxe.

Chacune de ces parties a onze chapitres, savoir : un chapitre préliminaire ; neuf chapitres, dans lesquels l'auteur traite séparément des dix sortes de mots, en réunissant le verbe et le participe dans le même chapitre, et enfin un chapitre supplémentaire, qui roule, pour la première partie, sur l'accentuation, et pour la seconde, sur les dialectes.

Je préfère, je l'avoue, cette distribution extrêmement simple à la division adoptée par M. Burnouf. Dans la grammaire de celui-ci on se demande pour quelle raison le premier livre contient les matières suivantes : des lettres, du nom substantif, de l'article, des adjectifs et des pronoms ; et ce qui a déterminé l'auteur à faire un livre à part pour le verbe et le participe ; et enfin pourquoi les prépositions, les adverbes, les conjonctions et les interjections sont réunies dans un troisième livre. Il y a quelque chose d'arbitraire dans ces agglomérations, et par conséquent de moins facile à retenir. La division en syntaxe générale et syntaxe particulière me paraît aussi moins satisfaisante pour l'esprit de l'élève. S'il a une recherche à faire, connaît-il assez bien la différence qui existe entre ces deux syntaxes pour savoir tout de suite sur quel point il doit porter ses recherches ?

Au lieu que, quand il sait qu'il y a en grec dix espèces de mots, que ces mots, considérés isolément, sont expliqués chacun dans un chapitre à part, de même que sous le rapport de la syntaxe, il lui suffit de savoir à quelle espèce de mot il a affaire pour trouver aussitôt la règle dont il a besoin, ou l'application qu'il cherche.

Outre ce mérite d'avoir trouvé des divisions simples et dont on ne saurait attaquer l'exactitude ; outre cette espèce de parallélisme entre les deux parties de son ouvrage qui fait qu'on connaît la distribution de l'une par la distribution de l'autre, M. Congnet a encore l'avantage d'être complet. Il n'y a guère de difficultés dont les élèves et les maîtres ne puissent trouver la solution dans son ouvrage. C'est un mérite qu'il partage avec M. Burnouf, et qui prouve qu'on peut faire bien de plusieurs manières.

En effet, la marche des deux auteurs, dans les détails, diffère essentiellement. M. Burnouf, ainsi qu'il en avertit dans sa préface, va toujours du connu à l'inconnu. S'il a une définition à donner, il ne la donne pas tout de suite ; il la fait trouver à l'élève. Cette marche est très-didactique et digne d'une intelligence aussi élevée que celle de M. Burnouf. La marche de M. Congnet est moins philosophique peut-être, eu égard aux intelligences encore peu exercées auxquelles il s'adresse. Il donne d'abord la définition, puis il la justifie : c'est l'inverse de ce que fait M. Burnouf.

Entre autres exemples que je pourrais citer de ce que j'avance ici, je me contenterai des considérations que les deux auteurs mettent en tête du *verbe*.

M. Burnouf dit : « En examinant cette phrase : *Dieu est bon*, nous y trou-
« vons un *substantif* (Dieu), un adjectif de qualité (bon), et un mot (est) par le-
« quel nous affirmons que cette qualité appartient à Dieu. Le mot *Dieu* se nomme
« sujet, le mot *est*, verbe, et le mot *bon*, attribut. Leur réunion forme une
« *proposition*.

« Ici le verbe énonce simplement que le sujet existe, et qu'il existe avec telle
« ou telle qualité.

« Dans cette autre proposition : *Dieu récompense la vertu*, le mot *récompense*
« exprime une action, et affirme en même temps que le sujet fait cette action.

« Le verbe est DONC un mot par lequel nous affirmons que le sujet *est* ou qu'il
« *fait* quelque chose. »

Dans ce passage de M. Burnouf, vous voyez comme il fait successivement trouver au lecteur ce que c'est qu'une proposition, un sujet, un attribut, puis enfin le verbe *substantif* d'abord, l'actif ensuite, et comment vous concluez sans effort avec lui : Le verbe est *donc* un mot par lequel nous affirmons que le sujet *est* ou qu'il *fait* quelque chose.

Dans M. Congnet, le procédé est tout opposé. Il commence par où finit M. Burnouf. *V.* page 66.

« Le verbe, dit-il, ῥῆμα, est un mot qui affirme que le sujet *est* ou qu'il *fait*
« quelque chose.

« Quand je dis : *Dieu est bon*, j'affirme que la qualité marquée par l'attribut
« *bon* convient à Dieu, et le mot *est*, qui exprime cette affirmation est un
« verbe. Dans la phrase *j'étudie la grammaire*, etc., etc. »

Pour expliquer ce qu'on entend par les *voix* d'un verbe, les deux auteurs sont fidèles chacun à leur marche habituelle ; de même encore quand ils expliquent les modes. En un mot, à quelque page que l'on ouvre les deux grammaires, on peut y trouver la preuve de ce que j'avance. Le premier analyse d'abord pour synthétiser, le second synthétise d'abord et n'analyse qu'après.

Sous le rapport de l'étendue, les deux ouvrages sont à peu près de même dimension. La grammaire de M. Congnet a quelque vingt pages de plus, il est vrai, mais au moyen des divers caractères qu'il emploie pour distinguer à l'œil ce qu'il faut apprendre par cœur de ce qu'il faut seulement lire, sa grammaire se réduit de beaucoup. Celle de M. Burnouf est généralement moins serrée et moins compacte. Je la crois moins longue que celle de M. Congnet. Ni l'une ni l'autre, à mon avis, n'est assez courte. Rarement, dans la pratique, on trouvera un élève qui sache parfaitement une grammaire aussi chargée de détails. Excellentes à consulter, excellentes surtout pour ceux qui étudient seuls, elles deviennent longues quand il s'agit de les apprendre dans une classe, où un habile professeur peut trouver mille occasions d'inculquer les détails à mesure que la nécessité ou l'occasion s'en présente.

Je sais gré à M. Congnet d'avoir enrichi sa grammaire d'un détail qui manque à celle de M. Burnouf : c'est un tableau de la numération chez les Grecs,

qui se trouve à la page 52, et un autre sur les nombres multiples, à la page suivante.

En résumé, j'ai lu avec infiniment de plaisir la grammaire composée par notre savant confrère de Soissons. Soit dans la première partie, soit dans la seconde, j'ai remarqué une connaissance approfondie de la langue grecque, de ses difficultés, de ce qu'elle a de régulier et d'irrégulier, et je crois cet ouvrage digne d'occuper dans l'instruction ecclésiastique, à laquelle le nom de son auteur le recommande tout naturellement, le même rang que la grammaire de M. Burnouf occupe dans l'enseignement universitaire.

Typographiquement parlant, il serait à désirer, quand M. Congnet donnera une nouvelle édition, qu'il y ait une différence plus tranchée entre les caractères contenant ce qui doit être appris et ceux qui renferment ce que l'élève doit se contenter de lire. Les deux textes se confondent à chaque page de l'édition que j'ai sous les yeux; et, dans la pratique, cela doit amener de fréquentes méprises, soit pour le maître, soit pour l'élève.

J.-L. VINCENT,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT

FAIT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 1843

SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1842-43.

Messieurs,

Votre conseil avait chargé une commission, composée de MM. le comte Le-Peletier d'Aunay, le docteur Josat et Ernest Breton, d'examiner, conformément à nos statuts, les comptes de notre administrateur-trésorier pour l'exercice de notre année sociale 1842-1843. Cette commisssion a soumis son travail au conseil, et c'est au nom de ce conseil que je viens aujourd'hui vous demander de le sanctionner.

Nous devons, avant tout, rendre hommage au zèle infatigable de notre administrateur pour le bien de notre Société, et c'est justice de reconnaître que, grâce à ses soins, nous sommes enfin entrés dans une voie de prospérité que nous avons craint longtemps de ne pouvoir atteindre. Les recettes se sont élevées au-dessus des dépenses; et chaque année verrait s'amortir une partie plus considérable de notre dette, si cette recette s'effectuait avec plus d'ensemble,

si certaines personnes ne croyaient pas devoir regarder les obligations contractées envers l'Institut Historique comme moins sacrées que d'autres, par cela seul que celui qui ne les remplit pas n'encourt ni la saisie, ni la contrainte par corps. Sans doute une Société comme la nôtre doit être en tout digne de son but noble et libéral; sans doute, si des membres érudits et pleins de zèle pour la science se trouvent dans une position de fortune qui leur rende difficile l'accomplissement des obligations imposées par nos statuts, si ces membres s'efforcent, du reste, par leur concours à nos travaux, de payer une dette que, malgré eux, ils ne peuvent acquitter autrement, à ceux-là, Messieurs, indulgence, patience et respect! Mais lorsque d'autres se rencontrent, qui, placés dans une position heureuse et brillante, oublient que plus le créancier est doux et patient, plus la dette doit être sacrée; quand ces hommes croient solder par une démission un arriéré de trois ou quatre cotisations, à ceux-là vous ne devez que votre mépris. Si tous les membres de notre Société étaient bien convaincus de la gravité de ces devoirs, la tâche de votre administrateur serait bien plus facile, et nous n'aurions pas le regret de voir figurer dans ses comptes une note de retardataires montant à 2,154 fr., sur lesquels nous nous féliciterions peut-être de recouvrer 200 ou 300 fr. Heureusement, Messieurs, les noms qu'on trouve sur cette liste sont en grande minorité dans notre association, et généralement nous avons à nous louer de la manière loyale dont se font les rentrées.

La comptabilité de notre administrateur est tenue avec infiniment d'ordre et de régularité.

Voici l'état de nos recettes et de nos dépenses pendant l'année 1842-43 :

Cotisations, diplômes, dons et vente de journaux. . . .	9,841 f.	50 c.
Dépenses ordinaires de l'année.	9,661	78
Restait en caisse au 31 mars 1843.	179	72
Somme égale.	9,841	50

Voici maintenant le budget, proposé par l'administrateur-trésorier, pour l'année 1843-44.

Dépense.

3,000 fr.	pour le journal.
3,120	pour le personnel.
1,000	pour le loyer.
2,171	pour frais généraux.
700	pour frais extraordinaires.
209	pour prix (il y a eu un seul prix décerné).
10,200 fr.	

L'administrateur-trésorier propose de couvrir cette dépense par la recette suivante :

8,000 fr.	pour 400 cotisations courantes à 20 fr.
2,000	pour 100 cotisations ou diplômes nouveaux.
200	à recouvrer.
10,200 fr.,	total égal à la dépense.

Vous voyez, Messieurs, que ce budget ne pourra pas excéder nos recettes. En conséquence votre conseil a l'honneur de vous proposer de l'adopter, et aussi de déclarer apurés les comptes de notre administrateur-trésorier pour 1842-43.

Nous espérons, Messieurs, que dans cet examen vous aurez, comme nous, puisé de justes espérances pour l'avenir de l'Institut Historique. Bientôt peut-être l'état de nos finances pourra nous permettre de stimuler le zèle de nos collègues par des jetons de présence, dont la distribution est depuis longtemps désirée. Enfin la tenue brillante de notre dernier Congrès, dont la prompte publication vient de confirmer le succès, ne peut manquer d'attirer sur nous les regards, et nous assurera peut-être une protection dont nous ne craignons pas de dire que l'Institut Historique est digne par les services véritables qu'il a déjà rendus, et qu'il est encore appelé à rendre à la science. Réjouissons-nous donc, Messieurs ; car désormais nous sommes certains de trouver dans cette enceinte sécurité pour le présent, prospérité pour l'avenir.

Fait en commission et approuvé en conseil le 29 juin 1843.

Ernest Breton. Docteur Josat. Comte Le Peletier d'Aunay.

RAPPORT

DE M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR-TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

SUR LES RELATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Vous avez entendu le rapport de votre commission sur la situation de nos finances, objet si intéressant pour toute Société savante qui tient à ne pas se laisser détourner du but de ses travaux utiles par des questions matérielles. Je n'ai qu'une chose à ajouter aux éclaircissements qui vous ont été soumis : c'est que l'éparpillement des membres et les distances énormes qui les séparent du centre de la Société présentent de grandes difficultés à votre administrateur pour arriver aux résultats que l'on vous a exposés.

Un travail assidu, extraordinaire, des relations personnelles fréquentes et une correspondance suivie peuvent seuls maintenir cet état de choses; mais vous savez que notre association est très-mobile et qu'elle est exposée, comme toute autre Société libre, à subir des pertes. Nous en faisons tous les ans. Il est vrai que les acquisitions l'ont emporté, de beaucoup, l'année dernière. Quarante-quatre nouveaux membres, des plus honorables, sont venus, cette année, accroître votre personnel; tout me fait espérer que ce chiffre sera dépassé l'année prochaine. Je ne dois pas passer sous silence les noms de plusieurs de nos collègues qui, par leur activité et leur zèle infatigable, ont puissamment contribué à nous procurer les acquisitions brillantes dont nous sommes fiers. MM. le marquis de Pastoret; Martinez de la Rosa; Ferdinand de Luca, président de l'Académie des Sciences de Naples; le chevalier Poletti et le chevalier Fabi-Montani, à Rome; le docteur José Cardozo de Menezès, à Rio-Janeiro, méritent à cet égard toute la reconnaissance de la Société. Vous connaissez les noms des candidats qu'ils nous ont présentés, vous savez combien ils sont en état de faire honneur à l'Institut Historique. M. Cardozo de Menezès nous a ramené, avec de nouveaux membres, tous les anciens au nombre de vingt, et il a présenté lui-même à l'Empereur du Brésil le diplôme de membre protecteur. J'ai ouvert des relations avec quelques nouveaux membres de Russie; mais ces relations sont fort difficiles : toutefois je ne désespère pas de vaincre les obstacles qui entravent notre route.

J'ai voulu à côté de ces avantages vous signaler en commençant les embarras qu'éprouve l'administrateur à faire pénétrer dans les esprits la conviction du besoin qu'a l'Institut Historique d'une assiette stable et solide. Il est temps d'y songer. La Société renferme dans son sein tous les éléments qui lui sont nécessaires pour atteindre ce but. Qu'on sache seulement les utiliser, et un avenir brillant nous est assuré. Je me réserve de développer à cet égard ma pensée dans une autre circonstance.

Permettez-moi seulement de vous entretenir en peu de mots de nos relations extérieures. C'est par l'envoi régulier de notre journal que nous resserrons les liens qui unissent tous les membres au centre de la Société pour n'en former qu'un seul corps.

Nous continuons d'échanger notre Bulletin avec les publications de trente-deux Sociétés savantes, françaises et étrangères. Je regrette infiniment que ces publications aient été jusqu'à ce jour un peu négligées par nos classes. Il y aurait profit pour tous à en faire une analyse qui serait bien placée dans le journal. J'ai eu lieu de remarquer l'activité de quelques-unes de ces Sociétés, l'utilité de leurs travaux et l'exquise bienveillance dont nous ne cessons de recevoir des preuves de la part des hommes distingués qui sont à leur tête. Nous échangeons encore notre journal avec plusieurs revues et publications périodiques qui n'appartiennent pas à des associations savantes; *la Revue Synthétique*, par M. Meunier, et *la Revue du Midi*, par M. Jubinal, sont de ce nombre.

L'Echo du Monde savant nous fait connaître le mouvement intellectuel des Académies de Paris et du reste de la France, et en général les principales découvertes scientifiques qui honorent notre époque. Nos cours et nos congrès sont annoncés tous les ans et à plusieurs reprises dans ce journal avec un empressement qui fait l'éloge de son directeur et lui mérite toute notre reconnaissance.

L'Académie royale des Sciences de Naples, dont le Bulletin (qui est de la plus haute importance) nous arrive par les soins de son président, notre collègue M. Ferdinand de Luca, s'est aussi tout particulièrement occupée de l'Institut Historique, dont il a fait connaître les travaux avec éloge. Nous sommes également dans les meilleurs rapports avec l'Académie royale de Bruxelles, et son secrétaire perpétuel M. Quetelet, en nous envoyant avec exactitude l'excellent compte-rendu de ses travaux, nous a témoigné à plusieurs reprises un intérêt, une sympathie qui nous ont vivement touchés.

Je ne puis que citer les titres de plusieurs autres publications, dont nous formons une collection précieuse, et qui feront de notre bibliothèque des archives uniques en ce genre : n'oublions pas le *Journal de l'Institut lombard*, ou *Bibliothèque italienne*, revue rédigée par les savants les plus distingués de la Lombardie; les *Annales universelles de Statistique de Milan*, qui publient des travaux originaux, et font connaître les meilleurs ouvrages nationaux et étrangers; le *Journal de la Société des Antiquaires de Zurich*, dont un membre doit vous rendre compte; *l'Athéneum de Londres*, véritable encyclopédie universelle qui n'a pas de rivale; le *Messager de Turin*, remarquable par sa critique juste, sévère et très-morale; les *Mémoires de la Société Archéologique du Midi*, publiés à Toulouse, et les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, les deux meilleures publications peut-être qui paraissent en province sur les antiquités de la France; les *Annales d'Auvergne*, et les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, publiées à à Valenciennes, ouvrage d'une grande solidité et qui honore ses rédacteurs, MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux.

Le compte-rendu de notre Congrès a paru; il n'est pas besoin que je vous rappelle que le succès de cette solennité scientifique est due, en grande partie, à la bonne direction que lui a imprimée la commission chargée par vous d'en préparer les travaux. Le président que vous avez choisi a donné un exemple que ses successeurs ne pourront se dispenser de suivre à l'avenir; sa présence assidue, sa parole brillante ont surtout contribué à jeter sur ce Congrès un éclat qui rejaillira sur la Société toute entière.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 5 avril, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-huit membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal M. le secrétaire présente à la classe, au nom des auteurs, plusieurs ouvrages parmi lesquels on remarque les suivants : *Histoire de la ville de Gournay (en Bray)*, par M. N.-R. Potin de La Mairie (rapporteur, M. Dufey, de l'Yonne); *Recherches sur l'origine des Boïes, et* ., par M. F.-V. Vincent, brochure in-8° de 90 pages (rapporteur, M. Aguesse); *Chronique des Deux-Siciles* (en italien), par Sterlich, 1 vol. in-8° (rapporteur, M. Trémolière); *Discorso preliminare al volume di documenti intotilato : Della litteratura*; — *Discorsi edesempi in appoggio alla* Storia Universale, de Cesare Cantù (rapporteur, M. Bernabo); divers travaux historiques et littéraires par le même auteur, etc. Ces ouvrages seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le baron de La Pylaie fait un rapport favorable sur plusieurs candidatures à l'ordre du jour (*voyez* la 105e livraison, page 154). En conséquenre la classe admet à l'unanimité, par voie de scrutin secret et par votes successifs, en qualité de membres correspondants : Monseigneur Muzzarelli, auditeur de la Sacra Rota, à Rome; S. Exc. M. le prince Frangipane di Campo Basso, de l'ancienne famille *Anicia*, protecteur des lettres et des arts, à Rome; M. le comte François Brancaleoni Ranghiasci, de Gubbio, antiquaire, protecteur des arts et des lettres, à Rome; M. le chevalier Joseph-Vincent Dentoni, de Parme, *cameriere di spada e cappa* de S. S. Grégoire XVI, à Rome.

M. le comte Alexandre Holinski, voyageur et littérateur polonais, proposé comme membre résidant par MM. le comte Jelski et de Monglave, est également admis, à l'unanimité, sur les conclusions du même rapporteur.

L'ordre du jour appelle les élections annuelles des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ces élections auxquelles il est immédiatement procédé. Sont nommés successivement, au scrutin secret : président de la 1re classe, M. Dufey (de l'Yonne); vice-président, M. Henri Prat; vice-président-adjoint, M. Aguesse; secrétaire, M. Rozière; secrétaire-adjoint, M. le baron de La Pylaie.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport verbal sur un travail intitulé : *De la Propriété littéraire en Italie*, par notre collègue M. P.-St. Mancini, avocat et

professeur de droit à Naples. Après une claire et vive discussion sur cette question, si importante et nulle part encore entièrement résolue, M. Dufey (de l'Yonne) est invité à écrire son rapport et à le lire à l'assemblée générale de la fin du mois.

⁂ Le mercredi 12 avril, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. J.-L. Vincent. — Vingt-quatre membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs brochures et livraisons. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le secrétaire lit une lettre de M. Bardy (de Limoges), qui annonce la mort de notre collègue M. Boysse, bibliothécaire de la même ville, membre correspondant de la 2e classe de l'Institut Historique. M. Bardy, exécuteur testamentaire du défunt, exprime le vœu qu'une *Notice biographique* soit consacrée à son ami dans le journal de la Société. La classe accueille ce vœu et décide que les renseignements nécessaires pour rédiger cette notice seront demandés à M. Bardy.

M. de Monglave fait un rapport favorable sur la candidature de M. Antonio-Tiburcio Craveiro, avocat portugais, professeur de rhétorique au collége de Pedro II, à Rio-Janeiro, proposé comme membre correspondant, à la dernière séance de la 2e classe, par MM. le docteur José Cardozo de Menezès et Renzi. C'est par oubli que cette candidature n'a pas été mentionnée au procès-verbal de la séance du 8 mars, 105e livraison, page 155. Le résumé de l'*Histoire de Portugal*, envoyé par M. Craveiro à l'appui de sa candidature, est un excellent ouvrage. La partie du rapport de M. de Monglave qui s'y rapporte est renvoyée au comité du journal. M. Craveiro est admis à l'unanimité, sauf la sanction de l'assemblée générale.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ce renouvellement. Sont nommés au scrutin : président de la 2e classe, M. Onésyme Leroy; vice-président, M. Villenave ; vice-président-adjoint, M. J.-L. Vincent ; secrétaire, M. Trémolière ; secrétaire-adjoint, M. Alix.

M. de Brière lit un fragment de ses travaux sur la langue sacrée des prêtres égyptiens, chaldéens et phéniciens. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. O. Leroy, Delsart, Trémolière, Vincent, Renzi et de Brière, l'auteur est invité à resserrer son travail pour qu'il soit envoyé au comité du journal.

M. le baron de La Pylaie fait une dissertation verbale sur l'ancienne ville de *Granonùm*, qui a donné lieu à une longue controverse entre les antiquaires. Il s'efforce d'établir, par des preuves historiques et géographiques qui paraissent d'un grand poids, que *Granonum* n'est point *Granville*, ainsi que le prétendent plusieurs auteurs, mais bien *Guérande* (Loire-Inférieure).

Sur la proposition de M. Renzi la classe engage M. le baron de La Pylaie à écrire un résumé de cette dissertation.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 19 avril, sous la présidence de M. N. de Berty. — Vingt-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire présente à la classe plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque les suivants : *Annales Médico-Psychologiques*, journal de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie du système nerveux, etc. ; par MM. les docteurs Baillarger, médecin des aliénés de la Salpétrière, Cerise et Longet ; *Introduction* (rapporteur, M. le docteur Treuille) ; — *Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen*, année 1842 ; 1 vol. in-8° ; — *Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples*, premiers mois de 1843 ; in-4° ; etc. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Notre collègue M. Izarn, ancien inspecteur de l'Université, écrit à la classe, par l'entremise de M. Renzi, pour lui proposer, comme membre résidant, son neveu M. Léopold Lapalme, avocat et ancien juge d'instruction à Toulouse. Cette candidature est appuyée par M. Bernard-Jullien.

Sont nommés commissaires : MM. Huillard-Bréholles, Fresse-Montval et Moreau (de Dammartin).

MM. Renzi et Fontaine proposent, comme membres correspondants, MM. Bartolini, président de la Cour royale de Toscane, à Florence, et Zuccagni Orlandini, géographe distingué de la même ville, et auteur, entre autres ouvrages, d'un *Atlas de la Toscane*, qu'il nous enverra prochainement.

Sont nommés commissaires pour l'examen de ces deux candidatures : MM. le comte Le Peletier-d'Aunay, Bernard-Jullien et Renzi.

L'ordre du jour appelle les élections annuelles des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ces élections, auxquelles on procède successivement en la manière ordinaire. Sont nommés au scrutin secret : président de la 3e classe, M. le docteur Cerise ; vice-président, M. l'abbé Badiche ; vice-président-adjoint, M. le docteur Josat ; secrétaire, M. Bernard-Jullien ; secrétaire-adjoint, M. Foulon.

M. Bernard-Jullien lit un dialogue sur des matières de philosophie. Dans ce morceau, dont la forme rappelle *le Curé de Varengeville* ou *la Physique ancienne*, et *le Jardin des Plantes* ou *les Vieux verbes français*, publiés dans le *Journal de l'Institut Historique*, l'auteur, après une critique juste et spirituelle de certaines obscurités de la philosophie allemande, examine la réfutation de Locke et de Condillac par M. Cousin dans ses premières leçons professées à la Sorbonne ; il cherche à démontrer que cette réfutation atteint rarement le but qu'elle se propose, et que les citations qui viennent à l'appui sont

quelquefois inexactes ou incomplètes, au point de tromper ou même de changer entièrement la pensée de l'auteur.

La classe remercie M. Bernard-Jullien de cette communication.

*** Le mercredi 26 avril, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret. — Dix-huit membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. E. Breton et Renzi proposent, en qualité de membre correspondant, monseigneur Bartolini, camérier d'honneur de S. S. Grégoire XVI, économe de la basilique de Saint-Marc. Monseigneur Bartolini envoie à l'appui de sa candidature deux cahiers (en double exemplaire) sur des sujets d'antiquités (*voyez* le *Bulletin bibliographique* de la 106e livraison, page 199). M. E. Breton, en son nom et au nom de notre collègue M. L. Poletti, de Rome, propose comme membres correspondants : M. Salvatore Betti, professeur de mythologie et d'histoire des costumes, secrétaire perpétuel de l'Académie romaine de Saint-Luc, membre de l'Académie de la Crusca, auteur de bons ouvrages en divers genres ; M. le marquis Joseph Melchiori, chevalier de la Légion-d'Honneur, président du Musée du Capitole, à Rome, connu par ses savants travaux d'archéologie ; M. le chevalier Clément Folchi, ingénieur des Etats romains, inspecteur du Conseil des Arts, etc. ; M. le chevalier Gianpietro Campana, directeur général du Mont-de-Piété, qui publie actuellement en une magnifique édition son propre musée d'anciens ouvrages d'art et de plastique, édition formant le recueil le plus étendu et le plus riche peut-être que l'on connaisse en ce genre ; M. le marquis A. Ricci, de Bologne, savant bien connu par ses *Mémoires historiques sur les arts du Picénum*.

Les commissaires nommés pour l'examen de ces candidatures sont MM. E. Breton, Renzi et Brière.

Notre collègue M. le chevalier Catrufo, maître compositeur, envoie à la classe un mémoire dans lequel il traite de la *Comparaison de l'harmonie des sons et des couleurs*. Ce travail se compose d'un cahier manuscrit, de deux planches de gammes musicales et de sept planches coloriées. La classe décide, après une courte discussion, qu'une commission de trois membres de l'Institut Historique sera nommée pour examiner le mémoire de M. Catrufo. — Elle choisit MM. Debret, peintre et membre honoraire de l'Académie des Beaux-Arts ; Elwart, professeur-adjoint au Conservatoire de Musique de Paris ; Charles Favrot, professeur de chimie et préparateur à l'Ecole royale des Mines.

L'ordre du jour appelle le renouvellement annuel du bureau de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ce renouvellement. Sont nommés au scrutin secret : Président de la 4e classe, M. E. Breton ; vice-président,

M. Foyatier; vice-président-adjoint, M. Debret; secrétaire, M. de Brière; secrétaire-adjoint, M. Ferdinand-Thomas.

M. E. Breton monte au fauteuil et adresse des remerciements à la classe.

M. E. Breton lit ensuite une *Note sur deux Inscriptions latines* envoyées à l'Institut Historique par notre collègue M. le docteur Lortet, de Lyon (*voyez* cette *Note* dans la *Chronique* de la 106e livraison, page 196).

Pour terminer la séance, le même membre lit un nouveau fragment de son *Voyage en Auvergne*, que la classe écoute avec non moins d'intérêt que les précédents.

⁂ L'assemblée générale du mois d'avril (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 28, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Quarante-cinq membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des ouvrages offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité, par voie de scrutin secret et par votes successifs, les élections de Monseigneur Muzzarelli, S. Exc. M. le prince Frangipane di Campo-Basso, M. le comte François Brancaleoni Rhangiasci, M. le chevalier Joseph-Vincent Dentoni, admis en qualité de membres correspondants par la 1re classe; et celle de M. Antonio-Tiburcio Craveiro, admis en la même qualité à la dernière séance de la 2e classe (*voyez* ci-dessus les *Procès-verbaux des classes*).

L'ordre du jour appelle les élections annuelles du grand bureau, c'est-à-dire des président, vice-président et vice-président-adjoint de l'Institut Historique. M. le secrétaire perpétuel donne lecture des articles des statuts relatifs à ces citations.

Au premier tour de scrutin M. Martinez de la Rosa est proclamé président de l'Institut Historique pour l'année 1843-44.

Au second vote M. le docteur Buchez est nommé vice-président, et au troisième, M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président-adjoint.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres, à la suite de laquelle, sur la proposition de M. Renzi, M. le baron Taylor, ancien président et membre sortant du grand bureau, est nommé au scrutin secret président honoraire de l'Institut Historique pour l'année 1843-44.

M. Dufey lit le rapport, qu'il avait fait verbalement à la séance de la 1re classe, sur le travail intitulé : *De la Propriété littéraire en Italie*, par notre collègue M. P.-St. Mancini, avocat et professeur de droit à Naples. Ce rapport est renvoyé à l'unanimité au comité du journal (*voyez* la 105e livraison, p. 147).

M. Renzi, au nom du conseil et du comité central des travaux, fait un rapport sur les mémoires envoyés au concours pour les prix à décerner par l'Institut

Historique, à l'ouverture du Congrès de 1843, et sur le programme des prix à proposer pour l'année prochaine.

« Parmi les mémoires qui ont été envoyés à l'Institut Historique sur les diverses questions mises au concours l'année dernière, dit le rapporteur, un seul lui a paru tout à fait digne de son attention. L'auteur a traité la question suivante, proposée par la 1re classe de l'Institut Historique :

« *Exposer à l'aide de faits précis l'influence qu'ont exercée, sur le dévelop-*
« *pement de l'industrie, les corporations ou associations de métiers, ainsi que*
« *l'institution des maîtrises et jurandes.* »

« Une commission de trois membres, MM. d'Artois, colonel du génie et secrétaire du comité des fortifications du royaume ; D. Rozière, sous-chef au ministère de la justice, et Trémolière, secrétaire-adjoint de la 2e classe, a été chargée de l'examen de ce mémoire. Sévère et juste en même temps, elle y a trouvé de sérieuses qualités, de la conscience et de l'érudition. Le style laisse peut-être un peu à désirer, mais au fond la question a paru bien traitée. En conséquence, et sur l'avis de la commission, l'Institut Historique a accordé le prix à l'auteur du mémoire. »

Ce prix consiste en une médaille d'or de 200 fr. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, après une courte discussion.

Le programme des prix pour 1844 est également adopté. Ce programme se trouve en tête de la 105e livraison de *l'Investigateur*, page 122.

CHRONIQUE.

LE COMTE DE CAMBRAY.

Notre collègue M. Bernabo, jaloux de répondre avec empressement à l'honorable invitation que la 4e classe lui a adressée, nous communique la note suivante :

« Florence vient de perdre notre collègue M. le comte L. de Cambray, un de ses magistrats les plus recommandables, un de ses citoyens les plus distingués. Dès l'âge de vingt-quatre ans ses talents, ses succès dans l'architecture le firent recevoir membre de l'Académie de Saint-Luc, à Rome. Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Florence, il devint bientôt directeur des édifices royaux et fut nommé membre étranger de l'Institut de France ; distinction d'autant plus flatteuse que le nombre de ces associés n'était alors que de huit.

« Les monuments que le comte L. de Cambray éleva dans plusieurs villes de Toscane, sa construction de l'hôtel de la Société Philharmonique, sa restauration du dôme de Pise sont des titres qui le recommandent à la reconnaissance et à l'admiration publiques. Mais il en était un autre que son noble cœur ambitionnait : après un long séjour de Paris, où il se lia intimement avec notre



excellent collègue Foyatier, l'auteur immortel de *Spartacus*, qui avait eu occasion de voir, à son second voyage en Italie, sa belle restauration de la cathédrale de Pise; après avoir fréquenté assidument les séances de la classe des Beaux-Arts de notre Institut Historique, auquel il était sincèrement attaché, et s'être voué avec ardeur dans notre capitale à l'instruction de son fils, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, aujourd'hui de retour à Florence, où il a été élu gonfalonier, M. de Cambray ne se borna pas à illustrer sa patrie par de remarquables monuments d'architecture; il s'occupa avec autant de zèle que de succès de l'éducation du peuple. Philanthrope éclairé, il comprit fort bien que la science, pour atteindre son but, ne doit pas se circonscrire dans les classes privilégiées; qu'en donnant aux idées de l'ouvrier plus d'étendue et de développement, elle facilite son travail, élève son caractère et devient ainsi également utile aux bonnes mœurs et aux progrès de l'industrie. Il fonda donc chez lui une école de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers, dont il fut le directeur, ainsi que son fils, si digne de marcher sur ses traces. Il fit fleurir l'enseignement mutuel, dont il était un des plus zélés partisans; et, regardant à juste titre l'instruction de l'enfance comme la plus sûre garantie de l'avenir, il la propagea parmi les pauvres, afin de leur inspirer de bonne heure le goût du travail et de les prémunir ainsi contre les dangers de la dépravation. Ce furent les asiles ouverts par la charité aux enfants des malheureux qui excitèrent toute sa sollicitude et lui parurent dignes du plus vif intérêt.

« A la caisse d'épargne, dans les maisons de travail, partout où il y a du bien à faire, des indigents dont il faut améliorer le sort, on retrouve le comte L. de Cambray. Le soulagement du pauvre, la protection des classes ouvrières furent sa constante étude, son unique pensée. Honneur à ces hommes qui font comme lui un noble usage de leurs talents et des avantages qui résultent de leur position sociale! Les regrets de tous ceux qui les ont connus sont un juste tribut qu'on doit à leur mémoire. »

LE FLEUVE DES AMAZONES.

L'Institut Historique s'empresse de transmettre aux lecteurs de son journal les détails historiques et les réflexions qu'un de ses membres, M. Renzi, vient de lui présenter sur la navigation du plus grand fleuve du monde, et sur les avantages que la France pourrait en retirer.

« La France, dit l'orateur, possède dans l'Atlantique l'île de Cayenne, avec une bien faible portion du vaste continent de l'Amérique du Sud. Près de cette contrée deux vastes branches d'un immense fleuve se jettent dans l'Océan, l'une au Para, l'autre plus au nord, sous l'équateur: ce fleuve est celui des Amazones, c'est le Maragnan. Ce premier nom lui fut donné par le capitaine espagnol Orellano, qui le descendit au XVe siècle. Il avait lu dans les livres grecs et latins l'histoire des femmes guerrières de l'Asie, et, grec et latin comme tous

les hommes de son époque, voyant des femmes armées sur les bords du fleuve, il sentit se réveiller dans son esprit ses souvenirs classiques et imposa à ce grand cours d'eau une dénomination asiatique. L'Amazone prend sa source au Pérou, à trente lieues de Lima, près de *Guanuco*, dans le lac de *Lauricocha*. Il traverse presque tout le continent de l'Amérique du Sud, dans une longueur de onze cents lieues. Des rivières qui seraient de véritables fleuves en Europe, telles que l'*Acayale*, le *Beni*, le *Mamoré*, l'*Itenès*, grossies encore par les eaux d'une foule d'autres rivières, se jettent dans ce roi des fleuves. Partout ses bords sont couverts d'antiques et superbes forêts d'une exploitation facile. Les quatre grands affluents que nous venons de citer ont été explorés, en 1794, par le célèbre naturaliste Haënke, Autrichien au service d'Espagne, et compagnon du navigateur Malaspina. Haënke offrit à la cour de Madrid de descendre jusqu'à l'océan Atlantique depuis le *Tipuani*, qui communique avec le *Beni*, un des plus grands cours d'eau de la province de la *Paz*, en Bolivie, et depuis un autre point appelé *Guanaï*.

« Monté sur des pirogues construites par les indigènes, on le vit apparaître un jour devant Para, à l'embouchure de l'Amazone ; mais cette exploration audacieuse fut sans résultat, par suite de la jalousie qui régnait alors entre les cours de Portugal et d'Espagne. Ce continent immense, que coupe le grand fleuve avec ses vastes et nombreux affluents, et qu'il peut si bien féconder, resta longtemps dans l'oubli et dans l'abandon ; seulement de temps à autre des missionnaires, des voyageurs, des aventuriers tentaient des excursions sur ses rives, cherchant à former des établissements dans les contrées qu'il arrose. Ces hommes hardis, parvenus à vaincre des obstacles insurmontables, publièrent des relations de leurs voyages et de leurs découvertes ; mais, malgré l'appât de ces révélations inattendues, ils n'entraînaient pas les masses à leur suite, et leurs incroyables entreprises n'eurent que de mesquins résultats.

« Lorsque le Portugal eut réussi à briser le joug que lui avait imposé la monarchie espagnole, tout commerce extérieur fut sévèrement prohibé avec les contrées atlantiques ; on déroba sans pitié à la connaissance de l'Europe tout ce qui pouvait éclairer la géographie sur l'état de ces régions éloignées. Le gouvernement de l'Escurial se borna à envoyer quelques missionnaires dans les belles plaines du *Sacramento* et sur les rives du fleuve *Ucayale*.

« Cependant la navigation du fleuve des Amazones et de ses affluents ne tarda pas à fixer l'attention des hommes d'Etat. Le marquis de Pombal, ce célèbre ministre du roi dom Joseph, prévit que la ville de Para, située à l'embouchure de cet immense cours d'eau, pourrait devenir un jour la capitale de l'empire du Brésil, et il y fit bâtir un beau palais et une forteresse redoutable pour l'époque ; mais, la cour ayant préféré le séjour de Rio-Janeiro, tous les avantages que présentait le littoral baigné par l'Amazone furent sacrifiés au nouveau siége de l'empire brésilien. Les choses sont demeurées depuis lors dans le même état.

« A partir de la chuté de la domination espagnole au Pérou et dans les provinces voisines, l'Amérique n'a presque pas cessé d'être en proie aux révolutions, aux bouleversements et à la guerre civile. Cependant, depuis que le Pérou s'est divisé en deux républiques, le *Haut-Pérou* et la *Bolivie*, on a vu l'attention publique se reporter sur le fleuve géant de l'Amérique méridionale. Tous les esprits ont été frappés des avantages sans nombre qui pourraient résulter pour l'univers de l'emploi de la navigation à la vapeur dans les larges bras de son vaste bassin.

« Cette navigation aurait pour résultat de rapprocher de l'Europe les Etats de l'*Equateur*, du *Pérou*, de la *Bolivie*, et toute la partie supérieure de l'Amérique méridionale, qui n'a aujourd'hui de communication avec l'ancien monde que par l'océan Pacifique et la voie du cap Horn, communication toujours très-longue, et souvent fort difficile et fort dispendieuse.

« Le bassin de l'Amazone est resté sauvage et inculte, privé qu'il est de toute relation extérieure, de tout rapport avec la civilisation.

« C'est en liant au moyen de la vapeur des communications fréquentes entre les divers points du fleuve principal et de ses affluents qu'on pourra, comme par enchantement, faire cesser cet état de choses, et conquérir des avantages dont il est difficile de mesurer dès à présent l'importance et l'étendue.

« On n'a exploité au Pérou et dans les pays voisins que les mines d'or et d'argent, dont les produits nous arrivent par l'océan Pacifique; ajoutons que tous les transports de l'intérieur du pays à la côte ne peuvent avoir lieu qu'au moyen de bêtes de somme. Aussi dans les Andes boliviennes et péruviennes, où la nature s'est montrée si prodigue, ces productions du sol, si riches et si variées, deviennent presque inutiles pour le pays, faute de communications et de débouchés. Le cacao, le café, le sucre, le coton et une quantité infinie de productions médicinales ne peuvent s'exporter au loin. Le quinquina, d'excellente qualité, qui abonde en Bolivie, et que toute l'Europe y va chercher, ne nous parvient qu'à force de sacrifices. Là les entrailles de la terre recèlent, outre l'or et l'argent, seuls exploités jusqu'à ce jour, des richesses minérales qu'on a lieu de croire inépuisables... Dans l'état actuel, tout cela est perdu pour le pays et pour l'Ancien Monde.

« Les peuplades à demi sauvages qui habitent le bassin de l'Amazone, et qu'on rencontre sur les bords de tous ses affluents, sont d'un caractère doux, et paraissent avoir un penchant prononcé pour la civilisation. Elles sentent elles-mêmes le besoin de communiquer avec d'autres peuples, et le pays fournit en abondance le combustible que nécessiterait la navigation à la vapeur.

« Le Congrès de la Bolivie, fidèle interprète des sentiments et des besoins de la nation qu'il représente, a promulgué, en mars 1834, un décret par lequel il offre un prix de 20,000 gourdes, ou 110,000 fr., au premier navire à vapeur qui remontera l'une des grandes rivières de la république. Le gouvernement bolivien encourage sans relâche la navigation sur ces cours d'eau; il invite



sans cesse les étrangers à venir s'établir dans le pays, à y choisir les portions de territoire dont le climat, la situation, la fécondité leur offrent le plus d'avantage, soit pour la culture, soit pour l'industrie, soit pour le commerce. Il leur garantit, de la manière la plus formelle, la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, et une liberté illimitée de conscience.

« Nous savons que ces avances s'adressent plus particulièrement à la France, et que les regards des nations de ce vaste continent sont plus spécialement tournés vers elle. La Guyane, qui est sa vedette, son avant-poste, leur donne l'espoir que leurs vœux seront prochainement accueillis. Elles offrent à la France toutes les richesses de leur sol en échange de cette civilisation bienfaisante qu'elle sait répandre partout où son contact se fait sentir.

« Il ne nous appartient pas de préciser les moyens à employer pour réaliser ce projet. Un port libre à Cayenne et une navigation à la vapeur, appropriée sur une grande échelle à toutes les rivières qui se réunissent au fleuve des Amazones, ouvriraient incontestablement une ère nouvelle au commerce de la France et de l'Amérique méridionale. Outre les richesses nouvelles que le commerce, qui est éminemment civilisateur, puiserait dans ces communications, nous ne devons pas passer sous silence les avantages qui en résulteraient pour la science historique, pour la linguistique, pour les sciences et pour les arts. On approfondirait avec succès les idiomes des nombreuses peuplades qui habitent les bords de l'Amazone; on étudierait tous ces monuments qui les entourent, et dont les ruines attestent chez les nations indigènes, retombées dans la barbarie, une civilisation d'une haute antiquité. Et ce ne serait pas la première fois que la science européenne viendrait visiter ces contrées. Ce fut à Cayenne que l'académicien français Richer découvrit l'inégalité de la pesanteur sous les différents parallèles, et les expériences qu'il y exécuta furent d'une grande utilité à Huygens et à Newton quand il fut question de déterminer la véritable configuration de la terre.

« Les principales contrées arrosées par l'Amazone et ses affluents ont été visitées dans ces derniers temps par divers voyageurs, en tête desquels il faut placer M. d'Orbigny. Les relations de leurs voyages peuvent être consultées avec fruit.

« *Le Mercure péruvien*, publié à Lima en 1791, avait prédit dès cette époque que les vastes plaines arrosées par tant de rivières navigables, et habitées alors comme aujourd'hui par des peuplabes barbares, seraient couvertes un jour de grandes villes et de populations civilisées. Un jeune homme, M. Vicente Pazos, écrivait, en 1819 (1), « qu'un jour viendrait où les bateaux à vapeur se « croiseraient dans tous les sens sur l'océan Atlantique et sur les fleuves auri- « fères du Pérou. »

« Ces prédictions peuvent aisément se réaliser aujourd'hui. Tout le nord de

(1) *Letters on the united Provinces of south America.* New-York, 1819.

l'Amérique méridionale est divisé en cinq républiques, la *Bolivie*, le *Pérou*, l'*Equateur*, la *Nouvelle-Grenade* et *Venezuela*. Le vœu le plus ardent de ces Etats est d'ouvrir sans retard des relations directes avec l'Europe, au moyen de la navigation à la vapeur sur les rivières qui arrosent leur territoire.

« Nous avons appris qu'une compagnie anglaise était à la veille de se former dans le but d'exploiter ces riches contrées, en profitant des travaux faits par MM. Maw et Smithy pour s'assurer de la facilité que toutes ces rivières offrent à la navigation. D'un autre côté, ce même jeune homme, dont nous citions tout à l'heure l'aventureuse prophétie, et dont l'âge n'a fait que mûrir les idées, notre honorable collègue, M. Vicente Pazos, aujourd'hui consul général de la république de Bolivie à Londres, sollicite du gouvernement français l'exécution de ce vaste projet. Il vient comme Colomb offrir, non pas à l'Espagne, mais à la France, un nouveau monde digne d'elle, et l'occasion d'accomplir une de ces hautes missions civilisatrices qui recèlent pour les grandes puissances continentales tout un avenir de richesse et de gloire. L'occasion est belle ; puisse-t-on la saisir lorsqu'il en est temps encore ! »

Des Céréales.

Dans une des dernières séances de l'Institut Historique, M. le docteur Maigne a rendu compte d'un ouvrage du plus haut intérêt et des plus instructifs, *Sur les Céréales*, récemment publié par M. Loiseleur-Deslongchamps, de l'Académie de Médecine et de la Société royale d'Agriculture, etc.

« J'ai lu, dit le rapporteur, avec infiniment de plaisir cet excellent ouvrage, dans lequel se trouve consigné tout ce que possédait cette spécialité chez les anciens, et les conquêtes qu'elle a faites dans nos temps modernes : l'historique est traité avec une impartialité digne d'éloge ; le bon goût a constamment présidé aux choix faits par l'auteur entre les nombreux matériaux qu'il a consultés. En épargnant au lecteur des recherches pénibles, il le met à même d'apprécier à sa juste valeur tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur cette spécialité. On lit cette partie de l'ouvrage avec d'autant plus d'entraînement que le style, approprié au sujet, est simple, facile et pur. Notre consciencieux auteur, qui appartient à un corps savant respectable, rend pleine justice à chacun de ses collègues, et cite tout ce qu'ils ont fait pour la science, afin que le public, juge équitable, puisse apprécier en connaissance de cause leurs utiles travaux. Parmi toutes les théories émises sur les divers systèmes de cultures, M. Deslongchamps fait ressortir avec un tact parfait tout ce qui est pratique et doit servir de guide dans l'application aux diverses localités. Dirigé par le bon esprit qui l'anime, il cherche à faire pénétrer dans les masses les connaissances qui leur manquent, et que la routine s'efforce de leur dérober, et pour y parvenir il recueille à pleines mains l'héritage du passé pour le semer dans le présent.

« Faire un livre classique sur un sujet aussi important n'était pas chose facile, et la preuve, c'est que tous les auteurs qui l'ont traité jusqu'à ce jour

n'ont fait, pour ainsi dire, que l'effleurer. Leurs expériences, trop peu nombreuses et trop incomplètes, laissent un grand vide dans la science ; ils ont reculé devant les difficultés de leur tâche.

« Pour composer un livre sur les céréales, vraiment digne de notre époque, il faut : 1° être doué d'un grand esprit d'observation ; 2° savoir sacrifier beaucoup de temps pour compléter des expériences.

« Notre académicien, dont la modestie égale le talent, possède à un haut degré ces deux puissantes facultés ; aussi son livre ne laisse-t-il rien à désirer : tous les grains qui peuvent servir à la nourriture de l'homme y sont scrupuleusement examinés, ainsi que leur mode de culture.

« Nous devons une vive reconnaissance au savant qui a consacré courageusement de longues années à multiplier ses recherches pour nous mettre à même de choisir entre les froments et autres graminées ceux qui réunissent les qualités les plus précieuses pour l'alimentation de l'homme.

« Il nous fait connaître aussi le parti avantageux qu'on peut tirer comme fourrages des premières feuilles des céréales, en les fauchant sur la fin de mars ; mais, pour obtenir ce résultat, si utile à la culture surtout dans les années peu abondantes en fourrages, il est de rigueur de semer les froments ou seigles en septembre. Quand les premiers jours du printemps sont arrivés, les racines, ayant eu le temps de se développer et de pénétrer profondément dans la terre, acquerraient une exubérance végétative dangereuse si cette puissance n'était pas amoindrie par le fauchage. Le blé serait alors trop dru ; il verserait indubitablement dès qu'il serait épié, peut-être même auparavant, surtout si la belle saison était pluvieuse.

« Comme le fait sagement observer M. Deslongchamps, en agriculture il faut savoir tirer le meilleur parti possible de tous les produits du sol. Se procurer en quantité et sans débours un fourrage excellent est une ressource qui ne doit point être négligée, ainsi que cela arrive trop souvent, et l'auteur se complait à établir des calculs certains pour faire mieux apprécier les bons résultats de ses préceptes.

« Après avoir exprimé notre pensée d'une manière générale sur l'importance d'un ouvrage aussi utile et qui manquait à la science, nous laisserons, dans un prochain rapport, parler l'auteur, nous bornant à citer ses paroles et à suivre les divisions qu'il a établies pour son livre.

« Nous devons ajouter en terminant que nous espérons que M. le ministre de l'agriculture fera déposer un exemplaire de cet ouvrage dans toutes les bibliothèques publiques du royaume, ainsi que dans chacune de nos Sociétés d'agriculture qui ont déjà rendu d'immenses services, et qui tous les jours en rendent de nouveaux en popularisant la science la plus importante de toutes celles qui procurent à l'homme les moyens de vivre. »

Erratum. — Page 187, ligne 40, *le Tableau de Paris* ; lisez l'*Essai sur le drame*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année 1843) ; 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien ; 63e livraison, Manzoni. — Sous presse : Le maréchal Gérard.

Revue du Midi, publiée à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de la même ville, et paraissant le 25 de chaque mois par livraison de quatre à six feuilles d'impression, grand in-8°. — Montpellier, chez M. Gras, libraire.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef, professeur d'histoire naturelle, directeur du JardinBotanique et conservateur du Cabinet de Minéralogie de Clermont-Ferrand ; tome XV, livraisons de mai, juin, juillet et août 1842.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome V, in-8°, avec neuf planches. Amiens, 1842 ; et numéro 1, année 1843.

Revue de l'Orient ; Bulletin de la Société Orientale, fondée à Paris en 1841, constituée et autorisée en 1842, sous la direction de M. A. Denis, député, rédacteur en chef et président de la Société ; paraissant du 12 au 15 de chaque mois par cahier de quatre à huit feuilles d'impression grand in-8° (extrait du premier cahier, mai 1843).

Pour les Fileuses, vers par Armand Guérin ; in-8°. (Au profit des pauvres tisserands et fileuses de la ville de Rennes.)

Breve Analisi dell' articolo critico del signor B. Jullien, che risguarda la memoria inviata dal professore Ferdinando de Luca al 3° Congressi de' Dotti Italiani, inscritto nella dispensa 94 (*maggio* 1842) *dell'* Investigatore, *giornale dell' Istituto Storico di Francia,* par M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie royale des Sciences de Naples ; in-8°.

Aperçu de l'état militaire de la France en 1840, présentant l'organisation des bureaux du ministère de la guerre et celle des divers comités d'armes ; les cadres de l'état-major général et des corps de l'armée, etc. ; les directions de l'artillerie et du génie, etc., etc. ; in-8° (extrait du *Spectateur militaire*).

Sur l'expédition et le siége de Constantine en 1837. — Marches, travaux, détails de l'assaut, avec deux planches et une vue ; in-8° (extrait du *Spectateur militaire*).

Journal des opérations de l'artillerie pendant l'expédition de Constantine ; octobre 1837, avec un plan et une vue ; in-8° (extrait du *Spectateur militaire*).

La Colonne de Napoléon au camp de Boulogne, par Joachim Ambert; in-8° (extrait du *Spectateur militaire*).

Relation de ce qui s'est passé à la convocation et pendant le voyage de l'Arrière-Ban, en Allemagne, en 1674, par Claude Joly, écuyer, l'un des commissaires dudit Arrière-Ban; in-8° (publié par la direction du *Spectateur militaire*).

Institut Catholique : Séance générale du 2 février 1843, sous la présidence de Monseigneur l'archevêque de Paris, président d'honneur; 4e année; in-8°.

Réouverture des Cours de littérature étrangère professé à la Faculté des Lettres de Montpellier, par M. Achille Jubinal; in-8° (extrait de *l'Industriel du Midi* du 14 mars 1843).

De la Navigation transatlantique par la vapeur, examinée sous le point de vue commercial; mémoire lu à la Société Maritime dans les séances des 2 et 23 février, 9 et 23 mars 1843, par M. L. de Posson, colonel d'infanterie en retraite (extrait de la *Revue Scientifique et Industrielle*).

Congrès scientifique de France; onzième session, qui se tiendra à ANGERS (Maine-et-Loire) le 1er septembre 1843. — *Programme arrêté par la Commission centrale de la onzième session ;* 4 exemplaires in-8°. Angers, 1843.

OEuvre de la Sainte-Enfance, ou *Association des enfants chrétiens pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres;* sous la protection de NN. SS. les Evêques. — Programme, in 4°.

Description historique de l'église de Saint-Germer de Flay, par l'abbé J. Corblet, membre de plusieurs Sociétés savantes; in-8°. Amiens, 1842.

Société Phrénologique de Paris ; séance annuelle de 1841-42. Forte brochure in-8°.

La Gagne-Monopanglotte, ou *la Langue universelle, formée de la réunion radicale et substantielle de toutes les autres langues*, suivie de fragments de *l'Empire universel*, poëme en dix chants, par Paulin Gagne, avocat à la Cour royale de Paris, auteur des poëmes : *le Suicide, le Martyr des Rois*, etc.; in-8°; 1843.

Archivio storico italiano, etc. : *Archives historiques italiennes*, ou *Recueil d'ouvrages et de documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie*, par une réunion de savants italiens; tome IIIe, contenant : 1° HISTOIRE DE MILAN, en neuf livres (1023 à 1497), par Zoan Petro Cagnola (*inédite*); 3° HISTOIRE DE MILAN, en quatre livres (1419 à 1519), par Giovanni-Andrea Prato (*inédite*); 3° CHRONIQUE DE MILAN, en quatre livres (1500 à 1544), par Giovan-Marco Burigozzo (*inédite*); 1 fort volume in-8°; chez Pietro Vieusseux, libraire-éditeur, à Florence. — L'ouvrage se continue rapidement.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1841, par M. le garde des sceaux; 1 volume in-4°, Imprimerie royale. — Ouvrage offert à l'Institut Historique par M. le garde des sceaux.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRE.

DE LA CIVILISATION GAULOISE

A L'ÉPOQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES ROMAINS DANS LA NARBONNAISE

(120 ans avant notre ère).

I.

Des peuples constitués en corps de nation avant les Grecs, avant les Romains, occupaient en Occident une vaste contrée ayant pour limites naturelles les Alpes, les Pyrénées, la Méditerranée, le Rhin et l'Océan ; ces peuples, sous le nom de Celtes ou Gaulois, y sont établis dès les temps les plus reculés. C'est de là qu'on les voit jeter autour d'eux des colonies dans toutes les directions, porter leurs armes redoutables en Italie, en Grèce et ailleurs, puis inscrire leur nom glorieux en tête des annales de la plupart des peuples civilisés. Est-il possible, est-il vraisemblable qu'une pareille nation ait été alors privée elle-même de civilisation, ainsi qu'on l'a prétendu, ainsi que le prétendent encore de nos jours certains écrivains qui trouvent plus commode de répéter des erreurs accréditées que de remonter aux sources, pour donner une base solide à leur opinion ? En d'autres termes, les Gaulois avaient-ils une civilisation avancée antérieurement à l'établissement romain de la Narbonnaise ? — Oui, répondrai-je. Et ici l'affirmative ne suffit point ; il faut des preuves, il faut des indications précises sur le caractère de cette civilisation. Ces preuves, ces indications je vais les produire ; mais il y a nécessité de prendre un point de départ élevé qui me permette de réunir les principaux éléments de la question dans un cadre synthétique assez étendu pour que leur filiation et leurs rapports réciproques puissent ressortir de manière à être facilement compris et appréciés.

Deux mémoires de M. Villenave, relatifs aux Gaulois, ont été insérés dans le *Journal de l'Institut Historique*, en 1834, tome I ; l'un est intitulé : *De l'Influence des Gaulois sur la civilisation des Grecs et des Romains* ; l'autre : *De l'État des sciences dans les Gaules avant l'ère vulgaire*. L'étude de la philosophie et des lettres par nos aïeux, à partir de temps très-reculés, et surtout sous la domination romaine, est le grand argument au moyen duquel il soutient sa thèse dans le premier, dont le second n'est que le développement. Renfermé dans les raisons déduites de cette double donnée, notre vénérable et savant collègue ne s'occupe pas spécialement de la civilisation des Gaulois : il n'en dit rien ; car il est évident que, pour influer sur celle des autres peuples, il fallait que les

nations celtiques fussent elles-mêmes civilisées. Ainsi son excellent et remarquable travail, plus hardi que le mien, a pour objet une question entièrement différente de celle que je traite : j'y reviens.

Les premiers habitants de l'Europe occidentale, après le déluge (dont l'universalité n'est plus et ne peut plus être contestée aujourd'hui, car la science moderne confirme le récit mosaïque), vinrent par voie de navigation de l'Asie-Mineure, c'est-à-dire de la Phrygie, de l'Ionie et du Péloponèse, régions peuplées, comme on sait, par Gomer et Javan, fils de Japhet, que les mythes belléniens appelèrent Japet, et auquel ils assignèrent Uranus ou le Ciel pour père ou tige de leur race (1). Les Gaules en particulier reçurent les tribus issues d'Askenez, fils de Gomer (2) : ce sont les Celtes ou Galls primitifs (3) ; vinrent ensuite les migrations de tribus sorties de la Paphlagonie et de la Cappadoce, qui, de même que les races slaves, reconnaissaient pour leur grand aïeul Riphat, frère de Gomer : ce sont les Cimmériens des Latins, par corruption les Cimbres (4), appelés Kamir ou Kamrah (5) par leurs voisins les anciens Arméniens, Kimroï par les Grecs, Kinraig dans la langue de leurs descendants du pays de Galles, et que nous nommons en français Kymrii ou Kymris.

Les anciens connaissaient si peu l'origine des Celtes que Timagène, savant grammairien (littérateur) grec, d'Alexandrie, qui vivait du temps d'Auguste, et auteur d'une *Histoire des Gaulois*, citée par Strabon (6) et Ammien Marcellin (7), prétendait qu'ils étaient aborigènes. Sur quoi dom Martin (8) fait judicieusement observer qu'il faut attacher à ce terme l'idée d'un grand nombre

(1) Le mot de *Japhet*, étranger à la langue grecque, est très-significatif dans celle des Hébreux, où il signifie le *dilaté*, l'*étendu*, le *vaste*. La *Vulgate* en a rendu le sens général par l'expression : *Dilatet Deus Japheth. Genesis*, cap. IX.

(2) Flav. Josephe, *Antiq. jud.*, liv. I, chap. 6 ; — Eusèbe, *Thesaur. temp.*, ou *Chroniques ;* — Saint Jérôme, *Quæst. heb. in Gen. ;* — Eustathe, *in Hexameron ;* — Isidore de Séville, *Orig.*, liv. IX, chap. 2 ; — Philastre, *De Hæres. ;* — Lazius, *De Gent. migrationibus ;* — D. Bouquet, *Recueil des histor. de France*, t. I, préface ; — Pezron, *Antiquités de la nation et de la langue des Celtes ;* — Dom Martin, *Religion des Gaulois*, liv. I, chap. 4 ; — *Histoire littéraire de la France ;* t. I, Ire partie, § 13 ; — Dom Calmet, *Comm. sur la Genèse*, chap. IX ; — Dupleix, *Mém. des Gaules*, liv. I ; — Dufau, *Histoire de la Gaule ;* — Torniel, *Annales sacrées ;* — Court de Gebelin, *Monde prim.*, *Orig. fr.* ; disc. prélim. ; — Bochart, *in Phaleg.*, lib. III, cap. 15, etc.

(3) Selon Genebrard, Bénédictin du XVIe siècle (*Chronique sacrée*), le mot *gall* serait chaldaïque, et signifierait les *surnagés*, les *surnageants*, les *voyageurs par mer*, *par les eaux*. Les Latins, en y ajoutant une désinence conforme au génie de leur langue, en firent *Galli* et *Gallia* (Gaulois et Gaule) ; et notre mot galère, bâtiment long, à voiles et à rames, n'a pas d'autre origine.

(4) Appien, *Histoire des guerres civiles*, liv. I ; — Pezron, *Antiquités de la nation et de la langue celtiques ;* — Potocki, *Histoire primitive des peuples de la Russie*, chap. 8.

(5) Leudière, *Congrès historique de Paris*, 1838, p. 102.

(6) Liv. IV, chap. I.

(7) Lib. XV, cap. 9.

(8) *Religion des Gaulois*, liv. I, chap. 4.

de siècles qui se seraient écoulés depuis l'établissement des Celtes dans les Gaules jusqu'à l'époque où Timagène écrivait. A l'égard du nom de Gaulois, nous n'avons aucun renseignement certain sur le temps où les Celtes ont été appelés de ce nom. Pausanias prétend qu'il est postérieur à celui de Celtes, qu'ils ont néanmoins retenu et qui a été appliqué à toute l'étendue de leur pays (1). César avant lui avait affirmé que les Gaulois se l'attribuaient eux-mêmes (2). Xénophon, qui les désigne indifféremment par les deux noms, joint cependant l'épithète de vieux au premier : *Celtæ veteres ;* d'où l'on semble autorisé à inférer que le mot Celtes serait le nom générique des races gauloises et gallo-kymriques. M. Thierry, au contraire, gourmande les Grecs et les Latins d'avoir fait de ce mot la synonymie de celui de Gaulois ; il croit que les Celtes ne furent ainsi nommés que parce qu'ils habitaient une contrée boisée du territoire des Galls, dont ils descendaient, appelée la Celtique. Il se fonde sur ce que le mot Celte veut dire *homme des forêts*. Cette opinion n'est pas nouvelle, et, quoique rajeunie, il doit être permis de ne pas y adhérer. Quoi qu'il en soit, il résulte de la notoriété historique la moins contestable, la plus fortement établie, que les Gaulois étaient régulièrement constitués en nation plusieurs siècles avant la fondation de Rome, antérieure elle-même à celle de Marseille, ville qui par conséquent n'a contribué en rien à leur ancienne et propre civilisation, nonobstant l'assertion contraire de Justin. Entrons dans le domaine des faits probatifs et caractéristiques de cette civilisation.

Il est faux que la division des Gaules en trois grandes régions géographiques soit due à César ; rien dans ses *Commentaires* n'autorise une telle supposition : il dit simplement que toute la Gaule était divisée en trois parties (3) ; et en effet on ne trouve nulle part chez les anciens qu'il en ait été l'auteur. Tite-Live, en parlant des colonies conduites par Bellovèse et Ségovèse environ six siècles avant notre ère, fait entendre que dès ce temps-là elle existait déjà, car il s'exprime ainsi : « Tarquin-l'Ancien régnait à Rome lorsque les Bituriges avaient la principale autorité sur les Celtes, qui occupent la troisième partie de la Gaule. C'était de ces mêmes Bituriges qu'avait été tiré le roi Ambigat, prince distingué par son courage, lequel éleva au plus haut degré la prospérité de sa nation (4). » Aussi Picot, sans discuter l'époque ni l'origine de la division tripartite des Gaules, se borne à la considérer comme très-ancienne (5).

II.

César trouva les Gaules divisées, ainsi qu'on l'a vu, en trois vastes régions : la Gaule des Celtes-Belges, la Gaule celtique proprement dite ou centrale, et la

(1) Attique, chap. III.
(2) Cæsar, *De Bello Gall.*, lib. I, cap. 1.
(3) Gallia est omnis divisa in partes tres. *Loc. cit.*
(4) Liv. V, déc. I.
(5) *Histoire des Gaulois*, t. I, chap. 2.

Gaule des Aquitains. Chacune de ces Gaules se composait d'un grand nombre de cités (*civitas*), ou États indépendants, qui se subdivisaient eux-mêmes en plusieurs districts ou cantons (*pagi*), lesquels tenaient leurs diètes particulières dans la capitale ou chef-lieu de l'État auquel ils ressortissaient. Ces petits États étaient constitués les uns en républiques populaires ou aristocratiques, les autres en monarchies électives non héréditaires, ayant tous leurs lois constitutives et leurs usages locaux. Unis par un pacte fédératif analogue à celui de la Suisse, chaque année, au mois de zerza (décembre), le sixième jour de la lune, suivant leur manière de supputer par nuits, temps auquel on solennisait la fameuse fête du *guy de l'an neuf* (inauguration de l'an nouveau), des députés de chaque Cité se rendaient sur les confins du pays des Carnutes, où, réunis en diète générale, ils tenaient leur session dans un lieu consacré (1), non loin du collége druidique qui existait à Rouvres, entre Dreux et Chartres. C'est dans cette assemblée, présidée par l'archi-druide ou pontife suprême, que se réglaient en dernier ressort les grands intérêts civils, religieux et moraux des divers peuples gaulois.

Le fractionnement des Gaules en une multitude de peuples ou États obligeait les petits à se placer sous le protectorat des plus grands. De là ces ligues ou confédérations entre lesquelles il surgissait fréquemment des conflits sanglants, même des guerres longues et cruelles; car les plus considérables par l'étendue géographique et par la richesse territoriale ou industrielle aspiraient à se rendre les autres tributaires. Les plus célèbres de ces confédérations étaient celles des Eduens, des Arverniens, des Séquanais, des Bituriges, des Armoricains. Ajoutez-y l'antique principe politique qui voulait que toujours et partout, dans les villes, dans les campagnes, dans les familles, il y eût deux factions ou partis, se contrôlant, s'observant, se disputant l'un l'autre, ou se faisant des concessions mutuelles selon l'occurrence, et vous aurez une idée des discordes intestines, des troubles qui éclataient tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Lorsque César vint prendre le gouvernement de la Narbonnaise, les deux premières de ces ligues depuis longtemps rivales se disputaient, les armes à la main, la suprématie du protectorat et la prééminence confédérale. César profita si habilement de ces diverses conjonctures, que c'est sur elles surtout qu'il

(1) Cæsar, *De Bello Gall.*, lib. VI, cap. 13. — C'était une vaste enceinte circulaire et couverte, formée de grosses pierres taillées, à peu près semblable aux *cromlec'hs*, du celtique *crom*, cercle, et de *lec'h*, lieu en pierre. Ces enceintes affectaient quelquefois la forme elliptique, mais alors leur dimension avait moins d'étendue, et pour ce motif on les appelaient *mâll*, dont les Latins firent *mallum* et *mallus*. Ceux-ci correspondaient aux *téménès* des Grecs, tandis que les *cromlec'hs*, suivant l'abbé Mahé (*Antiquités du Morbihan*), étaient comme les cathédrales de la religion druidique, et les *mâll* ou *téménès*, les temples de second ordre, soit les chapelles cantonnales où les prêtres instruisaient les peuples et où, suivant le savant abbé Manet (*Histoire de la Petite-Bretagne*, t. I), se tenaient les comices nationaux.

fonda ce système de conquête qui, suivant l'expression d'un écrivain profond, donna une vaste province aux Romains et un maître à la république (1).

Cette situation agitée des Gaules, à l'époque qui nous occupe, n'en révèle pas moins une nation façonnée de longue main à la vie politique, partant sociale et civilisée. Par ce seul fait, par ce grand fait, un éclatant démenti est donné à ceux des écrivains de nos jours qui, étrangers aux progrès que la linguistique et l'ethnographie ont fait faire à la critique et aux études historiques, en sont encore à reproduire les idées surannées de Mézerai et de Pelloutier sur la prétendue identité qui existerait entre les Germains et les Gaulois, sous le rapport du culte, des habitudes, des mœurs et de la civilisation. Ce système assimilateur est d'autant plus faux qu'il repose sur une méthode essentiellement vicieuse, laquelle, sous le prétexte tout aussi faux d'une origine identique, consiste à confondre l'histoire des uns avec celle des autres. Et pourtant on ne saurait ignorer que César, que Tacite, dont on invoque si fréquemment l'autorité, sont loin de favoriser ce système, qui a eu pour résultat de jeter la confusion dans l'histoire des deux nations. César, en particulier, s'attache au contraire à faire ressortir les traits qui en caractérisent la dissemblance; il dit, en parlant des quinze mille Germains qui, sous le commandement d'Arioviste, vinrent dans les Gaules prêter leur dangereux secours aux Séquanais, ligués avec les Arverniens contre les Eduens : « Ces Barbares, ravis du climat, de l'opulence et des mœurs policées des Gaulois, en attirèrent d'autres... car le sol de la Germanie et celui des Gaules ne peuvent se comparer, non plus que la manière de vivre des habitants (2). » Suit, un peu plus avant dans les *Commentaires*, un parallèle qui frappe par ses contrastes et dans lequel l'écrivain latin répète de nouveau que « les mœurs des Germains sont très-différentes de celles des Gaulois, en ce sens surtout qu'ils n'ont point de druides pour présider à leur religion, et ne s'occupent pas de sacrifices (3). »

Les auteurs auxquels j'ai fait allusion ne se bornent pas à l'adoption pure et simple de la méprise capitale de Mézerai et Pelloutier, leurs oracles, les seuls qu'ils lisent superficiellement; ils la développent avec une complaisance dont les romanciers pourraient être jaloux. Ils nous représentent les Celtes ou les Gaulois en général, avant la possession romaine de la Narbonnaise, comme des espèces de sauvages et de barbares qui habitaient de misérables huttes ou de méchantes cabanes couvertes de chaume, au milieu d'épaisses et humides forêts, ou autour des étangs; qui n'étaient couverts que de peaux d'animaux, et les plus huppés d'une étoffe grossière; qui enfin vivaient courbés sous le joug de prêtres superstitieux et cruels. Singuliers sauvages, en effet, que des peuples qui, loin d'être opprimés, avaient des institutions fondées sur le principe dé-

(1) Bonald, *Théorie du Pouvoir*, t. I, liv. III, chap. 2.
(2) Cæsar, *De Bello Gall.*, lib. I, cap. 31.
(3) Cæsar, *ibid.*, lib. VI, cap. 11 et 21.

mocratique de l'élection, tant dans l'ordre religieux (1) que dans l'ordre politique, aussi bien pour les États ou cantons organisés en petites monarchies, que pour ceux où dominait l'élément aristocratique ; principe en vertu duquel le suffrage du simple citoyen avait autant de poids que celui du plus grand seigneur et même du chef des druides (2) ; qui, toujours ennemis de la servitude, portaient l'amour de la liberté jusqu'à l'exagération et au fanatisme (3) ; dont le commerce extérieur avait acquis une importance telle que, au rapport de Flavius Josèphe, ils répandaient ainsi leurs richesses sur toutes les parties du globe (4) ; qui fabriquaient des tapis à carreaux et à fleurs, des tissus précieux par leur finesse autant que par l'éclat des couleurs brillantes qu'ils avaient l'art de leur appliquer et que l'Italie trouvait merveilleuses (5) ; qui couchaient sur des matelas et des lits de plumes, lorsque les Grecs et les Latins ne connaissaient encore que les lits de paille (6) ; qui revêtaient les harnais de leurs chevaux d'ornements émaillés, et dont les chefs combattaient sur des chars d'argent habilement ciselés (7) ; qui portaient des casques ombragés de panaches de pourpre, et des boucliers sur lesquels étaient gravées ou incrustées des figures de bronze doré (8) ; qui se paraient de colliers et de chaines d'or massif et de bracelets de ce métal (9), même aux armées, jusque-là qu'un de ces chefs ou rois, Bituit, fils de Luer-le-Magnifique, dans la bataille qu'il livra, sur les bords du Rhône, contre Fabius, l'an 122 avant J.-C., déploya un luxe comparable aux pompes des rois de Perse (10) ; qui frappaient des monnaies d'or, d'argent et de cuivre ; connaissaient les procédés de l'alliage de ces métaux, ceux de la dorure, de l'étamage, de la teinture ; qui étaient les inventeurs de presque toutes les armes de guerre dont leurs ennemis avaient adopté l'usage longtemps avant leur invasion dans la Narbonnaise, ainsi que d'une multitude de machines d'arts industriels et d'instruments aratoires (11) ; qui étaient supérieurs aux autres peuples de l'Occident dans l'agriculture, spécialement dans l'art et la pratique de la navigation (12), aussi bien que dans la manière de construire leurs

(1) Cæsar, *De Bello Gall.*, lib. VI, cap. 13.

(2) Dom Martin, *Histoire de la religion des Gaulois*, t. I, disc. prélim.

(3) Orose, *Historiar. adv. pag.* lib. V, cap. 14 ; — Pelloutier, *Histoire des Celtes*, t. I, liv. II, chap. 14.

(4) *De Bello Jud.*, lib. II, cap. 28.

(5) Strabon, liv. IV. — Vopiscus, chap. 20.

(6) Plin., lib. VIII, cap. 48.

(7) Orose, *Hist.*, lib. V. cap. 10.

(8) Végèce, *de Re vestiariâ*, lib. II, cap. 15-18.

(9) Diodor. Sicul., liv. V ; — Tit.-Liv., lib. VII, cap. 10. — Virgil., *Æneid.*, lib. VII, v. 660 ; — Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, lib. IX, cap. 13.

(10) Florus, *Epit. hist.*, lib. II, cap. 3.

(11) Plin., lib. VIII, cap. 48 ; — lib. XVIII, cap. 11, 18 ; — lib. XXVIII, cap. 12 ; — lib. XXIX, cap. 2.

(12) Cæsar, lib. III, cap. 8.

vaisseaux, plus favorables aux manœuvres et plus propres à résister aux tempêtes que ceux des Romains (1); qui comptaient environ quinze cents villes plus ou moins considérables et florissantes, qu'ils avaient l'art de fortifier de manière à les rendre d'un agréable aspect en même temps que capables de soutenir avec succès les attaques les mieux combinées (2); toutes choses qui supposent une civilisation avancée et partant très-ancienne.

On objecte que nul vestige un peu remarquable d'architecture monumentale n'atteste que cette partie des arts, qui est une des manifestations de toute civilisation, fût connue des Gaulois. J'en conviens; mais que savons-nous si les vainqueurs, si les envahisseurs, qui se sont successivement et à plusieurs reprises rués sur les Gaules, n'ont pas tout détruit, tout anéanti? Où sont, dans le nord, l'est et l'ouest de la France, les monuments conservés des Romains? C'est à peine s'il reste à Paris quelques débris de la demeure impériale de Julien. A la vérité on en trouve un certain nombre dans le Midi, parce que là leur séjour a été plus prolongé, et que les Goths, qui n'étaient point des barbares, les ont un peu plus respectés. Au surplus, que les Celtes aient été peu habiles en architecture monumentale, ce fait, isolé qu'il est, ne saurait être tourné en argument négatif de leur civilisation antérieurement à l'époque dont il s'agit ici, surtout en présence de tant d'autres faits avérés qui la constatent d'une manière positive et formelle. D'un autre côté, ceux qui par manie, qu'on me passe le mot, ne veulent rien trouver de bien chez les Gaulois, dont ils descendent, font grand bruit de l'imperfection des monnaies ou médailles gauloises, dont ils n'ont souvent vu qu'un très-petit nombre, si même ils en ont vu; je me borne à les renvoyer aux travaux numismatiques de MM. de Lagoy et Lelewel, et à la *Revue de Numismatique française*, dirigée par M. de La Saussaye. Ils apprendront là que l'exécution des types gaulois est plus ou moins soignée, suivant les époques auxquelles ils ont été frappés. D'ailleurs, les médailles grecques et romaines sont-elles donc toutes également parfaites?

En ce qui concerne la qualification de *Barbares* qu'on a prodiguée à satiété aux Gaulois, personne n'ignore que cette expression des Grecs et des Lasins n'avait pour eux qu'une signification correspondante à celle d'étrangers à leurs pays. Il y a donc erreur ensemble et sottise à la leur appliquer selon le sens qu'elle a dans nos langues modernes. Que si l'on veut faire allusion aux sacrifices humains dont les Gaulois sont accusés d'avoir fait un cruel usage, on ne peut guère se prévaloir que d'un passage très-suspect de César, attendu que tous les autres écrivains où cette accusation est articulée ne font que la lui emprunter pour la reproduire de confiance, sans examen et sans critique. Il est dit dans ce passage que ceux qui étaient frappés de maladies dangereuses, ou qui allaient s'exposer aux périls de la guerre, faisaient vœu d'immoler des victimes

(1) Cæsar, *De Bello Gall.*, lib. III, cap. 13.
(2) Id., *ibid.* lib. VII, cap. 23.

s'ils échappaient à ces périls, parce que les Gaulois pensaient que le supplice des coupables, convaincus de larcins et d'autres délits, est plus agréable aux dieux. Puis arrive la conclusion laconique si digne de l'exorde : *Mais lorsque les criminels viennent à manquer, ils sont remplacés par des innocents, et dans tous ces cas on a recours au ministère des druides* (1). Quoi ! la justice si sévère, si équitablement sévère du sacerdoce gaulois, était obligée de suspendre son cours, d'avoir des dépôts de prévenus, de les tenir comme en réserve dans la prévision de ces éventualités, afin de n'être pas exposée, autant qu'il était possible, à la dure nécessité d'immoler d'honnêtes victimes ! Et, comme il est très-rationnel d'admettre que ces vœux superstitieux devaient être immensément nombreux, il s'ensuit que ceux qui n'étaient ni malades, ni guerriers, couraient des chances bien plus terribles que les autres ; car à coup sûr les criminels auraient été de beaucoup insuffisants. Il s'ensuit encore que la population des Gaules, au lieu de s'élever à trente-neuf millions d'individus, à l'époque de la conquête romaine, ainsi que le savant docteur anglais Walace l'a calculé (2) d'après César lui-même et Plutarque, et en prenant pour base de son évaluation les armées mises sur pied contre le conquérant ; il s'ensuit, dis-je, que cette population aurait été des trois quarts inférieure à ce nombre. Et ces absurdités ont acquis l'autorité de faits historiques!..... Allons donc ! Mais, dira-t-on, on sacrifiait des esclaves. Cette supposition ne détruit pas les conséquences désastreuses qu'auraient nécessairement produites les sacrifices humains *ad libitum*, et elle repose d'ailleurs sur un fait qui est loin, très-loin de pouvoir être démontré, par la raison toute simple que les races celtiques ou gauloises ne connaissaient point l'esclavage (3). César n'approfondit, ne creuse bien que les matières de stratégie, ne s'occupe avec soin et en détail que des opérations militaires, que des circonstances ou des faits qui intéressent sa gloire personnelle. Il passe rapidement sur tout le reste, et s'il en fournit quelques indices qui ne sont pas toujours clairs, qui se contredisent ou se réfutent quelquefois les uns les autres, c'est incidemment et par occasion. Voulez-vous un exemple de la négligence qu'il met à rendre compte des choses en dehors de ce cercle, où il se pose en triomphateur devant Rome qui le regarde, et où il veut que César soit bientôt le nom synonymique de pouvoir suprême ? Il représente en divers endroits de ses *Commentaires* les peuples gaulois se portant légèrement, promptement à la guerre, par amour de la liberté et en haine de la servitude ; puis tout à coup il vient annoncer que le peuple n'est rien, que sa condition est celle de la servitude ; que les druides et les nobles seuls sont quelque chose (4)... Cette

(1) *De Bello Gall.*, lib. VI, cap. 16.

(2) *Du nombre des Hommes dans les temps anciens ;* traduit de l'anglais par Joncourt. In-12, 1754, page 143.

(3) Latour-d'Auvergne, *Origines gauloises*, chap. 8.

(4) *De Bello Gall.*, lib. VI, cap. 13.

assertion, démentie par lui-même, démentie par tous les historiens antérieurs et postérieurs, a été néanmoins acceptée, répétée, transmise malgré son évidente et pour ainsi dire palpable fausseté; et l'on en a conclu l'esclavage chez une nation qui l'avait en horreur. Il est à regretter que M. A. Thierry, dans son *Histoire des Gaulois*, n'ait pas discuté une aussi importante question avec l'attention qu'elle mérite. Il traduit tout bonnement le texte césarien qui s'y rapporte; mais divisant la masse du peuple en deux parties, celle des villes et celle des campagnes, il convient que la première jouissait d'une grande liberté, et il incline à penser que dans l'autre il pouvait exister des esclaves qui lui *paraissent pourtant n'avoir pas été fort nombreux* (1). C'est une concession faite au puissant ennemi, au calomniateur intéressé des druides. L'esclavage, de même que le polythéisme et l'idolâtrie, a été introduit dans les Gaules par la conquête romaine. Sur quoi reposent en effet ces imputations? sur l'autorité unique et isolée de César, très-mauvais observateur, qui d'ailleurs s'était fait un système habilement politique, d'après lequel il fallait à tout prix trouver partout chez les Gaulois des analogies et même des identités avec ce qui se pratiquait chez les Romains. Mais il ne suffit pas de s'appeler César pour commander une confiance aveugle à la postérité; il ne suffit pas de jeter négligemment des phrases affirmatives de cette nature sans les étayer de quelques explications, de quelques preuves propres à convaincre.

Or où sont ces explications, ces preuves de l'esclavage gaulois avant la domination romaine? où sont-elles dans d'autres auteurs anciens? On a beau les chercher, les explorer de tous côtés, on ne découvre rien de plus que le *Servorum loco* des *Commentaires*. Qu'est-il arrivé de cette pénurie de faits et d'autorités pour trouver l'esclavage établi chez les Gaulois? Qu'il a fallu recourir encore à cette méthode illogique d'appliquer l'économie sociale d'un peuple à un autre. Montesquieu lui-même en est réduit là. Pour donner une idée de l'esclavage dans les Gaules, il est obligé de l'emprunter à la Germanie (2). Est-ce ainsi que l'on peut sérieusement argumenter sur un point de cette gravité? Au surplus, voici ce que constate Tacite relativement à l'esclavage germanique, en supposant toutefois que le mot latin *servus* soit toujours synonyme du mot *esclave*, ce qui est fort contestable. « Les esclaves, dit-il, ne sont point attachés à la maison, à certains emplois domestiques comme les nôtres. Ils ont leurs foyers, leur demeure particulière; le maître n'en exige qu'une certaine redevance fixe en blé, en bétail, en étoffes, comme cela a lieu pour les colons; et cette redevance une fois acquittée, ils ne sont plus assujettis à aucune autre espèce de service (3). » Admettons qu'il en fût ainsi parmi les Gaulois; il en résultera, en définitive, que la condition des prétendus esclaves gaulois ne différait aucunement de la condition de nos fermiers.

(1) Tom. II, part. II, chap. 1.
(2) *Esprit des Lois*, liv. XV, chap. 12.
(3) *Mœurs des Germains*, chap. 25.

Passons maintenant au chapitre concernant le polythéisme, que j'ai traité ailleurs avec d'amples développements (1), mais que je réduis ici à un simple résumé de quelques-uns des faits sur lesquels mon opinion est fondée.

Un auteur judicieux remarque que Diodore de Sicile, César, Strabon, Pomponius Méla, et une foule d'autres, méritent très-peu de créance sur la question de la religion des Gaulois, attendu qu'ils n'en ont guère parlé que par occasion, presque toujours d'une manière peu détaillée, souvent même sans en connaître ni le fond ni les mystères autrement que par les rapports vagues et peu exacts de gens qui n'avaient eu qu'un commerce passager les avec Gaulois, ou qui n'avaient consulté que des personnes qui ne voulaient pas les instruire, ou bien encore qui n'étaient pas elles-mêmes au fait du vrai système de leur propre religion (2).

Cependant, quoiqu'il soit démontré que la masse des auteurs anciens a été dans une erreur complète touchant la religion gauloise, il en est plusieurs qui, sans posséder la connaissance approfondie des dogmes druidiques, en ont eu au moins des notions générales beaucoup plus saines que les autres. Cicéron (3) prétend que les Celtes étaient hostiles aux dieux immortels ; qu'ils n'avaient aucune des idées, aucun des usages des autres peuples. Denys d'Halicarnasse (4), contemporain d'Auguste, affirme positivement que jusque-là ces nations n'avaient rien changé à leur religion. Lucain (5) les apostrophe en ces termes : « Si vous connaissez les dieux, si vous en avez une juste idée, il faudra convenir que les autres peuples ne les connaissent point du tout. » Pline, Sénèque, etc., partagent ce sentiment de Lucain.

Aux raisons que j'ai tirées des témoignages de l'histoire, j'ai ajouté dans ma dissertation précitée celles que fournit la linguistique, et dont je vais offrir une sorte de spécimen. Sans retrancher ni ajouter par épenthèse, sans déplacer aucune des lettres qui composent les noms des divinités gauloises, en petit nombre, et en interprétant séparément chacune de leurs formes syllabiques, on parvient à trouver leur vraie signification. Puis ce résultat, qui n'est pas de nature à être étourdiment rejeté, conduit à cette conclusion que ces divers noms étaient purement appellatifs ou attributifs d'un dieu unique et suprême : on va le voir.

Dieu, en tant qu'être absolu, isolé de tout attribut et pris dans un sens métaphysique, était appelé Tɪs, que la prononciation faisait sonner Dɪs. Les Gaulois se disaient fils de ce dieu spirituel, et ce n'était pas sans raison, puisqu'ils le reconnaissaient pour l'auteur du genre humain. Le mot est reconnaissable dans

(1) *Revue d'Auvergne*, numéro de septembre 1841.

(2) Chiniac, *Discours sur la religion gauloise*, deuxième partie.

(3) *Pro Fonteio*.

(4) *Antiq. rom.*, liv. VIII.

(5) *Pharsale*, liv. I, v. 452-453.

les dialectes celtiques encore subsistant, savoir : en gaëlique irlandais, *Dia* ; en gallois, *Duw* et *Dew* ; en armoricain ou celto-breton, *Deiz*, jour, lumière éclatante et céleste. Tous ces noms qui répondent au Ζεύς des Grecs, génitif Διός ; au *dies* et au *Deus* des Latins, signifient proprement : *celui qui est toujours ;* le Tout-Puissant, l'Être suprême.

Hès, latinisé en *Hesus* ou *Esus*, nom appellatif, feu primordial, principe des choses, par antonomase l'Être par excellence, attributivement considéré, présidait aux armées et aux grands événements.

Teutathès n'était pas non plus le nom propre d'une divinité particulière, mais une désignation appellative ; car *teut* ou *túi* (gens, nations, hommes), *tat* ou *tad* (père), et *Hès* (Dieu), composent ce mot, qui se traduit littéralement par : *Dieu, des hommes le père* sous-entendu *il est* ; ce qui explique fort bien la qualification patronymique de *Teut-Sah* que se donnaient les Volces, peuple gaulois du Bas-Languedoc, et dont on a fait *Tectosages*, c'est-à-dire enfants de Dieu-père. Teutathès, par antonomase, avait le sens de Père sublime, incréé, immuable, éternel. C'est à lui que les criminels, juridiquement condamnés à mort, étaient immolés.

Taranis, formé de deux mots celtiques, *taran* (tonnerre, tonner), et *is* (feu, éclair) ; proprement le fulgurant, le fulminateur des grandes foudres, le roi des tempêtes, le souverain maître des airs.

Belenus, du radical *bel*, puissance, autorité, souveraineté. En dialecte gallo-kymri ou gallois, *belen* ; en celto-breton, *bellen*, sphère, globe, boule du monde ; élévation, hauteur, ce qui est loin, au-dessus de nous... l'être ancien, le doyen universel. Il va sans dire que la désinence *us* étant purement latine n'a ici aucune valeur.

Belismam, par corruption *Belisama*, mot composé de *bel*, même racine que le précédent ; de *is* (feu, lumière), et de *mam* (mère) ; d'où la signification littérale de *mère et souveraine lumière* ; en d'autres termes : Dieu, foyer suprême de sagesse et de vertu.

Ogmi, du celtique *ogma* (lettres et sciences secrètes), composé de *og*, force superlative, source, principe de vie ; et de *mi* (bouche), dont les Latins (qui ont fait des emprunts nombreux à la langue des antiques colonies celtes de leur pays, comme on peut le voir dans Varron et autres) formèrent *mitis*, pour exprimer la douceur et l'attrait irrésistible de l'éloquence. *Ogmi*, par corruption *ogmius* ou *ogmion*, c'était le dieu fort, le dieu de qui émanent les sciences les plus cachées, toutes les facultés qui rendent les hommes éloquents.

Voilà les dieux gaulois que César et ses copistes ont ridiculement transformés, par voie d'assimilation, à Mercure, Mars, Pluton, Jupiter tonnant ou *Stator*, Apollon, Minerve et Hercule ! Et on ose de nos jours encore reproduire sérieusement de telles inepties !

Quant aux simulacres de Mercure ou autres que César avait vus, son assertion, même en l'admettant comme réelle, ne peut s'entendre que de la Gaule

narbonnaise, déjà occupée par les Romains depuis environ un siècle, et d'où ils avaient expulsé les druides.

Ainsi, prétendre qu'avant la conquête césarienne la religion des Gaulois, abstraction faite des superstitions populaires, consacrait le polythéisme et l'idolâtrie, équivaudrait à prétendre aussi que l'Écriture sainte enseigne une doctrine analogue, parce que chacun des dix noms par lesquels elle désigne Dieu a une signification attributive ou appellative.

El, le Dieu très-fort, le *Theos* des Septante ; — *Eloha*, d'*Eloha*, force ; Dieu disposant de toute force ; — Elohim, eux, les dieux, c'est-à-dire Dieu le fort par excellence, réunissant toutes les forces, le *Fortissimus* de la Vulgate ; — *Sabaoth* ou *Tsabaoth*, armée en bataille, le Dieu des batailles, qui fait triompher dans les combats ; — Elion, l'*Excelsus* des Latins, l'élevé, le Très-Haut ; — Eseh ou Hesen, Hété, nom qu'il s'est donné lui-même en apparaissant à Moïse sur le mont Sinaï ; paroles que saint Jérôme traduit par *sum qui sum* (ego) : Je suis celui qui suis, ou je suis celui qui est ; — Adonaï, *Dominus*, le Seigneur, le souverain maître, nom usuel chez les Hébreux ; — Ya, ou Iah, Dieu existant par lui-même, nom que le pape Damaze introduisit dans les offices de l'Église, en conservant le mot hébreu *Alluia*, composé de *Allelu* (louez), et de *Ia* ou *Iah* (Dieu) ; JeHoVaH, nom propre, caractéristique, ineffable et sacré de Dieu : la plénitude de l'Être, l'Éternel : le grand-prêtre seul pouvait prononcer ce nom dans le temple. On le traduit dans notre langue par : Il fut, il est, il sera, ou par : Sera-étant-été ; —*El-Schaddaï*, l'Omnipotens, le Tout Puissant.

Mais, m'objectera-t-on, vous pourriez de la sorte expliquer le polythéisme mythique de tous les peuples. Nullement ; les dieux du paganisme n'ont que des attributs spéciaux, déterminés, bornés et sans aucun des caractères généraux et absolus attachés aux appellations gauloises ; cela est de toute évidence, à l'exception de *Deus*, et *you-piter* ou *pater*, le grand Dieu, le Dieu des dieux, connu dans la haute initiation sacerdotale et des philosophes.

III.

« Si haut qu'on puisse remonter, disent les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, toutes les autorités nous représentent les Celtes ou Gaulois comme des peuples civilisés ; vivant en société, sous des lois sages, occupés de l'agriculture, des arts et du trafic ; ayant l'usage des lettres et de grandes dispositions pour les hautes sciences..... ; et, à reprendre les choses même dès les temps les plus reculés, ils passaient pour une nation ingénieuse (1), dont l'incomparable industrie est le trait caractéristique...

(1) Ταῖς δὲ διανοίαις ὀξεῖς. Diodor. Sicul., lib. V. — « Est summæ genus solertiæ, atque « omnia imitanda atque efficienda, quæ ab quoque tradantur, aptissimum. » Cæsar, lib. VII, cap. 22.

« Il paraît hors de doute qu'ils apportèrent les hautes sciences lorsque, dans la dispersion des peuples, ils se répandirent dans les pays inhabités et vinrent enfin peupler les terres qui ont porté dans la suite le nom de Gaules. Et de quels peuples les Gaulois auraient-ils pu prendre les sciences dont il est question ? Des Egyptiens, des Chaldéens d'Assyrie, des Perses, des Indiens? Mais il est certain que les Gaulois n'ont jamais eu de communication avec ces peuples éloignés d'eux par des distances infinies.

« Il est de notoriété historique que la philosophie des Grecs a eu l'avantage de l'ancienneté sur celle des Romains. Or, il en est de même de la philosophie des Gaulois à l'égard de celle des Grecs. C'est une vérité que Clément d'Alexandrie (1) a pris à tâche lui-même d'établir. Il prouve, par l'autorité des plus anciens auteurs, que les nations qu'il a plu aux Grecs de traiter de barbares, et les Gaulois en particulier, ont fait usage de la philosophie avant que la Grèce la connût ; car, ajoute-t-il, les plus anciens que l'on sache avoir paru chez les Grecs sont Mnésyphile, Solon, Thémistocle, Xénophanes, Thalès, Pythagore, qui n'ont commencé à fleurir que vers la 46e olympiade, c'est-à-dire un peu moins de 700 ans avant J.-C. Et il y avait longtemps alors que les druides gaulois philosophaient comme les devins ou prophètes égyptiens et ceux de l'Assyrie, les semanées de la Bactriane, les mages de la Perse, les gymnosophistes dans les Indes.

« Clément va encore plus loin, et montre par Alexandre, dans son livre des *Symboles pythagoriciens*, que Pythagore avait même été instruit par les Gaulois (2).

Le fait articulé par le docte Père de l'Eglise grecque, sur la foi d'Alexandre, surnommé Polyhistor par les biographes, au sujet des leçons que Pythagore aurait reçues des druides, s'il n'est pas suffisamment constaté pour être admis sans réserve, ne saurait non plus être rejeté comme controuvé ; car il est indirectement confirmé par Diogène Laërce, qui, après avoir rappelé (3) qu'Aristote, dans son *Traité du Magicien*, et Sotion, dans celui de la *Succession des Philosophes*, assurent que les Barbares, parmi lesquels les druides ou semnothées des Gaules, ont les premiers cultivé la philosophie et que c'est d'eux que les Grecs la reçurent, ajoute (4) : « Jeune et plein d'un vif désir de s'instruire, Pythagore quitta sa patrie et se fit initier à tous les mystères, tant de la religion des Grecs que des religions étrangères. » Nous allons voir que ces différents témoignages coïncident avec celui d'un historien consciencieux et grave : c'est

(1) *Stromates*, liv. V, chap. 1.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. I, première partie. — Dom Martin, *Histoire de la religion des Gaulois*, t. I, liv. I, chap. 22.

(3) *Vie des Philosophes, in proœmio*, cap. IV.

(4) « Cùm autem esset juvenis addiscendi studiosissimus, patriam linquens cunctis ferè græcis « barbarisque mysteriis initiatus est. » *In Vit. Pithag.*, lib. III, cap. 3. — Dom Martin, *Histoire des Gaules*, t. I, dissert. I, liv. III.

Ammien Marcellin. Il dit que, selon le jugement de Pythagore, « les druides, réunis en société, s'occupaient de sonder les profondeurs merveilleuses de la nature et s'élevaient au-dessus des choses humaines en enseignant l'immortalité de l'âme (1). » Or, comment celui-ci aurait-il pu connaître la science philosophique des druides, qui n'écrivaient rien, autrement qu'en conférant avec eux, comme il conféra avec les prêtres et les docteurs mystagogues de l'Orient?

Ainsi, alors que la civilisation des Grecs n'était point complétement développée, et celle des Romains encore dans l'enfance; alors que ces deux peuples n'avaient ni philosophes, ni établissements scolaires, la Gaule possédait un grand nombre de colléges druidiques, dont plusieurs se distinguaient entre les autres par le succès de leur enseignement scientifique : ce sont ceux de Rouvres, au pays des Carnutes; de Mont-Drud, dans les terres des Eduens; ceux de Carnac et Belle-Ile-en-Mer, en Bretagne; Gergovia, en Auvergne; Ivry et Montmartre, près de Paris; Bayeux, en Normandie; Ardennes, en Belgique, près de Namur; Courdimanche, près d'Etampes; Montjavoult, dans le Gévaudan; Montbrison, dans le Forez; Toulouse, Bordeaux, Marseille, Figon et Eguilles, près d'Aix; Carluec-les-Céreste, près d'Apt, etc. Ces colléges étaient fréquentés par un nombre d'élèves si considérable que Caton-le-Censeur, mort l'an 148 avant notre ère, les appelait le rendez-vous de toute l'étendue du pays (2). Nous savons par Cicéron (3), César (4), Pline (5), Strabon (6) et Pomponius Mela (7), qu'on y enseignait la théologie, l'astronomie, la géographie, les mathématiques, la physique, la médecine, la botanique, la physiologie, l'histoire, la rhétorique, la musique et le chant. Ces notions, qui nous sont parvenues sur l'enseignement public des Gaulois, suffiraient à elles seules pour nous faire concevoir une haute idée de leur civilisation, laquelle, pour ne pas ressembler à celles des Grecs et des Romains, n'en était pas moins très-réelle et très-remarquable. Ce chapitre intéressant de leur histoire sociale exige quelque développement; mais, comme l'enseignement public était dirigé et pratiqué par le sacerdoce gaulois, il est nécessaire de faire préalablement connaître l'organisation hiérarchique de ce corps célèbre, d'après les renseignements qu'on en trouve disséminés dans une foule d'auteurs, et qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Un pontife suprême, ou archidruide, qui était appelé à cette dignité par voie d'élection : son pouvoir spirituel et politique s'étendait sur toutes les Gaules. Il résidait les six mois d'hiver dans le pays des Carnutes, et les six mois de la belle saison dans celui des Éduens. Il n'officiait que dans quelques oc—

(1) Lib. XV, cap. 9.
(2) *Origines, apud Charisius*, lib. II.
(3) *De Divinitat.*, lib. I.
(4) Lib. VI, cap. 14.
(5) Lib. XVI, cap. 95.
(6) Liv. IV.
(7) Liv. III, chap. 2.

casions solennelles, et la prérogative de présider les diètes ou assemblées générales de la nation lui était dévolue.

A la tête des druides de chaque Cité ou Etat était placé un prêtre supérieur, duquel relevaient tous ceux des cantons qui en ressortaient. Ses principales fonctions religieuses consistaient à célébrer dans le chef-lieu de sa résidence les fêtes lunaires à tous les renouvellements de mois, fêtes connues sous le nom de *Néoménies*.

Enfin, il y avait dans chaque district ou canton un prêtre principal, à qui était commis le soin de veiller à ce que les cérémonies du culte fussent observées avec régularité, ainsi que celui de faire exécuter les ordonnances disciplinaires de l'archidruide, que le prêtre supérieur transmettait.

L'ordre druidique, considéré dans son ensemble sacerdotal, était divisé en trois classes :

1° Les *vacies*, *sarronides* ou *semnothées*. Ils jugeaient en dernier ressort, dans les grandes diètes, les litiges et les procès, tant en matière civile qu'en matière criminelle. Ils présidaient les diètes confédérales et cantonnales. Docteurs politiques de la nation, ils expliquaient les lois au peuple, l'instruisaient de ses devoirs civils en même temps que de ses obligations religieuses. Régulateurs des rites et des choses sacrées, ils étaient les dépositaires des connaissances théologiques et dogmatiques les plus élevées. Ils avaient la révision et la censure des hymnes et des poëmes, compositions classiques qui renfermaient l'histoire des Gaules, et traitaient de l'unité, de la spiritualité de Dieu, de l'immortalité de l'âme, bases fondamentales de la religion ; enfin la direction supérieure de l'enseignement leur était confiée.

2° Les *eubages*, *evages*, *vates*, *devins ou augures* exerçaient les fonctions ordinaires et matérielles du ministère druidique. Ils étaient spécialement chargés des sacrifices et des holocaustes, pour en tirer des pronostics, et se livraient à l'étude des sciences naturelles dans leurs rapports avec la religion. Dans les colléges, l'enseignement secondaire leur était réservé, et à l'extérieur ils étaient les médecins publics de leurs concitoyens.

3° Les *bardes* ou *bardits*. C'étaient les historiens et les rapsodes de la nation. Poëtes, chantres et musiciens, ils composaient les hymnes religieux et les hymnes guerriers. Ils chantaient les uns dans les sanctuaires, et les autres à la tête des légions, en s'accompagnant avec la harpe, la cythare, la rotte ou le chélys. Ils étaient en outre chargés de l'instruction primaire dans les familles, les villages et les bourgs.

Les druides des deux premières classes étaient prêtres, mais les bardes ne

(1) L'Oratorien abbé Berthaut, dans son livre intitulé : *Florus Gallicus*, chap. 5, prétend que les sarronides ou semnothées, et les bardes furent ainsi nommés de *Samothès*, *Sarron* et *Bard*, trois des cinq premiers rois des Celtes gaulois. « Ce qui est beaucoup plus probable, dit M. Manet (*Histoire de la Petite-Bretagne*, t. I, note de la page 225), c'est que les *semnothées* ont tiré leur nom de *Sem*, fils aîné de Noé et l'héritier de son sacerdoce ; et ce qui est encore certain, ajoute-

l'étaient point, quoiqu'ils fissent partie de cette corporation (1), qui avait, comme on voit, dans ses attributions, celle de l'instruction publique, civile et religieuse.

Dans les colléges, les études étaient divisées en deux sections bien distinctes : l'une correspondant à l'enseignement que nous appelons secondaire, et l'autre à celui des colléges royaux. On n'admettait aux hautes études que les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce, et les sujets, en petit nombre, qu'ils fussent fils de nobles ou non, que l'on croyait dignes de cette faveur. On a voulu voir là une sorte d'initiation mystérieuse, analogue, à quelques égards, à celle que pratiquaient les prêtres de l'antique Egypte. Ceci importe peu, car, dans tous les cas, cette méthode devait avoir pour effet de produire une vive émulation parmi les élèves, par la perspective qui leur était offerte de parvenir au degré le plus élevé des études scientifiques, en se distinguant dans le degré immédiatement au-dessous. On sait que dans cette classe éminente les leçons étaient orales, à peu près comme cela se pratique dans nos cours publics, avec cette différence que les élèves ne pouvaient prendre aucune note écrite, attendu que les mystères de la religion y étaient expliqués et dévoilés. C'est par la mémoire qu'ils devaient se pénétrer de l'objet de ces leçons. Ce mode d'enseignement était en harmonie avec la règle absolue qui ne permettait pas de confier les annales de la nation, ni celle de ses sciences et de ses dogmes religieux, à des écrits qui, selon les idées du temps, auraient pu être facilement altérés, si on les avait livrés aux indiscrétions malveillantes, aux erreurs possibles d'une publicité matérielle. Les druides estimèrent, à tort ou à raison, que la transmission s'en conserverait plus intacte et plus pure, sous une forme poétique, par la voie de la mnémonie. Ce système peut être critiqué sans doute; mais, pour bien juger les anciens, il faut écarter nos propres idées et se placer au centre de leur activité sociale. Numa suivait le système des druides qui était aussi celui des prêtres égyptiens. Nous apprenons de Plutarque, dans la vie du célèbre confident de la nymphe Egérie (1), qu'à sa mort les livres écrits de sa main furent renfermés dans son cercueil et enterrés avec lui au pied du mont Janicule, ainsi qu'il l'avait ordonné. Il ne jugeait pas convenable non plus de confier les mystères sacrés à des lettres mortes, puisque les prêtres institués par lui étaient instruits du contenu de ces livres et que la doctrine leur en avait été expliquée de vive voix.

Un autre motif, qui n'est exprimé ici qu'à titre de conjecture, car il n'a été entrevu par aucun critique, peut être donné à cet usage des druides de ne rien écrire. Il a été dit plus haut que les Gaulois étaient issus des tribus gomérien-

t-il, c'est qu'actuellement en Bretagne on appelle *bards* les joueurs de biniou, de violon et de vielle qui vont chantant par les villages quelques plates imitations de l'ancienne poésie celtique. » Pour plus de détails, voir le mémoire de Duclos sur les Druides, t. XIX, de l'Académie des Inscriptions, de l'édition in-4°, année 1753, et l'ouvrage de Chiniac de La Bastide sur *les Dogmes et la Religion des Gaulois.*

(1) Chap. 27, 28.

nes; qu'ils tenaient d'elles les notions scientifiques par lesquelles ils se distinguèrent entre tous les peuples descendant des autres tribus dispersées, qui les oublièrent, en partie du moins. Or c'est par la seule tradition orale que ce résultat heureux fut obtenu; c'est d'ailleurs par le même moyen que les patriarches firent parvenir jusqu'à Moïse, qui les a recueillies, les principalès et précieuses vérités de la religion primitive. Il n'est pas sans vraisemblance dès lors que, par respect pour un usage consacré par les ancêtres, et qui remontait au berceau de la nation, les druides, dépositaires de la tradition, eussent cru se rendre coupables d'une énormité en y dérogeant; que, si cet usage n'était fondé que sur la crainte de la corruption dans les croyances religieuses de leurs pères, elle est loin sans doute d'avoir justifié de son efficacité contre un tel malheur. Toutefois, il faut se hâter de reconnaître aussi qu'ils s'en étaient beaucoup moins éloignés que les autres nations provenues de la souche japhétique. C'est ce que dom Martin a parfaitement démontré dans la comparaison qu'il a faite du culte des Gaulois et de leurs pratiques, tant avec la religion des premiers patriarches qu'avec celle des Hébreux (1). Toujours est-il que cet usage déplorable a eu pour effet, en définitive, de nous priver des documents authentiques et directs qui auraient été si nécessaires à l'appréciation de l'histoire d'*une race de laquelle descendent les dix-vingtièmes d'entre nous Français* (2); il nous a obligés à en rassembler péniblement les lambeaux dispersés çà et là dans les écrits d'auteurs qui ne la connaissaient pas toujours bien, ou qui l'ont altérée quelquefois sciemment, intentionnellement, pour flatter les vainqueurs aux dépens des vaincus; en sorte que nous en sommes réduits à démêler le vrai et le vraisemblable au milieu d'un dédale de témoignages qui souvent se croisent, se heurtent sur les questions isolées, mais dont nul, après tout, ne conteste aux Gaulois leur ancien état de nation civilisée.

L'enseignement chez eux n'entrait pas, ne pouvait pas entrer dans le domaine des franchises publiques; une loi fédérale, un principe absolu en avait confié le droit exclusif à la vénérable corporation des druides. Déjà entrée comme ressort essentiel de leur organisation civile et politique, planant sur cette organisation par la haute sphère de ses attributions, on dut la considérer comme le nœud du lien constitutionnel de l'unité nationale, en ne formant qu'un grand faisceau de tous ces peuples indépendants les uns des autres quant à leur régime intérieur et à leurs usages. De prime abord ce système semble consacrer un monopole; il n'était pourtant que la conséquence logique d'une loi conservatrice, d'un principe de salut qui, dans certains cas donnés, résolvait les intérêts isolés en intérêt collectif. En effet, par l'enseignement druidique tous ces peuples étaient imbus des mêmes idées religieuses, des mêmes doctrines morales, dans une même langue comprise de tous, malgré l'existence de plusieurs dialectes qui ne différaient entre eux que par des nuances de prononciation lo-

(1) *Histoire de la religion des Gaulois*, t. I, liv. I, ch. 4.

(2) Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. I, Introduction.

çale; ils s'inspiraient des mêmes sentiments de confraternité, fondés sur la nécessité de présenter au besoin une forte barrière aux ennemis du dehors qui menaceraient leur liberté ou tenteraient de les soumettre à un joug ignominieux. Reconnaissons que les druides usèrent noblement du privilége dont ils furent investis ; car ils créèrent, ils formèrent l'esprit public qui sans eux n'aurait pu exister. Aussi en aperçoit-on d'énergiques manifestations, à partir du moment où les Romains établis dans la Narbonnaise se mettent à convoiter la domination de toutes les Gaules. La lutte ouverte ou sourde qui suivit cet événement dura quatre-vingts ans. On connaît la longue et héroïque résistance que les Gaulois opposèrent à César ; on connaît leur ardent patriotisme, leur dévouement enthousiaste à la cause commune. Tout cela est l'œuvre de l'éducation qu'ils recevaient des druides, de leur influence morale sur leurs concitoyens.

« Peu de nations montreraient dans leurs annales une aussi belle page que la dernière guerre des Gaules écrite par un ennemi. Tout ce que l'amour de la patrie et de la liberté enfanta jamais d'héroïsme et de prodiges s'y déploie, malgré mille passions contraires et funestes : discordes entre les Cités, discordes dans les Cités, entreprises de la noblesse contre le peuple, excès du peuple et de la démocratie, inimitiés héréditaires des races. Quels hommes que ces Bituriges qui incendient en un seul jour vingt de leurs villes ! que cette population Carnute, poursuivie par l'épée, par la famine, par l'hiver, et que rien ne peut abattre ! Quelle variété de caractères dans les chefs, depuis le druide Divitiac, bon et honnête, jusqu'à l'implacable Ambiorix ; depuis le fier et ambitieux Dumnorix, qui veut se faire du conquérant un instrument, non pas un maître, jusqu'à ce Vercingétorix, si pur, si éloquent, si brave, si magnanime dans le malheur, et à qui il n'a manqué, pour prendre place parmi les grands hommes, que d'avoir un autre ennemi, surtout un autre historien que César (1) ! »

Voilà les peuples que quelques modernes, qui mettent leur imagination là où il faudrait produire des faits, nous représentent comme des ignorants et des Barbares, sans lettres et sans arts ; et de ce que leur antique civilisation n'avait pas les mêmes caractères que celle des Grecs et des Romains, qu'ils furent forcés d'adopter, ils en concluent que ce n'est qu'à dater de cette époque qu'ils étudièrent les sciences, qu'ils cultivèrent les arts et l'industrie ; qu'à dater d'alors seulement ils entrèrent dans les véritables voies civilisatrices. Je crois avoir démontré le contraire, pour ainsi dire l'histoire à la main. Que si l'on demandait à quelle époque cette civilisation a commencé, je répondrais qu'elle doit être antérieure à celle des Etrusques, lesquels avaient porté les arts à un haut degré de perfection avant qu'ils fussent cultivés par les Grecs ; je répondrais, dis-je, que les premiers développements de la civilisation gauloise doivent remonter à des temps voisins de ceux de Moïse, attendu que les tribus go-

(1) Thierry, *Histoire des Gaulois*, loc. cit.

méro-askéniennes qui ont peuplé l'Europe méridionale n'ont point passé par la vie sauvage, vie qui constitue un fait anomal, une dégénération de l'état naturel et primitif de l'humanité. Je sais que quelques prétendus philosophes ont affirmé précisément le contraire. Mais sur quoi fondent-ils cette opinion étrange? sur des hypothèses, sur une pétition de principe, sur des preuves tirées de leur propre allégation, sans valeur aucune, en présence des témoignages irrécusables de la Bible, de l'histoire proprement dite, et des traditions des plus anciens peuples.

P. Trémolière,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

COMPTE RENDU AU ROI,

PAR M. LE GARDE DES SCEAUX, DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE, CIVILE ET COMMERCIALE, EN FRANCE, PENDANT L'ANNÉE 1841.

La statistique de l'action judiciaire chez un peuple n'est pas le point de vue le moins intéressant de son histoire. C'est par elle qu'on a la mesure de la force de répression du gouvernement, en même temps que de l'état moral et de la sécurité des gouvernés. L'arriéré du travail du ministère ne nous permet de nous occuper que de l'exercice de 1841. Les crimes commis et poursuivis dans le cours de cette année se sont élevés à 10,612, à l'occasion desquels ont été dirigés 5,528 accusations, 476 de moins qu'en 1840, et toujours à peu près dans la même proportion décroissante depuis 1837. Eu égard à la population, c'est 1 accusé sur 4,583 habitants. Ce chiffre de crimes, soit meilleure constitution, soit aisance plus grande, soit différence dans les naturels, est loin d'équivaloir, proportion gardée, à celui de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne. La diminution constatée en France porte uniquement sur les crimes commis contre les propriétés ; elle est de 14 pour 100 dans le nombre total, tandis que le nombre des accusations contre les personnes s'est accru dans une proportion d'environ 9 pour 100; de sorte que, si les coups et blessures suivies de mort ou d'incapacité de travail, si les viols et les attentats à la pudeur sont plus fréquents, les faux et les vols le sont beaucoup moins, et, somme toute, allégent par leur absence partielle le poids de la balance des années précédentes.

La cupidité s'affaiblit donc en raison inverse de l'énergie des passions brutales. En rechercher les causes serait la matière d'une fort belle question philosophique et dépasserait les bornes d'un simple rapport.

Sur les 5,528 accusations de l'année 1841, 1,465, ou près du quart, ont été rejetées par le jury. C'est toujours un grand mal que 4,000 individus acquittés, et par conséquent non criminels, aient subi les angoisses des prisons et de l'instruction. Grande leçon aux magistrats pour ne pas formuler d'accusations légères !

Une observation constante, c'est que le nombre proportionnel des accusés est toujours plus considérable dans le département de la Seine, puis dans celui de la Corse, ensuite dans ceux des Bouches-du-Rhône, des Pyrénées-Orientales, du Bas-Rhin, de Vaucluse; il est dix fois moindre dans le département de l'Ain, sur une même quantité donnée d'individus, que dans le département de la Seine. Honneur donc aux paisibles habitants de la Bresse !

On a compté 296 accusations d'assassinat, 206 de meurtre, 180 d'infanticide, 40 d'empoisonnement (c'est l'âge d'or, comparé aux siècles de Catherine de Médicis et de la Voisin), 18 de parricide, 186 de coups suivis de mort, 326 de crime de viol et attentat à la pudeur des adultes, 332 de mêmes crimes sur des enfants, 3,910 de vols, 630 de faux, 99 de fausse monnaie, 132 de banqueroute frauduleuse, 183 d'incendie.

Les femmes composent le sixième dans le nombre total des accusés; leurs crimes les plus communs sont l'infanticide, l'avortement, la suppression ou supposition de part, les vols domestiques, l'extorsion de titres ou de signatures, et les incendies. Leurs attentats contre les personnes dépassent dans les mêmes proportions ceux contre les propriétés.

C'est de trente à quarante ans que le plus grand nombre de crimes se commettent. Il est à remarquer que les crimes contre les personnes, tels que les viols, les attentats à la pudeur, le faux témoignage, etc., sont proportionnellement plus fréquents parmi les accusés d'un âge avancé que parmi les jeunes gens.

Le chiffre moyen des accusés célibataires est de 57 pour 100 dans tout le royaume; mais il est de 78 pour 100 dans le département de la Seine.

Sur 7,462 accusés, beaucoup plus de la moitié ne savaient ni lire, ni écrire. Le nombre de ceux qui savaient lire a été d'une infériorité notable ; il n'était plus que du trentième environ pour ceux qui avaient reçu un degré d'instruction supérieur. Sur le nombre total des accusés il n'y en a eu que 50 de condamnés à mort ; 178 aux travaux forcés à perpétuité, 930 aux travaux forcés à temps, 875 à la réclusion, 1 seul à la déportation, 11 à la détention, 1 à la dégradation civique, 2,362 à l'emprisonnement de plus d'un an.

Un fait digne de remarque, c'est que chaque année les cours d'assises tempèrent progressivement la gravité des condamnations, et qu'elles tendent à dispenser de plus en plus les accusés de l'humiliation flétrissante de l'exposition publique.

L'influence des saisons ne s'est guère fait sentir à l'égard des crimes commis en 1841 ; ils ont été répartis entre les divers mois de l'année d'une manière à peu près égale et uniforme.

On a porté à 933,408 fr. la valeur des vols de cette même année. Les motifs des crimes se reproduisent avec une effrayante uniformité. La cupidité effrénée, le désir de hâter l'ouverture des successions, d'éteindre les rentes viagères, ou de s'enrichir en brûlant les maisons assurées au delà de leur valeur, l'adultère, etc., tels ont été les mobiles ordinaires des actions les plus coupables.

Sur 110 prévenus de délits politiques et de délits de presse, 86 ont été acquittés, 1 a été condamné à l'amende seulement, et 23 à l'emprisonnement et à l'amende.

Le nombre des condamnations correctionnelles a aussi diminué. On a compté 16,620 délinquants de moins qu'en 1840. C'est sur les contraventions qu'a porté la diminution. Les délits de coups, de blessures, de diffamation, d'injures, de rébellion, d'outrages et de violences envers les agents de la force publique, ont au contraire augmenté.

Sur à peu près 188,000 prévenus, 23,000 ont été acquittés.

Le nombre des accusés en récidive a été du quart. Il n'a pas diminué. Il est toujours du double dans le département de la Seine. La sévérité des décisions judiciaires a augmenté à leur égard, et la proportion des acquittements n'a été que de 7 sur 100.

De 1837 à 1841 il est sorti des trois bagnes de Brest, de Rochefort et de Toulon, 2,498 forçats libérés. 672 sont tombés en récidive avant le 1er janvier 1842 ; à peu près 27 sur 100.

Les récidivistes se sont rencontrés dans les mêmes proportions parmi les libérés des dix-neuf maisons centrales. Dans les mêmes cinq années il en est sorti 29,505.

Les pécules ou masses de réserves, produit du travail des libérés pendant leur détention, ont été bien plus considérables pour les libérés des maisons centrales, qui ont reçu 100 fr., 500 fr., et jusqu'à 1,000 fr., que pour les libérés des bagnes.

Les récidives de ces derniers libérés sont moins nombreuses, mais plus graves que celles des autres. C'est surtout du bagne de Toulon que sortent les plus coupables récidivistes.

On a compté, en 1841, environ 200,000 condamnés parmi les inculpés devant les tribunaux de simple police.

Des améliorations se sont fait sentir depuis plusieurs années dans l'administration de la justice criminelle et correctionnelle. On a imprimé à l'expédition des affaires toute la célérité dont elles étaient susceptibles sans nuire à la manifestation de la vérité. Souvent la durée de la détention préventive n'est plus que d'un mois ou deux, et n'excède guère six mois.

La Cour régulatrice a statué sur 1,388 pourvois en matière criminelle. Les secondes Cours ont été favorables à 19 accusés, dont les arrêts avaient été cassés ; elles ont été plus sévères à l'égard de 5 seulement, dont 1 a été condamné à la peine capitale au lieu des travaux forcés à perpétuité.

14,371 arrestations ont été opérées dans le département de la Seine ; 11,163 pour Paris seulement.

Outre les morts par suite de crimes ou de délits, 10,110 décès ont été dénoncés au ministère public, parmi lesquels on a compté 2,814 suicides et 7,296 accidents, savoir : 3373 morts par submersion, 613 sous les roues des voitures ou les pieds des chevaux, 339 sous des éboulements de terrain ou d'édifices en construction ; 293 dans des incendies, et 274 par suite d'usage immodéré de boissons alcooliques.

Les suicides ont été un peu plus nombreux qu'en 1839 et 1840. On a compté le quart de femmes, 148 mineurs de vingt et un ans, 192 septuagénaires, 49 octogénaires, 1 enfant de neuf ans, 1 de six, 7 de treize, 6 de quatorze et 6 de quinze ; 501 pour le département de la Seine, point pour la Corse, 1 seul pour l'Ariége, 3 pour la Lozère et l'Aveyron. Il y a eu parmi ces suicides 969 noyés, 909 pendus, 192 asphyxiés par le charbon, 70 empoisonnés, 460 tués à l'aide d'armes à feu. 391 suicides ont eu pour cause la misère ou des revers de fortune ; 332 des chagrins domestiques ou la perte de parents ; 258 des souffrances physiques, 128 des poursuites judiciaires. En général, la jalousie, la débauche, l'inconduite, l'aliénation mentale les ont déterminés. Les suicides sont beaucoup plus fréquents dans les six mois qui suivent mars.

Sur 6,552 forçats pour lesquels des grâces ont été sollicitées, 528 en ont obtenu par leur application au travail et par leur repentir. Il y a eu 420 graciés sur 18,439 détenus dans les maisons centrales. Enfin 108 condamnés détenus dans les maisons départementales ont également obtenu la remise de tout ou de partie de leurs peines.

Voilà pour le criminel. Nous avons cru devoir nous en occuper en première ligne, bien que les légistes aient toujours donné le pas aux intérêts civils.

Nous sommes heureux de constater des progrès, soit dans la moralisation du pays, soit dans l'administration de la justice, quoique ces progrès soient lents et faibles ; mais, eu égard à l'augmentation de la population, c'est encore quelque chose.

Que de tourments, que de moyens de terreur n'a-t-on pas imaginés pour effrayer le crime et pour imposer un frein aux passions coupables ! Un ressort plus efficace et plus puissant, mais dont on s'est rarement avisé, c'est de rendre à l'homme le sentiment de sa dignité, et de l'opposer comme une digue, dans son âme, aux mauvais penchants et aux instincts vicieux qui l'avilissent et le dégradent. Ce frein-là vaudrait mieux que toutes les rigueurs abrutissantes du despotisme et que tous les fantômes barbares de la superstition. Ce serait l'œuvre d'un gouvernement libre.

Passons à la juridiction civile. La Cour de cassation a été saisie, en 1841, de 559 pourvois environ, 30 de plus qu'en 1840. 3 réquisitoires seulement lui ont déféré 3 excès de pouvoirs. Pour les vingt-sept Cours du royaume la tendance à l'usurpation n'est pas, comme on le voit, exorbitante. Parmi ces pourvois,

14 seulement ont frappé des arrêts de Cours royales des colonies : le nombre des pourvois contre les arrêts de Cours du continent est de 49 sur 100. Les Cours dont les arrêts ont été le plus souvent attaqués sont celles de Nancy, de Rouen, de Poitiers, d'Orléans et d'Angers. Sur 100 arrêts de ces Cours, il y a eu 80 ou 90 pourvois. Les pourvois se présentent à peu près dans les mêmes proportions depuis dix ans.

La Cour régulatrice, il faut le dire en gémissant, comptait un arriéré de 622 affaires en 1841 ; elle n'a rendu, dans le cours de l'année, que 515 arrêts. 195 pourvois ont été admis; 2 arrêts ont été cassés pour excès de pouvoir. En décembre 1841 il existait un déplorable arriéré de 711 affaires. Quelle main secourable sera assez vigoureuse pour déblayer cet effrayant engorgement? et quand la Cour suprême sera-t-elle enfin à jour?

Sur les 515 arrêts de cassation, 228 se rapportent au Code civil, 70 au Code de procédure, 42 au Code de commerce, 8 au Code forestier, 167 enfin à diverses lois spéciales.

Quant aux Cours royales, depuis à peu près vingt ans elles se trouvent en face d'une moyenne de 10,600 à 10,800 affaires, ce qui constitue une diminution eu égard à l'accroissement de la population. Il existait à la fin de 1841 un arriéré de plus de 7,000 affaires à juger, ce qui présentait, pour 1842, un effectif de 17,000 affaires. En 1841, 11,162 affaires avaient été terminées.

Les Cours qui offrent le plus d'arriéré, à partir de 1837, sont celles d'Agen, de Besançon, de Bordeaux, de Caen, de Limoges, de Bourges, de Nimes, de Colmar, de Pau, de Lyon et de Toulouse; mais cet arriéré se comble de jour en jour. On a la satisfaction de pouvoir assurer que maintenant les causes ne restent guère plus de trois mois inscrites au rôle sans être jugées. Cependant il y a des Cours bien plus actives les unes que les autres : ainsi Caen, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Niort, Dijon expédient 200 et 300 affaires par chaque chambre, tandis que Nancy, Bastia, Metz et Angers n'en expédient que 80 à 90.

Il faut joindre aux travaux des Cours royales 4,038 arrêts sur appels de jugements de police correctionnelle, et 2,565 affaires criminelles jugées en Cours d'assises.

Les tribunaux de première instance ont rendu, en 1841, 49,178 jugements, dont un sixième a été frappé d'appel, tandis que les jugements de commerce, qui se sont élevés à 24,107, ne l'ont été que dans la proportion d'un douzième.

Sur 100 jugements attaqués, il n'y en a guère eu que le tiers d'infirmés en matière civile, et un peu moins du tiers en matière de commerce. Les affaires les plus nombreuses sont relatives aux obligations, aux ventes, aux contrats de bail, aux successions, aux servitudes ; il y a eu 987 demandes en séparation de corps, beaucoup de procès en matière d'adoption, etc.

En 1841, 111,109 affaires ont été inscrites aux rôles des 361 tribunaux civils du royaume, auxquels il a fallu ajouter 55,000 affaires inscrites et non jugées ; total : 166,110 affaires à juger, dont 119,123 ont été terminées. Plus d'un tiers

des procès a été jugé dans les trois mois de l'inscription au rôle. En général, les tribunaux de Nancy, Douai, Dijon, Orléans, Poitiers, Amiens et Metz ont jugé très-rapidement.

Il faut ajouter au total des causes ci-dessus 33,257 affaires portées directement devant les tribunaux, sur requêtes ou sur assignations, sans avoir été inscrites au rôle, et jugées dans l'année, ainsi que 91,695 ordonnances rendues tant en référé que sur requêtes par les présidents des tribunaux, et enfin 664 autres ordonnances par lesquelles les présidents, venant en aide à l'autorité paternelle, ont prononcé l'arrestation, par voie de correction, de 219 et de 445 enfants. Pour Paris tout seul il y a eu 447 de ces ordonnances.

Des poursuites disciplinaires ont été prononcées contre 1 juge de paix, 1 avocat, 2 greffiers, 11 instituteurs primaires, et 269 officiers ministériels, parmi lesquels on compte 102 notaires, 28 avoués, 129 huissiers, 4 commissaires-priseurs.

On a remarqué 120 actes d'adoption. Parmi les adoptés 68 étaient enfants naturels, reconnus ou non reconnus des adoptants. Les demandes les plus souvent rejetées ont été celles en nullité d'actes, de testaments et d'hypothèques. Il a été formé 747 demandes de pensions alimentaires, 24 actions en désaveu de paternité, 3,554 actions en séparation de biens, etc.

Il y a eu 9,733 ventes judiciaires. Pour plus de la moitié de ces ventes il ne s'est pas écoulé plus de trois mois entre le jour du dépôt du cahier des charges et celui de l'adjudication définitive. Le prix de ces ventes a pu s'élever à 112,157,448 fr.

5,953 procédures d'ordre et de contribution ont été terminées : un dixième de plus qu'en 1840. Ces procédures sont en souffrance dans tout le royaume, est-il dit dans le rapport que nous examinons; et cependant elles tiennent en suspens de graves intérêts, puisque, en 1841, le montant total des sommes à distribuer ne s'élevait pas à moins de 57,114,565 fr.

Remarque générale : plus les terrains ont de valeur et sont divisés, plus ils engendrent de procès.

Le tribunal civil de la Seine a vidé lui seul 923 affaires civiles. Après lui viennent Lyon, Bordeaux, Grenoble, Rouen et Marseille, qui ont expédié ensemble 7,779 procès.

Les tribunaux de commerce ont eu à juger 165,324 affaires, dont 6,136 arriérées : 5,307 de moins qu'en 1840. 158,773 ont disparu du rôle. Il faut dire que plus de la moitié des causes sont jugées par défaut. Plus du quart du nombre total a été jugé par le tribunal de commerce de la Seine.

Il a été déposé au greffe du tribunal de commerce beaucoup plus d'actes de société qu'en 1840. Le nombre s'en est élevé à 2,225, dont 507 seulement en commandite. 22 sociétés anonymes ont été en outre autorisées par des ordonnances.

Les tribunaux de commerce ont eu à s'occuper de 6,061 faillites, dont 2,514

se sont ouvertes dans l'année, sur lesquelles il en a été réglé 2,098. Il en est resté 3,963 à terminer. Près du tiers de ces faillites se sont ouvertes dans le département de la Seine. Il n'y a pas eu de faillites dans les Basses-Alpes, ni dans les Pyrénées-Orientales. Il en a été ouvert une dans la Creuse et dans les Landes ; 2 dans la Corse, la Vendée et le Finistère. 1,804 faillites ont été terminées par concordat ou par liquidation, après union de créanciers. 161 faillis ont été incarcérés ; 72 placés sous la garde d'un officier de police.

Le motant total des bilans s'est élevé à 89,179,361 fr., tandis qu'il s'élevait, en 1840, à 123,194,066 fr.

Dans 78 faillites les créanciers privilégiés ont absorbé tout l'actif. 275 faillites ont donné un dividende de moins de 10 pour 100 ; 860, de 10 à 25 ; 306, de 26 à 50 ; 60, de 51 à 75 ; 65 ont donné plus de 75. Dans 47 de ces dernières, les créanciers ont été complétement désintéressés. Au reste, les faillites, en 1841, ont été moins nombreuses que dans les années précédentes.

Les tribunaux de paix ont été saisis, en 1841, de 656,312 affaires ; plus de 8,299 affaires étaient arriérées. Il a été statué dans l'année sur 655,374, dont 18,854 en matière d'actions possessoires.

De plus, en vertu de leurs attributions extra-judiciaires, les juges de paix ont convoqué et présidé 76,868 conseils de famille, délivré 11,691 actes de notoriété, reçu 9,181 actes d'émancipation, et procédé à 17,915 appositions, et à un nombre à peu près égal de levées de scellés.

Il a été institué dans soixante-quatre villes de fabrique des conseils de prud'hommes ayant pour mission de régler les contestations qui s'élèvent entre les fabricants, les chefs d'ateliers, les ouvriers, compagnons et apprentis, et réunissant comme les juges de paix le double caractère de conciliateur et de juge. On a fait un relevé de 11,635 affaires portées devant eux ; ils en ont concilié 9,064 et jugé 304, de 7 desquelles seulement on a appelé. Les conseils de prud'hommes de Lille et de Roubaix sont les seuls qui aient rempli les attributions de police que leur confère l'art. 4 du décret du 3 août 1810. Sur 12 inculpés traduits devant eux pour des délits tendant à troubler l'ordre et la discipline des ateliers, ils en ont acquitté 2 et condamné 10.

Telle est l'analyse succincte, mais complète, du grand travail de M. le garde des sceaux sur le cours de la justice de l'antépénultième année. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de compulser les archives des tribunaux et des Cours, et d'obtenir les éléments de critique qui nous seraient nécessaires, nous nous voyons forcés d'accepter ce travail et de le réputer bon. Du reste, la clarté en est parfaite ; et, sous le rapport de la classification et de la méthode, il nous parait irréprochable.

Dans cet examen, si nous n'avons pas de grands applaudissements à donner à la modération des plaideurs, nous en devons au zèle infatigable avec lequel la magistrature en France poursuit son œuvre, et remplit ses austères fonctions, toujours désintéressées et souvent gratuites. Il faut admirer comme elle s'éver-

tue de toutes parts à faire face au torrent des procès et à n'en pas être débordée ! Ce que nous disons de notre époque, il faut, à la louange de notre pays, le répéter mieux encore des temps plus reculés, où, animés d'une ardeur consciencieuse, les juges donnaient audience dès sept heures du matin, et souvent le soir. Aujourd'hui, quelle que soit l'exubérance des affaires litigieuses, ce n'est qu'un jeu en comparaison du déluge de celles qui pullulaient sous la législation d'où nous sortons. Pour se faire une idée de ce chaos, il faut se rappeler qu'outre les juridictions supérieures il y en avait plus de mille subalternes, toutes abondamment fournies, toutes encombrées d'affaires. Rien que le parlement de Paris comprenait dans son ressort cent soixante-deux coutumes générales, souvent opposées entre elles; et dans la circonscription de ces coutumes ellesmêmes régnait une prodigieuse quantité d'usages locaux, le plus souvent en désaccord avec les dispositions des coutumes générales. Ainsi dans la coutume d'Auvergne il existait quatre-vingt-douze coutumes locales qui avaient leur droit particulier, sans compter les provinces et cantons régis par le droit écrit et les déclarations du roi, qui formaient encore un nouveau droit, souvent contraire aux autres. C'était une véritable marqueterie de lois romaines, saliques, gauloises et lombardes. Cette législation disparate dans la même province engendrait une intarissable source de contestations, tant à cause des limites des cantons que des changements et translations de domiciles. Ajoutez à cela les matières féodales, bénéficiales, et mille autres encore, heureusement oubliées de nos jours, et ces cascades de juridictions où les plaideurs, de chute en chute, finissaient par se perdre dans un effroyable gouffre; et vous n'aurez qu'une faible esquisse de la lèpre judiciaire qui dévorait le royaume, et à côté de laquelle nous semblons, malgré nos millions de procès, respirer aujourd'hui dans une atmosphère de quiétude. Le savant abbé de Saint-Pierre, outre son projet de paix perpétuelle, avait composé un excellent traité peu connu, et qui certes mériterait de l'être, sur les moyens de tarir les procès. Ç'aurait été la paix au dehors et la paix à l'intérieur, double rêve d'un homme de bien, dont le dernier est encore le plus impraticable de tous.

LAIRTULLIER,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

DISCOURS DE M. CESARE CANTU,.

POUR SERVIR D'INTRODUCTION AUX DOCUMENTS LITTÉRAIRES DE SON HISTOIRE UNIVERSELLE.

M Cesare Cantù fut nommé à l'âge de dix-sept ans professeur de littérature à l'Université de Milan, et depuis cette époque les espérances qu'un talent si précoce donnait pour l'avenir se sont brillamment réalisées ; il a composé un grand

nombre d'ouvrages consacrés surtout à l'histoire, qui le placent au premier rang parmi les célèbres écrivains de l'Italie. Je ne parlerai point de son admirable roman intitulé : *Margherita Pusterla*, de ses *Devoirs de l'Homme dans les différents âges*, de ses *Observations* si judicieuses *sur le royaume des Deux-Siciles*, de ses *Réflexions sur Parini*, de son *Traité sur l'Art militaire*, de son *Histoire de Côme*, de *son Histoire universelle*, déjà parvenue au dixième volume ; je ne m'occuperai aujourd'hui que du Discours préliminaire de ce grand et bel ouvrage. Il embrasse avec autant de justesse que de goût les rapports qui unissent la littérature à l'histoire, et je vais tâcher de le faire connaître autant que les bornes de cette analyse me le permettront.

Les empires s'écroulent, les divers gouvernements se succèdent tour à tour sur la surface du globe ; mais les sciences et les arts sont là comme des monuments indestructibles qui attestent les progrès ou la décadence de la civilisation : c'est ainsi qu'ils font partie de l'histoire.

La poésie est-elle un art de pur agrément ? Non, sans doute. M. Cantù en a parfaitement compris toute l'élévation et l'utilité en la regardant comme un besoin de l'âme et l'exercice de nos plus nobles facultés. « Elle est, dit-il, le résultat du caractère de tout un peuple, un écho fidèle de ses sentiments ; elle tient à la religion du passé. L'homme, en divinisant la nature, adora, par le panthéisme, de ridicules divinités ; mais en même temps il s'enthousiasma pour les merveilles du monde intellectuel, et il forma des héros comme il avait créé des dieux. Alors rien ne fut étranger à la poésie, et l'expression des sentiments nationaux, qui la rendit bientôt populaire, donna aux génies primitifs et créateurs ce naturel auquel vainement on voudrait prétendre lorsqu'on se borne à l'imitation : telle fut la cause de l'immense succès d'Eschyle, du Dante. de Shakspeare et de Caldéron, qui toujours, et souvent malgré la raison, produisirent un effet irrésistible. »

Quelle influence les génies primitifs n'eurent-ils pas sur leurs contemporains ? Homère créa cette unité qui forma la nation grecque, le Dante unit la religion à la politique, et Shakspeare, donnant toujours à ses personnages les sentiments de leur position, de leur époque, substitua une volonté active, les calculs de l'égoïsme et l'entraînement des passions au dogme de la fatalité antique.

« La poésie, dit M. Cantù, a besoin de jeunesse ; or, les progrès de la civilisation lui sont plutôt nuisibles qu'avantageux, parce que l'imitation peut alors enchaîner les inspirations du génie : Virgile, en imitant Homère avec un goût exquis, une perfection admirable, n'a peint aucun homme nouveau, aucune nouvelle époque ; le Tasse ne comprend pas lui-même l'importance et l'utilité des croisades ; l'Arioste, sans chercher à connaître les temps qu'il dépeint, ne songe qu'à créer une des plus belles poésies qu'on ait jamais entendues ; Lucain, pour élever Pompée, rapetisse César qui aurait mieux mérité les honneurs d'un poëme ; Voltaire écrit *la Henriade* pour que la France ne manque pas d'un

poëme épique; et, afin que le culte de Melpomène ne soit pas abandonné en Italie, Alfieri compose des tragédies où l'action est trop souvent sacrifiée à d'admirables dialogues.

« L'art qui manque aux poëtes primitifs distingue essentiellement leurs successeurs : dans les premiers, peu de régularité, rien de fini; ils s'attachent aux images plutôt qu'aux idées, et ils paraissent dédaigner ou méconnaître l'art pour ne s'occuper que de la nature; les seconds, craignant toujours les censeurs, parce qu'ils écrivent pour des hommes plus éclairés, montrent plus de goût, mais moins de naturel et d'originalité : ceux-là jettent leurs trésors à pleines mains; ceux-ci hésitent, corrigent sans cesse; et Virgile doute à tel point du mérite de son *Enéide* qu'il la condamne lui-même aux flammes. Ainsi l'étude de l'art plutôt que celle de la nature est un inconvénient qui résulte des progrès de la civilisation.

« Les grands écrivains nous révèlent l'esprit et les mœurs de leur époque : Homère, essentiellement national, nous rappelle l'enthousiasme des Grecs pour les beautés de la nature; sublime historien, il embellit de tout l'éclat de son génie la tradition des temps passés; le premier des poëtes il créa l'harmonie imitative et il fixa la langue grecque en réunissant ses divers dialectes en un seul; Homère ne voit et ne dépeint que la nature. Le Dante, l'Homère italien, mêle toujours la science à la poésie : le premier prodigue la louange aux différents peuples de la Grèce; le second trouve toujours une satire ou un blasphème contre chaque ville de l'Italie. Il résulte de cela qu'Homère vivait chez un peuple poëte, dans un temps tout poétique, et le Dante parmi des hommes sans cesse divisés, au milieu des discussions de la théologie scolastique. »

Après ce lumineux parallèle entre les écrivains de diverses époques, M. Cantù, en nous montrant les rapports qui existent entre les lettres et la religion, la philosophie et les choses publiques, nous fait voir par quels divers états ont passé l'esprit et l'imagination de l'homme avant de se graver dans la littérature.

« Le naturel, l'originalité dans toute leur perfection furent, dit-il, le caractère distinctif de la littérature grecque, dont Rome ne fut que l'écho : Virgile en effet imita Homère dans l'*Enéide*, Théocrite dans les *Eglogues*, Hésiode dans les *Géorgiques*; Catulle ne fut que le traducteur d'idées toutes grecques; Lucilius imita servilement Eupolis, Cratinus et Aristophane; Plaute et Térence s'enrichirent des larcins qu'ils firent aux Grecs; Lucain, Ovide et Horace lui-même se parèrent de leurs dépouilles; Lucrèce suivit pas à pas Empédocle; mais, l'idée de la patrie donnant à toutes ces imitations une énergie nouvelle, la littérature latine y puisa une grandeur qui la distingua de toutes les autres.

Nous arrivons enfin au christiarisme; quelle immense, quelle sublime révolution! La créature tombe de l'autel pour y faire place au véritable Créateur; la morale triomphe, et l'idée d'un destin inexorable, d'une impitoyable fatalité s'anéantit. »

M. Cantù envisage la littérature dans ses rapports avec la politique, et il remarque avec beaucoup de justesse que la fusion de plusieurs idiomes en un seul, comme cela est arrivé en France, et les différents idiomes répandus en Italie sont un indice de l'unité ou de la division du sentiment national. Il regarde la littérature comme l'expression du caractère, des mœurs, des habitudes de toute une nation. « Ainsi, dit-il, la poésie, chez les Orientaux, dédaigne les ornements; vive, grandiose, elle ne s'attache qu'aux pensées, et, comme elle y est un instrument de despotisme, elle encense toujours les monarques. Ainsi l'Iroquois et le Groenlandais ne chantent que les plaisirs de la pêche ou de la chasse, et l'Arabe ne célèbre dans ses vers que les charmes de la volupté ou le bonheur de la vengeance ; ainsi la poésie grecque soumit l'homme à la fatalité, et la poésie latine lui apprit à tout braver, à sacrifier tout pour la patrie. Ainsi parmi les modernes la poésie n'est plus une vérité comme elle le fut pour les Grecs, un art comme chez les Romains; elle est devenue un progrès et s'est empreinte du caractère d'une plus grande civilisation, en relevant et en développant la nature morale de l'homme.

« La littérature, nous dit M. Cantù, signale les diverses époques de l'esprit d'une nation. En effet, nous voyons que l'Allemagne littéraire s'inspira d'abord des fières traditions de ses ancêtres, ensuite qu'elle encensa les grands, flatta leurs passions et tomba bientôt dans une imitation servile, jusqu'au moment où elle finit par prendre un plus noble essor. La littérature française fut chrétienne jusqu'au Xe siècle ; alors elle devint féodale jusqu'à la renaissance, et depuis cette époque on l'a toujours vue monarchique jusqu'au moment où elle s'est montrée révolutionnaire pour parvenir à une originalité qui n'appartient peut-être qu'à des siècles moins civilisés. La poésie ancienne et la poésie moderne ont été ce que chacune d'elles devait être selon son temps : chez les anciens, où dominait un seul principe, on trouve l'unité ; chez les modernes, au contraire, où la littérature présente une foule d'aspects divers, on a de la peine à croire que l'Europe ait vu briller dans le même temps le Tasse et l'Arioste, ou bien Klopstock et Voltaire. La littérature ancienne, exquise, délicate dans ses formes, semblait n'être faite que pour le petit nombre; la moderne est populaire comme les institutions ; de là le mérite et les défauts de l'une et de l'autre; de là ces vives et rapides descriptions des anciens, qui, passionnés pour le beau, révélaient leur enthousiasme par un seul mot, tandis que les modernes, plus exacts, plus logiciens, voulant tout dire, raisonner sur tout, produisent des sensations moins vives et surtout beaucoup moins durables. »

Après avoir développé avec autant d'art que d'érudition ces notions si importantes pour l'histoire, M. Cantù arrive à l'examen des divers genres littéraires.

« La poésie lyrique, dit-il, s'inspirant du merveilleux, chantant les héros, célébrant Dieu et la perfection de ses œuvres, est sans contredit le genre le plus noble et le plus élevé. Or, quand l'exaltation des sentiments se manifeste par des pa-

roles harmonieuses, il peut en résulter un parfait accord entre le Lapon et le Provençal, David et Pindare : le vrai beau n'est point l'ouvrage de l'homme, il n'existe que dans la nature; et, en suivant ses inspirations, on arrive également partout à la véritable beauté, à la beauté par excellence. Dieu est le premier poëte.

« Le théâtre, où la littérature en action a pour juge non un certain nombre de savants, mais le public tout entier, le théâtre est l'expression de l'état social. Or, pour que ce genre littéraire nous procure d'utiles instructions, il ne doit point rechercher un beau idéal, inaltérable, se circonscrire dans des bornes trop étroites et se soumettre servilement à des lois arbitraires. La méthode prétendue classique est contraire à l'histoire, qui ne nous présente aucun événement mémorable conduit avec tant de rapidité et si dépourvu d'incidents que le fait puisse être accompli en un seul jour et dans le même lieu. Ainsi le poëte qui s'enchaîne dans ces étroites limites rend les passions invraisemblables en leur ôtant ces développements qui existent toujours dans la nature; il faut alors qu'il se borne à raconter ce qui produirait sans doute un plus grand effet s'il était mis en action ; il doit dénaturer les faits pour les approprier aux besoins de l'art; il est obligé de mentir à l'histoire en représentant les événements non comme ils se sont réellement passés, mais comme ils auraient dû avoir lieu pour se conformer aux exigences de la poésie classique, et c'est ainsi que des sujets essentiellement historiques deviennent presque fabuleux.

« Les grands écrivains dramatiques, ajoute M. Cantù, s'occupent surtout de l'homme, de ses passions, tandis que les autres cherchent plus particulièrement à produire de l'effet, en s'attachant aux moyens accessoires, tels que l'entente de la scène, les costumes, la vérité locale. Les Grecs, si éminemment doués du sentiment du beau, ouvrirent avec éclat la carrière dramatique. Eschyle, génie peu délicat, mais gigantesque, qui ne voit dans le monde qu'une lutte perpétuelle entre la volonté de l'homme et les caprices du destin, Eschyle fut écouté par le peuple avec ce pieux recueillement qu'il apportait au pied des autels. Sophocle fit revivre cette philosophie raisonneuse de Socrate qui, dégénérant bientôt en sophismes, se montra sous cette dernière forme dans toutes les œuvres d'Euripide.

« La comédie, qui met en scène la vie réelle, caractérise encore mieux que la tragédie les mœurs, les habitudes, l'état social d'une nation. Ainsi nous voyons qu'au théâtre d'Athènes ces mêmes questions qui se débattaient sérieusement sur une scène plus élevée furent sacrifiées au ridicule; ainsi tour à tour sublime et bouffon, délicat et grossier, Aristophane est l'image fidèle de ce peuple athénien dont il peignit si admirablement les vertus et les vices.

« Le drame ne se borne point à la représentation des faits historiques, au simple récit des actions de l'homme; il doit en outre dévoiler les secrets ressorts qui le font agir et pénétrer jusqu'au fond de sa pensée : le drame nous le montre tel qu'il est, tandis que l'épopée l'élève au-dessus de la nature; l'his-

toire raconte les faits, le drame développe ces passions qui les vivifient ; mais l'épopée, en les entourant de tout l'éclat du merveilleux, les approprie à ses exigences et les dénature à son gré. L'histoire embrasse tous les événements, et l'épopée s'attache à ceux qui paraissent surpasser les forces humaines. Il faut donc à la poésie épique de grands caractères, des luttes d'un puissant intérêt, des empires nouveaux ou un monde surnaturel. L'histoire ne doit jamais s'écarter de la vérité, tandis que la fiction, les traditions des peuples offrent à l'épopée une carrière sans bornes. Le poëme épique nous peint l'humanité, les grands événements sociaux ; le roman ne nous montre que l'homme et des aventures individuelles. »

Après cette lumineuse discussion sur la poésie épique dans ses rapports avec l'histoire, le drame et le roman, M. Cantù passe à l'éloquence.

« Elle donne, nous dit-il, une plus juste idée de l'état social et de la civilisation des divers peuples que beaucoup de pages de l'histoire, où l'on ne trouve que des noms de rois et des récits de crimes produits par l'ambition. La fougue de Démosthènes, l'insinuante éloquence de Cicéron, la sublimité de Bossuet, la véhémente et persuasive piété des Pères de l'Eglise, en nous dévoilant les plaies sociales de leur époque, nous en montrent toute la profondeur. »

L'histoire de la littérature répand une vive clarté sur l'histoire générale des nations, parce qu'elle nous fait voir la civilisation d'un peuple qui sait se mettre en harmonie avec les sentiments que la poésie exprime et dont elle n'est que l'interprète. Ainsi elle nous prouve qu'il existe en lui ce saint amour de l'humanité sans lequel les arts ne peuvent produire rien de grand. « Ils n'étaient point barbares, dit M. Cantù, ces Germains qui s'élançaient au combat en chantant Herminius, le héros de leur indépendance ! Et le peuple au milieu duquel parut l'*Iliade* était sans contredit plus avancé dans la civilisation que ces Phéniciens dont les progrès dans les arts et les sciences étaient alors si renommés. »

M. Cantù termine son ouvrage en parlant de la chanson ; il la regarde, à juste titre, comme une poésie populaire, vraiment nationale, qui embrasse tout et aime ces vigoureux contrastes qu'on trouve plus difficilement dans les autres genres littéraires.

Il m'a été impossible de retracer dans cette esquisse tout le mérite de l'ouvrage de M. Cantù, et surtout le charme si entraînant de son style. Il a su réunir dans un cadre très-resserré un grand nombre de vérités littéraires, de notions approfondies, et il me paraît avoir décidé avec autant de bonheur que de talent la question qui divise encore aujourd'hui les classiques et les romantiques, lorsqu'il a dit : « Honneur à ceux qui ont fait revivre la littérature classique ! Elle seule pouvait faire renaître le bon goût et ramener aux finesses de l'art ; mais il ne faut pas non plus qu'une servile imitation enchaîne le génie et qu'on entoure des langes de l'enfance le corps vigoureux d'un géant. »

E.-D. Bernabo,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.



CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES A MM. LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, le 18 juin 1843.

Messieurs, je m'empresse de mettre à la disposition de l'Institut Historique un exemplaire du *Compte général de l'administration de la justice criminelle et de l'administration de la justice civile et commerciale pendant l'année* 1841.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Par autorisation :

Le maître des requêtes, directeur,

MEILHEURAT.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) a tenu une séance extraordinaire le mercredi 3 mai, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), pour expédier avant le Congrès les travaux courants. — Dix-neuf membres sont présents.

Le proccès-verbal de la séance précédente (mercredi 5 avril) est lu et adopté.

M. Renzi offre à la classe, de la part de l'auteur, l'*Histoire de France depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis IX, avec le Tableau des institutions et des mœurs des temps barbares et du moyen âge*, par notre collègue M. F.-A. Serpette de Marincourt, avocat à la Cour royale de Paris ; 3 volumes in-8o. M. Huillard-Bréholles est chargé de rendre compte de cet ouvrage. — Des remerciements sont votés au donateur.

M. Dufey (de l'Yonne) lit la seconde partie de son rapport sur l'ouvrage intitulé : *Les Femmes célèbres de* 1789 à 1795, *et leur influence dans la Révolution, pour servir de suite et de complément à toutes les histoires de la Révolution française*, par M. E. Lairtullier, avocat ; 2 vol. in-8°. (Voyez le procès-verbal de la séance du mercredi 1er mars, 105e livraison, page 155.) — Renvoi au comité du journal.

A cette occasion, M. Dufey (de l'Yonne), de concert avec M. le baron de La Pylaie, propose comme membre résidant l'auteur de l'ouvrage qu'il vient de faire connaître à la classe. Sont nommés commissaires pour l'examen de la candidature de M. E. Lairtullier : MM. Huillard-Bréholles, Dufey (de l'Yonne) et Renzi.

M. Dufey (de l'Yonne) lit un rapport sur *le Siége de Lille en* 1792, par notre collègue M. Victor Derode, chef d'institution à Esquermes (Nord). Ce rapport, dans lequel M. Dufey a comparé avec l'ouvrage de M. Derode les documents originaux sur le même sujet, est renvoyé au comité du journal.

M. Dufey (de l'Yonne) commence de vive voix une *Dissertation sur l'état des arts et de l'industrie chez les Gaulois avant l'invasion romaine*. Cette communication sera continuée à une prochaine séance.

*** Il n'y a pas eu de séance des trois autres classes ni d'assemblée générale dans le mois de mai, à cause du Congrès.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 7 juin, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-six membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (mercredi 3 mai) est lu et adopté.

La classe reçoit de M. Pietro Vieusseux, éditeur, à Florence, la suite de l'*Archivi storico italiano, etc.; Archives historiques italiennes,* ou *Recueil d'ouvrages et de documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie*, par une réunion de savants italiens; tome IIIe, contenant : 1° HISTOIRE DE MILAN, en neuf livres (1023 à 1497) par Zoan-Petro Cagnola (*inédite*); 2° HISTOIRE DE MILAN, en quatre livres (1419 à 1519), par Giovanni-Andrea Prato (*inédite*); 3° CHRONIQUE DE MILAN, en quatre livres (1500 à 1544), par Giovan-Marco Burigozzo (*inédite*); 1 fort volume in-8°. Cet important ouvrage se continue rapidement. M. Renzi est chargé d'en rendre compte. — La classe vote des remerciements au donateur.

Sur le rapport de M. Dufey (de l'Yonne), M. E. Lairtullier, avocat, proposé comme membre résidant à la séance précédente (*voyez* ci-dessus le procès-verbal de cette séance), est admis, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Élection annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés, au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. le colonel d'Artois, Huillard-Bréholles, Brillouin, Bailly de Lalonde, l'abbé Duplessy.

Comité du journal : MM. le colonel d'Artois, Huillard-Bréholles, Brillouin.

Comité du règlement : MM. Malioche, Bailly de Lalonde, l'abbé Duplessy.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport sur le *Tableau historique et statistique de la sérénissime république de Saint-Marin* (en italien), par notre collègue M. le capitaine Oreste Brizi, d'Arezzo (Toscane).—Renvoi au comité du journal.



M. Alix lit un rapport étendu sur l'*Histoire de la Civilisation en Europe depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIXe siècle*, par M. H. Roux-Ferrand ; 6 volumes in-8° ; chez Hachette. — Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

*** Le mercredi 14 juin, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Vincent. — Dix-huit membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (mercredi 12 avril) est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. Martinez de la Rosa et le comte Le Peletier d'Aunay, proposent, comme membre correspondant, M. Mennechet, écrivain bien connu par ses travaux historiques et littéraires, et en particulier par son *Histoire de France*. On trouve dans le *Compte-Rendu de* notre *Congrès Historique de* 1843 un mémoire de M. Mennechet, intitulé : *De la Nationalité de la littérature française*.

Sont encore proposés comme membres résidants :

Par MM. Trémolière et Renzi, M. L. Dagneau, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique et sociale;

Par MM. Vincent et Renzi, M. Alfred Michiels, auteur de l'*Histoire des Idées littéraires en France,* ouvrage dont M. Vincent a rendu compte à la 2e classe dans sa séance du mercredi 8 février. (*Voyez* ce rapport imprimé dans la 106e livraison, page 184.)

MM. le comte Le Peletier d'Aunay et de Monglave, proposent, comme membre correspondant, M. de Amaral, ancien secrétaire de l'ambassade du Brésil à Lisbonne, occupant actuellement le même poste à Saint-Pétersbourg, et qui vient de recueillir dans les annales de l'Académie et les bibliothèques de Lisbonne des documents importants pour l'histoire du Brésil.

Sont nommés commissaires pour l'examen de ces quatre candidatures: MM. Vincent, le comte Le Peletier d'Aunay et Moreau (de Dammartin).

Election annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. W. Nolte, Bernabo, Moreau (de Dammartin), Fr. Pérennès, l'abbé Orsini.

Comité du journal : MM. W. Nolte, Moreau (de Dammartin), Fr. Pérennès.

Comité du règlement : MM. W. Nolte, Bernabo, Moreau (de Dammartin).

M. Vincent lit un rapport sur la *Grammaire grecque*, par notre collègue M. Henri Congnet, chanoine de Soissons, 2e édition, in-8°. — Renvoi au comité du journal. (*Voyez* la 107e livraison, page 219).

M. Vincent lit encore un rapport sur un ouvrage intitulé : *Histoire impartiale et critique du rigorisme moderne en matière de prêt de commerce, ou la Législation française et la doctrine de l'Église catholique sur le prêt à intérêt, justifiées des imputations de la plupart des séminaires de France*, par M. l'abbé

Baronnat, prêtre du diocèse de Lyon, prédicateur et chanoine honoraire d'Autun ; 1 vol. in-8°; 1842. — Renvoi au comité du journal.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 21 juin, sous la présidence de M. le docteur Cerise. — Vingt-sept membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (mercredi 17 avril) est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs volumes et livraisons de Revues qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sur le rapport de M. Bernard-Jullien, MM. Bartalini, président de la Cour royale de Toscane, à Florence, et Zuccagni Orlandini, géographe distingué de la même ville, sont admis en qualité de membres correspondants.

M. Léopold Lapalme, avocat et ancien juge d'instruction à Toulouse, est admis en qualité de membre résidant, sur le rapport de M. Fresse-Montval.

Élection annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. Charles Favrot, Cellier, docteur Maigne, docteur Audibert, docteur Colombat (de l'Isère).

Comité du journal : MM. Charles Favrot, docteur Audibert, docteur Colombat (de l'Isère).

Comité du règlement : MM. L. Lapalme, docteur Grenet, docteur Treuille.

M. Bernard-Jullien lit un article critique sur un point d'*Histoire de l'Arithmétique*, traité par M. Chasles, et dans lequel se trouve soulevée la question de l'origine de nos chiffres et de notre système de numération. Le mode décimal connu de nos jours aurait été, d'après plusieurs textes anciens, en usage avant le XIIe siècle et chez les nations d'une civilisation précoce. Un passage de Boèce, sur lequel s'appuie particulièrement M. Chasles, sert de matière à la discussion. M. Bernard-Jullien rejette l'opinion de M. Chasles.

M. de Brière présente quelques observations sur le même sujet.

La classe remercie M. Bernard-Jullien de sa communication.

*** Le mercredi 28 juin, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Ernest Breton. — Seize membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (mercredi 26 avril) est lu et adopté.

Notre collègue M. le chevalier de La Basse-Moûturie, de Lille, adresse à la classe une *Dissertation sur les antiquités de la ville d'Arlon, au grand duché de Luxembourg*, accompagnée de plusieurs dessins et figures. — Ce travail manuscrit est renvoyé à M. E. Breton.

La classe reçoit plusieurs brochures et numéros de Revues qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs

Sur le rapport de M. E. Breton, la classe admet successivement, par votes au scrutin secret : Monseigneur Bartolini, camerier d'honneur de S. S. Gré-

goire XVI, etc.; M. Salvatore Betti, secrétaire perpétuel de l'Académie romaine de Saint-Luc, etc.; M. le marquis Joseph Melchiori, président du Musée du Capitole, à Rome, etc.; M. le chevalier Clément Folchi, ingénieur des Etats romains, inspecteur du Conseil des Arts, etc.; M. le chevalier Gianpietro Campana, directeur général du Mont-de-Piété, savant antiquaire, à Rome, etc.; M. le marquis Ami Ricci, de Bologne, savant bien connu par ses *Mémoires historiques sur les arts du Picenum*. (*Voyez*, pour plus de détails sur les titres et qualités de ces nouveaux membres, le procès-verbal de la séance précédente, 107e livraison, page 230.)

Élection annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. Albert Lenoir, Jules de Berton, le chevalier Catrufo, Elwart, Camille Duteil.

Comité du journal : MM. Elwart, Camille Duteil, Pigalle.

Comité du règlement : M. le comte de Fortis, Charlet, Destouches.

M. E. Breton rend compte brièvement d'une brochure envoyée à l'Institut Historique par notre savant collègue M. le chevalier Poletti, de Rome, et intitulée : *Observations sur les tombeaux étrusques de Cere* (en italien); in-4, avec planches. — Renvoi au comité du journal.

⁂ L'assemblée générale du mois de juin (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 30 juin, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa. — Quarante-deux membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente (vendredi 28 avril) est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

M. Carneiro Leao, ministre actuel des affaires étrangères du Brésil, écrit à M. l'administrateur qu'il a reçu sa lettre, où se trouvent les noms des princes, *Membres protecteurs de l'Institut Historique*, parmi lesquels vient d'être admis S. M. l'Empereur. Sa Majesté, déjà flattée d'avoir reçu ce titre de *membre protecteur*, l'a encore apprécié davantage en apprenant qu'Elle le partageait avec des princes illustres.

Notre collègue M. le docteur José Cardozo de Ménezès, de Rio-Janeiro, après avoir fait connaître à M. Renzi l'état de nos relations avec les membres que nous avons dans cette capitale, lui annonce qu'il a présenté lui-même à S. M. l'Empereur du Brésil le diplôme de *membre protecteur de l'Institut Historique*, et que Sa Majesté, en l'agréant, a témoigné hautement sa satisfaction.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Belgique, écrit à M. Renzi que, par la faute du correspondant de l'Institut Historique, il a reçu trop tard la lettre par laquelle la commission, chargée de préparer et de diriger le Congrès de 1843, l'engageait à assister ou à envoyer quelque travail à ce Congrès. Il annonce en même temps le prochain envoi des derniers cahiers des *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique.

M. le baron de Stassart, membre de la même Académie et président du Sénat belge, écrit à peu près dans les mêmes termes à l'occasion d'une semblable invitation de la commission du Congrès. Il remercie l'Institut Historique du rapport publié sur ses *Fables* (1) dans la 104e livraison de *l'Investigateur*, et en particulier M. Vincent, auteur de ce rapport.

M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, dans une lettre adressée à M. le président, offre à l'Institut Historique le *Compte-Rendu de la justice criminelle*, et le *Compte-Rendu de la justice civile et commerciale en France pendant l'année* 1841 ; 2 volumes in-4°, 1843. — M. Lairtullier, avocat, est chargé par l'assemblée de faire un rapport sur cette importante publication. (*Voy*. ci-dessus.)

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des autres ouvrages offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. — Des remerciements sont votés aux donateurs, et en particulier à M. le garde des sceaux.

L'assemblée sanctionne, par voie de scrutin secret et par votes successifs, les élections de MM. E. Lairtullier et Léopold Lapalme, admis en qualité de membres résidants, l'un par la 1re classe, l'autre par la 3e classe; celles de MM. Bartalini, et Zuccagni Orlandini, de Florence, admis en qualité de membres correspondants par la 3e classe; enfin celles de Monseigneur Bartolini, et de MM. Salvatore Betti, le marquis Joseph Melchiori, le chevalier Clément Folchi, le chevalier Gianpietro Campana, de Rome; le marquis Ami Ricci, de Bologne, admis en la même qualité par la 4e classe. (*Voyez* ci-dessus les *Procès-verbaux des classes*.)

L'ordre du jour appelle le *Rapport sur l'administration financière de l'Institut Historique pendant l'année* 1842-43, *et sur le budget proposé par M. l'administrateur-trésorier pour l'année* 1843-44. M. E. Breton, membre de la commission chargée de ce travail, avec MM. le docteur Josat et le comte Le Peletier d'Aunay, en donne lecture à l'assemblée. (*Voyez* la 107e livraison, page 222.)

M. A. Renzi, administrateur-trésorier, lit un *Rapport sur les relations de la Société*. (*Voyez* la 107e livraison, page 224.)

M. Bernabo lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Discors preliminare al volume di documenti intitolato* : DELLA LITTERATURA. — *Discorsi ed esempi in appoggio alla* STORIA UNIVERSALE, di Cesare Cantù ; in-8°. Turin, 1842. La lecture de ce rapport, écrit avec une remarquable élégance, est écoutée avec autant de plaisir que d'attention. L'assemblée le renvoie au comité du journal, par vote au scrutin secret. (*Voyez* ci-dessus.)

(1) Sixième édition ; 1 volume in-12.

CHRONIQUE.

La note suivante a été communiquée à la 2e classe de l'Institut Historique par un de ses membres les plus dévoués, M. le comte Le Peletier d'Aunay, qui a visité plusieurs fois les bains de Saint-Gervais, en Savoie :

« La vallée de Sallenches, en Savoie, est arrosée par l'Arve et entourée de montagnes de tous côtés : celles du midi et de l'est se joignent à la chaîne du Mont-Blanc, au nord, par la montagne de Varrens.

« En face de cette montagne se développe une gorge traversée par le Banan, qui va se jeter dans l'Arve ; au fond de cette gorge est situé l'établissement des eaux thermales de Saint-Gervais, découvertes en 1806 par Kiescher, célèbre pêcheur de truites. Cet établissement, dirigé par le docteur Nuy, est visité tout l'été par des malades et de curieux voyageurs qui suivent pour y arriver des avenues délicieuses, si bien décrites par MM. l'abbé Rey, Raoul-Rochette, Jules de Termes, etc.

« Sur le revers de la montagne de Varrens s'élève, exposé aux rayons du sud, le village de Passy, dont l'église offre dans les murs de son porche deux *ex-voto* romains, ou deux pierres tumulaires, qu'on suppose avoir été enlevées d'un village nommé Chèdre, qu'on aperçoit à une bonne lieue environ sur le même versant de la montagne. Tout porte à croire qu'il y a eu autrefois, sur l'emplacement où s'étale aujourd'hui ce village, une ancienne ville romaine, appelée Saint-Denis au moyen âge, et qui aurait été engloutie par quelque éboulement de la montagne. Ce qui confirme cette opinion, c'est qu'en creusant de nouvelles fondations sur ce terrain on a découvert quelques débris de fûts de colonnes. Il y a cinq ou six ans, on voyait encore sur cette montagne, à environ deux cents pieds au-dessus du village, un petit lac qui pouvait avoir quinze pieds de profondeur ; il a disparu, comblé par l'éboulement subit d'un des pics de Varrens. Autrefois pour aller à Chamouny, au pied du Mont-Blanc, on en faisait le tour ; maintenant l'espace qui le recouvre est traversé par la route.

« Ces bouleversements sont fréquents dans ces montagnes. Ils changent à chaque instant la face du pays et ensevelissent sous leurs ruines bien des mystères sur lesquels l'histoire des hommes restera toujours muette. »

— M. Ernest Breton a rendu compte à la 4e classe d'un mémoire très-intéressant de M. Poletti, relatif à plusieurs hypogées ou tombeaux découverts, en 1834 et 1836, à Cerveteri, entre Rome et Civita-Vecchia, la *Cere veteri* des anciens, l'une des plus puissantes cités de l'Étrurie. L'auteur a fait précéder son travail de considérations historiques d'un haut intérêt sur les arts étrusques. Il fait observer que, lorsque le peintre Cléophante vint de la Grèce en Italie avec Demarate, aïeul de Tarquin-l'Ancien, en 658 avant notre ère, il trouva à *Cere*, à Ardée, à Lanuvium et dans d'autres villes, des peintures remarquables et par-

faitement conservées qui dataient de plusieurs siècles. M. Poletti décrit ensuite ces monuments, dont les planches et le dessin architectonique sont joints à son mémoire, de manière à en donner une idée exacte et précise. L'un de ces tombeaux, tous creusés dans le roc, renferme deux espèces de fauteuils en pierre fort curieux ; et un autre, beaucoup plus vaste, deux salles de forme ronde et deux galeries. Les monuments de Cerveteri ont attiré l'attention de deux autres savants archéologues italiens, MM. Canina et Griffi, qui les ont illustrés par des ouvrages spéciaux. Celui de M. Poletti, quoique moins étendu, n'en est pas moins un document précieux que les amis de la science consulteront avec empressement et utilité.

— L'Institut Historique vient de faire une perte douloureuse dans la personne de l'un de ses membres les plus distingués, M. Ferdinand Thomas, architecte, secrétaire de la 4e classe. Membre de la Société depuis sa fondation, M. Ferdinand Thomas l'a constamment servie par ses travaux, par son assiduité aux séances, avec un zèle qui ne s'est démenti dans aucune occasion. Pendant la longue maladie qui nous l'a enlevé, c'était pour lui une souffrance de plus de ne pouvoir remplir ce qu'il appelait ses devoirs envers sa classe et envers l'Institut Historique. Il laisse en portefeuille plusieurs travaux qu'il se proposait de lire à sa classe : nous ne savons pas encore s'il y en a d'entièrement terminés. M. Ferdinand Thomas est mort chez sa sœur, au château de Valenton, dans les sentiments de la plus vive piété.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843) ; 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien ; 64e livraison, Le maréchal Gérard. — Sous presse : Le prince Adam Czartoryski.

Elogio storico di Francesco-Gianni da Francesco Fabi Montani. Rome, 1843 ; Brochure in-8.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1841, par M. le garde des sceaux ; 1 volume in-4°.

Grammaire raisonnée de la langue latine, par l'abbé J.-H.-R. Prompsault, aumônier de la Maison royale des Quinze-Vingts ; 1re partie, 2e livraison ; un demi-volume in-8°. Paris, 1843 (voyez le *Compte-rendu* de la 1re livraison, numéro 105 de *l'Investigateur*, page 149).

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier; tome II, numéro 3; livraison de juin 1843; dix feuilles in-8°.

Annali universali di statistica, economia publica, storia, viaggi e commercio; revue publiée à Milan sous la direction de M. Lampato, tome LXVII, livraison de juin 1843.

Bibliographie de la France ou *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie, et des cartes géographiques, gravures, lithographies, œuvres de musique;* paraissant tous les *samedis*, avec un feuilleton concernant tout ce qui se rattache aux intérêts de l'imprimerie et de la librairie; les vingt-sept premiers numéros de l'année 1843; chez Pillet aîné, libraire-éditeur.

L'Echo du Monde savant, travaux des savants de tous les pays; paraissant le *jeudi* et le *dimanche*, sous la direction de M. le vicomte de Lavallette, rédacteur en chef, et formant chaque année deux volumes in-4°; les numéros des six premiers mois de 1843 (dixième année), ou le tome IX de la collection.

L'Institut, journal universel des sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger. — IIe section (*mensuelle*) : Sciences historiques, archéologiques et philosophiques, sous la direction de M. Eugène Arnoult, propriétaire et rédacteur en chef; numéros 85, 86, 87, 88, 89 et 90, ou les six premiers mois de 1843.

L'Égypte sous Méhémet-Ali : *Population; — Gouvernement; — Institutions publiques; — Industrie; — Agriculture; — Principaux événements de Syrie pendant l'occupation égyptienne; — Soudan de Méhémet-Ali;* par P.-N. Hamont, médecin vétérinaire, ancien chef des haras du vice-roi d'Egypte; 2 volumes in-8°. Paris, chez Léautey et Lecointe, 1843.

Le Citoyen du monde, de Goldsmith, traduit de l'anglais par le comte L. Le Peletier d'Aunay, membre de l'Institut Historique; 2 volumes in-8°, 2e édition. Paris, chez Goujon et Milon.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; août 1843.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo Veneto di Science, Lettere ed Arti, e Biblioteca italiana, compilata da varii dotti nazionali e stranieri; livraison de juillet 1843.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef; tome XV, livraisons de septembre, octobre, novembre et décembre 1842.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Ce, RUE DE SEINE, 32.



MÉMOIRE.

HISTOIRE DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION EN EUROPE,

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XIXe SIÈCLE,

PAR M. H. ROUX-FERRAND (1).

Une histoire complète de la civilisation européenne serait une œuvre immense. La seule énumération de tous les objets que cette histoire aurait à embrasser effraie l'imagination. Elle devrait comprendre :

1° La relation exacte et détaillée de tous les événements politiques qui se sont succédés dans chacun des Etats de l'Europe et qui ont influé sur les autres Etats; 2° l'histoire des législations dans leurs diverses branches et de leurs progrès; 3° celle de l'introduction du Christianisme en Occident, des schismes, des hérésies et des sectes qui en ont retardé les progrès, ou qui ont nui à ses effets salutaires; 4° l'exposition également complète de l'état où se trouvait l'esprit humain et des connaissances qu'il avait acquises au commencement de l'ère chrétienne; de tous les changements qu'y ont produit, soit dans un sens progressif, soit dans un sens rétrograde, les invasions des Barbares, les croisades, les communications de l'Occident avec l'Orient et ensuite avec les autres parties du monde; 5° le récit des modifications successives également apportées dans les mœurs, les coutumes, dans l'état moral enfin des divers peuples de l'Europe, par les causes que nous venons d'indiquer et par beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer; 6° l'histoire de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; le tableau de la situation économique et matérielle des peuples de l'Europe aux différentes époques du moyen-âge; 7° l'exposition de toutes les découvertes qui se sont succédées si rapidement dans les temps modernes, auxquelles tous ces peuples ont pris part soit comme inventeurs, soit pour les perfectionnements et les applications; et enfin les conséquences qui en sont résultées pour la civilisation.

De même que tout se tient dans l'univers physique, tout est lié dans le monde moral, et ces deux mondes agissent constamment l'un sur l'autre. Ainsi toutes les questions, tous les problèmes qui sont relatifs soit à l'homme pris individuellement, soit aux agrégations d'hommes, à ces associations de familles qui forment les peuples, intéressent directement ou indirectement les améliorations et les progrès dont l'espèce humaine est susceptible. Des faits particu-

(1) 6 vol. in-8°, Paris.

liers et d'abord à peine aperçus, tels que la découverte d'une île dans l'Océan, l'introduction d'une plante alimentaire, peuvent contribuer à accélérer ou à modifier la marche de la civilisation.

L'ouvrage de M. Roux-Ferrand qui a pour titre : l'*Histoire des progrès de la civilisation en Europe*, ne pouvait dans six volumes in-8° embrasser, avec les développements et les détails qui, selon nous, auraient été nécessaires, tous les objets que nous venons d'indiquer. L'auteur s'est attaché avec intelligence aux principaux, à ceux qui ont exercé d'une manière évidente, incontestable, une grande influence sur la civilisation de l'Europe. En cela il a fait preuve d'un esprit judicieux et solide, et, de plus, son livre attache par le style et par la rapidité de la narration. Mais on y trouve plutôt le récit des événements et l'exposition des résultats de la civilisation que l'explication de ses progrès, que l'enchaînement philosophique des causes et des effets. M. Roux-Ferrand n'aurait pu, il est vrai, traiter son sujet sous ce point de vue sans rentrer dans le plan suivi par M. Guizot dans son *Cours d'histoire moderne*, lequel a aussi pour objet l'*Histoire de la civilisation en Europe*, ouvrage qui est un chef-d'œuvre.

Dans les limites où M. Roux-Ferrand s'est renfermé, il a dû négliger quelques matières ; d'autres présentent de grandes lacunes, de graves omissions.

Parmi les nombreuses et importantes questions que soulève le grand problème du progrès de l'humanité et qui ont été abordées par l'auteur, nous trouvons celle-ci : « Pourquoi la civilisation moderne, qui paraît destinée à se « répandre sur tout le globe, à l'éclairer, à réformer le genre humain, s'est-« elle développée seulement en Europe, lorsqu'en Asie et en Egypte il existait « depuis si longtemps des germes et un premier développement de civilisation « qui ont ensuite avorté ou n'ont produit que des fruits amers ? »

A ce sujet M. Roux-Ferrand, envisageant un côté de la question, le côté physique, a dit : « La douceur du climat, la fertilité du sol et la facilité des commu-« nications sont les conditions les plus nécessaires aux premiers progrès de la « civilisation ; elles se trouvent toutes en Europe. Aussi y voyons-nous la civi-« lisation très-ancienne.

« C'est dans les climats du Sud qu'elle a pris naissance ; elle se propagea en-« suite sur les côtes de la Méditerranée ; et, si la Grèce fleurit avant les autres « contrées de l'Occident, elle le doit surtout à son ciel et aux produits naturels « d'un climat bienfaisant.

« A des époques plus rapprochées, la civilisation se répandit en Europe, en « France et dans le Nord ; mais à mesure que ces dernières se sont policées, « elles ont fait des pas plus rapides et ont laissé leurs modèles en arrière. La « rigueur du climat impose aux peuples du Nord un travail plus opiniâtre et sou-« vent plus fructueux ; mais si cependant elle est telle que cette lutte emploie « tout leur temps et use leurs forces, si les besoins physiques absorbent tout, « l'intelligence ne peut se développer. C'est ce qui arrive à l'extrémité septen-

« trionale de l'Europe. Les Russes se sont civilisés fort tard et avec peine ; les « Lapons ne se civiliseront jamais... La nature du sol influe autant que le climat « sur ce développement intellectuel et moral de l'homme. Il est telles contrées « qui ne produisent aucun genre de végétaux propres à sa subsistance ; l'agri- « culture y est nulle et les moyens d'existence très-difficiles. En Europe ces pays « ne sont pas nombreux. »

Les circonstances qu'on indique ici, et qui sont purement matérielles, n'expliquent point pourquoi dans l'Egypte, dans la Perse, dans l'Indostan, les pays peut-être les plus fertiles du monde et où la civilisation avait fait d'assez grands progrès, non-seulement elle s'est ensuite arrêtée, mais elle a rétrogradé au point de laisser la barbarie et les ténèbres de l'ignorance s'y introduire de nouveau. Plusieurs causes y ont concouru ; mais il en est une dont on n'a peut-être pas remarqué toutes les conséquences, et qui a exercé l'influence la plus funeste sur tous les peuples de l'antiquité.

Les hommes dont l'intelligence était supérieure à celle de leurs contemporains, et qui, prêtres, poëtes ou législateurs, ont fondé les sociétés dans les temps anciens ; qui, au milieu de chaque peuple dans son enfance, ont été appelés à constituer le gouvernement, la religion et les lois, n'ont négligé aucune précaution pour que la nation à laquelle ils donnaient des institutions n'eût point de relation avec les autres peuples ; et ils ont tout fait pour qu'elle les considérât comme des ennemis, des impies, des êtres méprisables, des êtres impurs, parce qu'ils n'avaient ni le même culte, ni les mêmes mœurs, ni le même langage qu'elle.

Ce n'était point assez que l'Egypte, la Perse, l'Inde, la Chine, le Japon fussent séparés des autres contrées par des déserts, par de hautes montagnes, par de grands fleuves, par la mer ; les religions et les lois ont voulu, à ces obstacles physiques, en ajouter de moraux plus infranchissables, plus invincibles encore. Le peuple juif, imbu des mêmes idées, y est resté fidèle au point que, depuis tant de siècles qu'il n'a plus de patrie, il ne s'est point confondu parmi les peuples au milieu desquels il vit.

Nous ne voyons d'exceptions à cet égard que chez les peuples commerçants, tels que les Phéniciens, les Carthaginois, etc., qui devaient nécessairement suivre d'autres principes. Les Grecs n'avaient guère de relations qu'avec leurs colonies ; ils méprisaient et haïssaient tous les étrangers, qu'ils nommaient des *barbares*, et les Romains ne communiquaient avec les autres peuples que pour les soumettre à leur domination, les armes à la main.

Ainsi donc, en Asie comme en Afrique, et même alors en Europe, l'isolement des peuples, produit par les circonstances physiques, par la religion, les lois et les mœurs, n'a pas permis à ces nations ni de s'éclairer des lumières acquises par leurs voisins, ni de corriger les vices de leurs institutions primitives ; ils ont en quelque sorte été jetés pour toujours dans un moule primitif ; ils ont été tellement façonnés par les institutions qu'ils n'ont plus changé. De là cette immo-

bilité presque complète qui est un des caractères des peuples orientaux ; leur histoire constate qu'après être parvenus à un certain degré de connaissances et de civilisation ils se sont arrêtés pour ne plus avancer, si même ils n'ont pas rétrogradé.

A ces obstacles, qui ont dû limiter leurs progrès et en altérer les résultats, il s'en est ajouté d'autres qui ont exercé une influence presque aussi funeste. Nous voulons parler des invasions si fréquentes des peuples barbares, qui, ravageant et ruinant les pays les plus avancés en civilisation, dont ils convoitaient les richesses et la fertilité, y ont ramené l'ignorance et la barbarie, en étouffant sous un joug de fer les idées morales, et en faisant disparaître toutes les productions des arts et des sciences, tous les monuments enfin qui constataient les progrès de l'esprit humain.

Combien de fois, en effet, la Perse n'a-t-elle pas été ravagée et conquise par des peuples nomades, étrangers à ses mœurs comme à toute civilisation? Les mêmes fléaux n'ont-ils pas pesé sur l'Indostan? n'ont-ils pas réduit l'Égypte au misérable état où on la voyait naguère et d'où cherche à la faire sortir un homme habile en s'appuyant sur les lumières et la civilisation de l'Europe? Enfin nous pensons qu'il existe dans l'intelligence même des climats ardents une cause qui retarde les progrès de la raison et qui contribue à la retenir dans une sorte d'enfance. C'est la prédominance de l'imagination sur les autres facultés de l'esprit. En effet, lorsqu'elle n'a pas de contre-poids, l'imagination se complaît dans l'extraordinaire, dans le surnaturel et le merveilleux, et, par conséquent, dans le faux; une fois vivement frappée elle ne revient plus de ses erreurs et persiste dans les plus absurdes croyances.

En Europe, au contraire, si des invasions de peuples encore barbares ont fait pâlir et ont presque éteint pendant quelque temps le flambeau des sciences et des arts, elles ont affranchi du moins les peuples de la domination romaine qui étouffait toute émulation, toute vie sociale, tout esprit de patriotisme, de nationalité ; et ces Barbares, ayant eux-mêmes embrassé le Christianisme et s'étant peu à peu mêlés aux indigènes déjà soumis à cette religion, se sont trouvés avec le temps susceptibles d'entrer dans les voies de la véritable civilisation, qui ne pouvait se développer au milieu des mœurs corrompues et de la religion des Romains.

Mais, il faut le dire, car ce fait est capital, si les législateurs des sociétés et les fondateurs des religions de l'antiquité ont prescrit l'isolement aux nations qu'ils ont constituées, ils n'ont fait que suivre et formuler en lois des sentiments, des passions qui animaient alors les peuples et qui les dominaient entièrement.

Ces passions sont l'aversion et le mépris des peuples pour ceux d'une autre origine, d'une autre race que la leur, ou qu'ils considèrent comme tels. Nous les retrouvons, ces passions farouches, chez les tribus sauvages qui n'ont encore ni législateurs, ni lois écrites, qui ne sont conduites que par l'opinion, les idées, les croyances que les circonstances ont fait naître, et par les coutumes qui en ont

été la suite. Partout, à quelques exceptions près, les voyageurs ont trouvé ces sentiments de haine chez les peuplades les plus ignorantes qui n'avaient eu jusqu'alors aucune communication avec les nations plus avancées. Et quels étaient les résultats de ces passions haineuses, de ces profondes antipathies ? C'étaient inévitablement de fréquentes agressions armées, c'était la guerre, la guerre la plus atroce ! Et en effet on a rencontré dans toutes les parties du monde, même les plus reculées, les peuplades sauvages en guerre avec les tribus étrangères, et souvent la guerre éclatait entre celles qui, placées sur le même sol, n'auraient dû former qu'un seul corps, une seule famille.

Partout la force, l'adresse dans les combats, la férocité en honneur, et les travaux paisibles abandonnés aux femmes et aux prisonniers. Le sauvage, comme le barbare, n'estime que la guerre et la chasse.

Si les sentiments de sympathie et d'affection subsistent encore chez eux, car ils ne peuvent être entièrement étouffés, ils demeurent concentrés dans la famille, dans la tribu, ou dans la cité.

De la guerre devaient sortir, d'une manière également inévitable, d'une part l'esprit de domination et de conquête, de l'autre l'esclavage des vaincus. Dans le combat on a commencé par massacrer tout ce qui n'échappait pas en fuyant; dans quelques peuplades on a dévoré les prisonniers pour satisfaire à la fois la vengeance et la faim. Ensuite on a pensé qu'au lieu de tuer et de manger les prisonniers il serait plus profitable de s'en faire servir et de les employer à tous les travaux pénibles. Voilà le principe de l'esclavage. L'usage de faire des esclaves à la guerre est devenu général, universel; les Grecs mêmes, les moins barbares des anciens peuples de l'Occident, ont regardé l'esclavage comme une chose aussi juste que nécessaire. Aristote lui-même la considère ainsi, et il en fait l'éloge.

Partout la religion, loin de combattre ces funestes passions, cette fureur de guerres et de combats, venait les exciter encore et les sanctionner. Les dieux qu'on adorait étaient aussi féroces que les hommes ; souvent ils réclamaient, croyait-on, l'immolation des vaincus et se délectaient dans leur souffrances, dans leur agonie. Un bonheur éternel était promis aux guerriers les plus braves, les plus cruels, à ceux qui avaient tué le plus d'ennemis. En Grèce même, chez le peuple le plus ingénieux, le mieux organisé par la nature, par la civilisation, deux de leurs principales divinités étaient Mars et Pallas : Mars, le dieu de la guerre dans toute sa fureur, avec toutes ses horreurs, dans ce qu'elle a d'impétueux, de désordonné, d'implacable; Pallas, la déesse qui préside à la guerre faite avec habileté, avec prudence ; mais enfin c'était toujours la guerre.

Nous avons vu que de ces hostilités si fréquentes; de ces hostilités qui ravageaient, ruinaient et dépeuplaient plus ou moins toutes les contrées de la terre, était né l'esclavage, et que l'on n'épargnait le vaincu que pour se décharger sur lui des travaux pénibles, qui exigent l'emploi des forces physiques, les exercices militaires exceptés. Il en est résulté que l'agriculture, tous les métiers et les



arts industriels, le commerce même, ont été abandonnés aux esclaves et aux affranchis. Les hommes libres ne se sont réservé que le gouvernement, l'administration et les beaux-arts dans les pays où ils avaient fait quelques progrès, comme en Grèce et ensuite chez les Romains. En Egypte et dans l'Inde ils étaient sous la direction du corps sacerdotal et faisaient en quelque sorte partie de la religion ; ils servaient à l'exposition de ses symboles.

Ce mépris du travail manuel et industriel qui, dans les républiques comme dans la plupart des monarchies anciennes, empêchait l'homme libre de s'y livrer, avait pour conséquence d'entraver les progrès de l'industrie dans tous les genres, même ceux du premier des arts, l'agriculture, parce que ces esclaves, maintenus dans l'ignorance, et n'ayant aucun intérêt à améliorer, à augmenter les produits qui appartenaient à leurs maîtres, travaillaient machinalement et sans chercher à perfectionner les procédés qu'ils employaient.

Mais l'influence de l'esclavage sur les mœurs était bien plus funeste encore. Le maître était corrompu par les vices qu'engendre l'orgueil; l'esclave, par tous ceux que produisent l'avilissement et la bassesse. Ces déplorables résultats ont été si souvent et si éloquemment exposés qu'il est inutile d'en reproduire ici l'effrayant tableau.

Si on se rappelle en outre combien les nations s'affaiblissent au sein de la mollesse; que les pays les plus riches et les plus fertiles, les peuples autrefois les plus puissants, deviennent incapables de résister aux hordes barbares, mais aguerries et pleines de vigueur, qui tôt ou tard accourent pour s'en emparer ; que toujours ces Barbares faisaient disparaître les monuments des arts et des sciences, comment peut-il sembler étonnant que la civilisation ait toujours avorté, ou qu'elle ait été entièrement faussée, détournée de sa véritable route, non-seulement en Asie et en Afrique, mais en Grèce et dans l'empire romain, où toutes ces sources de corruption et de décadence existaient presque au même degré?

Ce n'est donc pas seulement à des causes matérielles et à la position géographique de ces grands empires d'Orient, qu'on doit attribuer leur chute successive, rappelée par Bossuet avec une si haute éloquence, mais encore aux causes morales que nous venons d'exposer.

Comment le genre humain a-t-il pu enfin sortir de cette voie de ruine et de perdition où il était engagé depuis tant de siècles ; comment a-t-il pu acquérir des idées plus saines de ses devoirs envers ses semblables ; comment ont pu se développer ces sentiments de justice et d'humanité qui, bien que déposés en germe dans toutes les âmes, se trouvaient comprimés et presque étouffés par les erreurs de l'opinion et par des passions funestes? Certainement il faut en attribuer l'initiative et la plus grande part au Christianisme.

Les peuples barbares, il est vrai, qui, après une lutte de plusieurs siècles, se sont substitués en Europe à l'empire romain, au peuple dominateur, n'étaient pas corrompus comme lui et surtout comme ses chefs; ils avaient des mœurs plus saines à quelques égards; mais enfin c'étaient les mœurs et l'ignorance des Bar-

bares : ils étaient féroces et ne connaissaient que la force matérielle, avec laquelle ils avaient subjugué des peuples amollis et dégénérés. Le sort des vaincus, déjà bien cruel, eût été encore plus affreux s'il n'avait existé alors une religion de paix et de charité qui vint enseigner aux vainqueurs la mansuétude et la modération, leur prêcher la pitié envers le faible dont la victoire les avait rendus maitres, et si les ministres de cette religion, les évêques surtout, n'étaient parvenus à exercer une salutaire influence sur ces Barbares.

Aux religions antiques, qui favorisaient ou du moins ne combattaient que faiblement les vices du cœur humain, qui n'attaquaient pas avec énergie cet esprit d'orgueil et de domination, ce mépris de l'humanité qu'on a vu prévaloir dans les temps anciens, vint peu à peu se substituer et se répandre une religion qui, attribuant à tous les hommes une même origine, un même Créateur, un même père, enseignait et commandait à tous les peuples la paix, la concorde et la charité, comme les seuls moyens de plaire à la Divinité et d'obtenir une éternelle félicité dans la vie future.

Cette religion, qui condamnait les principes de l'ancienne politique pour les remplacer par de nouveaux, favorables aux faibles, qu'elle réhabilitait aux yeux des forts, ne produisit pas néanmoins, pendant bien des siècles, tout le bien qui devait résulter de sa doctrine. Princes, guerriers, sujets, les grands et les petits semblèrent se convertir : l'esprit fut persuadé et même la foi fut vive ; mais le cœur, les sentiments et la volonté, si difficiles à changer lorsqu'il s'agit de vaincre l'égoïsme, de faire prévaloir sur les passions personnelles, sur la soif de la vengeance et sur de vieilles opinions, les idées et la pratique du dévouement et du pardon des offenses, résistèrent ou s'efforcèrent d'éluder les préceptes de la loi nouvelle. Dès lors commença dans le monde moral une lutte qui devait se prolonger bien longtemps. En Asie, où la religion du Christ avait pris naissance, et dans ce Bas-Empire où les âmes étaient lâches et l'esprit sophistique, on discuta, on disputa sur le dogme, sur la discipline, sur les pratiques extérieures du culte; mais la charité et l'amour du prochain, en quoi consistent le fond et l'essence même du Christianisme, ne firent que peu ou point de progrès, et souvent, au contraire, on vit les querelles s'envenimer et les haines s'accroître à l'occasion d'une religion de paix, de douceur et de bonté.

Dans l'Occident et au milieu des Barbares, le combat contre les mœurs guerrières et féroces des conquérants ne fut ni moins long, ni moins vif. Dans la jeunesse et la force de l'âge, le guerrier suivait la fougue de ses passions, se révoltait contre des préceptes qui contrariaient son ambition et ses habitudes, ou du moins il les mettait en oubli. Devenu vieux et à l'approche de la mort, il reconnaissait ses fautes et tâchait de se réconcilier avec Dieu par des largesses envers les églises et les monastères, par des pratiques de dévotion ; mais le mal n'en était pas moins fait, et le Christianisme, ne pouvant encore changer le cœur du puissant, consolait du moins le faible et l'infortuné.

Un grand nombre d'événements et de découvertes, qui se succédèrent peu

dant la longue période du moyen âge, vinrent seconder les efforts de cette religion qui devait un jour faire triompher la saine morale, et concourir, en donnant aux esprits une activité nouvelle, au développement et à la rectification des idées ; ils favorisèrent ainsi la civilisation. Tous les faits cependant ne pouvaient être également favorables, également heureux, et il en est qui rembrunissent singulièrement le tableau.

C'est au récit de ce concours du Christianisme et de toutes les circonstances qui ont secondé ou retardé ses succès, de tous les événements qui ont hâté ou suspendu temporairement la marche de la civilisation en Europe, que M. Roux-Ferrand a consacré son important ouvrage.

Prenant son point de départ au commencement de l'ère chrétienne, l'auteur a rappelé d'abord l'état où se trouvait alors l'empire romain, c'est-à-dire la moitié du monde.

Il a tracé avec autant d'exactitude que de talent le tableau de la politique de cet empire, de son gouvernement, de son administration, qui s'étendaient sur tout l'Occident et sur une partie de l'Orient. A ce tableau, ou plutôt à cette suite de tableaux qui nous exposent les diverses phases du grand empire, il en a joint d'autres qui nous font voir avec la même vérité et dans leurs transformations successives, les lois, les mœurs, les arts, les sciences, la littérature et la philosophie; enfin les combats de la religion contre les hérésies. Il a très-bien signalé les vues profondes qui ont miné, jusque dans ses fondements, la civilisation romaine, entée en grande partie sur celle de la Grèce, vices qui ont entraîné nécessairement et fatalement non-seulement la chute de son système gouvernemental et administratif, mais la ruine de la société tout entière. Il a fait voir, de la manière la plus évidente, que, dans l'état de scepticisme presque universel et d'égoïsme, dans cette absence de fondements solides pour la morale, qu'au milieu de cette férocité et en même temps de ce mépris pour les droits et la dignité de l'homme qui régnait généralement, il était indispensable qu'une lumière nouvelle, venant à changer entièrement les croyances et les idées des peuples, donnât en quelque sorte une autre existence, une vie nouvelle à la société, et l'arrachât à la profonde corruption qui la dévorait et dissolvait ses éléments.

Heureusement cette lumière avait apparu au monde dans l'Evangile, et elle substitua un spiritualisme pur, des sentiments de charité et de dévouement, à la personnalité et au matérialisme presque exclusifs de ces temps déplorables.

Mais ce n'était pas encore assez pour briser cette organisation uniforme, cette accablante domination, ce réseau de fer dans lesquels Rome avait enserré et sous lesquels elle étouffait tous les peuples de son vaste empire.

Il fallait à la puissance toute morale du Christianisme ajouter une force physique qui, en démembrant l'empire, allât rompre jusque dans la capitale l'anneau auquel se rattachaient les chaînes du genre humain. Alors tout changea dans l'existence des peuples, dans leurs relations morales et matérielles. Malheureu-

sement cette force physique fut employée par des peuples barbares; elle fut accompagnée d'horribles dévastations, de cruelles injustices, et la nouvelle société naquit au milieu du sang et des larmes. Les peuples du Nord, en se substituant par la conquête à l'autorité impériale, dépouillèrent les vaincus d'une partie des propriétés qui avaient échappé à l'avarice des Romains; et, sans l'intervention des évêques dans les Gaules et en Espagne, des papes en Italie, les maux de la conquête eussent été, comme on l'a dit, bien plus grands encore. Mais, comme nous l'avons fait remarquer aussi, les vainqueurs, en recevant le baptême, ne pouvaient subitement changer d'habitudes et de caractère; ils n'en furent pas moins des maîtres durs et orgueilleux pour leurs sujets, pour leurs serfs, des ennemis cruels pour leurs voisins.

Après le récit des invasions des peuples barbares et de la première formation des diverses nationalités qui s'établirent peu à peu sur les débris de l'empire romain, M. Roux-Ferrand, arrivant au règne de Charlemagne, expose avec le même talent et le même bonheur les efforts de ce puissant génie pour rattacher entre elles toutes les provinces, toutes les contrées sur lesquelles il était parvenu à étendre son pouvoir, afin d'y établir l'unité par un gouvernement ferme, mais plus équitable que celui de Rome. Cette noble tentative n'eut, comme on sait, qu'un succès éphémère. Après sa mort tout se sépara, et le morcellement même de son empire s'organisa par la féodalité. M. Roux-Ferrand aurait pu faire observer que, si l'ambition des chefs aspirait vivement et partout à l'indépendance; que, s'ils voulaient s'affranchir de toute autorité supérieure, les peuples eux-mêmes n'avaient alors aucune sympathie pour l'unité. La vie, dans les villes et dans chaque district des provinces, était depuis longtemps une vie municipale, une vie qui tendait à se localiser. Le pouvoir central venait de l'étranger, et, s'étant toujours montré oppressif, les habitants ne le considéraient qu'avec effroi et comme la source d'où découlaient la tyrannie et les rapines.

Aussi cette unité disparut-elle presque entièrement, et les liens qui rattachaient les vassaux entre eux et au suzerain furent bien faibles. La hiérarchie de l'Eglise elle-même fut sur le point d'être absorbée par la féodalité.

Tout se divisa dans le moyen âge, pour composer ensuite de petites agglomérations, de petites associations, qui se parquèrent et se barricadèrent le mieux qu'elles purent contre l'oppression. Mais ce ne fut qu'au XII° siècle que les habitants des villes, que les communes, à l'abri de leurs murailles, parvinrent à conquérir ou à acheter un peu de sécurité, et à faire respecter les priviléges qu'ils avaient acquis par de longs sacrifices et de longs efforts.

Jusque-là dans toute l'Europe les populations se trouvaient pour ainsi dire à la merci des descendants des hommes de la conquête et de ceux des indigènes qui étaient demeurés ou devenus riches et puissants.

Enfin les peuples s'aperçurent qu'ils étaient plus malheureux sous la domination des nombreux tyrans qui les opprimaient que sous celle d'un seul maître, d'un monarque, réellement investi du pouvoir souverain. Non-seulement les co-

lons, les *serfs* (nouvelle forme de l'esclavage) subissaient le joug le plus dur, et n'eurent pendant longtemps aucun moyen de s'affranchir ni même d'adoucir leur sort, mais les marchands et les voyageurs étaient dépouillés et souvent massacrés par les seigneurs féodaux, aussi avides que farouches, dont les sicaires et les valets s'élançaient des donjons et des châteaux forts sur tout ce qui leur offrait une proie.

Ainsi le commerce était nul et l'agriculture restait sans protection et sans encouragement ; ainsi ceux qui souffraient (c'était presque tout le monde) désirèrent par instinct revenir à l'unité, car ils ne voyaient que le suzerain, que le roi qui pût leur prêter le secours de son autorité.

S'appuyant de leur côté sur les communes, sur la masse des populations, les rois commencèrent une lutte, qui dura des siècles, avec la féodalité, avec les grands vassaux, afin de ressaisir partout le pouvoir souverain qu'ils n'exerçaient que dans leurs domaines. Ils réussirent enfin dans cette grande entreprise en France, en Espagne et dans plusieurs États inférieurs de l'Europe ; mais en Allemagne, où la couronne impériale était élective, et en Italie, non-seulement les grands feudataires, qui se considéraient comme des princes souverains, mais encore de riches et puissantes cités, qui aspiraient à se gouverner elles-mêmes, résistèrent et opposèrent un invincible obstacle au rétablissement d'un gouvernement central ; maintenant encore l'unité n'y existe pas.

M. Roux-Ferrand, prenant pour guides nos meilleurs historiens, raconte d'une manière aussi lucide qu'attachante l'histoire de cette lutte si curieuse, qui, avec celle qui s'établit entre les papes et les rois sur les limites des pouvoirs spirituels et temporels, remplit une grande partie du moyen âge. Il montre l'influence des croisades, de ces longues et sanglantes guerres qui, en éteignant beaucoup d'illustres familles, en ruinant la plupart des petits vassaux, facilita l'émancipation des habitants des villes et des serfs des campagnes. Il indique les heureux résultats des communications entre l'Orient et l'Occident. En effet, le réveil de l'esprit humain en Europe date de cette époque, où l'aspect de nouvelles mœurs, de nouveaux arts, de nouveaux climats, agrandit l'horizon des idées jusque-là si borné, et donna au commerce un premier développement qui depuis n'a fait que s'accroître.

Les Arabes, alors moins ignorants, plus civilisés que les peuples occidentaux, et qui, pour propager leur foi, avaient envahi plusieurs contrées de l'Europe, firent connaître, mais plus souvent dans des traductions que dans le texte, quelques-uns des chefs-d'œuvre des Grecs, et rattachèrent ainsi au moyen âge la chaîne des connaissances de l'antiquité, avant même que la prise de Constantinople et la fuite de ses habitants eussent répandu en Europe tous les trésors littéraires de cette ancienne civilisation. Remarquons cependant que ces fréquents rapports avec les peuples de l'Orient, chez lesquels l'imagination domine à tel point que leur esprit est surtout avide du merveilleux et du surnaturel, devinrent contagieux pour les âmes naïves des Occidentaux, faussèrent alors

leur littérature et retardèrent parmi eux les progrès de la raison. De là leur passion pour les romans et les récits où des êtres fantastiques commandent à la nature et dirigent les événements ; de là les croyances aux sortiléges, à l'astrologie judiciaire, qui se prolongèrent jusqu'aux siècles derniers et n'ont pas même encore totalement disparu.

En même temps que M. Roux-Ferrand expose avec clarté la marche des événements politiques, il rappelle les circonstances qui ont successivement modifié les idées et les coutumes des peuples de l'Europe. Après avoir montré par des citations bien choisies ce qu'étaient les mœurs publiques et privées aux différentes époques du moyen âge, il captive l'attention par le récit non moins important des phases diverses de la discipline, de la hiérarchie et de l'autorité de l'Eglise romaine ; il passe en revue chronologiquement les hérésies qu'elle a eu à combattre, et le sort de ces hérésies qui ont fini par disparaître devant l'imposante unité du catholicisme. Il n'a pas oublié de relater les principales décisions des conciles qui ont tant contribué à son triomphe ; celles aussi qui mettent sous nos yeux, comme s'ils étaient encore présents, les vertus, les vices des ecclésiastiques, des moines et des laïques de toutes les classes, les opinions et les idées si souvent égarées par la barbarie et l'ignorance de ces temps.

L'auteur trace ensuite un tableau attachant, mais un peu trop restreint, des grandes découvertes qui, à partir du XIVe siècle, se sont succédées si rapidement, et ont donné à la civilisation européenne une impulsion, un essor qui ont sans cesse accéléré son mouvement progressif, comme celui que les corps physiques doivent aux lois de l'attraction :

L'invention ou l'importation de la boussole, si capitale pour la navigation ; celle de la poudre à canon, qui a désarmé en quelque sorte les soutiens de la féodalité et changé l'art de la guerre ; celle de l'imprimerie, dont la portée a été immense pour les progrès de l'esprit et de la raison, et dont la puissance croit encore chaque jour ; la découverte des *Pandectes*, si utile aux progrès de la jurisprudence ; l'invention du télescope, qui nous a révélé de nouveaux mondes dans les cieux, tandis que Christophe Colomb en découvrait un sur notre globe.

M. Roux-Ferrand nous paraît donc avoir réussi à expliquer, à faire bien apprécier la marche générale de la civilisation en Europe ; mais, dans le récit des événements dont se compose l'histoire des peuples européens, il nous semble qu'il a glissé trop légèrement sur les circonstances et les faits particuliers à chacun de ces peuples, faits qui ont modifié et même faussé, du moins temporairement, leur civilisation, de manière que chacune des nations de l'Europe présente aux yeux de l'observateur une physionomie différente.

En effet, la civilisation européenne, bien qu'elle offre des caractères généraux, n'est pas la même en Angleterre, en Espagne, en France, etc. Nous sommes convaincus que dans l'avenir ces différences s'effaceront en partie, par suite des relations entre les peuples chrétiens, qui deviendront de plus en plus fré-

quentes, de plus en plus intimes au sein de la paix, laquelle, nous l'espérons, ne sera pas de longtemps troublée. Mais ces différences, cette physionomie particulière, et les obstacles divers que rencontre chaque nation dans ses efforts en faveur des améliorations et des progrès, auraient été utiles et intéressants à présenter dans l'histoire de la civilisation européenne. M. Ferrand en a seulement touché quelques points.

Nous allons essayer d'y suppléer le plus rapidement et le moins mal qu'il nous sera possible, regrettant beaucoup que M. Roux-Ferrand ait omis de couronner par là l'œuvre si importante et si consciencieuse dont il a enrichi l'histoire et la littérature.

En commençant notre revue succincte par le nord-ouest de l'Europe, nous trouvons une île qui comprenait jadis deux royaumes, l'Angleterre et l'Ecosse, maintenant réunis, et, à côté de cette île, une autre moins grande qui, conquise par elle, porte encore les stigmates de la conquête et en subit les cruelles conséquences.

L'Angleterre a été elle-même plusieurs fois conquise, comme chacun sait. Sans remonter au delà du moyen âge, nous voyons des peuples germains, les Saxons et les Angles, venir se substituer à la domination romaine, et bientôt après les Danois s'efforcer de s'emparer à leur tour de l'île britannique. Un héros la délivra de ces nouveaux dominateurs. Le grand Alfred, après avoir vaincu les Danois, qu'il força de se soumettre et qui la plupart embrassèrent le Christianisme, donna comme Charlemagne des lois à son pays. Ces lois, ainsi que celles de Canut et d'Edouard-le-Confesseur, toujours révérées comme la mémoire de leurs auteurs, conservèrent une grande influence sur la législation, malgré les invasions et les révolutions postérieures. En avançant, nous voyons les Normands, établis en France, et leur duc, un des grands vassaux du monarque français, traverser le détroit avec une armée de seigneurs féodaux, se trouver, après une seule bataille, maître de l'Angleterre, dompter Saxons et Danois, et établir au milieu d'eux, au-dessus d'eux, le système féodal le plus dur. Toutefois il n'abolit pas entièrement les lois d'Alfred et d'Edouard, mais il les modifia pour les appliquer au régime nouveau. Depuis lors, cet usage s'est toujours conservé. Sans abolir les anciennes lois, on y apporte successivement les changements que les nouveaux besoins de la société exigent. Ainsi les lois anglaises forment une collection immense de décisions législatives dont la connaissance nécessite les plus longues études, et qui portent encore l'empreinte des temps de barbarie pendant lesquels elles ont été élaborées.

Arrivés au XIIIe siècle, nous voyons le pouvoir royal, presque absolu depuis la conquête, rencontrer sous Jean, surnommé Sans-Terre, de la part des barons, des obstacles qu'il ne put surmonter. Ce prince fut contraint de signer la grande charte. Dans ce nouveau pacte les intérêts du peuple ne furent pas entièrement omis par ces fiers barons : il y fut stipulé que nul Anglais libre ne pourrait être jugé que par ses pairs ; que, sans un jugement légal, il ne pour-

rait être mis à mort, banni, ni détenu, ni même privé de ses moyens d'existence (1). Le peuple, reconnaissant de ce bienfait, conserva pour la haute noblesse une sorte de sympathie qui a contribué à fonder son pouvoir. A ces premières garanties contre les abus du despotisme succéda, sous Edouard Ier, l'introduction dans le conseil, qui prit alors le nom de parlement, de plusieurs députés des villes et des bourgs : telle fut l'origine des deux Chambres, et la nation anglaise donna l'exemple d'un gouvernement représentatif, qui cependant devait passer par bien des vicissitudes et des phases différentes. En effet, sous les Tudors la royauté ressaisit le pouvoir absolu. Henri VIII régna par la terreur, qui paralysa même le parlement. Ce monstre, qui, pour satisfaire ses passions, répandit le sang de ses épouses et se sépara de l'Eglise romaine, osa aussi s'emparer de la puissance spirituelle et de la suprématie religieuse.

Plus tard une forte réaction eut lieu : les Anglais, incapables de supporter plus longtemps le joug que les Tudors leur avaient imposé, se réveillèrent et, mêlant le fanatisme religieux au zèle pour la liberté politique, commencèrent sous Charles Ier cette longue et sanglante lutte dans laquelle Charles succomba, et qui finit par l'expulsion des Stuarts. Un nouveau monarque, qui ne tenait à leur dynastie que par sa femme, dut reconnaître en montant sur le trône les droits de la nation et promettre de les respecter. Malgré ces discordes intestines, le commerce s'étendit ; d'importantes colonies furent fondées et les richesses affluèrent au sein de la Grande-Bretagne. Les lords, dont l'influence avait été un moment éclipsée par celle des communes pendant les grandes crises de la guerre civile, reprirent un ascendant qui depuis n'a fait que s'accroître. Puissants par leurs domaines héréditaires, et augmentant encore leurs possessions au moyen du lucre des grands emplois, tant en Angleterre que dans les colonies, ils constituèrent enfin cette aristocratie qui tient et dirige les rênes du gouvernement. Le droit électoral approchant par son étendue du vote universel, les lords ont exploité cette erreur de la loi et se sont rendus maîtres des élections, et, par elles, de la Chambre des Communes. Ils dictent le vote à leurs nombreux tenanciers (fermiers) et à presque tous les cultivateurs. Dans la classe industrielle même, quelle immense clientèle entoure nécessairement de puissantes familles, qui possèdent des revenus de plusieurs millions, dont les dépenses et les consommations font vivre une foule de fabricants et de marchands de toute espèce ! Si à cela on ajoute que, par suite d'une déplorable coutume, les candidats corrompent les électeurs, et achètent en quelque sorte leur siége, quels nouveaux moyens d'action ce honteux trafic n'offre-t-il pas aux lords pour

(1) «Nullus liber homo capiatur, vel emprisonetur, vel dissesietur de libero tenemento suo, vel libertatibus, vel liberis consuetudinibus suis ; aut utlagetur, aut exuletur, aut aliquo modo destruatur : nec super eum ibimus, nec super eum mittemus, nisi per legale judicium parium suorum, vel per legem terræ. Nulli vendemus, nulli negabimus aut differemus justitiam vel rectum.» (*Magna Charta*, cap. XXIX.) C'est dommage que des dispositions si justes, si libérales, soient exprimées dans un latin aussi barbare.



faciliter aux candidats qu'ils préfèrent l'entrée du parlement? Ainsi les lords, composant la Chambre haute et disposant de la majorité dans celle des Communes, dictent les lois et gouvernent l'Angleterre. Monarchie de nom, elle est réellement une aristocratie.

A ce régime si abusif y a-t-il quelques compensations, quelques correctifs? Oui : d'abord l'amour si vif de la patrie, qui n'abandonne jamais le cœur d'un Anglais; l'excellente éducation des lords, leur haute intelligence, qui ne leur permet pas de rester indifférents sur le sort du peuple, pourvu que leurs prérogatives et leur suprématie soient maintenus; qui leur fait comprendre qu'il faut ouvrir leurs rangs aux grands talents et aux grands services rendus à l'Etat par tout Anglais, à quelque classe qu'il appartienne. Ils renouvellent la vie qui anime le premier corps de l'Etat en transfusant dans ses veines tous les esprits supérieurs et tous les grands caractères qui surgissent dans le pays.

Voilà pour la politique, pour le gouvernement. Examinons maintenant le côté économique et industriel de l'Angleterre. L'aristocratie, possédant la terre et la culture, ne pouvant donner l'existence qu'à la minorité d'une exubérante population, la classe moyenne et la masse des prolétaires durent se livrer au commerce, à tous les genres d'industrie, à chercher dans la navigation, dans le négoce, dans les colonies et leurs produits, dans les manufactures surtout, des ressources sans lesquelles ces classes si nombreuses n'auraient pu vivre. Le peuple anglais s'y est porté avec ardeur, avec persévérance; car il est laborieux, patient, ingénieux. On ne doit donc pas être surpris qu'il ait acquis la supériorité industrielle sur les nations du continent. Les Anglais ont été les fabricants et les pourvoyeurs de l'Europe et du monde pour les objets d'utilité, de commodité et de luxe; mais les grands profits qui devaient en résulter se sont concentrés, comme il arrive toujours, dans un petit nombre de mains. Néanmoins le peuple subsistait sans trop souffrir. Deux circonstances ont agravé les maux de ce peuple et rendu son sort intolérable : 1° la dette de l'Angleterre, qui, par suite des guerres onéreuses qu'elle a soutenues pour conserver la domination des mers et pour écraser Napoléon, s'est élevée à la somme énorme de 19 milliards, et qui n'a été que peu réduite depuis la paix; 2° les progrès successifs de l'industrie dans toutes les contrées de l'Europe. Cette industrie rivalise maintenant avec celle des Anglais, et tend à remplacer par des produits indigènes tout ce que l'Angleterre fournissait jadis. Ainsi les débouchés diminuent et s'obstruent pour les produits anglais, qui, multipliés par les machines, s'accumulent nécessairement.

De là, d'une part, l'accroissement du prix des denrées causé par l'augmentation des impôts nécessaires pour servir l'intérêt de la dette et pourvoir à toutes les autres charges de l'Etat, qui enflent de plus en plus un budget déjà si lourd; de l'autre, la diminution des salaires, par suite de ces immenses fabrications dont il faut se débarrasser à tout prix; de là, enfin, l'obligation de chercher en tout lieu et par tous les moyens des consommateurs, des populations

qui reçoivent ou à qui on impose les marchandises anglaises, telles que l'opium aux Chinois, etc.

Cette situation d'une nation forcée de ne considérer dans ses relations avec l'étranger que l'intérêt de son commerce la rend égoïste et lui ôte tout esprit de générosité et de grandeur. Malgré les efforts de l'industrie anglaise et les prodiges qu'elle a enfantés, malgré toute l'habileté de la diplomatie britannique, chaque jour la misère augmente en Angleterre par le défaut d'équilibre entre les salaires et le prix des denrées ; le peuple est menacé d'y mourir de faim.

Un pareil état de choses est déplorable, effrayant pour l'avenir. Si la civilisation devait toujours amener de tels résultats, il faudrait en redouter les progrès. Qu'y a-t-il en effet de plus triste, de plus affreux, que l'aspect d'une population pleine de courage et d'activité, qui, malgré le travail le plus assidu, le plus pénible, ne peut parvenir à gagner sa subsistance? Voilà pourtant le spectacle que présente l'Angleterre.

Remarquons aussi ces singularités, ces contrastes dans les mœurs et dans les lois, que nous offre dans ce pays la civilisation la plus avancée à certains égards, mais encore emmaillotée dans les langes de la féodalité : des condamnations pour crimes de félonie ; des finances en partie assises sur les bases de l'Echiquier de la conquête ; une intolérance religieuse digne du moyen âge ; des actes de barbarie, tels que la vente de femmes en plein marché ; une législation civile inextricable qui ruine les plaideurs et ne permet pas aux pauvres d'obtenir justice.... Certes, nous ne reconnaissons pas là les effets d'une civilisation saine, régulière, qui avance dans les véritables voies du progrès, et qui est destinée à améliorer le sort du plus grand nombre d'hommes existants sur la terre.

Portant les regards au sud de l'Europe, envisageons maintenant l'Espagne, qui fait de si grands efforts pour marcher avec l'Europe dans cette voie du progrès, et pour remplacer aussi chez elle le pouvoir absolu par un gouvernement pondéré.

Puissante et riche encore, tandis qu'après une lutte héroïque de huit siècles ayant repoussé la domination arabe elle pouvait faire entendre ses vœux, faire comprendre ses besoins par la voix des Cortès, elle était alors la nation prépondérante. Fière de la vaste étendue de sa domination dans les deux continents, de l'éclat qu'avait jeté sur elle la découverte du Nouveau-Monde faite sous ses auspices, elle était loin de prévoir que cette même découverte et les immenses richesses métalliques qu'elle tirait de ses colonies deviendraient un jour pour elle une cause d'affaiblissement et de ruine.

Lorsqu'un prince étranger à ses mœurs, né dans le nord de l'Europe, fut devenu par sa mère héritier de la couronne des Espagnes ; lorsque ensuite, élevé sur le trône impérial, Charles-Quint se crut tout-puissant, il pensa qu'il était au-dessous de lui de consulter sur le gouvernement, sur l'administration de ses Etats héréditaires, les délégués des cités et des provinces. Il les congédia pour

les remplacer par des conseillers la plupart étrangers comme lui à l'Espagne. De cette époque commence cette longue série des fautes et d'erreurs qui ont amené le dépérissement graduel de ce beau pays et son abaissement en Europe.

Quand on considère l'énergie du caractère espagnol, énergie à laquelle s'unissent une patience, une ténacité extrêmes, n'est-il pas étonnant, lorsqu'on voyage en Espagne, de voir dans la plupart des provinces les habitants, livrés à la paresse, à l'inaction ; l'agriculture et le commerce négligés, presque abandonnés; de trouver une contrée, traitée avec prédilection par la nature, ne présenter presque partout que le spectacle du dénûment et de la misère? Mais si la nature lui avait préparé une heureuse destinée, les institutions humaines et de fatales circonstances ont fini par tarir dans son sein les sources d'abondance et de prospérité, et le pays qui devait être un des plus riches de l'Europe en est devenu un des plus pauvres. Plusieurs causes ont concouru à entraîner l'Espagne dans la voie désastreuse qui l'a enfin conduite à ce déplorable état. Il suffit de les rappeler ; car, dans leur évidence, elles sont présentes à l'esprit de toutes les personnes qui ne sont pas entièrement étrangères à son histoire.

1º L'émigration des Maures, de ce peuple qui, après avoir conquis presque toute l'Espagne, y avait introduit l'abondance avec l'agriculture, le commerce et les arts.

2º Le grand nombre de monastères des deux sexes qui couvrirent en quelque sorte le sol espagnol et développèrent des habitudes de contemplation et d'ascétisme qui, en détournant l'attention des intérêts temporels, ralentit les mouvements et l'activité du corps social. Cette multitude d'individus voués au célibat s'opposait aussi aux progrès de la population, si notablement réduite depuis le départ des Arabes.

3º L'établissement de l'Inquisition qui, après avoir persécuté les musulmans et les juifs et les avoir forcés à fuir, excita ensuite, au milieu des chrétiens eux-mêmes, des sentiments d'inquiétude, de défiance et de crainte, qui ont fini par isoler les habitants les uns des autres, et n'ont pas permis à l'esprit d'association de s'établir et de travailler à l'œuvre de la civilisation.

4º La conquête d'une grande partie du continent américain, laquelle offrant, avec l'appât des richesses, un théâtre où l'énergie, l'intrépidité et l'activité castillanes pouvaient se déployer en liberté, devint une nouvelle cause d'émigration et de dépopulation.

5º Enfin, quand les *conquistadores* et leurs successeurs eurent exploité par les bras des Indiens les mines si abondantes du Nouveau-Monde, lorsque l'Espagne fut inondée de l'or et de l'argent du Pérou et du Mexique, ce flot éblouissant de richesses métalliques dut nécessairement confirmer encore ses peuples dans ces habitudes de paresse et d'inaction que les causes déjà indiquées leur avaient fait contracter. A quoi bon, disaient-ils, se courber péniblement sur une bêche, demeurer constamment fixé sur la trame d'un tissu, ou fatiguer ses bras à lever de lourds marteaux, lorsque des millions d'Indiens, nos esclaves,

travaillent pour nous, et que chaque jour amène dans nos ports les riches produits de leurs sueurs? Profitons aussi des conquêtes de nos compatriotes.

Si à tout cela on ajoute que l'Espagne a été longtemps soumise à des princes aussi cruels, aussi impitoyables qu'absolus, dont le bon plaisir, guidé par un sombre fanatisme, par une politique soupçonneuse, était la seule loi depuis l'abolition des Cortès; si on se souvient que ses provinces, déjà séparées par des chaines de montagnes, par des espaces stériles et sablonneux, par le défaut de routes, ont formé pendant une grande partie du moyen âge des royaumes indépendants; que cette péninsule enfin est située dans un climat chaud dont l'influence oppose encore un obstacle à l'activité de l'homme, comment ses habitants eussent-ils pu résister à toutes ces causes d'inaction et ne pas croupir dans la paresse!

Et lorsque peu à peu les trésors du Nouveau-Monde vinrent à s'écouler de l'Espagne pour se répandre dans toute l'Europe, lorsque l'énergie native du caractère castillan fut réveillée par la pauvreté qui remplaçait la richesse, par l'aiguillon du besoin, par la disette qui remplaçait l'abondance, il ne lui vint pas à la pensée de reporter vers le sol des regards depuis longtemps dirigés vers d'autres objets; non, il se leva, il arma son bras, non plus pour envahir des contrées inconnues et pour subjuguer leurs sauvages habitants, mais pour arracher à des compatriotes l'or qui leur restait, pour dépouiller le voyageur et le marchand qui se hasardaient encore au milieu des rochers et des routes à peine tracées de sa patrie.

La masse des classes inférieures se partagea en deux parties : les hommes paisibles, se contentant de peu, de cet absolu nécessaire, si restreint dans les pays chauds, qui mirent leur unique jouissance dans le repos et l'inaction ; et les hommes violents, énergiques, qui, préférant à cette vie de privations une existence pleine de périls, mais qui s'accordait mieux avec leurs penchants, se livrèrent au brigandage et osèrent se mettre en guerre ouverte avec les lois et la société.

Est-il surprenant que, dans une telle situation, avec de pareils antécédents, avec des classes inférieures animées de semblables passions et plongées dans l'ignorance, les idées de liberté et d'émancipation qui ont pénétré en Espagne avec les Français aient engendré des convulsions si violentes, des luttes si longues et si acharnées? La consolidation d'un pouvoir régulier, le rétablissement de l'ordre et de la paix ne devaient-ils pas être une œuvre laborieuse, difficile, qui ne pouvait s'accomplir qu'à l'aide du temps? Mais il existe au-dessus de cette population fougueuse, indisciplinée, une classe d'hommes éclairés, pénétrés du plus ardent amour de leur pays, et qui sont pourvus, eux aussi, de la patience, de l'énergie et de la fermeté inébranlable qui sont l'apanage de tout Espagnol. Ces hommes, en qui réside l'espoir du pays, connaissent la route qui doit, à travers une multitude d'obstacles, les conduire à des temps plus heureux, à la régénération de l'Espagne, et nous ne doutons pas du succès de leurs généreux efforts.

On ne peut songer à l'Italie, et par la pensée aborder cette contrée célèbre qui, pendant une si longue suite de siècles, a fait les destins du monde, sans éprouver une vive émotion, un sentiment de respect, comme si l'on tentait de pénétrer dans le lieu sacré d'où sont émanés les décrets de la Providence divine.

En effet, quand on considère le berceau si frêle du vaste empire romain qui a dicté ses lois à tant de peuples, à tant de provinces qui sont aujourd'hui des royaumes, on est frappé d'étonnement à ce prodigieux spectacle, et cette impression s'accroît encore en voyant que la capitale de cet empire a ensuite gouverné l'Europe par l'autorité de la religion, après l'avoir dominée par la force des armes.

Mais le pays qui a enfanté ces merveilles, où ces événements à jamais mémorables se sont accomplis, paraît en quelque sorte épuisé par ses enfantements mêmes, et il nous semble y voir empreintes comme les rides d'une vénérable matrone qui a donné le jour à une illustre et nombreuse postérité.

L'Italie, comme il arrive toujours, a acheté la gloire par des travaux et des périls continuels, au milieu des calamités de la guerre, au prix du sang et des larmes de ses enfants.

Combien d'efforts n'a-t-elle pas faits d'abord pour résister à l'ascendant de Rome? combien de temps n'a-t-il pas fallu pour que chacun de ses peuples fût dompté par celui-là même dont tous ils méprisaient l'origine? Et lorsque cet ascendant, devenu irrésistible, eut étendu la domination de l'Italie sur l'Orient et sur l'Occident, qu'a-t-elle gagné à des conquêtes qui semblaient ne devoir rencontrer de limites ni dans l'espace, ni dans le temps? Ses mœurs se sont corrompues au sein de la victoire, et, ses enfants ayant perdu l'amour d'une patrie devenue trop vaste, elle les vit s'entretuer dans leurs ambitieuses fureurs et déchirer sans pitié ses propres entrailles.

Rome ne pouvait guérir elle-même ses blessures; elles étaient trop profondes, et la gangrène rongeait tous les membres de ce corps immense dont elle formait la tête. Le salut vint d'ailleurs; la religion du Christ, qui devait changer la morale ainsi que les croyances, parut, et, favorisée par l'unité même de l'empire soumis au sceptre impérial, s'étendit peu à peu dans toutes ses provinces. Tandis que cette religion s'appliquait à guérir les âmes, les Barbares, dont Rome ne pouvait plus arrêter les invasions, vinrent briser les liens dont elle enlaçait le monde par son vaste système de gouvernement égoïste et tyrannique.

A cette unité d'oppression succéda, après d'affreuses convulsions, après des guerres sanglantes entre les peuples barbares qui se disputaient l'Italie, cette division, ce morcellement des territoires et des peuples, de la société enfin, qui, là comme dans le reste de l'Europe, constitue le principal caractère du moyen âge.

Le rétablissement de l'indépendance nationale et de l'unité de gouvernement

ne pouvait venir que du chef même qui maintenait alors l'unité dans l'Eglise; mais le pape, occupé du gouvernement spirituel de tous les peuples de l'Europe, négligea souvent d'assurer le bien matériel et la prépondérance politique du pays où était situé le siége apostolique, de l'Italie enfin. Investi d'une autorité très-grande comme pontife, mais faible comme prince temporel, et craignant sous ce rapport l'ambition d'un voisin trop puissant, il chercha presque toujours à maintenir entre les Etats qui se partageaient l'Italie une sorte d'équilibre; mais toutes ces souverainetés et les villes qui s'érigeaient en république, se redoutant aussi et se jalousant mutuellement, perpétuèrent cet état d'antagonisme et de guerre qui fut la cause principale de la faiblesse du pays. On vit tantôt l'un, tantôt l'autre de ces Etats invoquer le secours de l'étranger. Dès lors on put prévoir que tôt ou tard l'Italie subirait la domination d'une des monarchies qui s'étaient constituées en Europe. Après bien des vicissitudes, après avoir été longtemps le théâtre des luttes des grandes puissances, c'est enfin l'Allemagne qui s'est chargée de sa tutelle.

Cependant l'Europe tout entière s'intéresse au sort de l'Italie. Les peuples n'ont point oublié tout ce que les lumières et la civilisation lui doivent : c'est elle qui nous a conservé les lois civiles des Romains, base de la législation moderne; c'est elle qui nous a transmis dans tout son éclat la littérature grecque, dont les Arabes ne nous avaient envoyé qu'un pâle reflet; c'est elle qui la première est parvenue à remplacer la langue latine, devenue barbare, par un langage à la fois souple, harmonieux, régulier, et qui a produit dans ce bel idiome des chefs-d'œuvre qui rivalisent avec ceux de l'antiquité; c'est à elle que les sciences doivent un grand nombre de découvertes et d'instruments avec lesquels on en fait chaque jour de nouvelles; c'est à elle enfin que nous devons le goût des beaux-arts et l'aspect des monuments qui en sont les plus parfaits modèles.

Nous n'ignorons pas qu'il fut des temps où la corruption s'était introduite chez ses princes et avait osé s'asseoir jusque sur la chaire de saint Pierre ; que leur politique immorale, fondée sur l'astuce et la fourberie, que l'exemple de leurs vices avaient altéré les mœurs de l'Europe ; que la civilisation a été mise en péril, et que de ce souffle empesté sont nés les schismes, les discordes et les guerres de religion qui ont si longtemps ensanglanté l'Europe. Mais enfin les principes du Christianisme ayant survécu, et beaucoup d'esprits sages, de nobles caractères, ayant conservé le feu sacré au sein même de l'Italie, on vit la morale reprendre peu à peu son empire, et la civilisation européenne, quittant les sentiers pernicieux où elle se serait égarée et qui nous auraient ramené à la barbarie, rentrer enfin dans la véritable voie des amélorations et des progrès.

Si elle n'a pu revenir à l'unité, ni fonder son indépendance politique, l'Italie a de nombreux motifs de consolation et de patience. Appliquée à des études sérieuses et charmée en même temps par la voix de ses poëtes, par le spectacle

des beaux-arts, par le souvenir des grandes choses qu'elle a accomplies, de tout ce qu'elle a fait pour la civilisation, protégée par la sympathie et la reconnaissance des peuples de l'Europe, elle est appelée à jouir d'un heureux repos, en attendant que les progrès mêmes de cette civilisation à laquelle elle a tant contribué et que le triomphe définitif de la morale dans la politique des nations et des rois la replacent naturellement au rang des grands Etats, rang qui lui est dû à tant d'égards.

Il faut dire cependant que les discordes et les guerres civiles qui l'ont si longtemps troublée, qui ont si souvent porté la dévastation et la ruine dans ses riches campagnes comme dans ses belles cités, lui ont légué un fâcheux héritage; nous voulons parler des habitudes de paresse qui se sont emparées d'une partie des classes inférieures, et dont la disposition au brigandage, aux actes de violence, au meurtre, est une des conséquences (1).

Ces funestes penchants, qui s'opposent à tous les travaux réguliers, nuisent aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et, là comme en Espagne, constituent le principal obstacle qu'y rencontre la civilisation. Cet obstacle n'a pas permis jusqu'ici à l'Italie de tirer, des sources d'abondance et de prospérité qu'elle recèle dans son sein, tous les avantages qui devraient en résulter.

En examinant avec M. Roux-Ferrand la marche de la civilisation en Europe, nous avons dit comme lui que, vers la fin du moyen âge, le principe de l'unité avait généralement prévalu sur les causes qui, quelques siècles plus tôt, avaient opéré contrairement à l'esprit chrétien, non-seulement la division des Etats en petites souverainetés, mais la séparation de la société en une multitude de castes différentes, et fait reparaître sous de nouvelles formes l'antagonisme de l'antiquité. En effet, cette unité dans le pouvoir, dans le gouvernement, si elle n'existait pas encore dans les lois et dans les mœurs, était devenue prépondérante en France, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Suède, en Danemark, et tendait à s'établir même en Russie. Cependant nous venons de voir qu'elle n'avait pu se constituer en Italie. Il est encore une autre grande contrée de l'Europe où ce principe n'a pu l'emporter sur l'influence du système féodal; où les grands vassaux, véritables souverains dans leurs Etats, se sont constamment réunis pour contenir dans les bornes les plus étroites l'autorité du chef qu'ils choisissaient parmi eux, et pour ne l'investir en quelque sorte que d'une dignité honorifique.

L'empereur d'Allemagne n'a été que le suzerain d'une hiérarchie féodale, laquelle avait dans la diète un tribunal, un congrès qui surveillait le chef de l'empire et ne lui permettait pas d'étendre ses prérogatives. L'Allemagne est

(1) M. Roux-Ferrand dit à ce sujet, avec raison, que la police générale manqua toujours à l'Italie, et que l'impunité y était organisée. Cependant le pape vient de supprimer le droit d'asile pour les délits les plus graves : c'est une importante amélioration.



donc le pays où il reste le plus de vestiges de la féodalité dans le gouvernement ainsi que dans les mœurs. Cependant, par l'effet d'une foule de causes et d'événements que nous ne pouvons rapporter, mais surtout par la séparation du pays sous le rapport religieux en deux communions différentes, l'une catholique, l'autre protestante, il devient évident que tous les Etats secondaires gravitent vers deux centres principaux, la monarchie autrichienne et la monarchie prussienne. On voit aussi que les princes, dociles à plusieurs égards à l'esprit du siècle, s'appliquent à diminuer les inconvénients du morcellement du territoire et les obstacles qui nuisent aux communications et au commerce. Outre les améliorations que les peuples de l'Allemagne doivent aux progrès des lumières et de la civilisation, il existe encore dans les mœurs générales et dans le caractère des populations germaniques d'autres causes qui ont toujours affaibli les pernicieux effets de la féodalité, et d'où il résulte que, malgré la profonde séparation des classes et le peu de liberté que lui accordent les lois et les coutumes, le peuple est loin de se trouver malheureux. Les Allemands, naturellement laborieux et patients, ont en même temps de la bonté, de la droiture et de la simplicité dans l'âme. Ils possèdent à un haut degré l'esprit de famille, et trouvent leurs principales jouissances dans les rapports qui en résultent. Comme ces qualités si estimables et si précieuses existent dans tous les rangs de la société, et même chez les princes, la dépendance du peuple s'en trouve allégée. Satisfaits de l'obéissance et du respect qu'on leur témoigne, les grands et les seigneurs sont en général bienveillants et doux pour leurs inférieurs.

Si nous observons maintenant l'Allemagne sous le rapport des dispositions d'esprit de ses habitants, de leurs travaux intellectuels et de leurs productions dans les lettres, la philosophie et les sciences, nous y trouvons deux qualités qui sembleraient devoir s'exclure, mais qui cependant caractérisent leurs ouvrages, suivant les objets auxquels ils s'appliquent.

S'agit-il d'histoire, de philologie, d'érudition ; s'agit-il de scruter les lois de la nature, de découvrir ses secrets : une patience infatigable, un travail constant, opiniâtre, les range parmi les savants les plus distingués, parmi les investigateurs les plus exacts, les plus sagaces et les plus utiles. S'agit-il de poésie, d'ouvrages d'imagination : alors leur esprit s'élance loin des réalités, et, au milieu de rêveries souvent étranges et bizarres, quelquefois ingénieuses et pleines de charmes, ils composent des œuvres qui rappellent les chants vaporeux des bardes scandinaves. Cette dernière disposition intellectuelle, qui domine dans leur philosophie, devait les éloigner du sensualisme; on peut même reprocher en général à leurs œuvres psychologiques de refuser aux sens et à la matière leur part légitime dans la formation des idées, et de se renfermer trop exclusivement dans la raison pure.

On trouve donc chez les Allemands, malgré leur imagination un peu fantastique, de précieuses qualités qui contribueront aux progrès de l'humanité. Ils avanceront lentement, mais constamment et sans violentes secousses, dans les

voies de la civilisation, et surtout ils empêcheront par leur moralité et leur modération que son char ne dévie et ne soit entraîné par des passions fougueuses, par des essais imprudents, dans des précipices où il pourrait se briser.

Nous aurions enfin à parler de la France, à esquisser au moins quelques traits de sa noble image ; mais qui de nous ne la porte dans son cœur ? Qui n'a dans l'esprit le souvenir de son histoire, de toutes les vicissitudes par lesquelles ont passé nos ancêtres ? D'ailleurs l'espace qui nous est réservé et les forces nous manquent.

Bornons-nous à dire que, par l'étendue et la fertilité de son territoire, par sa nombreuse population également propre aux arts de la paix et aux travaux de la guerre, elle se suffit à elle-même et n'a rien à envier à ses voisins ; que, dans la situation favorable de leur belle patrie, ses enfants peuvent se livrer à leurs généreux penchants qui les portent à répandre sur toute l'Europe, sur toute la terre, les découvertes et les lumières qu'ils doivent autant à leur amour pour la science qu'aux heureuses qualités de leur esprit.

Il y a longtemps que Paris est regardé en Europe comme le centre des arts, des sciences, de l'urbanité, comme la véritable capitale de la civilisation. Au moyen âge la gloire de son Université, la renommée de ses professeurs attiraient déjà de toutes les contrées de l'Europe les jeunes gens qu'enflammait l'ardeur de l'étude, et ils reportaient ensuite dans leur pays les utiles connaissances qu'ils avaient acquises sur les bancs de cetre grande école.

Et maintenant que les hommes instruits, sages et modérés, que renferme la grande société européenne, que tous les cœurs qui sont pénétrés de l'amour du bien et du beau ont, dans ces temps difficiles, une si grande tâche à remplir, celle de faire avancer peu à peu la civilisation vers son but, le bonheur de l'humanité, de dissiper les erreurs, de calmer les passions qui pourraient l'écarter de ce but et la faire rétrograder, un des besoins les plus impérieux qu'ils éprouvent est celui de communiquer, de correspondre ensemble, afin de s'éclairer mutuellement et de s'encourager dans leurs nobles efforts.

C'est encore en France, sur cette terre de liberté et d'hospitalité, qu'ils trouvent une seconde patrie et qu'ils peuvent puiser de nouvelles forces pour vaincre les obstacles qui s'opposent au triomphe définitif de la civilisation.

Terminons en montrant, par opposition à la barbarie, les caractères de la civilisation, ses résultats actuels et ceux auxquels elle aspire.

La barbarie, c'est le génie de la *destruction*, c'est la guerre ; ses résultats sont la dépopulation du globe par le fer, la famine et la misère, l'anéantissement des travaux de l'homme, sa corruption morale par l'esclavage, l'abaissement de la femme.

La civilisation, c'est le génie du *bien*, c'est la paix. Par la paix, la *production* succède à la *destruction*, la liberté à l'esclavage, le travail est remis en honneur, les lumières s'étendent, la femme est réhabilitée.

Un grand problème reste à résoudre : *le partage équitable et pacifique de la*

production. Lorsqu'il sera résolu, quand la subsistance et le bien-être de toutes les familles seront assurés, personne ne révoquera plus en doute les bienfaits de la civilisation.

ALIX,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

DES ANTIQUITÉS DE LA VILLE D'ARLON,

AU LUXEMBOURG.

EXTRAIT D'UN OUVRAGE INÉDIT INTITULÉ : VOYAGE HISTORIQUE ET PITTORESQUE DANS LE GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Arlon, aujourd'hui chef-lieu de la province du Luxembourg belge, et dont la population ne s'élève pas à trois mille cinq cents âmes, est une des plus anciennes villes des Pays-Bas. Elle existait avant que les Romains ne conquissent les Gaules ; il en est question, sous le nom d'*Orolanum vicus*, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, sur la carte de Peutinger, et, plus tard, en 870, dans le partage du royaume d'Austrasie par Lothaire. On désignait alors par le nom de *vicus* la capitale d'un canton assez étendu. Le *vicus* n'avait point de murailles comme la *civitas* ou l'*oppidum*.

Bertels, le plus ancien historien luxembourgeois, fait dériver le nom d'Arlon d'*Ara Lunæ*, « parce que, dit-il, Diane y était l'objet d'un culte particulier. » Cette étymologie ne s'accorde point avec le mot *Orolanum*, mais il est vraisemblable que le nom d'*ara lunæ* aura été donné postérieurement à Arlon, en raison du fameux autel de Diane, dont cette ville a toujours été en possession. Le comte de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg, le fit enlever, en 1558, avec la plupart des antiquités dont s'enorgueillissait Arlon, et transporter dans son château de Clausen, dont il avait fait le musée de toutes les richesses archéologiques du pays. Mais le duc de Croï-d'Havré, gouverneur du Luxembourg, le restitua à ville en 1654. Les sans-culottes français détruisirent ce précieux monument, qu'ils prirent pour une relique du catholicisme.

Arlon, dont les Romains avaient fait un MUNICIPE, a été longtemps le chef-lieu d'un comté, puis d'un marquisat, puis enfin d'une prévôté royale. Le dernier prévôt fut M. de Feller, père du célèbre auteur du *Dictionnaire historique*.

C'était sur ce point que se joignaient les voies romaines conduisant de Namur et de Reims à Trèves. C'était autrefois de toutes les villes belges la plus riche en monuments antiques ; malheureusement les révolutions et les guerres (1) l'ont, en

(1) En 1558, la ville fut détruite de fond en comble par le duc de Guise ; en 1604, elle fut ra-

grande partie déshéritée des trésors que lui avaient légués les Romains; le comte de Mansfeld est venu lui ravir les plus précieux; l'abbaye de Saint-Hubert et les Jésuites de Luxembourg ont pris ce qui lui restait pour en orner les jardins de leur monastère; et maintenant, de toutes les pierres décrites par Alexandre Wilthem, il n'en reste plus qu'une, celle qui se trouve à l'angle extérieur de la tour de l'église paroissiale. Ainsi le temple du vrai Dieu a servi de sauve-garde à une relique païenne. Du reste, ce n'est pas le seul exemple que nous ayons à citer de la protection accordée par le catholicisme aux monuments artistiques; et, sans aller plus loin, n'a-t-on pas vu, à Arlon même, le fameux autel de Diane, dont il a été question, longtemps abrité par Notre-Dame, dont elle formait l'autel? Bertholet cite des vers faits à cette occasion, et qui commencent par ce distique :

« Ara fuit lunæ, quæ nunc est ara Mariæ;
« Virginis intactæ symbola luna refert. »

Mais revenons à la pierre de la tour de l'église. Cette pierre, qui n'a qu'un mètre carré, représente un couple qui se donne la main; c'est sans doute une cérémonie de fiançailles. L'homme, qui présente la droite à la femme, est vêtu d'une toge recouverte d'un camail; il tient à la main gauche un papier roulé, qui doit être la *sponsalia* ou promesse de mariage. Le costume de la femme ne diffère en aucune façon du costume actuel de nos dames; elle porte les cheveux en bandeau, la robe à la vierge; un châle long lui passe sous les bras pour mieux dessiner sa taille. Entre les deux futurs époux s'élève une borne, emblème de stabilité. Les deux côtés de l'angle de cette pierre jusqu'à l'imposte sont ornés de petits génies fort gracieux, et dont Bertholet n'a point parlé dans la description très-inexacte qu'il a faite de ce groupe.

Là se bornerait notre inventaire archéologique si le sol arlunois, si fécond en monuments, n'en révélait pas de temps à autre, comme pour compenser les pertes qu'a faites le pays. Ceux que nous allons examiner ont à nos yeux le mérite de n'avoir jamais été décrits.

Il existe tout près de l'église d'Arlon une maison de style moyen âge, qui passe pour avoir servi de refuge à un prieuré de Templiers; c'est dans cette habitation que M. Résibois a réuni avec persévérance et conserve avec sollicitude quelques nouveaux débris de monuments anciens.

Le plus considérable a été découvert, il y a quelque temps, dans une fouille faite au jardin des Récollets. C'est une pierre ayant 1m,30 de face, 0m,97 de large, 0m,80 de haut. Elle faisait, selon toute apparence, le couronnement d'un mausolée de haute proportion.

Au bas de la face principale on distingue le sommet d'une niche plein cintre

vagée par les troupes hollandaises; en 1651, elle fut saccagée par les Français; en 1671, ses fortifications furent rasées; en 1793, elle fut pillée par les soldats républicains. Elle a compté en outre six incendies : en 1427, 1542, 1562, 1598, 1660 et 1785.

avec la tête d'une femme demi-nature entre deux colonnettes, en bas-relief. Aux deux côtés de la niche sont les deux lettres sacramentelles des tombeaux D. M.·, *Diis manibus*. Ce monument était en effet dédié aux mânes d'Acontia Seccalina par son fils Secundin-Seccalin, ainsi qu'on peut en juger par l'inscription un peu fruste qui se trouve au-dessus de la niche, et qui est ainsi conçue :

SECVNDINIVS SECCAL.

LIN, ACONT. SECCAL.

INAE ET VIVOS S.F.

Secundinius Seccalinus Acontiæ Seccalinæ et vivos sibi fecit.

Il faut observer ici que les cinq lettres différentes des autres sont illisibles sur la pierre et ne sont indiquées que pour le sens, et que les terminaisons en *os* pour *us*, comme celles en E pour Æ, se rencontrent fréquemment dans les inscriptions du Bas-Empire.

La face de droite représente en bas-relief un homme placé dans une espèce de carriole et tenant dans la main droite un long bâton. Ce bâton annoncerait que le monument est antérieur au Code théodosien, puisque ce Code en a proscrit l'usage à l'égard des chevaux. L'artiste a voulu exprimer ici la vélocité de la marche de la voiture en la faisant suivre d'un homme et d'un chien qui, pour l'accompagner, sont forcés de courir à perdre haleine. Cette voiture est celle que les Romains appelaient *cisium*, chaise de poste, et semble indiquer les fonctions que Secundin-Seccalin avait dans l'administration des postes ou des relais. Cette famille des Secundin a dû être fort nombreuse, fort riche et fort puissante; elle avait, depuis le règne de Dioclétien, l'agence générale de l'administration publique, comme on peut en juger par la description de la pyramide d'Igel.

La face de gauche représente la célébration de la fête des pénates : un homme et une femme sont assis dans de grands fauteuils de chaque côté, vis-à-vis un autel sur lequel brûlent des parfums ; ils tiennent sur leurs genoux chacun un enfant qui étend les bras vers l'autre enfant, ou du moins vers l'autel qui les sépare. Sous les pieds du maître est un tabouret qui ressemble beaucoup à ceux dont nos femmes se servent aujourd'hui ; derrière lui se tient debout un valet, qu'on reconnaît pour un affranchi, au *recta* dont il est vêtu. Derrière la dame est une servante également debout.

On voit encore dans le jardin de la même maison de M. Résibois :

1° Une pierre tumulaire en hémicycle parfaitement conservée, et portant cette inscription ;



D. M.

MARCELLIANAE

AFRE CONIVGE DE

FVNCTE GRATI

NIVS ACCEPTVS

ET SIBI VIVOS FECIT

2° Le fragment d'un bas-relief qui probablement représentait le triomphe d'un empereur romain. Il ne reste que le bras, la main et la tête d'une Renommée sonnant de la double trompette, telle que Rubens et Lebrun l'ont quelquefois représentée; au-dessous est une tête d'homme couronnée (sans doute celle du triomphateur).

3° La tête d'un faune qu'on reconnaît à ses petites cornes de bouc et à un petit bout de l'oreille de cet animal. Il se distingue du satyre par la régularité de ses traits, qui le rapprochent beaucoup plus de la nature humaine. Je ne sais comment on avait pu, à Arlon, confondre cette figure avec celle d'un Jupiter Ammon. On aurait dû se rappeler que cette divinité égyptienne porte la corne du bélier, laquelle prend naissance au-dessous de l'oreille pour l'entourer ensuite en se recourbant en spirale.

4° Enfin une tête d'Hermès, une autre tête fantastique et grimacière, et quelques têtes d'animaux.

M. Résibois possède un autre trésor historique qui, pour être moins antique, n'en a pas moins un prix inestimable. Je veux parler de la tête d'Ermesinde, décédée en 1246, et qu'il reçut en 1794 de M. le baron de Brouch, alors que ce digne gentilhomme put soustraire à la profanation ces restes précieux d'une sainte femme, d'une des plus grandes princesses du Luxembourg, et les enleva de sa tombe au couvent de Clairefontaine.

On trouve encore chez cet amateur un petit pot de grès verni, de 0m,11 de hauteur sur 0m,16 de circonférence, et qui a été trouvé récemment à Bettembourg, en curant l'abreuvoir du château. Il porte la double empreinte de l'empereur Titus et d'un bas-relief en miniature représentant Jésus et la Samaritaine. Ces empreintes, qui ont la netteté et la délicatesse de la cire, sont dans un parfait état de conservation. Le vase a la forme antique, et on le prendrait pour un lacrymatoire romain, si l'on ne savait que l'invention du vernis sur terre cuite ne date que du XIIIe siècle.

On voit enfin à Arlon, dans le jardin du directeur des postes, enchâssée dans un mur, une espèce de frise angulaire en pierre, de 0m,41 de haut, et sur la-

quelle sont sculptés en bas-relief des hommes qui semblent aller en pèlerinage; la plupart s'appuient sur un bâton et s'avancent chargés d'une besace. Malheureusement ils sont mutilés. Il serait difficile d'assigner la véritable destination de cette pierre, qui cependant est romaine.

Tel est aujourd'hui le bilan de la modeste fortune archéologique de la ville d'Arlon. Espérons que le temps viendra grossir ce petit noyau; le territoire arlunois est riche en monuments antiques, et le moindre coup de pioche peut en exhumer des trésors.

Le chevalier De La Basse-Mouturie,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE IMPARTIALE ET CRITIQUE

DU RIGORISME MODERNE EN MATIÈRE DE PRÊT DE COMMERCE,

Par M. l'abbé BARONNAT, prêtre du diocèse de Lyon, prédicateur, chanoine honoraire d'Autun.

(A Paris, chez Joubert, rue des Grès, 14.)

Le rigorisme n'est point la plaie de l'époque actuelle, et très-certainement notre société ne risque pas de périr par le rigorisme.

Distinguons cependant les localités.

Il y a plus de différence, par exemple, entre l'état moral de Paris, sous ce rapport, et l'état moral de Lyon, qu'il n'y a de distance entre ces deux cités. Paris n'a pas malheureusement conservé dans toutes ses relations commerciales ces sentiments délicats de justice et d'équité qui sont le propre d'une conscience pure et même timorée. Ce que l'on recherche ici avant tout, ce n'est pas si une transaction quelconque est juste, équitable, honnête; c'est seulement si elle est profitable.

Grâce au ciel il n'en est pas de même partout. Il y a certains pays qui, comme Lyon, n'ont pas plus abdiqué la vertu, la justice, la probité, qu'ils n'ont déserté la foi de leurs pères; et ce sont ceux-là où le *rigorisme*, poursuivi par notre auteur, peut encore faire des victimes. Le rigorisme est un insecte qui se plait surtout à ronger la vertu et à vivre de sa substance. A Lyon donc le rigorisme a encore un trône; et, comme M. l'abbé Baronnat a longtemps habité



Lyon, qu'il y a fait ses études et qu'il y est né, il a pris en pitié sa ville natale et s'est armé courageusement de la massue d'Hercule pour terrasser le monstre.

Or en quoi consiste le rigorisme relativement au prêt de commerce ?

Le voici en deux mots.

Un pauvre homme, ou bien une pauvre femme, a gagné à la sueur de son front et est parvenu à thésauriser une somme quelconque, 200 fr., par exemple. Qu'en doit-il faire ?

Faudra-t-il garder cette somme bien enfermée dans sa cassette, ou la placer chez un banquier ? Dans le premier cas, elle reste improductive pour le propriétaire, improductive aussi pour la société, et, de plus, elle peut être dérobée par des voleurs. Dans le second, le possesseur se délivre des chances de surveillance, se crée un petit supplément de revenu, et remet en circulation une somme dont le commerce sait tirer parti pour l'avantage de tous, et sans nuire à l'emprunteur.

Il ne s'agit point ici des lois civiles, qui évidemment approuvent un pareil placement et ne l'ont jamais condamné; mais il y a dans l'Évangile un texte qui paraît, au premier coup d'œil, précis et clair, et qui semble condamner, du moins les rigoristes le disent, le prêt de commerce ainsi entendu. *Mutuum date, nihil indè sperantes.*

La crainte de se mettre en opposition avec ce texte, crainte respectable à tous égards, a toujours tourmenté les théologiens sur le chapitre de l'usure. A une époque surtout où les idées sur le prêt de commerce étaient moins vulgarisées, moins claires, moins précises, plusieurs condamnaient sans distinction toute espèce de prêt d'argent emportant stipulation d'intérêt. Le prêt, d'après l'Evangile, devait être gratuit; c'était sa nature même : donc il devenait coupable dès que le prêteur en tirait profit. En vain quelques bons esprits demandaient qu'on leur montrât l'injustice renfermée dans le prêt tel que nous l'avons signalé et dans tous les cas analogues; les rigoristes répondaient : ce n'est point à l'homme à juger quand l'Evangile parle : *Mutuum date, nihil indè sperantes.* Il existait là une sorte de mystère en morale, comme la religion en comprend d'autres, sur le dogme; et de là le titre que donna à son premier ouvrage sur cette matière M. l'abbé Baronnat en l'intitulant : *Le prétendu Mystère de l'usure dévoilé.*

Il y aurait bien en effet quelque chose de mystérieux à soutenir que le pauvre homme ou la pauvre femme devrait, sous peine de péché d'usure, prêter *gratuitement* les 200 fr. économisés, à M. Rothschild, par exemple, qui, lui, en tirerait profit assurément, tandis qu'il serait interdit au possesseur de partager ce profit avec lui.

La vérité en tout ressemble à certains fluides; on peut la comprimer jusqu'à un certain nombre d'atmosphères; mais, passé un certain degré, il faut qu'elle se fasse jour. S'il n'y a pas explosion, il y a suintement.

Ainsi, parmi les théologiens, les bons esprits ne pouvant, dans un grand

nombre de cas, s'expliquer pourquoi le prêt de commerce serait usuraire et par conséquent condamnable en conscience, ont imaginé la théorie du *lucrum cessans* et du *damnum emergens*, espèce de soupape de sûreté à l'aide de laquelle ils se tiraient assez bien d'affaire dans le plus grand nombre des cas, car ils permettaient de tirer profit de l'argent prêté dans ces deux circonstances, savoir : quand il y avait eu pour le prêteur *cessation de gain*, ou quand il y avait eu pour lui *dommage*.

Les rigoristes n'en persistèrent pas moins dans leurs décisions sévères à l'excès, et il vint un moment où Rome dut intervenir dans le débat.

Benoît XIV publia sur cette matière sa célèbre encyclique, *Vix pervenit*. Tout le monde serait porté à croire que la grande voix de Rome aurait dû trancher la difficulté ; il n'en fut rien cependant. Le rigorisme se mit à l'œuvre ; il expliqua, traduisit, commenta, et finit par rester dans ses mêmes opinions.

Un professeur de théologie de Lyon s'est surtout distingué dans cette guerre de mauvaise foi ; c'est M. Pagès, et c'est lui surtout que la verve de M. Baronnat poursuit à outrance, sans néanmoins oublier ceux qui se sont faits ses auxiliaires. Laïques, prêtres, évêques, archevêques, M. Baronnat n'y met aucune différence ; il ne voit que la vérité et ne respecte qu'elle. Depuis M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, qu'il regarde comme le père du rigorisme en 1799, jusqu'aux petits théologiens contemporains, partisans de la même doctrine, nul n'est épargné.

On ne peut se le dissimuler, la célèbre encyclique *Vix pervenit* est ici une pièce décisive. Doit-elle s'entendre dans le sens de messieurs du rigorisme, ou dans celui de M. Baronnat et du cardinal de La Luzerne ? Ceci devient une question de langue et de traduction, et, sous ce rapport, la question rentre tout à fait dans la spécialité de la 2e classe.

Voici textuellement les principaux passages de cette circulaire de Benoit XIV. Je les cite en latin, parce qu'il s'agit de savoir ce qui ressort des mots mêmes employés par le Saint-Père.

Peccati genus illud quod usura vocatur, quodque in contractu mutui propriam sedem et locum habet, in eo est repostium quod quis EX IPSOMET MUTUO, *quod suaptè tantumdem duntaxat reddi postulat, quantùm receptum est, plus sibi reddi velit quàm receptum est, ideòque, ultrà sortem, lucrum aliquod*, IPSIUS RATIONE MUTUI, *sibi deberi contendat.*

Il suit de ce passage : 1° que l'usure *a son siége principal*, *propriam sedem*, dans le contrat, *mutuum* ; 2° que le *mutuum* DE SA NATURE est gratuit, en vertu de la parole de l'Evangile déjà citée ; 3° qu'il y a usure lorsqu'en vertu du prêt seul, *ex ipsomet mutuo*, *ipsius ratione mutui*, on exige un gain, *ultrà sortem* ; c'est-à-dire qu'on exige de l'emprunteur qu'il rende plus qu'il n'a reçu ; 4° qu'il n'en serait plus de même si ce gain était exigé non plus en vertu du *prêt* seul, mais en vertu d'une stipulation formelle ; ce qui est précisément le cas du prêt du commerce ; bien entendu, toutefois, que cet intérêt stipulé ne peut jamais dé-

passer, sans devenir usuraire, les prescriptions ou les tolérances de la loi civile. En France, c'est 5 pour 100 d'après la loi, et 6 pour 100 par tolérance.

Un ami dans le besoin s'adresse à moi et demande que je lui prête 1,000 fr. pour deux mois. J'ai les 1,000 fr.; je les lui prête. Il n'est en aucune manière question qu'il me paiera des intérêts. Lors donc qu'il viendra me rapporter exactement les 1,000 fr. prêtés, serai-je en droit d'exiger l'intérêt, *ex ipsomet mutuo et ipsius ratione mutui*, comme dit l'encyclique? Non, assurément. Dans le for de la conscience je serais un véritable usurier d'exiger un intérêt, parce qu'il n'y a eu rien de stipulé à cet égard. C'est le cas d'appliquer la belle maxime de l'Evangile : *Mutuum date, nihil indè sperantes;* car ce n'est point là le prêt de commerce, mais bien le prêt d'obligeance.

Aussi Benoît XIV ajoute-t-il bientôt : *Non negatur posse multoties pecuniam ab uno quoque suam, per alios diversæ prorsùs naturæ à mutui naturâ contractûs, rectè collocari et impendi, sive ad proventus sibi annuos conquirendos, sive etiam ad licitam mercaturam et negociationem exercendam, honestaque indidet lucra percipienda;* paroles que M. Baronnat traduit fort exactement par celle-ci : « On ne nie pas qu'il n'y ait d'autres contrats d'une nature *tout à fait différente de la nature du prêt*, par le moyen desquels chacun peut placer et employer son argent selon toutes les règles de la justice, soit pour se faire des revenus annuels, soit encore pour faire un commerce et un négoce licite et en retirer des profits honnêtes. »

Certes, rien de plus clair que ces paroles, où l'on voit que, si le *mutuum* de l'Evangile est essentiellement gratuit, il y a d'autres contrats d'une nature *toute différente, naturæ prorsùs diversæ*, de la nature du prêt, en vertu desquels on peut placer son argent selon toutes les règles de la justice; et de ce nombre est certainement le prêt de commerce.

C'est en vain que M. Pagès et ses adhérents se débattent sous la main de M. Baronnat, pour échapper, par de misérables subtilités, à des décisions aussi positives. Tout ce qu'ils peuvent alléguer pour justifier leur doctrine n'aboutit à rien, si ce n'est à prouver leur mauvaise foi et leur entêtement. Du reste, ils ont trouvé dans M. Baronnat un adversaire qui les traite sans pitié.

Et puisque nous en sommes sur ce point, qu'on nous permette de le dire en toute franchise, souvent la forme acerbe employée par M. Baronnat nuit au fond même des choses qu'il développe; il règne dans son style un ton d'aigreur et de passion qui inspire de la défiance; et ce n'est pas la première fois que je lui en fais le reproche amical.

Ce reproche, toujours bien accueilli, est aussi toujours resté sans résultat. M. Baronnat est une de ces âmes énergiques sur lesquelles l'esprit du siècle n'a jamais eu et n'aura jamais de prise. Persuadé de la vérité de sa thèse, dominé par une conviction profonde, il ne saurait s'exprimer à demi mot; il croit que la vérité doit avoir une allure aussi franche qu'elle-même. Comme Boileau le satirique, il pense qu'il faut appeler un chat un chat, et Rollet un fripon. Qu'il rencontre

sur sa route un adversaire, laïque, prêtre, évêque, archevêque, pape même, peu lui importe : tant qu'il ne s'agira que d'une opinion, M. Baronnat ne le ménagera pas; mais, s'il s'agissait de foi, de discipline, de hiérarchie, M. Baronnat redevient alors un des plus dociles enfants de l'Eglise. Il est toujours prêt à tomber à genoux devant l'autorité la plus sainte et la plus régulière qu'il y ait sur la terre, celle de l'Église.

A part ce reproche que nous osons lui faire, honneur à M. Baronnat d'avoir dissipé les nuages qu'on s'efforce d'amonceler sur une question très-claire par elle-même, et d'avoir montré aux consciences timorées que la sainteté des principes qu'elles suivent en religion ne saurait nuire à leurs intérêts temporels, légitimes et bien entendus !

P.-L. Vincent,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. LE CHEVALIER DE COMPAGNIE LORENZO COLONNA A M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR-TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Naples, le 19 juin 1843.

Monsieur l'Administrateur-Trésorier,

C'est pour moi un grand honneur d'être appelé, en exécution des ordres de Monseigneur le Comte de Syracuse, à répondre à votre lettre, datée du 9 décembre 1842, que Son Altesse Royale vient de recevoir il y a seulement quelques jours.

Monseigneur a été bien sensible à la nouvelle que vous lui transmettez de la part de l'Institut Historique de France. Il est très-flatté que l'Assemblée, en lui décernant le titre de Membre protecteur, ait voulu mentionner son nom au milieu d'un assemblage de noms illustres de princes et d'hommes de mérite. Certes, l'un des plus beaux avantages que la position des princes leur offre, c'est de pouvoir favoriser le progrès des sciences. Son Altesse Royale, fidèle à cette mission, en profite en tâchant de les prôner et de les faire prospérer dans son pays. Elle serait fort heureuse de pouvoir contribuer à leur progrès, même à l'étranger, surtout en France, où les sciences, plus que partout ailleurs, font des pas de géant, grâce à la coopération réunie et à la protection du Roi, des Princes et de la nation entière.

Son Altesse Royale me charge donc de vous prier, Monsieur l'Administra-

teur, de vouloir être auprès de la Société l'interprète de sa vive reconnaissance.

Veuillez en même temps agréer les assurances de mon estime très-distinguée, avec laquelle j'ai l'avantage d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Le Chevalier de compagnie,
LORENZO COLONNA.

LETTRE

DE M. LE PRINCE D'ANGRI-DORIA A M. RENZI, ADMINISTRATEUR-TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Naples, le 25 juin 1843.

Monsieur,

Je ne puis qu'accueillir avec reconnaissance l'empressement avec lequel l'Institut Historique de France a daigné inscrire mon nom sur la liste de ses membres correspondants. Dans le siècle où nous vivons on ne saurait assez apprécier les travaux d'une réunion littéraire dont le flambeau doit mettre au jour les secrets ressorts par lesquels ont été préparés les événements qui ont ébloui dernièrement le monde et faire deviner ses futures destinées. Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur, en vous faisant auprès de la Société l'interprète de ma reconnaissance. C'est avec tout le témoignage de mon estime que je suis,

Le Prince D'ANGRI-DORIA.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) a tenu une séance extraordinaire le mercredi 5 juillet, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). Douze membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe reçoit plusieurs brochures, parmi lesquelles on remarque l'*Eloge historique de Francesco Gianni*, poëte improvisateur, par notre collègue M. le chevalier Francesco Fabi de Conti Montani. Brochure in-8°. Rome, 1843 (en italien). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Les membres dont les lectures et rapports sont à l'ordre du jour n'étant pas

prêts, M. Dufey (de l'Yonne) continue de développer succinctement la question exposée par lui dans une précédente séance : *Sur l'état des arts et de l'industrie dans les Gaules avant et depuis l'invasion romaine jusqu'à la période mérovingienne exclusivement*. Cette question, dont M. Dufey (de l'Yonne) a voulu seulement faire entrevoir dans une rapide esquisse les difficultés, l'étendue et l'intérêt, et en quelque sorte planter les jalons, sera reprise et traitée en temps convenable.

*** Le mercredi 12 juillet, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Onze membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le comte Le Peletier d'Aunay, en son nom et au nom de MM. Vincent et Moreau (de Dammartin), lit un rapport favorable sur plusieurs candidatures présentées dans la dernière séance. En conséquence, la classe admet successivement, par voie de scrutin secret, en qualité de membres résidants : MM. Mennechet, Dagneau et Alfred Michiels ; et, en qualité de membre correspondant, M. Amaral, de Rio-Janeiro (*voyez*, pour les titres et qualités, le procès-verbal de la séance précédente, 108e livraison, page 274). Ces élections seront soumises, suivant les statuts, à la sanction de l'assemblée générale.

M. Trémolière lit un mémoire *Sur la Civilisation gauloise à l'époque de l'établissement des Romains dans la Narbonnaise* (120 ans avant notre ère).

Après une courte discussion, le mémoire est renvoyé au comité du journal par vote au scrutin secret (*Voyez* la 108e livraison, page 241).

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 19 juillet, sous la présidence de M. Bernard-Jullien. — Quatorze membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire lit une lettre de M. Parize, de Seurre (Côte-d'Or), qui annonce à la Société la mort de notre collègue M. Maguien, notaire à Seurre, et membre correspondant de la 3e classe (*voyez* ci-après la chronique, page 316).

Lettre de M. L. de Posson, colonel d'infanterie en retraite, qui offre à l'Institut Historique un travail en deux parties, intitulé : *De la Navigation transatlantique par la vapeur, examinée sous le point de vue commercial*. Ce travail est renvoyé, pour un rapport, à notre collègue M. Lebot, ingénieur des ponts et chaussées.

Lettre de notre collègue M. Ph. Aubé, qui fait hommage à la Société d'une nouvelle édition de son ouvrage, ayant pour titre : *Le Brahmane ou l'École de la Raison*, 1 volume grand in-8°. M. Léopold Lapalme est chargé d'en rendre compte.

La classe reçoit encore plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on re-

marque les ouvrages suivants : *Analyse physiologique de l'entendement humain, d'après l'ordre dans lequel se manifestent, se développent et s'opèrent les mouvements sensitifs, intellectuels, affectifs et moraux ; suivie d'exercices sur divers sujets de philosophie ;* par J.-C. Collineau, docteur en médecine, membre de l'Académie royale de Médecine, etc. ; 1 vol. in-8°, 1843 ; *Memorie per servire alla storia dell' Accademia Valdarneze del Poggio*, 1834 *à* 1842 ; 3 volumes in-8° ; ouvrage offert à l'Institut Historique par notre collègue M. le docteur Corinaldi, de Pise, vice-président de l'Académie Valdarnèse (rapporteur, M. Trémolière). — Des remercîements sont votés aux donateurs.

M. Masson, docteur en droit et avocat à la Cour royale de Paris, dans une lettre datée du 15 juillet, demande à faire partie de la 3e classe en qualité de membre résidant. Sa candidature est appuyée par MM. Renzi et Bernard-Jullien. Sont nommés commissaires : MM. de Brière, Renzi et Moreau (de Dammartin).

M. Bernard-Jullien, en son nom et au nom de MM. Renzi et Martinez de la Rosa, fait un rapport favorable sur la candidature de M. don Andrès Muriel, auteur d'importants ouvrages historiques offerts par lui à la Société. (*Voyez* le *Bulletin bibliographique* de la 106e livraison, page 198.) En conséquence, M. don Andrès Muriel est admis en qualité de membre résidant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. E. Lairtullier lit un rapport sur le *Compte-Rendu de la justice criminelle*, et le *Compte-Rendu de la justice civile et commerciale en France pendant l'année* 1841, par M. le garde des sceaux ; 2 volumes in-4°, 1843.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Dufey (de l'Yonne), N. de Berty, le docteur Josat, Lairtullier, Bernard-Jullien et de Monglave, le rapport est renvoyé au comité du journal, par vote au scrutin secret. (*Voyez* la 108e livraison, page 259.)

*** Le mercredi 26 juillet, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Ernest Breton. — Dix membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres, l'une de M. Henri-James Watt, de Londres, l'autre de Monseigneur Bartolini, de Rome, qui remercient l'Institut Historique, et en particulier la 4e classe, de les avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

M. William Gardiner, de Londres, auteur d'un ouvrage intitulé : *la Musique de la nature*, que nous allons recevoir prochainement, est proposé comme membre correspondant par MM. le chevalier Catrufo et Ernest Breton. Sont nommés commissaires : MM. Renzi, Elwart et de Brière.

M. E. Breton fait un rapport sur un travail manuscrit intitulé : *Dissertation sur les antiquités de la ville d'Arlon, au grand duché de Luxembourg, accompagnée de plusieurs dessins et figures*, par M. le chevalier de La Basse-Moutu-

rie. Sur les conclusions du rapporteur, la *Dissertation* de notre collègue est renvoyée au comité du journal. (*Voyez* ci-dessus, page 303.)

Le même membre lit un rapport de M. Elwart sur le *Prismophone*, ou la *Comparaison de l'harmonie des sons et des couleurs*, par notre collègue M. le chevalier Catrufo. — Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

La séance est terminée par la lecture d'un fragment sur les *Antiquités de Java*, extrait d'un ouvrage dont M. E. Breton va commencer incessamment la publication sous le titre de *Monuments de tous les Peuples*.

La classe remercie M. E. Breton de lui avoir communiqué ce morceau curieux et plein d'intérêt.

*** L'assemblée générale du mois de juillet (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 28 juillet, sous la présidence de M. le docteur Buchez. — Vingt-deux membres sont présents.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Lorenzo Colonna, chevalier de compagnie de S. A. R. Monseigneur le comte de Syracuse, frère de S. M. le Roi des Deux-Siciles, dans une lettre adressée à M. l'administrateur, témoigne que S. A. R. a été flattée de recevoir le titre de *Membre protecteur de l'Institut Historique*, et qu'elle en exprime à la Société sa vive reconnaissance. (*Voyez* cette lettre ci-dessus, page 311.)

Notre collègue M. de Labadie, dans une lettre adressée au président de la Société, se plaint de ce que M. de Monglave, qui a depuis longtemps entre les mains son ouvrage manuscrit sur le peuple basque, n'en a pas rendu compte.

M. de Monglave répond que ses nombreuses occupations, un voyage de plusieurs mois, la longue maladie et la mort de sa fille unique, enfin l'étendue des travaux soumis à son examen, ne lui ont pas permis jusqu'à ce jour de terminer le rapport demandé. Il va se remettre à l'œuvre et satisfaire le plus tôt possible le vœu de l'auteur, qui est aussi celui de l'assemblée.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société pendant le mois de juillet. Ces ouvrages sont annoncés ci-après au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne, par voie de scrutin secret et par votes successifs, les élections de MM. Mennechet, Dagneau et Alfred Michiels, admis en qualité de membres résidants par la 2e classe, et celle de M. Amaral, de Rio-Janeiro, admis en qualité de membre correspondant par la même classe.

M. Leudière fait un rapport, partie écrit et partie verbal, sur un ouvrage intitulé : *Sermonis latini vetustioris Reliquiæ selectæ*, par M. Egger, professeur agrégé à la Faculté des Lettres de Paris; 1 volume in-8°; 1843. M. Leudière promettant de terminer son rapport dans quelques jours, l'assemblée en vote le renvoi au comité du journal.

M. Fresse-Montval lit un rapport très-étendu sur un ouvrage qui a pour titre : *La Kabbale ou la Philosophie religieuse des Hébreux*, par M. Ad. Franck, pro-



fesseur agrégé à la Faculté des Lettres de Paris, professeur de philosophie au collége royal de Charlemagne ; 1 volume in-8° ; 1843.

Ce rapport est renvoyé au comité du journal par vote au scrutin secret.

CHRONIQUE.

L'Institut Historique vient de perdre un de ses membres les plus honorables et les plus anciens, le département de la Côte-d'Or un de ses plus utiles, de ses meilleurs citoyens.

Claude-François Magnien, né à Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire) le 12 octobre 1785, est décédé à Seurre le 20 juin 1843. Il était notaire, conseiller municipal, membre du Bureau de l'hospice et de celui de Bienfaisance, président de la Société de Lecture, membre de l'Institut Historique, conseiller du département pour le canton de Seurre, trésorier de la Société de Bienfaisance, enfin membre de la Société de Secours et d'Encouragement de l'École Mutuelle de Seurre.

Les obsèques de cet estimable citoyen ont eu lieu à Seurre le 22, et ont produit une vive sensation. Le cortége se composait d'environ trois cents personnes, dont cent trente de la Société de Bienfaisance ; les autres appartenaient à toutes les classes de la population.

Trois discours ont été prononcés sur sa tombe : par M. Gauthier-Stirum, maire de Seurre et membre de l'Institut Historique ; Vauthey, licencié en droit, et le docteur Partorino. Les services rendus par le défunt, son patriotisme, son obligeance et les regrets qu'il laisse après lui, au milieu de la population de Seurre, ont fait l'objet de ces trois discours, prononcés avec une profonde émotion et écoutés avec un pieux recueillement.

La mort qui enlève à son pays un bon citoyen, à une Société savante un membre dévoué, les atteint presque également. Les membres de l'Institut Historique, et en particulier ceux de la 3e classe, dont M. Magnien était membre, s'unissent à ses concitoyens pour payer à sa mémoire un tribut d'estime et de regrets.

— Notre collègue M. Bernard-Jullien, membre de la 3e classe de l'Institut Historique, vient de recevoir de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, comme témoignage d'estime, un magnifique portrait en pied du comte de Paris, accompagné d'une lettre fort gracieuse écrite par l'ordre de la princesse. M. Bernard-Jullien avait adressé à S. A. R., à l'occasion du douloureux anniversaire du 13 juillet 1842, une Élégie sur la mort inattendue et à jamais regrettable du duc d'Orléans. Il suppose que le prince, en quittant cette terre, est reçu dans les espaces célestes par les princes français, comme lui héritiers présomptifs de la couronne, mais qu'une mort prématurée a empêchés de régner.

Le principal interlocuteur est Philippe, fils aîné de Louis VI, associé au trône

du vivant de son père, et mort d'une chute de cheval en 1131 ; il énumère ce qu'ont fait quelques-uns des princes éteints avant l'âge, et termine son discours en rappelant les titres que le duc d'Orléans avait à l'amour des Français, et l'admiration qu'il avait excitée partout.

Ainsi tu parcourais ta route glorieuse ;
Ainsi dans les succès, ainsi dans les malheurs,
Par ta conduite et franche et généreuse,
Tu t'étais conquis tous les cœurs.
Aussi quels transports éclatèrent,
Quels chants jusqu'au ciel s'élevèrent
Dans ces brillants et nobles jours
Où d'une princesse accomplie
La main à ta main fut unie!
Où naquit cet enfant, doux fruit de vos amours,
Gage de paix pour la patrie!
Qu'alors ton peuple était joyeux!
Et comme avec ardeur nous unissions nos vœux
A tous ceux qu'il faisait entendre
Pour que le Tout-Puissant longtemps te voulût rendre
Des pères, des époux, des rois les plus heureux!
Le Destin a brisé cette belle espérance :
Pour ces vastes pensers ton trépas à la France
Ne laisse aujourd'hui qu'un long deuil.
C'est autour d'un triste cercueil
Qu'en gémissant un peuple entier s'élance ;
Et toi pour son bonheur tu ne peux plus agir!...
Du moins tu peux prier pour ta chère patrie ;
Car chez les tiens, comme d'un bon génie,
A tout jamais vivra ton souvenir.

La réponse du prince, où sont exprimés les sentiments les plus louables, l'amour de sa patrie, de sa femme, de ses enfants, et ses vœux pour le bonheur de tous ceux qu'il a aimés, termine cette pièce malheureusement trop longue pour que nous l'insérions ici, et explique, ainsi que ce qui précède, le témoignage particulier de bienveillance dont notre confrère a été l'objet.

Cinquième Congrès des savants italiens,

Convoqué à Lucques pour le 15 *septembre* 1843.

Le président général du Congrès, M le marquis Antonio Mazzarosa, et le secrétaire général, Luigi Pacini, font savoir, par un avis publié dans les journaux italiens, que tout est disposé dans la ville de Lucques pour les assemblées générales, les conversations du soir et la table commune à laquelle se réuniront pendant leur séjour les membres du Congrès. La salle du Collége royal, agrandie encore pour cette circonstance, servira aux assemblées générales, et celle du Lycée royal aux réunions des sections. On a choisi, pour y placer la table

commune, le palais Andreozzi, situé au milieu d'un agréable jardin. L'Académie delle Stanze a offert, avec un gracieux empressement, son palais pour les réunions familières ou conversations. Les savants qui ont droit de faire partie de ce Congrès trouveront, depuis le 10 septembre, au Lycée royal, un bureau qui sera ouvert depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures du soir, où, après avoir fait reconnaître leurs titres, ils recevront la carte de membre du Congrès, le *Guide et le Plan de la ville de Lucques*, enfin toutes les indications et renseignements nécessaires pour se procurer un logement.

C'est la volonté du gouvernement royal et le désir de tous les Lucquois que leurs respectables hôtes trouvent à Lucques, dans cette circonstance, un accueil digne d'eux et du noble motif qui les aura appelés dans cette ville.

— *Archives de Bayonne* (extrait d'un Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. Eug. Garay de Monglave sur son voyage dans les Basses-Pyrénées et le pays basque). — Les archives de Bayonne, qui ont été longtemps reléguées dans un grenier de l'ancienne mairie, se composent d'environ deux cents registres, dont plusieurs sont remarquables par l'enjolivement et le fini de l'écriture. Le plus important, qui porte la date de 1336, contient plus de trois cents chartes relatives aux priviléges et franchises de la ville sous la domination anglaise. La plus ancienne de ces chartes, presque toutes fort curieuses, et dont plusieurs tranchent des difficultés d'histoire générale souvent controversées, a été octroyée par Guillaume X, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. La plus importante de toutes est la charte arrachée en 1215, par les barons du Labourd, au roi Jean-sans-Terre, à l'époque de ses plus grands embarras contre la France. Jusqu'alors la ville avait été gouvernée par un vicomte, comme presque toutes les villes féodales. Elle reçut, grâce à l'énergie de ses habitants, des institutions vraiment libres pour l'époque. Au vicomte succédèrent un prévôt administrant la justice, et un gouverneur commandant la petite armée locale. Les bourgeois élurent leur maire et furent affranchis de la juridiction du sénéchal de Gascogne. Pendant trois siècles Bayonne avec son territoire fut une véritable république sous la protection de l'Angleterre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; années 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, et commencement de 1843; 6 forts volumes et plusieurs cahiers in-8°.

Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; neuvième année, 1843; 1 vol. in-18.

Des Moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion ; recueil de mémoires et de rapports publiés par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles ; 1 volume in-8°. 1840.

Compte-Rendu des séances de la Commission royale d'histoire, établie à Bruxelles ; tome VI, quatrième et cinquième Bulletins, comprenant les séances du 1er avril et du 9 mai 1843 ; cahiers in-8°.

Il Messaggiere Torinese, journal des Sciences, des Lettres et des Arts.

La Parola, journal des Sciences et des arts de Bologne.

Les Pyrénées, par le baron J. Taylor ; 1 fort volume grand in-8° ; chez Gide. Paris, 1843.

Histoire du Moyen Age, par Emile Ruelle, professeur d'histoire au collége royal de Henri IV, et Alphonse Huillard-Bréholles, traducteur de la *Chronique de Mathieu Pâris*, 2 vol. in-8° ; chez Désobry et Magdelaine. Paris, 1843.

LA KABBALE, ou *la Philosophie religieuse des Hébreux*, par Ad. Franck, professeur agrégé à la Faculté des Lettres de Paris, professeur de philosophie au collége royal de Charlemagne ; 1 vol. in-8° ; chez Hachette. Paris, 1843.

Des Jésuites, par MM. Michelet et Quinet, professeurs au collége de France ; 1 vol. in-8° ; chez Hachette et chez Paulin. Paris, 1843.

Analyse physiologique de l'entendement humain, d'après l'ordre dans lequel se manifestent, se développent et s'opèrent les mouvements sensitifs, intellectuels, affectifs et moraux ; suivie d'exercices sur divers sujets de philosophie, par J.-C. Collineau, docteur en médecine, membre de l'Académie royale de Médecine, etc., etc. ; 1 vol. in-8° ; chez J.-B. Baillière. Paris, 1843.

Le Brahmane ou l'Ecole de la Raison, par Ph. Aubé, membre de l'Institut Historique ; 2e édition, 1 vol. grand in-8° ; chez Verronais, à Metz, et chez Chamerot, à Paris. 1843.

Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne ; année 1842 ; 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine ; t. Ier, in-8° ; année 1842.

Abrégé de Grammaire française, par J. Lagarrigue, instituteur, membre de l'Institut Historique ; 1 vol. in-12. 1843.

Histoire de la Chapelle miraculeuse de Sainte-Anne de La Bosserie, sur la paroisse de Romagné, près la ville de Fougères, au diocèse de Rennes (Ille-et-Vilaine) ; précédée de la Vie de Sainte-Anne, et suivie d'un Manuel de prières à l'usage des pèlerins et des confrères de la célèbre Société de Sainte-Anne et Saint-Roch, établie à Fougères, par Marie-Léandre Badiche, avec approbation de Monseigneur l'évêque de Rennes ; 1 vol. in-18.

Memorie per servire alla Storia dell' Accademia Valdarneze del Poggio ; 1834 à 1843 ; 3 vol. in-8°. Pise.

Rendi conto delle adinanze e de' lavori della reale Accademia delle Scienze di Napoli : numéro 9, mai et juin ; cahier in-4° de dix feuilles d'impression.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio :

revue publiée à Milan sous la direction de M. Lampato, tome LXVII, livraisons de juillet et août 1843.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo Veneto di Science, Lettere ed Arti, e Biblioteca italiana, compilata da varii dotti nazionali e stranieri; livraison d'août 1843.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 65e livraison. — Le prince Adam Czartoryski. — Sous presse : M. de Villèle.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier; — Sciences, Littérature, Beaux-Arts; livraison de juillet 1843.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; livraison d'août 1843.

Bulletin de la Société de Géographie; livraisons de mai, juin et juillet 1843.

Revue du Midi, publiée à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de la même ville; livraisons de juin et juillet 1843.

Bibliographie de la France ou *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie, et des cartes géographiques, gravures, lithographies, œuvres de musique*; paraissant tous les samedis; numéros de juillet et août 1843; chez Pillet aîné, libraire-éditeur, rue des Grands-Augustins, 7.

L'Echo du Monde savant, travaux des savants de tous les pays; paraissant le jeudi et le dimanche, sous la direction de M. le vicomte de Lavallette, rédacteur en chef; numéros de juillet et août 1843.

L'Institut, IIe section (*mensuelle*) : Sciences historiques, archéologiques et philosophiques, sous la direction de M. Eugène Arnoult, propriétaire et rédacteur en chef; numéro de juillet 1843.

Revue Anglo-Française (historique et trimestrielle), destinée à recueillir toutes les données historiques et autres, se rapportant aux points de contact entre la France, l'Aquitaine et la Normandie, la Grande-Bretagne et l'Irlande; rédigée par une Société de savants et de littérateurs, et publiée à Poitiers, sous la direction de M. de La Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), etc.; 3e série, 8e et dernière livraison.

ERRATA.

Page 252, ligne 17, au lieu de *Alluia*, lisez : *Alleluia*.

Page 257, ligne 19, au lieu de *dix vingtièmes*, lisez : *dix-neuf vingtièmes*.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

Imprimerie d'A. René et Ce, rue de Seine, 32.



MÉMOIRE.

INTRODUCTION A LA SCIENCE DE L'HISTOIRE,

Par M. J.-B. BUCHEZ.

L'ouvrage dont j'ai à vous rendre compte est le fruit de longues études et de sérieuses méditations ; il est tout à fait composé dans l'esprit d'une époque qui joint à l'étude investigatrice et patente des faits le génie qui les systématise, qui les combine, et qui, dans sa préoccupation pour l'avenir des sociétés humaines, ne semble mettre tant d'ardeur à s'enquérir de leur passé que dans l'espérance d'y pouvoir lire le secret de leurs destinées futures. Familiarisé avec les études philosophiques et les procédés de l'abstraction, l'auteur de l'*Introduction à la science de l'histoire*, s'élevant au-dessus des innombrables faits dont notre globe a été jusqu'à présent le théâtre, a cherché s'il n'y avait pas, au milieu des aspects variés et des différences infinies qu'ils présentent, quelques lois générales et constantes d'après lesquelles on pût les rapporter comme à leurs causes, c'est-à-dire qu'il a transporté dans l'histoire la méthode usitée dans l'étude des sciences naturelles, dans l'astronomie, par exemple ; méthode qui, après avoir constaté l'ordre dans lequel ont eu lieu jusqu'à présent les phénomènes offerts à son observation, les soumet à ses calculs, et, suivant le principe de la stabilité des lois de la nature, prononce hardiment sur leurs évolutions futures et assigne le temps précis de leur retour. Il est tout simple que l'historien cherche à puiser dans la connaissance des temps écoulés des préceptes et des leçons pour les temps présents ou pour ceux qui ne sont pas encore, et c'est ainsi que tous les écrivains anciens ont considéré l'étude de l'histoire. L'idée même de regarder cette scène mobile et variée, sur laquelle se déploie la liberté humaine, comme un cercle providentiel ou fatal, dont elle ne peut sortir et dont le retour périodique est soumis d'avance à certaines lois que le calcul trouve et que l'intelligence formule, n'est pas aussi moderne qu'on pourrait le croire : elle remonte aux siècles les plus reculés; on en trouve une trace lumineuse dans cette doctrine des *nombres* transportée de la philosophie orientale dans l'Occident par Pythagore et Platon, lesquels, bien longtemps avant Vico, avaient essayé de déterminer ces grandes périodes historiques, antécédents des célèbres *Ricorsi* du philosophe napolitain. Mais ces prévisions ont été plus souvent le résultat de l'imagination que le produit méthodique et régulier de l'esprit scientifique : après les travaux entrepris sous l'inspiration de cette grande pensée, il y a encore beaucoup à faire, et M. Buchez était plus que tout

autre propre à les reprendre et à les asseoir sur des fondements plus solides et plus scientifiques. Ce remarquable effort de la logique, réchauffée par un vif sentiment de l'humanité, mérite d'être exposé aussi complétement qu'il me sera possible ; mais de l'édifice majestueux et solide élevé par l'auteur, je ne pourrai montrer qu'un plan dessiné au trait, qu'une esquisse rapidement tracée : mon but sera rempli néanmoins si ce que j'en laisse voir inspire l'intérêt et la curiosité pour tous les développements que je suis obligé d'omettre dans cette rapide analyse.

L'ouvrage s'ouvre par une critique amère du présent : le doute et l'égoïsme ont envahi la société tout entière ; toutes les classes, n'ayant aucun lien, aucune foi commune, se dressent les unes devant les autres comme autant de camps ennemis : le riche tremble, le salarié gémit, le pauvre est sans espérance ; tout semble présager à l'humanité d'effroyables catastrophes ; mais elle trouvera dans le sentiment même des maux qu'elle souffre le moyen de sortir de cette crise menaçante.

« Du jour où nous avons senti le mal qui ronge la société, dit M. Buchez ; du « jour où nous n'avons pu rencontrer un homme sans avoir l'âme émue de pitié « ou aigrie de colère ; de ce jour, nous avons pris le bruit de notre siècle en « haine ; nous avons détesté tout ce dont il fait œuvre, mais nous n'avons dés- « espéré ni de l'humanité, ni du monde. Le vif sentiment de douleur qui re- « mue les populations nous a prouvé qu'il y avait là plus de vie qu'il n'en fal- « lait pour nous sauver. »

Après ce préliminaire un peu lugubre, sur lequel nous reviendrons, M. Buchez se demande si le passé de l'humanité ne pourrait pas nous éclairer à la fois sur son présent et sur son avenir ; s'il n'existe pas une science à laquelle on pourrait demander le secret des misères qui tourmentent notre temps et l'espoir de les voir finir ? « Si cette science existe, elle ne peut être puisée que « dans une étude approfondie de l'histoire. Or, si l'histoire nous laisse voir « l'humanité toujours vivante, au milieu des forces immenses qui agissent au- « tour d'elle et qui devraient l'anéantir, il s'ensuit qu'elle a en elle un principe « de mouvement et de vie supérieur aux phénomènes multiples par lesquels se « manifeste son existence ; en sorte que, si l'on réussissait à dégager ce prin- « cipe, on posséderait le secret des lois qui président à la vie des nations et aux « révolutions politiques ; on posséderait, en un mot, des indications précises « sur la loi qui meut l'humanité. »

L'auteur procède à la recherche de ce principe avec une sage lenteur. Le mot science pour lui ne désigne pas seulement un ensemble de faits systématisés, comprenant les principes et les conséquences ; elle est, avant tout, *un moyen de prévoyance*. La science de l'histoire devra donc être définie : *une science dont le but est de prévoir l'avenir social de l'espèce humaine dans l'ordre de sa libre activité*. On ne peut qu'approuver cette définition de la science par le but. Mais est-il bien possible de prévoir dans l'ordre de la libre activité hu-

maine? M. Buchez répond avec raison que la liberté ou le libre arbitre de l'homme n'est point une faculté sans lois ni sans règle; elle ne peut être exercée qu'à certaines conditions : il n'y a de libre arbitre chez l'homme, ou de possibilité d'user de sa liberté, que lorsqu'il est en possession d'un but d'où il déduit la règle de ses actions. C'est pour cette raison que la vraie définition de la liberté au point de vue pratique est celle où on l'appelle la *faculté de choisir entre le bien et le mal*, entre l'affirmation du but et la négation de ce but. Ce qui est vrai pour l'homme est vrai pour les sociétés, les nations et l'espèce humaine tout entière; seulement, au lieu de la fatalité des passions qui tourmentent l'individu, elles sont soumises à l'enchaînement nécessaire ou à la fatalité d'événements politiques et de circonstances sociales s'engendrant les unes les autres. L'espèce humaine ne peut manifester sa liberté vis-à-vis de ces circonstances que du point de vue d'un but d'activité. Or, un but est un terme éloigné et nettement formulé que l'on se propose d'atteindre. Quel que soit le point de départ que l'on choisisse, il y a entre ce point et le terme définitif une série de termes secondaires qu'il n'est point difficile d'apprécier et de déterminer : cette détermination constitue la *prévoyance* applicable aux faits de l'ordre libre.

Il ne suffit pas que la science de l'histoire soit possible, il faut encore démontrer que cette possibilité peut être convertie en réalité, et tel est précisément le but de l'ouvrage de M. Buchez.

La science de l'histoire repose, selon lui, sur deux idées principales : celle de *progrès* et celle d'*humanité*.

Par *humanité*, il faut entendre l'espèce humaine tout entière, formant une société qui a les mêmes devoirs et une même responsabilité. Cette idée toute chrétienne de l'unité et de la solidarité de l'espèce humaine est justifiée par des arguments nombreux, parmi lesquels M. Buchez choisit et met en lumière les deux suivants :

1° L'espèce humaine accomplit sur la terre une fonction de l'ordre universel; elle ne subsiste pas par elle-même, mais par un système de rapports qui lui sont imposés et qui l'unissent à l'ensemble phénoménal par des liens si serrés qu'en supposant la plus légère modification dans le milieu qui l'entoure on rend son existence impossible. Il suit de là que tous les hommes, toutes les générations qui passent sur la terre ont, sous ce rapport, un même but et un même devoir, et encourent une responsabilité commune.

2° L'individu tire son but d'activité de la nation à laquelle il appartient; la nation tire son but d'activité d'une fonction qu'elle accomplit vis-à-vis des autres nations ou de l'espèce humaine tout entière; d'où il suit que toutes les parties de l'humanité, à quelque temps ou à quelque lieu qu'elles appartiennent, sont en communication.

Lutre idée sur laquelle repose la science de l'histoire est celle du *progrès* de l'espèce humaine. A toutes les époques le désir et l'espérance d'un avenir

meilleur se sont manifestés dans le cœur des hommes; mais de ce sentiment vague, que nous retrouvons chez les écrivains anciens, jusqu'à cette certitude qu'est venue apporter la foi chrétienne, et surtout jusqu'à cette doctrine telle que l'a formulée la science moderne, il y a un intervalle immense.

A la suite d'une esquisse animée et rapide des développements qu'a reçus cette idée depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, et qui est une des parties les plus intéressantes de l'ouvrage, M. Buchez pense que l'on peut aujourd'hui lui donner encore une plus grande précision, même après les lumières qu'a répandues sur ce sujet l'école de Saint-Simon, qui n'a point encore été dépassée dans cette carrière.

Il procède avec rigueur à la définition de cette idée de progrès telle qu'il la comprend. C'est aux mathématiques qu'il a recours pour en donner une notion exacte.

« Dans cette science, dit-il (page 145), on donne le nom de *progression* à « une série de termes dont chacun surpasse celui qui le précède, ou en est sur- « passé, de manière à présenter un rapport de croissance ou de décroissance, « dans lequel chacun des termes moyens se trouve être un intermédiaire né- « cessaire entre celui qui le précède et celui qui le suit. Ainsi la ligne des nom- « bres 5, 7, 9, 11, constitue une série croissante, dans laquelle chaque terme « surpasse celui qui le précède, et dans laquelle, en outre, chacun des deux « chiffres moyens forme la transition nécessaire entre le nombre qui précède « et celui qui vient après. Une suite de nombres inverses, comme 11, 9, 7, 5, « constitue une série ou progression décroissante. Nul exemple, ce nous semble, « n'est plus propre à donner une notion claire de ce qu'il faut entendre par l'i- « dée de progrès appliquée aux faits sociaux. »

Il y a de même dans les choses sociales des séries croissantes et des séries décroissantes. Il faut remarquer que l'existence de ces dernières n'est pas destructive de l'idée de progrès, car, dans les sociétés humaines, toutes les fois qu'il y a une série de faits en croissance, il y a en même temps une série décroissante : c'est celle des faits contraires aux premiers; mais, dans le mouvement progressif des choses humaines, le terme n'est pas une quantité fixe et déterminée comme dans les progressions mathématiques; ce n'est pas une différence, constamment la même, qu'il suffit d'ajouter au dernier terme existant pour former un terme nouveau; au contraire, l'accroissement s'opère toujours dans l'histoire par l'acquisition de quelque chose d'ancien. Malgré ces différences, il existe dans la marche ascendante des sociétés quelque chose d'analogue à ce que les géomètres appellent la *raison*, quelque chose qui sert comme celle-ci à reconnaître qu'une suite de faits forme une progression et non une succession d'actes sans rapport entre eux. Ce quelque chose n'est autre que la connaissance du but même du mouvement progressif; c'est donc le but, en définitive, qui détermine et dirige la marche de l'humanité. C'est donc le but

qui est le motif, la base et l'explication des différents mouvements de son évolution ; il en est en même temps le lien et le *criterium*.

Mais, puisque le but de l'activité proposé à l'espèce humaine est une des causes les plus puissantes de son progrès, il est important de déterminer avec précision l'origine de ce but. M. Buchez met beaucoup de soin à démontrer que l'homme ne saurait être lui-même l'auteur du but en vertu duquel il agit, et tous les efforts de sa logique, serrée et vigoureuse, tendent à établir cette vérité : que c'est Dieu lui-même, le Créateur du monde et de l'homme, qui a révélé à celui-ci le but qui doit le conduire et le conserver à travers les siècles et les forces puissantes de la nature.

Au reste, cette loi du progrès, qui se manifeste si visiblement dans les faits historiques, se manifeste avec autant d'évidence dans un grand nombre de faits étrangers à l'espèce humaine et appartenant à l'ordre de choses que Dieu a créées. Les exemples empruntés par l'auteur à la *zoologie*, à la *physiologie*, à la *géologie*, et à une science nouvelle encore, mais qui sera féconde en résultats, l'*embryogénie*, font voir que le progrès est un fait général antérieur à l'humanité et qui devra sans doute lui survivre. On pourrait objecter à cette doctrine du progrès qu'elle implique une contradiction avec la doctrine de la liberté humaine. « Ce serait, dit M. Buchez, une idée bien fausse : ne devons-nous pas « reconnaître que la Providence a dû sans doute déterminer d'une manière fixe « et positive les limites du bien et du mal ? Mais, entre ces limites, les positions « laissées à notre choix sont innombrables ; l'ordre et la liberté subsistent à ce « prix, et ce n'est qu'ainsi que les caprices du libre arbitre peuvent se combiner « avec l'immuabilité de la loi providentielle. »

Lorsqu'on est convaincu que l'humanité est progressive, on est dès ce moment certain que les souffrances actuelles ne sont que passagères, et que les nations sortiront un jour du milieu des circonstances qui leur pèsent. En effet, il y a équation complète entre les idées comprises sous ces divers mots : *progrès*, *perfectionnement*, *amélioration* ; « car il serait absurde en logique, dit « M. Buchez, et révoltant pour le sentiment, que le perfectionnement dans les « choses humaines fût de les rendre pires. »

J'ajouterai ici que la conclusion tirée par M. Buchez des considérations qu'il a présentées sur les progrès de l'humanité serait tout autrement décisive, si, moins préoccupé des misères du temps présent, il se fût appliqué de préférence à mettre en évidence les grandes acquisitions qui placent notre époque à un si haut degré dans l'échelle du progrès. Il est vrai que, pour s'établir ainsi au milieu de son temps, et en mettre en saillie le côté favorable, il faudrait renoncer à ce malin plaisir qui a toujours été, il faut en convenir, le faible des esprits supérieurs, de dire à son époque quelques dures vérités. Mais j'aurais vu, je l'avoue, avec plaisir un esprit de la trempe de celui de ce penseur distingué sortir de la voie battue et prouver le progrès par le progrès lui-même. Remarquons, en effet, qu'il n'est pas un seul ouvrage de philosophie, composé dans le but

d'établir cette consolante doctrine du progrès, qui ne fasse avancer tout d'abord une formidable batterie destinée à foudroyer les travers et les vices de la société actuelle. Cette méthode, employée de tout temps par les médecins politiques ou socialistes qui, dans leur désir de sauver l'humanité, ont intérêt à la représenter comme étant beaucoup plus malade qu'elle ne l'est réellement, est une contradiction qu'un historien aussi consciencieux que M. Buchez aurait peut-être dû laisser enfouie dans l'arsenal des disciples de Saint-Simon. Comment voulez-vous que l'humanité ait foi au progrès lorsque vous commencez par lui dire que le résultat de dix-huit siècles a été de l'amener graduellement à la condition déplorable dans laquelle vous prétendez qu'elle se trouve aujourd'hui? Certes l'optimisme appliqué au temps présent, que je regarde ici comme une conséquence rigoureuse de l'idée de progrès, et qui serait, selon moi, le meilleur argument que l'on pût fournir en sa faveur, n'a rien de commun avec cette philosophie superficielle et vulgaire, en vertu de laquelle on pourrait se croire autorisé à justifier les excès les plus condamnables, ou qui ne serait qu'une maladroite reproduction du fameux axiome enseigné par certain docteur de grotesque mémoire. Mais, après l'erreur qui ne voit la société que sous son côté favorable, je n'en vois pas de plus dangereuse que celle qui n'y voit que du mal; elle dépare singulièrement surtout cette exposition sévère et impartiale de la doctrine du progrès. Il est de toute justice, d'ailleurs, qu'à côté des imperfections inhérentes à toutes les institutions humaines on n'oublie pas de placer dans la balance le contrepoids des améliorations que la marche des siècles a opérées dans les destinées de la société.

Ces réserves établies, essayons de montrer maintenant comment M. Buchez, armé, comme d'un double levier, de la doctrine du progrès et de l'idée de la solidarité de l'espèce humaine, parcourt la scène sur laquelle s'agitent sans fin nos intérêts ou nos passions, afin de montrer la fécondité des principes sur lesquels il fait reposer la science de l'histoire.

Si l'étude des sciences physiques et naturelles fournit les moyens nécessaires pour que l'induction puisse prévoir pour l'avenir le retour constant et régulier de certains phénomènes, c'est qu'indépendamment des faits divers que présente un même cadre d'agents, l'esprit peut démêler certains caractères constants, certaines lois fixes et toujours subsistantes.

Du moment où ces deux ordres de faits seront reconnus dans l'histoire, il n'y aura pas de raison pour nier la possibilité de la prévoyance en ce qui concerne les événements humains. Tous les historiens philosophes ont constaté l'existence de ces *constantes* sur lesquelles ils se sont appuyés pour développer leurs théories. Les uns ont trouvé la loi de la vie humanitaire dans l'organisation individuelle, les autres dans la nature même de la raison; ceux-ci dans le sentiment religieux, ceux-là dans les influences du climat. Mais nulle considération de ce genre ne peut, mieux que l'idée du progrès, faire servir la connaissance des événements du temps passé à la détermination des événements futurs. M. Buchez

ne se contente pas de proposer cette considération du progrès comme un moyen positif et certain de prévoir l'avenir des institutions et des destinées humaines; il indique les procédés presque mécaniques qui peuvent être employés pour y parvenir; et, puisque l'histoire de l'espèce humaine ne peut présenter que deux ordres de faits, les uns nuisibles et qui diminuent successivement, les autres utiles et qui grandissent au fur et à mesure que les autres sont amoindris, il devient facile d'imaginer deux séries de faits sociaux, dont on constatera l'évolution dans le passé, et alors on prévoira à coup sûr le sort qui leur est réservé dans l'avenir.

Mais ce degré de prévision n'est pas le seul qu'il soit possible d'atteindre à l'aide de cette loi du progrès, qui est le fil conducteur dont M. Buchez se sert pour marcher avec sûreté dans le labyrinthe de l'histoire. Cette formation des séries progressives ou décroissantes amènera tout au plus à nous apprendre que tel ordre de faits tend à disparaître (l'exploitation de l'homme par l'homme, par exemple), et que tel autre tend à s'accroître (comme l'amélioration de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre); mais ce résultat ne présente rien d'assez nettement formulé pour qu'on puisse en tirer des conséquences pratiques, et ce sont les conséquences de cette espèce qu'il importe le plus au politique, au moraliste, au philosophe, de pouvoir indiquer avec quelque certitude.

Il ne suffit pas de concevoir comment se *succèdent* les faits sociaux, il faut examiner comment ils se *produisent*, comment ils *s'engendrent*, et c'est seulement alors qu'il sera possible de prévoir.

La difficulté que présente un pareil problème est moins grande qu'on ne pourrait le penser. Quelle est, en effet, la cause productrice des événements et des institutions de la société? Evidemment l'activité humaine. Donc l'étude des lois qui président à l'activité humaine conduira tout droit à la connaissance de la manière dont s'engendrent les choses sociales. Il ne s'agira pas ici d'une analyse des lois de la pensée, d'une *critique de la raison pure*, à la façon de Kant et de ses disciples : la société est le résultat des activités combinées de toutes les individualités qui la composent; ce n'est donc pas l'homme abstrait qu'il faut connaitre, mais bien l'homme en acte, l'homme en relation avec ses semblables, l'homme social en un mot.

M. Buchez, qui semble se séparer en ce point des philosophes qui fondent la science politique sur l'analyse psychologique et la constatation des lois de la pensée, n'est pas aussi éloigné de leur manière de voir qu'il paraitrait se l'imaginer, puisqu'il ajoute qu'il y a parité entre la logique de l'activité de l'individu et celle de l'activité sociale, et que son système à lui aussi repose sur l'analogie qui existe en effet entre les facultés de l'humanité et celles de l'homme individuel : Kant et ses disciples ne refuseraient donc nullement de souscrire aux férentes assertions par lesquelles il constate cette similitude.

Quoi qu'il en soit, c'est désormais sur le terrain des applications que M. Buchez transportera sa méthode historique, et, puisqu'il est reconnu que la suite

des événements présente des faits constants et des faits variables, il s'agit avant tout de déterminer avec précision la loi à laquelle sont soumis les uns et les autres. Au premier rang des *constantes sociales* l'auteur place *le but d'activité commun*, qui est en quelque sorte la grande synthèse de la société. « Il n'y a « de corps social vivant que du moment où les individus qui le composent pour- « suivent incessamment une œuvre collective, de telle sorte que, dans chaque « génération et dans la suite des générations, ils se manifestent comme s'ils n'a- « vaient qu'une seule chair et une seule âme, et comme s'ils n'étaient qu'un « seul homme. » Cette *constante* sociale en amène plusieurs autres qui en sont comme d'inévitables corollaires ; car ce but, qui est l'âme de la société, a be- soin d'être poursuivi avec ensemble. Il faut, sous le rapport spirituel et sous le rapport matériel, qu'il se conserve et se transmette dans la suite des temps : de là les institutions religieuses, judiciaires, éducatrices, artistiques ; de là les fonctions militaires, l'organisation de la famille et de la propriété, les diverses formes de gouvernement ; de là deux natures corrélatives de *droit* et de *devoir*, en vertu desquelles chaque individu devient partie active de la communauté. Ces *constantes* reconnues et déterminées, il reste une étude plus difficile : c'est celle des formes sous lesquelles se manifeste le mouvement progressif, c'est celle *de la loi des variations*. M. Buchez, étendant son travail à mesure qu'il s'a- vance, décrit avec les plus grands détails ce qu'il appelle les lois du *mouvement logique* et celles du *mouvement tendantiel*. Par mouvement logique, il entend la suite nécessaire de transitions par lesquelles, un but d'activité étant donné, l'hu- manité ou la société est obligée de passer pour en opérer la réalisation ; et sous le nom de mouvement tendantiel, une sorte d'appétence impulsive en vertu de laquelle les hommes se portent vers un but d'une manière uniforme et directe.

L'étude de ces lois donne lieu à des détails intéressants, à des considérations morales de l'ordre le plus élevé, pour lesquels nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage lui-même. Mais M. Buchez ne se borne pas à en déterminer le carac- tère, il en poursuit les applications dans le champ de l'histoire. Les lois de la progression offrent une méthode utile et ingénieuse pour soumettre à la classi- fication les différentes compositions historiques, pour restituer à la chronologie les différentes compositions historiques, pour mettre en ordre les traditions an- tiques, et ce sont elles qui peuvent élever l'esprit à une prévoyance d'autant plus rapprochée de la certitude que l'on aura mieux étudié la nature et le mode de développement des *constantes sociales*, surtout si l'on n'arrête pas seulement sa vue sur telle ou telle nation, envisagée d'une manière isolée, mais si, au contraire, on a soin de baser son travail sur la marche générale des sociétés et sur la connais- sance des tendances de l'humanité tout entière : on ne peut nier qu'une prévi- sion, basée sur de pareils principes, ne puisse être d'une haute importance pour tous les hommes qui sont appelés à exercer quelque influence sur les destinées politiques des peuples.

Jusqu'ici M. Buchez, dans le développement de sa doctrine du progrès, con-

sidéré comme méthode d'appréciation et de prévoyance historique, s'est borné à exposer les principes généraux de la science et les principales applications qui peuvent en être faites; dans les livres suivants, il en poursuit lui-même les conséquences morales, philosophiques et religieuses. Descendons avec lui des hauteurs de l'abstraction sur le terrain de la réalité.

Rappelons-nous qu'il a été reconnu par M. Buchez que nulle société n'est possible parmi les hommes sans une communauté de but et d'activité; or les formes les plus saillantes de cette activité sont l'*art*, la *science* et l'*industrie*. Ces divers ordres de faits, étudiés dans leurs lois et dans leurs différentes applications, fournissent à l'auteur l'occasion d'exposer les principes sur lesquels doivent reposer, selon lui, la *morale*, l'*esthétique*, l'*économie sociale*, la *méthode scientifique*.

Dans l'impossibilité d'analyser ces quatre chapitres, qui forment en quelque sorte autant de traités spéciaux et énergiquement résumés de chacun des ordres de faits qu'ils considèrent, je ne puis que constater ici la hauteur du point de vue auquel s'est placé M. Buchez dans ses diverses appréciations philosophiques. Un vif et profond sentiment moral y domine : on aime à y trouver les calmes inspirations d'une âme honnête, une louable préoccupation de l'avenir de l'humanité, une foi sincère en ses progrès, une ferme espérance dans les améliorations que le temps doit apporter à ses destinées. Nous ne pouvons qu'applaudir surtout à cette haute et féconde pensée qui, considérant la morale comme le critérium de la certitude dans toutes les directions que poursuit l'activité humaine, replace l'art sur sa véritable base, rattache par un lien encyclopédique toutes les sciences pour les ramener à l'unité, et introduit dans les recherches qui ont pour objet l'économie politique, à la place de ces théories mercantiles et personnelles qui caractérisent l'école anglaise, cet esprit généreux et humain dont les recherches ont pour but l'amélioration de la condition des classes malheureuses et souffrantes.

C'est ainsi que la doctrine du progrès, considéré comme la loi même du développement de l'humanité, peut éclairer ce grand théâtre où s'accomplissent ses destinées. Mais ce n'est encore là que la moitié de la tâche que s'est imposée l'auteur de l'*Introduction à l'étude de l'histoire*. Pour montrer l'immense étendue de cette idée de progrès, il la transportera dans une sphère encore plus élevée, il l'envisagera indépendamment des institutions sociales et politiques dont elle est l'âme, et alors le progrès lui apparaitra comme le signe d'une loi de l'ordre universel. Le progrès expliquera cette existence passagère qui nous a été donnée pour arriver à un meilleur avenir; il entrainera des conséquences métaphysiques et morales qui répandront un nouveau jour sur les croyances sublimes qui, de tout temps, ont encouragé les efforts et nourri les espérances du genre humain. Une autre conséquence de l'idée de progrès considéré comme étant la loi même qui préside à toutes les œuvres de la création, c'est qu'elle servira à marquer d'une manière plus nette leurs rapports et

leurs concordances. Le point de vue du progrès sera pour elles un lien encyclopédique. Mais M. Buchez distingue deux espèces d'encyclopédies : l'une constatant les rapports naturels des sciences, et n'étant à proprement parler qu'une méthode de classification ; l'autre, plus importante et plus féconde, indiquant l'ordre de production et de génération successive des phénomènes de chaque science ; celle-ci peut seule fournir aux hommes qui veulent faire servir la science à l'amélioration de l'espèce humaine le moyen d'élever l'exposition des notions scientifiques à la hauteur d'un enseignement moral.

Le besoin de resserrer étroitement ces deux grandes gloires de l'esprit humain, la science et la morale, pour faire sortir de cette identification sublime de nouveaux progrès pour le présent et pour l'avenir des nations, ne pouvait qu'inspirer à l'auteur de grandes et généreuses pensées. Son âme s'échauffe et s'exalte à l'idée de travailler lui-même à la solution du problème qui a pour but l'union si souvent cherchée de l'*éducation* et de l'*instruction*. Le tableau de la société se développant parallèlement, dans une harmonie admirable, sous l'incessante action de la loi du progrès, lui paraît être à la fois une confirmation de son système historique et l'application la plus utile qu'il puisse en faire. Deux grandes parties achèveront donc le monument qu'il élève à la science de l'histoire : la première, sous le nom de *géogénie*, sera l'histoire de la formation de l'écorce du globe et des êtres vivants qui l'ont habité ; la seconde, sous le nom d'*androgénie*, montrera dans son origine et ses développements le genre humain considéré comme un être unique, soumis, ainsi que l'individu, à une succession de phénomènes indiquant les divers moments de son existence progressive. Ce ne sera ni un tableau synoptique des sciences naturelles, ni une esquisse d'histoire universelle. — Dans ce double voyage à vol d'oiseau, exécuté par M. Buchez à travers le monde des corps et le monde des idées, nous sentirons partout le mouvement et la vie, nous assisterons au développement organique, aux révolutions successives à travers lesquelles ont grandi l'univers et l'homme ; et, placés par l'auteur sur le théâtre même de cette double évolution, nous pourrons non-seulement connaître les faits qui sont consignés dans l'histoire, mais être encore, pour ainsi dire, mis au courant de la manière dont se fait l'histoire elle-même.

Il est inutile de faire observer que, dans cette exposition un peu arbitraire et toute dramatique du développement progressif des choses divines et humaines, M. Buchez a plus d'une fois pris la liberté d'imaginer quelques ressorts, de forcer quelques situations, d'inventer quelques péripéties. Je n'oserais affirmer que la science ait enregistré, parmi les vérités démontrées, certaines hypothèses hardies, mais fécondes en rapprochements heureux et en conséquences inattendues, dont le côté poétique et brillant a pu faire illusion à l'auteur. Mais ce sont là des critiques de détail qui ne pourraient infirmer en rien la certitude des résultats généraux auxquels viennent aboutir les déductions logiques de notre savant et ingénieux collègue.

En admettant toutefois que l'humanité accomplit sur la terre une destinée commune, et que son progrès consiste surtout en ce qu'elle s'avance de plus en plus dans les larges voies de la moralisation et de la science ; en admettant que, de la connaissance des lois selon lesquelles s'accomplit invariablement sa destinée, il est possible de tirer d'utiles conséquences pour apprécier son présent ou déterminer d'avance son avenir; en admettant, en un mot, avec Bacon et M. Buchez, que, dans le domaine de l'histoire comme dans celui des sciences naturelles, *savoir* c'est *prévoir*, il ne faudrait pas, je pense, en inférer la possibilité d'une prévision absolue, et encore moins d'une certitude mathématique. Tant que l'homme sera pourvu du noble privilége de vouloir librement et de se déterminer en vertu de la spontanéité qui lui est propre, c'est à l'imprévu qu'il sera sage de faire toujours la plus large part dans l'appréciation anticipée des événements que peut nous réserver l'avenir. S'il ne s'agit simplement que de déterminer l'ordonnance générale du tableau, d'en dessiner les traits les plus saillants, d'en indiquer les principaux groupes, nous croirons volontiers à l'efficacité de la méthode scientifique si bien développée par M. Buchez ; mais, au delà de ce degré de prévision qui devra s'arrêter aux sommités des choses,

Summa sequi vestigia rerum,

nous ne verrions plus qu'une tentative chimérique et téméraire. Disons d'ailleurs, en passant, que, tout en reconnaissant la haute importance et même l'utilité pratique des spéculations de la philosophie en général, ce n'est pas précisément dans leurs applications immédiates que nous faisons consister leur mérite. La connaissance de l'homme en apprendra toujours beaucoup moins sur le destin des États que la connaissance des hommes ; et la science des lois générales qui déterminent les diverses phases du progrès social offrira toujours au publiciste ou à l'homme d'État des *moyens de prévision moins certains* que cette expérience des choses de la vie, cette connaissance exacte et minutieuse des faits particuliers, cette pratique des affaires, en un mot, qui, dans l'ordre des réalités, sont, selon nous, les plus solides instruments de prévoyance. L'homme religieux, le politique, le philosophe, le moraliste seront toujours fort enclins à voir, dans les inductions que la science de l'histoire leur fournira pour l'avenir, la réalisation de leurs vœux et de leurs espérances, l'éclatante confirmation de leurs systèmes. Je ne serais pas embarrassé pour montrer, par quelques exemples choisis dans l'ouvrage dont je viens de rendre compte, que son auteur n'a pas toujours échappé à ce danger. Mais, lors même qu'en employant le télescope historique de M. Buchez, il pût arriver que l'on ne rencontrât pas précisément, soit dans le champ du passé, soit dans les espaces incommensurables de l'avenir, toutes les conséquences religieuses et politiques que ses amis et lui ont cru y découvrir, il n'en faudrait pas moins reconnaître l'importance de son travail, la fécondité de ses principes et la justesse de la plupart des résultats qu'il a su en tirer.

C. Hippeau,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS IX,

AVEC LE TABLEAU DES INSTITUTIONS ET DES MOEURS DES TEMPS BARBARES ET DU MOYEN AGE,

PAR M. SERPETTE DE MARINCOURT,

Avocat à la Cour royale de Paris.

On se plaint depuis longtemps de ce que nous n'avons pas d'histoire nationale, et, en effet, les ouvrages de Mézerai, d'Anquetil, de Sismondi et de tant d'autres, quoique fort volumineux, sont loin de mériter ce titre. Malgré les qualités estimables qui les distinguent, ils ont un très-grave défaut, celui d'être incomplets. Mais peut-il en être autrement? Une histoire réellement nationale, telle que savent la comprendre ceux qui se rendent bien compte d'une pareille entreprise, dépasse les forces d'un homme, quelque érudition, quelque sagacité, je dirai même quelque génie qu'on lui suppose. Il faudrait, pour élever ce patriotique monument, une association de travailleurs, ayant tous fait leurs preuves, doués d'un sincère amour de leur pays, affranchis par la protection de l'Etat des préoccupations matérielles de la vie, et unis, c'est peut-être là le plus difficile, par la communauté des vues politiques. L'histoire générale, les histoires provinciales, l'histoire particulière de chaque ville un peu importante, la topographie et la statistique, l'industrie, le commerce et les finances, l'administration proprement dite, les institutions législatives et judiciaires, la littérature, les beaux-arts et les monuments, les mœurs publiques et privées, et enfin, ce qu'on a trop négligé, l'histoire des relations étrangères et de la politique extérieure, formeraient autant de sections distinctes, distribuées à chacun des travailleurs dont je parle, selon sa capacité et la tendance de ses études. A chacun son lot, à chacun une palme à cueillir. Par ce système, tous les travaux qui existent, imprimés ou manuscrits, pourraient, après le partage fait, être relus, comparés, vérifiés, analysés ; on y joindrait deux puissants moyens de confrontation, les archives particulières et les inscriptions monumentales. Puis, au bout de vingt ans, je suppose, cet immense dépouillement, consciencieux et complet, serait transmis à un comité composé des hommes les plus éminents par leur savoir, lesquels, après avoir coordonné et fondu tous ces travaux spéciaux et authentiques, seraient chargés de la publication définitive.

Tel est, en quelques mots, le plan qui me semble de nature à mener au but



qu'on se proposerait d'atteindre. Je ne prétends pas qu'il soit le meilleur, mais je crois que sa base est bonne et que l'association des intelligences peut seule réussir là où les forces individuelles, agissant isolément, échoueront toujours.

Faut-il pour cela accueillir froidement les honorables tentatives de ceux qui cherchent à éclaircir par de nouvelles études les faits de notre histoire générale? Nullement. Si le vœu que je forme se réalise jamais, leurs travaux seront consultés avec fruit et fourniront de précieux renseignements. Aussi, bien qu'à mon point de vue, et dans l'état actuel de la science, je considère comme plus utiles les *monographies*, c'est-à-dire les recherches spéciales sur tel ou tel fait obscur, telle ou telle localité, telle ou telle question d'art ou de littérature, telle ou telle difficulté philosophique, je suis loin pourtant de refuser un juste tribut d'éloges aux auteurs courageux qui entreprennent la tâche difficile d'écrire l'histoire de France prise dans son ensemble.

L'ouvrage de M. Serpette de Marincourt n'embrasse pas, il est vrai, une aussi vaste étendue, puisqu'il s'arrête dans le courant du XIIIe siècle, à l'année 1270; mais le développement qu'il a donné à cette première partie, et le titre même qu'il a adopté, permettent de ranger son livre dans la classe des histoires générales, du moins pour la période dont il s'occupe. Le premier volume va jusqu'à l'avénement de Charlemagne, le second jusqu'à celui de Philippe Ier, le troisième jusqu'à la mort de saint-Louis. Ces trois volumes sont divisés en cinquante chapitres, dont treize sont consacrés aux lois barbares, au gouvernement des Francs, à l'état de la religion et des sciences sous les Mérovingiens, à la féodalité, à l'état de l'esprit humain dans le moyen âge, à l'établissement des communes, aux progrès de la puissance royale, aux institutions législatives de saint Louis, etc. M. de Marincourt fait à bon droit une large part à ces questions importantes, et les chapitres où il les traite m'ont paru aussi remarquables par l'étendue des recherches que par la justesse des appréciations.

Je n'essaierai pas de faire l'analyse détaillée d'un ouvrage de cette nature, car je ne pourrais que répéter ce qui a été dit tant de fois, et cela devant un auditoire plus familiarisé qu'aucun autre avec tous les événements de notre histoire; je me bornerai donc à vous rendre compte de l'impression générale que m'a laissée la nature du livre de notre honorable collègue, et à lui soumettre quelques critiques de détail.

Les faits, en général, sont bien étudiés, exposés clairement, puisés presque constamment aux sources et non dans les auteurs de seconde main, ce qui n'est pas un mince mérite. Sous le rapport de la forme, M. de Marincourt me semble moins heureux; le premier volume est écrit avec soin, mais le second est plus faible, et le troisième surtout laisse à désirer. J'y ai remarqué plusieurs passages d'un style inégal, embarrassé. De nombreuses fautes d'impression, dont l'auteur bien qu'innocent porte toujours la peine, viennent encore augmenter l'impatience du lecteur. Quant aux réflexions auxquelles donne lieu l'exposition des faits, elles sont dictées par un esprit de justice que je m'em-

presse de reconnaître; seulement je crois que M. de Marincourt a jugé trop sévèrement le caractère et la conduite politique des papes du moyen âge. Sans doute il y a de tristes pages que l'histoire ne peut passer sous silence : quelque haut qu'un homme soit placé, il y aura toujours quelque chose de plus grand que lui, la vérité; mais au moins faut-il que les actes dont on l'accuse soient parfaitement authentiques. Or je lis dans M. de Marincourt, à propos de la mort de Conradin : « La plupart des historiens du temps attribuent une action « si barbare au pape Clément IV.... Ils prétendent que, Charles d'Anjou l'ayant « consulté sur ce qu'il devait faire de ses prisonniers, le pontife lui répondit dans « le style des anciens oracles : *Vita Coraddini mors Caroli*, *mors Coraddini* « *vita Caroli;* et ce mot sanglant fut l'arrêt de ces deux infortunés, etc. » Puis notre auteur cite en note Giannone, historien moderne. Un examen plus attentif l'aurait empêché d'admettre ce fait controuvé. Bien loin de rapporter cet odieux jeu de mots, les contemporains, tels que Francesco Pipini et Ricordano Malespini, indiquent les efforts du pape pour sauver Conradin; et les lettres de Clément lui-même sont là pour prouver qu'il reprocha amèrement à Charles la mort du jeune prince.

Puisque j'en suis sur ce sujet, je ferai observer aussi que les circonstances du débarquement de Charles d'Anjou en Italie, telles que M. de Marincourt les présente à la page 576 de son troisième volume, ne sont pas tout à fait exactes. Le comte de Provence ne débarqua point à Civita-Vecchia, mais à l'embouchure du Tibre; et il ne put trouver son armée sur le rivage, puisque cette armée n'était point encore partie de Lyon et qu'elle n'arriva à Rome que sept mois après lui.

Je pourrais encore citer quelques faits où la sagacité ordinaire de notre honorable collègue paraît être en défaut : il dit, par exemple, que Philippe Ier, ayant demandé la main d'Emma, fille de Roger, grand comte de Sicile, la renvoya à son père, *en retenant*, *dit-on*, *ses trésors et ses bijoux*. Ce dernier fait n'est pas conforme au récit de Geoffroi de Malaterra. Plus loin il raconte longuement les circonstances romanesques du meurtre d'Arthur de Bretagne par Jean-sans-Terre, et termine par cette phrase un peu ambitieuse : « Mais le bar« bare ne lui répond qu'en lui plongeant un poignard dans le cœur, et le jette tout « sanglant dans la Seine, après avoir attaché une pierre au corps palpitant de « cette auguste et touchante victime de la perversité humaine, que Richard avait « voulu couronner comme pour le sacrifice, et que son nom, cher à l'Armorique « et au cœur des trouvères, semblait mettre sous la protection de la loyauté che« valeresque. » Il aurait fallu, ce me semble, ou rapporter toutes les légendes relatives à la disparition d'Arthur, ou n'accueillir qu'avec une grande réserve la tradition du meurtre, puisque Mathieu Paris, historien contemporain et disposé à exagérer les crimes de Jean plutôt qu'à les dissimuler, se borne à dire : « Dieu veuille qu'il en ait été autrement que ne le rapporte la mauvaise re« nommée ! »

Que M. de Marincourt me pardonne ces critiques ou plutôt ces chicanes; elles lui prouveront que j'ai étudié son livre avec toute l'attention qu'il mérite : d'ailleurs, dans une seconde édition, il sera facile de faire disparaître ces légères imperfections. Il me reste à lui communiquer deux observations qui n'ont pas été jusqu'ici, du moins à ma connaissance, l'objet d'une discussion approfondie et qui pourtant sont de nature à modifier quelques idées reçues : l'une est relative au traité d'Andelot, l'autre aux Etablissements de saint Louis.

« Ce fameux traité, dit notre auteur, en date du 28 novembre 585 (la date « réelle est 587), est un des monuments les plus remarquables du droit public des « temps barbares par la sanction que les leudes y obtinrent de l'inamovibilité de « leurs bénéfices : ce qui fut le germe du gouvernement féodal en France. » Dans un autre passage, je lis : « Par ce traité d'Andelot entre Gontran et Childe- « bert II, les leudes se font rendre tous les bénéfices dont ils avaient été dépouil- « lés, et obligent ces princes à stipuler qu'ils ne pourraient plus reprendre à leur « gré les dons qu'ils leur avaient conférés, ou ceux dont ils les gratifieraient à « l'avenir. » Telle est, je le sais, l'opinion dominante, et cette interprétation du célèbre article : *Quidquid antefati reges Ecclesiis aut fidelibus suis*, etc., est séduisante au premier abord ; mais en y regardant de près, en comparant cet article avec ceux qui précèdent et qui suivent, on commence à douter. Quel est le but de ce traité d'Andelot? Evidemment une alliance offensive et défensive entre les deux rois contre l'aristocratie, puisqu'ils se promettent de ne point accepter ces défections mutuelles par lesquelles les leudes faisaient tour à tour pencher la balance et empêchaient la stabilité du pouvoir royal. Or l'article unique qui parle de la confirmation des bénéfices est plutôt, à nos yeux, dans l'intérêt des deux rois que dans celui des bénéficiaires. Childebert et Gontran se font des échanges de provinces, et, comme garantie de leur parole, ils stipulent que tous les dons faits par eux dans les provinces qu'ils abandonnent seront maintenus d'une manière stable. Que l'inamovibilité des bénéfices ait été le résultat éloigné de ce traité, je l'admets volontiers ; mais que cette concession ait été arrachée aux deux rois par les leudes, voilà ce dont je ne suis pas convaincu.

Dans le chapitre qui traite des Etablissements de saint Louis, chapitre intéressant et bien compris, M. de Marincourt fait voir avec raison que l'influence croissante de la jurisprudence romaine avait préparé les esprits aux réformes législatives commencées par le pieux roi. Mais déjà un autre souverain avait donné le signal de cette révolution, et Louis IX mit certainement cet exemple à profit. Citons pour preuve l'abolition du duel et du combat judiciaire. Si l'on ouvre les Constitutions de Sicile, publiées par l'empereur Frédéric II au parlement de Melfi, on y voit ces deux titres remarquables : « Nous ordonnons à per- « pétuité que le combat seul à seul, qu'on nomme vulgairement *duel*, n'ait point « lieu, sauf un petit nombre de cas, entre les barons du royaume soumis à notre « juridiction. Cependant nous excluons les homicides de cette mesure, et si le « crime ne peut être prouvé par preuves légales, qu'alors seulement on ait recours

« au jugement par combat.—Nous voulons qu'à l'avenir soit supprimé ce genre « de preuve par le combat dont ceux qui vivent selon le droit des Français se « servaient jusqu'ici, soit qu'il s'agisse des adversaires principaux qui se défient « mutuellement, soit qu'il s'agisse des champions produits par les deux adver- « saires, tant dans les causes civiles que dans les causes criminelles (1). » Or les constitutions de Melfi sont du mois de février 1231, et l'ordonnance de saint Louis est du mois de février 1250. En songeant à la proximité des deux pays et aux fréquents rapports diplomatiques qui unissaient les deux rois, on pourra convenir avec moi que Louis IX emprunta à Frédéric II cette idée grande et féconde de substituer la loi écrite à la force brutale. Cela n'ôte rien à la gloire de l'un, mais ajoute à celle de l'autre.

Je ne prétends pas faire à notre honorable collègue un reproche d'avoir négligé ce rapprochement, qu'il m'a simplement paru bon de constater ici, et auquel je n'ai moi-même été amené que par la direction actuelle de mes études. Etre complet, je le répète, en fait d'histoire de France, est chose impossible à un seul homme. Mais, tout en maintenant les réserves que j'ai cru devoir faire tout d'abord, je me résume en disant que l'ouvrage de M. de Marincourt, bon dans son ensemble, sera dignement apprécié par ce public lettré qui déjà a applaudi à l'*Histoire de la Gaule* du même auteur. Si j'ai dû y signaler quelques défauts, je les trouve largement rachetés par des qualités solides et un travail sérieux. La franchise ou la hardiesse de mes critiques servira, j'espère, de garantie à la sincérité de mes éloges.

Huillard-Bréholles,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

GRAMMAIRE RAISONNÉE DE LA LANGUE LATINE,

PAR L'ABBÉ J.-H.-R. PROMPSAULT.

J'ai rendu compte dans un mémoire précédent (*voir* la 105me livraison, page 149) de la première livraison de la *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M. l'abbé Prompsault. La seconde livraison est aujourd'hui publiée : elle comprend (page 321 à 377) la suite et la fin des signes abréviatifs dont les Romains se sont servis dans les vingt-deux siècles qu'embrasse l'auteur. Puis vient le livre troisième, qui n'est pas terminé, et qui traite de l'*accentuation*. Sous ce titre M. Prompsault examine les questions les plus variées et les plus délicates de la prosodie latine : il distingue en effet (page 388) l'*accentuation aspirative*, la *métrique*, la *tonique*, la *discrétive* et l'*intercisive*, qu'il a définies (page 383) en disant qu'il faut distinguer cinq espèces différentes d'accents, selon qu'ils marquent : 1° l'aspiration des voyelles (par exemple les esprits doux

(1) *Constit. utriusque Sicil.*, lib. II, tit. 23 et 32.

et rude des Grecs, l'*h* muette et l'*h* aspirée chez nous), 2° la quantité des syllabes, 3° l'élévation où l'abaissement de la voix sur les mots dont le discours est composé ; 4° la distinctionde certains mots (comme en français *a*, d'*avoir*, et *à*, préposition; *la*, article, et *là*, adverbe de lieu), 5° la séparation des différents membres de phrases (ce sont les signes de ponctuation).

Le chapitre de l'accentuation aspirative (page 388) est très-court. « Il n'y avait « dans l'écriture latine d'autre accent aspiratif que les lettres de l'alphabet « elles-mêmes : celle qui servait communément à cet usage était la lettre *h ; f*, « *s*, *v* furent employées quelquefois au même usage dans la haute latinité. »

Le chapitre de l'accentuation métrique est au contraire fort étendu ; il s'étend de la page 388 à la page 640, dernière de la livraison, et n'est pas fini : il admet une division très-complexe en sections, paragraphes, articles, sous-articles et exceptions, pour lesquels une table détaillée sera bien nécessaire, sans compter un index alphabétique que je ne saurais trop recommander à M. Prompsault, s'il veut qu'on se retrouve facilement au milieu des nombreuses autorités qu'il a recueillies de toutes parts. Ce sera certes l'une des parties les plus importantes de la troisième livraison que nous attendons avec impatience, et qui terminera tout le traité des lettres.

Je reviendrai sur cet ouvrage lorsqu'il sera complet : pour le moment, je vais consigner ici quelques observations dont M. Prompsault pourra faire usage si, comme cela est présumable, il ajoute à son livre un errata. — Page 474, on trouve : SECTION II, *Règles particulières de la quantité ;* il faudrait SECTION III. La Section II traite des *Règles générales*, page 394. — Page 436, il est cité un vers de Virgile rapporté au livre VII de l'*Enéide ;* il faut le rapporter au livre VI, vers 33. Dans la même page, un mot est donné comme appartenant au trentième vers du sixième livre ; l'indication n'est pas exacte, car je ne l'ai pas trouvé. Page 581, la première page d'un tableau des *terminaisons verbales syncopées*, que M. Prompsault a dressé avec beaucoup de soin et d'exactitude, a été mal imposée ; la tête du tableau est du côté de la tranche, et devrait être, au contraire, vers le pli des feuilles.

A ces observations relatives à l'impression seule, j'ajouterai les suivantes qui touchent à quelques-unes des assertions de notre auteur.

Je trouve (page 408) que Virgile, Horace et autres bons poëtes n'ont jamais employé le génitif *neutrius*, *solius*, *utrius*. Cette opinion de M. Prompsault est erronée au moins pour l'un de ces mots, en ce qui concerne Horace, qui a dit (*Epist.* I, 17, v. 15) : *Utrius horum*.

Page 561. — M. Prompsault, discutant la quantité de l'*o* final dans *duo*, croit qu'on a pu et qu'on peut encore le faire long, parce qu'il était long dans *ambo*, et qu'il y a entre ces deux mots une analogie évidente. Je crains bien que la raison qu'il donne ici ne soit du même genre que celle qui a engagé un poëte français à écrire *linceuil* pour rimer avec *cercueil ;* il mettait en note qu'on prononçait et qu'on écrivait *linceul*, mais que le rapport intime entre ces deux

mots devait faire modifier l'écriture et la prononciation du premier : à quoi *le Mercure de France* ajoutait que la même raison devrait faire rimer *cadavre* et *sépulcre*. C'est qu'en effet l'analogie des idées et des formes est une chose, l'usage en est une autre ; il est fort à souhaiter que celui-ci se rapproche toujours de la raison. En fait, il s'en est souvent écarté ; et en ce qui tient aux langues mortes nous n'avons rien à corriger, nous ne pouvons que le constater et nous y conformer.

Page 598. — Il s'agit du supin *statum*, qui se présente avec l'*a* tantôt bref, tantôt long : « Le supin de *stare*, dit Priscien, a la pénultième longue. » Quel est donc celui qui l'a brève ? « M. Quicherat, observe M. Prompsault, répond que c'est « le supin de *sistere*, tranchant hardiment une difficulté que Vossius avait laissée « indécise.... Il vaut mieux s'en rapporter à Priscien que d'attribuer bénévole« ment à *sistere* un supin qui jusqu'à ce jour a passé pour appartenir à *stare*. » Cette dernière assertion manque d'exactitude. En fait, les grammairiens et lexicographes, entre autres Forcellini et son abréviateur Noël, et avant eux l'auteur de l'*Apparatus in Ciceronem*, donnent comme le participe de *sisto*, *status*, *a*, *um* avec l'*a* bref. Il n'est pas d'ailleurs permis de douter que ce ne soit là sa véritable nature, par le sens nécessairement passif du mot, qui ne permet pas de le rapporter à *stare*. On peut citer une multitude d'exemples : *Statas cæremonias* (Cic., *de Arusp. resp.*, 18) ; *status dies* (Cic., *Offic.*, I, 37) ; *ponemusque suos ad stata signa dies* (Ovid., *Fast.*, I, v. 310) ; *stata sidera* (Plin., XVII, 25) ; *statæ stellæ* (Censor., *de Die nat.*, 7.) Voyez pour d'autres exemples le *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat. Or, comme tout participe passé suppose un supin, puisque celui-ci n'est jamais que le neutre de ce participe pris absolument (Sanct., *Minerv.*, III, 9; Perizon, *ibid.*; Beauzée, *Encycl. méth.*, mot *supin*), la décision de M. Quicherat paraît conforme à la logique la plus rigoureuse, en même temps qu'elle est confirmée par les autorités.

Page 640. — M. Prompsault, parlant du mot *modò* (tout à l'heure) dont les deux syllabes sont brèves, dit qu'il ne connaît pas d'autre exemple du dernier *o* long que deux vers, l'un de Cicéron, l'autre de Catulle ; le *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat lui en aurait fourni un troisième, tiré de Lucrèce (IV, 1177). Cette observation, du reste, ne change pas la conséquence que tire M. Prompsault et qu'indique l'auteur du *Thesaurus*, savoir, que c'est parce qu'il est à la césure ou suivi de deux consonnes que l'*o* final devient long.

Je borne ici ces réflexions qui n'ont d'intérêt qu'à cause de la position élevée qu'a prise dans la critique grammaticale le livre de M. l'abbé Prompsault ; il convient alors (et c'est surtout sous ce point de vue qu'il appartient à l'Institut Historique de l'apprécier) que les témoignages puisés dans l'histoire de la langue latine soient aussi inattaquables que les conséquences qu'on en tire.

Bernard-Jullien,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

LE SIÉGE DE LILLE, EN 1792,

PAR M. VICTOR DERODE.

J'ai consacré un premier rapport à un ouvrage traitant le même sujet. L'auteur avait réuni dans un seul cadre historique les sept siéges de l'ancienne capitale de la Flandre wallone; le septième siége n'occupait dans cette intéressante narration que quelques pages, mais les faits et les principaux événements s'y trouvaient groupés avec une rare intelligence et une parfaite impartialité.

Je viens soumettre aujourd'hui à l'Institut Historique le résultat de l'examen d'un nouvel ouvrage plus étendu et exclusivement consacré au mémorable siége de Lille en 1792.

L'auteur, M. Victor Derode, chef d'institution et membre de notre Société, a divisé son consciencieux et important travail en trois périodes : 1° avant, 2° pendant, 3° après le siége. Dans son avant-propos il indique les sources où il a puisé et d'après lesquelles il a composé ce qu'il appelle modestement une simple notice. Une courte introduction est consacrée au tableau politique de la France à l'époque de 1789, et retrace les phases diverses de la Révolution jusqu'à l'époque où le prince de Saxe-Teschen vint, à la tête d'une nombreuse armée autrichienne, mettre le siége devant Lille. Je ne ferai aucune observation sur la partie purement politique de ce travail; je ne m'occuperai que des faits et des précieux documents explorés par les savantes et courageuses investigations de l'auteur. Sur ce point, je me bornerai à faire observer qu'il suffit de lire les ordonnances de convocation, les instructions, les règlements relatifs à la tenue des assemblées électorales, pour être convaincu que l'Assemblée Constituante avait le droit de faire tout ce qu'elle a fait, plus même qu'elle n'a fait, et qu'en usant de ce droit elle accomplissait un devoir.

La France, en 1789, donna au monde civilisé un spectacle unique dans les fastes des nations de tous les temps et de tous les lieux. Quatre millions d'électeurs, délibérant sur tous les points du vaste territoire de la France, formulent leurs votes pour le redressement de tous les abus, pour une réformation complète et pacifique dans toutes les branches de l'administration publique, et les cahiers des trois ordres expriment partout les mêmes vœux.

Mais l'exécution rencontra dans l'opposition de la cour tous les genres d'obstacles. La lutte était engagée entre deux principes, soutenus par les partis opposés avec une égale ténacité. Le temps a prouvé où étaient la bonne foi, la loyauté et la fidélité au serment.

Les traités de Pavie et de Mantoue avaient livré la France à l'étranger, qui se présentait comme auxiliaire, et qui prenait possession des pays envahis sans nommer le roi pour lequel seul, disaient-ils, ils avaient couru aux armes.

L'auteur se plaint de l'insuffisance des moyens de défense vainement récla-

més par les autorités et par toute la généreuse population lilloise; il cite une lettre de Roland, ministre de l'intérieur. Mais il faut faire la part des circonstances où se trouvait alors la France : tous les régiments de ligne étaient en pleine dislocation; les bataillons des volontaires nationaux étaient braves et dévoués, mais sans expérience; et ils avaient à combattre les vieilles bandes de Frédéric, les troupes et les généraux les plus distingués des monarchies du Nord. Le danger était imminent, et il fallait partout improviser et répartir ses moyens de défense.

J'arrive à la deuxième partie, à la plus intéressante. L'auteur trace d'abord le tableau des forces des assiégés et de celles des assiégeants.

« Les Autrichiens avaient, dit-il, vingt-cinq mille hommes d'infanterie, onze escadrons de cavalerie, huit mille chevaux; l'artillerie se composait de douze mortiers, cinquante canons. La garnison de la ville n'était d'abord que de cinq à six mille hommes; elle fut portée, par les renforts qu'elle reçut successivement, à quatorze mille, de toutes armes; la garde nationale comptait huit mille hommes, infanterie et artillerie. L'ennemi s'attendait à ne rencontrer qu'une faible résistance, si toutefois on résistait; il s'imaginait qu'il suffisait d'une simple démonstration.

» Le 29 septembre le prince somma le commandant et la municipalité de se rendre. La réponse ne se fit pas attendre. « Nous venons de renouveler notre « serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de « mourir à notre poste. Nous ne sommes pas des parjures. — Fait à la Maison « Commune, le 29 septembre 1792. »

(Suivent les signatures des membres du conseil général.)

» Cette réponse reçut immédiatement l'approbation de l'administration du district.

« Deux heures après le retour du parlementaire du prince, le bombardement commença, et la ville fut bientôt couverte d'obus et de boulets rouges. L'incendie éclata de toutes parts. L'ennemi avait surtout dirigé ses projectiles sur les quartiers les plus populeux.

« Femmes, enfants, vieillards, tous s'associent à la commune défense. Des *guéteurs* s'établissent dans tous les quartiers; ils suivent des yeux la direction des projectiles, s'élancent à l'endroit où ils tombent, et arrachent les mèches enflammées qu'ils jettent dans des seaux, etc., placés aux portes de chaque maison. Un seul fait sur mille suffira pour peindre le sang-froid, l'héroïque intrépidité de la population lilloise. Le caractère français éclate encore au milieu de cette scène de destruction, de ruines et de mort. Le citoyen Maës, perruquier, court ramasser un éclat de bombe rue du Marché-aux-Moutons; il transforme le bronze ennemi en instrument de son métier, et une vingtaine de braves Lillois tiennent longtemps en état de réquisition permanente le plat à barbe improvisé par Maës. »

Les monarques qui, à la sollicitation des princes et des émigrés, s'étaient li-

gués contre la France et avaient déclaré n'avoir d'autre but que de rétablir Louis XVI sur le trône de ses pères, s'emparaient en leur propre nom des villes dont la trahison plus que la force leur ouvrait les portes. C'est un fait qui ne peut être l'objet d'aucun doute. ».

L'auteur n'admet pas que Marie-Christine-Josèphe de Lorraine, gouvernante des Pays-Bas autrichiens et épouse du prince Albert de Saxe-Teschen, ait assisté au siége de Lille et pressé le bombardement, ni qu'elle ait elle-même mis le feu aux mortiers et aux canons; mais il n'appuie sa négation d'aucune preuve. Son assertion est d'ailleurs démentie par les historiens, les biographes, et attestée par le témoignage de la population lilloise. Le caractère bien connu de cette princesse, ses antécédents confirment encore la tradition locale.

Le 8 octobre, le prince Albert leva le siége. Ses munitions étaient presque épuisées, et les armées républicaines s'avançaient contre lui. Bientôt les coalisés, pressés de toutes parts, abandonnèrent leur position. Thionville, dont l'héroïque population avait montré le même patriotisme, le même dévouement, vit enfin s'éloigner les ennemis qui l'avaient bombardée. Le siége de cette ville fut levé le 16 octobre. Lille était entièrement libre depuis le 8 du même mois.

Aussitôt après la retraite forcée de l'ennemi, les autorités civiles et militaires, et les représentants du peuple rédigèrent une relation détaillée de ce siége célèbre. Les représentants terminent ainsi le bulletin qu'ils adressent à la Convention : « Une foule d'actions dignes des héros des anciennes républiques « méritent de fixer votre attention ; nous les présenterons dans une autre let- « tre. » (Celle-ci est du 6 octobre. Le feu de l'ennemi n'avait cessé que depuis deux heures.) « Les citoyennes ont égalé les citoyens par leur intrépidité ; tous, « en un mot, se sont montrés dignes de la liberté. »

La capitale et les départements se hâtèrent de féliciter les braves Lillois ; quelques-uns leur envoyèrent même des députations ; le département du Var demanda que sur le fronton des portes de Lille il fût posé un marbre blanc, avec cette inscription en caractères de fer :

C'EST LA QUE LES TYRANS ÉCHOUÈRENT EN 1792.

La municipalité de Cambrai fit placer dans la salle de ses séances cette inscription :

AUX BRAVES LILLOIS LA PATRIE RECONNAISSANTE.
EXEMPLE A SUIVRE.

Sur la proposition de Gossuin, la Convention décréta que Lille avait bien mérité de la patrie. Il proposa en outre qu'il lui fût envoyé une bannière, avec ces mots :

A LA VILLE DE LILLE LA PATRIE RECONNAISSANTE ;



que le prince Albert de Saxe-Teschen fût exclu de la loi des nations, et que sa tête fût mise à prix.

Lecointre de Puyraveau combattit cette dernière proposition. « Je la regarde, « dit-il, comme immorale en principe, comme dangereuse dans ses suites, « comme impolitique sous tous les rapports... Comment croit-on que nos bra- « ves soldats, guidés non par l'honneur féodal, mais par l'amour de la répu- « blique, puissent se déterminer à devenir les assassins d'un homme ! Ce serait « faire injure à la Convention nationale que de combattre plus longtemps la « proposition de Gossuin. »

Il n'en fut plus question. De larges indemnités furent immédiatement accordées aux victimes du bombardement ; toutes les pertes furent réparées ; une seule déclaration parut exagérée et subit une juste réduction.

Le siége de Lille en 1792 est un des faits les plus remarquables de cette époque, d'ailleurs si féconde en événements extraordinaires. Tous les arts ont célébré l'héroïque dévouement des Lillois ; tous les théâtres se sont associés à l'enthousiasme national. Le *plat à barbe lillois* a fourni à Vatteau le sujet d'un charmant tableau ; de vastes toiles ont retracé les principales scènes de ce grand drame, et, après un intervalle d'un demi-siècle, ma mémoire a retenu les principaux couplets du siége de Lille.

L'ouvrage de notre savant collègue M. Victor Derode est un service rendu à l'histoire nationale des dernières années du XVIIIe siècle. Il a réuni dans un cadre peu étendu les documents les plus précieux. Je n'ai à signaler que l'omission d'un seul, mais c'est le plus important ; je veux parler du Journal du siége, rédigé par le conseil de guerre. Il est certain que cette pièce, d'une grande valeur, n'a point échappé à ses recherches ; il la cite même dans son avant-propos ; il l'a sans doute placée dans son *Histoire de Lille*, dont il nous annonce la publication, et dont l'ouvrage dont je viens de rendre compte n'est qu'un fragment.

Ce fragment n'est pas seulement l'œuvre d'un écrivain éclairé et consciencieux, c'est encore une bonne action digne d'éloges, et qui honore le citoyen dévoué à l'indépendance nationale, auquel nous en sommes redevables.

Dufey (de l'Yonne),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

LES FEMMES CÉLÈBRES DE LA RÉVOLUTION (1789 A 1795),

Par M. LAIRTULIER, avocat.

Nier l'influence des femmes sur les commotions politiques, c'est nier leur influence sur la famille, sur la société tout entière Elles occupent une grande place dans l'histoire de tous les peuples, de tous les pays et de toutes les époques, même aux lieux où, séquestrées de la société, elles naissent, gran-



dissent et meurent dans les liens d'un esclavage absolu. Voyez, dans notre histoire de France, Frédégonde et Brunehaut, Blanche de Castille et Catherine de Médicis; voyez les femmes au temps de la ligue, de la fronde et de la révolution de 93. En Orient, cherchez les femmes dans le sérail, et voyez la part qu'elles prennent aux insurrections qui en jaillissent. Les femmes sont devenues le sujet de nombreux ouvrages historiques. Depuis le *Dictionnaire des Femmes célèbres*, publié en 1759, en trois énormes volumes in-12, jusqu'à celui de Mme Fortunée Briquet, qui date de l'an XII (1804), parcourez les pages qu'elles ont inspirées à M. de Ségur et au poëte Legouvé. Le *Dictionnaire* de Mme Fortunée Briquet ne comprend que les femmes françaises, et spécialement celles qui se sont distinguées dans les lettres et dans les arts.

M. Lairtullier a resserré son cadre historique dans l'espace de quelques années : son œuvre comprend cent soixante-cinq biographies. Il explique clairement le but de son curieux travail. Assez d'autres, dit-il, ont écrit les annales de la révolution par les hommes; il a voulu faire la chronique de cette époque par les femmes; et, sans s'écarter de son plan, il a fait une histoire complète et intéressante. Il nous offre une série de tableaux variés; il nous initie à une foule de détails de la vie privée des hommes les plus influents; il a consulté une riche collection de documents inédits, et d'autres dont l'authenticité n'admet aucun doute. Il a cherché la vérité historique partout où il espérait la rencontrer, et ses investigations ont eu les plus heureux résultats.

Dans une introduction vive, concise et animée, l'auteur a tracé le tableau de la société à l'époque de 1789, celui des petits comités de la cour, les plaisirs et les intrigues politiques des conciliabules de Trianon, les tendances et les vœux des sociétés bourgeoises, enfin les rôles politiques qu'ont joués les femmes dans les temps antérieurs à la révolution.

Théroigne de Méricourt figure sur le premier plan de ce panorama historique. Sa vie aventureuse offre les plus étonnants contrastes dans ses affections : toutes les passions fermentent dans le cœur de cette jeune Liégeoise. Née dans une chaumière, elle fut victime d'une habile et lâche séduction. Le séducteur était le suzerain du pays; elle en fut bientôt abandonnée. Que devint-elle? quelles furent les conditions et les chances de sa vie jusqu'à son apparition sur la grande scène politique? c'est ce qu'il importe peu de connaître. On la voit pour la première fois au siége de la Bastille; mais, confondue avec la foule, elle y est à peine remarquée. Camille Desmoulins la rencontre au club des Cordeliers. Elle était à la tribune; il rendit compte de la motion de Théroigne et de la discussion qui s'éleva à ce sujet.

Elle semblait se multiplier; elle assistait aux séances de toutes les Sociétés révolutionnaires, de l'Assemblée nationale, des administrations publiques. Elle publiait des articles dans les journaux et des brochures, et cependant elle ne savait pas écrire. Ses improvisations de tribune se font remarquer par leur énergie et par une sorte d'éloquence. On conçoit qu'elle aurait pu ne prêter

que son nom à ses nombreuses brochures ; mais ses improvisations de tribune lui appartenaient.

M. Lairtulier ne s'est pas dissimulé la difficulté de ce problème, et il est parvenu à le résoudre.

Un changement se manifesta dans ses opinions et dans toute sa conduite politique après le 10 août; elle se prononça pour le parti modéré. Les habitués des tribunes populaires l'accusèrent hautement de brissotisme, elle faillit être assommée aux Tuileries. Ce terrible événement lui ôta la raison; elle devint folle, et fut enfermée à la Salpêtrière, où elle mourut le 9 mai 1817.

Le tableau que trace l'auteur, des dernières années de Théroigne, est l'expression du plus abject abrutissement.

Je ne ferai qu'indiquer les biographies de Mme Necker et de Charlotte Corday. L'ouvrage de M. Lairtulier renferme des faits pleins d'intérêt, qui ont échappé aux historiens de ces deux époques.

A la biographie de ces deux femmes célèbres à des titres différents succède celle de Suzette Labrousse. Née dans le Périgord, une dévotion mal dirigée la jeta dans la politique ; elle se prétendait inspirée ; elle fit même le voyage d'Italie pour convertir le pape à la constitution civile du clergé. Son histoire a tout l'intérêt d'un roman, où les faits et les personnages sont essentiellement excentriques.

La célèbre et malheureuse madame Roland occupe le reste du premier volume. L'auteur a ajouté à la suite d'autres femmes ; ce sont des êtres purement fantastiques. La mère Duchêne et toutes les folles qu'il a groupées dans ce chapitre n'ont de vrai que le titre d'un journal alors fameux, tout à fait oublié ; *la Mère Duchêne* était son titre.

La biographie de Lucile Desmoulins ouvre le second volume ; elle en occupe une large place, que le lecteur trouvera trop restreinte. Cette jeune femme si pure, si aimante, si belle, inspire le plus vif intérêt. Douée de toutes les vertus, elle ne put échapper à toutes les calamités. Je regrette de ne pouvoir vous présenter une esquisse de ce tableau, c'est la partie la plus remarquable de l'œuvre de M. Lairtulier. Tous les personnages influents de cette terrible époque figurent dans ce panorama ; mais une pareille biographie ne peut être analysée. J'appelerai ensuite votre attention sur celles qui la suivent, et qui traitent de Mme Tallien, de Mme de Staël, de la reine Marie-Antoinette. Après Lucile et Mme Talien, vous parlerai-je d'Olympe de Gouges, de la mystique Catherine Théos, de Sophie Lapierre et de tant d'autres ? L'espace me manque et j'en ai regret.

L'ouvrage de M. Lairtullier est le tableau le plus complet de cette époque si féconde en événements et en personnages extraordinaires. L'auteur cite les sources où il a puisé ses documents. Son style est clair, sans prétention et sans partialité. C'est un bon livre et une bonne action.

LE MÊME.

DES RELATIONS DE L'INSTITUT HISTORIQUE

AVEC LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS SAVANTES ET AVEC LES PRINCIPAUX RECUEILS DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

La publication régulière de notre *Investigateur* depuis dix ans attire à l'Institut Hisorique de continuelles communications des Sociétés savantes françaises et étrangères. Ces communications n'ont été, jusqu'à présent, que d'un bien faible intérêt pour les membres de la Société, puisque tout s'est borné à la seule publication mensuelle de leurs titres dans le *Bulletin bibliographique* du journal.

J'ai signalé, dans mon Rapport de juin dernier, cette lacune qui afflige nos travaux, et la nécessité qu'il y aurait à faire connaître au moins à nos collègues les sujets les plus remarquables traités dans les comptes-rendus des Académies et dans les Revues périodiques qui nous arrivent de toutes parts. J'ai pris l'engagement dans ma classe de présenter à l'Institut Historique un projet de compte-rendu abrégé de ces sortes de publications. Le voici tel que je l'ai soumis à l'examen de l'assemblée générale, qui a jugé qu'il pouvait convenir au cadre de notre journal.

J'espère que les autres Sociétés savantes voudront bien répondre à cette initiative, et contribuer pour leur part à mettre en lumière des travaux qui méritent souvent de ne pas rester inconnus.

Paris. — Parmi les publications que nous avons reçues pendant le mois de septembre on distingue la *Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, de MM. Foelix, Duvergier et Valette.

Une *Notice sur le Code de commerce de la Valachie*, communiquée par M. Anthoine de Saint-Joseph, nous a paru digne d'intérêt. L'auteur nous apprend que les provinces de Moldavie et de Valachie ont été régies d'abord par un mélange de droit romain et de droit coutumier, et ensuite par les lois du Bas-Empire jusqu'à une époque peu éloignée. « Le principe aris- « tocratique, dit-il, se maintient dans les lois avec toute sa force; et, « comme le premier élément est dans la conservation des grandes propriétés, « la loi donne d'abord aux parents, selon leur rang, et aux voisins ensuite, le « droit d'exercer l'action en préemption ou retrait des immeubles vendus. » Il paraît qu'un mouvement s'opère dans l'esprit des peuples de ces contrées. Le Code de commerce français a été traduit en langue valaque en 1839, et présenté, en 1840, à l'assemblée du pays, qui, après y avoir fait quelques modifi-

cations, l'a renvoyé à la sanction du prince. Il a été mis à exécution à partir de 1841.

Un compte-rendu des travaux sur l'histoire du droit français, par feu Henri Klimrath, suit l'article précédent. Nous devons le signaler à nos lecteurs. C'est le savant M. Edouard Laboulaye qui en est l'auteur. Après avoir relevé l'importance des travaux de Klimrath, il fait en quelque sorte sa biographie en suivant l'ordre chronologique de ses publications. Les manuscrits de Klimrath, conservés par les soins de sa mère et joints à des travaux épars en diverses revues, ont été publiés par M. Warnkœning, professeur de droit à l'Université de Fribourg. Cet ouvrage, interrompu par la mort subite du jeune auteur, est le fruit de huit ans de travail. Il se divise en deux livres : le premier comprend les origines de la société franco-romaine, et le second la législation de cette société jusqu'à l'avénement des Capétiens, c'est-à-dire jusqu'à la formation de la nationalité française. « L'auteur ne considérait ces deux livres que comme « une introduction nécessaire à l'étude du droit français proprement dit, dont « il plaçait l'origine dans l'époque féodale. »

L'auteur examine successivement la législation de différents peuples qui sont venus tour à tour occuper le sol de la France : les Gaulois d'abord, puis les Romains, puis les Germains. « Chacune de ces races a contribué à nous donner une « physionomie qui nous distingue des autres peuples du continent (1). »

« M. Klimrath a recueilli avec un grand soin, dit M. Laboulaye, tout ce que « les auteurs grecs ou latins nous ont conservé sur les Gaulois, mais il n'a usé « qu'avec une extrême réserve des documents plus modernes, dans lesquels on « espère retrouver les coutumes celtiques, tels que les usages bretons et les lois « gauloises. »

Dans ce travail, les institutions romaines sont exposées avec précision, ainsi que l'influence des trois grandes races sur la civilisation française.

On trouve dans le deuxième livre l'histoire des colonies germaniques qui se sont établies dans les Gaules. L'auteur explique la faiblesse des rois mérovingiens et la grandeur des maires du palais, la splendeur de Charlemagne, le morcellement de son empire et l'origine de la féodalité. Histoire politique, histoire des sources, histoire du droit privé, tout est traité par l'auteur, dit M. Laboulaye, avec un excellent choix de textes et une exactitude remarquable.

Nous signalerons encore dans ce numéro un article de M. Gomont sur l'histoire du parlement de Normandie, par M. Floquet.

VALENCIENNES. — Les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique* datent déjà de longtemps. Nous avons remarqué dans le dernier cahier deux communications faites par des membres

(1) Nous ne faisons que rapporter ici l'opinion de l'auteur, en prenant toutes nos réserves, car nous savons que ces questions sont encore très-controversées.



correspondants de l'Institut Historique ; la première est la découverte d'un manuscrit dans la Bibliothèque de Douai, par M. Tailliar, conseiller à la Cour royale de cette ville. Il a pour titre : *Ordo judicarius magistri Ricardi*. La deuxième est une *Notice sur le général de Gages*, par M. le baron de Stassart, de l'Académie royale de Bruxelles, notice bien plus complète et plus exacte que celle qui se trouve dans la *Biographie* Michaud.

La pièce la plus intéressante que nous ayons trouvée dans cette livraison est la description d'un monument inconnu dans le Midi, et particulier au nord de la France et aux provinces belges ; je veux parler des beffrois. Ce genre de construction n'appartient ni aux monuments antiques, ni aux monuments modernes. Celui de Valenciennes, qui fixait l'attention des archéologues, n'existe plus. Ce monument fut construit en 1237 et relevé en 1782 ; il s'est écroulé le 7 avril 1843. On remarquait dans sa construction un mélange d'architecture gothique et mauresque. Il tenait le premier rang parmi ceux de Gand, de Bruges, de Tournai, de Bergues, de Douai, Mons, Cambrai, Dunkerque et Pont-sur-Sambre. Il faisait le plus bel ornement de la grande place de l'antique cité de Valenciennes. C'était un souvenir qui datait du règne de l'intéressante Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille du fameux Baudouin, empereur de Constantinople.

Chalons-sur-Marne. — La Société d'Agriculture des Sciences et Arts du département de la Marne nous a fait parvenir un volume contenant ses travaux de 1842. Les fragments, extraits des Considérations sur l'origine et les progrès des ligues helvétiques, par M. Dartley, nous ont paru fort intéressantes. « L'espoir de la liberté, dit-il, avait pénétré aux sommets les plus élevés des Alpes. Les abbés, lorsqu'ils n'étaient pas encore princes, avaient favorisé l'esprit d'indépendance chez les montagnards de l'Appenzell ; mais Stauffen, abbé de Saint-Gall, ne partageait pas les sentiments de ses prédécesseurs. On sait que Sigobert, roi d'Austrasie en 640, avait fait don à l'Eglise de Saint-Gall d'une partie des montagnes de l'Appenzell et des pasteurs qui les parcouraient. En 1400, l'abbé Stauffen opprimait ces pauvres montagnards par des exactions insupportables. Après avoir essayé tous les moyens de conciliation, ils furent obligés de recourir aux armes. Attaqués dans leurs montagnes par les troupes de l'abbé et par celles de ses alliés, ils furent vainqueurs. Stauffen, après sa fuite, eut recours au duc d'Autriche. Les Autrichiens marchèrent bravement contre les Appenzellois ; mais, au moment où ils étaient aux prises avec eux corps à corps, une autre armée d'Appenzellois vint les attaquer d'un autre côté; c'était un renfort que les Autrichiens n'avaient pu prévoir : il se composait des femmes et des filles de l'Appenzell, habillées et armées en hommes, venant combattre pour leur liberté et pour leur indépendance. Les Autrichiens, surpris par ce secours inattendu d'une armée féminine, lâchèrent pied et furent complétement battus. »

Un vaillant guerrier, Rodolphe de Werdenberg, dépouillé de son héritage paternel par l'ambition de l'Autriche, offrit ses services aux montagnards. « Souffrez, leur dit-il, que, citoyen libre de l'Appenzell, je puisse demeurer « près de vous. » Ses services furent acceptés, et les Appenzellois s'en trouvèrent fort bien. Cette guerre se termina par la prise de l'abbé Stauffen, contre lequel on n'exerça aucune vengeance. Dès lors l'indépendance de l'Appenzell fut assurée.

TOURS. — Les *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine* forment une publication nouvelle qui promet beaucoup, si l'on en juge par l'intérêt que présente le premier volume.

Nous indiquerons en passant l'*Histoire de la forêt de Lochez*, par M. Le Sourd, où se trouve une description de la délivrance de Marie de Médicis. Cette reine, soupçonnée d'intrigues et d'intelligences avec le maréchal d'Ancre, qui avait péri d'une manière si tragique, était enfermée, comme l'on sait, au château de Blois. Elle dut sa liberté à un projet hardi de Ruccellai, et descendit du fort au moyen d'une échelle préparée à l'avance. La fidèle Catherine, qui gardait la cassette, la suivit avec Duplessis, frère de Richelieu. Elle traversa le jardin, et trouva au bout du pont une voiture qui l'attendait. Elle fut conduite aux flambeaux jusque vers Montrichard. C'était durant la nuit du 22 février 1619. L'archevêque de Toulouse la reçut à Montrichard, et elle arriva le lendemain à la forêt de Loches avec un cortége qui avait grossi en chemin. Jean-Louis Nogaret de La Valette, duc d'Epernon, à la tête de ses gardes et de ses gentilhommes, accueillit la princesse à l'entrée de la forêt.

Plusieurs lettres sont rapportées dans ce morceau historique. Nous lisons dans l'une, écrite de Loches par Charles II, lorsqu'il y séjourna en allant en Espagne, la description suivante du château : « Il y a encore très-haut à monter, « dit-il, pour arriver au château, qui est d'une grande étendue et contient pres« que autant de place que la ville. Le donjon et le bâtiment étaient jadis la de« meure de M. de Pernon, et même il y est mort. L'on voit dans ce donjon « une cage de fer où mourut Ludovic Sforce, duc de Milan, après y avoir été « enfermé l'espace de quinze ans. »

Ce volume renferme d'autres travaux dignes d'attention. Un mémoire sur les monuments celtiques de la Touraine, par M. l'abbé Bourasse, nous a paru fort curieux. Nous devons signaler encore la description d'une voie romaine, ayant pour titre : *Excursions de Saint-Aignan à Aiguevive par la rive méridionale du Cher*, accompagnée d'un plan de cette voie et de planches représentant des monuments en ruines, par MM. Pean et Charlot. Nous avons remarqué un document historique sur les monnaies du XIII[e] siècle, or et argent monnayé ou non monnayé, qui étaient envoyées à la Terre-Sainte à Alphonse, comte de Poitiers, frère de Saint-Louis, en l'année 1250. Ce mémoire, publié par M. E. Cartier, est accompagné d'une note fort étendue et fort curieuse. On y voit qu'Al-

phonse partit un an après saint Louis pour la croisade, et qu'il emporta 2 millions environ de notre monnaie, lesquels il mit un an à ramasser, et qui devaient subvenir à ses dépenses et à celles de ses croisés.

Une Biographie fort intéressante des trois Boucicaut, originaires de la Touraine, termine les travaux contenus dans ce premier volume.

POITIERS. — La *Revue Anglo-Française*, publiée par M. de La Fontenelle de Vaudoré, nous donne d'abord une biographie étendue de Savari de Mauléon, né à Châtillon-sur-Sèvres, et l'un des personnages qui ont le plus marqué dans la grande lutte anglo-française du XIIIe siècle. « Savari de Mauléon servit suc« cessivement sur terre et sur mer la France et l'Angleterre, combattit les croi« sés et se croisa lui-même, et enfin, ne se contentant pas de combattre, écri« vit et chanta, en prenant place au premier rang parmi les troubadours de « l'époque. » C'est le portrait le plus fidèle que l'on puisse faire d'un homme qui, à part sa valeur brutale, n'était doué d'aucune qualité morale.

Ce même numéro renferme encore les articles suivants : *les Derniers des Plantagenets dans les environs de Saint-Malo*, et *le Dernier Rejeton de la Rose-Blanche à Saint-Omer*, par M. H. Piers ; un mémoire *Sur la Coopération de la France dans la guerre de l'indépendance des États-Unis*, par M. le chevalier Destouches.

MONTPELLIER. — Une nouvelle *Revue du Midi* vient de paraître à Montpellier, sous la direction de M. A. Jubinal, professeur à la Faculté des Lettres de la même ville. Nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs les excellents articles qu'elle a publiés jusqu'à ce jour. Nous avons remarqué dans le dernier numéro le plan d'un Cours de grammaire générale, par Draparnaud, philosophe et naturaliste, ancien professeur à Montpellier. L'auteur, ayant envoyé son plan au ministère de l'instruction publique, reçut de Lucien Bonaparte une lettre dans laquelle on lisait : « Le Conseil, après avoir pris connaissance de la « lettre du citoyen Draparnaud et du discours qui y est joint, estime que ce « discours est le meilleur programme d'un Cours de grammaire générale qui « ait encore été soumis à son examen. Il désire vivement que l'auteur d'un si « bon plan se hâte de le remplir. »

De la France je voudrais bien passer en Italie: c'est le seul pays étranger qui nous envoie des travaux dignes de notre attention. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'indiquer les titres de ces publications : les *Annales universelles de Statistique*, revue fort ancienne, qui en est à son soixante-dix-septième volume, et qui publie chaque mois des articles remarquables sur l'histoire, l'économie politique, les voyages et le commerce. Ce recueil rend compte avec une rare exactitude des meilleurs ouvrages qui paraissent en Europe et particulièrement en France ; — le *Journal de l'Institut Lombard*, recueil non moins

estimable que le précédent ; les mémoires des Académies d'Arezzo et de Pise ; enfin l'excellent *Compte-rendu mensuel des travaux et des séances de l'Académie royale des Sciences de Naples ;* telles sont les principales publications dont nous aurons à vous entretenir une autre fois.

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) a tenu une séance le mercredi 2 août, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe reçoit de notre collègue M. Huillard-Bréholles son dernier ouvrage historique intitulé : *Histoire du Moyen Age*, par MM. Emile Ruelle, professeur d'histoire au collége royal d'Henri IV, et Alphonse Huillard-Bréholles, traducteur de la *Chronique de Mathieu Paris ;* 2 vol. in-8° ; 1843. M. Alix est chargé de rendre compte de cet ouvrage. — Des remercíements sont votés au donateur.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport verbal sur les deux premiers volumes de l'*Histoire de la ville de Gournay* (*en Bray*), par M. N.-B. Potin de La Mairie. Le rapporteur, après avoir analysé cet ouvrage, qui renferme, dit-il, des documents précieux pour l'histoire locale et même pour l'histoire générale, exprime le regret de ne pouvoir présenter à la classe un rapport complet : il désire attendre pour cela le troisième volume, que nous n'avons pas encore reçu.

*** Le mercredi 9 août, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Nolte.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe reçoit, avec plusieurs revues et brochures, *le Citoyen du monde*, de Goldsmith, traduit de l'anglais par notre collègue M. le comte Le Peletier d'Aunay ; 2 vol. in-8o, deuxième édition ; 1843. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sur le rapport de M. Trémolière, M. le duc Decazes, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, proposé par MM. Renzi et Martinez de la Rosa, est admis en qualité de membre résidant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Bernard-Jullien lit un rapport sur la deuxième livraison (un demi volume

in-8) de la *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M. l'abbé J.-H.-R. Prompsault, aumônier de la Maison royale des Quinze-Vingts. Ce compte-rendu fait suite au rapport de M. Bernard-Jullien sur le même ouvrage, qui se trouve dans la 105ᵉ livraison de *l'Investigateur*, page 159. — Renvoi au comité du journal.

⁂ La 3ᵉ classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 16 août, sous la présidence de M. Bernard-Jullien.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. don Andrès Muriel, qui remercie l'Institut Historique, et en particulier la 3ᵉ classe, de l'avoir admis au nombre de ses membres.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures parmi lesquels on remarque les ouvrages suivants : *Des Jésuites*, par MM. Michelet et Quinet, professeurs au collége de France, 1 vol. in-8° (offert à l'Institut Historique par notre collègue M. Michelet); *Histoire de la Chapelle miraculeuse de Sainte-Anne de La Bosserie*, sur la paroisse de Romagné, près de la ville de Fougères, au diocèse de Rennes (Ille-et-Vilaine), etc., par notre collègue M. l'abbé Marie-Léandre Badiche, publiée avec approbation de Monseigneur l'évêque de Rennes; 1 vol. in-18 (rapporteur, M. Fresse-Montval). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. le baron Taylor et Renzi proposent, en qualité de membre résidant, M. P.-N. Hamont, médecin vétérinaire, membre de l'Académie royale de Médecine, ancien directeur en chef des haras du vice-roi d'Egypte. M. Hamont envoie à l'appui de sa candidature un ouvrage qu'il vient de publier, sous ce titre : *l'Égypte sous Méhémet-Ali*; 2 vol. in-8°; 1843. — Sont nommés commissaires : MM. Jules de Bertou, Renzi et Moreau (de Dammartin). M. Jules de Bertou en particulier est chargé de faire un rapport à la Société sur l'ouvrage de M. Hamont.

M. Renzi, en son nom et au nom de MM. de Brière et Moreau (de Dammartin), fait un rapport favorable sur la candidature de M. Masson, docteur en droit et avocat à la cour royale de Paris. On se rappelle que M. Masson a lu à notre Congrès historique de 1843 un *Mémoire sur le sens que l'on doit attacher au paragraphe 6 du titre 62 de la loi salique*, mémoire remarquable, imprimé dans le *Compte-Rendu* de ce Congrès. M. Masson est admis en qualité de membre résidant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Sur la demande de plusieurs membres, M. Bernard-Jullien donne lecture de son *Élégie sur la mort du duc d'Orléans*, dont on trouve l'analyse avec un extrait dans la 109ᵉ livraison de *l'Investigateur*, page 316.

M. Bernard-Jullien lit encore, à titre de communication, un article critique sur l'*Histoire de la Chimie*, par le docteur Hoëfer, médecin à Paris, 2 vol.

in-8°; 1843. Cette histoire, dont l'auteur est lui-même un chimiste distingué, connu surtout par un *Traité de Chimie minérale*, commence aux temps les plus reculés et s'arrête à Lavoisier. « L'ouvrage a demandé, dit M. Bernard-Jullien, de longues recherches et d'immenses lectures : si l'on en fait disparaître quelques taches légères, le fond et la forme en sont recommandables. C'est un livre qui restera. »

La classe remercie M. Bernard-Jullien de ces deux communications.

*** Le mercredi 23 août, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Notre collègue M. le baron Taylor fait hommage à la Société et à la classe d'un ouvrage historique qu'il vient de publier, et qui a pour titre : *les Pyrénées*, 1 fort volume grand in-8°. — Des remerciemnets sont votés à M. le baron Taylor.

Un rapporteur sera choisi ultérieurement pour rendre compte de cet ouvrage.

M. Renzi communique à la classe une lettre de M. William Gardiner, Esqre, de Londres, qui annonce l'envoi très-prochain de son ouvrage intitulé : *la Musique de la Nature*.

Sur le rapport d'une commission composée de MM. Elwart, Renzi et de Brière, M. William Gardiner est admis en qualité de membre correspondant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. de Brière fait hommage à la classe d'un Sonnet de sa composition sur la mort de M. le marquis Fortia d'Urban, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Deux rapports qui sont à l'ordre du jour n'étant pas prêts, la classe s'occupe d'affaires intérieures jusqu'à la fin de la séance.

*** L'assemblée générale du mois d'août (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 25 août, sous la présidence de M. le docteur Buchez.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, qui offre à l'Institut Historique, au nom de cette Académie, son *Bulletin* de 1836 jusqu'à 1843, 6 forts volumes et plusieurs cahiers in-8°, avec planches; son *Annuaire de* 1843, 1 vol. in-18; enfin un ouvrage intitulé : *Des Moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion*, recueil de mémoires et de rapports sur la matière, publié par la même Académie; 1 vol. in-8°.

M. le secrétaire perpétuel fait connaître les autres ouvrages offerts à la Société pendant le mois d'août. On remarque parmi ces ouvrages un beau volume in-8°, envoyé à l'appui de sa candidature par M. William Gardiner, Esqre, de



Londres, et qui a pour titre : *The Music of Nature*, etc. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne, par vote au scrutin secret, l'élection de M. le duc Decazes, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, admis en qualité de membre résidant par la 2e classe, et celle de M. William Gardiner, Esqre, de Londres, admis, en qualité de membre correspondant, par la 4e classe.

Le secrétaire perpétuel, M. Eug. Garay de Monglave, lit une partie du rapport, adressé par lui à M. le ministre de l'instruction publique, sur les manuscrits, chartes, antiquités, etc., que possèdent les archives et la ville de Bayonne, et en général le département des Basses-Pyrénées. On remarque surtout dans ce morceau une description intéressante de la cathédrale de Bayonne, et des détails curieux sur l'histoire de cette ville aux IXe et Xe siècles, etc., et sous la domination anglaise.

L'assemblée remercie M. de Monglave de cette communication.

CHRONIQUE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR FEU M. LE COMTE DE TORENO,

MEMBRE DE LA DEUXIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Don José-Maria-Queypo de Llano, Ruiz de Saravia, comte de Toreno, naquit le 26 novembre 1686, dans l'hôtel de ses ancêtres, sur la place de la Forteresse, dans la ville d'Oviedo, capitale alors de la principauté des Asturies, et maintenant de la province du même nom.

A l'âge de quatre ans, il quitta les Asturies avec sa famille pour aller successivement habiter Madrid, Tolède et Cuença, où sa mère avait des propriétés. Ce fut dans cette dernière ville qu'il commença son éducation par l'étude du latin, suivant la routine de l'époque. Ses progrès avaient été rapides sous son précepteur asturien don Juan Valdès, lorsque, en 1797, sa famille alla s'établir à Madrid. Ce précepteur était un homme d'un savoir remarquable, fort enclin au libéralisme, et il est plus que probable que ses premières leçons ne contribuèrent pas peu à jeter dans l'esprit de son élève les germes des idées généreuses qui y fructifièrent dans la suite.

Les dispositions peu ordinaires que manifestait don José dans un âge si tendre, et plus encore peut-être la prédilection dont l'entourait sa famille, qui n'avait pas d'autre enfant mâle, furent cause qu'il reçut une éducation fort complète et fort bien dirigée pour l'époque. Dès qu'il eut poussé à fond ses

humanités, auxquelles on attachait alors beaucoup d'importance, il apprit les mathématiques, la physique expérimentale, et suivit avec succès des cours de chimie, de minéralogie et de botanique. En peu d'années, il fit des progrès rapides dans les lettres grecques et posséda bientôt les langues française, anglaise et italienne. Il s'exerça aussi dans l'allemand, mais ce fut à sa langue maternelle qu'il s'attacha de préférence; il s'en fit un instrument harmonieux, destiné à être un jour un de ses principaux titres de gloire.

Il n'est peut-être pas inutile de rapporter ici une circonstance qui, bien qu'insignifiante au premier aspect, a dû pourtant fortifier dans l'âme de M. de Toreno les impressions qu'y avait déposées son précepteur Valdès. Ces idées d'émancipation qui avaient coûté si cher à la France commençaient alors à parcourir l'Espagne, où elles étaient alimentées par le spectacle des désordres de la cour. La Péninsule avait ressenti le contre-coup de la secousse morale qu'avait éprouvée la nation voisine, et qui était destinée à bouleverser l'Europe jusque dans ses fondements. Les nouvelles idées trouvaient de l'écho jusque dans les classes dont elles devaient un jour ruiner l'influence. On les avait vues franchir les Pyrénées avec les écrits des philosophes du siècle qui finissait, et dans les bagages des émigrés français, qui étaient ecclésiastiques pour la plupart. Ceux-ci, chassés de leurs foyers, dépouillés de leurs biens et de leurs priviléges, apportaient avec eux, sans s'en douter, les maximes de l'*Encyclopédie* qui leur avaient été si funestes. Le jeune Queypo de Llano ne subit pas l'influence directe de ces émigrés, hommes instruits en général, et qui devinrent professeurs dans les colléges et dans les familles. Mais, à leur défaut, d'autres adeptes de la secte philosophique se chargèrent avec empressement de compléter son éducation. L'abbé du monastère des Bénédictins de Mont-Serrat (petite rue de Saint-Bernard, à Madrid), libéral exalté, prêt à répandre sans cesse parmi les jeunes gens ses livres et ses doctrines, fit par hasard sa connaissance, et lui prêta l'*Emile* et le *Contrat social* de Rousseau, admirables créations d'un génie exalté, d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus sublimes et plus éloquentes.

Les parents de M. de Toreno étant revenus dans les Asturies en 1803, il alla habiter de nouveau Madrid et y séjourna longtemps. Là il reprit le cours de ses études, et se plongea plus que jamais dans ses lectures de prédilection, que dirigeaient Augustin de Arguelles, José-Fernandez Queypo, Ramon Gil de la Cuadra et d'autres érudits de sa connaissance, tous imbus, sans exception, des principes politiques les plus avancés de l'époque. Nous pensons aussi, sans pouvoir toutefois l'assurer, que ce fut vers le même temps qu'il composa sa traduction d'Eutrope (1), qui n'a jamais vu le jour. Ce choix indiquait déjà de sa part une vocation décidée pour les graves études de l'histoire.

M. de Toreno se trouvait à Madrid le 2 mai 1808, époque fatale, pour les

(1) Ecrivain latin du IVe siècle, auteur d'un *Abrégé de l'Histoire romaine*, en dix livres.

Espagnols, de l'occupation française ; et le noble désir d'arracher à la mort son ami Antonio Oviedo (1) lui fit courir d'affreux dangers. Le martyre des héroïques victimes de ce jour remplit son âme d'une patriotique indignation ; et vingt ans après, quand il retrace d'un pinceau vigoureux ces scènes horribles, son cœur en éprouve encore toute l'émotion, comme au jour de la grande catastrophe. « Nos cheveux se dressent, dit-il, au seul souvenir du silence de cette « nuit affreuse, interrompu seulement par les plaintes des victimes et par le « bruit de la fusillade et du canon, qu'on entendait retentir au loin de temps « en temps. »

Ce bruit, comme la flamme électrique, alla réveiller, dans tous les coins de la monarchie, le sentiment de l'indépendance nationale et de la haine de l'étranger ; il donna le signal du soulèvement général le plus spontané, le plus rapide, le plus magnanime dont l'histoire ait conservé le souvenir. Les Asturies, antique boulevard de la liberté espagnole, eurent, dans cette occasion solennelle, la gloire d'être la première province de la Péninsule qui se leva audacieuse contre la domination française. Le comte de Toreno, alors vicomte de Matarrosa (titre des aînés de sa maison), quitta Madrid peu de jours après le 2 mai, et arriva à Oviedo à l'instant où le peuple s'agitait, prêt à arborer l'étendard de la plus légitime insurrection. Il ne contribua pas peu à hâter le moment décisif, soit en mettant en jeu l'influence dont jouissait sa famille, soit en enflammant les esprits au récit animé des attentats dont il venait d'être témoin. Mais il s'agissait de régulariser le mouvement. Par un heureux hasard, la junte générale de la principauté se trouvait alors réunie. C'était une ancienne institution, reste des vieux *fueros* anéantis, s'assemblant tous les trois ans, et laissant en permanence, dans l'intervalle des sessions, une commission prise dans son sein, et chargée de la représenter. Tous les membres étaient élus dans des colléges populaires, à l'exception des comtes de Toreno, membres nés de la junte, par privilége de famille, et exerçant, de temps immémorial, les fonctions héréditaires d'*alfereces mayores* de la principauté. Le pays s'étant soulevé, la junte, dont le vicomte de Matarrosa faisait partie malgré son extrême jeunesse, fut proclamée souveraine, et il fut résolu qu'on enverrait une députation en Angleterre demander des secours et asseoir les bases d'une alliance qui seule pouvait mener à bonne fin une entreprise aussi hasardeuse. Le choix tomba sur le vicomte et sur Andres Angel de la Vega, homme d'un rare mérite, plus tard député aux cortès extraordinaires. La franchise de caractère du jeune Toreno, son instruction solide et variée, ses qualités précieuses, l'avaient incontestablement rendu digne de cette mission de confiance ; mais ce dut être néanmoins pour lui une distinction bien flatteuse que de se voir à vingt et un ans désigné pour représenter à Londres, dans une si importante affaire, la junte suprême des Asturies, qui comptait dans son sein tant d'hommes distingués.

(1) *Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne*, par M. le comte de Toreno, livre II.

Le 30 mai, les négociateurs s'embarquèrent à Gijon, sur un corsaire de Jersey qui apparut fort à propos à la hauteur du cap de Penas, au moment où il n'y avait pas de croiseurs anglais sur toute la côte des Asturies, et où il eût été dangereux de s'aventurer sur un bâtiment national. Dans la nuit du 6 juin, on arriva à Falmouth, et, le surlendemain, avant sept heures du matin, à Londres. Les députés furent reçus par Canning, alors ministre des relations étrangères, dont la vive pénétration comprit aussitôt toute l'énergie de l'esprit public qui devait agiter l'Espagne, et les conséquences qu'une insurrection de la Péninsule ne pouvait manquer d'avoir sur le sort de l'Europe et même sur celui du monde entier (1).

Le jeune envoyé revint à Oviedo au mois de décembre de la même année. Il y apprit la triste nouvelle de la mort de son père, et prit le nom de comte de Toreno. Les Français ayant évacué la province des Asturies, appelés qu'ils étaient par les événements d'Oporto, M. de Toreno se décida à passer en Andalousie. Il s'embarqua et arriva en septembre 1809 à Séville, où la junte centrale avait transporté ses séances.

Bientôt M. de Toreno, comme tous ceux qui se trouvaient alors à Séville, et qui ne se rallièrent pas aux ennemis de l'Espagne, alla chercher un asile dans les murs de Cadix. Peu après son arrivée dans cette ville, la junte de Léon lui envoya les pouvoirs nécessaires pour la représenter, de concert avec don Joaquin Baeza, auprès du gouvernement, c'est-à-dire auprès de la première régence; peu après la principauté des Asturies lui adressa également les siens. Les autres juntes avaient élu dans le même but des députés, qui, réunis à Cadix, ne tardèrent pas à demander la convocation immédiate des Cortès. Le comte de Toreno fut choisi pour rédiger un manifeste adressé à la régence. Il fut de plus désigné, ainsi que Guillermo Hualde, député de Cuença, et ecclésiastique d'un grand mérite, pour présenter la pétition. L'effet de cet énergique message fut si prompt que, dès le lendemain, la régence promulgua le décret de convocation, si impatiemment attendu.

Nommé député des Asturies, le comte de Toreno fut admis aux cortès, dans la séance du 16 mars 1811, par un vote solennel qui lui accordait une dispense d'âge, car il n'avait pas encore les vingt-cinq ans accomplis exigés par la loi pour siéger dans cette assemblée. Nous ne le suivrons pas au milieu des agitations de la vie publique. Qu'il nous suffise de dire qu'avec son esprit noble, enthousiaste, imbu des principes proclamés par la révolution française, il sacrifia généreusement ses priviléges nobiliaires. Son éloquence eut de beaux succès, et à la clôture des cortès constituantes le jeune député était déjà un homme d'État.

Après la rentrée de Ferdinand VII, le comte de Toreno passa en Portugal, puis en Angleterre. Il ne tarda pas à venir se fixer à Paris, où il vécut six ans,

(1) *Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne*, livre III.

obscur, mais estimé des hommes impartiaux, heureux du témoignage de sa conscience, et se vouant avec ardeur à l'étude et à l'observation.

La révolution de 1820 le ramena en Espagne. Nommé par Ferdinand ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Berlin, il refusa trois fois ces fonctions pour aller siéger aux cortès, comme député des Asturies. On connaît l'histoire de cette révolution de 1820, où tant de sentiments généreux, tant de dévouement chez quelques hommes ne purent protéger l'Espagne contre les excès des deux partis libéral et despotique. Dans ces nouvelles cortès, le comte de Toreno se fait remarquer par plus de maturité et d'expérience; on voit qu'il a su mettre à profit les années qu'il a passées loin de sa patrie. C'est lui qui proclame et qui soutient dans l'assemblée les véritables principes du crédit public. Doué d'une merveilleuse aptitude pour le maniement des affaires publiques, il prend part à toutes les discussions importantes soulevées dans le congrès; il traite les questions les plus variées et les plus difficiles avec cette élévation de vues et cette fermeté de principes qui caractérisent les esprits supérieurs.

On sait l'expédition du duc d'Angoulême en Espagne, et le rétablissement du pouvoir absolu de Ferdinand VII. De ce jour commença pour le comte une nouvelle proscription, plus longue et plus douloureuse que la première. Pendant douze ans que dura l'émigration de tant de nobles Espagnols, il voyagea en France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, liant ou renouvelant d'étroites amitiés avec les hommes les plus distingués de ces différents pays, et recueillant partout les mêmes témoignages de sympathie et d'estime. Ce fut dans cet intervalle qu'il résolut de mettre à exécution le projet qu'il avait conçu, depuis plusieurs années, d'écrire l'histoire des grands événements arrivés dans la péninsule hispanique depuis 1808. Après avoir réuni les matériaux nécessaires, il commença, vers la fin de 1827, pendant un assez long séjour à Paris, à jeter les bases de ce bel ouvrage qui, plus tard, devait être pour lui un titre de gloire. Le dixième livre fut achevé après moins de trois ans de labeur, la nuit même du 28 juillet 1830, au bruit du soulèvement de Paris. A la fin de 1832, huit autres livres, c'est-à-dire les quatre premiers volumes, étaient terminés.

Rentré en Espagne en juillet 1833, par suite de l'amnistie publiée le 15 octobre précédent, le comte de Toreno séjourna dans les Asturies jusqu'à la mort de Ferdinand VII. Il ne pouvait rester neutre dans la question dynastique qui fut bientôt soulevée: il proclama dans sa province, en sa qualité d'*alferez mayor*, la nouvelle reine Isabelle II, et vint ensuite à Madrid, où il vécut en simple particulier jusqu'en 1834, époque à laquelle il fut nommé ministre des finances.

Tout le monde connaît l'histoire de la Péninsule dans ces dernières années, la guerre civile qui a désolé ce beau pays, les luttes de partis qui, hélas! ne sont peut-être pas près de finir. Dans les chambres, au pouvoir, le comte de Toreno n'eut qu'un but, mais difficile à atteindre, inutilement poursuivi depuis 1812, l'union de l'ordre et de la liberté dans les institutions. Si ses efforts, unis à ceux de ses collègues les plus éclairés, échouèrent souvent contre les passions et l'inex-

périence, ils contribuèrent du moins à former l'éducation politique de son pays, et à lui préparer un avenir de paix et de prospérité.

Au milieu de cette vie pleine de travaux et d'agitations, le comte de Toreno avait trouvé le temps de composer le cinquième et dernier volume de son ouvrage. Après avoir voyagé en Italie, il se fixa de nouveau à Paris avec sa famille et un grand nombre d'Espagnols de marque qui s'étaient expatriés volontairement. L'année dernière, il était entré à l'Institut Historique, sous les auspices de M. Martinez de la Rosa, avec ses anciens collègues aux cortès, MM. Antonio de Benavidès, Antonio Alcala, Galiano et Juan Donoso Cortès.

Il nous resterait à parler de l'*Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne*, le plus beau titre du comte de Toreno, celui sur lequel repose principalement sa réputation d'écrivain distingué. Mais un membre de la Société ne tardera pas à faire connaître aux lecteurs de notre journal ce bel ouvrage dont le comte venait d'offrir un exemplaire à la bibliothèque de l'Institut Historique.

Toujours laborieux, infatigable, le comte de Toreno rassemblait les matériaux d'une histoire complète de la domination de la maison d'Autriche en Espagne, lorsqu'une maladie subite, imprévue, est venue l'enlever, en quelques jours, au sein de Paris, dans la force de l'âge et de la santé. Quelle douleur pour ses nombreux collègues et amis, qui, partis la veille pour l'Espagne, auront appris sa mort en arrivant dans leur patrie, où il devait bientôt les rejoindre! Quel coup pour toutes les infortunes, tous les besoins qu'il secourait si généreusement! pour ces jeunes gens, ces artistes dont il payait l'éducation, et qui devaient un jour, il l'espérait du moins, faire honneur à l'Espagne!

Eugène Garay de Monglave,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

Congrès historiques.

Deux congrès scientifiques ont été tenus cette année au mois de septembre; l'un en France, à Angers; l'autre en Italie, à Lucques. L'Institut Historique s'était empressé d'offrir à ces deux réunions le compte-rendu de son neuvième congrès historique, tenu en mai dernier, à Paris, au palais du Luxembourg. Nous regrettons de ne pas connaître en détail les travaux du congrès d'Angers: nous aurions aimé à en faire part à nos lecteurs. Nous savons seulement qu'on y a traité des questions fort intéressantes, parmi lesquelles se trouve la question examinée dans la 107e livraison de l'*Investigateur*, de la navigation à vapeur sur le fleuve des Amazones et ses vastes affluents.

Nous avions surtout considéré l'histoire de ce fleuve et des contrées qu'il arrose, tandis que le congrès d'Angers s'est attaché particulièrement à la question économique et commerciale. C'est notre collègue, M. Pasos, consul général de

la république de Bolivia à Londres, qui avait présenté la question, et c'est M. Jullien, de Paris, l'un des vice-présidents du congrès, qui l'a développée.

Le congrès des savants Italiens était convoqué à Lucques pour le 15 septembre. Beaucoup de membres de ce congrès, arrivés avant l'ouverture, ont fait une excursion scientifique dans la ferme-modèle de M. le marquis Ridolfi, où ils ont assisté à la distribution des prix d'encouragement accordés aux paysans qui s'étaient le plus distingués dans l'élève de la race bovine. M. le marquis Ridolfi est un agronome fort distingué : il vient de fonder à Pise, aux frais du grand-duc de Toscane, une école d'agriculture qui fera partie de l'université de cette ville.

Le congrès s'est ouvert le 15, en présence de trois cent quarante membres (cinq jours plus tard, le nombre était de quatre cent vingt-cinq, et tout fait croire qu'il n'a pas cessé d'augmenter). Le discours d'ouverture du président général, M. le marquis Mazzarosa, a roulé sur les obstacles qu'ont rencontrés les sciences avant d'arriver au point où nous les voyons aujourd'hui, et sur les avantages qu'elles peuvent offrir à la civilisation, surtout par les réunions fréquentes des savants. Nous nous proposons de faire connaître plus tard quelques-unes des questions pleines d'intérêt qui ont été à l'ordre du jour de ce congrès.

Les travaux d'embellissement dont nous avions annoncé l'exécution, il y a une année, sont en grande partie achevés dans l'église Saint-Sulpice.

Sous l'habile direction de M. Victor Baltard, architecte, chargé de la conservation des monuments d'art de la ville de Paris, la magnifique chapelle de la sainte Vierge a recouvré son ancien éclat, et est redevenue l'un des objets les plus dignes d'attirer l'admiration des étrangers.

La fabrique, qui a concouru avec le conseil municipal à cette importante restauration, vient, en outre, de faire placer dans la nef dix riches lampes en bronze, dont l'éclairage, d'un effet nouveau dans les églises, se compose d'une combinaison de bougies et de lampes-carcel. Le modèle d'une horloge à double cadran, pour le service de l'intérieur et de l'extérieur de l'église, a été placé provisoirement au-dessus de l'orgue, et complète l'effet de ce superbe instrument.

Enfin, tout fait présager que ce vaste monument recevra d'ici à peu d'années le complément des décorations projetées, qui doivent à jamais le rendre digne de sa destination religieuse et de la ville de Paris.

Le lundi 14 août, à quatre heures, la chapelle de la sainte Vierge a été rendue au culte en présence de M. le préfet de la Seine, de plusieurs de MM. les membres du conseil municipal et de la fabrique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième

année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, publiées à Valenciennes par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux; nouvelle série; tome IV, troisième livraison, avec une gravure représentant le beffroi de Valenciennes.

Rapport sur les antiquités de Trèves et de Mayence, par M. de Caumont, directeur de la Société Française pour la conservation des monuments; brochure in-8°. Caen, 1843.

Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne, et en particulier sur celles du Morbihan, par M. Biseul, membre de la Société Française pour la conservation des monuments; brochure in-8°. Caen, 1843.

Seconde étude sur les tombeaux des anciens, mémoire lu dans la séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie, le 24 juillet 1842, par M. Ernest Breton; brochure in-8°. Amiens, 1843 (extrait du tome VI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*).

Compte-Rendu des travaux de l'Académie royale du Gard, lu à la séance publique de l'Académie et du Conseil général du département, le 28 août 1843, par M. Nicot, secrétaire perpétuel; brochure in-8°.

Rapport sur le concours ouvert en 1843 *par l'Académie royale du Gard*, touchant la question *De l'Influence du Christianisme sur l'esprit de famille*, par M. Léonce Maurin; brochure in-8°.

Biografia del cavaliere professore Ippolito Rosellini, del dottore Giuseppe Dei; in-8°. Florence, 1843.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio; revue mensuelle, publiée à Milan sous la direction de M. Lampato, tome LXVII, livraison de septembre 1843.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, e Biblioteca italiana, livraison de septembre 1843.

Atti dell' I. e R. Accademia Aretina di Science, Lettere ed Arti; tome Ier, in-8°. 1843.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 66e livraison. M. Gay-Lussac. — Sous presse : M. de Villèle.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; livr. de septembre 1843.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier; — Sciences, Littérature, Beaux-Arts; livraison d'août et de septembre 1843.

Revue du Midi, publiée à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal; livraisons d'août et septembre 1843.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.



MÉMOIRES.

DE L'INFLUENCE DES LANGUES BARBARES

SUR LE LATIN DU MOYEN-AGE.

L'influence des langues barbares sur le latin du moyen âge n'est pas un de ces faits insaisissables, problématiques, douteux, sur lesquels il puisse y avoir discussion. Ici les faits parlent. Ouvrez les ouvrages de Cicéron, puis ceux de quelque harangueur du moyen âge; vous trouverez une langue encore semblable par sa syntaxe et sa construction, par son vocabulaire même et ses désinences; mais quelle différence cependant pour la grâce et l'harmonie du style, pour la clarté et la précision de l'expression, pour la richesse et l'élégance de la phrase! On sent dans le beau latin du beau siècle je ne sais quel ton de grandeur et d'autorité qui révèle la langue des maîtres du monde, de même que je ne sais quelle dégradation, je ne sais quel air de servitude se manifeste dans le latin du moyen âge. A chaque phrase vous trouvez comme un trophée de la barbarie sur la civilisation : ici, c'est un mot dont une oreille latine aurait certainement été déchirée; là, une tournure de phrase entièrement contraire au génie de la langne; ailleurs des réunions de consonnances que sans doute les échos du Capitole se seraient refusés à répéter.

Sans doute la langue latine n'eut pas, dès son origine, la perfection à laquelle elle parvint depuis. Dans ce qui nous reste de ses vieux auteurs nous retrouvons la rudesse de formes qui caractérise toujours la langue d'un peuple tour à tour agriculteur et guerrier; ces degrés, nous les suivons sans peine dans les auteurs qui ont précédé ceux de la belle latinité du siècle d'Auguste. Les langues sont comme les fleuves : elles empruntent toujours quelque chose aux siècles qu'elles traversent, comme les fleuves au sol sur lequel ils coulent. A mesure que les mœurs se polissent et se civilisent, le langage qui en est l'expression prend des formes plus douces et plus élégantes, de même que, quand arrive l'instant de la décadence, le langage aussi tombe et dépérit avec les mœurs, avec la liberté, avec l'indépendance, avec le commandement surtout qui lui donnait tant de dignité.

Ainsi cette langue, rude d'abord, mais qui par degrés était devenue, au siècle d'Auguste, la rivale de la langue grecque, à qui elle disputa, souvent avec bonheur, la palme de l'harmonie, de la force, de la grâce; cette langue qui avait eu ses Homère, ses Démosthène, ses Thucydide, ses Anacréon même, ne tarda point à reculer pour ainsi dire vers les premiers temps de son enfance. Triste destinée des choses d'ici-bas, qui n'ont pas plus tôt atteint leur apogée qu'elles se trouvent reportées sur la terre par leur propre poids!

Il y avait déjà, dans cette seule destinée commune aux choses d'ici-bas, une cause de décadence pour la langue latine. Une langue et un peuple, c'est tout un. Née avec le peuple, la langue grandit, se développe, se perfectionne avec le peuple; elle arrive avec lui à l'âge mûr, s'y arrête plus ou moins longtemps selon les circonstances, mais ne manque jamais aussi de le suivre dans les phases diverses de sa décadence : on dirait un de ces génies que les anciens appelaient des Amadryades, qui naissaient, grandissaient avec un chêne et succombaient infailliblement avec lui sous les coups du temps, de la hache ou de la foudre.

Mais à cette cause générale de décadence dans la langue latine, provenant de la décadence même du peuple qui l'avait parlée, se joignirent des causes plus immédiates qu'il s'agit aujourd'hui d'apprécier.

Ces causes, ce furent les invasions des langues barbares sur l'idiome romain, en même temps que les Barbares eux-mêmes envahissaient le territoire de l'empire.

Or dans cette invasion des idiomes barbares, je trouve que l'on peut distinguer deux époques :

La première, c'est celle où la langue de Rome, voyageant à la suite des aigles romaines, venait, conquérante elle aussi, s'imposer aux Barbares. Alors, dans le pays soumis par les armes de l'empire, tous ceux qui se ralliaient à la conquête se hâtaient d'adopter la langue du vainqueur, de la parler de la manière la plus élégante possible, et mettaient à cela sans doute quelque esprit de flatterie, pensant peut-être que leurs efforts les feraient bien venir auprès des maîtres, et peut-être aussi qu'à force de bien parler la langue latine ils se feraient adopter pour de vrais Romains.

Altération de la langue latine pendant cette époque.

Dans cette période, sans doute, la langue latine dut s'altérer moins sensiblement et moins vite.

Et cependant, elle ne tarda pas à se ressentir de cet état de choses. Nous qui sommes peu compétents en ce genre, puisque le latin n'est pas notre langue maternelle, nous ne laissons pas cependant, en lisant les auteurs des siècles qui suivirent de près celui d'Auguste, de nous apercevoir que le latin de ces auteurs étrangers à Rome n'est déjà plus celui des Cicéron, des Virgile, des Horace, etc. A quoi nous en apercevons-nous ? Dans les uns, à certaines tournures de phrases dures ou rocailleuses, à certains sens nouveaux donnés aux mots; à certaines constructions gênées, peu harmonieuses, dépourvues de naturel et de nombre, quand nous les comparons à celles qui font l'agrément des auteurs de la belle latinité; et dans les autres, au contraire, à une certaine affectation d'élégance, à une certaine prodigalité de locutions remarquables, qui, employées avec sobriété, contribuent à soutenir le style, et, prodiguées à l'excès, font tomber le style dans l'afféterie et la recherche.

Il était impossible qu'il en fût autrement. Toutes les fois qu'on parle une langue étrangère, il se fait intérieurement un effort qui consiste à traduire dans la langue que l'on cherche à parler les pensées qui, forcément, commencent par se produire dans la langue maternelle; et soit que l'attention trop continue qu'exige cet effort dépasse le pouvoir de l'homme, quand il doit se prolonger trop longtemps, soit que l'habitude qu'on n'a pas pu acquérir des finesses de la langue apprise artificiellement laisse forcément cet effort infructueux en beaucoup de rencontres, toujours quelque chose de la langue maternelle s'empreint dans la langue qu'on s'étudie à parler. Et cela est si vrai que dans les meilleurs latinistes modernes un goût exercé reconnaît, à travers le latin, dans les uns je ne sais quelle larve de germanisme, dans les autres de gallicisme, dans ceux-là d'italianisme, dans les autres d'anglicanisme. Tous, Messieurs, nous avons pu nous assurer de cela par nous-mêmes.

Comment donc concevrait-on que les Barbares qui s'étudiaient à parler le latin l'auraient fait avec assez de bonheur pour que rien de leur langue originelle ne transpirât dans l'idiome qu'ils voulaient parler? Quand même nous ne découvririons, nous, aucune différence entre leur style et celui de la bonne latinité, ce qui n'est pas, nous serions encore forcés, par cette seule considération, à reconnaître que quelque altération dut se faire dès lors sentir dans la langue latine; mais notre propre expérience vient de plus confirmer ici la théorie.

Jamais personne n'a confondu avec les véritables auteurs latins, parmi les poëtes, ni les deux Sénèque, qui étaient de Cordoue; ni Lucain, petit-fils de l'un d'eux, né aussi au delà des Pyrénées; ni Silius Italicus, Espagnol comme eux; ni Martial, de Bilboa; ni Marc-Aurèle Olympius-Némésien, au IIIe siècle, natif de Carthage, connu par son poëme sur la chasse; ni Ausone, natif de Burdigala ou Bordeaux; ni Claudien lui-même, né en Égypte;

Parmi les orateurs, ni Quintilien, originaire de Calahora en Espagne; ni Sidoine Apollinaire, né Gaulois;

Parmi d'autres écrivains, ni Apulée de Madaure; ni Pomponius Mela, né en Espagne; ni Columelle, Espagnol aussi; ni Florus, ni Trogue Pompée, ni Aurelius Victor, d'Afrique, etc.

D'où il suit que nous devons regarder la chose comme incontestable.

Deuxième époque. — La langue latine conquise. Altérations plus rapides.

Mais si l'altération du latin fut lente et presque insensible tant que dura la puissance romaine et que la langue du vainqueur fut elle-même conquérante, cette décadence dut marcher à grands pas dès qu'arriva la décadence de l'empire, et que, de conquérante qu'elle était, la langue romaine fut devenue langue conquise, et surtout conquise par des Barbares.

En effet, au lieu qu'auparavant l'amour-propre, l'intérêt, la flatterie, tout portait les vaincus à respecter les vainqueurs jusque dans leur idiome; à se

croire en faveur, en quelque sorte, à proportion de la facilité, de l'élégance, de la pureté avec laquelle ils le parlaient; alors, au contraire, l'idiome romain partagea, avec les Romains défaits, les dédains et le sans-façon des vainqueurs. *Væ victis!* Si ceux-ci consentaient à parler encore la langue de leurs anciens maîtres, ce n'était plus que pour leur faire sentir, à leur tour, leur supériorité en leur transmettant leurs ordres; et comme chez eux les rapports sociaux n'étaient plus les mêmes que chez les Romains, comme tout était différent, hommes et choses, coutumes et lois, arts et métiers, il fallait, pour se faire entendre, un autre vocabulaire que celui de l'ancien latin. Et de là résultait la nécessité d'altérations continuelles dans le langage, altération surtout sensible dans la terminologie, dans les sons des mots nouveaux, dans la disparité de leurs formes, et, par conséquent, dans la tournure qu'ils devaient donner aux phrases. Pour s'assurer des changements survenus dans le langage romain par ces causes réunies, il suffit d'ouvrir les anciens codes publiés en latin par les Barbares.

Preuves de détail.

Non contents de cette désignation générale des changements qui durent résulter alors pour le latin de ces diverses causes, essayons maintenant de spécifier en quoi ces changements se firent surtout sentir.

Je trouve que ces changements altérèrent les uns la syntaxe, mais dans des choses peu graves, car dans les langues c'est toujours cette partie qui résiste, les autres le vocabulaire, puis ceux-là l'harmonie, et enfin ceux-ci la poésie.

1° *Altérations dans la syntaxe.*

Quant aux altérations dans la syntaxe on peut en signaler quelques-unes : ainsi le *quod* ou *quia*, remplaçant la tournure si improprement appelée *que* retranché; les désignations féodales telles que *Joannes à Pratis*, *Joannes à Vineis*; les titres honorifiques, etc.

2° *Altérations dans l'harmonie.*

Mais il y en a un grand nombre d'autres sans doute qui ne sont que peu ou point sensibles pour nous : ce sont celles qui affectèrent l'harmonie de la langue. Encore une fois, je ne trouve pas que nous soyons parfaitement compétents pour les juger; mais je ne doute pas que le goût exquis des Romains, qui trouvaient même dans Tite-Live je ne sais quel goût de terroir, n'en trouvassent à plus forte raison dans Ausone, dans Lucain, dans Claudien, etc. Nous-mêmes nous ne trouvons pas que ces auteurs soient latins à la manière de ceux du siècle d'Auguste. Que serait-ce si nous allions en Afrique trouver les Cyprien, le Tertullien, les saint Augustin, ou si nous ouvrions les œuvres de saint Jérôme, de Grégoire de Tours, etc.; si nous descendions jusqu'aux chroniqueurs des siècles suivants? Là certainement nous ne retrouvons plus les nombres cicéroniens,

ni la grâce de la phrase virgilienne. Tout se hérisse en quelque sorte de la barbarie des Barbares ; et ils traitent évidemment le latin en langue conquise qui doit se prêter à tous leurs caprices et en quelque sorte à tous leurs outrages.

3° *Altérations dans le vocabulaire.*

Ce qui ne dut pas peu contribuer à détruire l'harmonie de la phrase, ce fut la grande quantité de mots introduits subitement dans le *vocabulaire*. Et quels noms! En vain on leur donnait la terminaison latine, soit dans la déclinaison, soit dans la conjugaison ; ils n'en conservaient pas moins, dans les syllabes initiales ou dans celles du milieu, des sons rudes, sauvages, insolites, entièrement discordants avec les sons habituels de la langue latine. Les noms propres seuls auraient suffi déjà pour défigurer la langue, et ce n'étaient pas les seuls. Tous ceux qui devaient exprimer les rapports sociaux et de famille, les usages accoutumés de la vie intérieure et publique, tout cela faisait nécessairement irruption dans la langue latine, et se produisait avec des sons barbares qu'on s'efforçait en vain de dissimuler.

Exemple.—Pour se faire une idée juste de l'influence que cette circonstance dut avoir sur la langue latine, il suffit, Messieurs, d'ouvrir un livre français, où l'auteur, en écrivant l'histoire d'un peuple étranger et lointain, s'efforce de conserver les dénominations d'hommes et de choses dans la langue du peuple dont il écrit l'histoire.

4° *Altérations dans la poésie.*

Une partie intégrante de toute langue, c'est la langue poétique.

Or, ici, qui ne sait les altérations que les Barbares firent subir à la langue latine? Les uns altérèrent la quantité des syllabes, les autres la mesure des vers. Plusieurs imaginèrent de rimer les vers latins comme les langues du Nord rimaient les leurs. D'autres amalgamèrent la rime avec l'ancienne mesure et firent ce qu'on appelle les vers léonins, entreprenant ainsi de faire passer pour un agrément ce que les anciens auteurs avaient considéré comme le plus grand des défauts. Je passe sous silence d'autres innovations plus bizarres encore, mais qui me paraissent plutôt tenir à un défaut de goût, particulier aux siècles où elles furent tentées, qu'à des altérations dans la langue proprement dite.

Ainsi la langue latine subit la destinée commune à toute langue qui a à lutter avec celle d'un peuple vainqueur. Marquer d'un siècle à l'autre les changements serait peut-être chose hasardeuse et tant soit peu conjecturale; mais en partageant les temps en grandes époques, il n'y aurait pas impossiblité de signaler quelques-uns des changements survenus, et d'en assigner les causes. Je ne doute pas que dans une réunion comme la vôtre, où tant de membres possèdent une érudition spontanée qui les met en état de soutenir par des exemples tout ce qu'ils avancent, il ne se trouve des hommes qui rempliront cette tâche beaucoup mieux que je ne le saurais faire. Comme rapporteur, j'ai pensé que ma

tâche devait surtout consister à indiquer la route que la discussion devait suivre. J'ai choisi çà et là des jalons autour desquels de plus habiles réuniront certainement d'autres lumières qui serviront à nous conduire en toute sécurité de l'un à l'autre, et qui ne sauraient manquer d'offrir un résultat satisfaisant à ceux qui s'intéressent aux recherches historiques sur les différents idiomes de l'antiquité.

Feu VINCENT,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'HYGIÈNE DES ÉGYPTIENS, DES GRECS ET DES ROMAINS.

De toutes les inscriptions sentencieuses qui couvraient la plupart des édifices publics chez les Égyptiens et chez les Grecs, aucune ne m'a jamais semblé plus magnifiquement simple, plus éloquemment instructive que le γνῶθι σεαῦτον du temple de Delphes. Ces deux mots résument en effet la science humaine tout entière ; car la connaissance de l'homme moral et de l'homme physique par la raison humaine est bien le problème le plus vaste que Dieu *pouvait livrer à nos disputes ;* mais pour se connaître il faut avoir étudié son corps presque autant que son âme. La philosophie ancienne n'avait pas séparé ces deux sciences l'une de l'autre, et toutes les écoles enseignaient l'hygiène en même temps que la morale. Chacune d'elles, a dit Tourtelle, se distinguait même de sa rivale par des principes hygiéniques qui la caractérisaient presque autant que le système philosophie qu'elle enseignait. Il y eut ainsi cinq sectes principales dont chacune avait un rapport plus ou moins direct avec le tempérament de son fondateur, et comptait surtout pour adeptes ceux dont l'organisation physique se rapprochait le plus de celle du maître lui-même. Quiconque, par exemple, logeait une âme forte dans un corps vigoureusement constitué fréquentait le Portique, tandis que celui dont la fibre était molle et la sensibilité exquise allait s'étendre sous les myrtes d'Épicure; ceux dont le tempérament était intermédiaire se décidaient soit pour le Lycée, soit pour l'Académie. Quant à ces atrabilaires dont l'indomptable énergie se cabrait contre le frein des lois et les systèmes, ils embrassaient la vie des cyniques, se livraient aux passions brutales et à la fainéantise; de sorte qu'on ne serait pas loin de la vérité si on avançait que les Grecs, au temps de la philosophie, eussent pu être classés médicalement, selon qu'ils adoptaient Zénon, Épicure, Antisthène, Aristote ou Platon. Si d'ailleurs on fait attention que, d'une part, chaque maître s'occupait de la santé du corps en même temps que de l'intelligence, et que, d'autre part, les règles



d'hygiène reçues dans chaque secte varient presque autant que ces sectes elles-mêmes, l'opinion que nous venons d'émettre ne ressemblera plus à un paradoxe. Reprenons.

Disons d'abord ce qu'il faut entendre par hygiène : c'est une science qui se propose de régler la vie humaine de façon à en éloigner les maladies et à perfectionner les organes qui l'entretiennent.

Le but que se propose l'hygiène est clairement exprimé dans cette définition, et son importance naît de ce but lui-même.

L'homme, depuis l'instant de l'agrégation élémentaire des organes de la vie jusqu'à celui où la fin de leurs fonctions précède immédiatement le commencement de leur dissolution, se trouve en lutte incessante avec les agents physiques, dont les lois, implacables autant qu'immuables, s'efforcent de le soumettre à leur action destructive. Ce n'est pas tout : la raison qui lui fait trouver les moyens de se soustraire, au moins pour un temps, à l'influence des lois physiques qui régissent le monde matériel, la raison est trop souvent l'ennemi intestin qui mine la place où il est renfermé. Or le but de l'hygiène est de nous faire connaître non-seulement les causes si multipliées qui tendent constamment à troubler l'harmonie des organes entre eux, mais de plus la manière dont ces causes agissent sur l'ensemble et sur les parties de l'économie. Il y a plus encore : l'harmonie entre les organes, c'est-à-dire la santé, est compatible avec des organes faibles, délicats, impropres aux actes d'une vie qui se produirait un peu vigoureusement. L'hygiène se charge d'améliorer, de perfectionner ces instruments débiles d'une vie qui se consumerait sans profit pour l'individu et tournerait peut-être au détriment de l'espèce. Ainsi, écarter tout ce qui pourrait troubler la santé dans une organisation naturellement vigoureuse, et améliorer sans danger celle qui primitivement ou accidentellement serait incomplétement ou mal développée, tel est le double but que se propose l'hygiène. Il en est un troisième qui n'a frappé, à ma connaissance au moins, l'attention d'aucun médecin ; je me trompe, Pythagore l'a signalé et paraît l'avoir mis en pratique : il consiste à dresser le corps à une profession quelconque, à faire l'éducation du corps pour le rendre propre à soutenir avec la plus grande aptitude possible les travaux de toute profession que l'intelligence aura appris à exercer.

Et maintenant, après ce peu de mots, qui oserait mettre en doute l'importance de l'hygiène? Assurer la santé du corps, perfectionner les instruments de la vie, c'est assurer le développement et le perfectionnement de l'intelligence. *Sit mens sana in corpore sano.* Ainsi s'enchaîne la double connaissance du *moi humain* et du moi physique ; ainsi se lient l'hygiène et la philosophie. Aussi tous les philosophes anciens étaient-ils en même temps médecins ; et Lory, qui a cru faire l'éloge d'Hippocrate en avançant qu'il avait isolé la médecine de la philosophie, aurait dit une bévue s'il n'avait pas fait un contre-sens historique ; car Hippocrate eût été le plus grand philosophe de son siècle si aux soins des malades il eût préféré l'enseignement de la morale dans une école publique.

Telle est donc l'importance de l'hygiène qu'elle pourrait résoudre le grand problème de la vie terrestre, le bonheur ici-bas.

En effet, tout homme, par instinct autant et plus que par raison, cherche le bonheur; or une âme droite dans un corps sain en est la double condition. Travailler à associer la paix du cœur avec l'agrandissement de l'intelligence et la santé du corps est donc le grand, l'important problème de la vie de l'homme. C'est à le résoudre que tous les génies bienfaiteurs et réformateurs de l'humanité ont passé leur vie. Presque tous ont aperçu le but et se sont efforcés d'en tracer les routes. Si aucun n'a réussi à y entraîner le genre humain, c'est qu'aucun n'a su trouver le point d'appui du levier avec lequel il fallait le soulever pour le déplacer.

C'est le moment d'en fournir la preuve en faisant voir, l'histoire à la main, que l'histoire de l'hygiène est la compagne inséparable de l'histoire de la philosophie.

Le berceau de l'hygiène, comme celui de la médecine, se perd dans l'obscurité des siècles. Ce n'est qu'à travers une nuit profonde, à l'aide de quelques lueurs vacillantes et incertaines, qu'on parvient à réunir quelques rares observations qui n'apprennent qu'une chose : c'est qu'il y avait à cette époque reculée les matériaux de la science sans que la science ait été constituée. Mais si l'histoire nous manque, la raison nous dit à son défaut que l'hygiène est aussi ancienne que le genre humain. Les premiers hommes, en effet, apprirent instinctivement à se garantir de l'âpreté des saisons en se faisant des vêtements, en se construisant des cabanes ; à nourrir leur corps en lui donnant les aliments convenables. La nature fut donc leur premier maître ; et, plus tard, lorsque l'état des premières sociétés vint à rendre nécessaires les relations d'intérêt commun, les observations se multiplièrent, se communiquèrent d'une famille à l'autre, d'une peuplade à sa voisine : les enfants reçurent de leurs parents les connaissances qu'ils transmirent, avec celles qu'ils y ajoutèrent, à leurs descendants. La tradition orale transporta ainsi de générations en générations le faisceau des notions hygiéniques, qui s'accrut bientôt au point de faire sentir le besoin d'avoir recours à un moyen nouveau. Les monuments, grossiers d'abord, vinrent en aide à la tradition orale, jusqu'à ce qu'enfin l'écriture permit de fixer avec précision les richesses des générations anciennes. Là commence l'époque historique de l'hygiène; mais il est à remarquer qu'elle n'est point encore sortie du domaine public, c'est-à-dire que chaque peuple est en possession du trésor commun des connaissances transmises, et qu'aucun homme en particulier ne s'est encore approprié les observations de tous pour les réunir en corps et fonder la science afin de l'enseigner. L'histoire de l'hygiène se confond donc ici avec l'histoire des peuples, et c'est de là qu'il faut la tirer pour l'isoler.

Les Egyptiens durent à leur climat instable, à leurs vents alternativement brûlants ou froids, et à toutes les causes d'insalubrité inhérentes à leur pays, de travailler les premiers à se préserver des maladies. Les Egyptiens étaient le

peuple du monde le plus soigneux de sa santé (Dacier); aussi est-ce chez eux que l'on trouve les premières observations exactes concernant l'art de la conserver. Une classe de leurs prêtres, appelés *pastophores*, parce qu'ils portaient de longs manteaux, était en possession des six livres d'Hermès qui renfermaient toutes les connaissances concernant la santé. L'observation des règles hygiéniques avait un tel pouvoir, même lorsque les maladies s'étaient déclarées, que la loi prononçait la peine de mort contre le prêtre-médecin qui, avant le cinquième jour de la maladie, avait administré un médicament. Toutefois Aristote nous apprend que cette peine n'atteignait le médecin que dans le cas de la mort du malade. Parr (*Recherches philosophiques sur les Egyptiens et les Chinois*) dit avec raison que cette sévérité outrée contre la violation des règles de l'hygiène avait un but utile, celui de prévenir les maladies pestilentielles qui dans tous les temps ont ravagé l'Egypte. Il n'est donc pas étonnant, dit à ce sujet Tourtelle, que l'on ait si sévèrement défendu toute innovation dans le traitement des maladies encore dans leur temps d'incubation; on avait à craindre que le penchant à tenter de nouveaux remèdes ne rendit inutiles les ressources de l'hygiène, si puissante contre des maladies toujours semblables à elles-mêmes (Tourtelle, page 26). L'hygiène des aliments était arrivée chez eux à un haut état de progrès ; ils étaient dans la persuasion que presque toutes les maladies s'introduisaient dans le corps avec les aliments. Cette persuasion les jetait dans l'exagération à l'égard même de ceux dont les propriétés ne sont pas absolument malfaisantes. Ainsi il est certain, quoi qu'on ait prétendu dans ces derniers temps, qu'ils avaient en horreur les feves. Hérodote (XIe livre) l'affirme positivement. Quant à l'usage des viandes, il y a des opinions si parfaitement en opposition entre elles que l'on peut dire hardiment, et le prouver au besoin, que les Egyptiens proscrivaient un grand nombre d'animaux que l'expérience avait démontrés insalubres comme aliments; un nombre au moins aussi grand, parce qu'ils servaient à exploiter les terres ; et enfin un nombre plus grand encore qui débarrassait un sol engraissé par le limon du Nil d'une multitude infinie d'insectes de toutes sortes qui, sans ces animaux destructeurs, seraient devenus bien plus souvent des calamités publiques, comme l'histoire de ce pays nous en a conservé le récit. Voilà les raisons véritables du respect des Egyptiens pour la plupart des animaux; mais qu'ils aient porté ce respect jusqu'à refuser d'entamer un ennemi qui aurait cru les désarmer en se fortifiant derrière une enceinte de chats, de chiens et de belettes, c'est là un de ces contes dont le sens commun d'abord et celui des Egyptiens ensuite font complétement justice. Le dogme de la métempsychose en Egypte n'a jamais été ce qu'on l'a trouvé plus tard chez les Indiens, absolument exclusif de toutes sortes de viandes. La théogonie égyptienne enseignait la création simultanée de toutes les âmes, leur séjour dans le sein de Dieu, dont elles partaient successivement pour venir prendre possession d'un corps humain ; de celui ci dans un autre de la même espèce, jusqu'à une purification qui les rendit dignes de rentrer dans ce

sein de Dieu duquel elles étaient sorties. Voilà le véritable fondement de la théologie de ce peuple, auquel, par une bizarrerie singulière, on a prêté, avec des notions presque sublimes dans toutes les sciences et dans les arts, des opinions extravagantes en philosophie morale. Ce sont leur imitateurs qui, empruntant sans choix et sans discernement leurs dogmes et leurs opinions en religion, les ont rendus ridicules en les travestissant.

Mais nous voilà bien loin de notre sujet. Ce n'est pas seulement sur le choix des aliments et sur leurs propriétés bien ou malfaisantes que les médecins égyptiens portaient leur attention. Les vêtements, les habitations, les bains, la gymnastique, la morale hygiénique, celle qui réfrène les passions en vue de la santé du corps, l'art d'assainir et de purifier l'air des villes et des campagnes, furent portés très-loin en Egypte. Ils connaissaient les tissus de lin, et la toile chez eux était d'un usage si commun qu'on en trouvait même pour l'embaumement des animaux. Dans la fameuse grotte de Samoun, visitée par M. Pariset, le linge dont les animaux embaumés ont été trouvés enveloppés est en si prodigieuse quantité qu'on en chargerait plusieurs bâtiments. Ces ossements sont mieux vêtus que les habitants de l'Egypte de nos jours. Le feu a été mis à ces linges desséchés, et il a brûlé sourdement pendant plus de trois années ; et cependant, à l'aspect de ce qui reste, on croirait que rien n'a été détruit. Les vêtements égyptiens ne se distinguaient pas moins par leurs formes élégantes et aisées tout à la fois que par la finesse et la richesse des tissus. Quant aux habitations, l'architecture dans ses ornements y était toujours subordonnée aux règlements sanitaires, et l'espace n'y était pas calculé comme aujourd'hui, dans le pays que nous habitons, d'après la quantité cubique de l'air nécessaire à une poitrine humaine. Les bains y étaient tout ce que nous les trouverons chez les Romains, qui n'ont fait qu'y introduire un luxe aussi funeste aux bonnes mœurs qu'à la santé. Les onctions étaient arrivées chez les Egyptiens jusqu'au rang des arts de seconde nécessité hygiénique. L'huile d'amandes douces était la base de tous les cosmétiques employés à cet usage. La gymnastique chez eux ne dégénéra jamais, comme chez les Grecs et les Romains, en luttes féroces où l'on faisait tourner à la destruction de ses semblables la vigueur corporelle conquise dans les exercices que cet art prescrivait. Pour ce qui concerne la morale hygiénique, il suffit de rappeler que ceux qui étaient chargés des règlements de l'hygiène publique et de l'enseignement de l'hygiène privée étaient des prêtres.

Mais c'est dans l'art d'assainir et de désinfecter que les Egyptiens se sont montrés admirables, on pourrait dire inimitables. Tout le monde connaît ce lac Mœris, ces canaux infinis, ces encaissements du Nil, ces dessèchements de marais, et tant d'autres travaux gigantesques que l'hygiène avait fait construire, creuser ou percer. Mais le prodige de l'hygiène se trouve dans les embaumements ; oui, les embaumements, je l'ai démontré ailleurs, furent un des bienfaits de l'hygiène avant d'être une pratique religieuse. Volney est le premier qui ait eu la pensée de le prouver.

Comme tous les arts, celui des embaumements fut d'abord dans l'enfance, puis s'éleva progressivement jusqu'au degré de perfection où il fut porté. L'Egyptien commença donc par embaumer d'une manière aussi simple qu'uniforme. D'abord riches et pauvres furent également traités ; mais bientôt on fit servir les progrès de l'art à conserver jusqu'au delà du tombeau les distinctions que l'orgueil des hommes avait recherchées pendant la vie, et on exigea des embaumeurs le talent de distinguer les rangs jusqu'au sein de la mort. De là une sorte de hiérarchie qui commençait par la pierre tumulaire du désert pour finir aux gigantesques pyramides de Memphis. Enfin les animaux, jusqu'aux moins nobles, subirent cette admirable préparation, dont le secret paraît perdu de nos jours. Cet art si merveilleux de donner à des momies une durée égale au moins à celle des pyramides qui les renferment marcha de front avec une foule d'autres arts qui supposent eux-mêmes des siècles et des travaux infinis. Il n'est pas de momie tant soit peu magnifique qui ne présente une sorte d'encyclopédie des arts industriels ; or l'idée-mère d'une pareille création ne saurait être la religion, dont le caractère distinctif est la simplicité dans toutes les œuvres qu'elle inspire. Les premières notions religieuses sont des idées générales qui ont dû laisser bien longtemps le genre humain livré à des pratiques se bornant dans l'adoration du Créateur et la reconnaissance pour ses bienfaits. L'industrie est fille du besoin et non de la religion. Il n'y a qu'une grande calamité publique qui ait pu donner le jour à un art dont la perfection est allée jusqu'au prodige. On commença donc par inhumer les corps, moyen aussi simple, aussi naturel que conforme à la piété naïve des premiers humains ; puis l'accroissement rapide des hommes et des animaux sous un ciel brûlant, sur un sol fécond, profondément humecté plusieurs mois chaque année, ayant donné naissance à quelque fléau meurtrier, l'Egyptien travailla à s'y soustraire en inhumant d'abord les cadavres loin des habitations, plus tard, en prévenant leur putréfaction par l'embaumement, et enfin en étendant jusque sur les animaux cet art d'empêcher la corruption de l'atmosphère. Ce fut alors que la religion, qui trouve si bien son compte à voir retarder indéfiniment la destruction d'un corps qui a logé une âme immortelle, sanctifia en quelque sorte un art que l'hygiène avait enfanté et que l'orgueil avait perfectionné.

L'hygiène des Grecs n'est qu'une belle copie de celle des Egyptiens, qu'ils adaptèrent à leur climat et à leurs mœurs religieuses. L'histoire nous montre tous ceux qui en Grèce cultivèrent l'art de conserver la santé puisant la connaissance de cet art chez les Egyptiens, « peuple où chaque citoyen, dit Rollin, était médecin. » C'est de l'Egypte que les Babyloniens, les Grecs, les Mèdes et les Perses tirèrent l'usage de transporter les malades sur des places publiques pour que les passants leur donnassent des conseils. Les Grecs n'inventèrent rien, mais ils perfectionnèrent plusieurs des moyens que l'hygiène des Egyptiens n'employait encore que fort imparfaitement. Telle fut la gymnastique, par exemple, à laquelle ils se livrèrent avec une ardeur qu'explique suffisamment

l'état de lutte continuelle où les tenait la nécessité de résister aux envahissements sans cesse renouvelés de leurs voisins. Chez eux, de même que chez tous les peuples anciens et jusqu'au moyen âge, la force physique fut honorée pardessus tout, et conduisit souvent à la souveraineté; que dis-je! jusqu'à l'apothéose. Hercule, Castor et Pollux, Thésée ne furent-ils pas élevés au rang des dieux? Rien ne fut négligé pour encourager cet exercice, qui ne tarda pas à devenir un art pour lequel on établit de vrais concours où les vainqueurs reçurent des couronnes à l'instar du poëte, de l'architecte et du peintre. Milon de Crotone fut couronné sept fois aux jeux pythiens et six aux jeux olympiques. Cet athlète, même en élaguant de son histoire tout ce que l'amour du merveilleux peut y avoir introduit d'exagération, fut chez les Grecs l'exemple le plus frappant de la puissance de l'hygiène bien dirigée pour le perfectionnement de l'organisation physique et le développement de l'intelligence. Sa constitution, frêle d'abord, se développa graduellement par la pratique des leçons de Pythagore, dont il fut un des disciples les plus zélés; et son intelligence, servie par des organes en bon état, se perfectionna à ce point qu'il doit être compté parmi les législateurs les plus en renom chez les anciens, parmi les capitaines qui ont su joindre le courage à la modération, parmi les philosophes enfin qui ont su donner l'exemple si rare de la sagesse des leçons passée dans les actes.

Mais l'hygiène bien entendue ne revendiqua jamais ces Atlas abrutis, ces machines animées que l'on nommait athlètes, qui ne surent même pas toujours obéir à l'instinct de conservation, et descendirent trop souvent au-dessous de la brute par la férocité de leurs penchants. Elle ne revendique même pas ces fiers Spartiates, que Lycurgue réussit à rendre inhumains, immoraux, meurtriers, à force de vouloir les rendre patriotes, robustes et vigoureux. Cette législation hygiénique ne pouvait produire que des soldats aux mœurs brutalement austères, toujours prêts à égorger l'être faible dont ils désespéraient de pouvoir faire un guerrier infatigable, au lieu de le confier aux soins d'une hygiène bien entendue qui en eût fait au moins un homme sobre, patient, tempérant et éclairé, capable de servir sa patrie par l'intelligence, quand il n'eût pu le faire par l'épée. Il est juste de dire que la santé des mères devait préparer des enfants généralement robustes, et que le nombre de ceux que l'on avait à sacrifier, conformément à cette loi barbare, devait être assez restreint. On sait en effet que les femmes, à Lacédémone, partageaient les exercices des hommes jusqu'à leur mariage. Les danses, les combats, les bains froids dans l'Eurotas, la douleur, la faim, la soif, la fatigue, la rigueur des saisons, les exercices journaliers les plus rudes, les privations les plus longues, les travaux les plus pénibles leur étaient communs avec les hommes. Des mères ainsi formées devaient mettre au jour des enfants généralement robustes. Comparez cette vie, qui s'entretenait d'un air pur, d'une alimentation saine, d'une gymnastique vigoureuse, d'un régime fortifiant, avec celle de nos femmes des grandes villes, qui l'étouffent dans l'atmosphère corrompue d'une salle de bal ou de spectacle, dans un de ces sa-

lons de grande maison où l'on presse cent personnes quand trente à peine y seraient à l'aise ; du milieu de cette étuve suffocante voyez cette femme, nue jusqu'à la ceinture, s'élancer dans une voiture hermétiquement fermée, et de là dans ce boudoir que le luxe rend encore malsain, à force de le surcharger d'ornements. Le jour qui suivra la nuit ainsi passée suppléera à la nuit pour un sommeil que l'on appellera souvent en vain, ou qui ne viendra qu'à travers le bruit des milliers de voitures qui écrasent le pavé, font trembler les vitrages, agitent la muraille, et qui, se joignant aux rêves et à l'agitation inséparables d'un repos qui succède aux émotions d'un bal, d'un spectacle ou d'un concert, font une fatigue du moyen le plus puissant de la nature pour réparer nos forces. Les heures qui séparent cette espèce de sommeil du départ pour une nouvelle fête se traîneront dans l'immobilité de la *causeuse*, au milieu d'une atmosphère où il ne manque que l'air respirable, corrompu par les mille odeurs différentes qui le saturent, et font de cette pièce insalubre une sorte de cave à senteurs. Les aliments recherchés par un appétit ainsi préparé sont ou à peu près nuls, ou de qualité plus pernicieuse que salutaire. Cependant les passions, sans cesse aiguillonnées par les pages brûlantes d'un roman éloquemment impudique, par les souvenirs d'une scène passionnée de l'un des derniers spectacles, d'un épisode de bal, viennent porter, par la satisfaction qu'elles réclament, le dernier coup à cette organisation chancelante, où se réveille enfin, mais trop tard, l'appréhension d'une mort hâtée par une vie traînée sans profit pour les autres, et si souvent à charge pour soi-même. Voyez passer dans ce coupé élégant cette momie parée, dont les yeux sont ternes, la face pâle et tous les traits flétris, malgré la jeunesse et l'artifice qui s'y reflètent ; elle porte dans son sein l'enfant conçu par le désordre du cœur et nourri au milieu des dérèglements de la vie. Ainsi se perdent les meilleures organisations physiques et morales, ainsi se corrompent de corps et d'esprit les générations engendrées par des femmes sans vigueur et sans morale. A Dieu ne plaise que je veuille conseiller à nos femmes cette hygiène si souvent impudique des femmes spartiates. Je recommanderais cette hygiène que Jean-Jacques appelait une vertu, et qui est, selon moi, la réunion de toutes les vertus. Cette hygiène, que tout le monde devrait connaître, le médecin de la femme du monde, quand il sera aussi consciencieux que savant, la lui enseignera avec l'empire de la raison et de la probité, double autorité qui dompte les volontés les plus revêches quand leur intérêt est mis en regard.

Le régime alimentaire, chez les Grecs, resta longtemps simple et frugal comme celui des Égyptiens. Ce ne fut guère qu'après la conquête de l'Asie par Alexandre-le-Grand que le dérèglement des repas s'introduisit parmi eux. Les excès de ce conquérant furent un funeste exemple qui prépara, plus que toute autre chose, la décadence de ce peuple qu'il avait élevé si haut. Je ne parle point du régime alimentaire des athlètes, que les uns font vivre, avec une invraisemblance palpable, de cresson, de fruits, de légumes et d'eau exclusivement, tandis que, selon d'autres, avec plus de vérité, ils se nourrissaient modérément de

viandes, de vin et de poisson. L'hygiène des vêtements, chez les Grecs, sut merveilleusement les approprier à la douceur de leur climat. Ils avaient senti combien pouvaient être funestes des vêtements trop étroits, comprimant les cavités où se trouvent logés les viscères les plus importants. Après avoir considéré leurs habillements sous le rapport de la commodité, faisons remarquer la noblesse, l'élégance de ces vastes costumes grecs, où la dignité humaine se montrait avec l'éclat de la santé; mettez à côté nos habits étriqués qui, sous prétexte de découvrir les formes, étouffent la poitrine, étranglent le cou, torturent le ventre, et sont la source de ces congestions au cerveau, de ces innombrables phthisies pulmonaires, plus communes de notre temps que jamais.

L'hygiène des bains se réduisait, chez les Grecs, à quelques règles fort simples que l'histoire n'a pas mêmes consignées. Ils en faisaient un usage très-fréquent: Mercurialis nous apprend qu'il y avait des établissements de bains dans le voisinage de tous les gymnases grecs; il semble même que le nom de *laconicum*, donné en Italie aux étuves sèches, soit une preuve que cette espèce de bain fut en usage chez les Spartiates. Mais les Grecs furent, dans cette partie de l'hygiène, laissés bien loin par les Romains, qui en firent, comme nous le verrons bientôt, un luxe plus propre à énerver qu'à seconder la nature dans le développement des organes.

L'hygiène des Romains ne différait de celle des Grecs qu'en ce que les premiers ont porté jusqu'à l'abus les moyens d'entretenir la santé, dont les derniers avaient su tirer un parti si puissant pour éloigner le terme de la vie que Platon fait un crime à Hérodicus d'avoir prolongé les jours d'une multitude de personnes infirmes et valétudinaires, en n'ayant recours qu'aux règles de l'hygiène. « Hérodicus, dit Platon, était à la tête d'une académie où l'on enseignait à la jeunesse les divers exercices; et, quoique très-valétudinaire lui-même, il associa ces exercices avec tant d'à-propos aux autres moyens qu'emploie la médecine que, malgré sa constitution cacochyme, il ne succomba point aux maux qui l'assiégeaient, mais traîna durant un grand nombre d'années une vie languissante jusqu'à une extrême vieillesse, et rendit ce mauvais service à beaucoup de personnes aussi infirmes que lui. » J'ai tenu à citer ce passage de Platon, pour faire voir que les plus grands génies sont quelquefois exposés à émettre des propositions fort erronées.

J'ai avancé que les Romains avaient déployé dans quelques-uns des moyens auxquels l'hygiène a recours pour l'entretien de la santé un luxe qui les rendit plus pernicieux que salutaires. Citons, pour commencer, le régime alimentaire. Dans les beaux temps de la république, ce régime fut simple et sévère comme les mœurs; mais à mesure que la victoire étendit les conquêtes, l'opulence changea ces sobres républicains en gourmands effrénés, qui allèrent jusqu'à faire usage du vomitif pour favoriser leur gloutonnerie sensuelle. Les excès de la table devinrent bientôt plus funestes que les guerres les plus désastreuses, et les maladies se multiplièrent au point de nécessiter le recours aux lois somptuaires, que

les riches trouvèrent toujours le moyen d'éluder. Au temps de Sénèque on s'effrayait déjà du nombre toujours croissant des maux qu'engendrait l'abus de la table. « Vous vous étonnez de la multitude des maladies qui vous affligent, disait Sénèque, comptez vos cuisiniers! » *Innumerabiles morbos miraris, coquos numera.* Leur principal repas était le souper, qu'ils prenaient couchés sur des lits. Les riches le composaient d'un nombre de services considérable; une grande coupe servait à tous les convives, et, lorsque le souper était un festin, on effeuillait une rose dans cette coupe commune, et chaque convive avait une couronne de fleurs sur la tête.

Mais rien ne peut être comparé à la somptuosité que les Romains déployèrent dans l'usage de leurs bains. L'Italie était couverte de palais magnifiques où le moindre citoyen pouvait sans frais venir se délasser de ses fatigues dans des sortes de piscines où aboutissait à volonté l'eau à toutes les températures. Ces piscines étaient communes à beaucoup de personnes et assez vastes pour leur permettre de s'exercer à la natation. Du bain chaud on passait au bain froid, après lequel les esclaves s'empressaient de vous frotter, de vous frictionner et de vous parfumer. Les établissements de bains étaient devenus le rendez-vous de la prostitution; les débauches les plus honteuses y trouvaient un abri, et les satiriques du temps se déchaînèrent inutilement contre les obscénités qui s'y commettaient. Les Romains, pour embellir leurs établissements de bains, avaient rendu tous les arts tributaires, dit M. Rostan; c'est dans ces palais qu'on a découvert les copies précieuses des chefs-d'œuvre des Praxitèle, des Polyclète, des Apollodore, des Silanion, des Lysippe, des Myron, des Alcamène, des Phidias, dont les modèles ont été dévorés par le temps. C'est là qu'on a retrouvé les seuls débris de la peinture antique. Les mosaïques, les pierres précieuses, les marbres de Numidie, les pierres du Thase, les émeraudes, les saphirs étaient foulés aux pieds par les bourgeois de Rome, et les bains des affranchis étaient plus somptueux encore. Une seule salle des bains anciens forme aujourd'hui l'église des Chartreux à Rome, et une loge du portier celle des Feuillants.

Les Grecs avaient trois sortes de gymnastiques : la gymnastique militaire, l'athlétique, plus funeste qu'utile à la santé, et la gymnastique médicale, dans laquelle on faisait entrer toutes les espèces de danses, le saut, la course, l'escrime, la lutte, le pugilat, le pancrace, le jeu du disque, la natation, etc. De ces trois sortes de gymnastiques, les Romains ne cultivèrent guère que la gymnastique militaire, qui fut à une époque cultivée par les Romains les plus célèbres, et dégénéra insensiblement jusqu'au point de devenir une profession abandonnée à des esclaves. Les spectacles de gladiateurs, qui ensanglantèrent trop souvent l'arène où s'étaient formés le courage et la vigueur des plus illustres guerriers de la république, devinrent dès les premières années de l'empire une sorte de besoin pour ces Romains blasés sur toutes les jouissances, gorgés des richesses de l'univers. La luxure en était chez eux à ce point où, tombant dans une espèce de stupeur, elle ne se sent éveillée que par la vue du sang des vic-

times qu'elle égorge. C'est la *Propœtide* que Vénus change en rocher; c'est une vérité incontestable que la volupté est mère de la cruauté, qu'elle conduit l'homme à ne regarder ses semblables que comme de vils instruments de ses brutales jouissances, et éteint dans son âme corrompue tout germe de sensibilité. L'histoire nous montre les hommes les plus cruels presque toujours en même temps les plus effrénés dans leurs mœurs. Néron, qui passait les nuits dans des lieux de débauche, qui faisait violence aux femmes en pleine rue, qui s'habillait en femme pour épouser solennellement l'infâme Pythagore, qui se mariait de nouveau et de la même manière avec l'affranchi Doriphore; qui faisait mutiler Sporus pour lui donner un air de femme et l'épouser ensuite, revêtait cette singulière épouse des ornements d'impératrice et se présentait ainsi en public; l'extravagant Néron, qui enfin en était venu à ne plus satisfaire sa hideuse lubricité qu'avec des goûts contre nature, Néron était peut-être plus féroce qu'obscène. Ne fait-il pas poignarder sa propre mère, égorger Montanus, sacrifier sa femme Octavie, Burrhus et Sénèque, Lucain, Pétrone, ses maîtresses, ses favoris, brûler Rome, éclairer ses jardins avec des chrétiens souffrés en guise de torches? Il aurait voulu incendier le monde et en être témoin, faire dévorer tous les Romains par les bêtes du cirque, et désirait que le genre humain n'eût qu'une tête pour la couper. — Ce fameux roi de Pont, qui mit si souvent l'empire romain en danger, n'était pas moins féroce qu'impudique; et cette comtesse Bathori, qui immola plus de six cents jeunes filles à sa beauté, ridiculement persuadée que le sang humain blanchissait le teint, et qui dans un âge avancé alla jusqu'à prendre plaisir à manger la chair de ces infortunées (TUROCKSI, *Hungaria cum suis regionibus*).

Mais, pour en revenir aux gladiateurs, notre XIX[e] siècle, si fier de sa civilisation, serait-il bien venu à blâmer un spectacle qu'un peuple voisin de nous et un autre séparé par l'Atlantique affectionnent avec une prédilection qui fait horreur aux âmes sensibles? Les boxeurs anglais et américains ne sont-ils pas des gladiateurs poussés à s'égorger par les encouragements frénétiques de spectateurs féroces, applaudissant à chaque coup qui pourrait être mortel et l'est si souvent, quoi qu'en disent les protecteurs de ces luttes atroces (*Voyez* ROYER-COLLARD, *Gazette médicale*).

En suivant l'hygiène chez les peuples de l'antiquité qui ont une part plus large que les autres dans les annales de l'histoire du monde, il est facile de se convaincre que les législateurs anciens en ont souvent fondu les préceptes dans les lois politiques fondamentales de leur gouvernement. Toutefois, aucune législation ne présente cette fusion de l'hygiène avec la politique au degré de la législation juive. C'est une assertion trop facile à prouver pour ne pas en laisser le soin aux seuls souvenirs bibliques du lecteur.

Prochainement nous considérerons historiquement l'hygiène cultivée comme science et réduite en art par les philosophes et les médecins de l'antiquité et des temps modernes.

Docteur JOSAT,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

THE MUSIC OF NATURE; — LA MUSIQUE DE LA NATURE,

OUVRAGE THÉORIQUE, PRATIQUE ET PHILOSOPHIQUE,

PAR M. WILLIAM GARDINER (1).

Depuis l'époque où florissait le savant docteur Charles Burney, cet intrépide voyageur qui, pour recueillir les matériaux de sa vaste *Histoire de la Musique*, s'imposa un exil de dix ans et tous les sacrifices pécuniaires imaginables, depuis cette époque, disons-nous, les presses anglaises n'avaient pas, du moins que nous sachions, livré aux artistes et aux amateurs du bel art des Hændel, des Haydn, des Mozart et des Rossini, un ouvrage aussi intéressant, aussi instructif que celui dans lequel M. William Gardiner a exposé, avec autant de clarté que de méthode, non-seulement la théorie et la pratique musicale la plus excellente, mais aussi une foule de détails qui, s'ils n'appartiennent pas positivement au système musical ancien et moderne, n'en sont pas moins utiles, puisqu'ils rattachent à l'art une foule de choses, d'œuvres et de noms que le succès a consacrés.

La matière musicale, si vaste, si compliquée, se trouve en quelque sorte à l'état d'essence dans l'ouvrage de notre nouveau et spirituel collègue, qui, pour justifier le titre un peu romantique, peut-être, de son livre, a mis à contribution tous les êtres vivants et même les effets de nature morte qui, par les vibrations sonores qu'ils produisent, sont encore une des mille touches de ce grand orgue acoustique dont les arbres séculaires sont les tuyaux, les oiseaux les jeux de flûte, et le bruit des torrents les pédales sombres, menaçantes et profondes. Afin de s'adresser au petit nombre de musiciens chez lesquels l'étude mécanique de leur art n'a pas éteint tout germe du sentiment philosophique, M. William Gardiner a soumis au scalpel de sa plume poétique, et pourtant pleine de sens, la plupart des chefs-d'œuvre enfantés par les plus grands compositeurs des temps modernes. Mozart, ce Raphaël de son art; Beethoven, dont le génie a tant de similitude avec celui du peintre immortel de la chapelle Sixtine; Rossini, cet éblouissant coloriste qui, par son *Stabat*, a conquis le nom brillant de Véronèse de la musique contemporaine; tous ces noms, et beaucoup d'autres, sont cités à propos d'œuvres signées par les artistes bénis du ciel qui les ont portés ou les portent encore; et c'est avec le goût le plus profond, le tact le plus sûr, que M. William Gardiner expose ses critiques ou ses aperçus les plus ingénieux.

Si le solfége, ou l'art d'apprendre à devenir bon musicien, est enseigné par l'auteur avec autant d'originalité que de méthode, la connaissance de la plupart des instruments de l'orchestre moderne, l'histoire de leur introduction dans la

(1) Boston, chez Wilkins; Londres, chez Longman, 1 vol. bel in-8, orné d'exemples notés, gravés au burin.



capitale de la vieille Angleterre, et tous ces détails si importants pour l'archéologue musicien, méritent d'être médités dans *the Music of Nature*.

Les différentes parties qui concourent à former les plus vastes compositions, soit lyriques, soit instrumentales; les secrets de la science des accords et des combinaisons les plus ingénieuses ou les plus profondes du contre-point, ou de l'art d'écrire avec logique, pureté et intérêt toute espèce d'harmonie concertante et vivifiée par la mélodie, cette fille de l'inspiration, ces différentes parties, M. William Gardiner a su les aborder avec autant de laconisme que de bonheur. Outre plusieurs excellents morceaux de maîtres réduits pour le piano, M. Gardiner offre à ses lecteurs un grand nombre de prières, cantiques, romances, etc., dont la musique, signée de grands noms, est vivifiée, en quelque sorte, par d'excellente poésie dictée à l'auteur par l'une des muses jumelles qui l'inspirent; car M. William Gardiner est tout ensemble et musicien et poëte.

L'ingénieuse comparaison que fait M. Gardiner entre l'effet sonore des accords et les couleurs du prisme est moins nouvelle que la même comparaison entre le timbre ou la physionomie acoustique des principaux instruments à vent et les couleurs du même prisme solaire.

M. Gardiner a également établi son opinion sur l'*effet moral* ou expressif des différents tons dans lesquels la gamme primitive d'*ut* est transposée. Nous sommes heureux de voir confirmée par une plume aussi ingénieuse que celle de l'auteur, et cela à deux mille lieues de distance, un système écrit et imprimé par nous en 1836, dans la méthode d'harmonie des *Études élémentaires de la Musique*.

Nous n'avons en France que l'ouvrage intitulé *la Musique mise à la portée de tout le Monde* qui offre quelque similitude avec le livre de M. William Gardiner. Cet ouvrage, dû au savant maître de chapelle du roi des Belges, à M. Fétis, obtint à Paris un succès populaire en 1828, époque de sa publication, et peut-être que sa lecture aura donné l'idée à M. William Gardiner d'écrire un ouvrage non pas identique, mais de nature, comme celui de l'auteur du *Grand Dictionnaire biographique musical*, à intéresser en instruisant tout à la fois et les artistes et les gens du monde.

Moins sérieux que le livre de M. Fétis, mais plus riche d'aperçus et de critiques philosophiques, l'ouvrage de notre collègue sera lu avec intérêt par toutes les classes de lecteurs, et tous ceux qui possèdent *la Musique mise à la portée de tout le Monde*, de M. Fétis, voudront aussi posséder *la Musique de la Nature* de M. Gardiner. Disons, en terminant, que les plus grands soins ont présidé à la confection matérielle du livre, dont notre faible connaissance de la langue anglaise ne nous a pas permis de faire un examen plus approfondi, et que sa traduction en français sera une spéculation d'autant plus louable qu'elle mettra un plus grand nombre de nos collègues à même d'apprécier par eux-mêmes tout le mérite de l'ouvrage philosophique, artistique et poétique qui vient de nous occuper.

A. Elwart,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LORRAINE,

Par M. NOEL, de Nancy.

Cette cinquième publication de notre laborieux et savant collègue ne sera pas la dernière ; il annonce, sur l'histoire de son pays, un sixième et dernier mémoire qui, sans doute, ne se fera pas attendre. Cette partie, encore inédite, renferme de nouveaux documents sur les phases diverses du régime municipal dans la Lorraine. Ce sera le complément nécessaire des mémoires précédents. Ces divers documents ne peuvent être justement appréciés que dans leur ensemble.

Les mémoires n° 5, dont j'ai à vous rendre compte, comprennent l'administration des deux derniers ducs de Lorraine, Léopold et Stanislas Leczinski. La première partie du premier volume est consacrée aux circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi l'inauguration des statues élevées en l'honneur de ces deux princes.

Les événements qui ont fait passer cette province de la domination de la maison de Lorraine dans celle de l'ancien roi de Pologne, Stanislas Leczinski, et, après la mort de ce prince, la réunion définitive de cette province à la France, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en entretenir nos lecteurs. J'y reviendrai, si la suite du travail de l'auteur l'exige.

Les mœurs traditionnelles des peuples, trop négligées dans les histoires générales, doivent occuper la première place dans les monographies ; et malheureusement tous les annalistes de localités n'en ont pas compris l'importance. Leur exemple n'a pas été contagieux pour M. Noel; il n'a reculé devant aucun obstacle, et d'heureuses découvertes ont couronné ses studieuses et intéressantes investigations.

Chaque pays a ses solennités périodiques, ses fêtes, où la population se donne en spectacle à elle-même. Quelques-unes de ces fêtes traditionnelles sont communes à presque toutes les localités. Les différences qu'elles présentent tiennent aux mœurs, au caractère particulier de chaque population, et à la température locale. Mais il en est d'autres dont l'objet se rattache à un grand souvenir historique : telles étaient les fêtes commémoratives de Beauvais, de Saint-Jean-de-Losne, etc.

Telle était celle de Nancy, fondée par le duc René, deuxième du nom, en mémoire de la défaite et de la mort de Charles de Bourgogne, tué, le 5 janvier 1477, sous les murs de cette ville, qu'il assiégeait.

Dès quatre heures, des fanfares annonçaient l'ouverture de la fête : c'était l'heure à laquelle le duc René avait fait sonner la diane ; à neuf heures, des salves d'artillerie. En même temps, les vicaires des paroisses distribuaient aux familles bourgeoises des billets, sur la présentation desquels les porteurs recevaient tout le menu d'un repas copieux, vin, volailles, gâteaux, gibier, en proportion du nombre des membres de chaque famille.

Avant de se mettre à table, les bourgeois assistaient à une messe solennelle, à l'église Saint-Nicolas. Le duc, accompagné des principaux officiers de sa maison, visitait les bourgeois attablés, et trinquait avec eux. La fête se terminait par une procession aux flambeaux. On y étalait les trophées pris sur les Bourguignons : la fameuse tapisserie qui avait servi de tente au duc Charles se déployait sur les murs extérieurs de l'église Saint-Georges et du palais ducal.

A la tête de la procession marchait la milice bourgeoise de Nancy ; venaient ensuite les congrégations religieuses ; des Suisses, habillés comme au XVe siècle et armés de petits fléaux de fer, de hallebardes à hache, d'espadons à deux mains ; le clergé des paroisses et des chapitres; les armes du duc de Bourgogne, portées par des seigneurs de la cour; le duc de Lorraine et toute sa cour, les corps de magistrature ; les troupes de la garnison fermaient la marche. Partie du palais ducal, la procession se rendait à l'église Saint-Georges, où un *Te Deum* était chanté. Cette fête, suspendue pendant tout le temps que les Français occupèrent Nancy (1702 à 1714), rétablie en 1715, fut supprimée en 1737 par le roi Stanislas.

L'auteur prétend que le prince ne l'avait supprimée que pour faire oublier aux Lorrains ce qu'il appelle leur nationalité, et la perte de leur dernier duc Léopold. Cette suppression s'explique par le fait même ; il est inutile d'invoquer les motifs de convenance et d'ordre public qui rendaient cette suppression juste et nécessaire.

Des Lorrains ont protesté contre cette mesure, en fondant une messe solennelle à l'église Notre-Dame-des-Victoires ou de Bon-Secours, dans une chapelle érigée par les ducs René et Antoine, sur les lieux mêmes où l'armée de Bourgogne avait été défaite, et où furent enterrés par masses tous les Bourguignons qui avaient péri dans l'action. Stanislas pouvait s'offenser de cette protestation et la rendre impossible ; il n'en fit rien, et l'auteur des Mémoires aurait dû mieux apprécier l'excessive tolérance de ce prince.

Cette fête commémorative avait aussi son lendemain ; mais cette seconde fête n'avait nul caractère politique. C'était là ce qu'elle était dans toute la France; c'était l'ouverture du carnaval; c'était le premier banquet des jours gras, le joyeux avénement du roi de la fève. La Lorraine avait à ce sujet des usages tout particuliers.

On mettait dans un panier, couvert d'une serviette, autant de fèves qu'il y avait de convives et de domestiques. On en ajoutait deux autres pour le bon Dieu et la sainte Vierge. Une seule était noire. Le plus jeune, après avoir dit un *Benedicite*, tirait les fèves une à une, et nommait successivement chaque assistant. La personne à laquelle échéait la fève noire était roi ou reine ; si elle tombait à un domestique, on rachetait son droit par un cadeau ; on procédait à un nouveau tirage. La fève unique était cachée dans un gâteau. Comme dans l'usage commun, les roi et reine de fève devaient, le dimanche suivant, aller à la grand'messe et à l'offrande, sans préjudice du souper de rigueur à leurs frais.

La Lorraine, comme la Bourgogne, avait sa fête des Brandons, mais plus compliquée. En Bourgogne, le premier dimanche du carême ou des Brandons n'est que la continuation ou la fin du carnaval, des brillantes promenades, des masques à pied, à cheval, en chars plus ou moins riches, des joyeux banquets et des danses.

En Lorraine c'était moins gai. Tous les mariés depuis un an étaient, sous peine d'une forte amende, obligés d'aller, de la porte Notre-Dame au bois de Boudonville, ramasser un fagot de bois mort. C'était encore la mauvaise saison ; c'était une pénible corvée pour les jeunes époux ; mais les hommes de police venaient à leur aide : les sergents de ville établirent à leur profit une foire privilégiée à la porte Notre-Dame, et vendaient les petits fagots obligés. D'autres vendaient de petites serpettes en fer-blanc, des rubans et des joyaux figurant en petit les ustensiles ordinaires du ménage.

Les époux étaient décorés de leur serpette et de leur bouquet. L'auteur cite la procession de 1699 comme la plus nombreuse. On y comptait plus de six cents mariés. Le lieu du rendez-vous général était la grande salle des Cerfs, au palais ducal, décorée comme l'indique son nom. On aurait pu mieux choisir. Le cortége conjugal se rendait de la salle des Cerfs à la place de l'Hôtel-de-Ville ; on y déposait les fagots et les bouquets. Danses dans les cours du palais ducal ; un feu de joie de tous les fagots et bouquets ; à sept heures, grand souper à l'Hôtel-de-Ville. La fête se terminait par la proclamation des Valentins et des Valentines.

Les fêtes des Brandons et des Valentins ne se passaient jamais sans scandale, et entretenaient dans les familles de funestes antipathies.

Les nouveaux mariés, placés sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, avaient seuls le privilége de proclamer les *Valentins* et les *Valentines*. Le Valentin devait, dans la semaine, envoyer un bouquet ou un cadeau à sa Valentine. S'il était agréé, la Valentine s'en parait le dimanche suivant, et se présentait à la toilette de la duchesse. Si le bouquet du Valentin était refusé, ses voisins allumaient devant sa porte un feu de paille ; c'était un affront public. La suppression de ces fêtes scandaleuses n'eut lieu qu'en 1737, époque de la réunion de cette province à la France, dont elle avait fait longtemps partie. Cette suppression fut un véritable bienfait. Ces fêtes avaient toujours été protégées par les ducs de la maison de Lorraine.

M. Noël (2e vol., p. 57) peint à grands traits le tableau des mœurs lorraines, et les crimes de l'intolérance religieuse dans les siècles de barbarie.

Au XIIIe siècle, dit-il, lors de l'introduction du schisme et des guerres de religion, le fanatisme et l'intolérance des prêtres firent voir des maléfices de tous côtés. Nos aïeux furent frappés d'une fièvre panique, d'une maladie qu'on ne saurait définir ; on croyait aux sorciers, aux devins, aux farfadets, aux génécheries, au sabbat, aux vampires, aux apparitions d'esprits, aux portraits, etc... Nos simples et crédules aïeux croyaient n'avoir pas assez de perspicacité pour

trouver chez leurs compatriotes les traces du diable ou de l'esprit infernal, et, quand on soupçonnait son existence, on prenait conseil des missionnaires, qui s'emparaient de la victime, lui faisaient souffrir la torture pour lui faire avouer ses crimes, puis la livraient aux justiciers, leur disant qu'elle était convaincue de magie et de sorcellerie. C'est ainsi que furent jugés la femme Idate et le chevalier Romaric Bertrand, qui fut convaincu d'avoir épousé dix-huit femmes dans une nuit.

Guerre des Rustauds (paysans d'Alsace). — 1525. — Leur crime était de demander l'abolition de la noblesse. Ils étaient schismatiques. De là l'acharnement des riches et des nobles pour les exterminer. Redoublement de fureur en 1540. On accusa les Rustauds de la sécheresse qui affligeait la Lorraine.

En 1552, lors du passage des troupes allemandes, qui, sous les ordres de Charles-Albert, marchaient au siége de Metz, ces Allemands étaient luthériens, et, pour n'être pas confondus avec eux, portaient sur leur vêtement une double croix jaune. Par ordonnance de Nicolas de Lorraine cet usage fut proscrit.

La mort de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri II, duc de Lorraine, fut attribuée, par les prêtres ligueurs, aux prières du R. P. Fourrier et d'Alix Leclerc.

Il est peu de pays où l'ignorance et la superstition aient causé de plus longs et de plus déplorables malheurs que la Lorraine. Il a fallu son retour dans la grande famille française et toute la puissante influence d'une révolution pour l'arracher à toutes les barbares traditions du moyen âge. M. Noël explique l'origine et les principaux épisodes des usages et des fêtes traditionnelles de son pays. Son second volume se compose exclusivement de notes et de documents, d'anecdotes qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire. La partie qui concerne spécialement les institutions politiques n'est pas complète ; l'auteur en annonce l'indispensable complément.

J'attendrai que ce mémoire nous soit parvenu pour en rendre compte à l'Institut Historique ; je ne pourrais que hasarder des observations conjecturales sur un ouvrage historique encore inachevé.

Que l'ancien gouvernement français ait dû tout mettre en œuvre pour faire rétablir la Lorraine au nombre de ses provinces, il avait droit et raison de le faire. Il importait à la sûreté de son territoire de ne pas laisser à la merci d'une puissance étrangère une province qui pendant plusieurs siècles fut française, et sans laquelle nos provinces du Nord et de l'Est ne pouvaient avoir de frontières défensives. Cette réunion était également dans l'intérêt de la Lorraine ; et c'est à regret que l'on voit un homme aussi éclairé, aussi consciencieux que M. Noël, se montrer si prodigue d'éloges envers les princes d'Autriche, et plus que sévère envers les princes des maisons de Bourgogne et de France qui ont gouverné ce pays, et surtout envers ce bon Stanislas, auquel la Lorraine doit l'embellissement de deux villes, des établissements d'éducation et le développement d'une immense industrie. Les faits seuls protestent assez hautement contre la partialité de quelques annalistes lorrains.

Les citoyens de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges comptent de grandes illustrations dans notre histoire contemporaine ; et, sous le triple rapport des arts, des sciences, de la civilisation et de l'industrie, les populeux départements que je viens de citer ont fait de la vieille Lorraine féodale l'une des plus belles parties de notre commune patrie.

Je prends l'engagement de présenter un rapport complet sur l'ouvrage aussitôt que le dernier mémoire de notre savant collègue m'aura été remis.

Dufey (de l'Yonne),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE GÉNÉRALE DU MOYEN AGE,

Par MM. Em. RUELLE et HUILLARD-BRÉHOLLES (1).

L'*Histoire générale du Moyen Age*, que nous devons à MM. Ruelle et Huillard-Bréholles, et dont j'ai été chargé de rendre compte, se fait remarquer, au milieu des nombreux résumés historiques qui paraissent depuis quelques années, par des qualités estimables qui doivent en assurer le succès. Cet ouvrage se distingue, et ce n'est pas un faible mérite dans un sujet aussi complexe, par la méthode, par la clarté et en même temps par l'exactitude des faits.

Les auteurs ont pris pour leur point de départ l'époque de la mort de Théodose-le-Grand, et se sont arrêtés à la prise de Constantinople par les Turcs-Ottomans. Pour compléter le tableau de cette période si importante de l'histoire, qui embrasse, outre la décadence et la chute de l'empire romain, la formation des diverses nationalités qui se sont élevées sur ses ruines, peut-être auraient-ils dû remonter jusqu'à Constantin.

Bien que souvent ils aient adopté pour guide Gibbon, qui a traité avec étendue une partie de ce vaste sujet, ils se sont imposé la loi de recourir toujours aux sources, soit pour suppléer à son silence, soit pour s'assurer de la vérité de ses assertions, soit enfin pour les combattre ou les modifier.

Les ouvrages originaux et les collections historiques qu'ils ont consultés sont au nombre de plus de trente.

Dans ces deux volumes le lecteur passe en revue, divisée par époques, l'histoire : 1° des invasions des Barbares et de leurs premiers établissements dans les provinces de l'empire romain ; 2° de la France depuis Clovis jusqu'à Charles VIII, après l'expulsion des Anglais; 3° de l'Angleterre depuis le départ des Romains jusqu'à la mort de Henri VI ; 4° de l'Italie depuis l'invasion des Ostrogoths, comprenant l'histoire des maisons souveraines, des républiques et du royaume des Deux-Siciles, jusqu'à l'avénement de Ferdinand d'Aragon ; 5° de l'empire allemand depuis les premiers Carlovingiens jusqu'au couronnement de Frédéric III ; 6° de l'Espagne et du Portugal sous les Visigoths, et ensuite sous les Musulmans,

(1) 2 vol. in-8. Paris, 1842, chez Dezobry et Magdeleine, rue des Maçons-Sorbonne, 1.



jusqu'à l'avénement de Ferdinand-le-Catholique, qui réunit l'Aragon à la Castille et acheva l'expulsion des Maures; 7. des Papes, depuis le commencement de leur puissance temporelle jusqu'à l'avénement de Nicolas V, après la fin du grand schisme; 8° enfin, de l'empire grec depuis Théodose jusqu'à sa chute sous Constantin Dragazès.

Pour exposer avec tous les développements qu'elle comporte l'histoire du moyen âge, sans doute deux volumes sont insuffisants; mais ce résumé, tel qu'il est, ne laissera pas d'être utile aux jeunes gens auxquels on présente pour la première fois ces grandes scènes de la vie des peuples, aux gens du monde et aux personnes qui sont obligées de se borner à la connaissance des faits principaux de l'histoire, et même aux savants, comme moyen commode de se rappeler les objets qu'ils ont étudiés à fond et dans leurs détails.

On ne doit pas chercher dans cet ouvrage de résultats généraux. L'exposition précise et exacte des faits, à laquelle les auteurs se sont spécialement attachés, doit précéder la philosophie de l'histoire, qui ne peut s'élever avec quelque solidité que sur cette base. Toutefois, le récit n'est pas entièrement dépourvu de réflexions, lorsqu'elles sont naturellement amenées par les faits; et pour suppléer à la brièveté de la narration, les auteurs ont eu soin de placer dans des notes le texte même des ouvrages originaux, lorsqu'il s'agit d'événements d'une haute importance ou éminemment dramatiques.

Parmi les parties de cette histoire qui réunissent ces deux genres d'intérêt, nous signalerons la lutte si longue et si désastreuse de l'empire allemand et du sacerdoce, qui a été une des grandes calamités du moyen âge, et qui a pris sa source plus encore dans les passions du cœur humain, toujours avide de pouvoir et de domination, que dans les difficultés réelles de bien établir la limite entre la puissance spirituelle et l'autorité temporelle.

Les progrès de la religion et de l'empire des Musulmans, les invasions et les guerres au moyen desquelles cet empire a étendu, avec une prodigieuse rapidité, sa domination sur une partie de l'Orient et de l'Occident, sont bien exposés. Toutefois, nous avons ici quelques observations à faire.

Dans l'ouvrage qui nous occupe, on n'a pas assez expliqué les principes de l'islamisme, la liaison intime qui existe entre ces principes et l'état d'hostilité permanente où les Musulmans se sont placés à l'égard de tous les autres peuples, de tous les autres cultes.

Une citation est ici nécessaire : « On a faussement attribué la propagation de « l'islamisme à l'indulgence de sa morale et à l'attrait des plaisirs sensuels que « le prophète promet aux croyants. La morale du Koran est toujours pure et « souvent pleine d'élévation. Mahomet, il est vrai, ne détruisit point la polygamie, « qui avait constamment régné dans l'Asie occidentale ; mais il réduisit à qua- « tre le nombre des femmes légitimes. Dans le commencement de son apostolat, « il prêcha la tolérance. « Ne faites point de violence aux hommes à cause de « leur foi, dit le Koran ; la voie du salut est assez distincte du chemin de l'er-

« reur. » Mais quand il se sentit fort et puissant, il se présenta aux infidèles, le « livre sacré d'une main, le glaive de l'autre, et il ne permit pas toujours aux « vaincus d'acheter l'exercice de leur religion par un tribut annuel. Cependant « ceux qui reniaient leur religion pour embrasser l'islamisme obtenaient tous « les avantages des conquérants (1). »

Nous ferons remarquer, d'abord, qu'indépendamment de leurs quatre femmes légitimes, les Musulmans sont libres d'avoir pour concubines les filles et les femmes qu'ils enlèvent à la guerre, dans les pays qu'ils envahissent, ou celles qu'ils achètent comme esclaves, et ce sont elles, surtout, qui peuplent les harems de l'Orient.

Sans doute, dans les premiers temps de sa prédication, Mahomet n'a pas déclaré la guerre à tous ceux qui n'admettaient point ses dogmes et sa doctrine; mais bientôt, et lorsqu'il se fut retiré à Médine avec une troupe de ses sectateurs, il se servit du glaive; il fonda sur la victoire et sur le meurtre de ses adversaires la vérité de son apostolat. Enfin il annonça que, si les anciens prophètes avaient été chargés de proclamer les lois divines par le ministère de la parole et par les voies seules de la persuasion, à lui était confiée la mission de contraindre les nations à obéir et à observer ces saints commandements par la force des armes. En conséquence, il fut permis de tuer tous ceux qui, fidèles à la religion de leurs pères, rejetaient la divinité du Koran.

Dès lors les Arabes, naturellement portés au pillage et à la dévastation, se sont crus non-seulement autorisés, mais obligés par devoir de religion, à attaquer tous les peuples qui les environnaient, à massacrer les hommes, à entraîner dans l'esclavage les femmes et les enfants, à s'emparer de leurs terres et de tous leurs biens; seulement, lorsqu'ils étaient fatigués de carnage ou lorsqu'ils avaient besoin des bras des vaincus, ils consentaient à leur laisser la vie, à condition qu'ils la rachèteraient par des impôts, par des tributs, par une obéissance passive et sans limites à toutes leurs volontés, à leurs caprices les plus tyranniques et les plus immoraux.

Comment le peuple arabe n'aurait-il pas été flatté, comment n'aurait-il pas été gonflé d'orgueil, de se voir ainsi choisi par Dieu même pour répandre sa loi, et autorisé par la religion à se mettre au-dessus des autres nations et à les subjuguer?... Ainsi la fierté nationale s'est trouvée d'accord avec l'intérêt privé et avec les idées religieuses pour exalter l'enthousiasme et le fanatisme.

Telle est la principale cause des conquêtes des Musulmans pendant plusieurs siècles, et de toutes les affreuses calamités qui en ont été la conséquence. Nous engageons les auteurs de l'*Histoire du Moyen Age* à insister sur ce point dans leur prochaine édition.

Nous terminerons par une dernière remarque. Il nous a paru que le tableau de l'état où se trouvait le monde grec-romain à la mort de Théodose aurait dû

(1) Tome Ier, page 220.

être précédé d'une introduction de quelques pages, dans laquelle on eût rappelé succinctement les événements principaux qui ont précédé cette époque, à partir de la translation du siége de l'empire à Constantinople. L'ouvrage, à ce qu'il nous semble, commence un peu *ex abrupto*.

Alix,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

VINCENT,

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

Je sens d'abord le vif besoin de remercier mes collègues de l'Institut Historique de ce qu'ils ont accédé à ma demande, en me confiant la notice nécrologique de M. Vincent, notre collègue et mon ami d'enfance. Certes, ils pouvaient aisément trouver parmi eux bien des voix plus éloquentes pour remplir ce triste devoir; mais ils ont voulu compatir aux douleurs de l'amitié et lui procurer cette dernière consolation.

L'ami que je pleure et que nous regrettons tous fut un de ces hommes que la Providence juge quelquefois convenable d'éprouver dans le creuset du malheur. A voir ceux qu'elle a dévoués à de telles destinées disputer sans cesse au souffle engourdissant de l'adversité les nobles facultés qui ornent leur intelligence; à les voir lutter ainsi, dans le silence, dans l'obscurité, sans espoir d'aucun dédommagement humain, on maudirait une pareille existence, et l'on serait tenté de trouver Dieu lui-même injuste. Mais cette vie terrestre n'est pas la seule vie de l'homme. Il en est une autre où toute justice sera rendue, où toute peine sera consolée. Je m'arrête d'autant plus volontiers sur cette idée qu'elle faisait, on ne l'ignore pas, la force et le refuge de mon pauvre ami.

Vincent naquit à Vurzy, petite ville du département de la Nièvre. Il appartenait à une famille honorable sans doute, s'il est vrai que la pauvreté et l'amour du travail méritent d'être honorés; mais la pauvreté et les privations entourèrent son enfance. Un bon curé, ami de la famille, charmé des dispositions précoces que montrait l'enfant, commença sa première éducation. Plus tard ce fut encore cet homme vénérable qui lui procura la facilité de faire des études plus complètes dans un établissement que la religion venait d'ouvrir à Nevers sous la direction du bon abbé Sautot, dont notre département conservera longtemps le précieux souvenir. C'est à cette époque que je l'ai connu, et depuis ces jours d'insouciance et de paix, pas une de ses pensées, pas une de ses peines dont je n'aie été le confident; et toutes ses pensées furent vertueuses et dignes, toutes ses peines furent supportées avec honneur et résignation.

Qu'il me soit permis d'entretenir un moment l'Institut Historique de tant de

vertus modestes et cachées, de tant d'efforts désintéressés pour être utile, et surtout pour rester fidèle à tout ce qu'il regardait comme un devoir. J'ose croire que ce tableau ne sera pas sans intérêt.

Cette éducation que Vincent avait reçue dans l'établissement tout religieux dont je vous ai parlé avait produit tous les fruits qu'on en pouvait attendre. A l'âge de dix-huit ans, mon ami avait déjà conquis la réputation d'un humaniste distingué et d'un excellent helléniste. A cette époque, des offres lui furent faites de venir remplir à Paris une place lucrative et honorable dans l'instruction publique. C'était le but qu'il poursuivait de tous ses vœux ; tous ses amis le pressaient de ne pas laisser échapper cette occasion. « Non, répondit-il ; ce que j'ai pu acquérir de connaissances, je le dois à la charité de l'établissement où je suis maintenant. On vient de m'y confier une classe de rhétorique qui ne me rapportera que ma nourriture et mon entretien à peine ; mais j'y resterai, et je tâcherai de rendre aux autres gratuitement, et pendant le même nombre d'années, l'instruction que j'ai gratuitement reçue moi-même. C'est le seul moyen que le ciel me laisse de m'acquitter, et je tiens à en profiter. » J'ai encore la lettre où se trouve cette phrase, et je ne puis la relire sans attendrissement et sans admiration.

Quand enfin il se crut libéré de cette dette sacrée pour lui, il vint occuper, au séminaire Saint-Nicolas de Paris, la chaire de rhétorique qu'on s'était empressé de lui offrir ; car, malgré sa modestie, sa réputation s'était déjà fait jour, et peut-être que, si des motifs puisés dans la grande susceptibilité de sa conscience ne lui eussent fait une loi d'abandonner la carrière ecclésiastique, n'aurais-je aujourd'hui à vous entretenir que de brillants triomphes, au lieu de ces amers désappointements dont presque tout le reste de ses jours a été rempli.

Pendant quelques années il exerça ces fonctions avec un succès dont on garde encore la mémoire dans la pieuse maison ; plusieurs de ses élèves, maintenant dans les places supérieures du corps enseignant, sont là pour attester la vérité de mes paroles, ainsi que leur reconnaissance, et je sais que je ne doit pas craindre d'en appeler à leur souvenir.

Ce fut alors qu'un de nos honorables collègues, M. l'abbé Auger, connut mon ami. Le connaître même un peu, c'était être obligé de l'aimer : M. Auger l'aima comme un père aime son enfant ; et quand lui-même se vit appelé à prendre, avec le titre de proviseur, la direction du collége royal de Versailles, il demanda que Vincent lui fût donné pour l'aider, en qualité de censeur des études, dans cette importante fonction.

Jusqu'alors la fortune avait souri à mon pauvre ami. Ses faveurs, il ne les avaient achetées par aucune démarche indigne, par aucun sacrifice d'honneur et de délicatesse. Elles ne pouvaient pas être durables ; car lui n'était pas disposé à faire même le moindre de ces sacrifices pour les conserver.

Une de ces mutineries d'enfants, qui sont devenues dans ces derniers temps

presque des événements politiques, éclata tout à coup dans le collége de Versailles. L'ordre fut rétabli sans délai, et l'eût été sans scandale, si déjà à cette époque on n'eût pas attaché trop d'importance à ces manifestations puériles d'une jeunesse qui, grâce au bonheur et à l'insouciance de son âge, ne devrait avoir ni opinions, ni convictions politiques à manifester; mais les chefs de l'Université d'alors se crurent dans l'obligation d'intervenir avec tout le haut pouvoir dont ils étaient revêtus : ils changèrent le proviseur.

Quoi qu'il en soit, Vincent pouvait conserver la place de censeur que personne ne songeait à lui ôter, et cette position, à son âge, avec ses talents, ouvrait devant lui un riant et facile avenir. Il aima mieux partager la disgrâce de son ami et de son protecteur. « Je suis monté avec lui et par lui, nous disait-il, et je tiens à honneur de ne pas me séparer de lui dans son malheur immérité. »

Cependant il était sans fortune; il avait uni son sort à une femme qu'il chérissait autant qu'elle méritait de l'être, et il devait s'attendre à se voir bientôt père de famille. Il se résigna donc à chercher, dans les pénibles fonctions de maître de pension, les moyens d'existence qu'il venait de sacrifier à un sentiment de délicatesse peut-être exagéré. Mais ces froids calculs de commerce, ces petites intrigues, ces démarches intéressées, cet art, en un mot, si perfectionné aujourd'hui, de faire son chemin dans le monde, et de se maintenir contre ce qu'on appelle la concurrence, tout cela lui était aussi antipathique qu'inconnu. Il n'avait compté pour réussir que sur ses talents, son zèle et sa probité; or ce n'était pas là tout ce qu'il aurait fallu; aussi n'eut-il aucun succès productif dans la nouvelle carrière qu'il venait d'embrasser.

Bientôt survinrent les grands changements politiques qui signalèrent l'année 1830; la longue série de troubles qui en fut la suite, l'affreuse épidémie qui vint encore se joindre à ces événements et désoler la capitale aggravèrent tellement la position de Vincent qu'il crut devoir abandonner un poste où tout ce qu'il possédait avait été compromis. Il vendit son établissement fort au-dessous du prix qu'il l'avait payé. « Cette somme, me dit-il alors, est un peu plus que suffisante pour acquitter les dettes que le malheur des temps m'a fait contracter; et une fois l'esprit en repos de ce côté, je me sens le courage de travailler du matin au soir pour gagner le pain du jour. »

Il comptait encore sans faire la part de la mauvaise foi, parce que son âme ne comprenait pas ce vice; il fut bientôt obligé de reconnaître qu'elle joue un rôle trop important dans toutes les affaires de la vie. Son acquéreur lui suscita procès sur procès, le calomnia jusque dans son honneur, le seul bien qu'il espérait conserver; ruina à plaisir, par une administration inconcevable, l'établissement qui répondait de la dette; et, quand la justice vint enfin lentement proclamer le droit de mon malheureux ami, il était trop tard : Vincent restait sans ressources avec ses inquiétudes, ses chagrins et la pénurie en perspective.

Que de force d'âme ne lui fallut-il pas alors! Je l'ai vu, sans se laisser abattre par tant de revers, puiser une nouvelle énergie dans le témoignage de sa

conscience, et s'apprêter avec une religieuse résignation à combattre corps à corps le malheur. Aucun des moyens honnêtes et légitimes de subvenir à ses besoins et à ceux de la digne compagne de sa vie ne lui parut à dédaigner; il ne recula devant aucun sacrifice de travail et d'amour-propre; l'honneur seul, ou (pour employer ici l'expression la plus convenable) la vertu, c'était tout ce qu'il voulait garder intact.

Officier de l'Université, licencié en droit, ancien censeur d'un collége royal de première classe, il se fit répétiteur d'études dans une simple pension de Paris. Pour un modique salaire, à peine égal à celui qu'on donnerait à un homme de peine, il consacra de longues heures à ce travail si ingrat, si décourageant; et le peu de temps qui pouvait encore lui être laissé, le temps même qu'il eût dû employer au sommeil, c'est à un travail plus déplorable encore qu'il était contraint de le consacrer. Ses connaissances si péniblement acquises, ces fruits de l'intelligence si longtemps mûris dans des jours de bonheur et d'espérance, la nécessité l'avait forcé de les vendre. A quel prix? Je rougirais de le dire.

Dieu enfin sembla satisfait de tant d'épreuves si courageusement supportées. Une place honorable et peu assujettissante fut accordée à Vincent dans une de nos administrations municipales, et, comme un bonheur n'arrive jamais seul, bientôt après un des établissements d'éducation de la capitale lui confia la direction supérieure des études ainsi que l'administration morale de la maison. Aucun choix ne pouvait être plus heureux, et déjà les résultats venaient le justifier quand la mort l'enleva inopinément à toutes ses espérances et à toutes ses affections. Heureux pourtant qui vécu comme lui de la vie du juste et qui est mort comme lui de la mort du chrétien!

Maintenant, je solliciterai encore quelques instants la bienveillante attention de nos lecteurs. Que ne m'est-il donné d'appeler leur intérêt sur quelques-uns de ces travaux par lesquels mon ami cherchait à se distraire des peines trop réelles de la vie! Quelle que soit mon insuffisance, mon cœur me dit pourtant que c'est un devoir sacré, et je tenterai de le remplir.

Jeune et le cœur chaud d'espérances, Vincent arrivait à Paris. Il crut alors, comme tant d'autres, voir le monde ouvert devant lui, et l'intime connaissance de ce qu'il se sentait capable de faire l'autorisait en effet à rêver de nobles et glorieux succès. Pauvre jeune homme! il ignorait que le succès aussi s'achète, sinon à prix d'or, du moins trop souvent par l'intrigue et par des concessions plus ou moins contraires à la dignité d'un caractère indépendant. Il se mit donc à travailler avec foi et avec ardeur. Tous ses travaux avaient un but utile et scientifique; car mon ami ne vit jamais dans la culture des lettres qu'un moyen puissant de propager des sentiments vertueux ou des connaissances tendant à rendre l'homme meilleur.

Mais quelle chance de succès peut se promettre l'écrivain isolé de toute coterie, et qui ne consulte que sa conscience. Quelques-uns de nos lecteurs le savent sans doute, et Vincent l'apprit plus d'une fois à ses dépens.

Je ne vous arrêterai pas ici sur toutes ces pages qu'une dure nécessité le contraignit de livrer au prix du tarif d'un commerçant intéressé, et *connaissant*, comme on dit, *son affaire*; mais parmi ces ouvrages, arrachés pour ainsi dire à sa plume par les besoins du moment, je regretterai toujours de trouver sa VIE DE SAINT AUGUSTIN. Ce livre, qu'on retrouve dans plus d'une bibliothèque, fut en effet un de ceux qu'il avait travaillés avec soin dans des temps plus fortunés, et je ne crains pas de dire qu'il méritait une meilleure destinée.

Je passerai aussi sur ses *Abrégés de l'histoire d'Angleterre* et *de l'Italie*, ainsi que sur plusieurs autres travaux. Ces ouvrages sont la propriété des libraires qui les ont payés à tant la page, et j'aurais tort d'y attacher plus d'importance qu'il n'y en mettait lui-même. Ce que je puis dire cependant, c'est que dans tous on retrouve toujours son style pur et correct, son goût judicieux et son profond respect pour la religion et les vertus qu'elle recommande.

Mais tout ce qui est sorti de cette plume qui n'écrira plus n'a pas été composé sous la même influence du besoin et de la nécessité de remplir une tâche dans un temps donné. Plusieurs ouvrages, véritablement remarquables, ont été perfectionnés par Vincent avec tout le soin et le goût dont vous savez qu'il était capable; je citerai en premier lieu sa TRADUCTION DE PINDARE, en vers français.

C'est dans tout le feu de l'adolescence, à cet âge si propre à la poésie, parce que l'esprit n'est pas encore désillusionné, qu'il entreprit cette traduction dont ensuite il revit scrupuleusement toutes les parties. L'ouvrage fut imprimé. Je l'ai déjà dit, Vincent n'avait aucune idée de ces moyens indirects par lesquels un auteur est malheureusement contraint d'attirer sur son œuvre l'attention du public, et cependant si le *Pindare*, en vers français, n'eût pas dans le monde ce retentissement général qu'il méritait en effet, il ne manqua ni d'éloges, ni d'appréciateurs distingués. Les amateurs de la littérature antique s'empressèrent de lui rendre justice; plusieurs journaux scientifiques en parlèrent avec estime; on loua généralement la noblesse et l'harmonie des vers du jeune auteur; on admira la richesse et le bonheur d'une foule de ses expressions. Mais ce qui parut étonnant surtout, c'est la fidélité scrupuleuse avec laquelle la traduction reproduit presque toujours la pensée et les mouvements sublimes d'un poëte qu'Horace lui-même déclarait inimitable. L'édition fut promptement épuisée, et je dirai avec M. Baour-Lormian, qui en cite de longs fragments dans un de ses ouvrages, qu'un tel travail méritait, plus que beaucoup d'autres, d'être mis au nombre des livres classiques.

L'autre ouvrage important auquel il travaillait encore quand la mort est venue le surprendre est une traduction en vers des tragiques grecs. Le Sophocle était déjà terminé. L'Institut Historique en a entendu plusieurs morceaux, et il a applaudi à cette noblesse fière et antique que le traducteur a su donner à son style, à la reproduction si fidèle et si difficile des pensées de l'original, et surtout à l'harmonie saisissante des chœurs.

Espérons qu'un si beau travail ne sera pas perdu pour le public savant, et que la pauvre veuve pensera quelque jour à en tirer un légitime profit.

Espérons aussi qu'elle consentira à l'impression de ce *Cours de Littérature ancienne*, si plein d'utiles enseignements et de réflexions judicieuses, cours que Vincent professait naguère encore dans les salons de l'Institut Historique. Je sais avec quelle attention il en méditait toutes les parties; je sais qu'il a eu soin d'en rédiger lui-même chaque leçon, et je n'ai pas besoin d'en rappeler ici le mérite; il a pu être apprécié par un assez grand nombre d'auditeurs, et j'ose dire que cette publication serait une des gloires de notre Association.

Je termine ici ma triste tâche; elle eût été bien plus longue à remplir s'il m'avait fallu citer tous les traits de vertu, de probité et de désintéressement qui font honneur à mon ami; mais il vécut ici-bas simple et modeste : l'éloge qu'il m'a été permis d'en faire doit être simple et modeste comme lui. Dieu seul sera là-haut sa récompense!

AGUESSE,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 6 septembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

M. le comte de Toreno (1) offre à l'Institut Historique son *Histoire du soulèvement de la guerre et de la révolution d'Espagne, de* 1808 *à* 1814; 5 volumes in-8o, reliés. M. de Monglave est chargé d'en rendre compte.

La classe reçoit encore plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, publiées à Valenciennes par MM. Aimé Leroy, bibliothécaire et Arthur Dinaux, de la Société royale des Antiquaires de France. — Des remerciements sont votés aux donateurs, et en particulier à M. le comte de Toreno.

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur l'*Histoire de France depuis Clovis jusqu'à Louis IX*, avec le Tableau des institutions et des mœurs des temps barbares et du moyen âge, par M. Serpette de Marincourt, avocat à la Cour royale de Paris. — Renvoi au comité du journal. (*Voyez* la 110e livraison, page 332.)

(1) Décédé depuis. *Voyez* sa notice nécrologique dans notre livraison précédente, page 353.



M. Dufey (de l'Yonne) donne lecture de son rapport sur la suite des *Mémoires relatifs à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël (de Nancy). Le rapporteur regrette que le sixième volume de cet important ouvrage n'ait pas encore paru ; il aurait pu offrir un travail plus étendu et plus complet. — Ce rapport est renvoyé au comité du journal. (*Voyez* la présente livraison, page 379.)

*** Le mercredi 13 septembre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Onésime Leroy.

Le président fait hommage à la classe et à la Société de son dernier ouvrage intitulé : *Époques de l'*Histoire de France *en rapport avec le* Théâtre français, *dès l'origine de la langue*, un vol. in-8°. M. Fontaine est chargé d'en rendre compte.

La classe reçoit encore l'*Abrégé de la grammaire française*, par M. J. Lagarrigue, instituteur, et plusieurs revues et brochures. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. le marquis de Pastoret et Renzi proposent M. de Virgilii (de Naples) en qualité de membre correspondant. M. de Virgilii envoie à l'appui de sa candidature un drame historique intitulé : *Masaniello* (en italien). Sont nommés commissaires : MM. Trémolière, Renzi et Moreau (de Dammartin).

M. Bernard-Jullien lit un compte-rendu d'un ouvrage de M. Léon Faucher *Sur l'or et l'argent considérés comme étalons monétaires*. Ce travail, quoique peu étendu, est plein de faits et d'intérêt.

Le même membre donne lecture d'un examen de la huitième édition du *Thesaurus Poeticus totius Latinitatis*, par M. Quicherat, professeur de l'Université. Cet excellent dictionnaire, bien supérieur aux autres ouvrages du même genre, n'est pas seulement fait pour les élèves ; c'est encore le meilleur interprète que puissent consulter les personnes qui veulent lire sérieusement les poëtes latins.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 20 septembre sous la présidence de M. le docteur Cerise.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque le tome Ier des *Mémoires de l'Académie d'Arezzo* (Toscane), 1 vol. in-8°, en double exemplaire (en italien). M. l'abbé Badiche est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

MM. Renault et Renzi proposent, comme membre correspondant, M. Cipriani, docteur-médecin à Naples. M. Cipriani offre à l'appui de sa candidature un ouvrage en italien, intitulé : *Della mutua influenza dell' anima e della condizione dinamico organica*. Sont nommés commissaires : MM. le docteur Cerise, Renzi et Foulon.

Sur le rapport de M. Moreau (de Dammartin), M. P.-N. Hamont, médecin

vétérinaire, membre de l'Académie royale de Médecine, ancien directeur des haras du vice-roi d'Égypte, est admis à l'unanimité en qualité de membre résidant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Bernard-Jullien lit un mémoire *Sur les figures du Syllogisme dans la philosophie scolastique*. Ce travail est en forme dialoguée.

Après une assez longue discussion entre MM. l'abbé Badiche, N. de Berty et Bernard-Jullien sur la nature du *syllogisme*, et sur l'usage qu'on doit en faire en philosophie, ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

*** Le mercredi 27 septembre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton.

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres, l'une de M. le chevalier J.-P. Campana, de Rome; l'autre de M. William Gardiner, Esqre, de Londres, qui remercient l'Institut Historique, et en particulier la 4e classe, de les avoir admis au nombre de ses membres.

MM. le docteur Josat et Lefaivre de Raysan proposent comme membre résidant M. Auguste Wolff, professeur au Conservatoire de Musique, auteur de diverses œuvres musicales. Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature : MM. Elwart, le docteur Josat et de Brière.

M. E. Breton offre à la classe sa *Seconde Étude sur les tombeaux des anciens*, faisant suite à la *Première Étude* qu'il a publiée l'année dernière.

La classe reçoit encore plusieurs cahiers et brochures. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. E. Breton lit un travail sur les *Monuments siamois*, destiné à l'ouvrage qu'il publie en ce moment sous le titre de *Monuments de tous les peuples*. Nous regrettons que la nature de ce travail, écouté avec beaucoup d'intérêt, ne nous permette pas d'en donner au moins une courte analyse.

*** L'assemblée générale du mois de septembre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 25 septembre, sous la présidence de M. le docteur Buchez.

M. le secrétaire-adjoint donne lecture : 1° d'une lettre de Mme la comtesse de Toreno, qui annonce la mort prématurée de son mari, M. le comte de Toreno, membre résidant de l'Institut Historique;

2° D'une lettre de M. le duc Decazes, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, qui remercie l'Institut Historique de l'avoir admis au nombre de ses membres;

3° D'une lettre de M. Martinez de la Rosa, président de l'Institut Historique. Voici un fragment de cette dernière lettre, datée de Bayonne le 2 septembre, et adressée à M. l'administrateur-trésorier :

« ....Je ne pouvais pas quitter la France sans vous faire mes adieux.

« Il n'y a que deux jours que je suis de retour (de Bagnères de Bigorre) ici, « et déjà je me prépare à partir pour l'Espagne, que je suis bien aise de revoir

« après une si longue absence (trois ans). Cependant je quitte la France avec « beaucoup de regret : je ne puis oublier l'accueil que j'y ai reçu, et les mar- « ques d'estime dont on m'y a comblé... Vous comprendrez aisément, mon cher « collègue, que la distinction que l'Institut Historique m'a accordée (1) oc- « cupe la première place dans ces témoignages dont je conserve le souvenir. Je « vous prie instamment de saisir toutes les occasions qui se présenteront pour « lui exprimer mes sentiments de reconnaissance. . . . .

. . . .

« Je suis vraiment honteux de n'avoir pas fait le petit article dont je m'étais « chargé : c'est une ancienne dette que je dois acquitter. Je tâcherai de le faire « et vous l'enverrai afin que vous puissiez le présenter à notre Société. . . . .

. . . . »

M. le secrétaire-adjoint fait connaître les ouvrages offerts à l'Institut Histori-que pendant le mois de septembre. — Des remerciements sont votés aux dona-teurs.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité l'élection de M. P.-N. Hamont, admis par la 3e classe en qualité de membre résidant. (*Voyez* ci-dessus.)

M. Renzi lit un rapport sur plusieurs revues et ouvrages périodiques envoyés à l'Institut Historique par plusieurs départements et par l'étranger. Après une courte discussion entre MM. Dufey (de l'Yonne), le marquis de Preigne, Masson et Renzi, ce rapport est renvoyé au comité du journal. (*Voyez* la 110e livraison, page 345.)

M. Hippeau donne lecture de son rapport sur l'*Introduction à la science de l'histoire*, par M. le docteur Buchez ; deuxième édition, deux volumes in-8°.

Cette lecture achevée, M. le docteur Buchez prend la parole, et, après quelques observations sur des points de peu d'importance, en réponse à M. Hippeau, il explique dans quelles circonstances et sous l'influence de quels sentiments il a écrit ce livre, et pourquoi le début en est empreint d'une certaine amertume contre le siècle ; il s'arrête successivement sur diverses parties de l'ouvrage, et termine en indiquant, relativement à la géogénie, les idées de la première édition qu'il a cru devoir conserver.

Cette improvisation, qui a vivement intéressé l'auditoire, est suivie d'une courte discussion. Le rapport de M. Hippeau est renvoyé au comité du journal. (*Voyez* la 110e livraison, page 321.)

(1) La présidence générale.



CHRONIQUE.

M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt, membre et ancien président de l'Institut Historique, vient de nous offrir deux médailles frappées en son honneur à l'occasion d'un voyage qu'il a fait dernièrement en Angleterre. Tout le monde connaît l'ardente philanthropie de M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt; ce noble sentiment lui a inspiré une pensée généreuse qui intéresse vivement l'humanité : c'est le projet d'une paix universelle. Aussi les philanthropes anglais se sont-ils empressés d'accueillir notre honorable collègue avec une haute distinction. Ils ont fait frapper en son honneur deux médailles, pour perpétuer le souvenir de son voyage en Angleterre, et resserrer les liens qui doivent unir dans une même pensée tous les amis de l'humanité.

La première de ces médailles présente d'un côté la tête de M. le marquis de Larochefould-Liancourt, entourée de ces mots : *Distingué par sa philanthropie universelle;* de l'autre côté, au milieu, on lit l'inscription suivante : *En commémoration du grand Congrès des Amis de la paix universelle, tenu à Londres le 22 juin* 1843. Cette inscription est surmontée d'une colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier, signe de paix, et ayant les ailes ouvertes comme pour aller annoncer la paix à toute la terre. Autour, du même côté, se trouve encore cette inscription : *Bénis soient ceux qui entretiennent la paix, car ils seront appelés les enfants de Dieu.*

La seconde médaille offre également, d'un côté, la tête de M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt, avec les mêmes paroles; de l'autre, on voit la paix universelle tenant un globe de la main droite, et couvrant de la gauche quatre figures plus petites, qui représentent les quatre parties du monde, occupées à enterrer tous les instruments de guerre. Autour de ce groupe on lit ces mots : *La paix sur la terre est le bonheur de l'humanité.*

— L'Académie de Valdarno, en Toscane, dont le vice-président est M. le docteur Corinaldi, notre collègue à Pise, a décerné à douze membres de l'Institut Historique le diplôme de membre honoraire de cette Société. C'est une nouvelle preuve de la considération et de l'estime dont l'Institut Historique jouit à l'étranger. C'est, pour les membres qui viennent d'être honorés de ce titre nouveau, un gage de la part que prend à leurs travaux une des Académies les plus anciennes et les plus recommandables de l'Italie.

L'Institut Historique doit au dévouement sans bornes de notre collègue M. Corinaldi cette précieuse distinction dont il doit être fier.

Les douze membres auxquels a été décerné ce diplôme sont : MM. le marquis de Pastoret, comte Le Peletier d'Aunay, baron Taylor, Paul Royer-Collard, professeur à l'Ecole de Droit, abbé Badiche, Nigon de Berty, docteur Josat, Bernard-Jullien, Foulon, H. Barbier, de Monglave et Renzi.

Les diplômes ont été présentés à l'Assemblée dans sa séance générale du 27 octobre dernier.

— *La monnaie de Morlaas* (extrait d'un rapport manuscrit adressé à M. le ministre de l'instruction publique, par M. Eug. Garay de Monglave, sur son voyage dans le département des Basses-Pyrénées et le pays basque). — La ville de Morlaas, après Lescar et avant Orthez, fut la capitale du Béarn et le séjour de ses premiers vicomtes. Ils habitaient leur antique palais de la Hourquie, où se frappait la célèbre monnaie de Morlaas. Quand, au milieu du XIV[e] siècle, on ne connut plus que la monnaie du roi, le Béarn indépendant conserva la sienne et put regarder comme étrangère celle des autres Etats, dont il toléra seulement la circulation.

La monnaie de Morlaas est mentionnée pour la première fois dans la charte de fondation du monastère de Saint-Séver, émanant de Guillaume Sanche, duc de Gascogne, en 980. On lit dans le Cartulaire de l'église de Sainte-Foi que Géraud, le monnayeur, ayant acheté du vicomte de Béarn, Centulle IV, l'office de graveur de la monnaie pour lui et pour sa race *à perpétuité*, et que Gaston, successeur de Centulle, lui ayant contesté cette acquisition, le monétaire la démontra par l'épreuve du fer, et le vicomte lui assura la possession perpétuelle de l'office moyennant la somme de 100 sols morlaas.

Cette monnaie eut, pendant tout le moyen âge, un cours régulier dans toute la Gascogne; elle était préférée à la livre tournois, étant moins sujette aux altérations que les autres espèces, son titre ne pouvant être modifié sans la volonté des États, c'est-à-dire la réunion des évêques, barons et communautés (Remontrance de l'évêque et de la ville de Bazas, adressée, en 1239, au roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine).

Bien plus tard, François I[er], pour complaire à son beau-frère Henri d'Albret, permit d'introduire en France la monnaie de Béarn. Alors on compara la livre de Morlaas à celle de Tours, et l'on trouva que la première avait une valeur triple de la seconde. C'est pourquoi, sous le même Henri II de Béarn, les monnaies de ce pays furent baissées aux mêmes titres. Henri IV les confondit toutes en unissant le Béarn et la Basse-Navarre à la France.

Au XIV[e] siècle, le sou morlaas était la vingtième partie de la livre morlaane; c'était la même division qu'en France, mais la livre morlaane valait trois livres tournois. L'ardit correspondait au liard et formait le quart du sol; une dernière subdivision est la baquette, ou petite vache, monnaie analogue aux deniers tournois. Il y avait d'autres monnaies courantes. (*Voir* aux archives de Pau, registre du démembrement, n° 200, liasse 55.)

Dès la seconde race des rois de France, l'usage de l'effigie disparaît sur les pièces françaises; il persiste en Béarn, mais avec des traits vagues. Autour de la tête on lit : VIC. ET DOM. BEARN.; au bas, à l'exergue : HONOR. FURC. MORLAN. Au revers, une main tenait un glaive couronné, avec lequel elle séparait deux vaches,

avec cette légende : GRATIA DEI SUM ID QUOD SUM, rappelant que les seigneurs de Béarn ne relevaient que de Dieu et de leur épée. Depuis que les anciennes pièces ont été retirées et fondues au profit de la monnaie décimale, quelquefois, au lieu de la lettre insignifiante désignant les autres ateliers de France, la vache béarnaise trahit celui de Pau. *L'écu à la vache porte bonheur*, dit-on dans le pays, et cette opinion a franchi les limites du Béarn : c'est un proverbe répandu dans le Midi.

CINQUIÈME CONGRÈS SCIENTIFIQUE D'ITALIE,

Tenu à Lucques en septembre 1843.

Le cinquième congrès scientifique d'Italie s'est réuni cette année à Lucques, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernière livraison. Cette réunion a été nombreuse et féconde en résultats pour la science. Nous ne sommes pas de ces esprits impatients qui voudraient voir sortir de ces sortes de réunions de savants quelque chose de semblable aux découvertes de Galilée et de Newton. Il nous suffit que les véritables savants ne manquent pas à l'appel qui leur est fait tous les ans, dans une ville d'Italie désignée d'avance, pour y débattre les plus graves questions qui intéressent les sciences. Quelques jours leur suffisent pour se communiquer réciproquement les fruits de leurs travaux pendant l'année ; c'est à la presse à les répandre pour l'instruction de la jeunesse, et à faire connaître l'exemple de bienveillante fraternité qui règne entre tous ces savants comme entre les membres d'une même famille. Plusieurs résultats avantageux pour les sciences en général, et pour l'Italie en particulier, obtenus par les congrès scientifiques, en prouvent l'importance et l'utilité. D'abord l'unité des travaux et la publicité qu'on leur donne constatent dans les sciences une vie toute nationale, qui donne de l'impulsion, de l'émulation à tous les corps savants, aux Académies qui n'existaient plus que de nom. Après la restauration de l'Académie *del Cimento*, à Florence, par le Congrès scientifique, en mémoire de Galilée, restauration consacrée par l'érection d'un monument digne du grand-duc de Toscane, vingt-quatre Académies d'Italie ont repris leurs travaux et leurs publications. Ces Académies, ainsi que neuf Académies étrangères, ont eu à ce dernier Congrès leurs représentants. Tout fait espérer que l'année prochaine le nombre en sera augmenté de beaucoup. Leurs travaux acquièrent de jour en jour plus d'importance, si nous devons nous en rapporter aux productions que quelques-unes viennent d'envoyer à l'Institut Historique: nous ne pouvons qu'applaudir à cette résurrection un peu tardive, il est vrai, mais qui est d'un bon augure pour l'avenir.

Il serait trop long de donner ici le résumé des questions qu'on a discutées dans le Congrès de Lucques. Plusieurs de ces questions, débattues par de nombreux orateurs avec beaucoup de talent, ont été résolues d'une manière satisfaisante ; les autres seront traitées au Congrès de Milan, où les savants se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Programme publié, au nom de la commune de Milan, sur une ou plusieurs expériences à faire à l'occasion de la réunion du Congrès scientifique qui aura lieu à Milan en septembre 1844.

La ville de Milan, heureuse de pouvoir accueillir dans ses murs la sixième réunion des savants italiens, et désirant leur donner un témoignage de son estime qui soit particulièrement en rapport avec la nature de leurs études, a décidé qu'une somme de *dix mille livres autrichiennes* serait affectée aux frais d'une ou plusieurs expériences en grand, dans les sciences hysiques et naturelles, à exécuter pendant le Congrès.

On invite tous les amateurs des sciences, soit italiens, soit étrangers, à faire parvenir au Conseil municipal de Milan l'indication de l'expérience qu'ils entendraient exécuter ; cette exécution sera confiée à celui qui l'aura proposée, l'administration municipale bornant son concours à en faire les frais.

Au terme indiqué ci-dessus, les divers projets seront soumis à l'examen d'une commission scientifique choisie *ad hoc*, laquelle déterminera, suivant l'importance des projets et de la dépense, si l'on pourra mettre à exécution une ou plusieurs des expériences proposées. Dès que la commission aura pris une décision à cet égard, elle se mettra en communication immédiate avec l'auteur ou les auteurs des projets adoptés, et procédera d'accord avec eux à tous les préparatifs nécessaires.

Les expériences devront être de nature à faire connaître quelque fait nouveau ou quelque progrès récent de la science. On exclura toutes celles qui n'offriraient aucun intérêt scientifique. Ces expériences ne devront pas non plus demander trop de temps pour leur exécution, afin que les membres du Congrès puissent y assister commodément dans leur séjour à Milan.

La ville ne se charge que des dépenses immédiatement relatives aux expériences, les dépenses de transport demeurant à la charge de ceux qui les auront proposées ; s'il se présentait d'autres dépenses, il sera décidé dans une délibération particulière si l'on doit les refuser ou les accorder.

Les indications relatives aux expériences que l'on adressera au Conseil municipal de la ville de Milan devront être clairement détaillées, et écrites en latin, en italien ou en français.

Le présent programme sera envoyé aux principaux sorps scientifiques de l'Europe et répandu au moyen des plus importantes publications scientifiques.

— Notre honorable collègue M. Alix vient de nous communiquer la note suivante sur un opuscule que l'Institut Historique lui avait confié.

M. l'abbé Laroque, chanoine honoraire de Limoges et vicaire-chapelain des Invalides, a fait remettre à l'Institut Historique une brochure intitulée : *Considérations sur l'influence de la religion dans les maisons centrales de force et de correction.*

Après avoir exposé, d'une manière aussi claire que frappante, les effets salu-

taires que la religion doit produire et produit en effet déjà sur le moral actuel des détenus, dans le régime actuel des prisons, M. l'abbé Laroque expose ce qui reste à faire pour accroître cette action, et pour améliorer, sous le rapport moral et religieux, l'administration des maisons de correction, notamment avec le système cellulaire.

Il fait voir que ces améliorations dépendront surtout : 1° du concours des directeurs et des aumôniers agissant dans le même but, mais dans des sphères séparées; 2° du choix des aumôniers; 3° de la manière dont ils rempliront leurs fonctions et dont les exercices religieux seront prescrits; 4° des lectures auxquelles les détenus pourront se livrer; et à cette occasion M. l'abbé Laroque indique les ouvrages dont la bibliothèque des prisons devrait être composée; 5° des moyens à employer pour obtenir des prisonniers la restitution des objets dérobés et la réparation civile; 6° enfin de l'organisation de Sociétés de patronage.

Il était difficile, dans un aussi petit nombre de pages, de montrer autant de bon esprit, d'amour du bien et en même temps de capacité administrative, que M. l'abbé Laroque en a fait preuve dans son ouvrage, qui est aussi substantiel que le sujet en est important.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rapport fait à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Dordogne dans la séance du 26 avril 1843, sur les progrès des arts, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, etc., dans le département, par M. l'abbé Audierne, chanoine de la cathédrale de Limoges, etc.; in-8°.

The Music of Nature, or an attempt to prove that what is passionate and pleasing in the art of singing, speaking, and performing upon musical instruments, is derived from the sounds of THE ANIMATED WORLD, with curious and interesting illustrations, by William Gardiner, Esqre, author of *Music and friens; Lives of Haydn and Mozart; Oratorio of Judah; the sacred Melodies*, etc.; 1 volume grand in-8°.

Archivio storico italiano, etc.; Archives historiques italiennes, ou *Recueil d'ouvrages et de documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie;* par une réunion de savants italiens; tomes IV et V, 2 forts volumes in-8°. Florence, chez Pietro Vieusseux, éditeur. 1843. (L'ouvrage se continue rapidement.)

Chants de l'Exil, par Louis Delâtre; 1 vol. in-12; chez Ch. Gosselin. 1843.

Vocabulaire des mots roman-languedociens dérivant directement du grec, précédé de quelques observations historiques et grammaticales; par notre collègue M. Eugène Thomas, archiviste de la préfecture de l'Hérault, membre de la Société Archéologique de Montpellier, etc.; cahier in-4°; Montpellier; chez Jean Martell aîné. 1843.

Evaluation des Mesures anciennes ou étrangères en mesures métriques ; par notre collègue M. Bernard-Jullien (extrait du numéro X de *l'Instituteur*). Paris, 1843.

Pascal, poésie, par notre collègue M. Amand Guérin (extrait de la *Revue Bretonne*). Brest, 1843.

Lecture et explication de l'inscription de la cloche de Beaune-la-Rollande, en Gâtinais (Loiret), par notre collègue M. Eloi Johanneau ; cahier in-8°, avec *fac-simile* (extrait de la *Revue de la Province et de Paris*). Paris, 1843.

Heilige Geschichten und Sagen ; Dichtungen von Peter Fischbach, mit mehreren Bildlichen Darstellungen von Cath. Fischbach geb. Severin ; nebst einem Anhange enthaldend andere Gedichte religiosen und ethischen Inhalts von Demselben ; 1 vol. in-12 ; chez Schreiner, à Dusseldorf, 1843.

Bulletin de la Société de Géographie ; 2ᵉ série, tome XX ; juillet et août 1843.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette ; octobre 1843.

Revue du Midi, publiée à Montpellier sous la direction de M. Achille Jubinal ; octobre 1843.

Academia de Buenas Letras de Barcelona (mémoires) ; cahier grand in-8°. 1842.

Rendiconto delle adinanze e de' lavori della reale Accademia delle Scienze di Napoli : numéro 10, juillet et août ; cahier in–4°. 1843.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio (Milan) ; octobre 1842.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo Veneto di Science, Lettere ed Arti, e Biblioteca italiana (Milan); octobre 1843.

Il Messaggiere Torinese, journal hebdomadaire, numéros d'otobre. Turin, 1843.

Bibliographie de la France, ou Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie, et des cartes géographiques, gravures, lithographies, œuvres de musique ; paraissant tous les samedis ; numéros d'octobre 1843.

L'Echo du Monde savant ; numéros d'octobre 1843.

L'Institut, IIᵉ section (*mensuelle*) ; numéro d'octobre 1843.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien ; 67ᵉ livraison. M. de Villèle. — Sous presse : M. Lebeau.

Le Bandit, romance ; paroles de M. L. D., musique de Mˡˡᵉ Clélia Renzi ; chez Pacini ; Paris, 1843.

Concerto pour piano et violon, par MM. Auguste Wolff et Dancla ; Paris, 1843.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave,
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRES

MONUMENTS DE L'EMPIRE BIRMAN (1).

L'empire des Birmans, qui fait partie de l'Inde transgangétique, ou presqu'île orientale de l'Inde, est limité au nord par le pays d'Assam et le Tibet ; au sud, par l'Océan Indien et le royaume de Siam ; au nord-est, par la Chine ; à l'ouest, il est séparé du Bengale par une chaîne de montagnes et par le fleuve Nauf. Il forme un des plus vastes États qui existent actuellement dans l'Orient ; les différentes provinces qui le composent sont : Ava, Arrakan, Pégu, Martaban, Tenasserim, Jounkseylon, Mergui, Tavy, Birma, Joundshan, Lowashan et Cassay. Avant la révolution de 1754, les trois premières formaient trois royaumes distincts, divisés eux-mêmes en plusieurs provinces : le royaume d'Ava au nord, celui d'Arrakan au milieu, et celui de Pégu au sud.

Les principales villes sont : la capitale actuelle, Amarapoora (la ville immortelle), l'ancienne capitale Ava ou Râtnâpoora, Pégu, Rangoun, Syriam, Prome ou Piayémieu, Négrais, Persain et Chagein. Les principaux fleuves qui arrosent ce pays sont l'Irawaddy ou la grande rivière d'Ava, qui prend sa source dans le Tibet, et, après un cours de cent myriamètres, se jette dans le golfe de Bengale par plusieurs embouchures ; l'Arrakan, qui coule du nord à l'ouest pour venir se perdre dans le même golfe ; le Kiu-Duem ou Kindaum, qui prend sa source dans un lac situé à quatre-vingt-dix jours de marche de son embouchure dans l'Irawaddy, et sépare le territoire du Cassay de celui d'Ava ; le Pégu, qui n'a qu'un cours très-borné, et qui, coulant du nord au sud-ouest dans un espace d'environ cent vingt-cinq kilomètres, forme la limite qui séparait autrefois les royaumes d'Ava et de Pégu ; enfin le Sa-louen ou Loukiang et le Sétang, dont le cours supérieur communique avec l'Irawaddy, près d'Ava, et qui, par conséquent, pourrait être regardé comme une dérivation de ce fleuve.

Les côtes présentent plusieurs bons ports, dont les principaux sont Rangoun et Bassein, situés sur deux bras de l'Irawaddy.

Le pays d'Ava contient une carrière de marbre statuaire aussi beau que celui d'Italie, et qui est considéré comme sacré, parce qu'on en fait les statues du dieu Goutama ; le gouvernement s'en est réservé le monopole, et n'en permet l'exportation qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

(1) Ce fragment, encore inédit, fera partie de l'ouvrage que notre collègue publie en ce moment sous ce titre : *Monuments de tous les peuples, décrits et dessinés d'après les documents les plus modernes*, par Ernest Breton. A Bruxelles, chez M. A. Wahlen, et à Paris, chez MM. Poirée, rue Croix-des-Petits-Champs, 2 ; Pilout, rue de la Monnaie, 24 ; Duterire, passage Bourg-l'Abbé, 20 ; Martinon, rue du Coq-Saint-Honoré, 4.

Depuis le traité d'Yandabo, dont je parlerai bientôt, les anciennes divisions géographiques de l'empire Birman ont subi de grandes modifications; il n'est resté à l'ancien souverain que les provinces de Birma, de Pégu et du Haut-Martaban, et quelques pays tributaires. La part que les Anglais se sont faite dans la Birmanie se compose des royaumes d'Arrakan et d'Assam, des pays de Katchar, de Djinthia, de Garrans, etc., et de ceux situés à l'ouest du Saluen, tels que Martaban, Yeah, Tavay et Tenasserim. Dans tout ce territoire acquis aux Anglais figure une seule ville de quelque importance : c'est Arrakan, bien déchue aujourd'hui de son ancienne splendeur; mais le plus important pour les conquérants était la cession des principaux points du littoral, qui offraient à leur commerce des havres pour les relâches de leurs navires dans le golfe de Bengale.

L'empire des Birmans n'est encore aujourd'hui qu'imparfaitement connu. Ses peuples aborigènes, les Birmans ou Braghmans, régnèrent autrefois, dit-on, sur toute l'Inde au delà du Gange; mais à diverses reprises, et suivant les chances des armes, ils virent se resserrer ou s'étendre leurs frontières. Un voile épais a caché aux Européens les événements qui se sont passés sur cette terre, dont les anciens paraissent avoir seulement connu l'existence. Les Birmans ont bien des annales, et, à ce qu'il paraît, des historiographes officiels, qui ont compté cent vingt-trois souverains birmans, depuis l'an 301 avant J.-C. Suivant cette chronologie, qui a été traduite par le colonel Burney, à cette époque reculée le siége de leur gouvernement était à Prome, qui resta capitale pendant près de quatre cents ans. Vers l'an 94 de notre ère, le dernier roi de Prome mourut; une nouvelle dynastie s'éleva et résida à Pugan, qui conserva le titre de capitale pendant douze siècles. Prome et Pugan, situées toutes deux sur le bord de l'Irawaddy, offrent encore des ruines considérables. Depuis le troisième siècle avant notre ère, le nord du pays des Birmans fut fréquemment envahi par les Chinois, qui y dominèrent même assez longtemps. En 1300, le siége du gouvernement fut établi à Panya, et, cinquante-six ans après, Pugan fut détruite. Pendant le règne des princes de Panya, le royaume d'Ava fut conquis par les Mogols, et ne s'affranchit du joug qu'à la faveur des troubles qui agitèrent la Chine au milieu du XIV[e] siècle. C'est en 1364 qu'Ava devint la capitale de l'empire. Quoi qu'il en soit, il est impossible d'avoir pleine confiance dans ces traditions, et nous ne pouvons regarder comme positives que les connaissances acquises depuis le moment où les Portugais, guidés par le génie hardie de leur roi Emmanuel, ont ouvert à l'Europe une nouvelle source de richesses en doublant le cap de Bonne-Espérance. C'est aux écrivains de cette nation que nous devons presque tout ce que nous savons sur les contrées orientales de l'Inde; d'après eux, il paraît que, vers le milieu du XVI[e] siècle, le pays était divisé en trois grandes souverainetés connues des Européens sous les noms de royaume d'Arrakan, d'Ava et de Pégu. Les Birmans étaient anciennement soumis au roi de Pégu; mais à cette époque, aidés des

Portugais, commandés par l'aventurier Mendez Pinto, ils secouèrent le joug des Péguans et les subjuguèrent à leur tour; ils conservèrent leur suprématie jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. En 1751, les Péguans, soutenus par les Européens qui fréquentaient leurs ports, se révoltèrent et remportèrent plusieurs victoires sur leurs oppresseurs. Leur audace s'accrut tellement par leurs succès qu'en 1752 ils allèrent mettre le siége devant la ville d'Ava. Les Birmans, découragés par leurs nombreuses défaites, se rendirent à discrétion ; Donipdie, le dernier prince d'une ancienne race de rois birmans, fut fait prisonnier avec sa famille. Beinga-Della, roi de Pégu, se voyant maître d'Ava, songea à s'affermir dans sa conquête ; mais, pour ne pas négliger le soin de ses propres États, il s'en retourna à Pégu, et confia le gouvernement d'Ava à son frère Apporaza, qu'il chargea de soumettre le reste des mécontents, et d'exiger un serment de fidélité de tous les Birmans propriétaires. Contraints par la force, les principaux Birmans durent plier la tête sous le joug, et de là résulta une apparente tranquillité, qui toutefois ne devait durer que peu de temps ; les Birmans devaient voir se lever un libérateur. Un homme d'une naissance obscure, un simple chasseur, était chef du village de Monchabou, non loin des bords de la rivière d'Ava ; nouveau Brutus, Alompra médita la délivrance de sa patrie ; il sut cacher la haine qui le dévorait, les projets qu'il rêvait, sous une apparence de soumission au pouvoir des vainqueurs, et ceux-ci le laissèrent à la tête de Monchabou. Une proclamation, dans laquelle le roi de Pégu annonçait avec arrogance à tous les peuples de la terre la conquête de l'empire Birman, en soulevant l'indignation des vaincus, hâta l'exécution du généreux projet d'Alompra. Cet homme avait alors à Monchabou et dans les environs cent de ses amis, sur le courage et la fidélité desquels il pouvait compter. Les Péguans, bien éloignés de soupçonner un acte de rébellion de la part d'un homme de si peu d'importance, portaient toute leur attention sur des provinces plus éloignées, si bien qu'ils n'avaient alors à Monchabou que cinquante soldats qui traitaient sans cesse les Birmans avec la hauteur la plus insultante. Alompra, profitant du moment où quelque nouvelle injustice avait irrité ses compatriotes, rassembla ses partisans, et passa au fil de l'épée les cinquante Péguans. Après cette action, Alompra cacha cependant encore ses intentions pour gagner du temps ; il écrivit à Apporaza pour l'assurer que le meurtre des Péguans était l'effet d'une querelle imprévue dont il était très-affligé. Apporaza, qui ne voyait en lui qu'un rebelle peu redoutable, donna des ordres pour qu'on le tînt dans une étroite prison lorsqu'on l'aurait amené de Monchabou, et se contenta d'envoyer un corps de troupes dans cette ville, pour remplacer celles qui avaient été égorgées. Ce détachement s'approchait sans défiance, lorsque tout à coup Alompra parait à la tête de ses braves, et, fondant sur les Péguans, les taille en pièces comme les premiers. Après ce succès, Alompra résolut vaillamment de marcher sur Ava, et de profiter de la terreur où était Dotacheu, neveu d'Apporaza, qui y commandait en son absence, pour frapper un coup décisif avant

qu'il eût le temps de rassembler les corps nombreux de Péguans répandus dans les provinces. Le succès couronna encore les armes d'Alompra ; Dotacheu ne l'attendit pas, et tous ceux des Péguans qui ne purent ou ne voulurent pas suivre leur chef furent massacrés par les Birmans. Alompra envoya Shembuan, le second de ses fils, pour commander dans la capitale et mettre une garnison dans la citadelle. Ces événements eurent lieu dans l'automne de 1753. Tant de revers éprouvés coup sur coup par les Péguans alarmèrent Beinga-Della, qui commença à craindre pour ses propres États ; en conséquence, au mois de janvier 1754, il équipa à Syriam un grand nombre de chaloupes de guerre, dont le commandement fut donné à Apporaza, avec l'ordre de soumettre les insurgés. La flotte s'avança sans autres obstacles que ceux que présente en cette saison le peu de profondeur des eaux de la rivière d'Ava, jusqu'aux environs de la ville de ce nom ; en ce lieu, l'attaque de petits détachements birmans, postés sur le rivage, n'arrêta pas encore sa marche ; mais devant le fort d'Ava, Apporaza trouva des difficultés et une résistance auxquelles il ne s'attendait pas ; il crut plus prudent de livrer une bataille décisive que de perdre du temps dans les opérations d'un siége, dont la durée et le succès étaient incertains. Apporaza laissa donc Ava derrière lui, et se rendit avec toute sa flotte à Keoum-Meoum, où il trouva Alompra prêt à le combattre. L'action fut longue et sanglante et quelque temps indécise ; mais Shembuan ayant fondu sur les derrières de l'ennemi avec la garnison du fort d'Ava, les Péguans furent mis en déroute complète. et la plupart furent massacrés dans leur fuite. Ce revers, loin d'accabler les Péguans, ne fit que les irriter ; sous prétexte que l'ancien roi des Birmans, prisonnier à Pégu, venait de former une conspiration dans laquelle étaient entrés les principaux de sa nation qui se trouvaient auprès de lui, le 13 octobre 1754, les Péguans s'armèrent, et, après avoir massacré le malheureux monarque, ils égorgèrent tous les Birmans qu'ils purent atteindre, sans distinction d'âge ni de sexe. Cet acte sanguinaire eut des effets terribles ; les Birmans, qui étaient en grand nombre dans l'ancien royaume d'Ava, coururent aux armes, et dans le délire de la vengeance, avec non moins de barbarie que ceux qui leur avaient donné un si funeste exemple, ils massacrèrent tous les Péguans qu'ils rencontrèrent.

Alompra, poursuivant le cours de ses succès, battit en même temps sur les eaux et sur la terre les forces des Péguans devant Prome ; puis il marcha sur Lounzai, s'en empara, et lui donna le nom de Mayah-Oun (rapide conquête), que cette ville a toujours conservé depuis. Alompra chercha à faire alliance avec les Anglais, et à cet effet envoya une députation à M. Brooke, résidant à Négrais, et chef de toutes les factoreries anglaises ; il parut avoir réussi d'abord ; mais bientôt, les Anglais lui ayant donné lieu de suspecter leur bonne foi, Alompra s'en vengea en faisant massacrer tous les colons anglais de Négrais. Le 21 avril, Alompra livra aux Péguans une bataille décisive. Ceux-ci, découragés, s'enfuirent à Syriam, et plusieurs même ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils fu-

rent dans la capitale. Alompra se fut bientôt emparé de Syriam, et, dès que la saison le permit, il vint mettre le siége sous les murs même de Pégu. Bientôt la famine força le roi de Pégu à demander la paix et à envoyer comme gage sa fille au vainqueur. Alompra accepta les conditions, et épousa dans son camp la fille du roi; mais celui-ci ayant refusé plus tard d'exécuter plusieurs des articles du traité, la ville, réduite à la dernière extrémité, fut obligée de se rendre au vainqueur. Le roi fut fait prisonnier contre la foi jurée, et la ville livrée au pillage. De ce moment Alompra n'eut pas de peine à consolider sa puissance, et il se préparait à attaquer même le royaume de Siam, qu'il voulait joindre à ses domaines, quand la mort le surprit le 15 mai 1760, à l'âge d'environ cinquante ans. Il laissa la jouissance paisible de sa triple couronne à l'aîné de ses fils, Namdogée-Praw. Le règne de ce prince fut court et rempli de troubles; il eut sans cesse à combattre des rebelles, parmi lesquels figurèrent son frère, son oncle et deux de ses généraux. En mourant il laissa pour successeur un fils encore enfant, nommé Momien; mais Shembuan, le second fils d'Alompra, s'empara du trône, au préjudice de son neveu. Il augmenta encore par ses armes la puissance de son empire, fit la conquête du royaume de Siam, qu'à la vérité il ne garda que peu d'années, et repoussa une armée de cinquante mille Chinois descendus dans les plaines que baigne l'Irawaddy; mais il ternit sa gloire en faisant périr l'ancien roi de Pégu, Beinga-Della, sur la plus frivole accusation.

A Shembuan succéda son fils Schenguza: ce prince cruel, lâche et sans énergie, fut détrôné en 1782 par Momien, fils de Namdogée-Praw, et légitime successeur d'Alompra, et périt de la main d'un de ses officiers qu'il avait offensé.

Momien n'avait été qu'un instrument dont s'étaient servis les conspirateurs pour opérer une révolution. Sous prétexte d'incapacité, il fut déposé, emprisonné et mis à mort sans jugement, après un règne de onze jours. Mendragée-Praw, quatrième fils d'Alompra, avait tout préparé et conduit; il se fit reconnaître souverain des deux royaumes de Pégu et d'Ava, et par son talent et son courage sut se montrer digne d'occuper le trône qu'avait illustré son père. Il ajouta à sa double couronne celle du royaume d'Arrakan, et se fit céder une partie du territoire siamois. Enfin ce fut lui qui fonda la ville d'Amarapoora, dont il fit la capitale de l'empire.

Dès lors commença pour ce pays une ère de tranquillité que faillit interrompre un démêlé survenu avec les Anglais du comptoir de Chittagong, accusés d'avoir favorisé les déprédations de quelques pirates malais; mais ce différend fut réglé à l'amiable par un traité, et ce fut à la suite de cette négociation que le major Symes fut envoyé, en 1795, en ambassade vers Mendragée-Praw. C'est la relation écrite par le major Symes qui nous a fourni les premiers documents positifs sur cette contrée jusque-là si peu connue.

A partir de cette époque, la bonne harmonie régna entre l'empereur et les Anglais pendant dix-sept ans; mais, en 1811, un seigneur birman, nommé

Kinberrin, s'étant révolté contre l'empereur, celui-ci soupçonna les Anglais de l'avoir favorisé, et depuis lors jusqu'à la mort de Mendragée-Praw, arrivée en 1819, la confiance fut détruite, et les deux partis semblèrent s'observer sans cesse.

Dès qu'il fut monté sur le trône, le successeur de Mendragée-Praw transporta le siége de l'empire d'Amarapoora à Ava, qui reprit une partie de son ancienne splendeur, et dont la population, réunie à celle de Saïgaing ou Zikkaïm, placée sur la rive opposée du fleuve, est évaluée aujourd'hui à plus de trois cent mille habitants. Divers incidents contribuèrent, de 1819 à 1824, à entretenir la division entre ce prince et les Anglais, jusqu'au jour où on devait en venir à une rupture ouverte.

L'empereur birman, s'étant emparé du pays d'Assam, se trouva voisin immédiat des possessions anglaises. Le Brahmapootre séparait les deux territoires; au milieu de ce fleuve était l'île de Chapury, occupée par un poste anglais; l'empereur prétendit qu'elle formait une dépendance de l'Assam, et, sans déclaration de guerre préalable, il s'en rendit maître en janvier 1824. Dès lors s'engagea une lutte qui coûta beaucoup de sang de part et d'autre, et qui se termina par un traité portant cession formelle à la Grande-Bretagne des quatre provinces d'Arrakan, Merguy, Tavay et Yeah. Il y était stipulé en outre que l'Assam, le Katchar, le Zeatung et le Mannipore seraient gouvernés par des radjahs au choix de la Compagnie; enfin, que l'empereur payerait pour les frais de la guerre la somme de 24 millions de francs. Ce traité fut signé à Yandabö, où campait l'armée anglaise, parvenue alors à quatre-vingts kilomètres de la capitale.

Cette guerre avait coûté à la Compagnie anglaise plus de 100 millions, et il n'est pas bien certain que les avantages qu'elle retira du traité d'Yandabo, quelque défavorable qu'il fût à l'empereur, aient pu compenser ses pertes en hommes et ses dépenses en argent. Que sont pour la Compagnie ces faibles avantages, mis en balance avec la haine de tous les peuples malais irrités contre les Anglais par cette expédition, auprès de l'inquiétude remuante que les souverains voisins montrent depuis la guerre à laquelle ils doivent connaissance des futurs projets de l'ennemi, et en même temps celle de leur force pour lui résister? Aussi l'entreprise a-t-elle été considérée dans l'Inde, par tous les hommes sensés, comme impolitique, et pouvant amener plus tard de fatals résultats pour les intérêts de la Compagnie.

Quoi qu'il en soit, après le traité politique, la Compagnie songea à faire une convention commerciale, et M. Craufurd se rendit, en 1827, à Ava pour y accomplir cette mission; c'est à cet envoyé que l'on doit les notions les plus exactes et les plus récentes sur l'intérieur de l'empire des Birmans. Dans cette même année, un prince du sang, nommé Tharawaddi, a détrôné l'empereur. Ce prince se montre peu disposé à favoriser les Anglais, et on peut s'attendre à voir recommencer les hostilités d'un moment à l'autre.

La religion des Birmans est le bouddhisme, mais moins pur que dans l'île de

Ceylan, et évidemment mêlé de dogmes appartenant à la mythologie chinoise ; ils adorent le réformateur sous le nom de Gaudma ou Goutama. La haine qu'ils portent aux Indous, qui composent en grande partie l'armée anglaise, fut certainement une des principales causes de leur résistance héroïque et acharnée pendant la guerre de 1824 à 1827. Les Birmans disent avoir reçu leur religion des habitants de Ceylan, qu'ils nomment Zehou. D'après leurs moines, les rhahaans, le bouddhisme passa de Zebou à Arrakan, et de là à Ava, et probablement en Chine.

Sans cesse occupés de guerres intestines ou étrangères, il était difficile aux Birmans de faire de grands progrès dans les arts, qui ne peuvent fleurir qu'au sein de la paix. La peinture est chez eux celui de tous les arts qui est le moins avancé; la sculpture a fait plus de progrès ; elle s'exerce surtout à faire des idoles du dieu Goutama, dont il y a une grande manufacture à Orde-Roua-Kieock ; mais les artistes qui les exécutent suivent tous une routine invariable, et n'ont guère d'autre mérite qu'une grande habileté de main, due à une immense pratique appliquée sans cesse au même objet.

Les Birmans paraissent avoir poussé assez loin l'art de la fonte ; car au nombre des principales curiosités que renferme leur empire on cite une statue colossale d'airain du dieu Goutama, et cinq images de *Rakous*, ou démons, de même métal. Ces objets faisaient partie du butin trouvé par Mendragée-Praw à la prise d'Arrakan, et qu'il fit transporter dans sa capitale d'Amarapoora. Je pourrais encore citer comme preuve de l'habileté des Birmans dans cet art la grande cloche de Rangoun, qui a trois mètres quinze centimètres de hauteur, sur deux mètres cinq centimètres de diamètre, et trente-trois centimètres d'épaisseur. Une inscription en langue *pali*, gravée sur cette cloche, indique qu'elle a été fondue en 1780.

MONUMENTS RELIGIEUX.

Un des plus singuliers édifices religieux de l'empire birman rappelle les *dagobahs* de l'Inde et de Ceylan. Le temple de Kommodou, placé sur une éminence qui permet de l'apercevoir de fort loin, a précisément la forme d'une cloche, mais il ne présente aucun vide à l'intérieur. Ce gigantesque édifice n'a pas moins de cent mètres d'élévation, bien qu'il ne soit point surmonté d'une flèche. C'est sans doute le monument le moins élégant de toute la contrée, mais c'est aussi le plus étonnant de tous par sa construction. Tout prouve d'ailleurs qu'il est très-ancien ; et par sa forme et la grandeur imposante de sa masse il semble destiné à résister pendant bien des siècles encore aux ravages du temps. Le toit de ce temple a été autrefois très-richement doré, et des débris de galerie de bois, dont la peinture et la dorure ne sont pas encore tout à fait effacées, se voient épars autour de la pyramide. Il est probable que ces ornements ont été souvent renouvelés depuis la construction du temple. Kom-

modou fut jadis un lieu célèbre par sa sainteté, et il est encore en grande vénération. Les Birmans attribuent l'édification de ce temple à des êtres surnaturels, et la font remonter à une époque antérieure à Moïse. Ces fables sont sans doute inventées pour voiler l'ignorance où l'on est sur l'origine de Kommodou-Praw; mais, quoi qu'il en soit, ce n'est qu'une preuve de plus de son antiquité reculée.

Il est un autre édifice dont l'ensemble est bien plus saisissant encore, mais dans un genre tout opposé; je veux parler de la fameuse pagode de Rangoun, magnifique temple bouddhique, nommé dans le pays *la pagode dorée*. Quand on arrive par la route de Rangoun, il faut gravir d'abord une centaine de marches au sommet desquelles se présente de plain-pied l'avenue qui conduit à la principale chapelle. Celle-ci a, comme le temple de Kommodou, la forme d'une cloche posée sur des assises inégales, mais elle est surmontée d'une flèche aiguë richement dorée et ciselée, et s'élevant à la hauteur de cent trois mètres. En avant du monument, dans une espèce de cage de fer peinte en rouge foncé et ornée de dorures, se voit la figure de Goutama.

Autour du grand temple se dressent une foule de *praws* ou petites pagodes, flanquées de figures monstrueuses, offrant quelque analogie avec les sphinx d'Égypte, et ayant tantôt des têtes d'hommes, tantôt des têtes d'animaux. Quand l'un de ces praws, dédiés à Goutama, tombe en ruine, au lieu de le restaurer, on en élève sur-le-champ un autre à ses côtés, de sorte que l'avenue de la grande pagode est toute bordée de ces monuments. Cette foule de flèches, cette réunion de petits édifices où s'abritent les fidèles, ces diverses parties de constructions, chargées de dorures et de mosaïque, saisissent le regard et imposent l'admiration.

A Pégu est aussi une pagode magnifique, appelée le temple de Schoë-Madou (du dieu d'or). Ce temple est élevé sur une double terrasse rectangulaire; la première a trois mètres trente centimètres d'élévation au-dessus du sol, et la seconde a six mètres soixante centimètres au-dessus de la première. De grands escaliers de pierre conduisent aux terrasses, aux côtés desquelles sont les habitations des *rhahaans* ou prêtres, dont la hauteur varie d'un mètre trente centimètres à quinze mètres soixante centimètres. Chacune de ces demeures n'a qu'une seule chambre, assez spacieuse, construite avec des planches, et couverte en tuiles; les poteaux qui les soutiennent sont tournés avec élégance. A chaque angle de la seconde terrasse on a construit un temple qui n'a que vingt-deux mètres de haut, mais qui du reste est exactement semblable au grand. Sur la façade de celui qui est au sud-ouest on voit quatre figures gigantesques, faites en maçonnerie, et représentant le génie du mal; elles sont moitié homme et moitié quadrupède, assises, et tenant une énorme massue sur l'épaule droite. Ces monstres sont les gardiens du temple, et répondent aux *rakouss* des Indiens, aux *reichas* des Javanais.

Le grand temple est une pyramide, construite en briques et en mortier, dans

laquelle il n'y a aucune espèce de vide ou d'ouverture; il forme à sa base un octogone, et il s'arrondit en s'élevant. Chaque face de l'octogone a cinquante-quatre mètres de long, ce qui donne l'énorme circonférence de quatre cent trente-deux mètres. A deux mètres de hauteur est un soubassement en saillie, sur lequel sont posées, à égale distance l'une de l'autre, cinquante-trois colonnes pyramidales de neuf mètres de haut et de treize mètres de circonférence à leur base. Au-dessus, sur une autre saillie, est un nombre égal de pyramides semblables, d'égale dimension. L'édifice est entouré de moulures circulaires, et la corniche est chargée d'ornements qui ressemblent à des fleurs de lis. Au-dessus des dernières moulures sont d'autres ornements en stuc, pareils au feuillage d'un chapiteau corinthien; et le tout est couronné par un *tée* en fer doré, surmonté d'une aiguille et d'une girouette également dorées. Ce *tée* est une sorte d'amortissement, en forme de coupe renversée, qui se voit sur tous les édifices sacrés de forme pyramidale. L'inauguration de cet ornement est un acte religieux, solennel, et accompagné de fêtes et de réjouissances. Le *tée* du temple de Schoë-Madou a dix-neuf mètres de circonférence; il est supporté par une barre de fer plantée dans la pyramide, et attachée par de grosses chaînes qui y sont fixées. Beaucoup de clochettes sont suspendues autour du *tée*, et, agitées par le vent, elles font entendre un tintement continuel. La hauteur totale de l'édifice est de cent vingt mètres; suivant les traditions conservées par les rhahaans, sa fondation remonterait à plus de deux mille trois cents ans.

Le temple de Schoë-Dagon (le Dagon d'or), situé à trois kilomètres au nord de Rangoun, est un très-grand édifice; quoique un peu plus bas que le temple de Schoë-Madou, il est encore plus richement orné. La terrasse qui le supporte a été construite sur une éminence de rochers, dominant toute la campagne voisine; aussi le temple se voit-il de très-loin. L'escalier qui conduit sur la terrasse a plus de cent marches; elles sont en pierre et un peu dégradées. Le *tée* et la pyramide sont dorés, et quand le soleil les frappe ils ont le plus éblouissant éclat. Autour sont un grand nombre de petits temples, dont beaucoup tombent en ruine; car on regarde comme une action bien plus méritoire d'en construire de nouveaux que de réparer les anciens.

Le temple de Schoë-Zigoun, à Pagahm, n'est ni si vaste, ni si bien bâti que ceux que nous venons de décrire; il n'a pas plus de cinquante mètres de hauteur. De chaque côté du chemin qui y conduit est une rangée de *praws*, la plupart en ruine, comme partout ailleurs. La terrasse qui supporte le temple est spacieuse et pavée de grands quartiers de pierre : on y voit aussi un grand nombre de petits temples dorés et chargés de sculptures.

Dans la même ville de Pagahm, qui eut autrefois une grande splendeur, et fut, dit-on, la résidence de quarante-cinq rois birmans, on trouve une immense quantité d'autres édifices religieux. Ils sont d'une structure toute particulière; au lieu d'une mince aiguille, placée sur une vaste base, et s'élevant à une très-

grande hauteur, ces temples conservent le même diamètre jusqu'auprès de leur sommet, et se terminent tout à coup en pointe, disposition qui manque absolument d'élégance. Parmi les plus anciens, la plupart n'ont point été bâtis sur une base pleine; une voûte en forme de dôme, et sous laquelle on pénètre par quatre portes ogivales, supporte l'énorme et massive construction dans laquelle est enchâssée l'image de Goutama.

Après ces édifices, je puis encore citer les pagodes nombreuses d'Ava, parmi lesquelles on distingue le Schoë Gonga-Praw, non par sa grandeur et sa magnificence, mais par la vénération qui s'y attache; le Logatherpou-Praw, qui renferme une statue colossale de Goutama, formée d'un seul bloc de marbre; les temples pyramidaux qui entourent Chagaing, ville située sur le bord de l'Irawaddy, et jadis résidence impériale; les innombrables pagodes d'Arrakan et de Mayahoum; le beau temple de Denoubieu, qui semble avoir été bâti sur le modèle de celui de Schoë-Madou, mais sur une plus petite échelle; ceux de Kioum-Zeik, plus remarquables par leurs dorures que par leur grandeur; la pagode de Loga-Niendah, masse énorme de maçonnerie sans élégance, placée sur une terrasse demi-circulaire, avec une base peinte des couleurs les plus vives, et une coupole richement dorée; enfin, les temples de Maïday, que rendent si pittoresques les bosquets de manguiers et de tamarins qui les ombragent.

MONUMENTS FUNÉRAIRES.

Nous avons peu de détails sur les monuments funéraires de l'empire birman, qui en général paraissent peu dignes d'attention; cela s'explique assez facilement par l'usage de brûler les corps des personnages importants, et de jeter à l'eau ceux des pauvres. Le major Symes cite cependant un tombeau moderne, érigé sur le bord de l'Irawaddy, à peu de distance d'Ava. C'est un petit bâtiment de forme oblongue, construit en briques, à un seul étage, et ayant huit ou neuf portes du côté de la rivière.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Les changements fréquents de résidence des empereurs birmans ont nécessairement donné lieu à la construction de palais dans leurs diverses capitales. Celui d'Ava se distinguait des autres habitations de la ville par son étendue plutôt que par sa magnificence extérieure; mais l'intérieur était d'une grande richesse.

Le palais du roi à Arrakan était situé au milieu de cette ville; il était très-vaste, environné d'une triple enceinte de murailles, et renfermait des richesses immenses qui devinrent la proie des vainqueurs, lors de la prise de cette ville par Mendragée-Praw.

La nouvelle capitale d'Amarapoora n'est située qu'à huit kilomètres environ

de l'ancienne Ava, sur une presqu'île qui sépare l'Irawaddy d'un lac accru par les eaux de cette rivière. Les débris de l'ancienne capitale ont servi à construire la nouvelle, et on a mis tant d'activité dans cette construction qu'Amarapoora est devenue en peu de temps l'une des plus belles et des plus florissantes villes de l'Orient. Le palais de l'empereur est un vaste bâtiment en briques, auquel on arrive après avoir traversé plusieurs cours spacieuses ; la dernière, qui contient le *lotou*, ou grande salle d'audience, est immense. Dans cette enceinte est une cour intérieure, séparée par une muraille de briques, et comprenant le palais et tous les bâtiments nécessaires à la maison du roi. Le *lotou* est d'une grande magnificence ; il est soutenu par soixante-dix-sept colonnes, distribuées sur onze rangs, et placées à quatre mètres environ de distance les unes des autres ; ce qui permet d'évaluer à quarante-huit mètres sur trente-deux l'étendue totale de la salle. Le fond est occupé par une grande jalousie dorée qui comprend toute la largeur de l'édifice, et au centre de laquelle est une porte qui, lorsqu'elle est ouverte, laisse apercevoir le trône. Les princes de la famille impériale ont aussi leurs palais à Amarapoora, mais ils sont bien moins riches que le palais impérial. Celui-ci, toutefois, est presque égalé par le *kioum*, résidence du grand-prêtre de l'empire, désigné par le titre de *siredaou*. Ce bâtiment est peut-être dans son genre le plus magnifique de l'univers ; il est entièrement construit en bois, et sa disposition est la même que celle du Kioum-Dogé, dont je vais parler tout à l'heure ; mais il est beaucoup plus vaste et majestueux. Ses nombreuses rangées de colonnes, dont quelques-unes ont vingt mètres et qui sont toutes couvertes d'or bruni, produisent un effet merveilleux.

Non loin de là est le Kioum-Dogé, ou couvent royal, qui est presque aussi remarquable. On entre d'abord dans une cour spacieuse, environnée d'une haute muraille de briques, au milieu de laquelle est le Kioum, édifice non moins extraordinaire par son genre d'architecture que par la magnificence de ses ornements et la profusion d'or que l'on rencontre dans toutes ses parties. Il est tout entier en bois, et les toits, qui s'élèvent les uns au-dessus des autres à cinq étages, diminuent de grandeur à proportion de leur élévation. Chacun d'eux est bordé d'une corniche artistement sculptée et richement dorée. Le corps de bâtiment, élevé à quatre mètres de terre, est supporté par cent cinquante gros poteaux ; une balustrade dorée, et bizarrement sculptée, environne l'extérieur de la plate-forme ; enfin tout le bâtiment est entouré d'une large galerie. A l'intérieur est une salle magnifique, supportée par une colonnade majestueuse. Les colonnes du centre ont au moins seize mètres de hauteur, et sont dorées depuis le sommet jusqu'à un mètre trente centimètres de la base, qui est peinte en rouge. Une cloison, formée par des jalousies dorées de cinq à six mètres de hauteur, divise la salle en deux parties égales du nord au sud. Les espaces entre les colonnes varient de quatre à cinq mètres, et le nombre de ces dernières, y compris celles qui soutiennent la galerie, est au moins de cent ; elles diminuent de hauteur à mesure qu'elles approchent des extrémités, de sorte que

la dernière rangée n'a guère plus de cinq mètres. Le bas des colonnes est enveloppé d'une feuille de plomb pour le préserver de l'humidité. Une statue en marbre doré, représentant Goutama assis sur un trône d'or, est placée au centre de la cloison.

Beaucoup d'autres *kioums* se trouvent dans les environs; celui qui est appelé Knebang-Kioum, couvent de l'Immortalité, se fait remarquer par sa flèche, ou *piasath*, de cinquante mètres de hauteur. C'est le lieu où sont exposés les corps des *siredaous*. La grande salle est fort belle et soutenue par trente-six piliers, dont plusieurs ont treize mètres de hauteur.

Dans les ruines du vieil Ava sont celles du Logatherpou-Praw, autrefois résidence du *siredaou* : son temple était d'une grande richesse ; on y admire encore une statue colossale de marbre de Goutama, haute de huit mètres, quoique assise. Il est évident que le temple avait été construit après l'idole, dont la proportion est telle qu'elle n'aurait pu passer par la porte.

Les *kioums*, ou couvents des rhabaans, sont d'une structure différente de celle des maisons ordinaires ; ils ont beaucoup d'analogie avec les édifices chinois; ils ont des toits à plusieurs étages, soutenus par de fortes colonnes, et ils ne sont composés que d'un seul appartement ouvert de tous côtés, où l'on voit quelquefois des sculptures faites avec beaucoup de soin, et représentant divers symboles de la divinité.

Les maisons des particuliers, dans tout l'empire birman, sont construites en planches, et élevées sur des poteaux de bois de bambou, dont la hauteur est proportionnée à l'importance du propriétaire. Les *kioums* et les demeures des grands sont ordinairement élevés au-dessus du sol de deux à trois mètres; les habitations des hommes d'un rang inférieur et des paysans ne le sont que d'un mètre au plus. La distinction consiste aussi dans le nombre d'étages dont le toit est composé.

Lorsque les grands de l'empire birman voyagent par eau, on leur construit des maisons sur le rivage, dans les endroits où ils ont envie de s'arrêter. Cet usage s'observe encore plus exactement pour l'empereur ; soit qu'il voyage par terre, soit qu'il s'embarque, partout où il fait halte, on élève aussitôt un bâtiment d'un ordre d'architecture qui lui est spécialement réservé. Ces édifices sont construits avec des matériaux qu'on se procure toujours aisément, des bambous, des ratans et des joncs. La structure en est si simple qu'une maison spacieuse, commode et assortie au climat, peut être bâtie en un jour. On conçoit que de pareilles demeures présentent peu de solidité, et peuvent être facilement renversées par le vent ; mais aussi telle est la légèreté des matériaux qui les composent qu'il ne peut en résulter aucun accident pour les habitants.

Les seuls édifices en brique sont les palais et les temples ; l'empereur a défendu l'emploi de ces matériaux aux particuliers, parce qu'il craint, dit-on, que, sous le prétexte de bâtir des maisons solides, on ne construise quelques forteresses qui pourraient être dangereuses pour le repos de l'État.

Un mot encore sur quelques habitations assez singulières. Près de Néoudah, le rivage oriental de l'Irawaddi présente un rocher à pic de trente à quarante mètres d'élévation ; à peu près à la moitié de cette hauteur sont des ouvertures donnant accès à des cavernes autrefois habitées par des ermites qui les avaient creusées eux-mêmes, et qui n'avaient de communications avec les hommes que pour recevoir des vivres qu'on allait leur porter au bas du rocher, et qu'ils montaient avec une corde.

CONSTRUCTIONS MILITAIRES.

Presque toutes les villes et même les villages des Birmans sont entourés de palissades, genre de défense dans lequel cette nation est très-habile ; mais souvent aussi ils présentent des fortifications plus solides et plus durables.

L'ancienne ville de Pégu était entourée d'un fossé et d'un rempart qui était un ouvrage considérable, à en juger par les ruines qui subsistent encore. Cette enceinte formait un carré de près de deux kilomètres sur chaque face ; le fossé est comblé en plusieurs endroits, soit par les décombres qu'on y a jetés, soit par l'éboulement de ses propres parois ; il peut avoir eu environ quarante mètres de large et trois à quatre mètres de profondeur. Il serait difficile de dire au juste quelles étaient les dimensions de la muraille ; mais le major Symes croit qu'elle n'avait pas moins de dix mètres de haut et treize mètres d'épaisseur à sa base ; elle était construite de briques et d'argile, et flanquée de bastions éloignés l'un de l'autre de deux cents mètres environ. Au milieu de chacun des quatre côtés de l'enceinte était une porte de dix mètres de large, devant laquelle on traversait le fossé sur une chaussée qui était défendue par des ouvrages dont il ne reste plus aucun vestige. La nouvelle ville de Pégu n'a qu'une enceinte de pieux de trois à quatre mètres de haut.

Près de la nouvelle ville de Prome ou Piayé-Mieu sont les ruines de l'ancienne ; elles forment un petit pentagone dont l'enceinte était bâtie en briques, et par sa situation elle devait être très-forte. La nouvelle ville n'est garnie que de palissades terrassées à l'intérieur.

L'ancienne ville d'Ava était divisée en haute et basse ville, toutes deux fortifiées : la basse, qui était la plus grande, est encore en grande partie entourée d'un mur de dix mètres de haut, au pied duquel est un fossé large et profond que traverse une chaussée en terre ; le mur est revêtu en dedans d'une levée également en terre. La ville haute, qu'on peut appeler la citadelle, n'avait qu'environ un kilomètre de circonférence ; les fortifications étaient bien plus épaisses, et cependant aujourd'hui elles tombent en ruines.

On peut encore reconnaître à Pagahm les vestiges d'un fort, bâti en briques ; mais la forteresse la plus importante de l'empire birman est celle d'Amarapoora. Cette citadelle est spacieuse, régulière et solidement bâtie. Les remparts en sont très-élevés, protégés par un parapet, flanqués de bastions construits avec soin et entourés d'un fossé large et profond, revêtu d'un mur de briques, et tou-

jours plein d'eau. Les portes sont garnies de canons ; et des ouvrages avancés défendent la tête des ponts qui traversent les fossés. Il y a quatre portes principales, une au milieu de chaque façade ; il y a aussi une plus petite porte de chaque côté de la grande, à une égale distance de cette dernière et de l'angle du fort, ce qui donne un total de douze portes. Chacun des côtés du fort a environ quatre mille huit cents mètres de long ; chaque bastion, ainsi que chaque porte, est couvert d'un toit en tuiles supporté par quatre poteaux de bois. A chaque coin du fort est un temple doré qui a plus de trente mètres de hauteur, mais qui ne peut être comparé à ceux que nous avons décrits.

Ernest Breton,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

DU CLASSIQUE ET DU ROMANTIQUE

CONSIDÉRÉS SOUS LE POINT DE VUE DE L'ART DRAMATIQUE.

Des deux systèmes, classique, romantique, s'offrant à l'auteur dramatique pour le conduire aux fins de son art, lequel est le plus propre à les lui faire réellement atteindre?

Les voix se partagent.

Les uns répondent : c'est le système classique ; les autres, c'est le système romantique.

Beaucoup inclinent évidemment vers la dernière opinion ; quant à moi, je n'hésite pas à me prononcer pour la première.

Je vais en déduire les raisons.

Toutefois, qu'on me permette auparavant un court exposé de mes principes sur le reste de la question. Ce préliminaire me paraît indispensable.

D'abord, je distingue entre les fins de l'art lui-même et les fins de l'artiste.

Les fins d'un art ne sauraient être futiles et vaines. Un art, par cela seul qu'il est art, a nécessairement une ou plusieurs fins sérieuses et graves.

De même que la fin de la peinture est la représentation des êtres vivants ou inanimés par des images qui nous rappellent les réalités, la fin de la rhétorique est de former des hommes habiles à bien dire ; la fin de l'architecture, d'élever à l'homme des demeures convenables, réunissant la régularité et la solidité ; de même la fin de l'art théâtral en lui-même, c'est d'instruire les hommes, de leur procurer des émotions nobles, et de les corriger à l'aide d'une action supposée, dont la représentation est mise sous leurs yeux.

Voilà quelle est essentiellement la fin du théâtre, considérée dans ses deux branches, la tragédie et la comédie.

Quant à la fin spéciale de chacune d'elles, je vais aussi la dire.

La tragédie a pour fin de corriger, d'épurer, comme dit Aristote (1), les grandes passions de l'homme, en lui en montrant les suites, dans les grandes catastrophes humaines (2).

La comédie se propose de corriger les travers et les ridicules en nous en faisant aussi voir les suites dans les mortifications qu'elles apportent souvent à l'amour-propre.

La première est donc un médecin hardi, plein de foi dans son art, qui inocule en quelque sorte les germes de certaines passions pour en neutraliser le venin par une éruption factice;

La seconde, un maître sage qui, ménageant adroitement l'amour-propre de son élève, le fait rire de ses propres défauts dans les autres, et lui fait prendre en secret la résolution de corriger ses travers, qui pourraient tôt ou tard lui attirer des leçons directes et humiliantes s'il ne profitait pas de cette indulgente leçon qui lui vient du théâtre.

Telle est, selon moi, la réponse à la première partie de la question : quelles sont les fins de l'art théâtral?

Quant aux fins de l'artiste, on comprend qu'elles peuvent varier et surtout qu'elles peuvent s'écarter de celles de l'art. La volonté de l'homme n'est pas toujours droite; elle est de plus changeante et ambulatoire. Il se pourrait qu'un poëte dramatique, méconnaissant sa mission, non-seulement n'eût pas l'intention de donner les leçons que nous avons dit être la fin de l'art en lui-même, mais même qu'il eût l'intention de produire des leçons tout opposées; mais alors ce sera sa faute, et non celle de l'art. C'est contre lui qu'il faudra tonner, et non contre l'art, qui est innocent et pur. Celui-ci restera inattaquable toutes les fois qu'une pièce de théâtre, vue dans tout son ensemble et non dans quelque partie isolée, n'offrira rien qui ne tende à détourner des passions ou des ridicules, et que telles seront, en définitive, les impressions salutaires qu'emporteront du spectacle, je ne dirai pas les esprits de travers, je ne dirai pas les intelligences brutes et *enténébrées*, mais les esprits droits, les cœurs purs, les logiciens irréprochables; car les arts, qui sont la plus haute expression de la pensée humaine, ne sont pas toujours compris du vulgaire; il faut des intelligences d'élite pour en saisir la perfection, comme il en faut pour la leur donner.

Si tout cela est incontestable, comme je le crois, on sent qu'un assez grand dissentiment doit régner, entre mes adversaires et moi, relativement à cette

(1) Aristote définit la tragédie : *μιμησὶς πράξεως σπουδαιας καὶ τελέιας, μέγεθος ἐχούσης... καὶ οὐ δι' ἐπαγγελίας, ἀλλὰ δι' ἐλεοῦ καὶ φοβοῦ περαινοῦσα τὴν τῶν τοιοῦτων παθήματων καθαρσίν.* *Poet.*, cap. VI.

(2) L'empereur Marc-Aurèle, ce stoïcien couronné, était de cet avis, lorsqu'il disait : « La tragédie, dans l'origine, a été inventée pour faire souvenir les hommes des accidents de la vie, pour nous avertir que ces accidents doivent nécessairement arriver, et pour nous apprendre que les mêmes choses qui nous charment sur la scène ne doivent pas nous paraître si insupportables sur le théâtre de la vie. » *Réflex.*, lib. XI, cap. VI.



première partie de mon mémoire, je ne dis pas sur le fond des choses, mais sur la charpente de leurs idées, sur la base philosophique qu'ils leur donnent ; car ils avancent que les fins de l'art théâtral sont au nombre de trois : la *vérité*, la *moralité* et la *beauté*, tandis que moi je ne reconnais d'autres fins à l'art théâtral que celles que je viens de signaler, savoir : de corriger les passions et les ridicules.

Pour arriver à cette fin quels moyens l'art emploie-t-il ? C'est ici que viennent se placer d'elles-mêmes les trois choses assignées par mes adversaires : la *vérité*, la *moralité*, la *beauté*. Sans ces trois choses, évidemment l'art théâtral ne saurait agir sur les esprits et sur les cœurs, et par conséquent il n'atteindrait pas sa fin. Pour que l'action feinte qu'on met sous nos yeux puisse nous impressionner, il faut que, par l'exactitude des observations et des détails, elle fasse illusion à notre esprit : c'est la *vérité*. Pour qu'elle produise une impression salutaire, dans le sens que nous avons dit, il faut que les mœurs y soient respectées, et non violées et flétries : c'est la *moralité*. Enfin, il faut que le résultat des efforts de l'auteur soit un ouvrage d'esprit qui élève nos pensées, agrandisse nos idées, soit par le fond des choses, soit par la manière dont elles sont dites : c'est la *beauté*.

Vous le voyez, ce ne sont là que des moyens et non pas des fins, et il m'a paru important de signaler ce que je regarde comme une grave erreur littéraire et philosophique.

Le but du théâtre étant bien reconnu maintenant, les moyens principaux qu'il emploie pour atteindre ce but l'étant aussi, j'arrive à la question secondaire dont j'ai parlé en commençant, et qui, en fait, va devenir maintenant la question principale :

« Lequel du système classique ou romantique est le plus propre à conduire « l'art théâtral à ses fins ? »

La réponse est simple : *C'est celui qui saura le mieux employer les trois moyens à l'aide desquels l'art théâtral peut atteindre sa fin.* S'il y a un de ces deux systèmes qui se concilie parfaitement avec la *vérité*, la *moralité* et la *beauté*, et que l'autre leur soit plus ou moins antipathique, il n'y a pas de doute que le premier sera plus propre à conduire l'art théâtral à sa fin que le second, et, par conséquent, qu'il faut tout de suite renoncer à celui-ci pour ne plus mettre en œuvre que celui-là.

Or, que le système classique soit plus propre que le romantique à produire, dans une œuvre théâtrale, la *vérité*, la *moralité*, la *beauté*, c'est une chose qui me paraît démontrée.

Tout le monde sait que le point de désunion entre les deux systèmes, c'est l'*unité* qu'admet le classique et que rejette absolument le romantique. Toute la querelle est dans ce mot : l'*unité*.

Les classiques reconnaissent trois grandes unités : l'*unité* de temps, l'*unité* de lieu, l'*unité* d'action. Mes adversaires, qui ne parlent point de cette der-

nière, y substituent l'*unité de style*, dont il n'est assurément question nulle part. J'expliquerai les inconvénients de cette substitution.

Reprenant maintenant notre principe posé plus haut, que l'art théâtral a besoin d'une action, mais que, cette action étant feinte, il faut qu'il trouve moyen de produire illusion, au point que le spectateur se persuade qu'il assiste à une action réelle; reprenant, dis-je, ce principe, nous voyons sans peine combien les *trois unités* classiques sont propres à produire cette illusion indispensable.

D'abord il y a dans l'esprit de l'homme une propension à se rendre compte du temps qu'un fait quelconque, auquel il assiste, met à se consommer. Si vous voulez lui montrer un *fait* qui ne demande guère pour son accomplissement que le temps qu'il emploie à être attentif à ce qui se passe sous ses yeux, il vous croira sans peine; la chose lui paraîtra *vraisemblable*; vous lui ferez illusion, et, par conséquent, le drame pourra opérer sur lui l'effet que l'auteur a eu en vue. Cela est incontestable : donc alors il y aura *vérité*; car c'est en cela qu'elle consiste.

Si, au contraire, vous voulez que le spectateur admette que, pendant qu'il est assis sur sa banquette ou dans sa loge, il s'écoule non pas un jour, mais des années, mais une vie d'homme tout entière, vous tombez dans une telle invraisemblance pour lui que l'illusion n'est plus possible; tout ce que vous lui dites devient un mensonge dont il se rend parfaitement compte : donc alors il n'y aura plus *vérité*.

Voilà pour l'unité de *temps*.

Passons à l'unité de *lieu*.

Il ne faut pas perdre de vue que sans *illusion* le théâtre ne peut rien. Il n'offre plus qu'une sorte de sermon qui, laissant à l'auditeur toute sa liberté d'esprit, ne le détermine à rien.

Or l'unité de *lieu* qu'admettent les classiques est un puissant moyen d'*illusion* et par conséquent de *vérité* théâtrale.

J'assiste à un spectacle et je suis plus ou moins commodément assis et immobile.

Tant que j'aurai sous les yeux les mêmes objets, tant que je verrai le même site, la même maison, la même tente, le même palais, les mêmes lieux en un mot, je me prêterai à l'illusion, parce que je sens que naturellement, s'il en était autrement, il faudrait de deux choses l'une, ou que des objets immobiles par nature eussent néanmoins changé, ce qui est impossible, ou que moi, immobile par ma volonté, j'eusse néanmoins changé de place sans le vouloir; ce qui n'est pas moins impossible. Vous n'avez aucun moyen de me faire supposer que j'aie changé de place quand mon *moi* intérieur, ma conscience d'homme me dit que je suis resté et que j'ai voulu rester immobile.

Donc l'unité de *lieu* contribue à l'illusion ou à la *vérité* théâtrale, tandis que la multiplicité de *lieux* ne fait que révolter l'esprit, le sens intime, la mémoire, l'imagination, c'est-à-dire le spectateur tout entier.

Reste l'unité dont mes adversaires ne parlent pas.

Il est bien constant que plus notre attention se partage, moins elle est forte ; c'est une rivière qui s'étend et devient par là moins profonde. J'ose ici vous citer le vieil axiome : *Pluribus intentus, minor est ad singula sensus*. Les proverbes sont la sagesse des nations.

Si donc vous voulez que l'action qui est sensée se passer sous mes yeux laisse dans mon esprit des traces profondes, il ne faut pas que mon attention se trouve forcément éparpillée sur plusieurs faits. Plus vous la concentrerez, plus vous l'accumulerez sur un fait unique, plus ce fait deviendra réel pour moi, plus la leçon que ce fait est destiné à me donner se gravera profondément dans ma mémoire, et, par conséquent, mieux la fin de l'art théâtral sera atteinte.

Donc l'*unité* de fait est on ne peut plus favorable aux fins de l'art théâtral.

Donc aussi le système qui nie la nécessité de cette unité et proclame la variété s'écarte de la vraie route.

J'ai dit que j'expliquerais pourquoi on aimait mieux retrancher cette troisième *unité* classique et lui substituer une autre *unité* imaginaire ; je vais tenir ici ma promesse.

La raison de cela est simple : c'est qu'en général l'homme aime à avoir ses aises en toutes choses ; que, par conséquent, il écarte volontiers ce qui le gêne pour y substituer ce qui lui plait et lui sourit. Cela se fait de soi-même, sans mauvaise intention ; j'en suis convaincu.

En quoi peut gêner l'unité de fait ? En ce que l'admission de cette unité tue à elle seule le romantisme sans espoir de résurrection ; car en présentant un homme, comme on dit, sous toutes ses faces, on détruit l'unité de faits. Il y a bien individualité identique de l'homme qu'on montre sur la scène sous des jours tout opposés, mais il n'y a plus identité d'action quand celui qui doit me donner, par exemple, une leçon de clémence me sera présenté dans une position où il m'en donnera une de cruauté, ou une leçon de prudence quand il m'en donnera une de ténacité ; car c'est à cela que se réduit ce qu'on appelle *présenter un homme sous toutes ses faces* ; et, comme nul n'est héros pour son valet de chambre, il s'ensuivra que, si vous mettez le spectateur dans la confidence des faiblesses de celui que vous voulez lui faire admirer comme un héros, vous produirez dans son esprit la confusion, le doute, l'incertitude ; c'est-à-dire qu'il ne saura plus ce que vous avez voulu lui enseigner, et par conséquent ne profitera pas de votre enseignement.

Voilà pourquoi on supprime la troisième *unité* classique.

Voici maintenant pourquoi on lui en substitue une autre.

Le grand mérite que l'on veut attribuer au genre romantique, c'est la *variété* ; on commence par le lui attribuer au suprême degré, et certes je ne m'y oppose pas ; seulement je rappellerai un principe d'Horace, où il est dit qu'à force de vouloir jeter de la variété dans un sujet on tombe dans le grotesque et dans le faux.

Qui variare cupit rem prodigaliter unam,
Delphinum sylvis appinxit, fluctibus aprum.

A Dieu ne plaise que j'accuse le romantique de nous avoir montré de pareilles choses ! Je laisse à la voix publique à le faire, parce qu'elle a bien plus d'autorité que la mienne. C'est contre cette voix publique que le romantique doit se disculper des monstruosités qu'il a produites dès sa naissance ; et il a certainement fort à faire, rien que pour cela.

Mais ses partisans ne se bornent pas à attribuer au genre romantique la *variété*, ou plutôt ce que j'appellerais le *pêle-mêle*, au milieu duquel il se plaît comme dans son élément ; on veut de plus ôter au genre classique le mérite de cette sage *variété* dans l'unité, dont a parlé M. Fresse-Montval (1) ; et pour cela on lui donne pour troisième *unité* l'*unité de style* ; ce que l'on explique en disant que tous les personnages *y parlent sur le même ton*.

Or parler sur le même ton, c'est être monotone, c'est manquer de variété ; c'est tinter uniformément comme une cloche qui finit par nous ennuyer. Donc, conclut-on, le classique est essentiellement uniforme, essentiellement soporifique ; il manque de *variété*.

Voilà le secret de cette substitution qui se fait d'elle-même dans l'esprit des romantiques, et sans qu'il y ait de leur part intention mauvaise.

Heureusement tous les livres didactiques sont là pour prouver, d'une part, que jamais l'*unité* de style n'a été considérée comme une des trois unités classiques ; de l'autre, que la troisième unité classique, c'est l'*unité* d'intérêt concentré sur un même fait. Dans ces traités aussi vous trouverez très-formellement exprimé ce précepte, qu'il faut *variété* dans l'*unité*.

Sans cesse en écrivant variez vos discours ;
Un style trop égal et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux ; il faut qu'il nous endorme,

a dit Boileau dans son *Art Poétique*.

Or l'*Art poétique* de Boileau est un résumé fidèle, exact, irréprochable de l'art classique. Si vous voulez savoir par quels moyens les littérateurs du grand siècle ont élevé cette colonne monumentale et impérissable à la gloire de la patrie ; si vous voulez savoir le secret de leurs procédés, c'est à Boileau qu'il faut le demander ; c'est l'*Art Poétique* qui vous l'expliquera. Gravé à la base de la colonne, il est là pour vous répondre, comme les dessins gravés récemment sur la base de l'obélisque sont pour apprendre à la postérité par quels moyens merveilleux nos savants ont dressé ce gigantesque monument. Eh bien, consultons Boileau sur les trois unités ; il nous les donne en un seul vers :

(1) M. Fresse-Montval dans une improvisation a dit : l'*unité* dans la *variété*; c'est la *variété* dans l'*unité* qu'il fallait dire.



Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

Est-il question là de l'*unité* de style?

Telle est la triple *unité* classique que les novateurs veulent à toute force renverser; mais ils n'y réussiront pas. L'*unité* artistique me paraît une image de celle de Dieu même : il n'est pas plus possible d'ébranler l'une que l'autre. L'*unité* seule peut produire la *vérité* dans les arts. Donc le classique, qui admet à sa base l'unité, est plus favorable à la vérité théâtrale que le romantique, qui substitue la *variété* à l'*unité*.

Passons à la *moralité*.

La moralité d'une action dramatique doit consister en ce que quelque chose d'utile et de profitable aux mœurs, une leçon vraiment morale, en un mot, résulte et de l'ensemble et des détails de la pièce, de manière à produire son effet.

Dans le système classique, je conçois la possibilité de moraliser ainsi. On nous a dit (1) que le système classique ne traitait au théâtre qu'une *anecdote*. Le mot n'est peut-être pas bien choisi; mais en y substituant le mot *fait* ou *action*, j'adopte cette idée, et, loin d'y voir un reproche contre le genre classique, j'y vois son éloge. C'est par là que je le trouve en position de moraliser, dans le sens qu'il voudra, sans compromettre le succès de sa leçon par des éléments étrangers, qui donneraient souvent une leçon opposée ou embrouilleraient la véritable.

Expliquons ceci par un exemple.

Corneille veut nous faire admirer la clémence de César. Il trouve dans la vie de son héros un fait, une action, une *anecdote*, comme disent nos adversaires, où brille la clémence de César. C'est ce fait où cette action qu'il choisit pour inculquer la leçon qu'il veut donner; et en cela vous conviendrez qu'il est dans le vrai; vous conviendrez que les principes littéraires qui lui font un devoir de se borner à ce fait lui donnent un moyen de rendre sa leçon efficace, puisqu'il se trouve par là débarrassé forcément de tout ce qui, dans la vie de César, pourrait détruire l'autorité de l'exemple qu'il veut mettre en relief, et qu'ensuite une anecdote se retient de tout un peuple, tandis que les hommes les plus savants ont bien de la peine à analyser et à retenir une de ces pièces qu'on nous donne pour l'art perfectionné.

Si, au contraire, vous arrivez avec un système littéraire qui non-seulement lui conseillera, mais lui prescrira de représenter la vie entière de César, de montrer César sous toutes ses faces, qu'arrivera-t-il? C'est qu'il y aura dans la vie de César telle action qui contredira la leçon que vous vouliez donner sous le nom de César, ne fût-ce que sa conduite atroce envers notre aïeul Vercingé-

(1) M. Ottavi.

torix ; que ce César, au lieu d'être grand par sa clémence, aux yeux du spectateur, ne sera plus qu'un homme ordinaire, ayant eu un bon moment pour cinquante mauvais peut-être ; que les cinquante mauvais exemples qu'il aura donnés détruiront, étoufferont le bien que vous aviez intention de faire ressortir, et qu'au lieu d'une leçon propre à relever l'homme aux yeux de l'homme, que vous aurez peut-être voulu donner, en montrant César grand par sa clémence, vous n'aurez fourni qu'un argument de plus à ce désolant scepticisme, qui croit qu'il n'y a pas d'homme véritablement vertueux, et prouvé que César n'était qu'un homme ordinaire, dans la vie duquel le bien et le mal se trouvaient mêlés comme dans la vie prosaïque du premier venu.

Lequel de ces deux systèmes vous paraît le plus propre à former les mœurs, à élever l'homme et l'humanité, à porter l'homme au bien, en lui faisant fouler aux pieds ses passions et ses vices? Lequel ?... Je n'ai pas besoin de le nommer.

Donc le classique est plus propre à donner au théâtre la *moralité* qui lui est nécessaire pour atteindre son honorable, sa sérieuse mission.

Reste maintenant la *beauté* littéraire et artistique.

La *beauté* dans les ouvrages d'art se divise en *beautés* d'ensemble et *beautés* de détails.

Les *beautés* d'ensemble, dans une œuvre théâtrale, qu'est-ce autre chose que l'*unité*, la *vérité* et la *moralité* ; qualités si essentielles au genre classique, si accidentelles et même si antipathiques au genre novateur qu'il ne saurait y avoir de doutes sur les moyens que le classique leur fournit de se développer, sur les obstacles que leur oppose le romantique? Voilà pour les beautés d'ensemble.

Quant aux détails, je ne vois ni grand avantage d'un côté, ni grand désavantage de l'autre, je l'avoue. Seulement, avant que de donner la préférence au romantique sur ce point, j'attendrai qu'il ait fait ses preuves, et selon toute apparence j'attendrai longtemps encore avant que de déserter mon drapeau.

Je m'arrête, et veux, en finissant, jeter un regard rétrospectif sur le chemin que nous avons rapidement parcouru.

J'ai essayé d'établir que la fin de l'art théâtral était d'instruire et de corriger les hommes à l'aide d'une action feinte et présentée sous leurs yeux ;

Que cette action ne peut les instruire et les corriger qu'en produisant en eux de vives impressions ;

Que le moyen de produire ces impressions était de donner à l'action de la *vérité*, de la *moralité* et de la *beauté* ;

Que, par conséquent, ces trois qualités étaient pour l'art théâtral des *moyens* et non par des *fins*.

J'ai dit ensuite et essayé de prouver :

Que le moyen d'apprécier les deux systèmes qui se présentent, pour aider le dramaturge à atteindre la fin de son art, était d'examiner lequel des deux était le plus propre à apporter à l'œuvre dramatique ces trois conditions de succès. J'ai ajouté que le classique, à l'aide des trois unités, menait plus sûrement

que le romantique à la *vérité*, à la *moralité* et à la *beauté* d'ensemble; et que, quant aux beautés de détails, tout dépend du génie de l'auteur; en sorte que les deux genres n'ont théoriquement, en ce point, aucun avantage l'un sur l'autre; mais que seulement il est raisonnable de tenir provisoirement pour le classique, jusqu'à ce que le romantique ait produit des preuves de supériorité, ce qui permet de croire qu'il y aura encore quelque temps à attendre.

Feu Vincent,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

L'ÉGYPTE SOUS MÉHÉMET-ALI,

PAR M. P.-N. HAMONT.

L'Europe a longtemps cru à la civilisation de l'Égypte; les publicistes, les savants et les voyageurs qui avaient visité la vallée du Nil se plaisaient à présenter l'empire égyptien comme une puissance formidable, faisant chaque jour de nouveaux pas dans la voie du progrès, et paraissant appelée, par une mission providentielle, à régénérer l'Orient tout entier.

La presse européenne, mais surtout la presse française, ne prononçait le nom de Méhémet-Ali qu'avec une sorte de respect mêlé d'admiration, et l'opinion publique s'était si fortement empreinte de ses préventions favorables qu'on eût été fort mal venu si on avait essayé de la désabuser. Il n'a fallu rien moins que la fuite honteuse d'Ibrahim, commandant une armée de cent mille hommes et lâchant pied devant cinq mille Turcs, appuyés par deux cents soldats anglais et autrichiens, pour démontrer que le fils de Méhémet-Ali n'était rien moins qu'un grand capitaine. A dater de cette époque, le prestige dont on avait su environner l'Egypte et ceux qui y règnent a tout à coup disparu. La vérité s'est fait jour, et la fable de la civilisation arabe s'est évanouie comme un rêve d'opium; à la place de la fantasmagorie, sortie de la plume de quelques écrivains, il ne reste plus aujourd'hui que la froide et triste vérité, telle que nous la montre M. Hamont dans les deux volumes qu'il vient de publier sous le titre de : *l'Egypte sous Méhémet-Ali*.

Soumis lui-même à l'entraînement général, et poussé par le noble désir d'aider les généreux projets qu'on prêtait à Méhémet-Ali, M. Hamont quitta sa patrie pour passer en Afrique. Élève de l'Ecole d'Alfort, il avait été désigné avec un de ses confrères, par le gouvernement français, pour aller fonder une école de médecine vétérinaire, et ce fut au mois d'octobre 1828 qu'il débarqua à Alexandrie. Il crut un moment au génie de Méhémet-Ali, il eut foi dans son

avenir et s'applaudit d'être appelé à prendre part au travail de régénération qui allait fixer les yeux de l'Europe; mais son illusion ne fut pas de longue durée; il s'aperçut bientôt que, loin de conduire l'Egypte dans les voies du progrès, Méhémet-Ali ne faisait qu'entrainer ce malheureux pays vers une ruine complète; qu'au lieu d'améliorer la condition des peuples qui lui étaient soumis, il tendait à la leur rendre insupportable, et qu'enfin ce pacha tant vanté n'était qu'un ambitieux égoïste qui devait tout sacrifier à l'accomplissement de ses vues personnelles. Il vit bientôt que toutes les créations de Méhémet-Ali reposaient sur la plus odieuse, la plus dévorante tyrannie qui fut jamais; tyrannie qui ne laisse pas même à l'homme la propriété de son propre travail; qui a inventé, en matière d'impôts, un abominable système de solidarité; en matière de recrutement, une presse hideuse et dégradante; qui, après avoir conduit sous les drapeaux des hommes enchainés, leur jette ensuite pour salaire d'autres créatures humaines!

Voilà la civilisation telle que Méhémet-Ali l'avait entendue et telle qu'il l'a pratiquée jusqu'ici.

Un acte d'accusation comme celui que nous venons de formuler a besoin, nous en convenons, d'être appuyé de pièces justificatives; l'ouvrage de M. Hamont va nous les fournir.

La première mesure administrative de Méhémet-Ali fut la création d'un vaste monopole qui, en s'étendant à tout et sur tout, eut pour effet de substituer le pacha à la nation égyptienne tout entière. Sous l'empire de ce monopole, le cultivateur n'est plus maitre de semer ce qui lui plait; le gouvernement désigne à l'avance, pour toute l'Egypte, la nature des ensemencements; et les terres arables d'un village sont réparties entre les habitants. Le pacha les donne en location, et prélève sur chaque *feddan* (mesure de terre) une somme qui varie en raison directe de la qualité du terrain. Les blés, le coton, le riz, l'indigo, etc., sont transportés dans les magasins du gouvernement, et le vice-roi doit payer, pour un quintal de coton, une *ardebbe* (mesure du pays) de riz ou de blé, un prix fixé par l'administration; et quand le fellah a besoin pour sa propre consommation de blé, de fèves, d'orge, etc., il est contraint d'acheter ces comestibles dans les magasins du pacha à un prix plus élevé que celui qui avait été fixé lors de la consignation opérée par lui. Le lin, le chanvre, les filasses sont également déposées dans des magasins centraux; on les livre aux artisans. Des toiles sont confectionnées, remises dans les magasins et vendues très-cher aux Egyptiens qui les ont tissées.

On concevrait peut-être l'adoption de pareils moyens, dit M. Hamont, s'il s'agissait de réformer des pratiques nuisibles, routinières, pour les remplacer par des méthodes simples, plus expéditives, plus avantageuses que les premières; mais loin de là : le monopole n'a d'autre effet que d'enlever toute émulation aux Arabes. Comme ils ne reçoivent pas ce que leur promettait le contrat établi entre l'administration et eux, les fellahs sont devenus voleurs par né-

cessité ; ils pillent les blés qui ne sont pas encore mûrs, ils dérobent les fèves et le riz. Les gardiens turcs, chargés de les surveiller, mal payés eux-mêmes, rançonnent le laboureur et volent avec lui. Les faits et les exactions qui se rattachent au monopole sont vraiment incroyables, et prouvent que Méhémet-Ali, en se rendant l'unique propriétaire, l'unique commerçant, l'unique industriel de l'Egypte, a escompté au profit de quelques années les ressources de l'avenir, et que pour briller un instant il a partout semé les ruines et la misère.

La perception des impôts ne donne pas lieu à moins d'abus que l'établissement du monopole, et elle est toujours l'occasion de scènes uniformément déplorables, que M. Hamont décrit en ces termes : « Le pacha, qui a toujours besoin d'argent, demande, par exemple, dix mille bourses au gouverneur d'une province, et il a soin d'ajouter que cette somme doit être expédiée au trésor dans le plus bref délai possible. Une circulaire est envoyée dans les cantons ; on rassemble les chefs ; l'un ne peut payer que cent bourses ; il remettra le reste plus tard ; le gouverneur refuse, il parle de coups de bâton ; on lui fait offrir 2,000 piastres pour lui, et l'opposition disparaît.

« L'inférieur, qui a traité avec son gouverneur, use de représailles avec ses administrés, les chefs de canton ; ceux-ci, à leur tour, répètent la même formule aux chefs des villages, et ainsi de suite. Les fellahs sont assemblés au divan ; le cheik leur donne connaissance de l'ordre émané du *moudiryé* (chef-lieu de la province). « Nous n'avons pas d'argent, » répondent les fellahs. « J'ai perdu « ma vache, » dit l'un ; « la récolte a manqué, » ajoute l'autre. « Il faut cepen« dant des espèces, reprend le chef du village. Je vous donne vingt-quatre heu« res, après lesquelles, si la somme n'est pas dans les mains du *séraph* (chan« geur du gouvernement), je vous fais pendre tous. » On baisse la tête, on sort, puis on se consulte sur ce qu'on offrira. Si le village est riche, on fixe un certain nombre de bourses ; c'est ordinairement la moitié, ou le quart de la somme demandée, puis on expédie des ambassadeurs au chef, et des propositions lui sont faites. Celui-ci ne dit rien, mais fait un signe d'approbation. Le lendemain on se réunit de nouveau. « Eh bien, dit le cheik, sommes-nous en mesure ? — « Nous ne pouvons payer que le tiers, le quart, répondent les assistants. — « Vile canaille ! s'écrie le cheik, ne voyez-vous pas à mes côtés le représentant « du gouverneur qui ne veut accorder aucun délai ? Il me faut à l'instant la « somme entière, où je fais commencer la bastonnade. » Et à un signal donné, deux hommes, les plus proches, sont saisis, couchés sur le ventre ; on garrotte leurs jambes dans le fatal instrument que les Arabes nomment *falaka*, et le cheik fait une dernière demande. Alors les plus anciens des vieillards s'approchent ; ils intercèdent ; on baise les mains de l'envoyé du gouverneur qui a reçu une partie de la gratification offerte la veille au cheik, et la proposition des habitants est prise en considération. Vient alors le tour du séraph ; c'est lui qui reçoit, examine la monnaie, dont il refuserait la majeure partie, sous le prétexte d'un manque de titre, s'il n'avait pas une part au butin.

« Les choses se passent ainsi, ou à peu près, là où les habitants sont dans une certaine aisance ; mais dans les villages pauvres on distribue des coups de fouet ou de bâton du matin au soir. Passez-vous de ce côté : aux cris incessants des femmes, vous reconnaissez qu'il est question de la rentrée des impôts.

« Séance tenante, quand des centaines de coups rudement appliqués démontrent enfin le manque de numéraire, on s'empare du bœuf, de la vache, de quelques moutons ou des choses qui constituent la dernière ressource de l'Egyptien laboureur. »

Il existe, en général, des intervalles très-courts entre un premier payement et les suivants ; mais quand enfin un village est parvenu à obtenir quittance après un temps qui varie selon le caractère du gouverneur et l'état des habitants, survient alors une demande par extraordinaire. Le gouvernement est pressé, sa dette augmente ; il veut par anticipation le solde intégral de l'impôt territorial de toute une année.

Il faut avoir vécu parmi les fellahs pour se faire une idée de la tourmente qui règne chez eux quand une pareille calamité vient les surprendre ; elle est ordinairement le signal de nombreuses émigrations, et l'occasion de traitements impossibles à décrire pour arracher à ceux qui restent les sommes demandées.

La dépopulation étant une conséquence naturelle d'un pareil système, il est arrivé que des cantons entiers se sont trouvés sans habitants et par conséquent insolvables ; ce fut alors que Méhémet-Ali inventa ce hideux système de solidarité dont nous avons parlé en commençant. Appliqué d'abord de village en village, on fut bientôt obligé de l'étendre aux cantons, puis aux provinces, et il n'a pas tardé à répandre sur l'Egypte tout entière la désolation qu'il portait dans ses flancs.

Le système ruineux de la solidarité a conduit à l'établissement des chiflikes. Littéralement, le mot *chiflike* signifie une ferme, mais ici il désigne un village abandonné par le plus grand nombre de ses habitants et sur lequel le pacha a fait main-basse. Il y reste quelques hommes, des femmes, des enfants, des bestiaux, des instruments de labour ; le tout est déclaré propriété du vice-roi. Le divan nomme un administrateur, et le chiflike est exploité au profit du maître. On promet aux travailleurs de leur donner un sixième de la récolte pour leur salaire ; puis on expédie partout dans les provinces l'ordre de reconduire dans le village déclaré chiflike tous ceux que la misère en avait chassés. Les fugitifs sont ramenés, deviennent serfs du pacha, et travaillent dans l'espoir d'une nourriture qu'ils n'obtiennent le plus souvent qu'en la dérobant ; car le sixième promis leur est ordinairement enlevé par les agents chargés de l'administration du domaine privé.

Aujourd'hui plus des deux tiers de l'Egypte ont été convertis en chiflikes et sont ainsi passés dans le domaine privé du vice-roi, de son fils Ibrahim et des autres membres de sa famille ; en sorte que le pacha peut tranquillement attendre les conséquences du traité de 1838, qui a proclamé le commerce libre dans

toute l'étendue de l'empire ottoman. Seuls propriétaires des denrées les plus riches et les plus propres à l'exportation, les pachas les vendront quand ils voudront et à qui ils voudront. Le monopole aura changé de forme, mais il continuera à exister si on permet que la vallée du Nil passe tout entière dans le domaine privé de la famille du vice-roi.

Nous avons vu avec M. Hamont quelle est la manière de percevoir les impôts; nous avons pu apprécier avec lui les conséquences du système administratif adopté par le maître actuel de l'Egypte; il va nous apprendre maintenant ce que sont les actes des agents de l'autorité.

Nous avons annoncé plus haut que les cultivateurs, vivant sous le monopole, étaient obligés de déposer les récoltes dans les magasins du pacha. Cette condition a nécessité la création d'un système fort bien établi, dont notre auteur a été à même d'étudier tous les ressorts; laissons-le nous les expliquer.

« Un fellah apporte, dit-il, cent livres de coton, vingt livres de beurre ou de graines. Le peseur du magasin ne trouve que quatre-vingts livres de lainage et seize livres de beurre ou d'autres denrées; il le prouve au fellah qui ne sait ni lire, ni écrire. Le peseur a deux mesures : celle d'entrée et celle de sortie. Si des céréales sont apportées, elles n'entrent au magasin qu'après avoir été criblées avec un soin minutieux, ce qui occasionne un déficit considérable; l'acceptation faite, on remet dans les sacs les corps étrangers qu'on en avait extraits, et c'est ainsi qu'on les livre au consommateur. »

Dans l'année 1840, le gouverneur du Béheré avait des terrains dans sa province; à l'époque du versement dans les magasins il se rendit à Rammanieh et exigea du directeur des magasins les attestats de consignation de quatre-vingt-deux ardebbes de blé, vingt-cinq d'orge, et de vingt-sept quintaux de coton qu'il n'avait pas fournis : le tout dut cependant se trouver en effet dans les magasins du pacha, et il fallut bien le prélever sur les quantités versées par les malheureux fellahs.

En 1841, Abbas-Pacha avait fait planter des cannes à sucre dans ses domaines; pressé d'en tirer le meilleur parti possible, il les fit vendre aux villages libres. M. Hamont passait à Zefté quand une barque chargée de cannes y aborda : on appela le supérieur de l'endroit, et le soldat qui représentait le maître lui déclara que ce chargement était pour son village. « Je vous le livre moyennant dix bourses, dit-il; prenez la marchandise, et après deux jours je viendrai toucher l'argent. » Le cheik, pour qui de semblables déclarations étaient des ordres qu'il se gardait d'enfreindre, baissa la tête, fit débarquer les cannes, et contraignit ensuite les fellahs à les recevoir au prix qu'il jugea convenable d'établir.

« C'est par l'argent, dit M. Hamont, qu'en Egypte on arrive ordinairement à toutes les places. Celui qui veut supplanter un gouverneur de province, ou tout autre employé, le dénonce à l'administration supérieure comme coupable de concussion, promet qu'il saura mieux que lui faire rendre à l'impôt tout ce

qu'il est susceptible de produire, fait un cadeau en argent aux fonctionnaires qui disposent de la place, et l'obtient jusqu'à ce qu'il devienne à son tour la victime d'un autre aspirant. »

On peut facilement se figurer à quelles exactions doivent avoir recours des fonctionnaires qui, toujours incertains de conserver une place qu'ils ont obtenue à prix d'argent, ne sont préoccupés que de la seule idée d'amasser le plus d'or possible aux dépens des malheureux fellahs qui leur sont livrés sans défense, et sur lesquels ils ont droit de vie et de mort.

« Il n'a peut-être jamais existé, en Europe ou ailleurs, dit M. Hamont, d'état comparable à celui qu'on remarque en Egypte. Dans les temps féodaux, on laissait aux paysans de quoi se nourrir; dans les colonies, on donne à manger aux esclaves afin qu'ils puissent travailler; ici on veut beaucoup de travail, et le fellah manque d'aliments. Si l'homme est vexé, traqué, tourmenté, la femme du fellah n'est point épargnée. On lui ôte son bracelet, l'anneau qu'elle porte au nez, aux oreilles; elle file du lin pour le gouvernement, et, comme les hommes manquent, elle conduit la charrue ou ensemence les terres.

« Si la sécurité règne, elle est pour les voyageurs, pour les étrangers, elle est dans les villes; mais celui qui l'a apportée a détruit la population. On pend le fellah qui tarde d'acquitter sa dette, et il doit toujours; son voisin, sa famille devront payer pour lui. On met le fellah à la gueule d'un canon, on lui coupe la gorge, on le fait mourir sous une courbache flexible, l'arme légale des gouverneurs. Il n'est point de rigueurs, il n'est point de cruautés que n'aient employées les commandants des provinces pour faire lâcher à leurs administrés le para qu'ils leur supposaient encore. « Je pourrais, s'il le fallait, ajoute notre auteur, citer le nom d'un gouverneur célèbre dans l'invention des supplices qu'il faisait subir aux fellahs. Ce gouverneur me disait : « S'il est un enfer, je « dois y aller, car j'ai fait pendre, j'ai fait couper des têtes, j'ai fait égorger « bien des malheureux. J'attachais mes administrés à la bouche d'un ca- « non, etc., etc. ; mais le vice-roi m'avait ordonné d'en agir ainsi. »

Si les villageois ne périssent pas de misère, de la main des gouverneurs ou sous le fouet des administrateurs, ils vont mourir à l'armée.

Puisque nous avons parlé de l'armée, nous intervertirons pour un moment l'ordre établi par M. Hamont, et nous dirons quelques mots sur son organisation et sur son mode de recrutement, que, dès les premières lignes de ce rapport, nous avons dénoncé comme un attentat, comme un crime qui appelle la vengeance divine et le mépris de l'humanité tout entière.

Notre compatriote M. Sevès, aujourd'hui Soliman-Pacha, peut être considéré comme le fondateur du *nizam* (armée régulière) en Egypte. Envoyé à Assouan avec un petit corps de jeunes mamelouks, il fut chargé de les dresser au maniement des armes et aux manœuvres européennes. Cette tâche était difficile et dangereuse; l'instructeur eut souvent à lutter contre l'orgueil, le fanatisme et surtout l'indiscipline de ses élèves, et plus d'une fois il ne dut son pro-

pre salut qu'au courage, à la présence d'esprit et à la fermeté avec lesquels il sut comprimer l'esprit de révolte qui animait cette jeunesse turbulente. Un jour (on nous pardonnera peut-être d'introduire ici une anecdote qui nous fut contée par celui-là même qui en avait été le héros), un jour donc que M. Sevès avait réuni ses trois cents élèves sur le champ de manœuvre pour leur faire faire l'exercice à feu, il arriva qu'à la première décharge il entendit siffler plusieurs balles qui n'étaient passées qu'à quelques pouces, à quelques lignes peut-être de ses oreilles. « Maladroits ! s'écrie-t-il avec autant de calme que d'énergie ; il y a trois mois que je vous enseigne à tirer à la cible, et vous manquez un homme à trente pas ; c'est une honte ! Recommencez-moi ce feu-là ! » Et alors, avec la plus parfaite tranquillité, il fait recharger les armes et donne le signal du feu sans quitter la place qu'il occupait en avant de la ligne....

L'officier français avait compris le caractère oriental ; il avait subjugué l'esprit des mutins par l'ascendant de son courage : il n'entendit plus de balles siffler à ses oreilles, et cette rébellion fut la dernière qu'il eut à comprimer.

Ce petit corps de mamelouks devint le noyau de l'armée régulière qui devait plus tard prendre des proportions gigantesques, envahir la Syrie, occuper le Sennar out ce qu'on a nommé le Soudan, attaquer l'Hedjas, et s'évanouir ensuite comme une bulle de savon au premier contact d'une baïonnette européenne.

Aussi longtemps que le nizam fut exclusivement composé de Turcs et d'Albanais, les enrôlements étaient à peu près volontaires ; mais quand Méhémet-Ali, pour augmenter l'effectif de son armée, voulut y incorporer les fellahs égyptiens, il eut recours à la presse, cette horrible chasse où les hommes sont traités en bêtes sauvages. Les paysans essayèrent d'abord de résister ouvertement aux recruteurs ; les femmes se battirent pour défendre leurs maris, et, dans plus d'un village, la conscription fit couler des flots de sang. Méhémet-Ali comprima cette résistance par des exemples terribles, et les Egyptiens, domptés, eurent alors recours à d'horribles mutilations pour se rendre impropres au service militaire : les uns se coupaient le doigt indicateur de la main droite ; d'autres s'arrachaient les dents ou se crevaient les yeux, et parvenaient ainsi à se soustraire à un enrôlement qui leur paraissait plus terrible que la mort elle-même. Mais ce moyen ne fut pas longtemps efficace ; l'autorité, justement alarmée d'une pratique qui menaçait de ne pas laisser un seul homme valide dans le pays entier, s'empressa de déclarer qu'aucune infirmité n'exempterait de la conscription, et que désormais les infirmes seraient employés aux travaux publics.

En Syrie, la conscription avait des formes peut-être encore plus repoussantes qu'en Egypte, et les scènes auxquelles elle a souvent donné lieu sont si affligeantes que la plume hésite à en retracer le souvenir.

Dans le Sennar, le Cordofan et le Fazoglou, dans ce qu'on nomme enfin le Soudan de Méhémet-Ali, la presse prend le nom de gaznèh, et a un caractère plus général ; car là elle s'étend à tous les sexes comme à tous les âges, et son

produit sert tout à la fois à recruter et à payer l'armée. Les plus belles négresses et les plus beaux noirs deviennent la propriété des officiers égyptiens. Ce premier choix fait, on met à part tous les hommes qui peuvent être incorporés dans l'armée, et on donne ensuite le reste aux soldats en payement de leurs arriérés. Mais comme il arrive assez souvent que la créance d'un seul homme n'équivaut pas à la valeur d'un esclave, on donne alors un de ces malheureux en payement à deux ou plusieurs soldats, qui le vendent et en partagent le prix; et il s'est rencontré quelquefois qu'un des co-propriétaires était frère, fils, père ou époux du capital qu'on ne pouvait partager qu'après avoir réalisé sa valeur par une vente.

C'est ainsi que Méhémet-Ali traitait les hommes à qui il confiait la défense de ses drapeaux, au temps même où l'Europe tout entière applaudissait à ses prétendus essais de civilisation; et cependant, il faut bien que nous le disions, les turpitudes dont nous venons de vous parler n'étaient pas alors entièrement ignorées, car nous les avions déjà dénoncées dans une brochure que nous fîmes paraître à la fin de l'année 1838; mais à cette époque l'opinion en France n'était pas disposée à entendre la vérité, et notre voix resta étouffée sous le concert de louanges que la presse faisait entendre chaque fois qu'il était question du vice-roi d'Egypte.

Nous pourrions, soit que nous les demandions à nos propres souvenirs, soit que nous les empruntions au livre de M. Hamont, accumuler ici un grand nombre d'autres griefs contre l'administration égyptienne; mais nous en avons dit assez pour qu'on puisse désormais juger de son mérite, et pour qu'on sache jusqu'à quel point elle a méconnu tous les principes d'humanité, de justice, de sage économie, et enfin combien elle est loin encore de cette voie de progrès dans laquelle on a longtemps prétendu qu'elle marchait à pas de géant.

Après le triste mais fidèle tableau qui précède, nous n'hésiterons cependant pas à dire que Méhémet-Ali n'est pas absolument dénué de quelques-unes des qualités qui font les grands hommes, et nous nous plairons à reconnaître qu'il est très-certainement supérieur au milieu qui l'a produit. M. Hamont a tracé avec beaucoup de détails un portrait de cette figure historique; il nous a paru ressemblant, et nous en reproduirons ici les principaux traits.

Sans instruction, habitué dans sa jeunesse à vivre au milieu de soldats barbares, Méhémet-Ali est arrivé sur la scène du monde comme un composé de dissimulation, de ruse, de fourberie, d'habileté, de courage, de génie et de persévérance. Généreux jusqu'à la prodigalité, il pousse souvent l'économie jusqu'à la lésinerie. Infatigable et doué d'une activité prodigieuse, le vice-roi dort peu; son sommeil est agité. L'action est son élément, sa vie tout entière. A l'âge de soixante-douze ans il est voyageur intrépide, toujours le premier levé et le dernier couché. Affable, d'un commerce facile, il est dominé par le besoin de causer, et ses entretiens abondent souvent en saillies spirituelles; mais quand il est soucieux, son regard devient farouche, son front se plisse, ses yeux

étincellent de colère, sa parole est saccadée, sa démarche brusque et impérative. Dans les relations de service, enfin, Méhémet-Ali est tour à tour sévère, bon, tolérant, emporté, irascible et d'une susceptibilité étonnante. Il est jaloux de la gloire des autres, rapporte tout à lui et tombe facilement dans les piéges de la flatterie.

Dans les fondations comme dans les projets du pacha on retrouve toujours le cachet de son caractère personnel; ce sont les mêmes oppositions, les mêmes qualités, les mêmes faiblesses...

M. Hamont a consacré plusieurs chapitres de son intéressant ouvrage à décrire les fondations, à faire connaître les grands projets qui, comme celui du barrage du Nil, ont coûté des millions et beaucoup d'hommes sans être jamais achevés; puis à dire ce que furent toutes ces écoles, parées de titres pompeux, qui ont produit si peu de sujets et qui aujourd'hui sont abandonnées ou livrées à des directeurs tout à fait incapables. Nous aurions aimé à reproduire les appréciations judicieuses de l'auteur sur toutes ces choses qui pendant un moment ont ébloui l'Europe; mais les limites d'un rapport ne nous permettent pas d'aussi longs développements, et nous sommes contraints de tourner rapidement les feuillets d'un ouvrage dont presque chaque ligne contient un fait curieux. Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser de dire quelques mots de la marine égyptienne, de toutes les créations du pacha la plus belle et la plus surprenante.

L'Egypte ne possède ni bois, ni cuivre, ni fer, et cependant elle a aujourd'hui une flotte considérable et un arsenal qui fait le plus grand honneur à l'habile ingénieur français, M. de Cerisi, qui l'a fondée. Mais de quelle utilité cette flotte peut-elle être à l'Egypte? Sa création a coûté des sommes immenses, son entretien est encore une des charges les plus onéreuses du trésor, et ses équipages enlèvent à l'agriculture des bras bien précieux, et dont elle manque sur tous les points du pays. D'où vient que le vice-roi qui, depuis la paix avec le sultan, a licencié une grande partie de son armée, désorganisé les écoles et fait des réformes considérables dans toutes les branches de l'administration, n'a cependant pas réduit sa marine? Nous avons entendu dire, et M. Hamont partage cette opinion, que Méhémet-Ali ne s'était soumis que momentanément et qu'il n'attendait qu'une occasion favorable pour ressaisir la Syrie; quant à nous, s'il nous était permis d'exprimer une opinion sur les vues ultérieures du pacha, nous dirions qu'elles portent peut-être plus haut que la reprise d'une province, et nous ne serions pas surpris qu'elles s'élevassent jusqu'à la succession qui s'ouvrira à Constantinople le jour où le sultan étiolé qui y règne laissera le sceptre impérial placé entre un enfant et un préfet russe. La flotte est peut-être réservée, dans la pensée du vice-roi du moins, à porter en triomphe aux rives du Bosphore un sultan de sa race.

Après tout ce que nous avons dit de l'administration égyptienne, on ne sera

pas surpris d'entendre les conclusions de M. Hamont ; elles sont sévères sans doute, mais justifiées par des faits nombreux et irrécusables.

« Lorsque Méhémet-Ali prit l'Egypte, dit l'auteur, ce pays avait deux millions et demi d'habitants, de nombreux troupeaux de moutons, de bêtes à cornes et de chevaux ; elle est aujourd'hui réduite à un million et demi d'habitants appauvris, et ces campagnes n'ont plus que des troupeaux maladifs, et un très-petit nombre de chevaux abâtardis. De toute cette armée qui épouvanta tant de peuples, il reste quelques maigres bataillons qui maudissent le nom de Méhémet-Ali, sa famille, et demandent les étrangers. L'Egypte, d'opulente qu'elle était, n'a que des chiflikes, la peste, et une flotte qui consomme sans rien produire.

« L'Orient se meurt dans les mains des Turcs ; les gouvernants ont usé le principe, l'élément qui donnaient la vie aux magnifiques contrées soumises à leurs lois. Les hommes disparaissent ; une végétation pauvre succède aux riches produits du plus beau sol de l'univers. L'homme rampe aux pieds d'un maître inhumain ; son existence ne lui appartient pas ; il naît dans l'ordure, végète, en tremblant, dans un milieu destructeur, et expire sur un fumier. En Egypte, pour vivre, l'homme fuit ses semblables et se cache dans un trou humide, dans un terrier dégoûtant. Des maladies affreuses se développent sur la terre qu'il habite, et ces maladies peuvent envahir le monde. Cette dégradation, cette destruction incessantes se font en face de la civilisation !

« Les gouvernements de l'Europe assistent à l'agonie de l'Orient, et protègent la puissance barbare qui fait arroser de larmes les plus belles parties du globe, pour nourrir quelques misérables dont l'existence est sans utilité. Sous l'empire de cette puissance, la peste continuera ses ravages ; elle obligera l'Europe à maintenir les lazarets, les quarantaines ; et cependant cette peste serait à jamais anéantie si la civilisation pénétrait en Orient. »

Après avoir fait connaître les conclusions de l'auteur, nous devrions peut-être nous arrêter et ne pas abuser plus longtemps de l'attention que nos lecteurs veulent bien nous prêter ; mais puisque quelques pages nous sont encore accordées, nous les mettrons à profit pour jeter un coup d'œil rapide sur la partie ethnologique de l'ouvrage de M. Hamont.

Rien de plus hétérogène que les éléments dont se compose la population égyptienne. Différents par l'origine, le langage et la religion, les peuples qui vivent dans la vallée du Nil ne se ressemblent que par l'avilissement dans lequel les a plongés le gouvernement impitoyable qui les a fait passer par toutes les phases de la dégradation et leur a donné l'exemple de tous les vices, de toutes les hontes.

Le fellah, qui compose la population des campagnes et une partie de celle des villes, paraît être le véritable Egyptien. Ses manières, ses habitudes, son aspect sont ceux des anciens habitants dont l'image est représentée sur les vieux monuments du pays. Le fatalisme rend le fellah impassible dans les circonstances les plus graves. Dans les habitudes de la vie, il est malpropre, ca-

pricieux, insouciant, versatile et superstitieux ; humble, dissimulé devant ses chefs, il se montre despote, vénal, tracassier, méchant, impérieux avec ses subalternes. Il respecte la force et méprise la faiblesse ; avec cela il est sobre, patient, actif et travailleur infatigable. Il n'a rien, ou à peu près rien, et trouve cependant encore moyen d'exercer l'hospitalité. L'argent est néanmoins ce qu'il estime le plus ; c'est le plus grand mobile des actions de sa vie : pour l'obtenir tous les moyens lui paraissent bons ; quand il est parvenu à en amasser, tout lui est indifférent.

Avec 5 sous par jour un fellah, dans les campagnes, entretient, nourrit sa femme et un ou deux enfants. La compagne du fellah achète du maïs ; elle le fait moudre, prépare la pâte et un pain sans levain qu'elle fait cuire sous la cendre. Des mauves, des lentilles, de la graisse, la viande d'un bœuf malade, des oignons, un peu de fromage et de poisson composent sa nourriture.

Le fellah aime sa femme et la maltraite ; il chante l'amour, et, polygame, il fait d'elle un instrument servile de ses plaisirs. La compagne du fellah, si elle voyage en famille, porte le bagage sur sa tête et les enfants sur ses épaules, tandis que son mari chemine doucement sur un baudet. Le fellah est enclin à des habitudes honteuses ; en un mot, on peut dire qu'il est tombé dans le dernier degré d'abjection ; mais il faudrait bien se garder d'en conclure qu'il ne peut être que ce qu'il est maintenant ; de sages directions, un bon gouvernement changeraient facilement ses habitudes.

Les Coptes forment une partie importante de la population des grandes villes de l'Egypte. Considérés par les uns comme descendants des Egyptiens, ils sont, d'après d'autres, un mélange composé des débris des peuples conquérants qui ont envahi l'Egypte.

Les Coptes des campagnes diffèrent peu du fellah ; ceux des villes occupent des emplois d'écrivains dans les bureaux de l'administration, ou bien exercent les professions de menuisiers, de charpentiers, d'orfèvres et de bijoutiers. On trouve aussi parmi eux des devins et des magiciens d'une grande réputation qui exploitent, dit M. Hamont, le public égyptien, chrétien ou mahométan.

Nous ne traiterons pas ici cette question des magiciens du Caire : cela nous entraînerait dans de trop longs développements ; mais nous ferons remarquer qu'à toutes les époques il y a eu en Egypte des individus qualifiés de ces titres de devins et de sorciers. La Bible en fait foi, et tout dernièrement un de nos compatriotes, M. le comte Léon de Laborde, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a publié dans un ouvrage sérieux intitulé : *Commentaires géographiques sur l'Exode, etc.*, qu'il avait vu au Caire un magicien, lequel, après avoir opéré devant lui des choses tout à fait inexplicables par l'usage des facultés ordinaires, lui avait en outre révélé son secret, et que lui, M. de Laborde, en avait fait usage et s'était convaincu de son efficacité.

Quant à nous, nous avons aussi vu le sorcier du Caire, mais dans des circon-

stances moins favorables sans doute, car en notre présence les charmes dont il essaya manquèrent toujours leur effet.

Les coptes croient aux psylles et ne manquent jamais de les appeler chez eux quand ils y ont aperçu un serpent. Sans se prononcer sur le mérite de ces enchanteurs, M. Hamont raconte qu'il en a fait venir chez lui où ils prirent deux serpents en sa présence. Les coptes assistent régulièrement à la messe du dimanche, mais ils prient peu et sont en général aussi dégradés que les fellahs. S'ils divorcent rarement, ils abandonnent sans scrupule leurs femmes et leurs enfants, changent de résidence, vont au loin et se marient de nouveau.

Les Juifs d'Egypte sont méprisés des chrétiens et détestés des musulmans; ils vivent à part dans des quartiers séparés, et plusieurs d'entre eux possèdent des sommes considérables. Par suite du trafic continuel qu'ils pratiquent, toutes les monnaies en Egypte sont altérées.

« L'assassinat du Père Thomas à Damas, dit M. Hamont, a encore augmenté la haine que les chrétiens et les mahométans nourrissaient contre les juifs; car personne, ni en Egypte, ni en Syrie, n'a mis en doute qu'ils fussent les meurtriers de ce vénérable religieux, et chacun est très-persuadé en Egypte qu'ils ont commis ce crime afin de se procurer du sang chrétien pour le mêler à leurs pains azymes. »

On comprend en Egypte sous le nom de Turcs les mahométans qui descendent des conquérants ottomans, les mamelouks, élevés dans l'islamisme, les Caramaniens, les Albanais, les habitants de l'Anatolie et tous les renégats.

Les Turcs sont à la fois féroces et charitables, intéressés, mais point voleurs; joueurs et ivrognes, mais en secret. Très-vains de leur religion, ils traitent les chrétiens d'idolâtres, affectent pour eux du mépris, et cependant les consultent et cherchent souvent à les imiter. Altiers et efféminés, ils tiennent leur dureté des Scythes, leurs ancêtres, et leur mollesse de la Grèce et de l'Asie. Les Turcs parlent peu, rient moins encore, et se croient les premiers des hommes. Ils sont persévérants, ne se hâtent jamais, et c'est souvent lorsqu'ils vous prodiguent le plus de témoignages d'amitié qu'ils méditent quelque chose contre vous. Les Turcs, maîtres en Egypte de tous les grades supérieurs et de presque tous les emplois principaux, ne gouvernent que par le bâton; ils se considèrent comme les vainqueurs du pays, et, à ce titre, ils exercent sur les vaincus toute espèce de tyrannie.

Le Turc ne sait rien faire; il ne cultive ni les sciences, ni les arts; il n'a point de profession. Son rôle est de commander. Le monde doit travailler pour le nourrir et entretenir le luxe dont il s'entoure. Aujourd'hui le Turc n'est plus un type particulier; son mode de vie est un mélange de modes et d'usages européens, grecs et asiatiques qui se choquent et se heurtent. Le Turc paraît ennemi de tout ce qui est régulier, et ne sait pas trouver l'harmonie des choses.

La condition des esclaves, en Orient, est loin de ressembler à celle du nègre en Amérique. Les Orientaux traitent avec humanité les êtres blancs ou noirs

qu'ils ont achetés, et les considèrent généralement comme faisant partie de leur famille. Le Coran accorde à un mahométan le droit de posséder quatre femmes légitimes, de les répudier quand bon lui semble, et d'avoir autant d'esclaves qu'il peut en nourrir ; cependant les Turcs n'ont généralement qu'une épouse, mais beaucoup d'esclaves. Ils sont extrêmement jaloux, plus encore peut-être de leurs jeunes favoris que de leurs femmes, et se portent parfois à des actes d'une horrible cruauté.

Outre les populations dont nous venons de parler, il y a encore dans la vallée du Nil, mais surtout dans les villes, des Arméniens, des Grecs, des Syriens et des Européens.

Les Arméniens font le commerce, exercent des professions variées, et beaucoup d'entre eux ont obtenu du gouvernement des emplois importants. Insinuants, tenaces, serviles, ils devinent, pénètrent le caractère du Turc, et savent maîtriser, conduire les hommes dont ils se disent les très-humbles serviteurs.

Les Grecs et les Syriens qui habitent l'Egypte y ont conservé les mœurs et les habitudes de leurs patries respectives ; quant aux Européens, ils vivent en dehors des lois du pays, ne relèvent que de l'autorité de leurs consuls, et jouissent d'une foule de priviléges dont ils abusent trop souvent.

Tels sont les éléments qui composent la population de l'Egypte. Nous n'avons pu ici indiquer que les principaux traits qui caractérisent chaque fraction, et c'est à l'ouvrage de M. Hamont qu'il faudra recourir pour connaître une foule de détails, pleins d'intérêt, que notre compatriote a recueillis pendant une longue période de quatorze années passées au milieu des hommes qu'il a bien jugés et parfaitement dépeints.

Ce n'est pas aux lecteurs de notre journal que je rappellerai ce que fut l'Egypte dans l'antiquité ; ils ont étudié ses monuments, ils connaissent tout ce que l'on sait de son histoire ; mais permettez-moi de leur soumettre ici une remarque qui peut servir de thème à de graves méditations.

Il s'est trouvé qu'alors que l'Egypte était à l'apogée de la grandeur et de la puissance, alors qu'elle était gouvernée par des rois dont la généalogie se perdait dans la nuit des temps, des prophètes juifs lui ont prédit qu'elle descendrait au dernier rang des nations, se couvrirait de ruines, n'aurait plus de rois nés sur son sol, tomberait aux mains des étrangers et deviendrait la proie des esclaves. Vous savez que plus de trois cent cinquante ans avant notre ère l'Egypte fut entièrement soumise aux Turcs ; que, depuis cette époque, elle a continué à appartenir à des étrangers, n'a plus eu de rois de sa nation, et a été soumise à des esclaves connus sous le nom de Mamelouks. On aurait peine à se figurer un ordre de choses plus contraire aux probabilités que celui qui condamne les naturels d'un pays à supporter la servitude sous les lois de quelques esclaves étrangers ; tel fut cependant l'état de l'Egypte pendant plus de cinq cents ans.

Nous ne pousserons pas plus loin ces rapprochements entre les prophéties et

l'histoire. Ce que nous en avons dit suffira peut-être pour attirer l'attention de quelques personnes; et nous nous bornerons, quant à présent, à affirmer que l'accomplissement des prophéties sur l'Egypte prouve jusqu'à l'évidence l'inspiration divine des paroles d'Ezéchiel (1).

Jules de Bertou,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

. La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 4 octobre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. H. Roux-Ferrand, qui remercie l'Institut Historique du rapport fait par M. Alix, et publié dans la 109e livraison du journal de la Société, sur son ouvrage : *Histoire des Progrès de la civilisation en Europe depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIXe siècle.*

La classe reçoit le tome V des *Archives Historiques italiennes*, qui a paru un mois avant le IVe, et se trouve annoncé dans le *Bulletin bibliographique* de la précédente livraison, page 399. Ce volume, qui renferme de précieux documents sur l'histoire de Venise, est renvoyé comme les précédents à l'examen de M. Renzi. — Des remerciements sont votés au donateur, M. Vieusseux, éditeur à Florence.

MM. le comte Alexandre Holinski et Renzi proposent pour membre résidant M. le comte Ignace Terlecki, auteur de divers travaux estimés sur la législation de la Pologne. Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature : le comte Holinski, le docteur Buchez et Lairtullier.

La classe consacre le reste de la séance à l'examen de diverses questions proposées pour le prochain Congrès.

. Le mercredi 11 octobre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Moreau (de Dammartin).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bernard-Jullien offre à la classe plusieurs exemplaires d'un travail imprimé, d'une grande utilité, et qui a dû lui coûter de longues recherches; c'est une *Évaluation des mesures anciennes ou étrangères en mesures métriques de longueur, de surface, de capacité, etc.*

La classe reçoit le discours prononcé sur la tombe de son vice-président-adjoint, M. Vincent, par M. Pérennès, frère de notre collègue du même nom; plusieurs Revues et brochures; enfin un volume de poésies allemandes, par notre collègue M. Peter Fischbach, accompagné d'un cahier manuscrit de poé-

(1) Ezéchiel, chap. 29, 30, 31 et 32. On peut aussi consulter Esaïe, chap. 19.

sies dans la même langue, par M. E.-J. Heinen. Ces deux derniers ouvrages sont renvoyés à l'examen de notre collègue M. Reclam (de Leipzig).

M. Trémolière fait un rapport favorable sur la candidature de M. Pasquale de Virgilii, de Naples, et sur le drame historique intitulé : *Mazaniello* (en italien), envoyé par ce candidat à l'Institut Historique. M. de Virgilii est admis en qualité de membre correspondant, par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Bernard-Jullien lit un mémoire *Sur les Néologismes et sur les Barbarismes dans la composition des mots*. L'auteur, dans cet intéressant travail, qu'il serait impossible d'analyser, après avoir exposé rapidement la loi qui préside à la formation des mots en français, démontre la barbarie de bon nombre de mots nouveaux, ou même déjà anciens, formés contrairement à cette loi et aux analogies de notre langue.

La classe remercie M. Bernard-Jullien de cette communication.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 18 octobre sous la présidence de M. le docteur Cerise.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Bartolini, président de la Cour royale de Toscane, qui remercie l'Institut Historique, et en particulier la 3e classe, de l'avoir admis au nombre de ses membres.

La classe reçoit plusieurs brochures et Revues scientifiques et littéraires. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. l'abbé Badiche et Renzi proposent comme membre résidant M. l'abbé Laroque, chanoine honoraire de Limoges et vicaire-chapelain de l'hôtel royal des Invalides, à Paris. M. l'abbé Laroque envoie à l'appui de sa candidature un travail imprimé qui a pour titre : *Considérations sur l'influence de la religion dans les maisons centrales de force et de correction* (*Voyez* sur ce travail une note de notre collègue M. Alix, dans la chronique de la précédente livraison, page 398).

MM. le chevalier Catrufo et Renzi proposent comme membre correspondant M. Richard Cull, docteur-médecin, à Londres. M. Richard Cull enverra incessamment à l'Institut Historique divers travaux médico-physiologiques sur les organes de la voix, sur le mutisme et le bégaiement, etc.

MM. le docteur de Miranda e Castro et Renzi proposent pour le même titre M. Araujo Coutinho Vianna, de Rio-Janeiro. Ce candidat fait hommage à la classe d'une *Thèse sur le Bonheur*, écrite en français et soutenue par lui à l'Université de Marbourg (Hesse électorale), pour obtenir le grade de docteur en philosophie.

Sont nommés commissaires pour l'examen de ces trois candidatures : MM. l'abbé Badiche, Renzi et Bernard-Jullien.

M. le docteur Cerise fait un rapport favorable sur la candidature de M. Lucio Cipriani, docteur-médecin à Naples, et sur son travail médico-psychologique, intitulé : *Della mutua influenza dell'anima e della condizione dinamico-organica*. M. le docteur Cipriani est admis à l'unanimité, par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. H. Barbier dépose sur le bureau deux exemplaires d'un livre de sa composition intitulé : *Les Jésuites*, par un Solitaire ; *Réponse à MM. Michelet et Quinet*, et il prie la classe de désigner un de ses membres pour rendre compte de cet ouvrage.

M. Renzi fait observer que la classe ayant reçu dans sa séance précédente le livre de MM. Michelet et Quinet et n'ayant pas commandé de rapport, a en quelque sorte préjugé par son silence qu'elle ne s'occuperait pas des ouvrages relatifs à la question des Jésuites.

La classe décide, après une longue et vive discussion, qu'elle entendra dans sa prochaine séance deux rapports, l'un sur l'ouvrage de MM. Michelet et Quinet ; l'autre sur celui du Solitaire. M. N. de Berty est chargé du premier, et M. Léopold Lapalme du second.

M. le docteur Josat lit un mémoire intitulé : *Recherches historiques sur l'hygiène des Égyptiens, des Grecs et des Romains*. Après une discussion entre MM. N. de Berty, de Brière et l'auteur sur ce que l'on doit croire des superstitions attribuées aux Égyptiens, ce travail est renvoyé au comité du journal (*Voyez* la précédente livraison, page 366).

∴ Le mercredi 25 octobre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Eloi Johanneau offre à la classe une brochure intitulée *Lecture et explication de l'inscription de la cloche de Beaune-la-Rollande*, en *Gâtinais* (*Loiret*), avec un *fac-simile*.

M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt fait hommage à la classe de deux médailles frappées à son effigie, à l'occasion de son voyage en Angleterre, par le grand Congrès des Amis de la Paix universelle, tenu à Londres le 22 juin 1843.

La classe reçoit de M. Auguste Wolff, professeur au Conservatoire de Musique de Paris et proposé à la dernière séance comme membre résidant, un *Concerto* pour piano et violon, composé par lui de concert avec M. Dancla.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le docteur Josat fait un rapport favorable sur la candidature de M. Auguste Wolff, qui est admis à l'unanimité, par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Ernest Breton donne lecture d'un rapport de M. Elwart sur l'ouvrage de M. William Gardiner intitulé : *The Music of Nature*, etc. Ce rapport est ren-

voyé au comité du journal (*Voyez* la précédente livraison, page 337).

Le même membre lit un travail sur les *Monuments de l'empire d'Anham*, précédé d'une introduction historique et destiné à l'ouvrage qu'il publie sous ce titre : *Monuments de tous les peuples, décrits et dessinés d'après les monuments les plus modernes.*

La classe remercie l'auteur de sa communication.

*** L'assemblée générale du mois d'octobre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 27 octobre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Notre collègue M. le docteur Corinaldi, de Pise, vice-président de l'Académie Valdarnese, envoie, au nom de cette Académie, douze diplomes de membres correspondants, offerts à autant de membres de l'Institut Historique. Ces diplomes seront remis à leur destination. (*Voyez* pour plus de détails la chronique de la précédente livraison, page 395.)

M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois d'octobre. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'Assemblée sanctionne à l'unanimité, par voie de scrutin secret et par votes successifs, l'élection de M. Pasquale de Virgilii, de Naples, admis par la 2e classe en qualité de membre correspondant ; celle de M. le docteur Lucio Cipriani, de Naples, admis en la même qualité par la 3e classe ; enfin celle de M. Auguste Wolff, professeur au Conservatoire de Musique, admis par la 4e classe en qualité de membre résidant.

M. Aguesse lit une *Notice nécrologique* sur feu son compatriote et ami d'enfance, M. Vincent, ancien président, et vice-président-adjoint de la 2e classe de l'Institut Historique pour l'année sociale 1843-44. Cette notice, écoutée avec une religieuse attention par l'Assemblée, est renvoyée à l'unanimité au comité du journal (*Voyez* la précédente livraison, page 386).

DONS.

Parmi les nouveaux membres que vient acquérir l'Institut Historique, nous avons le bonheur de compter S. E. M. le prince d'Angri Doria de Naples, personnage aussi distingué par sa culture intellectuelle et son amour des sciences que par sa fortune, dont il dispose avec sagesse et générosité. S. E. a voulu donner à l'Institut Historique une preuve de sa bienveillance en faisant remettre à M. l'administrateur-trésorier, avec une modestie bien rare, la somme de *cinq cents francs*.

L'Institut Historique, instruit de cet acte de générosité de S. E., s'empresse de lui en témoigner publiquement sa reconnaissance.

CHRONIQUE.

Nous annonçons avec plaisir qu'un prix de 300 fr. sera décerné au meilleur mémoire sur la lèpre dans le prochain Congrès scientifique des savants italiens. C'est notre collègue M. le chevalier Trompeo, médecin de S. M. la Reine Christine de Sardaigne, qui a proposé ce prix et en a mis la valeur à la disposition du Congrès. Le prix sera décerné dans la prochaine réunion des savants italiens, qui aura lieu à Milan, en septembre 1844. Les mémoires, écrits en italien ou en français, doivent être adressés au Congrès avant l'ouverture.

— M. B. Julien, membre de la troisième classe de l'Institut Historique, a lu, dans la séance du 8 novembre (seconde classe), un *discours sur l'époque impériale, les ouvrages qu'elle a produits et l'étude qu'il convient d'en faire*, qui sert d'introduction à son *Histoire de la Poésie française à l'époque impériale.*

Cet ouvrage, qui va bientôt paraître (1), est le résumé du cours que M. B. Jullien a professé à l'Athénée royal pendant les six premiers mois de 1842 et 1843 ; il a donné plusieurs fois lecture, à la seconde classe de l'Institut Historique, de leçons extraites de ce cours, et nous avons inséré dans la 103e livraison de notre journal, numéro de janvier 1843, un de ces extraits relatif aux traductions en vers de l'Iliade d'Homère tentées pendant le règne de Napoléon.

Ceux de nos lecteurs qui voudront revoir cet article y trouveront une preuve du soin avec lequel l'auteur a recueilli et mis sous nos yeux tout ce qui se rapportait à son sujet ; de son exactitude à citer les textes et à renvoyer aux ouvrages originaux ; enfin de son impartialité, qui lui fait toujours dire nettement et sans arrière-pensée ce qu'il trouve de bon, de médiocre ou de mauvais dans les ouvrages qu'il apprécie.

Le discours dont il a donné lecture à la seconde classe le 8 de ce mois nous fait connaître de plus le but et l'esprit général de l'ouvrage, ainsi que le caractère d'impartialité qui a présidé à sa rédaction. Dans l'impossibilité où nous sommes de reproduire ici les passages les plus saillants d'un discours dont la lecture, écoutée avec le plus vif intérêt, a duré plus d'une heure, nous transcrivons du moins les lignes qui le terminent et le résument ; on verra quels sont les sujets que l'auteur y a traités, et quel intérêt doit s'attacher à la publication de l'ouvrage.

« Je finis maintenant cette exposition sommaire du cours que je dois commencer. J'ai jeté un coup d'œil sur les événements qui ont produit l'Empire, et sur l'époque impériale elle-même ; j'ai rappelé la réaction qui avait eu lieu dans la littérature contre l'absolutisme, et, par suite, contre les modèles ; j'ai désigné, sous leur nom connu, les deux partis qui s'étaient formés à cette oc-

(1) 2 vol. de 450 pages chacun, grand format anglais, chez Paulin, rue de Seine, 33.

casion; j'ai présenté combien étaient injustes et exagérés les reproches faits à la littérature et à la poésie de l'Empire; j'ai fait voir, par l'exemple d'un poëte célèbre, combien il est facile de s'égarer dans ses jugements et dans ses assertions, quand on n'impose aucun frein à son imagination; j'en ai déduit que la littérature impériale ne devait pas être condamnée sur cette seule raison qu'elle avait généralement reconnu et observé des règles, ou que les auteurs de cette époque avaient toujours tâché de se comprendre parfaitement eux-mêmes; j'ai conclu qu'il était bon et convenable d'étudier cette littérature; j'ai alors indiqué l'esprit général de mon cours, j'en ai déterminé le sujet, et j'ai fait connaître, à cette occasion, ceux qui m'on précédé dans l'enseignement d'une partie plus ou moins considérable de la science, ceux du moins que ma mémoire me rappelait; j'ai tâché de faire sentir en quoi mes leçons différeraient des leurs; j'ai ajouté, en terminant, quelques mots sur les ressources que j'avais trouvées, sur les ouvrages que j'avais consultés. Je puis maintenant entrer en matière, et commencer définitivement l'*Histoire critique de la Littérature impériale.* »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 68e livraison. M. Lebeau. — Sous presse : M. de Toreno.

Coup d'œil sur les Asturies; notes extraites d'un voyage en Espagne, par notre collègue M. le comte Alexandre Holinski; cahier in-8°; chez Mme de Lacombe. Paris, 1843.

Monuments de tous les peuples; décrits et dessinés d'après les documents les plus modernes; par notre collègue M. Ernest Breton; les huit premières livraisons, texte et planches; in-4°. 1843.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie; tomes Ier et IIe, avec planches; in-8°. — Ces deux volumes complètent la lacune qui se trouvait dans notre collection. (L'ouvrage se continue rapidement.)

Bulletin de la même Société; numéros 2 et et 3 de l'année 1843; in-8°.

Les Heures de l'Homme sage, par notre collègue M. l'abbé Omer Maurette; 1 vol. in-8°. 1843.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRES

SUR LES INCAS ET SUR LES LANGUES AYMARA-QUICHUA (1).

Depuis la découverte de l'Amérique, dont on a voulu en vain dans ces derniers temps disputer la gloire à Colomb, l'Europe n'a pas cessé de s'occuper de ce pays, dont l'existence se lie chaque jour davantage à sa propre destinée.

Mais de toutes les contrées américaines, ce sont les premières conquêtes des Espagnols, le Mexique et le Pérou, qui ont eu pendant longtemps le privilége de fixer l'attention des savants et des historiens. Cette préférence s'explique facilement et par l'existence dans ce pays d'une masse énorme de richesses de toute espèce, qui ont attiré l'avidité des Européens, et par la civilisation avancée qu'on y trouva à l'époque de la découverte.

C'est à cette époque mémorable que le dernier des Incas, assassiné d'une manière cruelle par un aventurier espagnol, mit fin à la dynastie qui régnait sur le Pérou.

Notre collègue M. V. Pazos, né dans ce pays et consul général de Bolivie à Londres, a mis sous nos yeux un tableau apporté de Cuzco en Europe, tableau qui représente les traits originaux de tous les souverains incas depuis la fondation de cette dynastie. Ce tableau a été peint à l'huile, sur une toile ayant trois pieds de haut et quatre de large, par un naturel du pays, d'après des bustes en terre cuite qui avaient été conservés (2). Les quinze portraits renfermés dans ce cadre sont d'un dessin remarquable, d'un coloris fin, vif et naturel. Au bas de chacun on lit le nom du roi qu'il représente et celui de la reine (*Ccoya*) son épouse. D'après ce document curieux, ces princes auraient vécu de cent vingt à cent cinquante-cinq ans, âge indiqué d'après les annales du pays. Ces annales ou *quipos* n'étaient autre chose que des cordons dont les couleurs et les nœuds, entremêlés de mille manières différentes, remplaçaient l'écriture et transmettaient à la postérité le souvenir des grands événements. Il est inutile de dire que le peintre se trompe lorsqu'il place le deuxième roi de la dynastie des Incas à l'époque de la naissance de Jésus-Christ, tandis que le dernier prince de cette famille a été décapité par les Espagnols en 1533. Les deux premiers seulement sont peints en pied. C'est d'abord, à gauche du tableau, une femme jeune, vêtue d'une robe bleue et d'un

(1) Garcilasso de la Vega, l'historien le plus véridique du pays; les publications de M. Ternaux-Compans; du savant M. d'Orbigny; de M. Lacroix, et surtout les renseignements de M. Pazos-Canqui, nous ont servi de guides dans la rédaction de ce Mémoire.

(2) Les Espagnols, en effaçant autant qu'il leur fut possible les souvenirs nationaux, ne réussirent pas à détruire les affections du peuple. Les bustes en terre cuite de leurs rois furent soigneusement enterrés par les Quichuas à l'époque de la conquête, et ils ne furent remis au jour qu'après l'indépendance.

manteau de forme carrée, blanc et court, dont deux extrémités viennent aboutir sur la poitrine; sa tête est légèrement couverte d'une étoffe de laine rouge étroite et carrée, brodée en or, et qui tombe par derrière; ses cheveux noirs descendent en deux tresses sur les épaules et la poitrine; elle tient à la main droite un masque représentant la lune. L'artiste donne à cette princesse le nom de *Mama - Huacco*. En face, du côté droit du tableau, paraît un jeune homme montrant de la main gauche le soleil, représenté sous un visage humain; il porte une tunique et un manteau rouges, et tient à la main droite un sceptre avec une hache; sa tête est ceinte d'une espèce de turban figurant un diadème, surmonté d'une aigrette composée de deux longues plumes, dont l'une, noire, tombe du côté gauche, et l'autre, blanche, descend du côté droit. Quelques historiens affirment que ces plumes étaient l'une rouge et l'autre jaune. Ce roi, du nom de *Mancco-Ccapac*, le premier des Incas, fut le fondateur de l'empire du Pérou.

Tous les autres rois sont peints de la même manière, mais à mi-corps et presque de profil. Ils ont de longs cheveux qui retombent en avant sur leurs épaules. Les couleurs de leurs vêtements varient, ainsi que celles des boucliers qu'ils tiennent à la main gauche, tandis qu'ils tiennent à la droite le sceptre avec la hache; leur tête est enveloppée du même turban ou diadème, surmonté de la même aigrette. On voit sur la tête de chacun de ces rois une figure du soleil à visage humain. Le dernier de ces princes, *Hatahualpa*, n'étant pas légitime, est privé de l'aigrette à plumes, signe distinctif de la dignité royale.

Voici les noms de tous les souverains de la dynastie des Incas avec ceux de leurs femmes :

ROIS.		REINES.
1. Mancco-Ccapac.	Ccoya { ou	Mama Huacco, mère et femme. Mama Ocllo, sœur et femme.
2. Sinchi-Ruca ou Roua.	*id.*	Mama Chimbo-Urma.
3. Lcoqque-Yupanqui.	*id.*	*id.* Cora-Ocllo.
4. Maytaccapac.	*id.*	*id.* Chimbo-Yachi-Urma.
5. Ccapac-Yupanqui.	*id.*	*id.* Chama-Chimbo-Ccahua.
6. Yncarocca.	*id.*	*id.* Chosi-Chimbo.
7. Yahuar-Hvaccac.	*id.*	*id.* Huacco.
8. Viracocha-Ynca (le blanc).	*id.*	*id.* Puntoccahua.
9. Pachacvtec.	*id.*	*id.* Huacco.
10. Ynca-Yupanqui.	*id.*	*id.* Chimbo-Ocllo.
11. Tupac-Yupanqui.	*id.*	*id.* Ocllo.
12. Huaynaccapac, conquérant du Chili et de Grenade, divisa le royaume.	*id.*	*id.* Rava-Ocllo.
13. Tupacosi-Huascar (à Cuzco).	*id.*	*id.* Chvqvi-Ccanto.
14. Hatahualpa (illégitime, à Quito), fils de Mama Chachapoya.		

Nous avons indiqué le nom de *Mama Huacco*, dont le portrait entier existe dans ce tableau, comme la première *Ccoya*, ou reine, parce que le peintre la

regarde comme la mère de Mancco-Ccapac, qui se maria avec elle à l'âge de quatorze ans, tandis que les autres historiens s'accordent en général à penser que la femme du premier Inca fut Mama Ocllo, sa sœur, dont il abusa. Nous n'insisterons pas davantage sur la question des personnes : tous les historiens de la monarchie des Incas conviennent que le premier roi fit une loi ordonnant à ses descendants d'épouser leur sœur aînée, afin de conserver leur race exempte de tout contact avec les mortels, et de garder pur le sang du soleil, leur père, qui coulait dans leurs veines. Cependant tous ces princes ne se firent pas faute de choisir parmi les enfants des hommes de nombreuses concubines, qui mélangèrent singulièrement leur descendance.

Si l'on s'en rapporte à la très-courte notice dont le peintre a fait suivre son tableau, et qui ne fait que reproduire les traditions de son pays, le Pérou aurait produit, avant la domination des Incas, quatre capitaines d'une grande renommée ; il donne les noms de trois seulement ; ce sont : *Huari-Virachoca-Runa*, marié à *Mama Huarmi ; Huari-Euna*, marié à *Mama Pucculllo*, et *Purun-Runa*, marié à *Mama Sisac*. Il ajoute que l'on compte dans le pays, depuis le déluge jusqu'à l'établissement des Incas, cent quatre rois, si l'on en croit les annales ou quipos conservés à la cour des Incas.

Ce qui paraît certain, c'est qu'avant cette organisation, due aux Incas, les populations du Pérou, de la Bolivie actuelle et des contrées voisines, étaient gouvernées par des chefs de leur choix, appelés *Curacas*.

Il n'est pas douteux non plus qu'une civilisation avancée a existé à une époque plus ou moins reculée dans plusieurs parties de la contrée : des monuments d'une construction colossale, antérieurs aux Incas, en fournissent des témoignages qu'on ne saurait révoquer en doute.

Citons, entre autres monuments, auprès du lac Titicaca, le tumulus de Tiahuanacco, qui n'a pas moins de cent pieds de haut, des temples de cent et de deux cents mètres de long, bien orientés à l'est, et dont l'architecture mérite de fixer l'attention des savants et des archéologues. Les sculptures de ces temples, représentant des allégories du soleil et du condor, son messager ordinaire, affectent, quoique grossières, des formes d'une régularité parfaite, tandis que les derniers monuments, parmi lesquels on cite le palais des Incas à Cuzco, la forteresse et le fameux temple du soleil (1), qui occupent un espace de plus d'une demi-lieue, se présentent sous un aspect colossal, il est vrai, mais sont très-peu élevés (2), et d'un caractère qui s'éloigne beaucoup de celui des premiers monuments construits avant les Incas.

La dynastie des Incas remonte à une origine fabuleuse, comme celle de tous les hommes de génie qui ont eu pour mission de civiliser des peuples ignorants,

(1) Un couvent a été bâti sur les ruines du temple. Des Dominicains habitent les cellules des vierges, et l'autel du Christ s'élève sur celui du soleil.

(2) Il paraît que les Incas ne connaissaient pas la poulie. Leurs monuments s'élèvent de douze à quatorze pieds seulement.

et qui ont cherché par des actions surnaturelles à jeter dans leur esprit le trouble, l'étonnement et l'admiration. De tous les historiens espagnols qui ont cherché à débrouiller ce chaos, on regarde comme le plus véridique Garcilasso de la Vega; nous nous contenterons de rapporter quelques traditions qui se sont perpétuées longtemps chez ce peuple, en choisissant de préférence celles qui touchent à son berceau, et à l'idée qu'il s'était faite de la création de l'univers.

Les Indiens de ce pays croyaient qu'avant l'apparition du soleil le monde était habité (1), et qu'un seigneur nommé *Contici-Vira-Cocha*, sorti tout à coup du lac Titicaca (2), après avoir réuni quelques Indiens dans un village nommé Tiaguanacco, créa le soleil, et lui ordonna de faire le tour du monde pour l'éclairer; il créa ensuite la lune et les étoiles. Il fit aussi des statues de pierre et les anima. Il marcha enfin à la tête de ses Indiens sur Cuzco où il installa le seigneur Allea-Viga, de qui les Incas tirent leur origine.

Un autre historien (3) rapporte que Manco-Ccapac descendait des hommes sortis de la caverne de Pacari-Tambo, ou (selon Garcia) la maison de la production. D'autres font venir Manco-Ccapac et sa compagne du lac Titicaca, c'est-à-dire de la grande île de ce lac, dont les environs étaient habités par les Aymaras; c'est l'opinion la plus généralement admise. On ne s'en étonnera pas si l'on songe que c'est dans ce pays que se trouvent les vestiges de cette civilisation antérieure dont nous avons parlé. Garcilasso (4) raconte que Manco-Ccapac vint de Parari-Tambo avec trois frères et quatre sœurs, et fit croire aux Indiens qu'il descendait du soleil.

Le culte de cet astre était général à cette époque chez les Indiens, mais la superstition y avait ajouté l'adoration d'une quantité d'arbres et d'animaux de toute espèce (5). Manco-Ccapac comprit très-bien qu'il pouvait ramener ces peuples à l'unité de croyance et les dominer en se présentant à eux comme le fils du soleil, envoyé par son père pour leur donner des lois et pour les rendre heureux.

Son habileté à flatter ces races ignorantes, son apparition soudaine au milieu d'elles, les arts qu'il leur apportait, comme la culture de la terre, la construction des maisons, contribuèrent puissamment à lui susciter des admirateurs et des néophytes. Il ne tarda pas, lorsqu'il se vit en forces, d'attaquer la position de Cuzco, qui était gardée par le chef des Quichuas, et dont il fut d'abord repoussé; mais il livra une deuxième attaque, où la ruse contribua beaucoup à son succès, Devenu maître de cette position importante, son premier soin fut d'y bâtir la ville, connue encore aujourd'hui sous le nom de Cuzco, et tout auprès

(1) Garcia, *Orig. de los Indios*, liv. V, chap. 8.

(2) Ce lac se trouve au sud de Cuzco, entre les deux Cordillières. Il est ceint de montagnes et à une profondeur de quatre cent cinquante pieds sur environ deux cents lieues de circonférence. Ses eaux s'écoulent par un canal dans le lac Pario, qui décharge les siennes dans la mer par quelque passage souterrain.

(3) Acosta, *Historia de Indias*, liv. I, chap. 25.

(4) *Commentarios reales*, liv. V, ch. 18.

(5) *Histoire de Michel Cavello Balboa*, page 2, publiée par M. Ternaux-Compans.

le fameux temple du soleil. C'est ainsi que commença la domination des Incas sur les populations quichuas, non pas à l'époque de la naissance de Jésus-Christ, mais dans les premières années du XIe siècle, pour finir en 1533.

A peine Manco-Ccapac se vit-il affermi sur le trône qu'il se fit législateur du pays quichua et y devint le maître absolu des hommes et des choses. Ses ordres n'étaient pas seulement considérés comme les volontés d'un supérieur; elles avaient le pouvoir des oracles sortis de la bouche de la Divinité. Toute désobéissance était considérée comme un acte d'impiété et punie de mort. La soumission des Quichuas aux Incas fut tellement absolue qu'eux et leurs officiers voyageaient sans obstacle d'un bout du royaume à l'autre. Nul homme ne pouvait toucher à leur personne sacrée; on n'osait pas même les regarder en face; et, pour mieux faire croire à leur origine divine, ils parlaient une langue particulière ou *sacrée*, sans doute celle de leur pays natal, langue qui n'était connue que des dignitaires de leur cour. Cette langue s'éteignit avec leur dynastie.

Bientôt le petit royaume des Incas, qui n'embrassait dans l'origine que huit lieues de circonférence autour de Cuzco, s'étendit à plus de deux cents lieues. Cuzco, dont le nom signifiait, dans la langue sacrée des Incas, nombril de la terre, était regardé comme le centre de tout le royaume et du monde péruvien. Cette ville située à l'est-sud-est de Lima, au sein d'une vaste et fertile vallée arrosée par la Guatanay, fut divisée d'abord en deux parties: *Hanan-Cuzco* et *Harin-Cuzco;* plus tard en quatre. La partie qui regardait le levant fut appelée *Antisuyu*, à cause du pays des *Antis* ou *Andes* qui l'environnait; la partie occidentale, *Cuntinsuyu;* celle du nord, *Chuiachasuyu*, et celle du sud, *Collasuyu*. La population du royaume fut distribuée en décuries, ou collections de dix hommes ayant un chef; cinq décuries étaient commandées par un chef plus élevé; deux collections de cinquante hommes obéissaient à un capitaine; cinq détachements de cent, à un commandant supérieur; deux brigades de cinq cents, à un général, et ainsi de mille en mille. Au moyen de cette organisation on obtenait une surveillance suivie, une justice prompte, dont la rigueur retombait sur les chefs aussi bien que sur les inférieurs.

L'Inca recevait de temps en temps la statistique de tous les délits commis et de toutes les punitions infligées dans ses Etats. Une loi implacable contre la paresse (1) obligeait tout sujet à travailler pour son compte ainsi qu'aux ouvrages publics, aux temples, aux ponts, aux greniers de réserve, aux routes royales, dont les deux principales, allant de Cuzco à Quito, avaient cinq cents lieues de développement. Les pauvres, les vieillards, les infirmes étaient entretenus aux frais de l'Etat, mais obligés tous à travailler suivant leurs forces; les enfants de cinq ans, les muets, les aveugles étaient aussi employés à des ouvrages dont ils pouvaient s'acquitter. Il était défendu par une loi somptuaire de se parer de pierreries et de bijoux d'or, mais il était permis d'avoir un mo—

(1) Les trois préceptes suivants étaient connus de tout le peuple : — *Ama kella*, ne soyez pas paresseux; *Ama llulla*, ne mentez pas; *Ama suá*, ne volez pas.

bilier convenable pourvu qu'il fût soumis à la surveillance des officiers publics. Tous les ménages devaient en conséquence laisser la porte de leur maison ouverte lorsqu'ils dînaient, et se tenir prêts à recevoir la visite du chef qui avait le droit de s'assurer si leurs habitations étaient propres et bien meublées. Il louait le père de famille s'il en était satisfait; il le fouettait s'il le trouvait paresseux. Une loi toute fraternelle voulait qu'on s'entr'aidât dans les travaux sans aucune rétribution. D'après la même loi les voyageurs et les étrangers étaient traités aux frais de l'Etat.

Une loi agraire divisait les terres en trois lots : le premier, destiné au soleil, pour le produit en être employé à bâtir des temples et à payer l'entretien du culte; le deuxième, abandonné à l'Inca, pour les besoins du royaume; et le troisième, qui était le plus considérable, destiné au peuple, mais en commun, les terres devant être distribuées tous les ans selon le rang, le nombre et les besoins de chacun. Lorsque venait le jour de cette distribution, le peuple était convoqué par ses chefs, et, l'opération terminée, chacun allait travailler à la terre qui lui était échue en partage. Les Quichuas avaient l'habitude de s'animer au travail par la musique et par des chants cadencés. Il régnait chez ce peuple un ardent esprit national, une étroite union de famille, deux qualités qui manquaient absolument aux autres nations de l'Amérique. Mais tout le monde n'était pas sujet à cette égalité, qui n'existait que pour le peuple. Il y avait d'abord une classe qui se distinguait du peuple par l'habillement dont elle était revêtue et par les maisons qu'elle habitait. Cette classe vivait dans une espèce de servitude; elle était condamnée à des travaux pénibles, tels que le transport des fardeaux, etc. Ces hommes s'appelaient *Yanaconas*. Une autre classe, placée au-dessus du peuple, et appelée par les Espagnols *Orejones*, à cause du privilége qu'elle avait de s'allonger les oreilles, occupait tous les emplois. Le travail étant ainsi distribué, la production devait être abondante. Ajoutons que les terres étaient admirablement arrosées par des canaux disposés avec un art infini, et que cette irrigation s'accomplissait avec une grande exactitude; qu'elle était surveillée avec une stricte rigueur; et pourtant ces populations n'avaient pour instruments de culture qu'une bêche faite d'un bois dur. Le labourage, si nous pouvons ici employer ce mot, était en grand honneur chez elles, auprès des femmes comme auprès des hommes, l'Inca lui-même donnant l'exemple dans ses jardins. Si par malheur une disette survenait dans le pays, les greniers du Soleil et ceux de l'Inca, dans lesquels on conservait des grains en abondance, subvenaient aux besoins des populations.

Des villes, de nombreux villages avaient réuni les populations, dont le bien-être augmentait tous les jours. Mais ce qui contribua surtout à répandre parmi elles la civilisation, ce fut cette organisation toute militaire que les monarques avaient adoptée pour tenir sous le joug leurs sujets, qu'ils gouvernaient à leur gré.

Les Incas avaient trouvé un moyen de communication, un véritable établisse-

ment de postes royales. Des détachements de six hommes, établis dans toutes les directions, de quart de lieue en quart de lieue, étaient sans cesse prêts, soit à transporter les ordres de l'empereur, soit à recevoir les nouvelles qui lui étaient transmises par les chefs supérieurs. C'était à l'aide de ces *quipos*, ou nœuds formés de cordons de diverses couleurs, dont nous avons déjà parlé, que s'accomplissaient ces rapides et lointaines communications. Un télégraphe de nuit, qu'alimentaient des feux placés sur les hauteurs, était le complément de cette organisation postale. Tout ce qui se passait dans l'empire arrivait ainsi à la connaissance de l'Inca avec autant de régularité peut-être que dans nos Etats modernes.

La religion se résumait dans le culte du soleil, seul vivificateur de toute chose, et dans la croyance à l'immortalité de l'âme. Trois retraites étaient assignées à la vie future : le *Man-Pacha*, ciel ou monde supérieur, réservé aux bons ; le *Hurin-Pacha*, ou monde inférieur, espèce de purgatoire ; et le *Veu-Pacha*, ou centre de la terre, appelé aussi *Supaypa-Huarin*, maison du diable, où étaient plongés les méchants.

Des monticules de pierre ont été remarqués par M. d'Orbigny près d'une montagne où les indigènes allaient en pèlerinage pour remercier le dieu *Pachamacak* ; c'était une sorte d'*ex-voto*. Les Quichuas devenus chrétiens y vont aujourd'hui faire des dévotions (1).

La civilisation de ce pays était déjà avancée et faisait de nouveaux progrès au moment de l'invasion espagnole. La langue quichua était enseignée par des maitres entretenus aux frais de l'Etat dans toutes les villes de l'empire. Si ce peuple ne possédait pas l'écriture, il comptait fort bien, au moyen des *quipos*, Des établissements étaient fondés dans toutes les villes, et confiés à la garde de six à trente hommes experts, capables d'enregistrer au moyen de ces *quipos* les principaux événements de l'empire et tout ce qui concernait son administration.

Voici comment s'y prenaient ces gardiens, appelés *Quipucamayus* : ils fixaient sur un objet solide les deux bouts du grand cordon, espèce de ficelle, et ils y attachaient successivement une quantité d'autres cordons, composés d'un ou de plusieurs fils d'un mètre à peu près de long. Tous ces fils ou cordons, de couleurs différentes, tombaient comme une espèce de frange, et l'on comprenait aisément la signification de chaque fil ou cordon par sa couleur. Ainsi l'or était représenté par le cordon ou fil de couleur jaune ; l'argent par le blanc ; les gens de guerre par le rouge. Tous ces objets se trouvaient placés par ordre. La disposition des armes, par exemple, commençait par la lance comme étant l'arme la plus noble ; venaient ensuite les arcs, les flèches, les javelots, les massues, les haches, les frondes. C'était par les nœuds qu'on exprimait le nombre On suivait le même ordre pour les légumes, en commençant par le froment, le seigle, les pois, les fèves. On pouvait, grâce à ces *quipos*, connaître chaque année la statistique de chaque ville et celle de tout le royaume : les habitants étaient dé-

(1) Il faut bien remarquer que Pachamacak ou créateur de l'univers était le Dieu invisible et suprême que les Indiens adoraient et dont le soleil était l'expression visible et bienfaisante.

signés par leur âge, de dix en dix ans, en descendant toujours de l'âge le plus élevé jusqu'à la naissance. Des fils plus fins, entremêlés aux gros cordons, indiquaient les hommes mariés, l'époque de leur naissance, les veufs et les veuves. C'était par ce moyen ingénieux que l'empereur était mis au fait tous les ans de la population de son royaume, de ses revenus, de l'administration de la justice, du nombre des gens de guerre, des naissances, des décès, des mariages, de tout ce qui forme, en général, la matière de la statistique la plus exacte.

Ces gardiens de *quipos* étaient chargés en outre de les tenir sans cesse à la connaissance des populations, et de leur rappeler soit les événements anciens du royaume, soit les événements récents, à mesure qu'ils s'accomplissaient. Les *amautas*, ou philosophes, et les *aravicus*, ou poëtes, se chargeaient, à leur tour, de répéter les mêmes faits au peuple, pour en transmettre le souvenir aux enfants et aux générations futures.

L'art de filer la laine et d'en faire des habits d'une finesse remarquable avait été apporté aux Quichuas par Mancco-Ccapac, et Mama-Ocllo, sa femme. Ils appliquaient à leurs tissus les diverses couleurs, surtout le rouge et le jaune, avec une grande perfection. Les Incas étaient vêtus d'étoffe de laine, tissée avec un art parfait par les vierges du temple du soleil. C'était à eux qu'on devait le métier à tisser, qui consistait en deux bâtons plantés perpendiculairement et auxquels on attachait la trame. L'habillement des hommes et des femmes était extrêmement simple : les premiers portaient une tunique de laine d'*alpaca* qui descendait à mi-jambe, et un caleçon qui ne dépassait pas le genou. Un bonnet et des sandales complétaient leur vêtement. Ils se coupaient les cheveux, et ne conservaient qu'une touffe sur la tête. Les femmes, dont les cheveux tombaient sur les épaules, portaient une chemise de laine sur laquelle elles passaient une robe sans manche, attachée par des épingles en or. Elles portaient sur les épaules une pièce d'étoffe carrée dont les bouts étaient fixés par une épingle sur la poitrine.

Les arts utiles étaient en grand honneur; nous savons déjà quelle perfection avaient atteinte l'agriculture et l'irrigation non-seulement dans les plaines, mais encore sur les montagnes.

Les pièces d'orfévrerie enlevées par les Espagnols du temple du soleil et du palais des Incas, la statue du soleil en or massif, les vases de terre cuite, prouvent que les Quichuas cultivaient les arts avec quelque succès.

Le temple du soleil, le palais des rois, la forteresse de Cuzco et d'autres monuments publics, tous d'une grandeur colossale, ornés de statues et de bas-reliefs, sont des témoignages, encore existants, de leur architecture.

Ils connaissaient peu l'astronomie, mais ils célébraient avec une pompe inouïe la fête du soleil, au solstice de décembre, commencement de l'année marqué par les *quipos*. Ils attachaient en outre des idées étranges à la lune, à Vénus, à la voie lactée, et s'imaginaient que la terre reposait sur les eaux.

Ils n'avaient en médecine que des notions imparfaites. Le charlatanisme et la

superstition étaient le plus souvent leurs guides dans le traitement des maladies.

L'organisation des *Quichuas* nous paraît avoir réalisé le système de certains socialistes modernes; malheureusement il manque à ceux-ci une population vierge, docile comme le peuple des Incas.

Cet état social, l'obéissance absolue des Indiens à leurs monarques permirent aux Espagnols de se substituer facilement aux rois du pays et d'en devenir les maitres. Ce passage si prompt d'un grand empire sous la domination étrangère, par un coup de main de quelques aventuriers, mérite d'être rappelé au souvenir même de ceux qui en connaissent déjà l'histoire.

Trois hommes, également dominés par une insatiable avidité des richesses, s'associèrent pour faire la conquête de l'Amérique méridionale. De ces trois Espagnols habitant la ville de Panama, deux étaient soldats : *François Pizarro* et *Diego d'Almagro ;* le troisième était ecclésiastique et maître d'école. C'est par cette association, dont les profits devaient être également partagés, que le plus redoutable empire du Nouveau-Monde fut renversé. Ce pacte fut consacré par un acte religieux. L'un des trois contractants célébra la messe, et ils se partagèrent l'hostie en trois pour consacrer leur égale part à l'association. « Ainsi, dit Robertson, un contrat qui avait pour objet le pillage et le meurtre fut ratifié au nom du Dieu de paix. » L'ecclésiastique fit les frais de l'armement; François Pizarro se chargea de l'entreprise ; Almagro resta à Panama, prêt à le secourir avec quelques renforts. Pizarro était accompagné de cent quatorze hommes seulement. Après trois ans de recherches inutiles, il fut rejoint par soixante-dix hommes que lui amenait Almagro ; mais bientôt il se vit réduit à poursuivre son expédition avec douze hommes, les seuls qui lui fussent restés fidèles. Une partie de son monde avait péri, une autre était rentrée à Panama. Cependant il ne se découragea pas, et, marchant droit à sa découverte, il arriva enfin sur la côte du Pérou et aborda dans la ville de Tombes, où il fut ébloui par la quantité d'or et d'argent qui frappèrent ses yeux.

Ne pouvant pas s'aventurer dans l'intérieur avec une si faible escorte, il partit pour l'Espagne, d'où il ramena avec peine à Panama un secours de cent vingt-cinq hommes et rapporta le titre de gouverneur de tous les pays qu'il allait soumettre à l'Espagne.

Ce fut en 1533 que Pizarro s'embarqua de nouveau pour le Pérou, à la tête d'une expédition composée de cent quatre-vingts soldats, dont trente-six cavaliers.

Almagro se tenait toujours à Panama, prêt à aller le secourir au besoin. Le résultat de la première visite que Pizarro fit dans la province de *Coaque* fut une rançon de 30,000 pièces d'or, qu'il envoya à ses associés. Poursuivant son expédition, il alla jeter l'ancre au lieu appelé aujourd'hui *Porto-Viejo*, où il fut rejoint par un renfort de fantassins et de cavaliers. De là il alla s'emparer de l'île de Puna, située vis-à-vis du port et de la ville de Tombes, dont il s'empara également après une vive résistance. Lorsqu'il s'avança dans l'intérieur du pays pour se porter sur la ville de Caxamarca (Cassac–Malca), où il arriva

en effet avec sa petite armée, la guerre civile, qui désolait le Pérou, lui fit concevoir les plus belles espérances pour en réaliser la conquête.

Huaynac-Capac, douzième roi de la dynastie des Incas, avait laissé à son fils légitime, *Huascar*, l'empire du Pérou, dont le siége était à Cuzço, et à son fils naturel, *Hatahualpa*, la province de Quito, avec la ville qu'il venait de conquérir et où il était mort. C'est pendant cette guerre entre les deux frères que Pizarro marchait sur Caxamarca. Il reçut en route un message du roi légitime, Huascar, qui le priait de s'unir à lui pour combattre son frère rebelle.

Arrivé à Caxamarca, à une lieue de l'armée de Hatahualpa, il reçut de celui-ci l'ordre d'évacuer le territoire ; mais Pizarro, au lieu de se conformer à cette invitation, envoya complimenter le prince en lui offrant l'amitié du roi d'Espagne. Hatahualpa accepta cette offre à condition que Pizarro rendrait l'argent volé aux naturels du pays. Il promit même d'aller s'entendre le lendemain avec lui à Caxamarca. Les dispositions d'Hatahualpa n'étaient pas rassurantes pour Pizarro ; appuyé sur une armée nombreuse, il ne témoignait que mépris pour cette poignée d'Européens. Pizarro se prépara pendant la nuit au combat : il ne pouvait compter que sur la discipline et l'armement supérieur de ses soldats. Après avoir fait cacher sa petite troupe de cavaliers et disposé ses fantassins, il expédia l'évêque Valverde vers le roi Hatahualpa pour le haranguer. Celui-ci, croyant qu'on venait lui demander grâce, écouta avec patience et jusqu'à la fin la harangue de l'évêque, qui tenait d'une main le crucifix et de l'autre son bréviaire.

Hatahualpa ne comprit rien, comme on le pense bien, à la doctrine de la création, de la chute du premier homme, de l'incarnation, de la résurrection future, et bien moins encore au pouvoir extraordinaire par lequel le pape Alexandre VI avait cédé au roi de Castille un Nouveau-Monde ; car tel fut le langage que lui tint l'évêque, qui le menaça, en terminant, d'une terrible vengeance s'il n'abjurait pas et ne faisait pas sa soumission au roi d'Espagne. La réponse d'Hatahualpa roula sur les deux points qui le touchaient le plus directement : la prétention d'un pontife étranger de disposer de ce qui ne lui appartenait pas, et celle de le faire changer de religion ; il préférait le soleil, dieu immortel, au Dieu des Espagnols, qui était sujet à la mort, suivant les paroles de l'évêque. «Qui vous dit toutes ces choses? ajouta Hatahualpa.—Ce bréviaire,» répondit l'évêque. Hatahualpa prend le livre, l'approche de son oreille, et, n'entendant rien, le jette par terre. Ce fut un cri d'alarme au camp des Européens. « Aux armes ! » cria l'évêque. L'attaque des Espagnols fut d'autant plus violente que leurs adversaires s'y attendaient moins. La fusillade, le canon, les charges de cavalerie produisirent une impression terrible sur ces hommes qui ne connaissaient pas les armes à feu ; néanmoins ils résistèrent avec courage ; mais Hatahualpa, saisi par Pizarro lui-même, au milieu de ses soldats qui le défendaient vaillamment, fut entraîné de vive force et fait prisonnier.

Par une inconcevable fatalité, le roi de Cuzco, Huascar, ne se trouvait pas dans une meilleure condition qu'Hatahualpa pour résister. Ces deux frères en

étaient déjà venus aux mains, et Hatahualpa fait prisonnier dans un premier combat n'avait dû son salut qu'à son adresse à s'échapper de sa prison; mais la victoire fut moins favorable à Huascar dans une deuxième bataille, plus sanglante que la première. Il fut surpris, lorsqu'il se croyait en sûreté, par un corps d'armée sous le commandement d'un des généraux d'Hatahualpa, qui s'empressa de le conduire à son maître, lorsque celui-ci était lui-même prisonnier des Espagnols.

Cependant Hatahualpa songeait à recouvrer sa liberté, et, comme il s'était aperçu que les Européens ne cherchaient qu'à s'enrichir, il promit à Pizarre de remplir la chambre où il était de vases et de pièces d'or jusqu'à la hauteur de sa main levée au-dessus de sa tête, et il envoya des ordres en conséquence dans tout le royaume. Les Espagnols ne se montrant pas satisfaits de cette masse d'or qui arrivait déjà, Hatahualpa promit à Pizarro de lui donner tout l'or et les trésors de Cuzco, qui étaient bien plus considérables. Deux Espagnols furent envoyés dans cette capitale avec un sauf-conduit pour vérifier l'existence de ces trésors. Ils rencontrèrent en chemin le roi Huascar, que l'on amenait prisonnier, et qui fit aux Espagnols des offres bien plus considérables que celles de son frère, s'ils voulaient le replacer sur le trône. Hatahualpa, instruit de cette nouvelle, se crut perdu si Pizarro acceptait l'offre de Huascar, et il ordonna à ses partisans de mettre à mort son frère, ce qui ne fut exécuté que trop fidèlement.

En attendant l'or arrive de toute part; les promesses d'Hatahualpa sont remplies, mais il n'est pas libre. Au moment du partage, Almagro arrive de Panama à la tête d'un détachement. Cette opération est précédée d'une messe célébrée par l'évêque Valverde. La cinquième partie de ces richesses, adjugée au roi d'Espagne, se composait de 30,000 marcs d'argent, et 120 millions de maravédis en or; 100,000 pesos (500,000 fr.) furent distribués aux soldats d'Almagro; 1,528,500 pesos restèrent à Pizarro et à ses compagnons. A l'exception de quelques pièces d'un travail exquis, qui furent conservées pour la cour, toute la vaisselle et les pièces d'or furent fondues.

Hatahualpa était devenu un embarras pour Pizarro, qui, au lieu de lui rendre la liberté, aima mieux le faire assassiner.

Les prétextes ne lui manquèrent pas : un tribunal fut composé de lui-même, d'Almagro et de deux autres complices. Parmi les chefs d'accusation opposés à l'Inca, les plus remarquables sont d'avoir adoré le soleil, c'est-à-dire d'avoir suivi le culte de ses pères; d'avoir eu des concubines, ce qui était permis par la loi, et d'avoir détourné les trésors de l'État qui appartenaient aux Espagnols par droit de conquête. On peut juger par ces motifs entre les mains de quels hommes le malheureux roi était tombé, à quels maîtres son pays allait avoir affaire. Ce dernier Inca, le plus malheureux de tous, fut décapité dans sa prison.

Depuis cette époque le Pérou fut longtemps le théâtre de guerres sanglantes que se firent longtemps les chefs des conquérants excités par leur mutuelle jalousie, et par leur commune avidité de pouvoir et de richesses. Ces massacres

durèrent plusieurs siècles. On sait ce que les Indiens eurent à souffrir de la domination espagnole et de la férocité de l'inquisition. Le terme de ces maux arriva enfin. Une révolution s'était opérée en Espagne : le peuple espagnol rendu à la liberté s'empressa de soulager, autant qu'il le pouvait, ces peuples opprimés. Les Cortès d'Espagne abolirent, en 1811, l'inquisition, et le décret de suppression arrivé au Pérou, à Lima, fut immédiatement exécuté. Stewenson, historien anglais, fait une description effroyable des instruments de torture qu'il trouva dans les cachots du Saint-Office, dont il fut l'un des premiers à enfoncer les portes, lui qui était assigné à comparaître le lendemain devant ce tribunal pour répondre de sa conduite. Ce décret des Cortès fut le prélude de la liberté et de l'indépendance de l'Amérique, qui s'est réalisée plus tard.

Le développement intellectuel des peuples du Pérou et de la Bolivie a commencé à se manifester d'une manière remarquable depuis cette époque. Leurs rapports avec l'Europe sont devenus plus libres et plus fréquents, mais le commerce et les sciences n'ont pas encore fait pour ce pays ce qu'on a droit d'en attendre.

La langue dominante de l'empire des Incas, à l'époque la de conquête, était la langue quichua. Manco-Ccapac, descendu du peuple aymara, dut s'en servir pour se faire comprendre. Le premier soin des rois de sa dynastie fut de propager cette langue chez les Quichuas et chez tous les peuples qu'ils ajoutèrent à leur empire par la conquête. Cette langue, comme nous l'avons dit, n'était pas écrite, mais on envoyait de Cuzco dans les autres villes des maîtres habiles pour l'enseigner ; ces maîtres, entretenus aux frais de l'État, recevaient des terres et des maisons pour eux et pour leurs familles. Afin d'encourager la propagation de la langue, les souverains n'accordaient les charges et les honneurs qu'à ceux qui savaient le mieux la parler. Elle avait sa littérature et des poésies qu'on chantait au son d'instruments faits de roseaux. Des comédies et des tragédies étaient représentées devant la cour, aux fêtes du soleil; les rôles étaient remplis par des personnages de la haute classe. Il y avait de la régularité et de la variété dans le rhythme. Nous rapporterons ici un morceau cité dans les mémoires du Père Blas-Valera, et traduit par l'Inca Garcilasso de la Vega; mais nous devons dire auparavant que les Indiens croyaient que leur dieu avait placé dans le ciel le fils et la fille d'un roi; cette dernière tenait à la main une cruche pleine d'eau pour en répandre au besoin sur la terre; et le bruit du tonnerre était, suivant eux, le bruit que faisait son frère lorsqu'il lui cassait cette cruche.

Belle fille,
Ton frère pluvieux
Brise maintenant
Ta petite cruche,
Et c'est pour cela
Qu'il tonne, qu'il éclaire,
Et que la foudre tombe.
Toi, fille royale,
Tu nous donneras par la pluie
Tes belles eaux.

Quelquefois aussi
Tu fais grêler sur nous
Et neiger de même.
Celui qui a fait le monde,
Le Dieu qui l'anime,
Le grand Viracocha,
T'a donné l'âme
Pour remplir cette charge
Qu'il t'a confiée.

L'universalité de cet idiome, répandu avec tant de soin, avait l'immense avantage d'établir des liens entre tous les peuples soumis à la domination des Incas, de faire accepter partout les lois, les usages de la cour de Cuzco, et de porter au loin une civilisation bienfaisante.

La langue aymara, parlée encore aujourd'hui dans la province de la Paz, en Bolivie, n'est pas moins riche que la langue quichua : ces deux langues se rapprochent beaucoup, et ne diffèrent souvent que par de légères modifications dans les mots. L'une et l'autre se distinguent, dit-on, par une rare précision dans la phrase, et par des moyens abondants d'exprimer la pensée sous des formes diverses.

La prononciation du quichua est aussi dure que celle de l'aymara. Les mots des deux langues finissent en général par des voyelles; les sons gutturaux s'y montrent très-fréquents; les mots sont composés et longs; les pronoms se trouvent transposés; le redoublement des consonnes y est très-fréquent; on remarque de l'énergie dans certaines expressions et des tournures qui rappellent la langue latine. Il n'y a pas de diphthongues dans l'une ni l'autre langue, et les terminaisons des adjectifs sont invariables. La numération dans toutes les deux est décimale, et permet de compter jusqu'à un million. Nous aurions voulu avoir des documents positifs pour établir une comparaison entre le quichua, l'aymara, et les langues des tribus indiennes, de l'Amérique du Nord, dont nous avons entretenu les lecteurs du Journal de l'Institut historique dans le numéro 90, de janvier 1842.

Parmi les exemples que nous allons donner des langues *aymara* et *quichua*, nous avons choisi un morceau de l'évangile selon saint Luc, traduit par M. Pazos-Canqui en aymara, sa langue maternelle, et dédié à S. M. le roi des Français. M. Pazos, qui est un descendant de la noble famille des Péruviens, et qui a vu ses projets de relation commerciale entre la France et la Bolivie parfaitement accueillis par le roi, a encore trouvé en Sa Majesté, à qui il a dédié sa traduction, un excellent juge en matière de linguistique.

DÉDICACE.

Appu,	souverain régnant.
Inca,	prince-royal.
Louis-Phelipe,	Louis-Philippe.
Amautta, kapaka,	sage, auguste.
Francia marcana auquipa,	du peuple français père.
Chuquiaguna (1) sinti,	dans la cité de la Paz dignement.
Munota kankiri,	beaucoup aimé.

(1) Nom indien de la ville de Paz, en Bolivie.

Aymara.

Halloja Haquemacaqua Kellkaña munapjana cunateja unánchapjana, hisapapjana, uñjirinaca isapaspa : acanaca nayaja humaru unanchayañapataqui kellkani, sinti munata kankiri Theophilo, asqui chu'machaspa, Kana aru yatiñamataqui.

Latin.

Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completæ sunt, rerum, sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis : visum est et mihi, assecuto omnia a principio diligenter, ex ordine tibi scribere, optime Theophile, ut cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es, veritatem.

Français.	Aymara.	Quichua.
Dieu,	Pachamacak	Pachamacak (1).
Soleil,	inti,	inti.
Feu,	nina,	nina.
Le matin,	paccari,	paccari.
Le soir,	haipu,	panchai.
Manger,	mancaña,	mickuña.
Boire,	umaña,	umaña.
Dormir,	hiquiña,	samaña.
Arbre,	koka,	orcko.
Terre,	pacha,	pacha.
Eau,	uma,	unu.
Père,	auqui,	auqui.
Mère,	mama,	mama.
Fils,	churi, ou guagua,	churi ou guagua.
Naître,	hacana,	hacana.
Mourir,	hivaña,	hacuña, amaya.
Fête du Soleil,	Inti pecke,	inti pecke.
Fête de la Reine,	coya Raymi,	inti raymi.
Fête des Eaux,	uma Raymi,	uma Raymi.
Fêtes des Morts,	aya marca Raymi,	aya marca Raymi.
Une lune (un mois),	pagsi,	hug killa.
Danse,	jocho,	cocho.
Veste royale,	mascapaicha,	tarcogualca.
Fête,	pecke,	raymi-canca-rayquiz.
Mère lune,	mama pagsi,	mama quilla.
Sandales,	hisco,	hisco.
Jour,	uru,	punchay.
Nuit,	aruma, haipu (soirée),	tuta.
Préposés aux comptes,	»	quipu-camayu.

(1) De *pacha*, univers, globe ; *macak*, créateur et conservateur. C'est le *Deus* des Latins ; le Θεός des Grecs.

Français.	Aymara.	Quichua.
Préposés aux nœuds,	quipu-camani,	quipu–camayug.
Nœuds et cordons,	huisca,	quipos.
Gouverneurs,	mallcu,	curacas.
Brûlure,	nackaña,	ruppa.
Chaud,	hunttu,	chisi,
Froid,	ttaya,	»
Pluie,	hallii,	»
Tonnerre,	illampu,	illampu.
Frisson de fièvre,	»	chuechu.
Officier chargé de visiter les maisons pendant les repas,	marca camani,	llactacamayug.
Hommes destinés à porter les fardeaux et à faire des travaux publics,	»	yanaconas.
Greniers publics,	»	tambos.
Pomme de terre,	papa,	»
Maïs,	tonco,	sara.
Morceau de flanelle de deux pieds carrés qu'on porte sur les épaules,	»	ygla.
Épingles qui le ferment,	»	topas.
Jupon blanc de coton,	»	anaco.
Etoffe de coton (1),	»	tocuyo.
Ciel,	anaq-pacha,	»
Boisson des Quichuas,	acka,	chicha.
Vase de terre cuite,	»	pricñac.
Statue,	»	lanti.
Ecrire,	kelkaña (*infinitif*),	kelkaña.
Ecrit,	kelkata,	kelkata.
Ecrivain,	kelkere,	kelkere.
Décembre,	»	raymi (2).
Janvier,	»	pura opiaquiz, ou camay.

(1) On a retrouvé des morts enveloppés de cette étoffe, tenant à la bouche une pièce d'or, et auprès des poupées et des chiffons. Les Quichuas avaient coutume de se faire enterrer avec leurs bijoux : nous avons vu avec plaisir une toute petite statuette en or du *Llamà*, Lama, et un très-petit vase de terre cuite, trouvés dans les tombeaux des Incas et appartenant à M. Pazos-Canqui.

(2) Le solstice de décembre était, pour les Quichuas, la fête la plus solennelle : on la célébrait par des sacrifices et des danses publiques, en l'honneur du soleil : c'était pour eux le commencement de l'année.

Français.	Aymara.	Quichua.
Février,	»	hatun pucuy.
Mars,	»	ingalamo pachapucuy.
Avril,	»	ariguayviz.
Mai,	»	atuncuzqui aymoraï.
Juin,	»	aucay cuzqui.
Juillet,	»	chaguaguarquiz.
Août,	»	yapaquiz.
Septembre,	»	coya raymi.
Octobre,	»	oma raymi puchaiquiz.
Novembre,	»	aya marca raymi, ou inti raymi.

Latin.	Aymara.	Latin.	Aymara.
Amare,	muñana.		
Amo,	muntua.	Ego,	naya.
Amas,	muntahua.	Tu,	huma.
Amat,	munihua.	Ille,	hupa.
Amamus,	munapgmahua.	Nos,	hivasa.
Amatis,	munaptahua.	Vos,	humanaca.
Amant;	munapjana.	Illi,	hupanaca.

Après avoir entretenu nos lecteurs de l'ancienne civilisation des Péruviens, et des langues aymara et quichua, langues qu'on parle encore aujourd'hui dans ces contrées, en même temps que l'espagnol, nous ajouterons quelques mots sur la situation politique et commerciale de ces peuples à l'égard de l'Europe, et de la France en particulier. Tout le monde sait que ce pays a été divisé, après son indépendance, en deux républiques : le Pérou et la Bolivie. Les deux Etats n'offrent aujourd'hui, après tant de désastres et de guerres civiles, qu'une population d'environ 900,000 quichuas pur sang et 500.000 métis; 400,000 aymaras pur sang et 200,000 métis. Ce nombre est bien loin de celui qu'offrait la statistique dressée chaque année par l'ordre des Incas, mais on doit espérer que ce pays se repeuplera promptement sous l'inflence d'un meilleur état social. En attendant, il nous offre de grandes richesses, faciles à exploiter. Indépendamment des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de mercure, la contrée produit une grande quantité de quinquina d'une qualité rare, plusieurs espèces de baumes, de gommes, de résines, un nombre infini de plantes médicinales, l'arbre à coton, qui donne tout naturellement des produits d'une grande beauté. Il y a des forêts immenses. On ne s'est appliqué jusqu'à présent qu'à exploiter quelques minéraux dont le transport est fait par des bêtes de somme jusqu'à l'océan Pacifique ; mais on a complétement négligé une foule d'autres richesses du sol, dont la consommation serait assurée en Europe. Et pourtant des moyens de communication existent; la nature les a tracés elle-même : cinq rivières principales, toutes navigables, qui se

jettent dans le fleuve des Amazones, traversent la plus grande et surtout la plus fertile partie du Pérou et de la Bolivie. Il suffirait de remonter le fleuve des Amazones et les rivières dont nous parlons par la navigation à la vapeur pour aller chercher à peu de frais les nombreux produits du revers oriental des Andes, dont quelques-uns à peine, franchissant le sommet de la chaîne, nous arrivent par l'océan Pacifique et le cap Horn. Les gouvernements et les populations attendent avec impatience le moment de se mettre en communication avec l'Europe. Le commerce seul peut leur apporter la civilisation et la paix dont ils ont si grand besoin. M. Pazos-Canqui, consul général de Bolivie, a présenté au roi des Français, au nom de son gouvernement, un projet de navigation sur le fleuve des Amazones et ses affluents; Sa Majesté a accueilli ce projet avec beaucoup de faveur, et le gouvernement va s'occuper de le mettre à exécution : le succès importe beaucoup aux intérêts de la France, surtout au moment où la navigation transatlantique va entretenir des relations régulières entre notre pays et les principales villes du Nouveau-Monde. Ajoutons qu'il n'importe pas moins aux progrès des sciences physiques et naturelles, de l'histoire, de la linguistique et des arts. Quoi de plus important à étudier que les monuments, restes précieux de l'antique civilisation du Pérou?

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

QUELLE PLACE LE LUXE OCCUPE-T-IL DANS L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION?

C'est là une grande question à traiter, une de ces questions capitales dont les Congrès de l'Institut Historique ont plus d'une fois retenti, et qui ont attiré sur leurs séances l'attention de tous ceux qui s'occupent de hautes spéculations philosophiques. Mon but est moins de la traiter historiquement que d'appeler tout d'abord l'examen de nos lecteurs sur un point préliminaire qui doit jeter de la clarté dans ce débat, je veux dire sur la signification nette et précise du mot *luxe*, sur l'idée vraie, absolue ou relative, dont il est l'expression. Tant de grandes querelles, tant de sophismes ne roulent, en définitive, que sur des mots mal compris, qu'il est prudent de commencer par bien s'entendre sur leur valeur et sur leur portée.

Il y a d'ailleurs certaines opinions à l'égard desquelles cette précaution me paraît surtout nécessaire : ce sont celles qu'en général on admet volontiers pour de *vertueuses théories*, et que l'on condamne en même temps comme à jamais impraticables; celles enfin qui, à défaut de succès dans le monde, y jouissent du moins d'une perpétuelle tolérance. Telle est précisément, selon moi, l'opi-

sion, respectable sans doute par son antiquité, mais à ce titre même devenue un peu banale, qui, au XIX[e] siècle, persiste à réclamer encore la proscription du luxe.

Un de nos collègues (1), en considérant le luxe sous un point de vue exclusif, et en l'isolant de ses véritables causes, naturelles et sociales, est arrivé à émettre une conclusion qui a pour elle, je le sais, le patronage d'illustres écrivains, mais que, dans l'état actuel de nos idées, de nos mœurs et de notre industrie, je crois néanmoins beaucoup trop rigoureuse.

« *L'influence du luxe dans les civilisations*, a-t-il dit, *est essentiellement nuisible ; elle corrompt les mœurs, elle amollit les courages, elle énerve les États, elle précipite la décadence et la chute des nations.* »

Si ces conséquences sont vraies, oh ! assurément, le luxe est une chose désastreuse ; le luxe est une calamité publique. Et cependant, si je jette seulement un regard sur le temps où nous vivons, si j'interroge le sentiment universel, comment puis-je, à cet égard, me défendre d'une irrésistible incrédulité ? Car enfin je vois bien quelques moralistes lancer parfois de rudes sentences contre le luxe et les vanités du monde ; mais, à part ces esprits sévères, ne vois-je pas mieux encore tout ce qui est de ce monde marcher incessamment dans la voie contraire ? Ne vois-je pas chaque jour tout ce qui a vie, crédit et influence, rechercher et encourager le luxe, tous activer ses progrès et concourir à son développement ? Que conclure, en premier lieu, de cette commune tendance, si ce n'est au moins que jamais théorie ne fut en désaccord plus flagrant avec la réalité des choses ?...

Qu'est-ce, en effet, que le luxe, pris dans son acception pure et simple, naturelle, usuelle ?

La plupart des dictionnaires le définissent : *Somptuosité excessive*. J'en demande humblement pardon à ces grandes autorités, mais ce n'est point là l'idée que le mot *luxe* éveille tout d'abord dans mon esprit.

J'entends tous les jours parler de *grand luxe*, de *luxe prodigieux*, de *luxe scandaleux*, etc. Or, si la définition des dictionnaires est juste, toutes ces locutions sont vicieuses ; car elles expriment dès lors une idée beaucoup plus considérable que celle de *somptuosité excessive*, qui elle-même me paraît un superlatif dans l'espèce. Eh bien, entre la définition académique et la langue vulgaire, je n'hésite pas à donner gain de cause à celle-ci, parce qu'au demeurant le luxe me semble, à moi, comme toutes choses humaines, susceptible de plus ou de moins, de bien ou de mal, et qu'en général qui dit *luxe* ne dit pas nécessairement *excès*, danger, abus, calamité.

Je n'attache pas à cette observation purement grammaticale plus d'importance qu'elle ne mérite ; mais je vais plus loin, et je dis que *luxe* n'est pas davantage synonyme de *somptuosité*, même en écartant de ce dernier terme toute

(1) M. Cellier, Congrès de 1840.

épithète aggravante. Pour moi, ces deux termes représentent deux idées qui s'avoisinent, qui ont un principe commun, mais qui diffèrent notablement dans leur application. En effet, la somptuosité, c'est plus que le luxe; c'en est la splendeur; c'est, en d'autres termes, le luxe et la magnificence.

Non, le luxe, dans sa généralité, n'est pas quelque chose d'aussi exorbitant, d'aussi malfaisant qu'on le pense. L'idée usuelle, l'idée vraie de ce mot, qu'on a grossi de tant d'iniquités, est simplement l'idée d'un *superflu agréable ou commode*, l'idée du beau, du joli et du comfortable, dans ses rapports avec les vêtements, la table, l'ameublement, les fêtes et les réunions publiques ou privées. Si cette définition est exacte, on le voit, le *luxe* et les *arts* ont ensemble un grand air de parenté; on peut même affirmer, à l'encontre de bien des objections spécieuses, qu'ils sont de la même famille et ne demandent qu'à vivre en bonne intelligence. Et, en effet, occuper agréablement ses sens, se délasser ou s'affranchir, par des moyens faciles et attrayants, des fatigues physiques; distraire et reposer son intelligence des labeurs de la vie positive; réconforter les cœurs si prompts à s'affaisser sous le poids des misères sociales; tous ces besoins, je ne dirai pas factices, mais de second ordre, dont la nature a créé le germe, et que la civilisation développe; tous ces besoins et d'autres encore trouvent un aliment, une satisfaction, une jouissance dans les créations des beaux-arts, dans les perfectionnements de l'industrie, et dans ce luxe enfin sans lequel on existerait sans doute, mais qui certes n'est pas inutile au bien-être et au bonheur de l'homme. Aussi il y a-t-il autant de vérité que de finesse dans ce mot de Voltaire :

Le superflu, chose si nécessaire!...

En se plaçant au point de vue économique, on a fait consister le luxe dans *toute dépense improductive ou maladroite*; et on a cité pour exemples un homme qui aurait dans son écurie de superbes chevaux dont personne ne ferait usage, et ce fou d'Abringhton, qui paya d'avance et fit briser tout un magasin de porcelaines pour jouer un mauvais tour à des dames. En vérité, est-ce là du luxe? non; cela mérite une autre qualification : ce sont des dépenses absurdes; ce sont des actes de folie; et le goût du luxe, même du faste, n'a jamais passé, que je sache, pour un signe d'aliénation mentale.

En général, l'idée de luxe est purement *relative*. Entre *le luxe* et *l'aisance*, la limite varie sans cesse, selon les individus, selon les lieux, selon les temps.

Je dis selon les individus, car ce qui serait de luxe pour un homme d'une fortune ou d'une position médiocres est souvent d'utilité réelle, de nécessité même pour l'homme d'une fortune ou d'une position plus relevée; et certes, les exemples ne me manqueraient pas, si je voulais montrer tous les besoins divers et sérieux qu'enfante et justifie une imagination active ou cultivée, ou une longue habitude de bien-être.

Selon les lieux et selon les temps : n'est-il pas avéré qu'avec les progrès de la

civilisation matérielle et morale, de la richesse ou de l'aisance publique et privée, le cercle du nécessaire et de l'utile s'agrandit incessamment de tout ce qu'il emprunte au superflu, au luxe proprement dit? C'est ainsi, par exemple, qu'une foule d'objets d'intérieur et de ménage, comme les bronzes, les porcelaines, les verres façonnés, la vaisselle d'argent, qui, dans un temps, ont dû passer pour une somptuosité excessive, à l'usage des seules familles patriciennes, nous paraissent aujourd'hui un luxe très-raisonnable, presque universel parmi les populations industrieuses; un luxe enfin dont plus d'un échantillon brille même sur les tables où une extrême frugalité est de rigueur.

De ce renouvellement perpétuel, de ces variations du luxe, il résulte qu'on en donne une idée fausse si on le fait consister absolument dans la possession de certaines choses déterminées, ou dans tels usages, que le temps, l'esprit d'imitation, le penchant au plaisir, le désir inné du beau et de l'agréable, finissent presque toujours par vulgariser.

Prenons des exemples dans la vie commune : un ornement de table, un mets délicat, un meuble à la fois joli et commode, un tableau, un livre *illustré*, une bague, une pierre fine, une croix d'or, un nœud de rubans, toutes ces choses et mille autres n'ont sans doute pas l'utilité d'un bon manteau en hiver, ou d'un bon bâton en voyage : elles ont l'utilité d'une rose dont on aime à respirer le parfum, l'utilité d'un berceau de feuillage sous lequel on va chercher la fraîcheur; en un mot, tout cela n'est qu'un superflu agréable ou commode. C'est ce superflu, c'est ce luxe que chacun de nous aime, désire et espère; ce luxe auquel tous, riches ou pauvres, à tort ou à raison, nous sacrifions souvent le nécessaire lui-même. Pénétrez dans la mansarde de l'ouvrier le plus économe et le plus laborieux, de l'ouvrier qui nourrit une famille, et dont l'avenir repose sur les futures économies d'un salaire de 3 francs par jour; eh bien, n'en doutez pas, vous le surprendrez en flagrant délit de luxe : sur une table misérablement servie, vous trouverez peut-être un couvert d'argent; sur une cheminée, dont le foyer en hiver n'est pas toujours bien garni de bon bois de hêtre ou de chêne, vous trouverez des vases et des fleurs;..... et vous-mêmes, moralistes sévères, ne faites-vous pas un peu comme Sénèque le philosophe, qui écrivit, dit-on, son traité *de la Pauvreté* sur une table d'or?....

Si le luxe doit être banni du monde, prouvez-nous donc d'abord qu'il est dans la nature de l'homme de se contenter du nécessaire. Vous ne ferez jamais cette preuve, parce que l'instinct universel la détruit à l'avance; cet instinct qui se révèle dans tous les siècles et chez tous les peuples, même chez les sauvages, que l'on voit décorer leurs armes, orner leurs fronts de plumes, et *se tatouer* la figure et les membres.

Sparte et Rome primitives, que l'on cite souvent, sont de grandes exceptions qui brillent par leur isolement et par leur singularité même dans l'histoire du monde; et ne savez-vous pas d'ailleurs combien d'étranges aberrations et d'actes sauvages s'y mêlent aux plus nobles exemples? Rome, quand elle com-

mença à redouter le luxe, créa les lois somptuaires, lois absurdes et inexécutables, qui rendaient la fortune du riche inutile, et qui liaient les bras de l'indigent. Erreur plus bizarre et presque incroyable! Les Spartiates allèrent jusqu'à chasser de leur ville les parfumeurs, parce qu'ils gâtaient l'huile, et les teinturiers, parce qu'ils gâtaient la laine en lui ôtant sa couleur naturelle. Autre conséquence des mêmes préjugés : Lycurgue bannissait les orateurs ; Platon bannissait les poëtes!... Voilà quel fut cet âge d'or des républiques anciennes. Sans doute j'admire Cincinnatus sauvant sa patrie et retournant à sa charrue pauvre et glorieux. Puis-je admirer Diogène pratiquant, lui, bien réellement le mépris du luxe et des arts ; Diogène le cynique, possédé du démon de la satire et de la vanité, au point de se dépouiller à plaisir des plus nobles attributs de l'homme, et, dans son délire, souhaitant la voirie pour tombeau?...

Le luxe, dit-on, a toujours été un mauvais élément de civilisation. Je ne sais s'il est bien exact de dire que le luxe entre comme élément constitutif dans les civilisations ; car il m'apparaît plutôt comme effet que comme cause ; mais ce que je sais du moins, parce que l'histoire le prouve, c'est qu'il accompagne inévitablement toute civilisation, je dis plus, toute société.

Je m'inscris donc en faux contre la plupart des accusations qui tendent à condamner le luxe dans son principe même et dans sa généralité. Cherchons, d'ailleurs, à quoi elles se réduisent, et voyons si l'histoire les confirme.

Le luxe corrompt les mœurs, dit-on. Et pourquoi? parce qu'il allume la cupidité. Mais d'abord les passions de l'homme ne tirent-elles pas leur force de l'absence ou des vices de l'éducation morale, bien plutôt que du nombre et de la valeur des choses qui les sollicitent? L'envie, la jalousie, la vanité, l'ambition, mobiles éternels de la cupidité, ne se portent-elles pas avec autant de vivacité vers les petits objets que vers les grands, quand ceux-ci leur manquent ou leur sont inconnus? Il y avait peu de choses précieuses à Lacédémone : on y volait des bagatelles, et, chose étrange! on y autorisait les jeunes gens, afin de les habituer à la souplesse et à la ruse. Il n'y avait point de luxe à Rome, alors que Tarpeïa, prête à livrer le Capitole aux ennemis de sa patrie, exigeait pour prix de sa trahison les ornements grossiers que les soldats de Tatius portaient au bras gauche. Il n'y a point de luxe parmi les peuplades incivilisées de l'Afrique; et cependant un prince nègre n'attache-t-il pas autant de prix à son diadème de plumes qu'un monarque européen aux diamants de sa couronne? Enfin, de futiles verroteries, distribuées par nos marins, n'ont-elles pas allumé des combats à mort sur les rivages du Nouveau-Monde? Partout donc où germent la vanité, l'envie, l'appétit des honneurs, des distinctions, du pouvoir, c'est-à-dire partout où il y a des hommes, la cupidité a la même énergie, soit qu'elle s'attache à des bagatelles, soit qu'elle poursuive des objets considérables.

Le luxe corrompt les mœurs? N'y a-t-il pas ici une inversion d'idées? car le luxe, en réalité, ne fait pas les mœurs, pas plus qu'il ne fait les civilisations, comme je le disais tout à l'heure : c'est le contraire qui est vrai. Je crois bien

que chez les nations policées le luxe reçoit l'empreinte des mœurs et qu'il s'y proportionne; qu'il se modère et se mesure de lui-même là où l'honneur, le dévouement et toutes les vertus sociales sont en respect; là où le mérite personnel est placé par l'opinion au niveau de la richesse; là enfin où règnent l'égalité civile et l'empire des lois; mais qu'il devient excessif, désordonné, dangereux, à mesure que la religion faiblit, que la morale s'altère et que les lois périssent. C'est dans la foi religieuse d'abord, c'est ensuite dans les institutions civiles et politiques des nations que les bonnes mœurs ont leur source; elles y puisent leur vertu; elles en reçoivent leur sanction; elles en suivent les destinées. L'époque la plus corrompue de notre histoire ne fut-elle pas précisément celle où la religion tombait sous les coups redoublés du ridicule, entraînant avec elle les restes vermoulus des institutions civiles et politiques de la France? Alors, en effet, régnait avec l'athéisme et l'anarchie des idées un luxe raffiné, aussi malfaisant peut-être sous le rapport du goût et des arts que sous le rapport des mœurs. Dira-t-on que ce luxe fut la grande cause du dépérissement de tous les principes et de toutes les lois? Il n'en était, hélas! qu'une déplorable conséquence; il attestait la préexistence réelle d'un mal plus général et plus profond; l'impuissance politique et la satiété morale des classes en qui se personnifiait encore la nationalité française, mais qu'une révolution nécessaire devait bientôt détrôner!...

Autre objection qui découle naturellement de la première : *le luxe amollit le courage*. Ici l'on rappellera sans doute l'armée d'Annibal qui, victorieuse des Romains, alla s'abîmer dans les délices de Capoue. Ce fait, à la vérité, est contesté aujourd'hui par beaucoup d'historiens. Quoi qu'il en soit, des exemples de ce genre ne prouveraient qu'une chose : c'est que le luxe, auquel peut aspirer le commun des hommes, doit être interdit aux armées qui, sous le rapport des règles de conduite et de liberté individuelle, forment en quelque sorte un Etat à part dans l'Etat, et qui, sans une austère discipline, deviendraient les fléaux de l'humanité. Cette pensée est vulgaire; aussi, sans insister davantage, me bornerai-je à citer à mon tour un trait du grand Frédéric. Un riche gentleman anglais, voulant apprendre l'art de la guerre à bonne école, alla s'enrôler dans l'armée prussienne; il y parut avec de superbes équipages et tout l'attirail d'un grand luxe. Surpris cependant de s'y voir si peu considéré, relégué le plus souvent parmi les bagages et les ambulances, il osa se plaindre au grand Frédéric, qui lui répondit : « Votre manière de vivre dans mon camp est d'un grand scandale. Sachez qu'il n'est pas possible, sans beaucoup de frugalité, de s'endurcir aux travaux de la guerre; si donc vous ne croyez pas pouvoir vous faire à la mâle discipline de mes armées, je vous exhorte à retourner en Angleterre. »

Le luxe, aussi bien que la liberté, est donc incompatible avec la discipline militaire, qui ne saurait se maintenir sans le despotisme de l'ordre, sans l'obéissance passive et la régularité de la vie, éléments nécessaires d'un régime d'exception, qu'on a caractérisé par un spirituel paradoxe, en disant que

les soldats sont des moines *sécularisés*. Mais, grâce au ciel, la société n'est pas soumise à ces dures exigences; et pour rappeler ici une dèvise célèbre, l'*ordre public* y est frère de la *liberté*. Comment donc espère-t-on prohiber le luxe, sans attenter à la liberté elle-même?.....

Veut-on dire que, dans une nation où règnent toutes les facilités de la vie sociale, le courage est moins ardent ou plus rare, et qu'un peuple adonné au luxe n'est pas bon pour faire un peuple de soldats? Que d'exemples contraires l'histoire me fournirait à l'instant, si j'avais besoin de la consulter pour détruire cette objection! Sans doute ce courage vulgaire, ce courage de sang, ce mépris de la vie, qui caractérise les peuplades barbares, ne se montre pas au même degré chez les nations civilisées; mais le courage qui brille chez celles-ci, ce courage qui se manifeste par le sang-froid, par l'obéissance, autant que par la vivacité de l'action, et qui sait se discipliner sans s'attiédir, ce courage est une vertu bien supérieure au premier; car il puise sa force, non dans le fanatisme, mais dans le sentiment du devoir; car il a une source infiniment plus noble : l'honneur! et l'honneur est un aiguillon qui se fait sentir avec non moins d'énergie dans les rangs élevés que dans les classes inférieures de la société. C'est ainsi qu'au moyen-âge la noblesse française, riche et puissante au milieu de l'asservissement et de la pauvreté du peuple, donna, pendant plusieurs siècles, l'exemple d'un brillant courage sur tous les champs de bataille.

Enfin, on ajoute encore (et toutes ces objections en réalité n'en font qu'une, elles ne sont que l'amplification d'une même idée), on ajoute : « *Le luxe énerve les Etats; le luxe précipite la décadence des nations : l'Asie en est aujourd'hui une preuve vivante.* » Oh! c'est assigner une bien petite cause à de grands effets! Si merveilleux que soit en Orient ce luxe, tant embelli encore par l'imagination des poëtes, ce n'est point à ses désordres et à ses abus qu'il faut attribuer la dégradation et la lente agonie des peuple[s as]iatiques. La polygamie et le fatalisme, voilà bien plutôt les plaies véritables et peut-être incurables de l'Orient. Mais laissons là cet exemple, qui nous entraînerait dans des développements que ne comporte point l'objet de cette discussion, et voyons si l'histoire n'offre pas, à l'appui de la thèse que nous défendons, des preuves plus concluantes.

Le luxe énerve les Etats? Mais Athènes, la brillante Athènes, sans avoir l'âpreté de mœurs de Lacédémone, fut-elle donc moins grande et moins forte que sa rivale, moins féconde en vertus et en patriotisme? Les lois de Lycurgue firent-elles plus d'illustres capitaines, plus de sages, plus de héros que celles de Solon et de Périclès?....

On cite souvent les Sybarites, dont la triste renommée est devenue proverbiale; mais si ce fut effectivement leur mollesse qui causa leur ruine, qu'en conclure, si ce n'est qu'en se permettant les douceurs de la vie il ne faut toutefois négliger ni la guerre, ni aucun des arts qui assurent la puissance?

Voyez Rome : le luxe s'y répandit environ deux siècles avant l'ère chrétienne, et cependant elle fut prospère et conquérante pendant plus de cinq siècles

encore ; et le courage ne cessa point d'être une vertu nationale aux temps de Lucullus, de César et des premiers empereurs !

Enfin, sans vouloir ici faire une apologie sans réserves, la France, au XVII[e] siècle, n'était-elle pas glorieuse et respectée, alors que le grand roi étalait sa magnificence aux regards éblouis des ambassadeurs étrangers, et que sa guerroyante noblesse passait avec une indifférence héroïque des soirées de sa cour à la vie des camps et à la tête de ses armées ?

Périclès, Auguste, Louis XIV, trois grands noms, trois grands siècles, qu'il suffit de nommer pour prouver que le luxe, qui suit toujours la prospérité des lettres et des arts, n'est inconciliable ni avec la gloire des armes, ni avec la puissance politique ! Et pour clore cette revue rapide des sommités de l'histoire, ne pourrai-je invoquer encore les souvenirs d'une période contemporaine, la plus glorieuse de toutes pour la France, celle de l'Empire ; et un grand nom, le plus grand de tous, celui de Napoléon ? Certes, Napoléon, dont le génie, politique et organisateur autant que militaire, n'ignorait point les secrets ressorts de la vie et de la force des peuples, Napoléon ne fut pas un proscripteur du luxe.

Il est spécieux sans doute de faire coïncider la décadence des Romains avec les débordements de la corruption, et de montrer le luxe s'élevant à son apogée sur les débris sanglants de l'empire ; mais la conclusion que l'on tire de ce rapprochement historique n'est point logiquement vraie. Non ; ce n'est pas dans les progrès du luxe, c'est dans l'affaissement graduel de la foi religieuse, du droit civil, de la constitution fondamentale et organisatrice de la société romaine, qu'il faut voir le principe dissolvant de sa chute. Le jour où l'on osa douter que des augures pussent se regarder sans rire, ce jour-là Rome commençait à s'affaiblir ; à mesure que les liens religieux, politiques et moraux de la cité se relâchaient, la sensualité se trouvait peu à peu dégagée de ses entraves, et elle devait bientôt régner sans contre-poids. C'est là, du reste, la loi commune de toute société à son déclin : dès que *l'esprit* abdique, *la matière* se fait souveraine ; à la loi morale succède fatalement l'anarchie des appétits sensuels, et les désabusés sont bientôt en proie à tous les raffinements de l'égoïsme. Ainsi la plus grande crise sociale des temps modernes s'annonça par les mêmes symptômes : tandis que le dépérissement des principes et des institutions qui avaient fondé, soutenu, élevé la monarchie française, la conduisait naturellement et nécessairement à sa fin, les mœurs cédaient à la même et fatale impulsion ; et comme la société romaine avait disparu, absorbée par l'invasion des Barbares, la société française aurait disparu peut-être, sans la révolution qui vint la régénérer en appelant à la vie politique tout un monde nouveau. Au V[e] siècle, les Barbares ; au XVIII[e] siècle, le tiers-état ; ainsi marche la civilisation.

Je me résume, en tirant des considérations que je viens de développer une conclusion bien simple : c'est qu'à l'égard du luxe, comme à l'égard de toutes les choses humaines, il ne faut proscrire, mais proscrire sévèrement, que l'abus,

Condamnons ces somptuosités excessives, qui, en accaparant des masses de produits utiles, en décuplent la valeur vénale, et les retirent ainsi violemment de la circulation commune ; condamnons ces prodigalités folles, qui n'ont d'autre mobile qu'une vanité immorale ; ces jouissances matérielles sans frein et sans mesure, qui engendrent la satiété, le dégoût, les suicides, la ruine des patrimoines. Condamnons surtout cet amour exclusif et furieux des richesses, qui semble s'être emparé de notre époque, et qui, pour se satisfaire, ne recule point devant les fraudes d'un industrialisme éhonté. Tendance funeste, manie contagieuse, que toutes les hyperboles de la satire et du ridicule n'ont fait qu'aggraver encore, et qui appelle peut-être un plus sérieux et plus puissant remède : une réforme équitable et logique de nos institutions. Oui, pour qu'on cesse d'adorer la richesse comme l'idole unique dont on doit tout attendre et tout espérer, il faudra bien, un jour, la dépouiller de ses prérogatives exorbitantes ; il faudra bien que la société renonce enfin à sanctionner cette sorte de fétichisme, qui semble légitimer la fureur avec laquelle chaque citoyen court à la fortune, comme au seul titre du mérite civil, de la capacité politique et de la prééminence dans l'Etat !:...

Mais, encore une fois, gardons-nous de confondre dans la même réprobation ce désir commun de bien-être matériel, qui est, quoi qu'on dise, le but immédiat de l'activité physique et intellectuelle de la plupart des hommes. Il ne constitue un vice que par son impulsion exclusive; isolé, il s'irrite, sacrifie tout à lui-même, et n'est bientôt plus que le reste corrompu d'un besoin immortel et sacré de notre nature : l'aspiration au bonheur infini ! Mais contenu par l'action tempérante de nos facultés morales, il est légitime en soi, comme la conservation même de notre existence, et conséquemment le luxe, qui en est l'inévitable manifestation, devient un ressort puissant et nécessaire de la vie et de l'activité des peuples.

Proportionné aux fortunes diverses, avoué et contrôlé à la fois par la raison et par le goût, le luxe est donc un bien véritable. Il entretient l'émulation des travailleurs; il multiplie incessamment les industries et les objets d'échange ; plus que le nécessaire, il établit entre les nations les plus éloignées des relations commerciales éminemment productives pour les unes et les autres ; plus que le nécessaire il établit des rapports entre des peuples qui ne se connaîtraient point, et l'attrait puissant qu'il exerce triomphe aussi même de l'antipathie des religions, des mœurs et des races. L'intérêt général bien entendu, les principes de la saine morale et de l'économie publique exigent donc également qu'avec la sage division des propriétés le luxe se divise aussi sagement, se proportionne, se propage de plus en plus dans toutes les classes, et qu'il appelle enfin l'universalité des citoyens à jouir, soit dans la vie privée, soit dans la vie publique, de ses perfectionnements et de ses bienfaits !

AUGUSTE HUSSON,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

COUP D'ŒIL SUR LES ASTURIES,

NOTES EXTRAITES D'UN VOYAGE EN ESPAGNE, PAR M. HOLINSKI.

L'Espagne de Mariana et de Herrera n'est plus l'Espagne du XIXe siècle. L'inquisition s'en est allée et les moines s'en vont. Les historiens ne lui ont pas manqué, et les étrangers qui, à diverses époques très-rapprochées, ont continué Mariana et Herrera, sont très-nombreux. Deux Français, Bourgoin et Al. de La Borde nous ont montré la Péninsule telle quelle était à la fin du XVIIIe siècle et telle qu'elle fut après la paix d'Amiens.

L'ouvrage dont je suis chargé de vous rendre compte n'est qu'un fragment; ce sont, ainsi que l'indique son titre, de simples notes extraites d'un voyage récent en Espagne, et ces notes ne comprennent que les Asturies. Ce pays fut la patrie de Pélage, qui le délivra du joug de l'étranger.

L'auteur du *Coup d'œil sur les Asturies* s'est borné à l'actualité. Il a peint les Asturies telles qu'il les a observées. Il s'est surtout attaché à l'étude des mœurs, des institutions contemporaines, et aux productions minérales de son sol. Il a dit ce qu'elles étaient et ce qu'elles pouvaient être.

Une sorte de fatalité semble s'opposer à toutes les tentatives d'amélioration sociale au delà des Pyrénées. Je ne citerai qu'un seul fait: d'Aranda, premier ministre de Charles III, avait entrepris d'affranchir l'Espagne des tributs énormes qu'elle payait à l'industrie étrangère. Le chocolat est l'aliment usuel des Espagnols de toutes les classes. Le gouvernement de ce pays a toujours attaché peu d'importance aux productions de ses colonies (le tabac et le cacao excepté). La manipulation du chocolat exige deux livres de sucre par livre de cacao. Les Anglais, les Hollandais fournissaient à la consommation de sucre de la Péninsule. Ce monopole donnait des bénéfices immenses.

Mais bientôt, sous le patronage d'Aranda, des plantations de cannes couvrirent les vastes champs de Grenade et de Valence. Les étrangers se plaignirent; les négociants se joignirent à eux. Le gouvernement espagnol prit l'alarme, et le fisc royal, sans attendre que les planteurs espagnols fussent rentrés dans leurs capitaux, greva d'impôts exorbitants le sucre indigène, favorisa l'importation du sucre exotique, et la ruine soudaine des planteurs de Grenade et de Valence fut la conséquence de cette mesure injuste et imprévoyante. Le ministre citoyen qui avait doté son pays d'une production alimentaire indispensable pour la presque totalité des populations, fut disgracié; la culture fut prohibée, et nul Espagnol ne put avoir dans son jardin un seul plan de cannes sans encourir la

peine des galères ou du gibet. La leçon du passé ne sera pas perdue sans doute pour l'Espagne contemporaine.

La cathédrale d'Oviedo appelait l'attention des voyageurs. La description de cette ancienne basilique est partout. Je transcris la conversation de M. Holinski et du moine qui se fit son cicerone.

« La cathédrale d'Oviedo, dit l'auteur, est remarquable par le bel ensem-
« ble de son architecture ; mais elle ne comporte pas de description détaillée. Ce
« qui lui donnait une immense importance, sous le règne de la dévotion aujour-
« d'hui détrônée, c'était *sa camera santa*, petite cellule fermée par plusieurs
« portes qui ne s'ouvraient qu'au voyageur accompagné de deux chanoines du
« chapitre.

« On y garde pieusement un amas de reliques que la toute-puissance de
« Dieu fit arriver dans une arche merveilleuse fabriquée par ses apôtres.

« Parmi ces curiosités pieuses, on distingue un pain de la dernière Cène, de
« la manne qui tomba dans le désert, du lait de la sainte Vierge, un des trente
« deniers pour lesquels Jésus-Christ fut vendu, une pièce du manteau d'Elie,
« une boucle de cheveux de sainte Marie-Madeleine, une partie de la verge avec
« laquelle Moïse partagea les eaux de la mer Rouge, une sandale de saint
« Pierre, un portefeuille en maroquin du même apôtre, le portefeuille de saint
« André, en cuir de Russie, une croix d'or enrichie de pierreries fausses, par
« parenthèse, que les anges fabriquèrent exprès pour la cathédrale d'Oviédo,
« une autre croix à laquelle Pélage dut toutes ses victoires sur les Maures, etc.

« Le chanoine qui m'expliquait toutes ces choses, voyant que je m'efforçais
« vainement de retenir un sourire tant soit peu incrédule, me frappa amicale-
« ment sur l'épaule en me disant : Nous nous comprenons ; et, sans se gêner
« davantage, il se mit à lancer une volée d'épigrammes voltairiennes sur les
« reliques et sur la foi même. »

Naguère le jeune voyageur eût payé de sa vie son sourire d'incrédulité, et son cicérone eût été son délateur ; la sainte inquisition eût fait bonne justice du voyageur.

Deux Asturiens ont, par des moyens divers, entrepris la régénération sociale de leur commune patrie : l'un, Melchior Jovellanos, en fondant des établissements d'instruction publique ; l'autre, en ouvrant à l'active industrie de ses concitoyens des voies nouvelles, en prenant sur un large plan l'initiative de l'exploitation des mines riches et variées des montagnes qui hérissent les Asturies. Ce dernier bienfaiteur de son pays, c'était le banquier Aguado.

Je reviendrai bientôt sur ce sujet ; je dois suivre l'itinéraire adopté par l'auteur et visiter avec lui *Cobadonga*, patrie du libérateur de l'Espagne, et théâtre des victoires remportées sur les Maures. Un voyageur philosophe devait jeter quelques fleurs sur la tombe révérée de Pélage.

L'auteur, après une description brève, mais exacte, des principales circonstances de la célèbre bataille de Cueva-Longa (719), arriva au terme de son pèleri-

nage. Une montagne à pic, plus nue que les autres, offre une excavation naturelle qui simule assez bien deux roches superposées l'une à l'autre. Dans la plus élevée se trouve la sépulture du roi Pélage, renfermée jadis dans une église qui avait été élevée sur la place même, vers le temps d'Alphonse Ier, et qui brûla par accident en 1778.

Le sol de l'Espagne est très-accidenté; des roches énormes, des montagnes, des torrents, des précipices encadrent de délicieux vallons. Le voyageur s'arrête avec bonheur dans la charmante vallée appelée *Val-de-Dios*, que domine un vaste couvent de Bernardins : il a été supprimé comme tant d'autres ; mais l'église, les bâtiments, les terres qui en dépendent sont confiés à l'administration d'un ex-moine. La bibliothèque avait disparu ; on n'y trouve plus que quelques livres de théologie ; deux bas-reliefs encadrés, à la mode du XVIIe siècle, représentent, l'un, la mort de saint Bernard, veillé par les anges ; l'autre, le miracle que l'officieux administrateur s'empressa de raconter au voyageur. « Ayant appris la mort d'un pape, notre saint fondateur se rendit à « Rome en toute hâte, dans la voiture rouge richement ornée que vous voyez, « pour assister au Conclave. Le diable, qui est très-malin, prévoyant la salutaire « influence que pourrait exercer son redoutable adversaire, s'avisa de le retar-« der dans son voyage en cassant une roue de la voiture.

« Saint Bernard, après avoir dompté le démon par un puissant exorcisme, lui « commanda de se mettre à la place de la pièce de bois qui manquait à la roue « et de tourner avec elle. Il arriva ainsi dans la capitale de la chrétienté, où sa « gloire fut amplement rehaussée par ce miracle manifeste (p. 43, 44). »

Tous les personnages qui figurent dans les tableaux, les fresques et les statues sont, quelles que soient les époques, costumés comme au temps de Louis XIV. Ces anachronismes se font remarquer même dans les compositions des artistes les plus distingués de l'école espagnole.

M. Holinski ne s'est point borné à l'étude des œuvres d'art ; il a exploré avec la même persévérance et le même esprit d'observation les productions agricoles et manufacturières. Ses savantes et consciencieuses investigations nous apprennent les efforts généreux des deux Asturiens pour la civilisation de leur commune patrie.

Ce que Jovellanos a fait pour l'enseignement, Aguado l'a entrepris pour l'exploitation des minéraux qui abondent dans le pays. M. Holinski a recueilli sur les lieux mêmes des documents authentiques relatifs aux circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la mort imprévue de feu notre collègue Aguado.

« Les projets de ce riche banquier étaient immenses. S'emparer d'une mine de charbon d'excellente qualité n'avait été de sa part qu'un commencement d'exécution. Où l'on a du charbon, disait-il, on a tout.

« Une mine de fer, voisine de la houillière, n'avait pas été difficile à trouver, et les premiers hauts-fourneaux connus dans l'Espagne septentrionale eussent

été établis pour élaborer le fer suivant les progrès de l'industrie européenne. Un chemin, achevé déjà, joignant Sama à Gijon, dont le port eût été élargi et rendu commode, ouvrait un débouché au charbon et aux métaux, qui abondent presque tous dans les Asturies. Les principaux couvents, tels que ceux de Corios, de Val-de-Dios, devaient être achetés pour être convertis en manufactures de toute espèce. « Proposez-moi tout ce que vous voudrez, avait dit M. Aguado « en arrivant à Oviedo, pourvu que le pays en retire de l'utilité ; dussé-je ne « faire qu'un mince bénéfice, je l'entreprendrai. J'apporte 15 millions de francs « que je veux répandre dans les Asturies. » Qu'on juge de l'essor que cette somme d'argent eût fait prendre au commerce et à l'industrie, du bien-être qui en serait résulté pour une population misérable au milieu des trésors que la nature lui a accordés ; de la civilisation, enfin, qui serait née du commerce, de l'industrie et du bien-être général, et l'on ne s'étonnera plus si le nom de M. Aguado résonne ici partout. Mille versions courent sur sa mort, qui m'a été vingt fois racontée. Je puis garantir l'authenticité du récit que je vais donner, et que des témoins oculaires et dignes de foi pourraient attester.

« M. Aguado était attendu dans les Asturies au mois de janvier. Diverses circonstances l'ayant retenu à Madrid, il ne traversait qu'au mois d'avril le Puerto de Pajarès, qui se trouvait couvert de neige au point que la route était impraticable. L'opulent financier s'arrêta deux jours dans la cabane d'une villageoise pauvre et déguenillée, attendant que les paysans loués par lui eussent frayé un chemin qui lui permît de passer. Les travaux achevés, il partit ; mais bientôt des neiges nouvellement amoncelées l'obligèrent à mettre pied à terre pour arriver au village de Pajarès, en abandonnant pour quelques heures ses équipages. Vivant depuis longtemps dans une atmosphère de luxe et d'élégance, le marquis de Las Marismas prit son parti comme un gentilhomme du siècle passé, en riant de ses mésaventures. Le froid qui put le pénétrer n'affecta à ce qu'il paraît nullement sa santé. Il passa trois jours à Oviedo, plein de gaîté, de vie et de projets. Les habitants de la capitale des Asturies le reçurent à bras ouverts ; toutes les dames étaient à leurs fenêtres ou à leurs balcons, en élégante toilette, comme pour une solennité. A Gijon, un triomphe plus grand encore l'attendait : tous les bâtiments dans le port se pavoisèrent, la population jetait des houras en le recevant avec un enivrement sans bornes. Bien que le grand banquier, qui venait surtout augmenter l'importance de la principale ville maritime des Asturies, s'attendît à y être accueilli avec certaines démonstrations de joie, il n'avait pas compté sur une semblable frénésie. Son cœur débordait... La vanité humaine, si naturelle, pour ne pas dire si inévitable en pareille circonstance, le rendit presque fou, et tout le monde remarqua, quand il revint d'une courte promenade à la posada de l'*Aquila d'oro*, la rougeur extraordinaire de son visage. Le dîner étant servi, il se mit à table, et, sans offrir le potage à ses convives, il se servit le premier. Il mangea trois ou quatre cuillerées d'un air troublé. En ce moment quelques personnes de sa suite, entre autres Minano, le

célèbre géographe, se levèrent, étonnés d'un fait inouï dans les fastes de la courtoisie espagnole, en s'écriant : « Monsieur le marquis, vous êtes malade ! » Ce qui donnait plus de poids à cette idée, c'est que M. Aguado, ordinairement assez causant, n'avait pas prononcé une seule parole depuis qu'il était rentré, malgré la bonne humeur qu'il avait montrée pendant la promenade. Surpris ou éveillé en quelque sorte par l'apostrophe de ses amis, il se leva et se laissa entrainer dans une pièce voisine de la salle à manger. Le sang lui montait à la tête avec une rapidité effrayante, et, au bout de quelques instants, il se laissa tomber sur un canapé comme un corps mort. Une apoplexie foudroyante venait de le tuer. Son médecin, présent à toute cette péripétie, ne perdit pas une minute pour le saigner. Les secours de l'art ne furent point épargnés, ni les soins les plus empressés.... Tout cela ne servit qu'à faire respirer faiblement le moribond, qui ne r'ouvrit les yeux qu'à demi et s'éteignit en plaçant la main sur son cœur. C'est là surtout qu'il avait été frappé. Il faut peut être plus de force de caractère pour supporter la bonne fortune que la mauvaise. Cette force, l'ex-débitant de cigares avait su la déployer en s'élevant comme par miracle à une haute prospérité; mais il ne pouvait pas toujours l'avoir. Aussi les habitants de Gijon ne calculèrent-ils pas la portée de leur enthousiasme, en accueillant M. Aguado dans leurs murs, comme si c'eût été Pélage ou le Cid. »

C'est ainsi que l'auteur raconte les circonstances de ce fatal événement. Il a écrit ces détails sur les lieux mêmes qui en furent le théâtre. L'absence de tout document n'avait pas permis à l'Institut Historique de publier, suivant son usage, une notice sur feu Aguado, l'un de ses membres les plus honorables et les plus dévoués; l'œuvre de M. Holinski réparera une omission bien involontaire.

Son œuvre, comme il le dit lui-même, n'est qu'un fragment d'un ouvrage complet sur l'Espagne, que le simple relevé des notes recueillies sur une seule des provinces de la Péninsule qu'il a explorées. Ce premier essai de publication mérite de la part de l'Institut Historique plus qu'un encouragement.

L'auteur, dans ses recherches sur l'état politique, agricole et industriel des Asturies, a fait preuve d'études judicieuses et approfondies dans les sciences naturelles. Son style est correct et simple, et réunit la précision à l'élégance; c'est celui d'un voyageur philosophe, sans préjugés et sans prétention, mérite fort rare, surtout chez les auteurs de voyages; le succès de son livre ne peut être douteux; il doit au monde savant et à lui-même de terminer et de publier l'œuvre qu'il a si heureusement commencée.

Dufey (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le vendredi 3 novembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque l'*Histoire de Montauban sous la domination anglaise et jusqu'à sa réunion à la couronne de France*, par notre collègue M. Devals (aîné); un volume in-8°, 1843 (rapporteur, M. Dufey, (de l'Yonne); *Archivio storicoitaliano, etc.*, *Archives historiques italiennes*, ou *Recueil de documents inédits ou devenus très-rares, relatifs à l'histoire d'Italie*, par une réunion de savants italiens; t. IV, un fort volume in-8°. Chez Pietro Vieusseux, libraire-éditeur, à Florence. Le tome V a été offert à la classe le mois dernier, et le tome VI paraîtra prochainement (M. Renzi, rapporteur). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Borgnana, avocat à Rome, est proposé comme membre correspondant par MM. Renzi et le professeur Luigi Poletti, architecte-directeur de la basilique de Saint-Paul de Rome. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature MM. Dufey (de l'Yonne), Renzi et Lairtullier.

M. Alix lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Histoire générale du Moyen Age, rédigée d'après le programme universitaire*, par MM. Emile Ruelle, professeur agrégé d'histoire au collége royal de Henri IV, à Paris, ancien inspecteur de l'Académie de Montpellier, et Alphonse Huillard-Bréholles, traducteur de la *Chronique de Mathieu Pâris*, 2 vol. in-8°. Ce rapport est renvoyé au comité du journal (*voyez* la 111e livraison, page 383).

*** Le mercredi 9 novembre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) sous la présidence de M. Onésime Leroy.

M. le secrétaire offre à la classe, au nom des auteurs, les deux ouvrages suivants : *les Chants de l'Exil*, poésies par M. Delâtre; un vol. in-12 (rapporteur, M. Onésime Leroy); *Vocabulaire des mots roman-languedociens dérivant directement du grec*, précédé de quelques observations historiques et grammaticales; par notre collègue M. Eugène Thomas (de Montpellier), archiviste de la préfecture de l'Hérault, cahier in-4° (rapporteur, M. Leudière). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. l'abbé Bélières, missionnaire apostolique à la Guyane française, est proposé comme membre correspondant par MM. l'abbé Lambert, également missionnaire à la Guyane, et Renzi. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature MM. Alix, Renzi et Trémolière.

M. Bernard-Jullien lit un travail intitulé : *Discours sur l'époque impériale*,



les ouvrages qu'elle a produits et l'étude qu'il convient d'en faire; servant d'introduction à son *Histoire de la Poésie française à l'époque impériale*, qui paraîtra incessamment (1). Après cette lecture, qui a duré près d'une heure, tous les membres présents félicitent M. Bernard-Jullien et lui témoignent vivement leur satisfaction (*voyez* des détails sur ce morceau, et sur l'ouvrage auquel il sert d'introduction, dans la chronique de la précédente livraison, page 439).

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 15 novembre sous la présidence de M. le docteur Cerise.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, qui remercie l'Institut Historique de la collection des Comptes Rendus de ses Congrès depuis 1836 jusqu'à 1843 inclusivement.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, entre autres : *les Heures de l'Homme sage*, par notre collègue M. l'abbé Omer Maurette; un volume in-8° (rapporteur, M. l'abbé Badiche); *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, nos 6, 7 et 8 de 1843; *Cenno sulla lebbra*, par notre collègue, M. le chevalier docteur Trompeo, médecin de S. M. la reine Christine de Sardaigne (*voyez*, pour le prix de 300 francs proposé sur le même sujet par M. le docteur Trompeo, la chronique de la précédente livraison, page 439).

M. l'abbé Badiche fait un rapport sur la candidature de M. l'abbé Laroque, vicaire-chapelain de l'hôtel royal des Invalides et sur son ouvrage qui a pour titre : *Considérations sur l'Influence de la religion dans les maisons centrales de force et de correction*. M. l'abbé Laroque est admis, au scrutin secret, comme membre résidant.

Le même abbé Badiche fait un rapport sur la candidature de M. J. de Araujo Coutinho Vianna, de Rio-Janeiro, et sur sa thèse *Du Bonheur*, écrite en français et soutenue à l'Université de Marbourg (Hesse électorale), pour obtenir le titre de docteur. Après une courte discussion sur les idées contenues dans cette thèse, M. Araujo Coutinho Vianna est admis, au scrutin secret, en qualité de membre correspondant.

M. Richard Cull, docteur-médecin à Londres, auteur de divers ouvrages médico-physiologiques, est également admis comme membre correspondant, sur le rapport de M. Bernard-Jullien.

Ces élections seront soumisés, selon l'usage, à la sanction de l'assemblée générale.

M. Jules de Bertou lit un rapport sur l'ouvrage intitulé : *l'Égypte sous Mé-*

(1) Deux volumes de 450 pages chacun, grand format anglais. Chez Paulin, libraire, rue de Seine, 33.

hémet-Ali, par notre collègue M. P.-N. Hamont, médecin-vétérinaire, membre de l'Académie royale de Médecine, ancien directeur des haras du vice-roi ; deux vol. in-8°. Ce rapport est renvoyé au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 422).

M. N. de Berty fait un rapport sur l'ouvrage intitulé : *des Jésuites*, par MM. Michelet et Quinet, professeurs au Collége de France.

M. Léopold Lapalme lit un rapport sur l'ouvrage qui a pour titre : *des Jésuites*, par un Solitaire ; Réponse à MM. Michelet et Quinet.

Vu l'heure avancée, la discussion sur ces deux rapports est renvoyée à la séance suivante de la 3e classe.

. Le mercredi 22 novembre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton.

M. Ernest Breton offre à la classe, en double exemplaire, les huit premières livraisons de son ouvrage intitulé : *Monuments de tous les peuples, décrits et dessinés d'après les monuments les plus modernes*. M. Renzi est chargé d'en rendre compte.

La classe reçoit, par l'entremise du même membre, les deux premiers volumes (in-8°, avec planches) des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, qui manquaient à la collection de ces importants mémoires que possède la bibliothèque de l'Institut Historique. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Ernest Breton lit un travail intitulé : *Monuments de l'empire birman*. Ce morceau, destiné à l'ouvrage mentionné ci-dessus, est renvoyé au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 401).

. L'assemblée générale du mois d'octobre (*les quatre classes réunies*), a eu lieu le vendredi 24 novembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre adressée de Naples à M. l'administrateur, par M. Lorenzo Colonna, chevalier de compagnie et secrétaire de S. A. R. Monseigneur le comte de Syracuse, frère de S. M. le Roi des Deux-Siciles (*voyez* cette lettre ci-après, page 474).

M. le secrétaire lit encore diverses lettres : de S. Exc. M. le duc Frangipane di Campo-Basso, de Rome ; de M. le comte Brancaleoni-Rhangiasci, de la même ville ; de monseigneur Domenico Bartolini, chanoine de la basilique de Saint-Marc de Rome, qui, tous trois, remercient l'Institut Historique de les avoir admis au nombre de ses membres ; enfin de notre collègue, M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie royale des Sciences de Naples. M. de Luca annonce que S. Exc. M. le prince d'Angri-Doria l'a chargé d'exprimer à l'Institut Historique ses sentiments de sincère dévouement. Il remercie en même temps la Société, au nom de l'Académie des Sciences de Naples, de l'envoi du *Compte-Rendu des séances du Congrès de* 1843.

M. le secrétaire énumère les livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois de novembre. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne, par un vote au scrutin secret, l'élection de M. l'abbé Laroque, vicaire-chapelain des Invalides, admis comme membre résidant par la 3e classe, et celles de MM. le docteur Richard Cull, de Londres, et J. de Araujo Coutinho Vianna, docteur en philosophie, de Rio-Janeiro, admis comme membres correspondants par la même classe.

M. Cellier lit un rapport sur un ouvrage qui a pour titre : *Voyage en Italie, en Hollande et en Belgique, rédigé sur les notes de feu André Thouin*, professeur au Jardin du Roi ; par M. le baron Trouvé, ancien préfet du département de l'Aude ; deux vol. in-8°. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. le secrétaire donne lecture des questions proposées par les différentes classes pour être traitées au prochain Congrès. M. le président invite les membres de l'assemblée à en présenter d'autres, qui seront d'abord envoyées, suivant l'usage, au comité des travaux.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. LORENZO COLONNA, CHEVALIER DE COMPAGNIE DE S. A. R. MONSEIGNEUR LE COMTE DE SYRACUSE, A M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Naples, le 11 novembre 1843.

Monsieur l'administrateur,

S. A. R. Monseigneur de Syracuse, à qui j'ai présenté la lettre que vous m'avez écrite de Paris, en date du 24 septembre, a été bien contrarié en apprenant qu'il avait manqué de quelques jours seulement la séance générale de l'Institut Historique. Monseigneur ambitionnait beaucoup de pouvoir assister à une réunion aussi intéressante, et, s'il en avait connu d'avance le jour fixe, il aurait probablement retardé encore un peu son départ. Je vous prie donc, au nom de S. A. R., de vouloir bien exprimer à tous vos collègues ses plus vifs regrets.

Avant notre départ de Paris, je vous écrivis par la voie de l'ambassade de Naples, pour vous annoncer que S. A. R. avait agréé avec infiniment de plaisir la collection complète de *l'Investigateur*, journal de l'Institut Historique, que vous lui aviez offerte au nom de votre Société. Comment se fait-il que vous n'avez pas reçu cette lettre ? Je ne le sais. Mais Monseigneur, en ce moment, m'ordonne de vous annoncer qu'il tâchera, en toute occasion, de soutenir une si utile institution, dont il se croit heureux d'être un des membres protecteurs.

Personnellement je vous dois, Monsieur, mille remerciements pour la livraison n° 109, que vous m'avez fait remettre. J'apprécie d'autant plus ce don que

je ne me serais jamais imaginé que mon français barbare fût destiné à paraître humblement au milieu de travaux aussi distingués.

Je vous prie d'agréer de nouveau, Monsieur, l'assurance de mon estime très-distinguée.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le chevalier de compagnie,
LORENZO COLONNA.

CHRONIQUE.

Notre collègue M. Debret, peintre d'histoire et correspondant de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France, nous communique ce qui suit :

« Un des membres admis cette année dans notre Société, M. J. H. Watt, de Londres, graveur de sujets historiques et graveur d'un haut mérite, voulant donner à l'Institut Historique une preuve de son attachement, a choisi parmi ses œuvres deux très-belles gravures, d'une grande dimension, qu'il lui a fait parvenir à ses frais. L'une représente, d'après un tableau de Landseer, des *Montagnards écossais* ou *bouviers des montagnes* (THE HIGHLAND DROVERS), *sur le point de partir avec leurs troupeaux*, *dans les monts Grampians*; l'autre, d'après Leslie, *le Jour du premier mai à la cour de la reine Elisabeth*. Tous les artistes qui ont vu ces gravures à l'Institut Historique leur ont accordé de grands éloges. La scène des *Montagnards écossais*, comme création et comme gravure, est une œuvre digne d'une haute estime. Les personnages compris dans ce cadre sont nombreux et bien disposés, les convenances graduées avec beaucoup d'art et de naturel, suivant les âges et les habitudes de la nation. Chacun a sa physionomie, son caractère particulier, et tous offrent une naïveté, une vérité d'expression admirable. Nous avons surtout remarqué une jeune femme, assise auprès d'un homme qui se prépare à la quitter, et dont la figure est pleine de calme et de tendresse, la tête de la vieille mère, la grâce et la naïveté de l'enfant qui joue avec un poignard de son père. Les animaux qui s'approchent des groupes, au premier plan, sont bien rendus et s'harmonisent heureusement avec le reste du tableau. Tout vit, tout respire dans cette scène, tout y attache puissamment le regard. Nous devons ajouter qu'à nos yeux le graveur rivalise avec le peintre. Son burin, d'une grande beauté, se distingue surtout par la finesse, la liberté, l'énergie. M. Watt, par sa manière simple et hardie, a excellé dans cette planche à rendre le sentiment.

Le jour du premier mai à la cour de la reine Elisabeth est un morceau agréable. Les personnages du premier plan sont brillants et bien caractérisés; la tête gracieuse et naïve d'une jeune femme, à laquelle un seigneur de la cour semble rendre un premier hommage, contraste vivement avec la figure sévère et som-



bre d'Elisabeth. Ce morceau, inférieur aux *Montagnards écossais* comme œuvre originale, n'est pas moins remarquable comme gravure. L'habile artiste a suivi le système du parallélisme de taille avec une manière extrêmement fine, et en général le travail le plus régulier. Les chairs, les plans saillants sont d'une finesse inimitable.

Nous devons ajouter en finissant que les deux peintres, pour donner du brillant à leur composition, ont mis trop d'égalité dans les masses noires, qui ne suivent pas toujours les règles de la perspective aérienne ; mais ces défauts sont rachetés par des qualités éminentes. Si nous devons des éloges à MM. Landseer et Leslie, nous n'en devons pas moins au graveur, à son talent aussi souple qu'énergiquement gracieux.

Traité de littérature italienne, par M. Cimorelli, ouvrage inédit en italien. — Parmi les productions de l'esprit humain, celle qui excite au plus haut degré, peut-être, l'attention de notre siècle, c'est la littérature générale d'un peuple. Cette littérature, en effet, offre d'autant plus d'intérêt qu'elle nous représente, avec ses qualités et ses défauts, le caractère de toute une nation. L'homme studieux s'applique à en connaître les productions, il aime à suivre les changements opérés dans les lois et les mœurs, les goûts et les sentiments, changements dont la littérature offre toujours la véritable expression. Peindre ces révolutions, en faire l'histoire critique avec pièces choisies à l'appui, sera l'œuvre d'un homme de talent qui répondra ainsi à un besoin de l'esprit de notre époque : c'est ce qu'à voulu faire M. Cimorelli pour la littérature italienne, et l'ouvrage qu'il a présenté à l'Institut Historique nous semble remplir les conditions dont nous venons de parler.

M. Cimorelli, arrivé d'Italie, il y a peu de temps, avec un ouvrage manuscrit qui formera plusieurs volumes, sous le titre de *Saggi di Belle-Lettere Italiane*, a voulu connaître l'opinion de l'Institut Historique sur cet ouvrage. Nous nous empressons de publier le résultat d'un rapide examen pour faire connaître autant qu'il est en nous un travail sérieux et d'une haute utilité.

Le plan que l'auteur a adopté, et qu'il nous paraît avoir exécuté avec autant d'ordre que de savoir, est simple et commode : M. Cimorelli voulait surtout éviter les défauts et les lacunes de l'*Histoire littéraire d'Italie* de Ginguené, il y a réussi. L'ouvrage est divisé par siècle et par genre de littérature. L'auteur nous montre dans le premier volume l'origine de la langue italienne, les progrès et les vicissitudes des lettres ; il s'attache à faire ressortir les plus beaux morceaux de prose et de poésie de tous les auteurs connus et inconnus dans tous les genres et à toutes les époques. Sa critique est toujours juste, élevée, pleine de goût : les morceaux originaux sont mis sous les yeux du lecteur avec des notes. La différence entre l'*Histoire littéraire d'Italie* de Ginguené et le traité de M. Cimorelli nous a paru sensible. La manière de Ginguené est plus générale, la critique moins précise, moins arrêtée ; M. Cimorelli insiste davan-

tage sur les qualités et les défauts d'un auteur, il le fait mieux connaître, mieux apprécier.

L'examen complet du traité de M. Cimorelli serait un travail considérable et le peu d'espace ne nous permet pas de nous étendre. Nous indiquerons son étude sur l'origine de la langue et de la poésie italienne, sur le rhythme emprunté au rhythme latin, ainsi qu'il le démontre par des preuves incontestables tirées d'Horace, de Virgile, de Lucrèce ; mais nous avons surtout remarqué l'étude approfondie que l'auteur a faite sur l'époque où le génie de l'Italie rendit à l'Europe les lettres, les sciences et les arts.

Nous savons que M. Cimorelli a passé vingt ans de sa vie à composer cet important ouvrage avec une patience et une conscience qui l'honorent. Il en publia un premier essai en 1826 : plusieurs journaux, entre autres la *Revue encyclopédique* (1), en rendirent un compte favorable, ce qui contribua beaucoup à affermir l'auteur dans sa résolution de poursuivre son travail jusqu'au bout. « La partie antique, dit la *Revue encyclopédique*, contenue dans ce premier « volume, renferme des vues saines, des idées étendues ; on y remarque un esprit « observateur et judicieux, et un homme qui, nourri de bonnes doctrines, a soin « toutefois de leur faire subir un examen avant de les reproduire. »

Nous avons rapporté ce témoignage si bonorable pour montrer que M. Cimorelli, en achevant son ouvrage, a rendu service aux lettres et aux hommes qui les cultivent, et que son œuvre mérite à tous égards de voir le jour le plus tôt possible.

A. R.

— Notre honorable collègue, M. Mondelot, docteur ès-lettres, officier de l'Université, etc., a fait hommage à l'Institut Historique d'une production poétique intitulée : *l'Erigone du Deuil*, adressée au roi. M. Mondelot, qui s'est acquis une juste renommée littéraire par ses nombreux ouvrages en divers genres, n'a pas montré moins de talent dans cette nouvelle composition. Cette pièce renferme environ six cents vers : l'inspiration en est heureuse et l'expression vraiment poétique ; il y règne une noble tristesse, c'est la douleur sans l'abattement. Le poëte, après avoir versé des larmes sur le malheur présent, inspire courage et force pour l'avenir.

Errata de la 112e *livraison.*

Pag. 428, lig. 18 : Sennar out ce que ; *lisez* : Sennar et tout ce que.
Pag. 484, lig. 35 : Entièrement soumise aux Turcs ; *lisez* : Entièrement soumise aux Perses.

(1) T. XXXII, 1826 ; t. XXXIV, avril 1827 ; t. 32, p. 690.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843) ; 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien ; 69e livraison. M. de Torreno. — Sous presse : MM. Bosio et Pasquier.

Le vice-secrétaire, Huillard-Bréholles.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATORZIÈME VOLUME.

LIVRAISONS 102 A 113. — JANVIER 1843 A DÉCEMBRE 1843.

MÉMOIRES.

LIVRAISONS.		PAGES.
102e	Fragment de l'Histoire de la peinture à fresque. — Mémoire de M. E. Breton.	5
103e	Examen historique du régime colonial sous le rapport des intérêts de l'agriculture, du commerce et de la navigation. — Mémoire de M. Dufey (de l'Yonne).	43
104e	Bratuspantium. — Mémoire de M. l'abbé Devic.	81
105e	Des principales formes des temples chez les divers peuples de l'antiquité. — Mémoire de M. E. Breton.	123
	Essais historiques sur quelques antiquités du département de l'Aube. — Mémoire de M. Brillouin (de Saint-Jean-d'Angély).	133
106e	Neuvième Congrès historique de 1843. — Mémoire de M. Huillard-Bréholles.	161
107e	« Exposer, à l'aide de faits précis, l'influence qu'ont exercée, sur le « développement de l'industrie en France, les corporations ou as« sociations de métiers, ainsi que l'institution des maîtrises et ju« randes. » — Mémoire de Mme Allix-Bourgeois.	201
108e	De la civilisation gauloise à l'époque de l'établissement des Romains dans la Narbonnaise (120 ans avant notre ère). — Mémoire de M. P. Trémolière.	241
109e	Histoire des Progrès de la civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIXe siècle, par M. H. Roux-Ferrand. — Mémoire de M. Alix.	281
	Des Antiquités de la ville d'Arlon, au Luxembourg, etc. — Mémoire de M. le chevalier de La Basse-Moûturie.	303
110e	Introduction à la science de l'histoire, par M. J.-B. Buchez. — Mémoire de M. C. Hippeau.	321
111e	Recherches historiques sur l'hygiène des Egyptiens, des Grecs et des Romains. — Mémoire de M. Josat.	366
	De l'Influence des langues barbares sur le latin du moyen âge. — Mémoire de feu Vincent.	361
112e	Monuments de l'empire birman. — Mémoire de M. Ernest Breton.	401
	Du classique et du romantique, considérés sous le point de vue de l'art dramatique. — Mémoire de feu Vincent.	414
113e	Sur les Incas et sur les langues aymara-quichua.—Mém. de M. Renzi.	441
	Quelle place le luxe occupe-t-il dans l'histoire de la civilisation? — Mémoire de M. A. Husson.	457

LIVRAISONS. PAGES.

103e **Neuvième Congrès historique**, convoqué par l'Institut Historique, dans le palais du Luxembourg. 41
105e Prix d'histoire fondés par l'Institut Historique. 121

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

102e Traduction de l'*Iliade* en vers français, pendant l'époque impériale. — Rapport de M. Bernard Jullien. 16
Histoire de France, par M. Michelet, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, chef de la section historique aux Archives du royaume. — Rapport de M. Henri Prat. 28
Essai sur la Constitution romaine, par M. A. Nougarède de Fayet. — Rapport de M. Alph. Fresse-Montval. 30
103e Corneille et Gerson, dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, par M. Onésime Leroy. — Rapport de M. P. Trémolière. 67
104e Fables, par M. le baron de Stassart, de l'Académie royale de Bruxelles, de l'Institut de France, etc. — Rapport de M.-L. Vincent. . . . 105
Le Léman, voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse), par M. Bailly de Lalonde. — Rapport de M. W. Nolte. 109
105e De l'Esprit du siècle, par M. Martinez de la Rosa (*extrait*). . . . 139
M. le duc de Doudeauville. — Rapport de M. l'abbé Badiche. . . . 142
Rapport sur un mémoire de M. Pascal-Stasnislas Mancini, avocat à Naples, par M. Dufey (de l'Yonne). 147
Grammaire raisonnée de la langue latine, par M. l'abbé J.-H. R. Prompsault, aumônier de la Maison royale des Quinze-Vingts; 1842. — Rapport de M. Bernard-Jullien. 149
106e Ophthalmie des armées, surtout de l'ophthalmie régnante en Belgique, par le docteur Caffe. — Rapport de M. Josat. 171
Histoire des idées littéraires en France au XIXe siècle et de leurs origines dans les siècles antérieurs, par M. A. Michiels. — Rapport de M. Vincent. 184
Sur le Livre du Cœur, par M. L. Martin. — Rapport de M. Foulon. . 190
107e Esquisse historique et statistique de la sérénissime république de Saint-Marin (en italien), par le capitaine Oreste Brizi. — Rapport de M. Dufey (de l'Yonne). 216
Grammaire de la langue grecque, par M. Henri Congnet, chanoine de Soissons. — Rapport de M. J.-L. Vincent. 219
Rapport fait à l'assemblée générale du 30 juin 1843, sur l'administration financière de l'Institut Historique, pendant l'année 1842-43. 222
Rapport de M. A. Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique, sur les relations de la Société. 224
108e Compte-rendu au roi, par M. le garde des sceaux, de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale, en France, pendant l'année 1841. — Rapport de M. Lairtullier. 259
Discours de M. Cesare Cantù, pour servir d'introduction aux documents littéraires de son Histoire universelle. — Rapport de M. E.-D. Bernabo. 266
109e Histoire impartiale et critique du Rigorisme moderne en matière de prêt de commerce, par M. l'abbé Baronnat, prêtre du diocèse de Lyon, prédicateur, chanoine honoraire d'Autun. — Rapport de M. P.-L. Vincent. 307
110e Histoire de France depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis IX, avec le tableau des institutions et des mœurs des temps barbares et du moyen âge, par M. Serpette de Marincourt, avocat à la cour royale de Paris. — Rapport de M. Huillard-Bréholles. 332
Grammaire raisonnée de la langue latine, par M. l'abbé J.-B. Prompsault (suite).—Rapport de M. Bernard Jullien 336
Le Siége de Lille en 1791, par M Victor Derode. — Rapport de M. Dufey (de l'Yonne). 339
Les Femmes célèbres de la Révolution (1789-1795), par M. Lairtullier, avocat. — Rapport du même. 342

LIVRAISONS. PAGES

Des Relations de l'Institut Historique avec les princidales Sociétés savantes et avec les principaux recueils de France et de l'étranger. — Rapport de M. A. Renzi. 345

111e The Music of Nature, — la Musique de la Nature, ouvrage théorique, pratique et philosophique, par M. William Gardiner. — Rapport de M. A. Elwart. 377

Mémoire pour servir à l'Histoire de Lorraine, par M. Noël (de Nancy). — Rapport par M. Dufey (de l'Yonne). 379

Histoire générale du Moyen Age, par MM. Em. Ruelle et Huillard-Bréholles. — Rapport par M. Alix. 383

112e L'Egypte sous Méhémet-Ali, par M. P.-N. Hamont. — Rapport par M. Jules de Bertou. 422

113e Coup d'Œil sur les Asturies; notes extraites d'un voyage en Espagne, par M. le comte Holinski.—Rapport de M. Dufey (de l'Yonne). 466

CORRESPONDANCE.

106e Lettre de M. le chevalier Peruzzi, ministre résident de Toscane, à M. le président de l'Institut Historique de France. 193

Lettre de M. Aureliano de Souza Oliveira Coutinho, ministre des affaires étrangères du Brésil, à M. le chevalier de Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique de France. 193

108e Lettre de M. le garde des sceaux à MM. les membres du Conseil de l'Institut Historique. 272

109e Lettre de M. le chevalier de compagnie Lorenzo Colonna à M. A. Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique. . . . 311

Lettre de M. le prince d'Angri-Doria à M. A. Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique. 312

113e Lettre de M. Lorenzo, chevalier de compagnie de S. A. R. Monseigneur le comte de Syracuse, à M. A. Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique. 474

111e Notice nécrologique sur M. Vincent, par M. Aguesse. 386

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, DES RÉUNIONS DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES	LIVRAISONS.	PAGES
102e	39	109e	312
103e	71	110e	350
104e	113	111e	391
105e	154	112e	435
107e	227	113e	471
108e	272	113e Dons.	438

CHRONIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES	LIVRAISONS.	PAGES
103e	76	110e	353
104e	117	111e	395
105e	159	112e	439
106e	194	113e	475
107e	232	106e Errata.	198
108e	278	107e Erratum	238
109e	316	109e Errata.	320

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES	LIVRAISONS.	PAGES
102e	39	108e	279
103e	79	109e	318
104e	120	110e	359
105e	159	111e	440
106e	198	113e	478
107e	239		

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET COMP., RUE DE SEINE, 32.